



РУССКАГО ИСТОРИЧЕСКАГО
ОБЩЕСТВА

——————

СОВЕТЫ

ИМПЕРАТОРСКАГО
РУССКАГО ИСТОРИЧЕСКАГО
ОБЩЕСТВА

ТОМЪ СТО ДВАДЦАТЬ СЕДЬМОЙ

С. ПЕТЕРБУРГЪ.

1908

Печатано по распоряженію Совѣта Императорскаго Русскаго Историческаго
Общества, подъ редакціею предсѣдателя общества **А. А. Половцова.**

ДОНЕСЕНІЯ
ФРАНЦУЗСКИХЪ ПРЕДСТАВИТЕЛЕЙ
ПРИ РУССКОМЪ ДВОРѢ
И
РУССКИХЪ ПРЕДСТАВИТЕЛЕЙ
ПРИ ФРАНЦУЗСКОМЪ ДВОРѢ.

ИЗДАНЫ ПОДЪ РЕДАКЦІЕЙ ПРЕДСѢДАТЕЛЯ ОБЩЕСТВА

А. А. ПОЛОВЦОВА.

ТОМЪ III.

1819—1820.

С.-ПЕТЕРБУРГЪ.
1908.

Типографія М. Меркушева. Невскій просп., 8.

TABLE DES MATIÈRES

1819

| | |
|--|----|
| N° 1. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 734), Paris, 20 décembre 1818/1 ^{er} janvier 1819..... | 1 |
| N° 2. Le même au même (N° 735), Paris, 12/24 janvier 1819..... | 10 |
| N° 3. Le même au même (N° 736), Paris, 12/24 janvier 1819..... | 19 |
| N° 4. Le même au même (N° 737), Paris, 12/24 janvier 1819..... | 20 |
| N° 5. Le même au même (N° 739), Paris, 12/24 janvier 1819..... | 21 |
| N° 6. Le même au même (lettre particulière), Paris, 12/24 janvier 1819. | 22 |
| N° 7. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Pétersbourg, 25 janvier/6 février 1819..... | 25 |
| N° 8. Le même au même, Saint-Pétersbourg, 25 janvier/6 février 1819. | 26 |
| N° 9. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 751), Paris, 5/17 février 1819..... | 29 |
| N° 10. Le même au même (N° 752), Paris, 5/17 février 1819..... | 37 |
| N° 11. Le même au même (N° 755), Paris, 5/17 février 1819..... | 39 |
| N° 12. Le même au même (N° 756), Paris, 5/17 février 1819..... | 40 |
| N° 13. Le même au même (N° 757), Paris, 5/17 février 1819..... | 41 |
| N° 14. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Pétersbourg, 18 février/2 mars 1819..... | 41 |
| N° 15. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 763), Paris, 25 février/9 mars 1819..... | 42 |
| N° 16. Le même au même (N° 764), Paris, 25 février/9 mars 1819..... | 49 |
| N° 17. Le même au même (N° 766), Paris, 25 février/9 mars 1819..... | 51 |
| N° 18. Le même au même (N° 774), Paris, 28 mars/9 avril 1819..... | 52 |
| N° 19. Le même au même (N° 780), Paris, 28 mars/9 avril 1819..... | 63 |
| N° 20. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Pétersbourg, 31 mars/12 avril 1819..... | 64 |
| N° 21. Le même au même, Saint-Pétersbourg, 31 mars/12 avril 1819.... | 65 |
| N° 22. Le même au même, Saint-Pétersbourg, 31 mars/12 avril 1819.... | 67 |
| N° 23. Le même au même, Saint-Pétersbourg, 31 mars/12 avril 1819.... | 69 |
| N° 24. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 786), Paris, 1/13 avril 1819..... | 70 |

*

| | |
|--|-----|
| N° 25. Le même au même (lettre particulière), Paris, 1/13 avril 1819.... | 74 |
| N° 26. Le roi Louis XVIII à l'empereur Alexandre I ^{er} , Paris, 19 avril/ 1 ^{er} mai 1819..... | 75 |
| N° 27. Le marquis Dessolle au comte de Nesselrode, Paris, 1 ^{er} mai 1819.. | 77 |
| N° 28. Instruction pour le général comte Hulot d'Osery, chargé d'une mis- sion auprès de l'empereur de Russie, Paris, 1 ^{er} mai 1819..... | 79 |
| N° 29. Note secrète remise au comte Hulot d'Osery, Paris, 1 ^{er} mai 1819. | 81 |
| N° 30. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 792), Paris, 25 avril/7 mai 1819..... | 83 |
| N° 31. Le même au même (N° 793), Paris, 25 avril-7 mai 1819..... | 87 |
| N° 32. Le même au même (lettre particulière), Paris, 25 avril/ 7 mai 1819..... | 92 |
| N° 33. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Péters- bourg, 8/20 mai 1819..... | 94 |
| N° 34. Le marquis Dessolle au comte Hulot d'Osery, Paris, 22 mai 1819.. | 95 |
| N° 35. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 799), Paris, 11/23 mai 1819..... | 97 |
| N° 36. Le même au même (lettre particulière), Paris, 11/23 mai 1819.... | 105 |
| N° 37. Le comte Hulot d'Osery au marquis Dessolle (N° 1), Saint-Péters- bourg, 16/28 mai 1819..... | 107 |
| N° 38. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 814), Paris, 17/29 mai 1819..... | 108 |
| N° 39. Le même au même (N° 812), Paris, 29 mai/10 juin 1819..... | 111 |
| N° 40. Le même au même (lettre particulière), Paris, 29 mai/10 juin 1819. | 118 |
| N° 41. L'empereur Alexandre I ^{er} au roi Louis XVIII, Tsarskoïé-Sélo, 3/15 juin 1819..... | 122 |
| N° 42. Le comte de Nesselrode au marquis Dessolle (confidentielle), Saint- Pétersbourg, 6/18 juin 1819..... | 123 |
| N° 43. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo (confidentielle), Saint-Pétersbourg, 8/20 juin 1819..... | 124 |
| N° 44. Le même au même, Saint-Pétersbourg, 8/20 juin 1819..... | 125 |
| N° 45. Le comte Hulot d'Osery au marquis Dessolle (N° 5), Saint-Péters- bourg, 8/20 juin 1819..... | 127 |
| N° 46. Le marquis Dessolle à M. de Malvirade (N° 65), Paris, 3 juil- let 1819..... | 134 |
| N° 47. Le marquis Dessolle au comte Hulot d'Osery, Paris, 3 juil- let 1819..... | 134 |
| N° 48. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 821), Paris, 2/14 juillet 1819..... | 135 |
| N° 49. Le même au même (N° 822), Paris, 2/14 juillet 1819..... | 141 |
| N° 50. Le même au même (lettre particulière), Paris, 2/14 juillet 1819.. | 148 |
| N° 51. Le même au même (N° 839), Paris, 8/20 juillet 1819..... | 154 |
| N° 52. Le comte Hulot d'Osery au marquis Dessolle (N° 6) Saint-Péters- bourg, 22 juillet/3 août 1819..... | 154 |
| N° 53. Le marquis Dessolle au comte Hulot d'Osery, Paris, 6 août 1819.. | 155 |

| | |
|--|-----|
| N° 54. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Pétersbourg, 26 juillet/7 août 1819..... | 156 |
| N° 55. Le même au même, Saint-Pétersbourg, 26 juillet/7 août 1819.... | 157 |
| N° 56. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 841), Paris, 29 juillet/10 août 1819..... | 158 |
| N° 57. Le même au même (N° 842), Paris, 29 juillet/10 août 1819..... | 164 |
| N° 58. Le même au même (lettre particulière), Paris, 29 juillet/10 août 1819..... | 165 |
| N° 59. Le comte Hulot d'Osery au marquis Dessolle (N° 7), Saint-Pétersbourg, 10/22 août 1819..... | 168 |
| N° 60. M. de Malvirade au marquis Dessolle (N° 66), Saint-Pétersbourg, 23 août 1819..... | 171 |
| N° 61. Le même au même (N° 68), Saint-Pétersbourg, 7 septembre 1819..... | 174 |
| N° 62. L'empereur Alexandre I ^{er} au roi Louis XVIII, Saint-Pétersbourg, 5/17 septembre 1819..... | 175 |
| N° 63. M. de Malvirade au marquis Dessolle (N° 69), Saint-Pétersbourg, 17 septembre 1819..... | 175 |
| N° 64. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 846), Paris, 8/20 septembre 1819..... | 177 |
| N° 65. Le même au même (N° 847), Paris, 8/20 septembre 1819..... | 186 |
| N° 66. Le même au même (N° 849), Paris, 8/20 septembre 1819..... | 190 |
| N° 67. Le même au même (lettre particulière), Paris, 8/20 septembre 1819..... | 191 |
| N° 68. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Pétersbourg, 12/24 septembre 1819..... | 193 |
| N° 69. Notes du comte Hulot d'Osery, Saint-Pétersbourg, 25 septembre 1819..... | 194 |
| N° 70. M. de Malvirade au marquis Dessolle (N° 71), Saint-Pétersbourg, 25 septembre 1819..... | 195 |
| N° 71. Le même au même (N° 73), Saint-Pétersbourg, 6 octobre 1819.... | 196 |
| N° 72. Instructions pour M. le comte de La Ferronnays, ministre de France en Russie, Paris, 14 octobre 1819..... | 197 |
| N° 73. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 864), Paris, 5/17 octobre 1819..... | 216 |
| N° 74. Le même au même (N° 866), Paris, 5/17 octobre 1819..... | 218 |
| N° 75. Le même au même (N° 867), Paris, 5/17 octobre 1819..... | 220 |
| N° 76. Le même au même (N° 869), Paris, 5/17 octobre 1819..... | 222 |
| N° 77. Le même au même (N° 870), Paris, 5/17 octobre 1819..... | 223 |
| N° 78. Le même au même (lettre particulière), Paris, 5/17 octobre 1819..... | 224 |
| N° 79. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo, Varsovie, 6/18 octobre 1819..... | 227 |
| N° 80. Le marquis Dessolle au comte de La Ferronnays (N° 1), Paris, 9 novembre 1819..... | 227 |
| N° 81. Le même au même (sans N°), Paris, 9 novembre 1819..... | 229 |
| N° 82. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 877), Paris, 29 octobre/10 novembre 1819..... | 230 |

| | |
|---|-----|
| N° 83. Le même au même (N° 878), Paris, 10/22 novembre 1819..... | 231 |
| N° 84. Le même au même (lettre particulière), Paris, 10/22 novembre 1819..... | 239 |
| N° 85. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays (N° 2), Paris, 23 novembre 1819..... | 241 |
| N° 86. Le comte de La Ferronnays au marquis Dessolle (lettre particulière), Saint-Pétersbourg, 15/27 novembre 1819..... | 242 |
| N° 87. Le même au même (N° 1), Saint-Pétersbourg, 1 ^{er} décembre 1819.. | 244 |
| N° 88. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 886), Paris, 22 novembre/4 décembre 1819..... | 247 |
| N° 89. Le comte de La Ferronnays au marquis Dessolle (N° 2. Confidentielle), Saint-Pétersbourg, 6 décembre 1819..... | 249 |
| N° 90. Le même au même (N° 6), Saint-Pétersbourg, 8 décembre 1819... | 255 |
| N° 91. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Pétersbourg, 27 novembre/9 décembre 1819..... | 256 |
| N° 92. Le même au même, Saint-Pétersbourg, 27 novembre/9 décembre 1819..... | 261 |
| N° 93. Le même au même, Saint-Pétersbourg, 29 novembre/11 décembre 1819..... | 262 |
| N° 94. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 887), Paris, 11/23 décembre 1819..... | 262 |
| N° 95. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier, Saint-Pétersbourg, 13/25 décembre 1819..... | 273 |
| N° 96. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Pétersbourg, 17/29 décembre 1819..... | 275 |
| N° 97. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier (lettre particulière), Saint-Pétersbourg, 29 décembre 1819..... | 277 |

1820

| | |
|---|-----|
| N° 98. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays (lettre particulière), Paris, 1 ^{er} janvier 1820..... | 279 |
| N° 99. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier (N° 10), Saint-Pétersbourg, 28 décembre 1819 /9 janvier 1820..... | 283 |
| N° 100. Circulaire adressée aux ministres de l'empereur de Russie à l'étranger, Saint-Pétersbourg, 3/15 janvier 1820..... | 287 |
| N° 101. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays (N° 8), Paris, 21 février 1820..... | 290 |
| N° 102. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier (N° 14. Confidentielle), Saint-Pétersbourg, 10/22 février 1820..... | 291 |
| N° 103. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 902), Paris, 10/22 février 1820..... | 296 |
| N° 104. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier (N° 16. Confidentielle), Saint-Pétersbourg, 24 février 1820..... | 309 |
| N° 105. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Pétersbourg, 17/29 février 1820..... | 319 |

| | |
|--|-----|
| N° 106. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier (confidentielle), Saint-Pétersbourg, 1 ^{er} mars 1820..... | 320 |
| N° 107. Le même au même (N° 20), Saint-Pétersbourg, 22 février/ 5 mars 1820..... | 323 |
| N° 108. Le même au même (N° 22), Saint-Pétersbourg, 28 février/ 11 mars 1820..... | 332 |
| N° 109. Le même au même (N° 23), Saint-Pétersbourg, 4/16 mars 1820... | 334 |
| N° 110. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 920), Paris, 5/17 mars 1820..... | 337 |
| N° 111. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo (lettre particu- lière), Saint-Pétersbourg, 5/17 mars 1820..... | 349 |
| N° 112. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 930), Paris, 20 mars /1 ^{er} avril 1820..... | 352 |
| N° 113. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier (N° 28. Confiden- tielle), Saint-Pétersbourg, 30 mars/10 avril 1820..... | 354 |
| N° 114. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays (N° 12), Paris, 11 avril 1820..... | 365 |
| N° 115. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Péters- bourg, 19 avril/1 ^{er} mai 1820..... | 369 |
| N° 116. Le même au même, Saint-Pétersbourg, 19 avril/1 ^{er} mai 1820... | 372 |
| N° 117. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo (lettre particu- lière), Saint-Pétersbourg, 19 avril/1 ^{er} mai 1820..... | 375 |
| N° 118. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 949). Paris, 23 avril/5 mai 1820..... | 379 |
| N° 119. Le même au même (N° 962), Paris, 21 mai/2 juin 1820..... | 381 |
| N° 120. Le même au même (N° 978), Paris, 12/24 juin 1820..... | 387 |
| N° 121. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier (N° 40), Saint-Pé- tersbourg, 6 juillet 1820..... | 398 |
| N° 122. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo, Saint-Péters- bourg, 15/27 juillet 1820..... | 413 |
| N° 123. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays (lettre particulière), Paris, 28 juillet 1820..... | 414 |
| N° 124. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 997), Paris, 16/28 juillet 1820..... | 415 |
| N° 125. Le même au même (N° 999), Paris, 16/28 juillet 1820..... | 428 |
| N° 126. Le même au même (lettre particulière), Paris, 16/28 juil- let 1820..... | 429 |
| N° 127. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays (N° 18), Paris, 10 août 1820..... | 430 |
| N° 128. Le même au même (lettre particulière), Paris, 10 août 1820..... | 432 |
| N° 129. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 1011), Paris, 29 juillet /10 août 1820..... | 435 |
| N° 130. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier (sans N°), Saint- Pétersbourg, 1 ^{er} septembre 1820..... | 439 |
| N° 131. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo (N° 1), Varsovie, 21 août/2 septembre 1820..... | 445 |

| | |
|--|-----|
| N° 132. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier (N° 48), Saint-Pétersbourg, 4 septembre 1820..... | 448 |
| N° 133. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo (lettre particulière), Varsovie, 25 août/6 septembre 1820..... | 455 |
| N° 134. Le même au même (lettre particulière), Varsovie, 15/27 septembre 1820..... | 456 |
| N° 135. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria (N° 1036), Paris, 18/30 septembre 1820..... | 460 |
| N° 136. Le même au même (N° 1057), Paris, 2/14 octobre 1820..... | 467 |
| N° 137. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo, Varsovie, 5/17 octobre 1820..... | 470 |
| N° 138. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria (N° 1059), Paris, 10/22 octobre 1820 | 472 |
| N° 139. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (lettre particulière), Paris, 17/29 octobre 1820..... | 476 |
| N° 140. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria (N° 1063), Paris, 17/29 octobre 1820..... | 478 |
| N° 141. Le même au même (N° 1064), Paris, 17/29 octobre 1820..... | 487 |
| N° 142. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo (N° 1), Troppau, 24 octobre/5 novembre 1820..... | 492 |
| N° 143. Le même au même (N° 2), Troppau, 28 octobre/9 novembre 1820..... | 492 |
| N° 144. Le même au même (N° 3), Troppau, 28 octobre/9 novembre 1820..... | 494 |
| N° 145. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo (lettre particulière), Troppau, 28 octobre/9 novembre 1820..... | 496 |
| N° 146. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (N° 1074), Paris, 11/23 novembre 1820..... | 498 |
| N° 147. Le même au même (lettre particulière), Paris, 11/23 novembre 1820..... | 500 |

1819

N° 1. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 734)

Paris, 20 décembre 1818/1^{er} janvier 1819.

Monsieur le Comte, mes rapports *sub* n° 727 et 732 contenaient l'exposé des divisions qui partageaient le ministère, et de celles dont les Chambres étaient agitées. La dépêche *sub* n° 733 annonçait la possibilité de voir le conseil du Roi commencer la session présente sans changements personnels, et attendre de la disposition des députés les indications qui auraient pu le guider dans le choix des mesures propres à calmer les alarmes existantes, et à satisfaire à la juste expectative du public.

Cette position, critique en elle-même, devenait journellement plus fautive par les manœuvres du ministre de la police, qui, soutenu de la faveur sans mesure du Roi et du plus grand nombre de ses collègues, et faisant valoir avec activité les moyens que son département lui offrait d'influencer, presque à volonté, les opinions de la capitale, ne permettait à aucune de s'établir, et attachait à son nom, par l'affectation de la popularité, toute l'importance d'un patriotisme supposé.

Le dénouement de ces intrigues a été son élévation au ministère de l'intérieur, auquel la police a été effectivement réunie, quoique abolie pour la forme, et la création d'un cabinet de son choix. Le maréchal Saint-Cyr continue dans ses fonctions de ministre de la guerre, les finances sont confiées au baron Louis, la justice à M. de Serre, la marine à M. Portal, et enfin le général Dessolle est nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères, pour couvrir la place d'un nom à peu près insignifiant.

L'historique de cet événement, et combien le duc de Richelieu y a contribué par la précipitation de ses démarches et par sa répugnance invincible des affaires publiques, Votre Excellence le trouvera dans les détails suivants.

La présentation de M. Ravez à la tête de la liste des candidats pour la présidence de la Chambre des députés avait eu lieu contre l'opposition du favori ; malgré cela, le Roi s'était exprimé avec le duc de Richelieu qu'il s'en rapporterait au choix de l'assemblée.

Lorsque M. Lainé, en qualité de ministre de l'intérieur, porta l'ordonnance à la signature, Sa Majesté lui demanda « ce qu'il en arriverait, si le nom de M. de Serre était substitué au premier ». M. Lainé répondit que, dans ce cas, « *Sa Majesté ferait usage de son autorité, et manquerait à sa parole* ». Le Roi signa alors sans hésiter, et M. Ravez fut installé président.

Le lundi 10/22 décembre, ce dernier alla en députation présenter les secrétaires et les autres membres des bureaux, qui venaient d'être nommés dans l'intervalle. Parmi ceux-ci se trouvait M. de Sainte-Aulaire, beau-père de M. Decazes et, en général, homme d'une réputation équivoque. Le Roi non seulement fit un accueil très froid au président de la Chambre, mais il parut avoir soin de lui témoigner au moins son indifférence. Les bontés et les attentions furent toutes prodiguées à M. de Sainte-Aulaire, et, comme dans ces circonstances les nuances de ce genre déterminent et caractérisent le parti et les hommes que l'on préfère, la conduite du Roi fut expliquée et proclamée en conséquence.

Lorsque M. Ravez vint dire le même jour au duc de Richelieu cette circonstance, celui-ci se trouvait en compagnie de MM. Lainé et Molé. Piqué par cette nouvelle preuve du peu d'égards pour lui de la part du Roi, sans réfléchir aux conséquences, il envoya à l'instant même sa démission, en se servant du mot *irrévocablement*. M. Molé suivit cet exemple, quoique dans des termes plus circonspects.

Quelques heures après, je rencontrai le duc de Richelieu, qui m'informa de sa démarche. Sans répéter ici ce que je lui observai et que la sagesse de Votre Excellence peut aisément supposer, je le conjurai de saisir la première ouverture, qui ne manquerait pas de se présenter, pour revenir de sa détermination, d'autant plus qu'elle avait été prise d'une manière inconsidérée et même inconvenante, eu égard à sa situation personnelle et à ses rapports avec le Roi, quels que fussent les torts qu'il avait raison de reprocher à sa faiblesse.

Le 11/23, M. Decazes se rendit chez Votre Excellence, où je me trouvai également. Il exposa avec des sentiments sincères ou simulés les dangers qu'il prévoyait devoir résulter de la retraite de M. de Richelieu des affaires publiques, et démontra, comme il était vrai, toute la brusquerie et l'inconvenance qu'on avait droit de reprocher à la démarche de ce dernier.

Obligés de convenir de cette vérité, et partageant l'anxiété qu'il nous témoignait, nous convinmes de nous rendre chez le duc, et que M. Decazes lui écrirait, de son côté, pour le dissuader de sa résolution. En effet, nous le trouvâmes au moment où il venait de recevoir du Roi une lettre à peu près dans les termes suivants : « J'ai reçu votre lettre avec surprise et affliction ; je me recueillerai pour y penser, et nous en parlerons de sang-froid, quel qu'en puisse être le résultat. »

Tous nos soins se réunirent pour le préparer à profiter de l'occasion que le Roi lui offrait, afin de se replacer sur le pied accoutumé, et nous le quittâmes, en quelque manière, dans ces dispositions, quoique en exagérant toujours et son désir d'abandonner les affaires et son incapacité à les remplir. Dans cette situation, il attendait les ordres de se rendre au château ; voyant qu'ils n'arrivaient pas à trois heures de l'après-midi, M. Lainé et lui jugèrent que la démission était acceptée ; en conséquence, le premier y ajouta la sienne.

Un instant après, M. de Richelieu fut mandé chez le Roi. Votre Excellence daignera observer la puérilité du raisonnement de M. Lainé, qui donne sa démission sur une conjecture aussi frivole ; aucun motif que le désir immodéré de quitter son poste ne saurait l'expliquer.

Devant se présenter chez le Roi, le duc de Richelieu, au lieu de s'y rendre seul, comme l'ordre le portait, y alla accompagné des deux autres démissionnaires, MM. Lainé et Molé. Cette société donna à la conversation un ton de sécheresse qu'elle n'aurait pas eu autrement.

Le Roi persista dans le refus de recevoir les démissions proposées. On entra dans des explications différentes, et le duc de Richelieu exposa finalement que la présence de M. Decazes dans la même administration était incompatible avec la sienne. Les dernières paroles du Roi furent remarquables ; il dit : « *J'attendrai le conseil de demain, pour savoir si vous me proposez d'avoir recours à M. de Talleyrand.* »

Informé le soir même du résultat de cette audience, j'exhortai le duc à voir de nouveau le Roi en particulier, à l'assurer qu'il continuerait à le servir, et, puisqu'ils croyaient réciproquement ne pas pouvoir agir ensemble, à ménager la retraite de M. Decazes de manière à la rendre moins pénible pour le Roi, surtout dans les premiers moments.

Le matin, mercredi 12/24, j'allai trouver M. Decazes, qui ne manqua pas de me témoigner combien le Roi avait été fâché de voir paraître les deux autres ministres, lorsqu'il n'avait mandé que le duc de Richelieu, et qu'il ne voulait causer qu'avec lui. Pour effacer cette mauvaise impression, je proposai d'écrire au Roi de faire venir le duc une seconde fois, et j'obtins

de M. Decazes la promesse qu'il irait lui-même chez M. de Richelieu, afin de concerter ensemble leur mode de séparation.

L'ayant quitté dans ces dispositions pour me rendre chez M. Molé, j'y arrivai en même temps que M. le duc de Richelieu, qui me communiqua la copie d'une lettre qu'il avait déjà écrite au Roi, et qu'il venait de lui envoyer, sans la moindre participation ou connaissance de ma part.

Après avoir exposé son incapacité dans les termes les plus exagérés et sa répugnance invincible à se mêler des affaires publiques, le duc déclarait néanmoins être prêt à se sacrifier, si on le croyait nécessaire, mais à condition que M. Decazes partirait dans huit jours pour l'ambassade de Saint-Pétersbourg ou de Naples.

Cette démarche était remplie d'inconvénients sans nombre, dans le moment. Le Roi ne pouvait qu'être blessé de la loi qu'on lui imposait d'une manière aussi formelle, et le favori trouvait dans ce commencement de rigueur tous les prétextes de se rendre intéressant. Si, à la nature défectueuse d'un pareil expédient, on ajoute l'ascendant et même les travers de l'opinion publique, éveillée contre les actes qui paraissent annoncer une autorité non reconnue par les lois, et contre les disgrâces, même apparentes, qui rappelleraient les exemples de l'ancien régime, on se formera une juste idée de la faute commise par le duc de Richelieu à cette occasion. Sans doute, M. Decazes aurait dû s'éloigner de Paris, puisqu'il y aurait été, non pas comme un homme qui a quitté le ministère, mais comme un favori en opposition, qui cherche à le reprendre, et qui représente les intentions secrètes du Roi contre le gouvernement ostensible; mais son éloignement ne devait pas être prescrit moyennant un cartel, pour ainsi dire, envoyé au Roi; des explications verbales, amenées à mesure que le duc aurait organisé son administration, auraient produit le même effet, sans l'éclat et l'odieux du ton faiblement impérieux qu'on venait de prendre.

Désolé de cette erreur, et espérant très peu d'en réparer les conséquences, je priai le duc de prévenir le Roi, avant leur réunion, de ne pas porter l'affaire au conseil, comme on s'y attendait, afin d'éviter le drame désagréable qui en serait résulté, et pour se ménager des entrevues particulières. Cette mesure fut adoptée. Le Roi, de son côté, piqué sensiblement, comme il est aisé de l'imaginer, répondit sèchement qu'il communiquerait la proposition du duc à M. Decazes.

Sans avoir assisté à de telles conversations, il n'est pas impossible de s'imaginer l'avantage qu'un favori habile et ambitieux peut retirer d'une circonstance pareille. Après avoir bien irrité le Roi sur la manière dont

on voulait lui imposer des lois, et l'avoir ému par l'offre de se sacrifier, s'il était nécessaire, il ne manqua pas d'appeler le public à son secours par les vociférations de ses agents, et d'intéresser à son sort ceux de ses collègues qui ne s'étaient pas encore prononcés contre lui. En effet, les ministres de la guerre, des finances et de la justice déclarèrent qu'ils étaient décidés, à la vue d'exigences aussi rigoureuses, de donner tous leur démission.

Le jeudi 12/24, le Roi fit entendre au duc de Richelieu que M. Decazes, sans partir pour l'étranger, se rendrait dans sa ville natale de Libourne, près Bordeaux, et lui donna en même temps la commission de former un ministère. Cette perspective avait l'apparence d'une victoire décidée; mais elle devint le commencement des difficultés sous lesquelles le duc a succombé. Premièrement, il se trouva effrayé de son succès, en voyant que, malgré le désir de quitter les affaires, il allait y persister, peut-être avec plus d'influence, et, par cela même, avec plus de responsabilité que jamais. Dans cette situation contradictoire, l'honneur lui faisait une loi d'accepter l'entreprise, et le sentiment intérieur excitait en lui le désir de la manquer. De son côté, le public était persuadé que le Roi et M. Decazes travaillaient de concert à le faire échouer, et, comme M. de Talleyrand espérait que, dans ce cas, on aurait recours à lui pour succéder au duc, il ajoutait ses intrigues à celles qui étaient supposées venir de plus haut, afin de multiplier les obstacles.

La subdivision des partis existants dans la Chambre des députés faisait croire qu'il était nécessaire de réunir dans le ministère des hommes propres à concilier les différentes nuances dont serait formée la nouvelle majorité ministérielle. Cette considération ne devait pas être perdue de vue, mais on ne pouvait pas prétendre en obtenir d'avance la démonstration assurée. Beaucoup de membres de la Chambre se seraient réglés selon la marche du gouvernement, et d'autres auraient suivi le pouvoir. Au lieu de calculer d'après ces bases, le duc en cherchait de certaines, qu'il était impossible de trouver et de fixer, dans la chaleur des intrigues et à l'aspect de son découragement. Dans ces dispositions, il a flotté le 13/25 et une partie du jour suivant, lorsque, se rebutant des premiers obstacles qu'il rencontrait, il envoya de nouveau sa démission au Roi, en lui avouant l'impossibilité où il se trouvait de lui présenter un ministère.

Cette résolution fut prise à mon insu, comme toutes les autres de ce genre qui avaient précédé. Le Roi lui répondit, une heure après, qu'il l'acceptait, et le pria, en même temps, de lui en garder le secret.

Dans la soirée du même jour, j'allai chez le duc pour apprendre de lui le résultat de ses démarches, et je le trouvai dans des convulsions si fortes, que le médecin ne permettait à personne de l'approcher. En effet, quelques instants après la réception de la réponse du Roi, il fut saisi d'une attaque de nerfs, qui lui ôta toute liberté physique et morale pour le moment. Je dus donc me retirer sans rien apprendre, et avec tout le découragement que devait me causer un funeste accident, deux fois répété durant cette crise politique.

Deux autres jours se passèrent, sans qu'il fût possible de lui parler et même de le voir. Enfin, ayant appris par des individus qui font partie du ministère actuel qu'on travaillait à en former un, et ne voulant pas m'approcher d'eux trop tôt et de manière à faire croire que je prenais quelque part dans ce nouvel arrangement, je jugeai convenable de demander au Roi une audience, afin de connaître son langage, et de me mettre en mesure de pouvoir lui rappeler un jour les observations que la circonstance m'autorisait à lui soumettre, si les événements le rendaient nécessaire dans la suite.

La conversation ayant commencé par l'énumération des inconvénients qui résulteraient de la retraite de M. de Richelieu, le Roi répondit très froidement, et d'une manière qui décelait son aigreur envers le duc, qu'il l'avait provoquée lui-même par ses démissions répétées, et qu'elle était devenue inévitable depuis son aveu à l'égard de l'impossibilité de composer un ministère. Sur l'observation de ma part que ces obstacles étaient évidemment l'ouvrage de ceux qui avaient voulu être ministres à sa place, Sa Majesté répliqua que la force de ces derniers provenait de leur persévérance dans le système adopté et que Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, avait conseillé lui-même. Je répliquai que cette force était peut-être recherchée aux dépens de la dignité, en caressant une popularité dangereuse par des moyens qui n'ont jamais réussi longtemps à personne; et que, quant au système de l'Empereur, je pouvais assurer le Roi qu'il consistait principalement dans l'éloignement de tous les extrêmes, dans la moralité des principes et dans cette modération d'action qui seules peuvent réconcilier la France avec elle-même et avec le reste du monde. J'ajoutai que la différence des personnes en met une presque décisive dans les affaires, et que, le duc de Richelieu étant l'anneau par lequel le ministère français tenait à l'Europe, ses successeurs auront besoin de fournir des preuves qu'une longue et heureuse expérience pourrait seulement rendre admissibles, avant de rentrer dans le système de confiance établi en 1815 et consolidé à Aix-la-Chapelle, et

dont la simplicité et la grandeur échapperont peut-être à ceux qui n'y ont pas contribué.

Le Roi fut assez troublé par ces dernières paroles, auxquelles il répliqua que, le duc s'étant mis dans l'impossibilité de le servir, il ne pouvait que penser à se former un nouveau ministère sur le fond de l'ancien, ou avoir recours à M. de Talleyrand, nécessité qu'il a voulu éviter par-dessus toute chose. J'observai alors que, dans toute cette transaction, la vivacité des personnes qui y étaient intéressées avait constitué cette nécessité prétendue, plus que la nature des choses, et que, si on voulait renoncer à délibérer avec précipitation, on se reconnaîtrait davantage, et on verrait que les difficultés de s'entendre sont moins fortes qu'on ne le suppose ; ainsi, je le priai de différer toute mesure définitive jusqu'au rétablissement du duc de Richelieu, d'ordonner, en attendant, à ses ministres actuels de continuer leurs fonctions, et de rentrer dans le calme d'où on n'aurait jamais dû sortir. Le Roi me dit que, depuis la dernière offre faite par le duc de Richelieu de donner sa démission, et l'acceptation qui s'en était suivie, les choses avaient été trop avancées pour les suspendre, et que le nouveau ministère paraîtrait le lendemain dans la *Gazette*.

Ayant parlé des individus qui le composent, j'ai dû lui observer que la marche du maréchal Saint-Cyr dans la composition de l'armée, en produirait une dont la dynastie pourrait devenir la victime, et que l'animadversion de ce ministre envers la garde royale pourrait détacher du trône un de ses appuis les plus solides.

Le Roi répondit que les collègues du maréchal se proposaient de le modérer, et que les vociférations contre lui étaient exagérées. La conversation finit ainsi et, dans le fond, comme je m'y étais attendu. Cependant, je ne regrette nullement de l'avoir provoquée, parce qu'elle peut servir de base à d'autres, dans le cas où les inconvénients qui y ont été indiqués viendraient à se réaliser. Pour ce qui concerne les individus composant le ministère, et surtout M. Decazes, j'ai jugé qu'il était prudent de s'abstenir de toute personnalité : à la veille d'une si grande épreuve comme celle à laquelle il s'est exposé, il ne convenait pas de rompre avec lui ; ainsi, je n'ai parlé que d'arrangements et de conciliation, toutes les règles de la prudence me paraissant exiger de me laisser le chemin ouvert pour observer ou pour coopérer à ce qui va s'ensuivre, selon les circonstances et la direction qu'il prendra.

Le récit que je viens de soumettre à Votre Excellence contient les détails essentiels de cet événement important. La conclusion est due,

premièrement, à la répugnance que le duc de Richelieu avait de vaincre et de rester le maître ; à l'imprévoyance de ses démarches, et, enfin, au parti que ses adversaires ont su tirer de ses fautes.

Le projet de M. Decazes était, sans doute, de s'emparer du pouvoir réel, sous l'égide de M. de Richelieu, si celui-ci voulait consentir à lui prêter son nom. La précipitation qu'il a employée pour arriver trop tôt à ses fins par l'expulsion de M. Lainé ayant alarmé et blessé le duc, le plan est devenu compliqué, et il a présenté dans son exécution les incidents et les tournures inattendus que je viens de décrire. Dans cette lutte, chacun s'est conduit d'après son caractère, et le terrain est resté à celui qui, de concert avec le Roi, avait le plus d'envie d'en devenir le maître.

Ce succès paraît même trop grand à ceux qui l'ont obtenu, et le public, sans en excepter cette portion qui l'a désiré, en est étonné, même jusqu'à l'inquiétude.

Il serait prématuré de signaler d'avance quels seront les effets de ce changement, quant aux affaires intérieures de la France. Sans doute, ce pays ne peut et ne doit être gouverné que par un régime constitutionnel ; mais cette même constitution, qui est pour la masse de la nation un grand bienfait et un objet réel d'intérêt bien entendu, se trouve convertie par la partie active, turbulente et corrompue, en instrument de discorde et de révolution. Le gouvernement peut seul tenir la balance dans ce conflit ; il dépend donc de la force, du caractère et de la situation dans laquelle les hommes qui le composent sont placés, de diriger le mouvement général et d'arrêter les desseins particuliers.

En prenant ces principes pour base, il existe de grands doutes si M. Decazes et ses collègues pourront remplir leur vocation. Je suppose sincèrement leurs intentions droites, à présent que leur ambition est satisfaite, mais les hommes et les doctrines qui les ont élevés si haut se laisseront difficilement gouverner par eux.

Le nouveau ministère rencontrera dans les pairs actuels une opposition peut-être irrésistible. Pour la vaincre, il aura probablement besoin d'avoir recours à de nouvelles nominations, qui porteront le nombre de cette Chambre au-dessus de toute proportion avec celle des députés et avec son importance réelle, qui la peupleront de noms nouveaux, introduits par les intérêts de parti, et qui ravaleront une des plus hautes prérogatives de la couronne, en la montrant au peuple comme un instrument pour soutenir une faction, et non comme un moyen destiné à élever le mérite ou l'influence dans l'État par une si grande dignité.

La Chambre des députés, sans présenter des obstacles aussi décisifs, en offrira de fort considérables. Le côté droit, rejeté par M. Decazes, renforcé, comme il peut arriver, par un nombre non indifférent du centre, pourra devenir très incommode. Le ministère, avec une partie de ses anciens adhérents qui voudront suivre son sort, sera tous les jours davantage entre les mains des doctrinaires ultra-libéraux, et obligé de se faire appuyer par ceux mêmes reconnus ouvertement hostiles à la dynastie. Dans cette situation, s'il achète sa conservation par des concessions démocratiques, il perd la monarchie, comme il est arrivé dans les circonstances précédentes à tous ceux qui ont suivi cette marche. S'il en agit autrement, il dépendra davantage de la portion des députés qui lui sont moins favorables par système, mais qui pourraient avoir la sagesse de le soutenir par raison. Cette chance est la seule qui offre une probabilité de succès que l'on puisse désirer hautement ; toutes les autres sont remplies d'inconvénients incalculables.

Quant à la politique extérieure, M. Decazes y apportera en partie l'esprit de police qui le domine. Il cherchera à vouloir être bien personnellement avec tout le monde, et spécialement avec les Anglais, afin de se faire pardonner son élévation par une nation aussi voisine et qui influe de tant de manières sur les réputations des hommes publics dans ce pays. Le sentiment universel de la France l'obligera, de l'autre côté, à cultiver la Russie ; et c'est dans cet esprit qu'il commence déjà à publier qu'il est l'ouvrage du duc de Richelieu, et que ce n'est que par son consentement qu'il s'est décidé à prendre le timon des affaires.

Il est probable que cette disposition se développera au point d'avoir avec moi des explications. J'en fais déjà, dès ce moment, l'objet de toutes mes méditations, et j'espère que, dans le cas supposé, je me conduirai de manière à ne pas nuire, ni au bien général, ni au service qui m'est confié et dont la délicatesse est devenue extrême dans la circonstance actuelle.

La famille royale et la Cour regardent l'éloignement du duc de Richelieu comme l'avant-coureur de leur ruine. Aussi longtemps qu'il a été le chef d'un ministère, même qu'elles n'approuvaient pas, elles avaient une garantie dans sa loyauté et dans sa sollicitude pour leur conservation. Aujourd'hui, ils se croient sans appui et n'ayant aucun moyen de communication avec les hommes en place ; l'inquiétude, qui les a tourmentés autrefois, approche maintenant du désespoir. Cette disposition est très fâcheuse, parce qu'elle tend à isoler journellement les droits en expectative d'avec le pouvoir en activité.

Le corps diplomatique, avec lequel je m'abs tiens dans ce moment de

communiquer sans la plus grande réserve, juge le ministère actuel, les causes de sa formation et ses adhérents de la manière la plus sinistre; ainsi les correspondances seront alarmantes.

Lorsqu'on médite sérieusement sur la gravité des circonstances, rien n'étonne davantage que la légèreté présomptueuse de M. Decazes d'en avoir recherché le fardeau, et d'avoir entraîné le Roi à lui accorder cette dangereuse faveur. Le succès, même le plus complet, justifierait à peine une pareille entreprise, et ferait difficilement oublier son imprudence.

Des personnes habituées à calculer les intrigues croient que le général Dessolle fera place à M. de Talleyrand, dans le cas où l'entrée de celui-ci dans l'administration actuelle pourrait assurer la majorité dans la Chambre des pairs. Je n'ai nul doute que cette espérance ne lui soit montrée en perspective, et que, si le favori juge convenable à ses intérêts de la réaliser, le Roi ne s'y prête, malgré la répugnance véritable qu'il a contre un pareil amalgame.

Tous les faits énumérés dans le présent rapport, ainsi que les observations qui en dérivent, sont connus de Votre Excellence, qui se trouve sur le lieu de la scène. A son arrivée à Saint-Pétersbourg, elle sera à même de leur donner de vive voix les développements qu'il est impossible de renfermer dans une dépêche.

N° 2. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 735)

Paris, 12/24 janvier 1819.

Monsieur le Comte, l'intervalle qui s'est écoulé entre le départ de Votre Excellence de Paris et la date de cette dépêche n'est pas assez long pour avoir donné lieu à des démarches bien importantes de la part du ministère actuel. C'est donc à considérer le principe, plutôt qu'à énumérer les conséquences de ce changement remarquable, que je me suis appliqué jusqu'à présent avec toute l'attention que mérite l'importance du sujet.

La résolution que le Roi a prise de remettre l'administration du royaume entre les mains de M. Decazes et du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, au moment où Sa Majesté laissait partir, au moins avec indifférence, M. le duc de Richelieu, influera peut-être d'une manière décisive sur le sort de la France. Dans les circonstances actuelles de l'Europe, cette mesure concerne presque directement toutes les autres puissances, et, comme il est possible que les suites qui peuvent en dériver deviennent matière de

délibération de leur part, il m'a paru indispensable de tracer et de caractériser le système qui a prévalu, en opposition à celui que les ministres démissionnaires avaient le projet de faire adopter. Les passions et les intrigues se sont attachées et persistent encore avec tant d'activité à dénaturer la vérité, qu'il est du devoir de la distinguer et de la mettre en évidence, au milieu des agitations des partis qui cherchent à l'offusquer. C'est, Monsieur le Comte, ce que je me propose de soumettre au ministère impérial, moyennant le présent rapport.

La révolte du 20 mars 1815 ajouta aux divisions créées par la Révolution, en général, de nouveaux germes de discorde, dont les effets ont travaillé ce pays jusqu'à présent et menacent de le perdre à l'avenir. Les royalistes qui se trouvèrent appelés par les victoires des étrangers au maniement des affaires en 1815, au lieu d'user avec modération des avantages que leur avaient procurés des circonstances passagères et odieuses en elles-mêmes, portèrent les prétentions et les imprudences à l'excès.

Frappés par l'ordonnance du 5 septembre, cette mesure les rendit furieux, lorsqu'elle n'aurait dû leur servir que de leçon et d'avertissement.

Les élections de 1816 présentèrent un résultat en général satisfaisant, et la session des Chambres, durant cette année, montra dans ses délibérations une modération qui tendait à neutraliser les écarts des partis et à mettre en pratique le gouvernement constitutionnel.

L'acte le plus essentiel de la législature, à cette époque, fut la loi qui règle le mode d'élection à la Chambre des députés. Aucune mesure n'a jamais offert plus de difficultés que celle-ci. Fixer des règles pour qu'une population de trente millions d'habitants soit représentée d'après un système uniforme, sans offenser le plus grand nombre par l'excès des exclusions, ou sans s'exposer à mettre le sort de l'État à la disposition des hommes dont l'intérêt est de détruire au lieu de conserver, est le problème le plus difficile qu'un législateur soit appelé à résoudre. En l'appliquant à la France, les obstacles ne pouvaient manquer de s'augmenter. Dans un pays où l'ancienne architecture de la société avait été réduite en poussière, où la démagogie et le despotisme militaire, chacun à leur tour, avaient tout nivelé, où la propriété se trouvait affaiblie et bouleversée presque en totalité, le législateur manquait de bases pour établir son ouvrage, et ne pouvait s'empêcher de hasarder des expériences incertaines, dont la pratique seule pouvait faire connaître la perfection ou les défauts.

C'est dans cet esprit et dans ces incertitudes que la loi des élections fut portée. A peine connue, tous les partis se hâtèrent de s'emparer de cet instrument de pouvoir, chacun dans l'intérêt qui lui était particulier. Le

gouvernement, comme représentant l'État, s'élevait au milieu et au-dessus des factions, et il en triompha presque entièrement lors des nominations de 1817.

Les peines que ce succès lui avait coûtées démontraient déjà combien il était difficile de l'obtenir, par la nature des choses et par quelques vices inhérents à la loi même. Cette faiblesse ne pouvait manquer d'être saisie par le parti démocratique, qui, dans l'intervalle, et pour en profiter, a fait usage de la licence de la presse avec une profusion, une malignité et une audace sans exemple.

La difficulté en France consiste à calmer les passions qui s'attachent à cette foule d'intérêts ou de prétentions créés par les événements précédents; les éveiller et les irriter au point de les mettre en action est un ouvrage d'iniquité qu'il est très aisé d'accomplir. Les démocrates de toutes les formes et de toutes les nuances se sont attachés avec acharnement à ce dernier parti. Après avoir alarmé sans aucun fondement les acheteurs des biens nationaux, et avoir désigné les anciens propriétaires au fer des nouveaux possesseurs, ils ont dénoncé les prêtres en les couvrant de soupçons et en aiguisant contre eux les poignards de l'impiété. Comme ce n'était pas la liberté qu'ils cherchaient, mais la vengeance et le pouvoir, ils se sont coalisés avec les restes de l'ancienne armée, avec laquelle ils ont formé une association d'intérêts qui caractérise leurs desseins communs, et qui, malheureusement, permet de faire des rapprochements avec les époques les plus sinistres et les plus terribles de la Révolution.

Le développement de ce plan s'est montré dans toute son étendue durant le congrès d'Aix-la-Chapelle, époque qui a coïncidé avec les élections du cinquième des députés. Le ministère manquait alors de son chef, et c'était M. Decazes qui l'avait pour ainsi dire remplacé, soit par la faveur avouée du Roi, soit par l'influence personnelle qu'il avait déjà acquise depuis quelque temps. Au lieu de s'alarmer à l'approche du danger, et de le combattre, il l'a vu s'élever avec une sorte de complaisance. Décidé à supplanter M. Lainé et à lui succéder dans le ministère de l'intérieur, il a compté dans chaque député démocrate un ennemi de ce ministre. Entouré d'amis politiques qui le tenaient dans ces dispositions, ils lui ont fait également espérer que ces instruments de son élévation se seraient ensuite laissé conduire par lui; sa présomption, la rapidité de sa fortune, le crédit illimité sur la personne du Roi, l'ont confirmé dans cette opinion pour le malheur de la France.

L'arrivée du duc de Richelieu à Paris, celle des députés, les indications que le résultat des élections avait déjà données à tous les partis, décou-

vrèrent jusque dans leurs derniers réduits les projets et les conséquences que chacun d'eux attendait de son triomphe.

La grande majorité des pairs et la majorité probable des députés s'adressèrent au président du conseil, en le conjurant d'arrêter le mal lorsqu'il en était encore temps, et de former un plan d'administration tendant à préserver la monarchie des agitations dont elle était menacée. Ce système consistait dans les trois mesures suivantes :

1° Modifier la loi des élections de manière à augmenter l'influence des propriétaires les plus considérables dans le choix définitif des députés ;

2° Soumettre la formation de l'armée à une marche lente et mesurée, sans précipiter les choix et sans gêner les finances par des sacrifices appliqués à un objet qui, porté au delà des besoins intérieurs, au lieu d'un motif de sécurité, devenait une juste cause de terreur pour la France et de jalousie pour l'Europe ;

3° Aviser aux moyens de mettre un frein à la licence de la presse, au moins pour un temps déterminé, et surtout en ce qui concerne les journaux et les feuilles périodiques.

Ces mesures auraient été soutenues par les royalistes qui jusqu'alors étaient dans l'habitude de voter contre les ministres, et par ceux des ministériels qui, jaloux de la liberté publique, voulaient néanmoins l'assurer contre la licence et contre cette coalition dangereuse qui s'annonçait alors, et qui s'établit chaque jour davantage, entre la démagogie et les restes dangereux de l'armée de Bonaparte.

Si une pareille fusion avait lieu par un système de gouvernement représenté à la France et à l'Europe exempt d'exagération dans tout genre, la liberté publique et la royauté constitutionnelle se seraient trouvées déposées pour ainsi dire dans des mains destinées naturellement à maintenir l'une et l'autre, c'est-à-dire que les propriétaires les plus considérables, quelle que soit leur origine ancienne ou nouvelle, auraient eu une influence suffisante dans la représentation nationale pour en exclure, comme il est à désirer, le nombre menaçant d'hommes sans fortune ou avec des principes hostiles à la dynastie qui s'y introduit tous les ans par l'admission directe d'une classe trop inférieure dans la nomination définitive des députés.

Cette réforme ne devait être que le résultat de mesures législatives ; c'était la constitution elle-même qui s'améliorait par les moyens légitimes qui lui sont propres et par les principes qu'elle contient de son perfectionnement progressif.

La présence du duc de Richelieu à la tête du ministère et celle de ses

collègues, dont on n'avait nullement à craindre ni réaction de parti en faveur de la couronne, ni projets aristocratiques, garantissaient le public contre les insinuations de la malveillance; et peu de temps aurait suffi pour fixer la situation politique et caractériser aux yeux de tout le monde les vues et les intentions du ministère.

Pour parvenir à un résultat aussi salutaire, il était presque indispensable que M. Decazes, favori du Roi et ministre pour le moment populaire, s'y associât; mais les projets d'ambition personnelle qu'il avait conçus, et qu'il avait déjà fait agréer à Sa Majesté, s'opposaient, selon lui, à cette marche conservatrice. Sa résolution était prise de remplacer M. Lainé au ministère de l'intérieur, ou de se retirer avec la faveur du Roi et les acclamations de la démagogie. M. de Richelieu ayant refusé de consentir à l'éloignement de l'homme dans lequel il avait le plus de confiance, M. Decazes donna à sa retraite simulée des causes qui devaient en augmenter l'intérêt auprès de la multitude. Il déclara qu'il ne se serait jamais prêté à aucune conciliation avec les royalistes, qu'il s'opposerait à toute modification de la loi des élections, et chercha à flatter avec art toutes les passions et les préjugés populaires. Ayant conservé la police et les moyens qui sont attachés à cette institution d'infester la capitale de tous les bruits dont l'intrigue et l'esprit de parti ont besoin de se soutenir selon les circonstances, on pouvait observer les menées et entendre par milliers les voix qui s'élevaient dans le but de pervertir l'opinion et afin d'exciter à cette occasion, par les insinuations les plus malignes et les plus absurdes, les inquiétudes publiques.

Votre Excellence connaît, et j'ai déjà exposé dans mes rapports précédents les fautes, les difficultés qui ont motivé la retraite du duc de Richelieu et la formation du ministère actuel; ainsi je m'abstiendrai d'en faire ici la récapitulation; mais ce qu'il me semble convenable d'observer, c'est le principe qui a créé cette administration nouvelle, et la marche éventuelle qu'elle peut tenir.

C'est le parti démocratique, quoique pas encore hostile à la maison de Bourbon, de concert avec les soi-disant indépendants qui aspirent à un changement de dynastie, qui a soutenu l'ambition de M. Decazes et élevé avec lui les ministres actuels au rang où ils sont placés. Le favori était indispensable dans cet arrangement, parce qu'il fallait le consentement du Roi pour en faire un; mais, du moment qu'il a eu lieu, l'importance individuelle se trouve graduellement réduite à l'échelle que chacun a dans le principe qui a servi de moteur et ensuite de base à la formation. Il résulte de là que, dans ce ministère, M. Decazes n'aura qu'une

influence contestée et peut-être subordonnée aux autres plus populaires que lui, tandis que, dans celui présidé par le duc de Richelieu, toute la faveur du parti appelé libéral s'accumulait sur sa tête, et lui attribuait le mérite des mesures qu'il approuvait, sans le rendre responsable de celles qui étaient jugées dans un sens différent.

Les symptômes indicatifs de cette situation commencent déjà à se faire sentir. Le ministre de la guerre s'est empressé de déclarer, sans aucune retenue, par des nominations et des déplacements remarquables, le commencement de son système, c'est-à-dire la réintégration des généraux désignés sous le nom d'armée de la Loire dans leurs fonctions d'activité. Plusieurs sont déjà rentrés dans la carrière, et tous les autres déclarés disponibles, avec la perspective évidente d'y être admis promptement.

Les bannis sont presque rappelés en masse, et on compte dans cette catégorie, réunis à d'autres noms, ceux des généraux Allix, Exelmans et Grouchy.

Nul doute qu'il appartient à tout gouvernement sage de diminuer progressivement les rigueurs des peines infligées dans les troubles civils; mais, pour que la clémence soit un bienfait et pour qu'elle opère d'une manière salulaire sur ceux qui en sont l'objet, il ne convient pas qu'elle paraisse l'effet du triomphe d'un parti, et encore moins que ceux qui l'exercent lui donnent le caractère d'une satisfaction pour réparer une injustice, au lieu d'une grâce pour pardonner un crime. C'est néanmoins dans le sens le plus désavantageux à l'autorité que la mesure est interprétée par le parti qu'elle concerne, au point qu'au lieu de calmer elle peut devenir une cause de plus de désordre et d'agitation.

La même observation est applicable encore davantage à l'emploi des généraux jusqu'à présent à la demi-solde. La formation de l'armée française, pour être adaptée aux circonstances et pour qu'elle soit utile, doit avoir lieu principalement en prenant l'état intérieur du pays pour base et pour objet. La paix de l'Europe est si essentiellement consolidée, à moins que la France ne l'altère par ses désordres ou par ses attaques, qu'un gouvernement constitué comme celui-ci ne doit nullement se compromettre en levant des forces qu'il ne pourrait pas gouverner, ou en faisant des choix qui ne seraient pas dans les intérêts de l'ordre des choses établi. Le maréchal Saint-Cyr a certainement écarté ces règles de précaution, et il les franchit avec une précipitation qui, d'un côté, exalte les têtes des gens admis au service, et, de l'autre, alarme tous ceux qui ne peuvent manquer de craindre l'abus de la force, lorsqu'elle se trouve à la disposition de la malveillance.

Quoique avec la plus stricte mesure, j'ai eu l'occasion de faire des observations à ce sujet aux ministres les plus influents. M. Decazes lui-même a convenu qu'il y avait eu à quelques égards du zèle anticipé, mais qu'à l'avenir le maréchal lui-même sentait la nécessité de s'arrêter, et qu'il s'y serait prêté même de meilleure grâce qu'autrefois. Ces explications ne sont que des espérances vagues, le mal est réel et évident; quant à la résolution de le circoncrire, elle n'est encore qu'une supposition pour ceux qui la désirent, tandis que les hommes intéressés à vouloir le contraire travaillent pour forcer le ministre à continuer son système et à l'étendre.

Dans un gouvernement représentatif, l'existence vitale du ministère dépend en dernière analyse du soutien qu'il rencontre auprès des deux Chambres; l'administration actuelle travaille à s'en procurer un dans celle des députés. Pour l'obtenir, elle aura besoin de la coopération des soi-disant indépendants, et ceux-ci, à leur tour, ne veulent la lui accorder qu'à condition qu'on leur cédera toutes les lois nécessaires pour accréditer leurs doctrines et servir d'instruments à leurs projets. Il est possible qu'à force de manège on parvienne à diminuer les sacrifices qu'on demande sur les autels de la république au détriment de la royauté, et qu'on puisse même se passer des suffrages des plus exigeants, pour ce qui regarde la Chambre des députés. Mais quant à celle des pairs, il est presque démontré que les ministres ne peuvent aucunement compter sur la majorité. Dans l'alternative d'affaiblir ce corps par le nombre et de l'infecter par les choix, ou d'être arrêté dans sa marche pour faire place à d'autres, il est à craindre que le ministère n'abuse de la prérogative royale et du crédit du favori pour ajouter de nouveaux pairs à ceux qui existent déjà. Dans ce cas, l'influence d'une telle mesure sur l'institution et les fonctions de la pairie lui serait fatale. La multiplicité de ces nominations, l'origine et le motif avoué entraîneraient la seule aristocratie constitutionnelle qui reste, au milieu du nivellement politique, dans une dissolution complète.

C'est sous des auspices aussi peu satisfaisants que le nouveau ministère commence sa carrière. S'il suit le principe qui l'a créé, il perdra la monarchie légitime par des lois anti-monarchiques, par son association à des hommes qui ont peu d'intérêt et encore moins de disposition à la soutenir, et enfin par le pouvoir militaire qu'il menace déjà de confier aux restes turbulents de l'armée de la Loire.

En indiquant ce qui est probable, mon intention n'est point d'accuser l'administration actuelle d'un projet aussi inique et aussi insensé, mais

plutôt de peindre la situation forcée où elle s'est placée, et dans laquelle je crains qu'elle ne veuille se maintenir aussi longtemps qu'elle pourra, en économisant, à la vérité, les sacrifices qui lui seront arrachés par le parti démocratique, mais en les offrant toujours plus ou moins, et jusqu'au point de ne plus se réserver les moyens et la force d'y mettre un terme.

Malgré cette faiblesse, résultat de son embarras, elle pourra peut-être traverser la session actuelle sans succès comme sans catastrophe, avec l'espoir de se fortifier par l'élection du cinquième des députés, qui doit avoir lieu dans le courant de l'année. C'est un expédient douteux, sur lequel M. Decazes fonde la justification de son ambition. S'il réussit, il ne sera qu'un palliatif, quoique fort à désirer, puisque, en différant le mal, il augmenterait les chances du remède ; mais, si le résultat est contraire, alors le combat devient à mort entre la royauté légitime, qui ne pourra se soutenir que par un coup d'État devenu indispensable, et les révoltes qui peuvent le précéder ou en être la suite.

Placé devant une perspective politique aussi douteuse et au milieu d'un peuple inquiet en partie par le fait de son propre gouvernement, le ministre de Russie a jugé qu'il remplirait les hautes intentions de son auguste souverain en s'imposant la réserve la plus mesurée. En effet, se prononcer en faveur du système annoncé par les ministres actuels, qui probablement sans mauvais dessein, paraissent chercher leur appui dans l'alliance d'une démocratie royale avec les hommes et l'esprit de l'armée de la Loire, ce serait s'exposer au blâme et aux conséquences probables d'un plan rempli évidemment d'inconvénients les plus menaçants. De l'autre côté, le censurer ouvertement, sans pouvoir le détruire ou l'amender, et rompre avec les individus qui en sont les fauteurs, ajouterait infiniment aux difficultés de sa situation, sans les résoudre, et fermerait la porte pour l'avenir à cette influence que la nature des choses et les intérêts mêmes des hommes en place pourront faire rechercher, lorsque les suites de leurs fautes seront évidentes même pour leur amour-propre. C'est donc dans ces termes de convenances que je me suis fait une loi de me tenir, jusqu'à tant que les circonstances justifient une conduite plus prononcée.

Quant à mes collègues, je ne puis que me louer des vues saines de celui d'Autriche et des intentions droites du comte de Goltz, quoique moins retenu dans cette occasion qu'à son ordinaire envers le ministre actuel. J'ai eu avec le premier des conversations très sérieuses, et à plusieurs reprises, et je puis assurer en honneur que l'accord a été complet et que nous nous sommes promis de l'annoncer réciproquement à nos Cours.

Pour ce qui concerne l'ambassadeur d'Angleterre, celui-ci n'a vu dans la retraite du duc de Richelieu que la fin de l'influence supposée de la Russie ; il s'est jeté entre les bras des nouveaux ministres avec une exagération passionnée, au point que le baron Vincent m'a dit lui en avoir fait les reproches les plus amers. Cette conduite décèle sa malignité plusqu'elle ne prouve sa pénétration, puisqu'il est de fait que, si on cherchait des influences exclusives, plus la France tomberait dans des mains fortes et serait gouvernée par des vues ambitieuses, plus ces influences seraient non seulement faciles à obtenir, mais on les verrait rechercher avec instance.

Comme j'ai eu l'honneur de le mander dans mes rapports précédents, M. Decazes cultive avec soin les dispositions du chevalier Stuart et met tout en œuvre pour mitiger l'opinion de l'Angleterre sur sa personne et sur les écarts de son ambition. Quoique favori, il a besoin de tenir le Roi dans des illusions à cet égard ; il sait que rien ne pourrait plus embarrasser la conscience de Sa Majesté que le jugement hautement prononcé du gouvernement britannique et celui du public anglais contre ce mélange de favoritisme et de basse popularité avec lequel il prétend gouverner la France et conserver les droits de la dynastie. Ainsi le cabinet des ministres à Londres comme ceux des journaux sont obsédés d'intrigues et de professions de foi, pour persuader que ce qui arrive est exactement ce qui pouvait arriver de plus heureux.

Votre Excellence connaîtra, par les rapports de Londres, que le duc de Wellington juge de la retraite de M. de Richelieu, du système probable de ceux qui lui ont succédé, et, en général, de la situation de la France, à peu près avec l'anxiété dont il est impossible de se défendre, lorsqu'on a des intentions pures et l'esprit dégagé de prévention, et qu'il blâme ouvertement la conduite du chevalier Stuart. Il paraît que Lord Castlereagh, sans approuver cet ambassadeur, ne le désavoue pas entièrement, et qu'il le conserve comme pour donner aux partis matière de spéculation et faire, pour ainsi dire, une brèche à l'union qu'il prêche partout ailleurs, mais qu'il n'est pas scrupuleux de mettre en doute à Paris, où elle devrait paraître la plus indissoluble et devenir la plus efficace.

M. de Talleyrand a déclaré que le ministère actuel serait parfait, s'il était présidé d'une manière plus éclatante, c'est-à-dire s'il en était lui-même le chef. Dans cette intention, il prodigue à M. Decazes toutes les bassesses imaginables. Celui-ci jouit de son triomphe, mais il ne croit pas pour le moment que M. de Talleyrand puisse ajouter aucune force et encore moins de la considération au gouvernement ; ainsi le rapprochement

se limite jusqu'à présent à de simples préliminaires d'intrigues. Je ne crois pas que le général Dessolle soit disposé à céder sa place à personne ; il m'a dit qu'il y restera, à moins que le Roi ne le chasse, ce sont ses expressions. Soutenu par le ministre de la Guerre et par ceux des Finances et de la Justice, il sera difficile de le rendre instrument de quelque arrangement futur, sans que le ministère ne risque de se dissoudre lui-même.

Dans la situation actuelle des choses, il semble impossible de hasarder une démarche spéciale pour les rendre meilleures ; les difficultés et les événements pourront en suggérer. L'union des cabinets, en constituant leur force, leur fournira en même temps les moyens d'employer leur sagesse. Mais, pour qu'elle soit utile, cette union, et qu'elle réponde à ses fins, il convient qu'elle soit sincère à l'égard de la France, dans le but de coopérer à sa tranquillité, et que le cabinet anglais, en tout ou en partie, ne veuille pas exciter des tempêtes et attendre les avantages qui peuvent lui en revenir, lorsqu'on sera obligé de les calmer moyennant l'intervention, les efforts et les sacrifices du continent de l'Europe, armé contre sa rivale. Loin de moi de donner à ces suggestions plus de poids qu'elles ne méritent dans l'état actuel de la question. Comme nous sommes au moment de devoir faire des expériences, la vérité paraîtra sans voile, et il est à espérer que les Cours n'auront qu'à se féliciter de la sagesse ainsi que de la moralité de leurs mesures et de leurs intentions réciproques.

N° 3. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 736)

Paris, 12/24 janvier 1819.

Monsieur le Comte, en conformité des ordres qui m'ont été transmis, j'ai communiqué au marquis Dessolle la dépêche de Votre Excellence relative à l'arrangement proposé pour assurer aux chrétiens des deux communions grecque et latine l'exercice pacifique des saints mystères dans l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, ainsi que les instructions adressées à cet effet à M. le baron de Stroganoff, à Constantinople.

Dans la première conférence, le ministre français parut si fort convaincu de la sagesse et de la modération employées par notre auguste Cour dans cette affaire qu'il déclara en partager entièrement les vues, se réservant, cependant, de porter l'affaire au conseil et de la mettre en définitif sous les yeux de Sa Majesté Très Chrétienne.

Du moment que l'objet fut pris en considération, on ne manqua pas de le présenter au marquis Dessolle plus compliqué qu'il n'est en effet, et

qu'il ne l'avait jugé lui-même dans le premier entretien avec moi. Le volume de titres, d'écritures et de rapports qu'on voulut lui faire examiner excitèrent des doutes sur le jugement qu'il avait déjà porté, et les prêtres qu'il lui fallut consulter nécessairement cherchèrent à augmenter ses incertitudes.

Craignant lui-même qu'on ne l'accusât de manque de zèle dans une matière où sa vie toute militaire ne lui donnait pas de droit à une grande confiance, il a voulu témoigner des scrupules et s'associer pour ainsi dire aux difficultés qui ne venaient pas de sa part.

De mon côté, ayant à cœur d'obtenir une décision favorable, je lui expliquai dans une seconde conférence non seulement la justice et la convenance de la demande, mais encore l'impossibilité où les catholiques se trouvaient d'établir et d'exercer des droits exclusifs, eu égard aux changements qui étaient survenus, et en considérant la question telle qu'elle est de fait, et non comme la congrégation des prêtres à Paris peut se l'imaginer.

La persuasion où j'étais qu'il était gêné par des influences contraires à son propre jugement me détermina à traiter la chose formellement, et je lui adressai la note¹ dont la copie est ci-annexée, afin de provoquer une réponse officielle et à laquelle il fût permis d'avoir recours dans la suite.

L'office que j'ai reçu me paraît fournir les meilleures espérances que cette affaire se terminera conformément au désir de Notre Auguste Maître. En se réservant de se décider après d'autres renseignements attendus, le marquis Dessolle déclare qu'il ne doute nullement que *la réponse définitive ne soit aussi satisfaisante que ma Cour peut le désirer*. C'est donc à obtenir l'exécution de cette promesse que je m'occuperai et dont je rendrai compte avec toute la diligence possible.

N° 4. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 737)

Paris, 12/24 janvier 1819.

Monsieur le Comte, Votre Excellence m'a ordonné de faire des démarches auprès du gouvernement français, pour qu'il soit donné cours aux stipulations arrêtées à Aix-la-Chapelle, relatives aux pirateries des Régences barbaresques.

1. Note du général Pozzo di Borgo au marquis Dessolle, Paris, 2/14 janvier 1819.

Après avoir conféré sur ce sujet avec M. le marquis Dessolle, il fut convenu entre nous que je lui adresserais une lettre en forme pour provoquer une réponse également par écrit. Ces deux pièces se trouvent annexées à la présente.

Après cette communication, Son Excellence M. le comte de Lieven m'a adressé copie de sa dépêche en Cour sur cet objet. Je n'ai pas perdu un moment pour la faire connaître au ministre français, qui, de sa part, m'a assuré de sa prompte adhésion au plan projeté par le cabinet britannique, particulièrement à celui de confier cette affaire à une mission spéciale, dans l'intention de prouver aux Régences l'importance que les puissances de l'Europe y attachent, et leur résolution de la terminer conformément à la justice.

Je me ferai un devoir de veiller à l'exécution des bonnes dispositions et des facilités que j'ai rencontrées jusqu'à présent sur ce sujet, et de rendre compte du résultat.

N° 5. Le général Pozzoⁿⁱ di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 739)

Paris, 12/24 janvier 1819.

Monsieur le Comte, le protocole ci-joint contient les mesures provisoires qui ont été adoptées par les ministres des quatre Cours alliées, en conséquence de l'arrangement stipulé le 12 décembre dernier avec le gouvernement français, au sujet du restant des contributions.

Votre Excellence verra que, conformément à mes instructions, ce n'est qu'après que l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre de Prusse avaient annoncé l'adhésion de leurs Cours respectives que j'ai déclaré celle qu'il a plu à Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, de m'autoriser à prononcer en son nom.

Le cabinet de Vienne, tout en admettant le principe de ne négocier la portion des rentes destinée à faire face aux derniers cent millions qu'après dix-huit mois, ainsi qu'il était convenu dans le protocole *sub spe rati*, a néanmoins observé qu'il n'entendait pas relever les banquiers Hope et Baring des obligations qu'ils avaient contractées à Aix-la-Chapelle à ce sujet, au cas que la France ne remplit pas ses engagements, et il a ajouté également que le délai de neuf mois, en sus des dix-huit, lui paraissait exorbitant.

Malgré ces observations, le baron de Vincent, ainsi que mes autres collègues et moi, nous avons jugé unanimement que le paiement des quotes

relatives aux cent soixante-cinq premiers millions ne devait pas être arrêté, et nous avons écrit à cet effet aux commissaires spéciaux la lettre annexée audit protocole.

C'est le ministre d'Autriche qui a désiré de ne pas insérer les raisons de cette décision, parce qu'il craignait de préjuger la manière dont sa Cour envisagerait la question. Cependant il est aisé de voir que la garantie subsidiaire des banquiers, dans le cas de mauvaise volonté ou d'impuissance de s'acquitter de la part de la France, pourrait causer leur ruine sans assurer les intérêts des puissances, puisque ce ne sont jamais des fortunes particulières qui se trouveraient capables de répondre de pareilles sommes. Ainsi, la question revient à son principe, c'est-à-dire à la solvabilité du gouvernement français, qui, seul, peut rendre les banquiers solvables à leur tour.

C'est la veille du jour destiné à faire le premier paiement que nous avons été appelés à délibérer, et, comme M. Baring nous avait protesté que, sans une décision de notre part, l'opération serait suspendue, nous avons trouvé dans cette circonstance une nouvelle raison pour adopter le parti que nous avons pris.

Le baron de Vincent est persuadé que sa Cour enverra son adhésion pure et simple. Dans tous les cas, ce n'est qu'avec le consentement des autres que je me déciderai à l'avenir, comme je l'ai fait jusqu'à présent.

N° 6. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 12/24 janvier 1819.

Mon cher Comte, le consul Kozloff arriva d'Amérique se trouvant dans la misère et dans l'impossibilité de se rendre à Pétersbourg; je lui en procure les moyens en l'envoyant en courrier, d'après la promesse qu'il m'a faite d'user de la plus grande diligence. Il est chargé également des dépêches du comte de Lieven, que j'ai jugé convenable d'attendre, afin de vous donner une juste idée de la manière dont on apprécie à Londres les événements de Paris. Il semble que nous nous rencontrons tous sur ce point important et sur la conduite qu'il nous importe à tous de tenir dans une circonstance aussi critique; quant à Stuart, il est jugé par tout le monde, mais Lord Castlereagh, soit par paresse, soit par arrière-pensée, ou bien pour se venger de Talistcheff, comme il le donne à entendre, le conserve ici pour notre désolation et au grand détriment des affaires.

Dans une lettre que le duc de Wellington m'écrit, il me mande que le

Prince-Régent a donné *son consentement* à ce que l'on me confère le cordon de commandeur de l'ordre du Bain ; je dois vous dire que je n'ai jamais demandé telle chose ni tel consentement. Le baron de Vincent est dans le même cas ; il était enclin à refuser, parce que, lorsqu'on ne recherche rien, on n'est pas bien aise de se voir classé plus bas que les autres ; mais je l'ai décidé à répondre poliment, comme nous avons déjà fait, chacun de son côté.

Ma dépêche est un exposé et, en quelque partie, une répétition de ce que j'ai déjà mandé au sujet des événements qui ont eu lieu. Il m'a paru convenable de m'attacher premièrement à bien caractériser ce qui est, et je partirai ensuite de cette base pour vous informer des conséquences qui en résulteront à mesure qu'elles pourront se montrer. Je ne suis pas content des premiers pas du ministère. Decazes vient d'avoir des échecs de la part de ses collègues, qui, quoique son amour-propre en dise, prouvent qu'il ne sera pas le premier dans le cabinet, en dépit même de la faveur du Roi. Il voulait nommer le général Claparède, au lieu du général Defrance, au commandement de Paris, et il a succombé ; il a promis à Chabrol, ancien sous-secrétaire d'État et homme très respectable, de le conserver au conseil, et il en a eu de nouveau le démenti. De son côté, le ministre de la Guerre ne pense qu'à mettre en activité la généralité de l'armée de la Loire ; les destitutions et les placements se répètent à chaque instant ; on chasse un homme paisible ou bien intentionné pour appeler un de ces fier-à-bras, dont il paraît maintenant dans les salons des ministres une population tout entière. Par ma prochaine expédition, je pourrai vous donner des renseignements plus détaillés ; aujourd'hui, on peut voir seulement les mauvais symptômes, le temps démontrera la maladie. En se conduisant de la sorte, les ministres sont loin d'avoir la guerre ou les troubles pour but : ils visent, sous le bon plaisir du Roi et du favori, à s'entourer d'une force militaire, politique et administrative, qui les rende maîtres contre le parti royaliste proprement dit et contre l'héritier présomptif de la couronne, s'il refuse à être autre chose qu'une machine à signer. N'ayant pas proposé des lois importantes, les Chambres ne se sont en conséquence pas montrées telles qu'elles seront ; en attendant, Decazes travaille à faire des recrues par tous les moyens, en quoi consiste son principal talent. La rente se soutient à un point qui empêchera les gênes et les catastrophes dont la place était menacée ; je ne crois pas qu'elle ira beaucoup plus loin, malgré le triomphe du parti plus que populaire. La confiance des vainqueurs ne va pas jusqu'à risquer leur fortune ; ils ne craignent pas les révolutions, mais ils prévoient celles dont

ils seront probablement les auteurs. Barring ne pense qu'à en sortir, et je crois qu'il tremble en y pensant. Les gazettes vous auront annoncé les obstacles que rencontre la proposition d'une récompense en faveur du duc de Richelieu; je crains que son ami le favori ne laisse le public exercer sa malignité sur ce point, afin d'ôter au duc l'auréole qui l'entourait, depuis que celui-ci n'y est plus; le caractère d'intrigue dans les affaires a pris le dessus, et, excepté lorsqu'ils craignent, il est difficile de compter sur quelque chose de bien net. J'ai parlé à M. Dessolle s'il avait l'intention d'envoyer La Ferronnays chez nous, il m'a paru y être disposé; Decazes, de son côté, ne s'est pas montré autant; au reste, ils m'ont dit qu'ils n'avaient encore rien décidé. Les choix diplomatiques les embarrassent, parce que le temps d'envoyer des *bravos* est heureusement passé. Je m'exécute autant qu'il est nécessaire pour me tenir sur un pied de convenances avec eux tous; ils auraient voulu l'ancien soutien, mais, comme ce n'est ni le même système, ni les mêmes hommes, il serait extravagant de ma part de prôner des mesures qui épouvantent déjà l'Europe, et dont il ne dépend pas de moi de diriger la marche ou d'arrêter les conséquences; je me borne donc à quelques avertissements, que je renforcerai selon qu'ils deviendront nécessaires.

M^{me} Piré me tourmente pour que j'intervienne formellement en faveur de son mari; elle est maintenant dans le sens ministériel autant que personne. Les messieurs qui font venir Exelmans et Grouchy peuvent certainement envoyer chercher Piré, mais il me paraît qu'il faut s'abstenir de leur donner occasion de publier dans les gazettes que c'est à la demande de l'Empereur que cet homme très mal noté rentre en France; les ministres ne manqueraient pas de le divulguer, pour se justifier de l'appel qu'ils ont fait à tant d'autres dans le même cas.

La comtesse vous écrit elle-même tout à son aise; elle se porte bien et les enfants aussi. Elle vous parlera peut-être de sa conversation avec Talleyrand; le malin a dit à peu près ce qu'il pense sur ceux qui gouvernent actuellement; je sais qu'il ne s'exprime pas de même lorsqu'il espère le portefeuille, vu qu'il sème la zizanie par tout où il peut.

Je finis ma lettre par où j'aurais dû la commencer, je veux dire la mort déplorable de la Reine de Wurtemberg. Nous en avons été assommés, en pensant à la grandeur de la perte et à l'impression qu'un tel malheur a dû faire sur l'Empereur et l'Impératrice-mère. C'est une forte calamité domestique, et dans quel moment! Outre cela, la politique de l'Allemagne

s'en ressentira. La présence de nos princesses est une garantie d'ordre et de stabilité.

Adieu, mon cher Comte, croyez à mon attachement invariable.

P.-S. — Je ne crois qu'il faille faire aucune démarche à Londres pour renvoyer Stuart, nous risquerons un refus ou qu'on nous demande celui de Tatistcheff. Lord Castlereagh ne s'y décide pas, parce qu'il ne veut pas et qu'il a ses raisons. Il suffit seulement, à mon avis, de confirmer le comte de Lieven dans l'attitude où il est, qui me paraît bonne, et qui ne nous compromet pas directement.

N° 7. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 25 janvier/6 février 1819.

Sa Majesté l'Empereur avait déjà été informé avant mon arrivée à Saint-Pétersbourg, par les rapports de Votre Excellence du¹, des changements opérés dans le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne. Les renseignements que j'ai eu l'honneur de soumettre à Sa Majesté ont achevé de l'éclairer sur cet événement.

Il vous sera facile, Monsieur le Général, de juger de l'impression qu'il a dû produire sur l'esprit de Notre Auguste Maître. Le mérite éminent de M. le duc de Richelieu, les succès dont la Providence a couronné ses efforts généreux pour le salut de la France, vous donneront la mesure des regrets qu'éprouve Sa Majesté, en le voyant renoncer à un poste auquel la confiance du Roi et de la nation et celle des souverains de l'Europe semblaient lui donner des titres irréfragables. Le caractère moral de ce ministre s'était identifié avec le système politique du cabinet des Tuileries, de telle sorte qu'il en offrait à la fois les principes et la garantie. Les succès glorieux qui ont signalé son ministère l'ont mis à même d'apprécier les principes de religion et de morale sur lesquels est basé l'édifice politique de l'Europe, tel qu'il a été établi par les actes de Vienne et de Paris, et qu'il vient d'être cimenté par les transactions d'Aix-la-Chapelle.

En accordant au ministère du duc le juste tribut qu'il réclame à tant de titres, l'Empereur n'entend point préjuger des résultats que les ministres revêtus aujourd'hui de la confiance du Roi obtiendront pour

1. La date est en blanc sur la minute. Il est évident qu'il s'agit de la dépêche de Pozzo di Borgo du 20 décembre 1818/1^{er} janvier 1819.

le salut de la France, ni se prononcer dans aucun cas sur les motifs qui peuvent déterminer en général les choix de son auguste allié. Sa Majesté se plaît même à accueillir l'heureux présage que lui offrent les assurances pleines de franchise dont Sa Majesté Très Chrétienne avait daigné me constituer l'organe auprès de Notre Auguste Maître. Rien, en effet, n'aurait pu être plus agréable à Sa Majesté Impériale que la consolante conviction qu'en réorganisant son ministère, le Roi n'a point entendu abandonner des principes politiques que l'expérience de plusieurs années avait pleinement justifiés.

Le repos de la France est si intimement lié à celui des autres États de l'Europe que les souverains qui ont le plus efficacement coopéré à la pacification générale ne peuvent point y rester indifférents.

C'est sous ce point de vue que les événements qui viennent d'avoir lieu à Paris semblent mériter leur attention et leur sollicitude la plus sérieuse.

L'Empereur, de son côté, aime à s'acquitter à cet égard du devoir sacré que lui imposent à la fois sa position politique et ses sentiments d'amitié pour Sa Majesté le Roi de France. Il forme, en conséquence, des vœux sincères pour que la tranquillité intérieure de ce pays ne soit point troublée, et pour que l'ordre des choses légitime et constitutionnel s'y maintienne dans l'intégrité consacrée par les transactions existantes.

En vous invitant, Monsieur le Général, à porter à la connaissance du Roi et de son ministère l'expression des sentiments de Notre Auguste Maître, je saisis l'occasion pour vous renouveler l'assurance, etc.

N° 8. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 25 janvier/6 février 1819.

Monsieur le Général, la dépêche précédente a été rédigée dans le but d'être communiquée au gouvernement français, et Votre Excellence est autorisée à en faire l'usage qu'elle jugera le plus convenable, tant auprès du Roi qu'auprès de ses ministres. L'Empereur a voulu qu'elle retraçât dans les termes les plus généraux l'impression que les changements survenus en France lui ont causée, et que, pour le moment, toute explication sur cet événement se bornât à une énonciation vague de sa manière de voir. Cette réserve lui a paru indispensable vis-à-vis des hommes qui gouvernent aujourd'hui la France.

Entrés dans le ministère sous de fâcheux auspices, leur nomination a

produit une surprise générale. L'Empereur l'a partagée d'autant plus que des circonstances antérieures l'ont mis à même de connaître les vues de plusieurs de ces individus et d'approfondir leurs arrière-pensées.

Mais, quelle que soit à cet égard sa sollicitude, il a pensé que des démonstrations de confiance telles qu'elles ont eu lieu vis-à-vis du duc de Richelieu, ou bien cette délibération commune et entente amicale sur les intérêts de la France, sur son régime intérieur et les mesures à prendre pour en assurer la tranquillité, ne seraient point sans de graves inconvénients envers ses successeurs. Le caractère franc et loyal du duc de Richelieu autorisait sans réserve une conduite qui n'avait pour motif que les intentions les plus pures, pour but que le bonheur de la France. Mais en serait-il de même, vis-à-vis de ceux qui l'ont remplacé? On ne saurait l'affirmer encore, ni rejeter entièrement les doutes qui, malgré nous, se présentent à cet égard. On ne saurait du moins répondre jusqu'à quel point les nouveaux ministres apprécieraient les vues désintéressées de Sa Majesté, ni pressentir l'usage qu'ils feraient de ses conseils. Il ne serait même pas impossible de les voir en tirer parti pour mettre, en quelque sorte, leur responsabilité à couvert. Ces considérations, qui se lient à toutes les circonstances dans lesquelles le changement de ministère s'est opéré, ont décidé l'Empereur à préférer, pour le moment, une attitude d'observation à une ingérence compromettante. Tant que les nouveaux ministres n'auront point donné la mesure de leurs intentions, tant que la session actuelle et les élections prochaines n'auront point constaté qu'ils sont effectivement assez forts de volonté et d'influence pour pouvoir marcher dans un sens conforme à leurs protestations, en un mot, tant qu'ils n'auront pas subi cette double épreuve, Sa Majesté ne croira point pouvoir s'écarter d'une route que toutes les considérations de justice et de prudence semblent lui tracer. Elle vous prescrit donc, mon Général, de regarder ces errements comme règle invariable de votre conduite, conséquemment de vous tenir en garde contre toutes les avances dont on ne manquera pas de vous circonvenir, et de ne point vous laisser entraîner, par les premiers symptômes rassurants, à des rapports de confiance prématurée. C'est Sa Majesté elle-même qui se réserve de prononcer quand le moment lui paraîtra favorable de reprendre les relations d'intimité que Votre Excellence a su entretenir, lors du ministère du duc de Richelieu, avec tant de dextérité, et, nous osons y ajouter, avec tant de succès pour la cause générale. En attendant, Sa Majesté ne cessera d'appeler de ses vœux tous les indices qui puissent l'autoriser à augurer favorablement de la marche du nouveau ministère, et de l'influence qu'il

exercera sur la tranquillité intérieure de la France, remise en doute par les derniers événements.

Au milieu de cet état d'incertitude et d'alarme, le seul remède efficace se trouve, d'après l'opinion de Sa Majesté, dans l'union des quatre Cours et dans les engagements qu'elles ont renouvelés à Aix-la-Chapelle. Cette vérité a été développée dans la circulaire ci-jointe, que j'ai eu ordre d'adresser à nos missions dans l'étranger. Elle vous est commune, mon Général, et c'est surtout dans la partie qui concerne les relations avec vos collègues que Votre Excellence est invitée à se conformer strictement aux directions qu'elle renferme.

Toutefois, l'Empereur ne se dissimule pas les difficultés que, pour bien remplir cette tâche, vous rencontrerez dans le caractère personnel de plusieurs des ministres accrédités à la Cour de France. Je ne lui ai laissé ignorer aucune des données que mon séjour à Paris m'a mis à même de recueillir à ce sujet. Sa Majesté les a jugées dignes d'être prises en considération, particulièrement celles qui regardent la conduite du chevalier Stuart. En conséquence, le comte de Lieven a été chargé d'en entretenir confidentiellement Lord Castlereagh, et il n'est pas impossible que les explications franches et amicales dont cette démarche sera accompagnée soient appréciées, et que, dès lors, elles ne demeurent pas sans effet. Au reste, quel que soit le résultat de cette explication, l'Empereur vous recommande de ne négliger aucun moyen de donner à vos rapports avec l'ambassadeur britannique et avec vos collègues d'Autriche et de Prusse au moins des apparences de confiance et d'intimité. Rien ne saurait en imposer davantage à tous ceux qui ne cessent de nourrir le criminel espoir de troubler la tranquillité de la France et la paix de l'Europe; et c'est cette puissante considération qui a porté Sa Majesté à insister particulièrement sur ce point avec autant de sollicitude, et à désirer plus que jamais qu'aucun incident ne s'oppose à l'application des principes conservateurs auxquels les transactions d'Aix-la-Chapelle ont donné une nouvelle force.

Votre Excellence a trop bien signalé la tendance des nouveaux ministres à diriger leurs efforts politiques vers des liaisons particulières et des rapprochements exclusifs pour ne pas partager la manière de voir énoncée ci-dessus. L'empressement avec lequel on nous a fait part du langage tenu par le chevalier Stuart pourrait même être envisagé comme une première tentative de nous désunir. Toutefois, Sa Majesté aime à repousser une aussi fâcheuse présomption et à abandonner à la sagacité de Votre Excellence de distinguer les insinuations faites dans un

but aussi répréhensible. La circonspection que, de votre propre mouvement, Monsieur le Général, vous avez jugé nécessaire d'observer à la suite des derniers événements, ne permet pas à Sa Majesté de douter que vous ne parveniez également à l'avenir à éviter les écueils d'une position qui, longtemps encore, ne sera exempte ni de difficultés ni de délicatesse. Une conduite exempte de reproches et forte de sa droiture et de sa pureté vous guidera le mieux dans cette route.

Telle est l'opinion de Notre Auguste Maître. Il a particulièrement honoré de son suffrage le langage que vous avez tenu au général Dessolle, relativement à la politique extérieure de la France, et il vous engage à vous expliquer toujours dans ce sens, qui d'ailleurs est entièrement conforme à la teneur des instructions générales dont vous avez été muni à l'issue des conférences d'Aix-la-Chapelle.

N° 9. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 751)

Paris, 5/17 février 1819.

Monsieur le Comte, si mes précédents rapports sur l'état de la France et les principes qui ont présidé à la formation du ministère actuel ont rempli le but que je m'étais proposé, le cabinet impérial doit avoir une idée suffisamment complète de la nature des changements qui ont eu lieu et des conséquences probables qui pourraient en être le résultat.

Le temps et l'action nécessaire du gouvernement, en développant le système existant, permettent chaque jour davantage d'en apercevoir les effets et de les caractériser selon leur importance réelle.

La Révolution et les différents gouvernements sous lesquels elle s'est montrée depuis son commencement ont créé un nombre considérable de personnes attachées trop fortement par opinion ou par intérêt aux doctrines ou aux événements dont ils tenaient leur élévation et leur existence; ainsi, la République avait laissé ses démagogues et ses enthousiastes, et ses généraux dévorés de regrets et tourmentés d'une ambition sans mesure.

Le rétablissement de la royauté légitime en France, et les succès qui avaient préparé ce grand résultat, tendaient naturellement à tenir ces individus dans l'impuissance de nuire et, en conséquence, dans l'éloignement des affaires. La difficulté consistait à tracer la ligne de démarcation, de manière à éviter de tomber dans des exceptions injustes et des exagérations impolitiques; mais jamais on n'a pu entretenir de doute

jusqu'à présent qu'il ne fût indispensable de contenir cette portion dangereuse de la société, et de la laisser en partie consumer par le temps, et en partie de la neutraliser par des palliatifs appliqués individuellement.

Cette marche, qui paraissait si conforme à la sagesse, se trouve maintenant changée par la violence même des événements. Le comte Decazes, qui, pour se faire pardonner l'élévation à laquelle il aspirait, avait flatté toutes les passions et toutes les espérances des partis les plus dangereux, n'a osé les repousser après le succès. Ceux-ci, à leur tour, persuadés de leur importance aux yeux du ministère, et empressés de le compromettre, en la faisant valoir, n'ont pas manqué de se montrer avec la plus grande ostentation. Aussi on a vu les salons ministériels inondés et conquis par une foule de personnes, dont les unes se tenaient à l'écart, déjà résignées à profiter de la tolérance accordée, et les autres cherchaient par une meilleure conduite à rentrer individuellement et progressivement dans le cercle des affaires.

Ce changement n'est point un objet de simple formalité, mais au contraire un concours réel et, ce qui est plus frappant, jusqu'à un certain point contre la volonté des ministres, de tous les hommes avides de nouveautés, qui les pressent de leur faire place, et qui s'associent malgré eux à leur existence. Cette affluence désigne déjà le parti qui veut triompher; les militaires en forment l'élite, et les professeurs de démocratie le corps principal.

Dans cette situation, le ministère doit céder en partie à ses propres impulsions, et en partie à celles de ceux qui, ayant des vues plus hardies et n'étant pas appelés à partager la responsabilité, travaillent sans cesse à l'entraîner au delà du but.

Celui qui avec le plus de facilité entre dans ces errements est le ministre de la Guerre. Son projet est de rétablir les anciens officiers, sans exception, dans le commandement de l'armée. Pour y parvenir, il s'est donné des coopérateurs intéressés personnellement au succès, et il y marche avec une rapidité qui ne rencontre plus d'obstacles. D'un côté, il a obtenu les ordres du Roi pour éloigner de l'activité du service les hommes d'un certain âge, ce qui comprend tous ceux qui pourraient avoir servi avant la Révolution, et, de l'autre, il a suspendu quelques genres d'avancement en faveur des nominations qui ont eu lieu depuis l'année 1813. Cela fait, il a formé une liste de généraux disponibles, destinés à être employés exclusivement, à mesure qu'il se présente des places vacantes, ou qu'il en prépare lui-même par des renvois et des

destitutions, et, comme ces généraux sont presque sans exception les mêmes qu'on avait voulu tenir à l'écart jusqu'à présent, attendu leurs sentiments reconnus hostiles à la Restauration, il en résultera en peu de temps que l'armée sera entièrement sous leur commandement.

La garde royale a souffert des attaques et partagé de grandes alarmes ; le maréchal Saint-Cyr en est l'ennemi par système, avec la persuasion d'en être détesté à son tour. Malgré les dissensions qui se sont élevées au sujet de certaines mesures, le ministre a senti qu'il lui convenait, du moins pour le moment, de mettre un terme à ses projets de désorganisation ou d'humiliation ; mais les partis sont en présence, avec la crainte, du côté de la garde, de se voir attaqués de nouveau, et, de celui du ministère, avec le projet, selon moi, de la miner sourdement et de la mettre dans des mains qu'il croirait plus dociles en cas d'une dissolution complète.

Le ministre de l'Intérieur est obligé de marcher dans le même sens, pour ce qui concerne son département. Au lieu de cinq préfets qu'il avait l'intention de destituer, et dont il avait promis, en parlant à Votre Excellence, de ne pas dépasser le nombre, on en compte jusqu'à onze de renvoyés dans ce moment ; les sous-préfectures et les autres branches subordonnées de l'administration subissent des changements et des mutations remarquables.

Le même esprit préside dans tous les autres ministères, et le temps n'est pas éloigné où la réforme sera à peu près complète.

Ces progrès sont déjà tels actuellement que l'on croit devoir s'abstenir d'annoncer, comme d'usage, les mutations dans les gazettes, le nombre et la répétition pouvant causer quelque scandale dans le public.

Lorsqu'on examine ce système sous le point de vue de la théorie, rien de plus facile que d'en faire la justification. Dans une constitution mixte et représentative, des ministres qui veulent se maintenir ont le droit de se donner des coopérateurs qui soient dans leurs intérêts et qui partagent leurs opinions ; si les personnes qui méritent leur préférence sont opposées à leurs adversaires politiques, ceux-ci doivent s'y soumettre, en attendant de répéter la même manœuvre, s'ils parviennent à leur tour à obtenir le succès dans la lutte d'ambition naturelle à ce genre de gouvernement. Mais, si la question est jugée, comme elle doit l'être, dans ses rapports avec l'état de la France et celui de l'Europe, les inconvénients et les dangers paraissent alors dans toute leur évidence.

La restauration d'une ancienne dynastie ne peut avoir lieu sans la ruine de l'usurpation qui l'a précédée, et cette ruine, malgré la des-

truction du chef ou de la famille qui s'étaient emparés du trône, doit nécessairement laisser après elle des intérêts à ménager, des souvenirs et des passions à contenir. Ces vérités sont non seulement applicables à la France, mais elles la concernent d'une manière toute particulière. L'histoire ne présente aucun exemple de ce genre enveloppé dans des complications aussi difficiles, puisqu'il n'existe pas d'événement comparable ni au bouleversement opéré par la République, ni aux prétentions créées par Bonaparte.

Il devait naître d'un tel état de choses une disposition aux excès dans tous les partis extrêmes; les royalistes ont voulu dominer, animés par la conscience de leur fidélité envers la monarchie légitime; et ceux qui venaient de perdre le pouvoir de fait ont tenté de le reprendre par la révolte ouverte.

La seconde Restauration avait appris aux personnes réfléchies qu'il était impossible de se jeter dans aucun extrême, sans compromettre la tranquillité de l'État. Ainsi, après avoir multiplié les garanties pour assurer la stabilité et la conservation des intérêts créés par la Révolution, le duc de Richelieu avait cherché à confier le pouvoir à cette classe d'individus, tirés, sans exception, de tous les étages de la société, qui, par leur conduite ou leur moralité, ne faisaient craindre aucun excès. C'est dans cette vue qu'il avait eu soin de faire représenter le Roi, à l'étranger, par des hommes qui ne rappelaient nullement les violences des temps qui venaient de finir, dans l'administration intérieure, par d'autres qui n'étaient entachés d'aucune action condamnable, ni soupçonnés de ressentiment irréconciliable avec les Bourbons; et que, pour ce qui concerne l'armée, il avait contenu le ministre de la Guerre dans les bornes prescrites par la prudence, sur un objet dont dépend, plus que d'aucun autre, la sûreté du trône et la paix de l'Europe.

Sans les agitations provoquées par l'ambition et le favoritisme, ce plan se serait consolidé chaque jour davantage. Mais, dès que, pour élever l'homme qu'il préfère, le Roi a dû descendre avec lui, afin de chercher des appuis où il n'aurait dû voir que de justes motifs d'alarmes, la situation a changé presque entièrement; d'un côté, les prétentions des hommes nouveaux, tirés de cette sphère inférieure, se sont élevées à outrance, et, de l'autre, le ressentiment et le désespoir des anciens n'ont plus trouvé de limites.

Placés dans cette situation, les ministres se sont attachés à un système de précaution qui peut devenir fatal.

Leur plan n'est pas seulement de gouverner et d'emporter les

questions d'administration ordinaire, mais d'établir une force organisée contre la liberté de l'héritier présomptif de la couronne et contre toute classe ou tout homme qui n'entre pas dans cette ligue.

En désignant ce projet, je ne prétends point les accuser de dessein immédiat contre la succession au trône, mais je ne saurais dissimuler qu'ils mettent ce grand principe en problème, par l'odieuse dont ils l'entourent et par les difficultés qu'ils tendent à élever même contre leurs propres intentions, en les supposant sincères.

La ferveur avec laquelle quelques-uns des ministres cherchent à expulser des emplois publics chaque individu qui serait censé implicitement attaché à la Restauration, et la condescendance montrée par d'autres pour les conseils violents de leurs subordonnés à cet égard, élèveront insensiblement un pouvoir qui dominera le trône ; ce pouvoir tend à s'ériger en juge du parti qu'il faudra prendre à l'ouverture de la succession, et Votre Excellence sait que, du moment où on délibère impunément de ces questions, elles sont perdues.

Sans doute qu'en parlant avec une juste anxiété de la probabilité du si grands événements, je ne prétends pas que Monsieur pourra se livrer à toutes les extravagances sans se perdre ; mais j'ose observer seulement que les ministres du Roi seraient coupables envers Dieu et les hommes, s'ils agissaient en supposant le cas comme incontestable, et si, par une précaution intéressée, ils préparaient avec la signature du Roi une révolution inévitable contre sa famille.

Je me garderai de porter cette supposition trop loin, si je ne devais guider mon jugement que d'après les règles applicables aux affaires ordinaires de la vie ; mais, lorsque l'on doit scruter les probabilités qui intéressent l'ordre politique de l'Europe, les conjectures deviennent de justes motifs d'alarmes, et la prudence commande de les dénoncer sans attendre des démonstrations.

Le plan qu'on a raison d'appréhender étant plutôt un entraînement violenté par la pente où les ministres se sont placés qu'un projet arrêté de concert de leur part, chacun y porte les dispositions propres à son caractère ; ainsi il existe des divisions même parmi eux, que leur intérêt commun et le secret du cabinet ne peuvent empêcher de circuler.

Le maréchal Saint-Cyr emporte avec raideur et obstination tout ce qui concerne l'armée ; le marquis Dessolle, avec plus de circonspection, défend et exerce les droits de sa place ; le ministre des Finances, baron Louis, vise à se rendre populaire à la Bourse de Paris et prêche les mesures violentes ; le garde des sceaux, lié avec les doctrinaires, professe le libéralisme et

ne voudrait pas trop s'éloigner de M. Decazes; et celui-ci n'a sous sa dépendance que M. Portal, ministre de la Marine.

L'expérience lui a déjà prouvé que la majorité de ses collègues est décidée à ne pas le laisser dominer, et que, s'il conserve encore quelque importance auprès d'eux, elle est fondée exclusivement sur celle que le Roi lui accorde, moyen devenu indispensable pour leur conservation ministérielle et pour l'accomplissement de leurs vues.

Cette conviction paraît même s'augmenter chaque jour. La santé du monarque, sans être menaçante, n'est pas sans quelque légère inquiétude; les années et les maladies goutteuses se succèdent; elles ont l'air de n'être qu'une répétition du passé, mais l'accumulation des humeurs et le poids croissant de l'âge multiplient les probabilités des accidents. L'esprit de parti, qui est actif de sa nature, commande de profiter du temps qui reste, et on précipite, dans cette crainte, les mesures que la dissimulation n'aurait adoptées qu'avec ménagement.

M. Decazes m'a dit lui-même qu'il aurait désiré de voir le duc d'Angoulême à la tête de l'armée en qualité de généralissime, mais que le ministre de la Guerre et quelques-uns de ses collègues ne sont pas encore préparés pour adopter cette mesure; une pareille difficulté prouve les obstacles que le favori trouve dans le conseil, s'il est sincère, et la jalousie outrée et sévère des autres envers un prince qui n'inspire aucune crainte fondée.

Votre Excellence voudra bien se rappeler que le même ministre avait promis de proposer quelques modifications à la loi des élections; il vient de me déclarer qu'il ne se croit pas assez fort pour les faire passer à la Chambre, ce qui démontre évidemment, ou sa duplicité, ou sa faiblesse; ainsi la chose restera avec les mêmes inconvénients dont il avoue les dangers.

Devant fournir au ministère impérial des notions propres à lui donner une juste idée de la situation d'aussi grandes affaires et des conséquences qui peuvent en résulter, il me paraît indispensable de lui soumettre constamment l'aperçu de l'état des choses en général. Quant à ma conduite particulière, elle a été indiquée dans les expéditions précédentes, et je ne peux dans celle-ci que relater quelques circonstances qui ont rapport à ce qui a eu lieu à cet égard dans l'intervalle.

Je n'ai négligé aucun soin pour me tenir en communication avec le marquis Dessolle et M. Decazes spécialement. Mes anciennes liaisons m'autorisent à leur parler de leurs mesures et des actes d'administration intérieure, et, quoique avec ménagement, je me suis exprimé envers le

ministre des Affaires étrangères d'une manière suffisamment claire sur les différents motifs d'inquiétude publique.

Il m'a constamment répondu que nous étions d'accord sur le fond, c'est-à-dire que la paix de l'Europe et, par conséquent, le sort de la France dépendaient de la conservation de la dynastie légitime et de l'ordre de succession, et que tout changement serait une révolution, dont aucun homme de bien ne voudrait risquer les conséquences; mais il a voulu me démontrer à son tour que le système ministériel tendait à éviter ce malheur au lieu de le provoquer. En entrant dans les détails, il n'a pu disconvenir que la formation de l'armée pouvait devenir dangereuse; cependant, comme ancien camarade de ceux qui obtiennent des promotions, il m'a vanté leur honneur et leur fidélité pour l'avenir.

M. Decazes rencontre quelques embarras de plus en parlant avec moi sur ces matières; ayant la conviction d'être à mes yeux l'auteur des changements qui sont arrivés, il a plus de répugnance à convenir des inconvénients qui en résultent; ainsi ses efforts tendent à démontrer que tout est parfait et qu'il peut répondre des événements.

Mon opposition doit être modérée pour le moment, son amour-propre et son caractère dissimulé le portant à ne pas me confier ses difficultés, de peur que je ne lui propose pour remède le changement du ministre de la Guerre, à l'instant même. Je dois m'abstenir de la brusquer à contre-temps et avant que l'indignation de l'Europe ne soit mieux prononcée sur ce point décisif.

Il résulte de toutes les données que le parti dominant dans le cabinet, comme il m'a semblé constamment, est celui des militaires de concert avec les soi-disant libéraux, et que le ministre actuel de l'Intérieur se trouve réduit à leur servir d'instrument auprès du Roi pour obtenir les signatures nécessaires au développement du système adopté. Cette vérité peut se reconnaître par tous les actes de l'administration, et par une infinité de circonstances, pour ainsi dire extérieures, qui font prendre, à cette portion du public qui se trouve dans ses intérêts et dans ses opinions, une physionomie correspondante à celle que le gouvernement se donne journellement.

M. Decazes se met à chaque instant dans l'impossibilité de rompre avec aucun de ses collègues; s'étant livré à un parti qui est plus fort que lui, il ne peut maintenant que le suivre, malgré ses tergiversations, sans connaître ni le point où il sera entraîné avec le Roi qu'il mène à la suite, ni la manière dont il s'en séparera, s'il avait la vigueur ou la générosité de prendre une résolution décisive.

La faible majorité que le ministère parvient à se procurer à la Chambre des députés n'est formée que par l'accession indispensable du parti soi-disant indépendant, hostile aux Bourbons.

Cette classe est maintenant trop peu nombreuse dans la législature pour agir par elle-même ; devenue nécessaire aux ministres, elle se borne à en exiger tout ce que l'importunité peut obtenir, en se gardant néanmoins de les abandonner, parce qu'ils sont utiles aux projets ultérieurs qu'elle médite, et dont le germe se trouve évidemment dans leurs mesures.

Votre Excellence voudra bien observer que le mal que l'Europe a raison de craindre et qu'on ne peut s'empêcher de prévoir n'est pas immédiat ; il faut l'organiser pour le mettre en œuvre, et, quoique la marche soit rapide, la succession des événements et les circonstances qui sont en perspective peuvent seules le faire éclater.

Dans cette situation, les puissances sont appelées à le prévenir, en l'arrêtant durant sa formation, ou à le comprimer, s'il se manifeste. C'est au premier expédient qu'il convient de s'arrêter pour le moment. La base du succès consiste dans l'union, mais cette union même a besoin de paraître dans tout son jour, pour produire toute son influence. Les ministres actuels du Roi sentent qu'ils ne peuvent pas aspirer à la confiance de l'Europe ; l'exclusion donnée au duc de Richelieu ne concerne pas sa personne ; elle est l'aveu d'un principe, c'est-à-dire la résolution prise de gouverner dans un sens tendant à préparer des changements politiques, qui dans ce pays ne peuvent être que des révolutions. Le caractère moral des arrangements d'Aix-la-Chapelle ne saurait sympathiser à l'instant avec des hommes dont toutes les habitudes et les idées sont contraires à une doctrine si sainte et à une politique si bienveillante. Privés du chef qui en était le type parmi eux, ils s'efforceront de reprendre les intrigues ordinaires et tâcheront de semer quelques divisions dans les cabinets ou parmi leurs agents, de toutes les manières qui leur paraîtront praticables. C'est le dessein de M. Decazes, et il ne manquera pas d'y travailler, s'il trouve le moindre accès à être écouté quelque part que ce soit.

Les Alliés sont maîtres, pour ainsi dire, de ce terrain, *et il existe, à mon avis, des moyens de coopérer à la conservation de la paix intérieure de la France.* Des esprits bien unis et bien circonspects à Paris pourront contenir les malintentionnés, en fortifiant ceux qui ne le sont pas, et je suis convaincu que l'aspect seul de cette union, même telle qu'elle est maintenant, et les insinuations prudentes qui ont déjà eu lieu sont

parvenues à arrêter plus d'une mesure violente et à embarrasser ceux qui seraient disposés d'en prendre.

C'est donc à pénétrer nos alliés de cette vérité qu'il me paraît essentiel de s'appliquer, en nous concertant avec eux sur les points principaux à prendre en considération.

Parmi les objets qui pourraient donner matière à une instruction générale, je compte au premier rang le renvoi du ministre de la Guerre. La manière de le demander définitivement au Roi ne saurait être déterminée d'avance; mais le désir bien prononcé de l'obtenir opérera une grande secousse dans le cabinet et les mettra dans l'alternative, ou de prendre une attitude hostile contre toute l'Europe, à laquelle ils ne sont pas préparés, ou bien de céder, ce qui est plus probable, et, dans ce cas, le vrai principe du mal est étouffé dans le germe.

Il existe un autre cas éventuel sur lequel une sage prévoyance prescrit de méditer d'avance. C'est la mort du Roi. L'état actuel de sa santé peut donner des espérances de le voir encore durer quelques années, mais, avec la même probabilité, il est permis de craindre qu'il ne s'éteigne à chaque instant; l'humeur goutteuse qui le travaille est de nature à ménager la plus funeste surprise.

La conduite des représentants des souverains de l'Europe dans une telle circonstance peut devenir décisive. Il serait de la sagesse des cabinets de s'entendre et d'autoriser leurs agents, dans l'hypothèse supposée, à se montrer formellement et solennellement pour le successeur légitime. Ce droit ne peut pas être révoqué en doute; le reconnaître au moment de la crise, c'est l'assurer.

Votre Excellence me pardonnera, si j'ose mettre en avant ces idées; l'impression que je reçois des choses et des hommes sous mes yeux et la grandeur des conséquences m'enhardissent à les suggérer à la sagesse du cabinet.

N° 10. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 752)

Paris, 5/17 février 1819.

Monsieur le Comte, le chevalier de Lebzelttern est arrivé ici, il y a environ quinze jours, chemin faisant pour se rendre à Madrid, où il dit avoir des intérêts personnels à soigner.

Son séjour à Paris était destiné à recueillir des notions sur l'état des partis et des affaires en France. Ayant eu avec moi plusieurs conversations

à ce sujet, je me suis expliqué envers lui, avec discrétion à la vérité, mais dans le sens que ma manière de voir me suggère en général. Si je devais croire aux protestations même exagérées qu'il m'a faites, j'aurais toutes les raisons de me persuader qu'il a été fort satisfait de la nature de nos entretiens.

M'étant douté qu'il n'était pas venu à Paris sans lettres d'introduction de la part du prince de Metternich, j'ai demandé à M. Decazes s'il en existait; il m'en a fait lire une écrite dans des termes très mesurés, mais qui se rapportait à tout ce que le chevalier de Lebzelter lui dirait de sa part. Cette circonstance ayant donné lieu à m'enquérir sur le sujet de leur conversation, M. Decazes me répondit qu'elle avait roulé uniquement sur la formation du nouveau ministère et sur le plan de conduite qu'il suit; et, comme le ministre s'était empressé de justifier le tout, il avait raison de croire que M. de Lebzelter était parti rempli de bonnes espérances sur l'un et satisfait de l'autre.

Cette version serait différente de ce que l'agent autrichien m'a dit lui-même à ce sujet; cependant, il n'est point à présumer que, quand même sa manière de voir fût telle, il l'eût manifestée au ministre français. Ainsi, tous les deux peuvent avoir tenu envers moi le langage qui leur convenait réciproquement.

Le chevalier a avoué avoir visité plusieurs des chefs bonapartistes ou bien adverses aux Bourbons, quels qu'en soient la cause et le prétexte, et qu'il les a trouvés remplis de confiance dans des changements prochains; lui ayant demandé les noms de ces individus, il a refusé de me les dire.

Dans l'état actuel des choses, il ne m'appartient point d'attribuer au passage de M. de Lebzelter un projet quelconque que la Cour de Vienne ne pourrait pas avouer aux autres Alliés, mais il est et il sera toujours contre la délicatesse des principes sur lesquels l'union est fondée, et contre l'intérêt général, de faire la moindre démarche à part et sous des formes clandestines. L'Autriche a besoin d'user d'une plus grande circonspection à cet égard, parce que, étant dépositaire du fils de Napoléon, toute démonstration spéciale de son côté enflamme les imaginations des partis qui visent à des changements et tend à compromettre les hommes qui, dans l'état d'ignorance où ils sont de la véritable politique étrangère, peuvent se précipiter dans les plus grands inconvénients.

Quant au voyage d'Espagne, quels que soient les intérêts personnels que M. de Lebzelter ait à soigner, il est toujours à supposer que les observations politiques en feront l'objet principal; j'ai prévenu M. de

Tatistcheff de cette visite, et je ne doute pas qu'il n'en constate les motifs véritables.

N° 11. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 755)

Paris, 5/17 février 1819.

Monsieur le Comte, en quittant le ministère, M. le duc de Richelieu avait recommandé à son successeur le comte de La Ferronnays, ministre de France à Copenhague, pour remplir les mêmes fonctions auprès de Notre Auguste Maître.

Le marquis Dessolle donna la promesse de s'en tenir à ce choix ; mais, en ayant parlé au Roi, il trouva Sa Majesté dans des dispositions contraires à M. de La Ferronnays.

En m'entretenant de cette particularité, le ministre français ajouta que, s'agissant d'un homme qui avait été constamment attaché à la maison royale, durant le cours de la Révolution, il ne croyait pas qu'il lui convenait, dans sa position, de le soutenir plus que le Roi n'en avait le désir, et qu'en conséquence il était décidé à ne pas contrarier Sa Majesté dans ses préventions à l'égard du choix proposé par M. de Richelieu.

Ayant eu occasion de parler du même sujet avec M. le comte Decazes, celui-ci m'observa que M. de La Ferronnays n'était pas assez dévoué au ministère actuel, et qu'ils avaient besoin d'avoir à Saint-Pétersbourg un homme entièrement dans leurs vues et dans leurs intérêts.

C'est dans cet esprit qu'ils se sont attachés à chercher, sur un pied de demi-confiance avec moi, la personne qui serait la plus propre à remplir ce poste important. Leur première idée est tombée sur le général Maison ; cependant, après avoir considéré l'inconvénient de ses manières vulgaires et de son indiscretion reconnue, ils y ont renoncé. Le duc de Dalberg a été pendant quelque temps en perspective ; mais, persuadés de la mauvaise réputation qu'il a en Allemagne et en général à l'étranger, et embarrassés de se faire représenter à Saint-Pétersbourg par une créature avouée de M. de Talleyrand, ce choix a paru encore plus inconvenant.

Le général Ricard, pair de France, a rencontré leur approbation unanime. C'est un homme entièrement dans l'esprit du système ministériel du moment. Il est assez versé sur les affaires militaires, quoique plus dans l'administration que dans le service de campagne, insinuant, et même fin, ou du moins visant à l'être, d'après ses prétentions et les formes qu'il emploie. Ayant été chargé par son gouvernement d'une mission en

Russie pour l'extradition des prisonniers de guerre, il passa par Vienne à son retour en France, au moment du Congrès, où Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, le daigna recevoir avec bonté. Cette circonstance a été mise au nombre des motifs qui lui ont fait accorder la préférence sur les autres concurrents; cependant, comme il importe aux ministres de ne pas présenter un choix qui ne serait nullement agréable, ils m'ont prié de communiquer leurs intentions à ce sujet, se réservant de les fixer définitivement au moment où je pourrai leur donner des éclaircissements sur la manière dont elles auront été appréciées chez nous, si toutefois ils auront la patience de s'arrêter assez longtemps pour attendre la réponse, vu la précipitation qui caractérise leur marche dans toutes les autres affaires.

Le général comte de Latour-Maubourg est nommé ambassadeur à Londres. C'est un officier de cavalerie distingué et dont le caractère moral est jugé très honorablement. Il a eu la jambe emportée à Leipzig. Son expérience politique est encore inconnue, mais, dans la circonstance actuelle, un homme qui ne fixe nullement l'attention des partis en Angleterre est peut-être le plus propre à éviter les inconvénients attachés à sa situation.

N° 12. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 756)

Paris, 5/17 février 1819.

Monsieur le Comte, les gazettes auront donné à Votre Excellence une juste idée des débats qui se sont élevés au sujet de la proposition faite à la Chambre, à la suggestion des ministres, pour accorder à M. le duc de Richelieu une récompense nationale.

Cette mesure était en grande partie l'ouvrage de M. Decazes : en la mettant en avant, il avait le projet, premièrement, de prouver au public la bonne intelligence, et même l'amitié personnelle, qui régnaient encore avec le ministre qu'il venait de remplacer, et, en second lieu, de faire regarder cette récompense comme la fin et la clôture de la carrière politique de ce dernier.

Aucune des factions de la Chambre ne s'est méprise sur ce point : ainsi les uns par haine pour le favori, et les autres par système d'opposition démocratique, ont élevé un débat très affligeant et qui a occasionné au duc de Richelieu les regrets les plus amers.

L'amendement qui prive M. de Richelieu de la faculté de transmettre

la dotation à ses collatéraux a été proposé par M. Courvoisier, homme de confiance de M. Decazes, à un tel point que tout le public s'est réuni à croire que le ministre lui-même était l'auteur de cette exception odieuse.

Quoi qu'il en soit, M. de Richelieu est décidé, en acceptant ce don, d'en disposer immédiatement en faveur d'une institution publique. Ses amis désirent qu'il se décide d'une manière modeste à la vérité, mais tout à fait notoire.

Le duc a été reçu à Bordeaux et partout où il se présente avec les plus grandes distinctions ; mais les feuilles censurées de Paris s'abstiennent d'en faire mention.

La sincérité de son caractère l'avait porté à croire à tout ce que M. Decazes avait voulu lui insinuer, soit sur le système politique qu'on aurait suivi, soit sur ce qui le concernait personnellement. Malgré que je ne sois pas en correspondance directe avec lui, attendu l'impossibilité de le faire sans indiscretion, j'ai raison d'être convaincu que l'expérience détruit chaque jour ses illusions.

N° 13. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 757)

Paris, 5/17 février 1819.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence l'acte original¹ contenant l'arrangement définitif au sujet des contributions péculniaires, auquel la Cour d'Autriche a concouru, ainsi que toutes les autres.

Les banquiers Hope et Baring se sont obligés, par une promesse particulière, de payer au gouvernement français la somme d'un million cinq cent mille francs, pour toute indemnité provenant de la résiliation du contrat signé à Aix-la-Chapelle, à l'égard des cent millions.

Ainsi, il n'existe plus aucun sujet de discussion sur cette affaire, qu'on doit considérer comme définitivement réglée entre toutes les parties intéressées.

N° 14. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo

Saint-Pétersbourg, 18 février/2 mars 1819.

Monsieur le Général, l'expédition que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 12/24 janvier m'est exactement par-

1. En date du 2 février 1819.

venue. L'Empereur en a pris connaissance avec cet intérêt que Sa Majesté se plait à vouer aux objets confiés à votre gestion. Elle a vu, avec une satisfaction particulière, que vous aviez parfaitement préjugé ses hautes intentions, en réglant d'avance votre conduite envers le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne sur les principes qui vous ont été tracés dans les instructions du 25 janvier. Les observations que Votre Excellence nous a communiquées à cet égard nous dispensent de rien ajouter aujourd'hui à ces errements.

La médiation entre l'Espagne et le Portugal paraît enfin s'acheminer vers une issue satisfaisante.

Sa Majesté Impériale s'en félicite, et elle vous engage, Monsieur le Général, à vouer à la conclusion définitive de cette pénible négociation ces soins éclairés et cet esprit de conciliation qui en ont d'avance assuré les succès.

Quant aux affaires particulières qui sont l'objet de quelques-unes de vos dépêches du 12/24 janvier, vous serez informé successivement, Monsieur le Général, des résolutions qu'elles ont motivées de la part de Notre Auguste Maître.

P.-S.—L'expédition de Votre Excellence du 5/17 février nous est arrivée le 2 mars. Elle est sous les yeux de l'Empereur. Votre Excellence reçoit, par l'occasion d'aujourd'hui, de nouvelles instructions qui la guideront dans sa gestion importante.

Celles que pourraient réclamer vos dépêches du 5/17 février feront l'objet d'une de nos expéditions prochaines.

N° 15. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 763)

Paris, 25 février/9 mars 1819.

Monsieur le Comte, l'expédition de Votre Excellence en date du 25 janvier m'est parvenue le 16 du courant. En examinant les ordres qu'il a plu au cabinet impérial de me transmettre, et en les comparant avec le compte que j'ai rendu de la marche des affaires, dans mes rapports précédents, j'ose espérer que ma conduite aura mérité l'indulgence de Notre Auguste Maître.

Les aperçus que l'expérience et l'observation m'ont dictés sur le système erroné du ministère actuel et sur les dangers que la prévoyance me prescrivait de signaler se trouvent malheureusement confirmés à un

point qui surpasse la prévention la plus sinistre. C'est dans le récit des événements qui viennent de se passer que Votre Excellence reconnaîtra a démonstration de cette vérité affligeante.

Les mêmes hommes de bien qui avaient offert au duc de Richelieu de soutenir dans les deux Chambres les mesures propres à comprimer l'effervescence de la démagogie et les desseins ambitieux des anciens militaires impatients et avides de désordre, ont continué de rester unis et ont proposé aux ministres actuels de suivre les errements de l'ancien président du conseil.

L'article sur lequel ils insistaient avec le plus de persévérance était celui de modifier la loi des élections, soit afin d'éviter les abus qui se sont introduits pour l'éluder contre l'esprit même qui l'a dictée, soit pour donner à la haute propriété plus d'influence qu'elle ne peut exercer maintenant dans le choix définitif des députés.

Votre Excellence a été témoin avec quel air de conviction M. Decazes a parlé de la nécessité d'adopter cette mesure, dont il se proposait lui-même de se rendre l'auteur; mais, au moment de l'exécution, soit que ces déclarations n'aient jamais été sincères, soit que le parti auquel il est livré lui ait prescrit d'y renoncer, il a cherché à tergiverser, et il s'est refusé enfin de mettre en avant la question.

La méfiance inspirée par la duplicité de son caractère et l'importance de l'objet décidèrent alors les pairs à se prévaloir du droit constitutionnel appartenant à chacune des Chambres et à agiter en conséquence la matière dans les termes les plus respectueux pour le souverain et les plus propres à donner à la discussion toute la latitude et l'examen dont elle est susceptible.

Prévenu de ces dispositions, le Roi fut conseillé par le favori d'ordonner au général Dessolle de représenter à M. de Barthélemy, qui était destiné à faire la motion, de s'en abstenir. Ce pair observa que, son projet ayant pour but d'affermir l'autorité royale et le gouvernement, tous deux menacés progressivement de dissolution par l'abus que les démagogues faisaient de quelques clauses de la loi des élections, il croyait servir le trône et remplir un devoir envers son maître et son pays en le proposant à la sagesse de la législature.

M. de Barthélemy n'est pas un ultra-royaliste, ni par naissance, ni par principes, ni par sentiments. C'est un homme à la fin de sa carrière, acteur ou victime dans presque toutes les phases de la Révolution, Directeur à Paris, exilé à Cayenne, mais ayant conservé aux yeux du public un cœur honnête au milieu de la corruption générale et une

réputation intacte. Tel est le sujet qui s'est cru obligé d'élever sa voix pour supplier le Roi d'*apporter à la loi des élections les modifications dont elle est susceptible*, soutenu par l'opinion de Pastoret, de Fontanes et par l'assentiment des deux tiers de la Chambre des pairs. Au lieu de s'associer à une mesure qui ne compromettait personne, et de se réserver de l'examiner avec la gravité qui appartient à un ministre d'une si grande influence, M. Decazes déclara d'un ton irrité que cette proposition était *la plus funeste* de toutes celles que l'on pouvait produire à la tribune de la Chambre.

Dans la séance subséquente, le général Dessolle, président du conseil, surpassa de beaucoup la violence de son collègue; il annonça que la discorde et tous les malheurs qu'elle mène à sa suite étaient prêts à bouleverser la France, et dénonça la Chambre des pairs à la fureur du peuple. Son discours, tel qu'il se trouve dans les gazettes, a étonné tout le monde impartial; mais ceux qui le lui ont entendu prononcer assurent qu'il excéda de beaucoup en malignité et en exagération ce que la réflexion a permis de communiquer au public.

Malgré l'opposition des ministres, qu'aucun motif ne saurait justifier, la proposition fut adoptée à une majorité très considérable. La discussion ajouta même un grand intérêt et apporta des lumières nouvelles sur la question; les discours tenus à cette occasion par MM. de Clermont-Tonnerre et de Fontanes sont dignes de la plus sérieuse considération, par la juste idée qu'ils permettent de se former de l'état des partis en France.

Alarmés du succès que les modérés royalistes venaient d'obtenir, les démagogues de la Chambre des députés proposèrent, à leur tour, de supplier le Roi pour que Sa Majesté voulût bien déclarer qu'elle n'apporterait aucune modification à la loi des élections. M. Laffitte ayant fait la motion, la Chambre la rejeta après un discours de M. Lainé, où ses bons sentiments et son talent oratoire ont paru avec un nouveau lustre.

Après ces deux épreuves, le ministère s'aperçut de l'incongruité de sa conduite et de sa faiblesse; le rejet de la loi qu'il avait proposée pour régler l'année financière lui en donna la conviction.

Dans cette situation, les ministres, et surtout M. Decazes, pouvaient, ou s'entendre avec la majorité de la législature, et sauver le Roi et la France par des lois et des maximes d'administration appropriées aux circonstances et aux intérêts de ce pays, ou quitter leurs places pour les remettre à des hommes qui auraient gouverné d'accord avec cette même majorité, puisque sa coopération est indispensable dans une constitution représentative, ou bien se jeter dans quelque mesure désespérée, propre

à devenir le germe de nouvelles révolutions. C'est malheureusement le dernier parti qui a été préféré, et dans lequel M. Decazes a précipité le Roi, ou sans réfléchir aux conséquences de la démarche, ou dans des intentions coupables.

La feuille du *Moniteur* ci-incluse (n° 65 du 6 mars 1819) contient la liste, que j'appellerai fatale, de plus de soixante nominations de nouveaux pairs, qui, sans même observer aucune des formalités requises pour l'institution des majorats attachés par les ordonnances antérieures aux titres dont ils sont décorés, sont appelés à s'introduire dans la Chambre pour se mettre aux ordres du ministère qui les a nommés.

Cette mesure a scandalisé le public lui-même, quelque exercé qu'il soit dans ce pays aux changements politiques, et a glacé d'effroi les gens de bien. Elle mérite, en effet, d'être considérée sous plusieurs rapports.

La prérogative de nommer des pairs, sans que le nombre en soit fixé, est le plus beau privilège de la couronne, et le moyen le plus populaire que le Roi possède de récompenser les grands services, d'ennoblir les grandes fortunes honnêtement acquises, et même d'exercer sa faveur sans prodigalité; mais, si ce principe vital est destiné à encourager les caprices ou l'ambition de chaque ministre embarrassé par ses fautes ou par sa vanité, il est corrompu dans sa source, il détruit alors ce qu'il devrait conserver, et il dépouille de toute considération une institution qui est la protectrice du trône et l'objet de la noble émulation de chacun.

Ces observations se trouvent entièrement applicables à l'exemple dont nous parlons, et que la France aura plus d'une occasion de déplorer. Au lieu de mettre en œuvre les talents d'un homme d'État, de s'associer à ce qu'il ne pouvait pas empêcher, de mitiger ce qu'il rencontrait de trop exagéré, et enfin de s'entendre avec cette majorité même, dont la plupart n'a que des vues honnêtes, sans aucune malveillance gratuite envers lui, M. Decazes a préféré se procurer des voix favorables par une nomination inouïe de pairs, et avoir ainsi recours à une mesure inepte, à force d'être banale, et destructive de la Chambre même où il veut trouver un appui.

Le mal qui dérive de la nature de la chose est encore augmenté par celle du choix. A côté de quelques noms obscurs, que le favori a tirés de l'urne de ses propres bureaux et de ses préfectures, et de quelques autres insignifiants, introduits pour calmer la conscience du Roi, on trouve tous les caractères les plus marquants de l'armée de la Loire et de l'insurrection des Cent Jours, et les ennemis déclarés irréconciliables de la maison de Bourbon : Suchet, Belliard, Becker, Bérenger, Chaptal, Catellan, Cadore,

Cornudet, Dantzig, Daru, Dubreton, Dejean, Eckmühl, Laforest, Lacépède, Montalivet, Pontécoulant, Plaisance, Reille, Ruty, Rapp, Rampon, Sparre, Montesquiou, Truguet, Verhuel. Ces exceptions, loin d'être l'effet du hasard, sont le résultat de la préférence et la preuve du parti auquel on s'attache.

Tous mes rapports, depuis la création du nouveau ministère, ont signalé le système de précaution qu'on cherchait à établir, à l'aide de la condescendance du Roi, pour se trouver les maîtres de disposer du trône, lorsqu'il sera vacant; aux autres conjectures, le choix des pairs me semble en ajouter une, qui équivaut presque à une démonstration.

Votre Excellence voudra bien observer que, jusqu'à présent, M. Decazes voulait se présenter comme l'homme qui contenait le maréchal Saint-Cyr dans la tendance hâtée et dangereuse que celui-ci montrait sans cesse, de remettre l'armée entre les mains de chefs qui auraient pu en abuser; maintenant, à l'influence que les militaires hostiles travaillaient à acquérir dans les bureaux de la guerre, il a réuni celle positive qu'ils auront dans le sénat. Réduit lui-même à implorer leur secours dans les questions politiques, associé aux mêmes intérêts ou aux mêmes passions, devenu complice de leurs desseins et n'ayant que le même sort à attendre, son opération actuelle est le complément du système que l'Europe avait jusqu'à présent raison d'appréhender, mais qu'elle voit aujourd'hui se consolider sous ses yeux avec une audace et une précipitation qui rappelle les temps les plus violents de la Révolution.

L'opinion que je me fais un devoir de soumettre ici est celle de mes collègues d'Autriche et de Prusse et de tout le corps diplomatique. L'ambassadeur d'Angleterre seul paraît se complaire dans les désordres qui s'annoncent; averti par son gouvernement de se montrer indifférent, cette attitude, ses dispositions personnelles et les demi-confidences de M. Decazes accréditent l'idée que l'Europe doit demeurer interdite sur ce qui se passe en France, et que le parti le plus fort, de quelque manière qu'il le devienne, sera toujours considéré le meilleur.

La Chambre des députés, même telle qu'elle se trouve composée, persiste à montrer une grande répugnance à céder à la pente ministérielle. M. Decazes et ses collègues, une fois lancés dans les mesures extrêmes, menacent de les continuer, même envers celle-ci. Tantôt ils annoncent de la vouloir dissoudre, au risque d'appeler une convention ingouvernable, et tantôt ils inventent des combinaisons tendantes à éluder les lois constitutives de sa formation et à se prévaloir d'expédients illégaux, à

l'aide de la signature du Roi, et par des ordonnances qui rappellent beaucoup les décrets du consulat de Bonaparte.

Les journaux, sous la censure du ministère, travaillent à exciter les passions et les haines contre tout ce qui s'alarme de ses projets futurs, ou qui s'oppose à ses mesures présentes ; ses agents provoquent les pétitions et cherchent à justifier les inquiétudes qu'eux-mêmes proclament à la tribune. Malgré cette coupable activité, le peuple est généralement tranquille, et il se montre beaucoup meilleur que ne l'avaient jugé ceux qui cherchent à l'émouvoir. Toutes ces menées secondaires ne sont pas commandées par les chefs directement, mais elles en dérivent ; obligé de s'associer des coopérateurs de ce genre, chaque ministre en chef s'est entouré d'individus plus ardents et moins responsables que lui. Ainsi la violence et la malignité n'ont aucun frein, et les hommes qui veulent devenir les maîtres à leur tour devancent ceux qui le sont déjà.

Ayant eu occasion de conférer avec les personnes les plus respectables ; qui, quoique opposées par caractère et par intérêt à toute espèce d'exagération, se prononcent maintenant contre le système ministériel, je n'ai pas manqué de leur faire observer que peut-être il était prudent de marcher avec l'administration et de la contenir plus ou moins sous des formes amicales, au lieu de la combattre hostilement. Tous m'ont répondu que cette condescendance serait préférable, si elle pouvait produire le moindre changement, mais qu'étant persuadé du parti déjà pris de livrer la France aux doctrinaires et aux militaires des Cent Jours, on croyait moins dangereux de faire éclater le projet avant sa maturité que de le laisser s'exécuter par une progression qui le conduirait à sa conclusion sans secousse et par un dénouement pour ainsi dire naturel. Sans préjuger de cette manière de voir, j'ai voulu simplement la faire connaître, afin de prouver le désespoir qui règne déjà dans l'âme des meilleurs citoyens de ce pays.

Après avoir tracé le sombre tableau de la situation où la France a été jetée dans le court espace de deux mois, je dois avouer avec douleur que je ne vois pas de remède immédiat qui puisse prévenir les maux qui menacent d'inquiéter l'Europe.

Le Roi est tout entier dans les mains de son favori. L'éloignement du duc de Richelieu lui a paru une occasion de renoncer au peu de liberté qui lui restait et dont il faisait usage dans ses délibérations. Son premier soin est de conserver M. Decazes auprès de lui, et celui-ci, de son côté, dispose de la couronne au gré de sa convenance et de son ambition. Tous les jours, il relève le parti qui avait été contenu jusqu'à présent, et, en

absolvant des coupables ou en prodiguant le pouvoir et l'influence à des gens suspects, il vise à se faire des créatures. Sa vanité l'empêche de voir que ces instruments deviendront plus forts que la main qui les prépare, mais, dans une capitale où les succès du moment éblouissent sans aucune considération pour les conséquences, il est entraîné par le tourbillon dont il s'est entouré et enivré par les effets d'une faveur trop excessive pour être compatible avec la modération et le jugement. Quoi qu'il arrive, les affaires ne peuvent pas rester stationnaires ; au lieu de rétrograder de leur marche actuelle, il y a raison de craindre de les voir avancer à grands pas jusqu'à un dénouement fâcheux, quel qu'il soit.

Les puissances de l'Europe sont, sans contredit, unies par des liens politiques et par les dispositions personnelles des souverains les uns envers les autres ; mais cette union a besoin de devenir active et de s'entendre sur l'état présent des affaires.

Les cabinets du continent ne seront retardés que par les distances inévitables et par celles que l'éloignement du moment peuvent y apporter ; celui de Londres ajoute à ces difficultés celles qui dérivent ou de sa timidité ou de ses vues particulières, s'il en a. Dans tous les cas, il convient de se communiquer, afin de compenser par la prévoyance les délais que la nature des choses ne permet pas d'éviter, et surtout pour se former des idées claires sur les cas dans lesquels l'intervention, même armée, deviendrait indispensable.

Si, comme il est à désirer, le ministère actuel, ou tout autre qui pourrait lui succéder, offre des garanties probables de gouverner la France sans aucune de ces commotions qui amènent ouvertement ou qui provoquent les révolutions, la diligence et la sollicitude qu'on aura montrées confirmeront le bien, s'il a lieu ; dans l'hypothèse contraire, on se trouvera en mesure d'étouffer le mal dans sa naissance, et le succès ne saurait être douteux.

Je ne saurais terminer ce rapport sans parler de la communication que j'ai faite, selon les ordres de Votre Excellence, de la dépêche relative au changement du ministère du duc de Richelieu. Le général Dessolle l'a trouvée aussi équitable et aussi modérée qu'il pouvait l'espérer.

L'ayant fait lire à M. Decazes, je lui en ai remis copie pour qu'il la fit connaître au Roi dans son entier. Ce ministre m'a également assuré que Sa Majesté en avait été complètement satisfaite. Ces démarches ont eu lieu au moment même de l'agitation la plus vive entre les Chambres et le ministère. J'ai délibéré si, dans une telle circonstance, il était prudent de demander une audience du Roi, et toutes les considérations m'ont porté à

m'en abstenir. Si je m'y étais décidé, les partis n'auraient pas manqué d'en interpréter l'objet à leur manière, celui qui en attendait de l'avantage, avec des louanges exagérées, et le contraire, avec irritation, amertume et calomnie. D'ailleurs, j'aurais dû parler au Roi contre la conduite de son favori et de ses ministres, sans avoir prêts les moyens de remplacement, le résultat aurait été nul, quant à l'objet de ma tentative, et productif de mille combinaisons odieuses sur les intentions de mon cabinet et sur les miennes. Le mal est trop grave pour pouvoir être remédié par des représentations partielles, c'est un système tout entier qu'il faut lui opposer, et Dieu veuille que l'emploi de la force ne soit, en dernière analyse, commandé par la nécessité.

S'il s'agissait d'un objet propre à être calculé dans son importance et dans ses conséquences, mes alarmes seraient moins vives et mes précautions moins austères; mais la tournure que peuvent prendre les affaires intérieures de la France compromettra sans aucun doute et affectera peut-être définitivement l'ordre social et la civilisation de l'Europe.

Tout ce qui part de ce pays est précipité et expansif; une révolution nouvelle, après avoir arrêté celle qui avait bouleversé le monde, parattra justifier la première, et reproduira avec plus d'intensité les maux dont la société s'est à peine délivrée. Les circonstances spéciales à l'époque actuelle rendent la question encore plus compliquée. La royauté, que l'on a tant d'intérêt à soutenir, est mise en danger par le Roi, et le caractère d'un ministère constitutionnel se trouve altéré par l'influence du favoritisme, qui lui-même se prépare un asile dans l'oligarchie militaire et dans la démagogie populaire.

Toute la confusion existe à la source; le peuple ne la partage aucunement jusqu'à présent, mais l'exemple du désordre et la longue et mauvaise éducation pourraient le faire sortir de son indifférence actuelle.

C'est au courage, à la prévoyance et à la sagesse des cabinets d'affronter le danger, soit pour le contenir, soit pour le combattre, si la hauteur de leurs conceptions et la justice de leur cause les autorisent à prendre cette extrême résolution.

N° 16. Le général Pozzo di Borgo au Comte de Nesselrode.

(N° 764)

Paris, 25 février/9 mars 1819.

Monsieur le Comte, j'avais déjà terminé la dépêche précédente, lorsqu'il m'est arrivé une invitation du ministre d'Autriche de me réunir avec lui

et mes deux autres collègues d'Angleterre et de Prusse, afin de nous expliquer tous ensemble sur la nature des événements et sur la situation des affaires publiques ici. M'y étant rendu, le baron de Vincent a ouvert la conférence, en faisant observer combien il était nécessaire de nous communiquer réciproquement notre manière de voir, dans le but de nous éclairer mutuellement, et de rendre compte à nos Cours d'une manière uniforme, s'il était possible, de la marche du gouvernement français et des conséquences probables qu'elle peut avoir.

Ayant tous convenu de l'utilité de la mesure et des dispositions où chacun était de s'y prêter, le baron de Vincent a annoncé son opinion de la manière la plus analogue pour le fond à celle qui se trouve dans mes dépêches, en ajoutant que non seulement il désapprouvait les résolutions du ministère, mais qu'il soupçonnait les intentions de quelques-uns de ceux qui le composent.

Le comte de Goltz a renchéri même sur les alarmes du ministre d'Autriche et a déclaré qu'en rendant compte des événements qui se sont succédé depuis l'installation de l'administration actuelle il n'a pas cessé d'en signaler les dangers, et surtout dans la dernière circonstance, relativement à la nouvelle nomination des pairs.

Ayant dû parler à mon tour, j'ai saisi cette occasion pour les persuader en commun, ainsi que je l'avais fait avec deux d'entre eux en particulier, de la loyauté et de la droiture des intentions de Notre Auguste Cour, et du devoir qui m'était imposé de suivre les mêmes errements ; ainsi, j'ai jugé qu'il était convenable de leur faire lecture de la même dépêche que Votre Excellence m'avait autorisé à communiquer au gouvernement français, au sujet du changement du ministère, et de la leur faire envisager comme la base de ma conduite. J'ai ajouté que le choix des ministres actuels était ou agréable ou indifférent pour ce qui concerne leur personne, et que ce n'était que de leurs actes qu'il nous était permis de juger ;

Que, dans cet esprit d'impartialité, je partageais en grande partie les opinions et les alarmes de mes collègues, et que je regardais surtout la nouvelle nomination des pairs comme devant être productive en conséquences dangereuses, soit par le nombre, soit par le choix, soit par les formes qui l'ont accompagnée.

Sans répéter ce que j'ai eu l'honneur d'exposer dans ma dépêche précédente, j'ai plus ou moins touché les points principaux qui y sont mentionnés, en concluant néanmoins que c'était à nos Cours respectives à en examiner l'importance, et à décider de la tenue qu'il leur restait à observer dans cette circonstance imposante.

L'ambassadeur d'Angleterre nous déclara, à son tour, qu'il se bornait simplement à dire les faits, sans se permettre d'anticiper les conséquences, tâche qu'il appartenait à son gouvernement de remplir ;

Que les ministres français l'assuraient sans cesse de leur résolution de combattre les Jacobins et les révolutionnaires ; mais, qu'à la vérité, il appréhendait ce que nous craignons tous, sans se permettre de donner tort à personne.

Quoique ses expressions aient été embarrassées, le résultat a été que nous nous sommes tous trouvés d'accord sur le fond de la question, et qu'il n'existe aucune divergence essentielle dans la manière dont nos Cours sont informées de ce qui se passe dans ce pays et de la tendance ou volontaire, ou forcée, ou erronée même, du ministère actuel.

Je considère les explications des ministres d'Autriche et de Prusse comme tout à fait sincères. Quant au chevalier Stuart, il aurait eu de la peine à nous contredire seul ; ses préventions et ses dispositions personnelles l'ont porté, je présume, à se mettre en avant envers les ministres de France, dans l'espoir de leur être agréable ; et peut-être qu'il a auguré mieux de leur prudence ; dans ce moment, quelles que soient ses arrière-pensées, il ne saurait louer ce qui se développe chaque jour et ce que le présent nous condamne à conjecturer de l'avenir ; ainsi, la conférence, qui a été toute verbale, s'est terminée avec des formes unanimes.

C'est la correspondance directe des Cours entre elles et les lumières que le temps peut apporter dans la confusion et l'incertitude d'aujourd'hui qui peuvent fixer les idées de chacune d'elles et en déterminer l'action.

N° 17. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 766)

Paris, 25 février/9 mars 1819.

Monsieur le Comte, la lettre¹ de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, au duc de Richelieu, lui a été envoyée par occasion sûre à Marseille, où il se trouve dans ce moment.

Votre Excellence aura été informée par les gazettes des débats inconvenants qui se sont élevés à la Chambre des députés, à l'occasion de la dotation proposée à son avantage. Le duc vient de la céder tout entière à l'hôpital de Bordeaux, et cette preuve de désintéressement et de délicatesse a confondu ses envieux et ses détracteurs.

1. Lettre de l'Empereur Alexandre I^{er} au duc de Richelieu, Saint-Pétersbourg, 25 janvier/6 février 1819, déjà publiée dans le tome LIV du *Recueil de la Société impériale d'Histoire de Russie*, p. 530.

N° 18. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 774)

Paris, 28 mars/9 avril 1819.

Monsieur le Comte, l'intérêt qu'il appartient au cabinet impérial de prendre aux affaires de la France ayant rapport principalement au gouvernement intérieur de ce pays et aux principes qui doivent en caractériser la nature et en consolider la durée, c'est également sous ce point de vue que je me fais un devoir de présenter à de certains intervalles les événements qui se succèdent, et de signaler les mesures les plus essentielles qui sont adoptées, sans soumettre cette partie de ma correspondance à des détails journaliers, qui, à force de devenir fréquents, ne produiraient que de la confusion par leur minutieuse régularité.

Mon dernier rapport rendait compte de l'altération opérée dans l'institution de la pairie, moyennant une promotion excessive qui, en augmentant le nombre, avait diminué l'importance de la seule aristocratie constitutionnelle du royaume, et qui, en admettant des hommes dont les maximes politiques sont, pour la plupart, très suspectes dans le Sénat destiné à résister à la violence des innovations, avait affaibli la solidité du système monarchique, en dénaturant le moyen unique de résistance dans lequel la royauté ne pouvait manquer de trouver un appui contre les envahissements de la démocratie.

L'impression que cette mesure a produite en Angleterre et dans les autres pays voisins de la France se trouve conforme à celle que j'ai dû exprimer à Votre Excellence sur ce sujet, et il n'existe qu'un concert unanime de désapprobation contre une résolution évidemment condamnable, et qui ressemble plus à un mouvement révolutionnaire qu'à la décision réfléchie d'un monarque légitime et constitutionnel.

Le premier avantage que les ministres se sont proposé de retirer de cet attentat politique, outre celui d'une majorité intéressée à les soutenir dans la Chambre des pairs, a été de satisfaire les doctrinaires et les soi-disant indépendants dans celle des députés, et de menacer, par l'exemple d'un parti aussi désespéré, ceux des employés qui paraissaient vouloir s'opposer à leur système. La discussion sur la proposition de modifier la loi des élections leur a fourni une preuve de succès : cent cinquante voix l'ont rejetée contre quatre-vingt-quinze, après une discussion très féconde en pronostics, qui a duré plusieurs jours.

Lorsqu'on examine avec attention et discernement les débats qui ont eu lieu à cette occasion, les doctrines professées par le parti vainqueur, les

concessions arrachées à la conscience des hommes timides et les projets avoués ou mal déguisés par les plus hardis, il en résulte un pressentiment irrésistible que les ministres du Roi, loin de se mouvoir uniquement dans le cercle de la Charte et de rendre celle-ci le principal instrument de la conservation de la monarchie, sont entraînés par l'effet de leurs intrigues et de leurs vues personnelles, et par les desseins violents de quelques-uns d'entre eux et de la plupart de leurs collaborateurs, dans une marche qui amènera, selon toutes les apparences de probabilité, des changements et des épreuves dangereuses à la France et à tout le reste de l'Europe.

L'avidité avec laquelle l'impatience des réformateurs doctrinaires demande des lois a forcé les ministres d'en présenter une sur la responsabilité des agents du pouvoir.

Nul doute que tout fonctionnaire doit être dans l'obligation de justifier sa conduite, mais c'est une difficulté presque insurmontable que celle de fixer le point où l'action libre de l'autorité peut être arrêtée sans paralyser le gouvernement, et de distinguer entre les réclamations fondées et les résistances illicites. L'exaspération actuelle des partis n'est pas une circonstance heureuse propre à rédiger des lois, qui exigent le plus grand calme et le tact le plus exquis ; mais, comme il existe une grande sollicitude de profiter de la supériorité et de l'influence du moment, toutes les règles de la prudence sont écartées, et les novateurs feront à cette occasion un pas de plus dans la carrière qu'ils se sont proposé de parcourir. La discussion qui va s'ouvrir sur cet objet donnera lieu aux spéculateurs abstraits de s'exercer, et, quoique ce soit une matière où les passions ont moins de prise, la hardiesse des doctrines et la présomption de ceux qui les soutiennent pourront amener un résultat qui ajoutera encore quelques difficultés de plus à la marche légale de l'autorité royale, et qui, en humiliant ses agents, tend, par conséquent, à dépouiller la couronne du respect et de la dignité sans lesquels les peuples ne sauraient obéir longtemps à un pouvoir qu'ils verraient mettre tous les jours en question.

La responsabilité des ministres, même dans un pays libre, est moins dans les termes d'une loi qui la détermine que dans la morale publique qui les juge et dans la surveillance qui les contrôle. Les crimes définis des hommes d'État sont difficiles à démontrer dans les formes juridiques ; c'est leur réputation politique qu'il est aisé d'analyser, et non leur conscience. Les Français, au contraire, paraissent vouloir prendre des précautions en sens inverse, et multiplier les occasions de faire des procès sans convaincre des coupables. C'est au milieu de la licence la plus effrénée de la presse que le Roi vient de présenter un projet de loi destiné, selon

les apparences, à en arrêter et en punir les abus. Parmi les causes qui peuvent affecter les sociétés humaines, la faculté d'imprimer est certainement la plus efficace. Sans considérer la liberté de faire circuler les pensées et les doctrines comme un droit abstrait, tous les hommes versés dans les matières d'État ne peuvent manquer de convenir que son application est une question de prudence, dépendante presque entièrement des dispositions et de la situation religieuse, morale et politique des peuples au milieu desquels ce droit peut être exercé. Si cette maxime est universellement juste, la France est le pays le moins propre aujourd'hui pour résister à l'impression qu'elle reçoit déjà et qu'elle va recevoir habituellement de cet instrument terrible d'immoralité et de désordre.

Nul doute qu'il n'existe dans ce pays des partis actifs et même des sectes, dont l'association et les efforts tendent évidemment à détruire l'ordre politique établi et à provoquer l'esprit d'impiété et de rébellion, non seulement en France, mais dans tous les autres États de l'Europe où il leur est permis de faire pénétrer leur maligne influence. La licence de la presse est le souffle impur et irrésistible qui émane de cette région empoisonnée, et c'est à l'aide d'une telle contagion qu'ils espèrent infecter ce qui reste encore d'intact dans le monde.

Durant le ministère du duc de Richelieu, la loi soumettait les journaux à la censure, et les tribunaux ont lutté souvent avec succès contre les folliculaires révolutionnaires qui abusaient du droit réservé d'imprimer d'autres ouvrages sans permission préalable. Depuis la formation de la nouvelle administration, tout est changé : les procès commencés ont été suspendus, les poursuites judiciaires interdites, et le débordement a été, en conséquence, sans retenue et sans mesure. Les journaux eux-mêmes, quoique soumis à la surveillance du gouvernement, se sont ressentis de ce changement et en ont profité, et on voit sans cesse des doctrines révolutionnaires ouvertement professées dans des feuilles qui sont considérées avoir subi l'épreuve de la censure.

Les ministres ont adopté ce système de relâchement, en partie pour satisfaire les ultra-libéraux, dont le soutien leur est nécessaire dans les Chambres, et en partie pour rendre la loi qu'ils ont déjà présentée populaire. Au premier aspect, cette loi semble contenir des précautions coercitives et sévères, mais, lorsqu'on l'examine, et en supposant même qu'elle soit adoptée dans les termes qu'elle contient, son inefficacité paraît avec évidence. Premièrement, toute censure préalable se trouve abolie ; ainsi, l'impression entière qui peut provenir du libelle aura déjà eu son effet, avant que la punition présumée n'arrive. En second lieu, c'est un

jury qui doit en juger, savoir des hommes pris parmi le peuple, dont l'accusé aura prétendu plaider la cause et aura voulu flatter les passions, au milieu d'une capitale où ce jury lui-même sera désigné le lendemain, dans mille autres écrits complices, comme prévaricateur et comme traître aux intérêts de la multitude. La gradation des peines, quoique élevée à une échelle qui pourrait contenir les malintentionnés, si on s'était réservé les probabilités et les moyens de l'appliquer, est en même temps réduite à un minimum dérisoire, auquel une tendance naturelle portera le jury à descendre, toutes les fois que la pudeur l'empêchera d'absoudre entièrement le coupable. La classification dans laquelle les Rois et les sujets, ceux qui sont soumis aux lois ordinaires et les autres protégés par le droit des gens, sont confondus, est un nouveau tarif démocratique pour apprécier les injures ou les révoltes inconnu jusqu'à présent dans aucune législation du monde, et il est aisé de prévoir qu'une loi dictée dans cet esprit, et appliquée à un pays dans les circonstances où celui-ci se trouve placé, tombera dans une nullité et une désuétude complète.

Si, au milieu de ce tableau qui présente tant de détails affligeants, on cherchait à reposer ses yeux sur quelque objet consolant, ce serait sans contredit l'état des finances. Le rapport qui a exposé la situation des recettes et dépenses et qui contient le budget de l'année courante mérite de fixer l'attention.

Le ministère demande, pour le service purement applicable à la France, et sans comprendre les paiements à faire à l'étranger, dont le crédit a déjà été définitivement réglé dans la session précédente, 753 millions exempts de frais de perception ; et ceux-ci, réunis à la somme susmentionnée, élèvent le total des contributions brutes à 899 millions.

Cette dépense, vraiment considérable, se trouvera couverte par les recettes ordinaires, à quelques fractions près, que l'on se propose de compléter, en faisant usage d'une partie de la rente que l'équité des Alliés et la bonne administration du duc de Richelieu étaient parvenues à ménager dans les dernières transactions.

Tous les services des différents départements ministériels ont été abondamment pourvus, mais celui de la guerre paraît l'être d'une manière exorbitante, et disproportionnée avec les besoins réels et les rapports politiques de la France envers les autres puissances. L'augmentation qui lui a été accordée, comparée avec le budget de l'année passée, est de 37 millions, et le total s'élève à 192, tous destinés à la dépense active, les pensions de retraite et demi-soldes en non-activité ayant été séparées et portées sur le compte du département des finances.

Cette préférence n'a pas manqué d'exciter l'attention de ceux qui voient, dans chaque effort prématuré d'organiser l'armée, et dans l'influence et l'esprit qui dominent aujourd'hui et le ministre de la guerre et ses collaborateurs sans exception, un motif d'inquiétude, quoique lointain, pour les États voisins, et une cause réelle d'alarme pour la dynastie légitime. Malgré ces considérations, si on se borne à juger la France d'une manière superficielle, tout paraît présenter un aspect rassurant et présager un avenir heureux. En effet, cette vaste monarchie se trouve délivrée des dangers extérieurs qu'elle s'était attirés par ses injustices et sa turbulence; elle touche au moment de s'acquitter sans ruine des engagements contractés. Ses finances, ce principe de vie et d'action de tous les États modernes, peuvent devenir sans contredit les plus prospères de l'Europe. Son crédit n'admet que les doutes qui peuvent résulter de son inconduite politique, et les améliorations de tout genre se pressent, pour ainsi dire, afin de se développer. Chaque année diminuera cette partie de la dépense dont la cause viagère s'attache aux conséquences du système qui a précédé la Restauration, tandis que la recette augmente avec la durée de la paix et la liberté de l'industrie nationale. Ses rapports politiques sont fixés; elle seule peut les altérer par l'abus de ses propres forces et la mauvaise application de ses lumières prétendues. Son territoire est resté intact, offrant partout un front imposant et avantageux, entouré de puissances faibles, et respecté par les fortes, aussi longtemps qu'elles ne seront pas provoquées. Cette esquisse est conforme à l'exacte vérité, et il n'aurait dépendu que des hommes appelés à gouverner ce pays d'en former un des tableaux les plus complets de la félicité humaine.

Une sévère expérience et les vérités qui se montrent après un examen plus approfondi ne permettent pas de se laisser séduire par des apparences aussi flatteuses. La révolution qui s'est opérée depuis trois mois a fait paraître les faiblesses que l'on avait neutralisées sur le trône; elle a fait revivre les principes dangereux que le gouvernement avait écartés jusqu'alors, et évoqué les causes et les hommes de désordre, contre lesquels l'Europe avait combattu avec tant d'efforts pénibles et de succès heureux.

Le Roi s'est livré à son favori avec un abandon fatal à sa dignité et à sa raison. Dans le siècle où nous vivons, le dernier exemple d'aveuglement de ce genre a été celui de l'Espagne; appliqué à la France, il est encore plus contradictoire et plus funeste. Un monarque absolu expose son pouvoir, en livrant son autorité d'après ses préférences personnelles; dans un gouvernement, non seulement constitutionnel, mais agité par les suites

d'une révolution non encore assoupie, comme la France, le favoritisme est une monstruosité, qui ne saurait être comportée par la nature des choses. Cette contradiction en a également produit une, comme on devait s'y attendre, très nuisible dans la conduite de M. Decazes. Placé dans la nécessité de se faire pardonner du jour à la journée une influence que personne n'approuve, il s'est adressé par calcul au parti démocratique, aux militaires satellites de Bonaparte et à toutes les factions mal éteintes du pays, pour s'en faire un appui, en rendant le Roi instrument de cette révolution d'un nouveau genre.

Les généraux les plus odieux à l'Europe, ceux qu'elle a dû combattre sous les drapeaux de la révolte, sont mis en activité, et l'armée de Waterloo est rétablie dans son entier. La rébellion de 1815 avait été caractérisée par le monde entier comme une défection coupable; le favori, en dénaturant les idées de bien et de mal, en a fait maintenant un titre à la gloire nationale. Dès qu'il a cherché des soutiens dans les crimes des temps passés, on a cessé de s'entendre, à moins d'entrer dans le secret de ses motifs personnels et dans les embarras de la situation où il s'est placé, et où malheureusement il entraîne le Roi tous les jours davantage. Si on doit nommer des pairs, c'est dans le quartier général de Bonaparte qu'on les voit choisir principalement. Des hommes moins mal notés n'apprécieraient pas le bénéfice avec autant de reconnaissance et n'absoudraient pas, du moins pour le moment, celui qui le leur a conféré d'une influence qu'ils ont la prudence de tolérer aussi longtemps qu'elle tourne à leur avantage.

Les doctrinaires et les novateurs démocrates de toutes les nuances sont traités de même. Appelés à prendre part aux conseils, ils s'emparent des délibérations, et, lorsqu'il s'élève quelque obstacle dans le cabinet contre la marche désorganisatrice qu'ils ont adoptée, alors ils la soutiennent d'une manière indirecte par la violence des journaux et des brochures, en appelant à leur secours les folliculaires, leurs complices, chargés de travailler l'opinion de la capitale et des provinces.

Parmi les causes de désordre dont les conséquences sont à craindre, celle qui provient de l'organisation de l'armée est, sans contredit, la plus à redouter. Le maréchal Saint-Cyr a réuni autour de lui les officiers et les agents les plus mal notés et les plus actifs entre tous ceux qui avaient jusqu'à présent inspiré une juste méfiance. Le général Belliard, devenu pair de France, et les généraux Foy, Gérard et autres composant le comité secret, dirigent toutes les formations militaires. Leur première opération est celle d'éliminer les personnes qui, quoique de l'ancienne

armée, se sont attachées avec zèle à la Restauration ou qui ont pris service depuis. Tous les jours, on voit remettre le commandement des provinces à des hommes tenus jusqu'à présent à l'écart, et les régiments à des colonels qui les avaient perdus à cause de leur révolte. Ces changements n'ont pas lieu dans l'esprit d'exercer l'indulgence du Roi avec mesure, de calmer les partis et d'amener progressivement les réconciliations ; ils sont faits, au contraire, comme une réaction et une satisfaction rendue à des gens que la domination étrangère avait persécutés, et que la faiblesse de la dynastie avait laissés dans l'oubli, avec la gloire nationale dont ils sont les instruments et les auteurs. Cette manière de rétablir une pareille force lui donne un sentiment de domination qui lui soumettra le pays, et la rend hostile à la succession de la couronne, parce que c'est précisément pour la mettre à même d'en disposer et de se créer un nouveau chef qu'elle est ainsi réorganisée.

Dans un tel système, la garde royale devient une institution tout à fait incompatible. La discipline, la tenue et le bon esprit de ce corps, jusqu'à présent, n'ont fourni aucun prétexte à ses antagonistes, et le Roi lui-même serait étonné de la voir attaquée directement ; ainsi, on se borne à l'isoler, à la décourager et à la désigner à la jalousie des autres, en attendant des temps plus opportuns pour la désorganiser ou pour la corrompre. Votre Excellence voudra bien se souvenir que le général Dessolle, président du conseil, a blâmé le ministre de la Guerre d'avoir risqué de mécontenter la garde avant la création de l'armée, et avec quelle ingénuité il avouait l'imprudence de son collègue. Il est à craindre maintenant que, dans peu, les ennemis déclarés de la garde, qui président à la formation de l'armée, ne renouvellent leurs attentats avec plus de moyens et, en conséquence, plus de probabilités de succès.

Les troupes suisses sont déjà un objet de haine et de provocation. J'ai toujours pensé qu'il aurait été plus prudent de ne pas prendre ces régiments à la solde de la France ; mais, dès que la chose est faite et qu'il existe une capitulation, la casser par une réaction hostile au trône et faire revivre contre cette même force les sentiments qui précédèrent sa destruction et qui commencèrent celle de l'Europe en 1792 ajouterait une cause de plus pour justifier les pronostics sinistres que l'on a raison de former. Il est probable que cette question sera agitée, lors du vote des dépenses affectées à la paye de ces régiments ; les ministres soutiendront les Suisses ; mais l'opposition viendra d'un si grand nombre de leurs nouveaux amis, et la défense sera si faible que, quoiqu'il soit probable qu'on l'emporte dans cette session, il est presque démontré qu'elle sera aban-

donnée dans celle qui succédera, si le système actuel et les hommes qui en sont les auteurs continuent à dominer en France.

Quant à l'augmentation et à l'organisation de l'armée, outre l'esprit qui dirige cette opération pour ce qui concerne le moral et dont je viens de parler, le nombre sera porté aussi loin que les ressources financières peuvent le permettre. Si la somme de 192 millions est accordée, on peut présumer qu'il existera en activité à la fin de l'année environ 200 000 hommes, la garde, les Suisses et la gendarmerie y compris. La cavalerie sera la partie la plus faible de cette force, le reste plus ou moins capable de servir.

Les compagnies de réserve ou de vétérans ne sont encore qu'une formation dans les cartons du ministère; cependant les hommes désignés existent. Les calculs, à cet égard, varient considérablement; mon opinion est qu'on retrouverait à l'appel environ 150 000 hommes, qu'il faudrait avoir le temps d'incorporer, s'il s'agissait d'une guerre étrangère, mais qui se trouveraient prêts si on voulait leur faire prendre part à quelque mouvement intérieur, d'autant plus qu'étant les restes des vieux soldats de l'ancienne armée toute innovation leur serait agréable.

Il y a quelques jours que les journaux et le *Moniteur* même annoncèrent leur organisation; en effet, j'ai eu connaissance qu'un colonel et des officiers en proportion avaient été désignés pour cette opération dans chaque département. Mais l'impression que la mesure avait faite sur tout le corps diplomatique décida le ministère à la contredire formellement, et le projet, pour le moment, n'a pas eu de suite. On se hâte d'armer les forteresses et d'y faire quelques réparations, à la vérité, indispensables, et, en général, le matériel se rétablit avec une grande promptitude.

En soumettant au cabinet impérial le résultat de mes recherches et de mes observations sur la direction que prennent les affaires en France, mon intention n'est point de présenter le ministère actuel comme auteur d'un complot tendant à renverser la monarchie et à troubler l'Europe, mais de dénoncer simplement les dangers qui peuvent résulter de la fausse position où il s'est placé, des inconvénients du favoritisme se soutenant par la démagogie, de l'influence politique et militaire que reprennent les hommes de l'ancienne armée, et, enfin, de la violence des doctrines démocratiques au sein même des assemblées délibérantes et des conseils du Roi.

Les ministres avouent eux-mêmes une partie des inconvénients contre lesquels tant de monde s'élève. M. Decazes, quoique maître de la volonté du Roi, est néanmoins plus ou moins obligé de justifier la marche qu'il

lui fait prendre; ainsi il lutte souvent avec quelques-uns de ses collègues, dont il a besoin de contenir la précipitation. Le marquis Dessolle, doux dans les formes, est tenace dans les idées qu'il adopte, et qui sont libérales à outrance. Le garde des sceaux, M. de Serre, et le baron Louis, malgré qu'ils ne soient pas hostiles à la monarchie, voudraient la réduire à une démocratie royale; et quant au ministre de la Guerre, il est concentré dans son système militaire, qu'il dirige de la manière dont j'ai déjà parlé.

Avec une telle différence d'opinions, l'union doit en être fréquemment altérée, quoique le danger commun sur leur existence ministérielle les rapproche souvent. Le public est parfaitement instruit de toutes ces nuances, et on peut aisément en calculer l'impression, d'après la manière diversifiée dont elles sont jugées par l'amalgame qui est censé former le parti de l'administration. Chaque ministre trouve son panégyriste et son détracteur dans ceux mêmes que les circonstances portent à voter avec lui, et la division du cabinet est analysée chaque semaine dans les feuilles périodiques des partisans mêmes du système.

Dans cette situation, la première occupation est celle du moment; ainsi les mesures et les lois nécessaires pour exister obtiennent à juste titre la préférence. Cependant on examine de tout côté comment on parviendra à établir un ordre de choses stable, dans lequel il soit permis de discuter les questions administratives, sans mettre tous les jours l'existence de la monarchie et la paix de l'Europe en problème.

La difficulté menaçante, à cet égard, est celle que les ministres ont élevée eux-mêmes, c'est-à-dire la nature des élections prochaines. Tantôt on parle de n'appeler que le cinquième, selon les termes de la Charte, tantôt on paraît préférer de doubler le nombre des députés, conséquence dangereuse de la funeste augmentation de la Chambre des pairs; et d'autres voudraient à la fois l'augmentation et l'élection universelle, en fixant le renouvellement périodique de la Chambre à cinq ans. Tous ces expédients, considérés d'une manière abstraite, peuvent rencontrer l'approbation ou la critique, selon les différentes manières de voir; mais l'obstacle est moins dans la théorie que dans la pratique. Le danger consiste dans les choix qui vont se faire et dans les hommes qui composeront la Chambre des députés, soit qu'elle soit doublée en nombre ou non. Le gouvernement a espéré d'augmenter son influence, en cédant à toutes les prétentions populaires, et l'expérience lui démontre, jusqu'à présent du moins, que ces concessions, au lieu de le fortifier, l'ont réellement affaibli. Les dernières élections complémentaires dans quelques départements en fournissent l'exemple.

De cinq députés, un seul candidat ministériel, désigné même parmi les gens équivoques, a obtenu la majorité des suffrages ; les quatre autres sont des révolutionnaires connus. Le sieur Corcelles, envoyé par la ville de Lyon, est un exilé volontaire qui vient de rentrer, après avoir éludé les recherches de la police aux Pays-Bas ; Daunou, ex-conventionnel ayant déclaré Louis XVI coupable. Benjamin Constant est connu, et son collègue Picot, quoique plus obscur, a été élu dans les mêmes principes. Ce changement dans l'opinion est l'effet du relâchement dans les maximes du gouvernement et celui de la malignité avec laquelle on a perverti l'opinion, en accusant toute inquiétude contre la démagogie de retour à l'ancien régime, et en évoquant le spectre de la révolution et les passions effrénées de l'ancienne armée, pour se faire pardonner une faveur et une intrigue dont le but a été la triste satisfaction d'un succès qui n'est en effet que le commencement de la soumission à la démocratie ingouvernable.

Dans un tel état de choses, et sans vouloir donner plus de certitude à des événements qui sont encore hypothétiques et à des prédictions dépendantes de la variété et de la mobilité qui caractérisent la conduite des Français, les puissances alliées doivent cependant s'avouer à elles-mêmes qu'il est possible, même probable, de voir se former une majorité dans les deux Chambres décidée à rendre la monarchie légitime et constitutionnelle, telle qu'elle existe et qu'elle est reconnue par les traités, incompatible avec le système que ces novateurs paraissent décidés d'adopter ;

Que l'armée française, infectée du même esprit, peut soutenir les réformateurs politiques, lesquels, de leur côté, sont capables de pousser les armements et de compromettre la multitude, au point de troubler la paix de l'Europe ;

Que les résistances du parti intéressé à la tranquillité ne manqueront pas d'être saisies pour prétexte, afin d'altérer la succession à la couronne et de se donner un chef, soit dans la même famille, soit appelé d'ailleurs, mais qui ne serait dans tous les cas qu'un usurpateur ;

Que les mouvements préparatoires d'un pareil événement, et la nécessité d'occuper au dehors l'activité des instruments qui auront été mis en action, peuvent porter les auteurs de tous ces bouleversements à jeter la nation française dans une guerre étrangère ;

Que l'exemple d'un changement de dynastie donné à tous les autres par le peuple le plus expansif de l'Europe peut et doit même secouer les trônes des souverains jusque dans leurs fondements ;

Qu'une telle révolution, amenée par les doctrines et, pour ainsi dire,

avec le concours et à cause de la faiblesse du Roi, établira des maximes funestes à la stabilité de tous les gouvernements existants ;

Que le prosélytisme triomphant et armé en France franchira les frontières, et attaquera l'ordre social et les lois positives de tous les pays, en soutenant la manie des imitations et la perversité des maximes qui travaillent les têtes, surtout dans les États voisins.

C'est sur ces futurs contingents que les cabinets alliés sont appelés à méditer et à s'entendre, avec une sollicitude égale au moins à la précipitation qu'on est susceptible de donner ici à la marche des affaires. Si les faits sont appréciés sous le même point de vue, si chacun y ajoute la même importance politique, la raison dictera les conséquences qu'on doit en tirer et indiquera les remèdes propres à prévenir ou à combattre le mal, avant qu'il ne devienne plus grave et peut-être irrésistible.

Le cabinet impérial, le plus éloigné de toute arrière-pensée et de toute vue secondaire quelconque, aura besoin de s'assurer que les autres Cours professent les mêmes sentiments et respectent les mêmes principes. Quel que soit le parti que la prudence suggère ou que la résolution commande, il doit être uniforme, clair et sincère de la part de tous les souverains. Dès qu'on délibère sur la France, il est bien de se dire que l'on décide du sort et de la tranquillité du monde. Les mesures appliquées à un si grand objet sont en rapport avec l'ordre politique et moral dans son entier, et les calculs de la sagesse, comme les erreurs de l'intérêt, seront toujours féconds en conséquences, lorsqu'il s'agit de les appliquer à une telle portion du genre humain.

Durant les trois années qui ont précédé, le zèle employé pour porter la France à l'exécution des traités, loin d'attirer la reconnaissance, avait excité les jalousies les moins fondées et les plus injustes. La magnanimité déployée à Aix-la-Chapelle a confondu les soupçons et les subterfuges de la méfiance et de la médiocrité.

Une crise inattendue est survenue dans le cabinet des Tuileries ; des hommes moins éprouvés que le duc de Richelieu, et en conséquence ayant moins de droits à la confiance de l'Europe, ont été portés au timon des affaires ; d'autres sont relevés journellement de l'interdit que leur conduite proditoire leur avait mérité, pour prendre part aux délibérations d'État ; des maximes sont professées et des mesures prises propres à attirer la surveillance ou à décider l'animadversion des gens de bien. Dans cette situation, c'est encore le cabinet impérial qui, le premier, a donné l'exemple de la générosité de ses sentiments et de la sollicitude qu'il ne cesse de vouer aux intérêts généraux de l'alliance. Tandis que

l'ambassadeur d'Angleterre se félicitait de voir diminuée l'influence de la Russie, les serviteurs de l'Empereur, en se conformant aux intentions de leur auguste maître, repoussaient cette influence même, qu'il était de leur devoir de ne pas solliciter lorsqu'elle pouvait devenir un encouragement ou une complicité en faveur des mesures qui ont été prises depuis, et qu'en général on avait eu le bon esprit de prévoir d'avance. Sans une pareille conduite, tous les diplomates de l'Europe réunis à Paris n'auraient pas manqué de se dire abandonnés et de se croire profonds en inventant des projets qui n'auraient existé que dans leur imagination; maintenant ils sont réunis satisfaits, et, comme ils ont raison de s'y attendre, ils comptent que le monarque auteur de leur délivrance continuera à l'être de leur conservation. Mais, pour affermir le système, il convient qu'il soit celui de tout le monde, et que les Alliés qui doivent y coopérer y apportent la même sincérité d'intentions et une égale pureté de vues et de principes.

Au moment où Votre Excellence recevra le présent rapport, il est probable que le ministère impérial connaîtra l'impression que les événements de ce pays ont faite sur les autres Cours, notamment sur celles de Londres, de Vienne et de Berlin. La comparaison de ces communications avec les notions que je me fais un devoir de lui soumettre ajoutera encore aux lumières qui sont propres à la guider dans une matière aussi délicate, et à me faire connaître d'une manière plus précise les ordres souverains de Notre Auguste Maître.

N° 19. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 780)

Paris, 28 mars/9 avril 1819.

Monsieur le Comte, ayant été informé par M. le comte de Lieven que le ministère français n'avait pas encore répondu à la proposition, faite par le cabinet britannique, d'envoyer des plénipotentiaires des deux Cours aux Régences Barbaresques, afin de remplir les clauses arrêtées à Aix-la-Chapelle à leur sujet, j'ai fait mention de ce retard au marquis Dessolle. Ce ministre vient de m'assurer que le comte de Latour-Maubourg, ambassadeur du Roi à Londres, partait avec l'ordre de consentir et d'adopter entièrement le plan et les instructions mises en avant par l'Angleterre, et qu'en conséquence les autres puissances, et Notre Auguste Maître en particulier, pouvaient regarder cette affaire comme définitivement arrêtée.

Je présume que les instructions dont il est fait mention auront déjà été

communiquées par M. le comte de Lieven, moi-même n'en ayant jusqu'à présent reçu aucune copie.

N° 20. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 31 mars/12 avril 1819.

Monsieur le Général, le n° 751 des dépêches de Votre Excellence du 5/17 février a fixé l'attention particulière de l'Empereur.

Sa Majesté a lu avec intérêt l'aperçu que vous donnez, Monsieur le Général, de l'état des choses en France, ainsi que les observations judicieuses dont vous l'accompagnez. Elles viennent d'être confirmées par des communications que nous avons reçues de Vienne, et que Votre Excellence trouvera dans la dépêche ci-jointe en extrait du comte Golovkine¹.

L'opinion que le prince de Metternich a énoncée dans ses entretiens avec notre ministre est principalement fondée sur des rapports du baron de Lebzelter, qu'il a également fait connaître au ministère impérial.

Vous avez appris, Monsieur le Général, par notre expédition du 25 janvier, le point de vue sous lequel Notre Auguste Maître envisageait d'abord la retraite du duc de Richelieu et les conséquences probables de cet événement. Aujourd'hui, il n'a pas fallu à Sa Majesté de plus amples informations que celles qui lui sont parvenues à ce sujet de Paris et de Vienne, pour acquérir la pénible conviction qu'elle ne s'était nullement fait illusion sur la nature de cet incident; que le mal que vous avez signalé avec tant de justesse fait effectivement les progrès les plus rapides, et qu'il serait urgent, comme Votre Excellence l'a observé dans sa dépêche, de le prévenir plutôt que d'attendre pour agir qu'il ait atteint son dernier période.

L'Empereur vient, en conséquence, d'adresser aux Cours de Londres, Vienne et Berlin les explications consignées dans la pièce ci-annexée.

En attendant que nos alliés nous aient fait connaître leurs opinions sur l'objet de ces ouvertures, et que les quatre cabinets soient tombés d'accord à l'égard de la nature et de la forme d'une démarche collective auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, Votre Excellence est invitée à persévérer dans l'attitude passive qui lui a été indiquée par la dépêche réservée du 25 janvier, et qui paraît seule adaptée aux circonstances présentes.

1. Extrait d'une dépêche du comte Golovkine, Vienne, 16/28 février 1819.

En vous communiquant, Monsieur le Général, les instructions adressées à vos collègues à Vienne, Londres et Berlin¹, le ministère répond à vos observations concernant le renvoi du maréchal Saint-Cyr. Quant à celles que vous avez cru devoir émettre au sujet de la mort du Roi, l'Empereur est d'opinion que ce cas est prévu par les transactions existantes, qui, seules, peuvent et doivent vous servir de guide, ainsi qu'aux ministres des trois autres Cours, à l'époque où cette affligeante hypothèse viendrait à se réaliser.

La lettre de ces transactions, par lesquelles le principe de la légitimité est consacré de la manière la plus solennelle, ne laisse aucun doute sur les droits de Monsieur, comte d'Artois, comme héritier présomptif du trône. Sa Majesté ne saurait admettre la possibilité qu'il y eût à cet égard une divergence quelconque d'opinions.

N° 21. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 31 mars/12 avril 1819.

Monsieur le Général, Votre Excellence nous a informés, par sa dépêche *sub* n° 755, que le ministère français, en vous communiquant le projet de nommer le général Ricard au poste de Saint-Pétersbourg, vous avait témoigné le désir de connaître au préalable l'opinion de Notre Auguste Maître à l'égard de ce choix.

Je suis chargé, Monsieur le Général, de vous la développer ici avec l'entière franchise qui règne toujours dans les explications de notre cabinet.

En autant que nous pouvons nous rappeler et connaître les errements suivis par le général Ricard dans la carrière à laquelle il s'est exclusivement voué, sa réputation nous semble due à une valeur brillante et aux talents militaires dont il a fait preuve sur les champs de bataille. Sa conduite au 20 mars a été irréprochable. Peu avant cette époque, l'Empereur l'avait vu à Vienne. Mais il n'eut avec lui qu'un seul entretien, trop peu prolongé pour justifier une opinion définitive.

Il n'existerait donc à son égard aucun motif personnel qui pût devenir un titre d'exclusion, et Sa Majesté Impériale l'agrèerait, du moment où Sa Majesté Très-Chrétienne l'aurait jugé digne de son choix et de sa confiance.

1. Dépêche aux ministres de l'Empereur à Vienne, Londres et Berlin. Saint-Pétersbourg, 31 mars/12 avril 1819.

Cependant il est des considérations générales, et, par conséquent, étrangères au mérite du général Ricard, sur lesquelles nous souhaiterions que Votre Excellence fixât l'attention du ministère français.

Depuis l'année 1814, le cabinet de Saint-Pétersbourg a été dans le cas de s'expliquer plus d'une fois, tant avec M. le duc de Richelieu qu'avec ses prédécesseurs, sur les inconvénients qu'il pourrait y avoir d'accréditer, comme représentant du Roi, des militaires qui n'auraient peut-être pu encore dépouiller sans réserve des sentiments inspirés par vingt ans de guerre contre les puissances mêmes auprès desquelles les placerait aujourd'hui une mission de paix et d'amitié. Trop de souvenirs les environneraient, trop d'allusions, trop de remarques involontaires, et cependant inévitables, naîtraient de leur présence, et altéreraient, malgré eux peut-être, le caractère de leurs nouvelles relations.

Il était impossible que ces observations ne fussent point appréciées. Aussi, les deux cabinets conçurent-ils l'opinion respective qu'il serait toujours préférable de nommer aux fonctions diplomatiques à Pétersbourg des hommes étrangers à la gloire comme à la chute de l'usurpateur.

Des convenances locales et particulières se joignent encore aux motifs qui viennent d'être rapportés.

L'Empereur a contracté, depuis les dernières guerres, l'usage d'admettre aux parades et aux exercices qui ont lieu tous les jours en sa présence les militaires étrangers qui ont fait les campagnes avec lui. Cet usage s'est conservé à l'égard de ceux de ces militaires que leurs souverains ont maintenant encore accrédités auprès de sa personne. Le général Ricard, qui comptait alors dans les rangs opposés, ne pourrait entrer dans la même catégorie, et sa position toute différente aurait quelques inconvénients pour lui-même, en le plaçant en quelque sorte dans une fausse attitude.

Telles étaient les raisons qui avaient maintenu en 1815 le comte de Noailles à son poste et suggéré dernièrement au duc de Richelieu le projet de lui donner pour successeur le marquis de La Ferronnays, aujourd'hui ministre de France à Copenhague. Cette détermination fit à Aix-la-Chapelle le sujet de plusieurs de nos entretiens confidentiels avec le duc. L'opinion qu'il avait conçue de M. de La Ferronnays, la pureté et la modération de ses principes, sa conduite toujours également honorable et complètement exempte de passion, depuis le retour du Roi, étaient autant de motifs pour faire accueillir à Sa Majesté Impériale ce choix avec un entier assentiment.

Nous ne saurions le dissimuler : elle préférerait cette nomination

encore aujourd'hui. Elle verrait avec plaisir que rien ne fût changé aux résolutions entièrement concertées entre son ministère et le duc de Richelieu.

L'Empereur confie à votre sagacité, ainsi qu'à vos talents, Monsieur le Général, le soin de développer aux ministres du Roi les graves considérations sur lesquelles se fonde cette préférence. Elle tient surtout aux raisons générales que nous avons indiquées plus haut ; et, si des causes qu'il ne nous appartient pas d'examiner rendaient impossible aujourd'hui la nomination du marquis de La Ferronnays, Sa Majesté désire au moins que le choix d'un nouveau représentant ne tombe pas sur un militaire.

N° 22. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 31 mars/12 avril 1819.

Monsieur le Général, les dépêches que j'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à Votre Excellence, en conséquence de ses expéditions antérieures et des nouvelles que nous avons reçues de Vienne, étaient déjà préparées et revêtues de l'approbation de l'Empereur, lorsque me sont parvenus les rapports qu'elle a bien voulu confier au marquis de Traversay.

Soumis immédiatement à Sa Majesté l'Empereur, leur contenu n'a pas moins fixé toute son attention, et n'a pu que le confirmer dans les appréhensions que les premiers avis de la création des nouveaux pairs et de toutes les circonstances qui ont provoqué ou accompagné cette mesure lui avaient causées.

Les opinions et les vues retracées dans la dépêche circulaire aux Cours de Berlin, Londres et Vienne se trouvent, par conséquent, non seulement justifiées, mais même renforcées encore par tous les motifs d'alarmes que les derniers événements y ajoutent, et qu'une sage prévoyance ne permet pas de perdre de vue dans une conjoncture si grave, et qui tous les jours semble devenir plus urgente.

En vous abstenant, Monsieur le Général, de toute démarche directe auprès du Roi et qui aurait eu pour but de vous opposer aux progrès du mal, vous avez entièrement répondu aux volontés de l'Empereur et à vos dernières instructions. Ce ne serait jamais par une tentative isolée que nous pourrions nous flatter d'opérer un changement avantageux et réel. Elle serait à la fois inefficace, peu justifiée par l'esprit des transactions existantes et très propre à faire naître dans les autres cabinets un senti-

ment de jalousie et de méfiance, qu'il s'agit par-dessus tout d'éviter.

Mais il n'en serait pas de même d'une représentation collective faite auprès du Roi et de son ministère au nom de l'Europe alarmée ; et c'est à combiner une démarche de cette nature, qui seule pourra leur en imposer et offrir quelques chances d'amélioration, que tendent les communications adressées aujourd'hui à nos Alliés.

Repoussant avec volonté ferme et persévérante tout soupçon qui tendrait à les croire animés de dispositions différentes des sentiments désintéressés et bienveillants qui caractériseront toujours et dans tout état de cause la politique de son cabinet à l'égard de la France, l'Empereur s'abandonnera avec une entière confiance aux déterminations que leur inspireront, et les ouvertures qu'il leur fait parvenir, et l'approche d'un danger qu'ils sont encore plus à portée que nous de juger et d'embrasser dans ses conséquences les plus immédiates, vu la proximité où ils se trouvent de ce foyer de troubles et de bouleversement.

L'espèce d'hésitation que manifeste l'Angleterre ne saurait, d'après l'opinion de l'Empereur, être envisagée comme un symptôme de quelque funeste arrière-pensée.

Les embarras de sa position intérieure, ceux que le ministère craint de rencontrer de la part d'un nouveau Parlement, dont l'esprit n'est pas encore suffisamment éprouvé, la défaveur que l'opinion publique jetterait probablement sur toute intervention prématurée dans les affaires de France, sont autant de motifs qui peuvent lui avoir dicté la conduite réservée, et en apparence indifférente, qu'elle observe dans cette circonstance.

Les nouvelles que le comte de Lieven nous a transmises, les explications que Lord Cathcart nous a données autorisent cette opinion et ne nous permettent pas de supposer que la sollicitude des ministres anglais soit moins vive et moins sincère pour cela à l'égard de la situation actuelle de la France.

Il nous a paru indispensable, vu les rapports que vous êtes appelé à entretenir avec l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, que vous fussiez informé sans réserve de la conviction que l'Empereur nourrit à ce sujet, afin que rien ne vous empêche de produire dans ces rapports les apparences d'union et d'intimité qui vous sont recommandées, Monsieur le Général, par nos dépêches précédentes.

Votre lettre particulière, que j'ai reçue par le dernier courrier, a été terminée par une observation trop profonde, pour ne pas mériter d'être soumise à l'Empereur.

Sa Majesté en a d'autant plus reconnu la justesse que, dans les moments les plus rassurants, où tout en France semblait indiquer la consolidation du pouvoir royal et présager le maintien du repos intérieur, elle a toujours considéré avec effroi les bases morales sur lesquelles reposait l'édifice de la Restauration, et ne s'est point fait un instant illusion sur le peu de sûreté qu'une pareille garantie devait offrir aux vœux comme aux intentions pacifiques de l'Europe.

N° 23. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 31 mars/12 avril 1819.

Monsieur le Général, la dépêche principale de ce jour et celles qui composaient notre expédition du 25 janvier offrent à Votre Excellence un témoignage de la conformité parfaite entre sa manière d'envisager les événements récents survenus en France et les vues et opinions qu'ont suggérées à Notre Auguste Maître les notions intéressantes que vous nous avez successivement fait parvenir. Les instructions du 25 janvier vous recommandent l'union avec vos collègues et une attitude passive et expectante envers le gouvernement français. Votre dépêche du 5/17 février retrace les mêmes considérations, consacre les mêmes principes et indique les mêmes errements comme règles de conduite pour le représentant de l'Empereur à Paris. Vous voyant tellement pénétré de ces vérités, nous croirions superflu de vous en recommander la plus constante application à vos relations tant officielles que particulières avec le nouveau ministère français. Si nous n'étions persuadés de la sagacité et de l'extrême circonspection qui caractérisent toutes vos démarches, l'Empereur aurait peut-être eu lieu d'éprouver quelques regrets au sujet des explications que vous avez eues, d'une part avec M. Decazes sur l'apparition à Paris du baron de Lebzelttern, de l'autre, avec le marquis Dessolle relativement au droit de visite, réclamé par le gouvernement anglais dans l'affaire de la traite des nègres.

De pareilles explications trahissent plus ou moins des soupçons et de la méfiance, tandis que, de l'aveu même de Votre Excellence, tout nous commande de nous montrer parfaitement unis aux yeux du nouveau ministère français.

Des épanchements confidentiels de cette nature ne présentaient aucun inconvénient, lors du ministère du duc de Richelieu. L'intimité de vos relations avec lui les autorisait; la sûreté de son caractère moral nous

garantissait contre tout compromis. Ce n'est que sous les funestes auspices d'une désunion entre les puissances que les nouveaux ministres pourraient se flatter de poursuivre jusqu'au bout la carrière où leur imprévoyance les a lancés. Chaque indice de méfiance des uns à l'égard des autres, comme chaque élément de désordre, ne ferait qu'encourager, et leurs inconséquences, et les intentions criminelles du parti dont ils suivent l'impulsion.

Toute démonstration de confiance, toute invitation à des confidences sur les vues, les démarches, les communications et même sur les plus simples pourparlers des autres Cours, sembleraient être un aveu tacite que nous ne saurions attendre de leur amitié et de leur franchise ce que nous offririons peut-être les révélations empessées du cabinet des Tuileries. Toute démarche faite à cet égard serait donc à la fois hasardée, compromettante et dangereuse.

Telle est l'impression que la lecture de vos dépêches *sub* n^{os} 752 et 754 a produite sur l'esprit de l'Empereur. J'ai pensé qu'il serait conforme aux sentiments de confiance qui nous unissent depuis tant d'années de ne point vous laisser ignorer des observations que Sa Majesté a énoncées à cette occasion.

En m'acquittant de cette tâche, que je vous prie de ne considérer que comme un devoir d'amitié, j'ai l'honneur, etc.

N^o 24. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N^o 786)

Paris, 1/13 avril 1819.

Monsieur le Comte, j'ai rendu compte à Votre Excellence du projet du gouvernement français d'envoyer un nouveau ministre auprès de Notre Auguste Cour, en remplacement de l'ambassadeur comte de Noailles. Je vous ai également indiqué, Monsieur le Comte, les individus qu'il m'avait paru convenable d'écarter; et, enfin, j'ai averti du choix presque définitivement arrêté en faveur du général Ricard, que l'on espérait cependant voir agréer chez nous.

En attendant la réponse, le marquis Dessolle m'a témoigné à plusieurs reprises combien il désirait qu'elle arrivât, soit par l'intérêt que le Roi mettait à se faire convenablement représenter à Saint-Pétersbourg, soit par celui que le ministre portait à un homme envers lequel il professait des sentiments d'amitié particulière.

N'ayant reçu avec la dernière expédition du 11/23 mars aucun éclair-

cissement à ce sujet, et l'arrivée du courrier étant connue, je m'attendais à être pressé, et m'étais préparé à répondre d'une manière dilatoire, lorsque le marquis Dessolle me dit hier à son cercle qu'il désirait me parler aujourd'hui.

M'étant rendu chez lui, il m'interpella sur l'impression que les événements de Paris et la marche du gouvernement avaient faite à Saint-Petersbourg.

Ma réponse a été que l'incertitude dans laquelle se trouvaient les affaires devait nécessairement se communiquer à ceux dont le devoir a été de les observer et de les juger ;

Que Sa Majesté l'Empereur, ayant à cœur la paix de l'Europe, qui, dans cette période, était la conservation de l'ordre social lui-même, ne pouvait manquer d'examiner avec une juste sollicitude toute mesure propre à la mettre en problème, et d'applaudir par un égal sentiment à tout système qui contribuait à la rendre solide ;

Que l'amitié constante de Notre Auguste Maître envers le Roi et sa bienveillance en faveur du royaume de France ne s'affaibliraient jamais, aussi longtems que le gouvernement de ce pays, au lieu d'être une cause d'alarme, deviendrait un motif de sécurité pour le reste du monde ;

Que cette question était entièrement dépendante de la sagesse du cabinet des Tuileries, et que c'était lui-même qui devait juger si, dans sa situation actuelle, il pouvait exiger des puissances alliées la même confiance qui a été la base des transactions généreuses et des espérances formées à Aix-la-Chapelle.

Le marquis Dessolle m'a répondu que cette explication contenait tout ce qu'il pouvait prétendre, et qu'il convenait de l'impossibilité où les puissances se trouvaient d'avoir des idées arrêtées sur ce grand objet, puisque les ministres du Roi eux-mêmes ne faisaient que tenter une expérience, qui était encore bien loin d'être accomplie.

Votre Excellence aura suffisamment connu par mes dépêches précédentes la résolution prise de ma part de ne m'associer aucunement à la conduite du ministère actuel, et de m'abstenir de tout degré d'intimité qui pourrait me rendre responsable, dans l'opinion de l'Europe et de la France, des conséquences d'un système que la prudence et l'intérêt commun désapprouvent hautement. Ainsi je refusai constamment d'entrer dans des détails qui n'auraient amené que des discussions inutiles, et donné à une différence d'opinion, qu'ils connaissent déjà, la chaleur de la dispute ; ainsi, notre conversation se termina, sur ce point, par des généralités et des vœux communs de part et d'autre.

Après cette introduction, M. Dessolle me confia qu'au lieu du général Ricard, le Roi s'était décidé d'envoyer une autre personne de confiance à Saint-Pétersbourg, qui n'aurait pas de caractère diplomatique formel, mais qui serait munie d'une lettre à Sa Majesté l'Empereur, avec prière de la recevoir et de l'entendre dans tout ce qu'elle aurait à exposer. Il ajouta que le public commençait à s'inquiéter, en voyant que la France n'avait auprès de la première Cour de l'Europe d'autre canal de communication qu'un simple chargé d'affaires inconnu, au moment où le gouvernement de ce pays a besoin d'être bien compris dans sa marche et favorablement jugé.

Après avoir passé en revue différents individus qu'il a désignés comme propres à cette mission, le marquis Dessolle s'est arrêté sur le général Hulot, frère de la maréchale Moreau, le même qui entra un instant à notre service, en 1814, et qui revint à celui de la France, au rétablissement de la Restauration.

N'ayant aucune réflexion à me permettre sur cette mission, je n'interrompis M. Dessolle que pour contribuer à fixer son choix sur ce général ; il est, sans contredit, le moins sujet à la critique de tous ceux qu'il pouvait faire, et celui qui occasionnera le moins de gêne et d'embarras. M. Hulot, en jouissant d'une réputation morale suffisamment respectable, est au nombre des personnes les plus médiocres, et je crois qu'il ne doit sa nomination qu'à la présomption de la bienveillance que Sa Majesté Impériale daigne accorder à la famille de sa sœur, en mémoire du général Moreau. Quant à ses principes politiques, il a paru plutôt alarmé du système du ministère actuel, et surtout de celui suivi au département de la Guerre, quoique son existence dans le monde ne donne pas à son opinion une importance qui mérite d'être particulièrement appréciée.

Pour ce qui concerne l'objet de cette mission, elle ne peut, selon mon avis, en avoir d'autre que celui de justifier le changement du ministère et la marche adoptée depuis, avec les protestations et les offres de vouloir lier la politique de la France à celle de la Russie ; ce dernier point, surtout, étant destiné à rendre notre cabinet plus indulgent sur le premier.

Quoi qu'il en soit, il n'existe de ma part aucun changement à faire aux différents exposés qu'il a été de mon devoir de soumettre au ministère impérial, concernant les mesures prises par les hommes qui gouvernent ce pays. Dans le court espace de trois mois, ils ont dégradé l'institution de la pairie, en donnant l'exemple d'une augmentation qui l'a livrée au mépris public ; ils l'ont infectée de choix suspects et scandaleux et d'autres purement obscurs, puisqu'on en compte 25 faits parmi les parents ou les

commensaux ignorés du favori. En s'opposant à une proposition dont ils avaient eux-mêmes reconnu la nécessité, ils ont agi comme des provocateurs à la guerre civile et n'ont obtenu leur triomphe que pour agrandir l'influence des niveleurs et des révolutionnaires. Les employés sont comme des nomades errants d'un déplacement à l'autre, et soumis à des changements qui ne laissent à aucun agent de l'autorité la moindre confiance dans l'avenir, et qui confirment dans les administrés le pressentiment de l'instabilité. La licence de la presse n'aura aucune retenue, malgré la loi inefficace qu'ils jettent en contradiction avec le mauvais esprit qu'ils cultivent. L'armée que l'Europe a combattue jusqu'à son dernier soupir est réhabilitée dans son entier ; elle possède exclusivement toute la force qui s'organise, et partage, à l'exemple de celle de Cromwell, l'influence législative, par l'introduction d'un si grand nombre de ses chefs dans les Chambres et dans les conseils du Roi. Si la France est matériellement tranquille, c'est l'indifférence ou la fatigue du peuple qui la retient ; mais les orages se préparent dans une région plus élevée, et, si les effets politiques doivent en être funestes, peu importe le point où ils vont éclater.

Je crois que les ministères, ou du moins le favori et quelques-uns de ses collègues, s'aperçoivent des effets de leurs œuvres, et qu'il leur serait plus commode de s'arrêter ou de revenir sur leurs pas, s'il était possible. Ceux mêmes qui les jugent avec plus de sévérité doivent s'empressez de les aider à réparer le mal qu'ils ont fait, s'ils ont le courage et la vertu de le tenter ; mais le repentir, en politique, n'est pas toujours un remède, et cette conviction condamne souvent les hommes médiocres à persister plutôt dans leurs fautes qu'à les avouer.

Votre Excellence me demandera quel est le sort destiné au général Ricard ? Mon opinion est qu'on veut le conserver en France comme candidat au ministère de la Guerre, dans le cas où M. Decazes se déciderait à opérer quelque changement dans le conseil, après la fin de la session. En attendant, comme il importe au cabinet impérial de ne pas avoir un brouillon pour ministre de France à Saint-Pétersbourg, quel qu'il soit, Votre Excellence jugera jusqu'à quel point le général Hulot pourra convenir ; et, dans ce cas, elle sera à même de ménager les moyens de le conserver quelque temps dans la qualité dont il est investi actuellement, ou bien de se servir des communications qu'elle aura avec lui pour amener un remplacement convenable, toutes les fois qu'on décidera qu'il doit avoir lieu.

N° 25. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 1/13 avril 1819.

Mon cher Comte, c'est une bonne trouvaille que l'occasion du comte Buxhœwden, pour vous informer à temps de la mission du général Hulot. Si on devait envoyer quelqu'un, c'est celui qui m'aurait semblé devoir vous gêner le moins. Quoiqu'ils ne m'aient pas confié leur secret, je pense qu'il n'est pas difficile à deviner. Le Roi voudra dire qu'il n'a pu retenir M. de Richelieu, et qu'il a formé le meilleur ministère possible; et dans le même sens il ajoutera que les mesures prises depuis sont excellentes et les seules propres à conserver la paix de la France et de l'Europe. M. Decazes vous écrira également une longue lettre, où il n'y aura pas une vérité qui ne soit entortillée, ni un mensonge qu'il ne veuille vous présenter comme une vérité. Le mal de sa situation consiste en ce qu'il se croit lié à l'existence de la royauté; les idées du favori effacent celles du ministre, et, comme il obtient tout du Roi par prédilection, il est fâché de ne pas être traité de même par tout le monde. Il s'est mis envers moi sur un ton d'insolence; je suis en avant de politesses et de convenances au delà de ce que j'aurais fait si je ne devais pas sacrifier à ma place; mais, après avoir été aussi loin que je devais, je me suis arrêté, lorsque j'ai vu qu'il n'y avait pas de réciprocité, et j'attends. Malgré son air dégagé, je sais qu'il frappe à toutes les portes; il cultive son ami Stuart autant qu'il peut, et il vient d'écrire une lettre confidentielle au prince de Metternich. Sa police est plus honteusement active que jamais, et les manifestes dans les papiers anglais se succèdent journellement. Puisqu'il est destiné que le Roi de France doit avoir un favori, dans une circonstance où il lui faudrait plusieurs grands ministres, il ne faut pas du moins qu'il ait l'Europe pour complice de ses faiblesses. Ces malheurs ne peuvent pas se corriger en disant: Chassez votre Benjamin, mais on peut du moins parler avec gravité de la situation où sont placées les affaires, et imposer par des réponses solides à la légèreté de ces intrigants escamoteurs: puisqu'ils provoquent des explications, il est bien de leur donner toutes celles qui les désabussent sur les succès de leurs manèges.

Quant au général Hulot, c'est un jaseur commun, qui, lors des dernières mesures ministérielles, frondait assez; mais, comme il est dès longtemps attaché à la sœur de Decazes, et par conséquent à lui, il est censé lui appartenir. La qualité de frère de M^{mo} Moreau lui a également servi de recommandation. A tout prendre, il vaut comparativement mieux qu'un

autre, d'autant plus que cet *intermezzo* vous donne le temps et les moyens de négocier pour avoir quelqu'un qui convienne absolument. Je suis porté à croire que Decazes voudrait se défaire d'une partie de ses collègues, en commençant par le ministre de la Guerre ; mais en aura-t-il le courage, après avoir donné au parti qu'il a élevé une consistance qu'il ne lui est plus permis d'affaiblir ? Au reste, personne ne peut répondre des sauts périlleux de ces gens. L'affaire du jour les décide, sans jamais réfléchir aux conséquences du lendemain. Vous serez étonné de leur folie par la manière dont ils se vantent de leurs armements. Le fait est que chaque ministre est entouré d'hommes qui se croient plus forts que lui ; et ceux-ci agissent de leur chef, lorsqu'ils croient que cela leur convient. M. Des-solle s'est accolé un nommé Lagarde, agent formidable de police, dans tous les temps de la Révolution et dans tous les pays ; c'est l'homme le plus mal famé de France. Cet individu est devenu le conseil du ministre, et vise à être celui du ministère, en qualité de secrétaire du cabinet. Je finis ce triste sujet par le refrain accoutumé : attendre et se concerter d'une manière prompte et solide.

Je vous fais mon compliment sur l'instruction envoyée à Anstelt, elle est décisive comme logique et péremptoire comme mesure ; c'était la seule manière d'en finir. La Bavière ferait mieux de ne pas jacobiniser que de vouloir s'emparer du bien d'autrui ; il y a des injustices qui ne conviennent pas aux petits souverains, parce que la raison politique ne les excuse pas.

Soyez tranquille à l'égard de mes rapports avec Stuart, vous n'en entendrez plus parler que comme sujet d'observation. Les discussions sont terminées ; quelque chose qu'il fasse, la supériorité en fait de principes et de procédés nous est restée tout entière. Je sais que la comtesse profite également de cette occasion, ainsi je ne vous en parlerai que pour vous dire qu'elle est contente de sa santé et de son séjour, si elle peut l'être loin des siens.

Avec les sentiments que vous me connaissez, tout à vous.

Mon courrier est parti le 9 (nouveau style).

J'espère qu'il précédera celle-ci de quelques jours.

N° 26. Le Roi Louis XVIII à l'Empereur Alexandre I^{er}.

Paris, 19 avril/1^{er} mai 1819.

Monsieur mon Frère, n'ayant point de ministre auprès de Votre Majesté Impériale, et ne recevant aucune communication du général Pozzo, qui

avait été prié par le marquis Dessolle, il y a près de trois mois, de savoir de Votre Majesté si le choix du général Ricard lui serait agréable, je prends le parti de m'entretenir directement avec elle, et je profite pour cela du départ du comte Hulot, que j'ai chargé de quelques commissions sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. Je désire trop que le choix de mon ministre convienne à Votre Majesté, pour ne pas mettre le plus grand prix à connaître son opinion à cet égard. Le nom du comte de La Ferronnays avait été donné au général Pozzo en même temps que celui du comte Ricard; j'y ajouterai ceux du marquis Maison et du comte Ruty, tous deux pairs de France et lieutenants-généraux de mes armées. Celui qui sera le plus agréable à Votre Majesté Impériale sera celui qui me conviendra le mieux, et c'est ce qui me fait tant désirer avoir sa pensée.

Le comte Decazes, mon ministre de l'Intérieur, avait prié vers la même époque le général Pozzo de vous transmettre le désir que j'avais que vous puissiez autoriser l'achat dans vos États d'un certain nombre d'étalons et de juments pour mes haras, et de mille ou deux mille chevaux de remonte pour ma cavalerie. Je serais fort reconnaissant si Votre Majesté ne voyait pas d'inconvénient au succès de cette demande.

Je charge aussi le comte Hulot de remettre à vos ministres une note sur un objet qui intéresse fort le commerce de mon royaume et qui ne peut qu'être utile à celui des sujets de Votre Majesté Impériale. Il est relatif au transit que je désirerais obtenir pour les marchandises françaises par Odessa et Astrakhan pour la Perse. J'ose recommander cette affaire à la bienveillance particulière de Votre Majesté.

Je ne lui parle pas de la situation de mon gouvernement. Le comte de Nesselrode a été témoin oculaire du commencement de la crise, et la sagacité de Votre Majesté lui aura fait juger avec sa pénétration ordinaire les difficultés que j'ai eu à vaincre et les moyens que j'ai dû employer. Les principes que je lui ai développés, lorsque j'ai eu le plaisir de la voir, ont dirigé et dirigeront toujours ma politique. Abandonné par le duc de Richelieu, malgré tous les sacrifices que je faisais pour le conserver, et forcé d'accepter sa démission, donnée trois fois en huit jours, j'ai dû composer un ministère étranger aux deux partis extrêmes, et cependant ayant la confiance publique. Ce ministère, calomnié et jugé avec injustice, même avant ses actes, a répondu aux calomnies de manière à justifier ma confiance; aussi le calme le plus complet règne-t-il dans mon royaume, et n'ai-je à concevoir aucune espèce d'inquiétude. Le comte Hulot, qui connaît bien ce pays, pourra donner à Votre Majesté, si elle daigne s'entretenir avec lui, les notions les plus satisfaisantes. Je l'ai chargé de

dire, de vive voix, à Votre Majesté ce que je lui mandais plus haut, que les sentiments qu'elle m'a connus, il y a six mois, sont et seront toujours mes guides.

Votre Majesté apprendra, j'espère, avec plaisir, qu'ayant transmis le titre et le nom de duc de Richelieu à son neveu le jeune Jumilhac, je lui ai assuré, indépendamment du vote des Chambres, un majorat de duc pour l'époque de sa majorité; elle sait que j'ai nommé le duc mon grand veneur.

Je prie Votre Majesté d'être bien persuadée de l'entière confiance et de la vive amitié avec lesquelles je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale,

Le bon frère,
LOUIS.

N° 27. Le marquis Dessolle au comte de Nesselrode.

Paris, 1^{er} mai 1819.

Monsieur le Comte, les relations personnelles et presque familières que j'ai eues avec Votre Excellence en 1814 ont été de bien peu de durée, et un intervalle de plusieurs années les sépare déjà du moment actuel. Cependant, c'est du souvenir de ces mêmes relations que je veux m'autoriser aujourd'hui pour chercher à les renouveler, à l'occasion du voyage de M. le général Hulot à Saint-Pétersbourg. Permettez-moi donc de causer un instant avec vous de sa mission, et plutôt sur le ton de la confiance que d'une manière officielle.

A l'époque du changement du ministère français, et peu de temps après votre départ de Paris, le Roi mon maître crut ne devoir pas renvoyer à Saint-Pétersbourg M. le comte de Noailles. Avant de le remplacer, voulant choisir quelqu'un parmi les hommes de sa confiance qui fût en même temps agréable à Sa Majesté l'Empereur, je fus chargé de proposer à M. le général Pozzo di Borgo le nom de deux ou trois personnes. Celui-ci devait consulter à Saint-Pétersbourg et me faire connaître le nom qui serait le plus agréé, afin de déterminer un choix définitif. Depuis cette époque, j'ai plusieurs fois interrogé M. le ministre de Russie, et jusqu'à ce moment il m'a toujours répondu qu'il n'avait là-dessus aucun ordre de sa Cour.

Cependant le Roi voulait sortir d'un état d'incertitude trop prolongé. C'est pour cela qu'il s'est décidé particulièrement à envoyer M. le général

Hulot, beau-frère du général Moreau, que l'Empereur honora de son estime, comme il honore encore sa veuve par ses bienfaits. Dans la lettre du Roi, dont M. le général Hulot est porteur, quatre personnes sont désignées: MM. les comtes Ricard, La Ferronnays, Maison et Ruty, tous les quatre militaires et pairs de France.

M. le comte Ricard est lieutenant-général des armées françaises et est mis au rang de ses meilleurs officiers. C'est un homme aussi distingué que sage. Il réunit à de la capacité les manières aimables du monde. Le Roi a pour lui une véritable bienveillance, et l'Empereur doit savoir qu'à l'époque du 20 mars le général Ricard, sans suivre le Roi à Gand, sortit de France et resta en Allemagne jusqu'à la rentrée de Sa Majesté.

M. le comte de La Ferronnays est un homme distingué par la franchise et la sagesse de son esprit. Il a la confiance du Roi, mais, d'après la ligne qu'il a suivie dans les affaires, il est moins fait pour rassurer l'opinion générale en France, laquelle attache une grande importance à la mission de Russie, ainsi qu'au choix de l'homme qui en sera chargé.

M. le comte Ruty est un général d'artillerie en première ligne, de l'aveu même de ses camarades. Il a servi dans les Cent Jours, il est vrai, mais sans empressement et sans esprit de faction, seulement entraîné par un motif que, pendant vingt-cinq années de sa vie, il avait regardé comme un devoir, celui de défendre son pays contre l'invasion étrangère. Le Roi, qui l'avait ainsi reconnu, ne balança pas à l'employer dès les premiers jours de sa rentrée. Depuis, il l'a nommé pair de France, et maintenant il le met au nombre des hommes qu'il croit dignes de remplir une des plus honorables missions que Sa Majesté puisse avoir à confier.

Quant au comte Maison, Sa Majesté Impériale le connaît assez pour avoir pu le juger elle-même. Je ne parlerai donc ni de sa belle réputation militaire, ni de son caractère de loyauté.

Voilà, Monsieur le Comte, les traits caractéristiques et franchement tracés des quatre personnages que le Roi mon maître met sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur. J'aime à croire que vous reconnaîtrez dans ma démarche toute la confiance que m'inspirent les bontés dont votre auguste souverain a daigné quelquefois m'honorer, toute l'estime et la vénération dont je suis pénétré pour le noble caractère de ce monarque, enfin toute la reconnaissance que je crois lui devoir, et comme sujet fidèle de mon Roi, et comme citoyen dévoué de mon pays.

**N° 28. Instruction pour le général comte Hulot d'Osery,
chargé d'une mission auprès de l'Empereur de Russie.**

Paris, 1^{er} mai 1819.

M. le comte Hulot d'Osery devant aller en Russie, par ordre du ministre de l'Intérieur, pour connaître les différentes races de chevaux que ce pays renferme, chercher à introduire en France celles dont on pourrait tirer le meilleur parti pour le service de la cavalerie, et, s'il se peut, faire dès ce moment l'achat d'un certain nombre de chevaux de remonte, le Roi a pensé que, sans donner à cette mission un caractère politique, M. le comte Hulot pourrait être chargé d'entrer avec l'Empereur Alexandre et ses ministres dans des explications sur certains points qui occupent aujourd'hui les divers gouvernements de l'Europe, et de rapporter à Sa Majesté des notions exactes sur les opinions et les vues du cabinet de Saint-Pétersbourg.

M. le comte Hulot est déjà connu personnellement de Sa Majesté Impériale. Ses liens de parenté avec le général Moreau lui assurent d'ailleurs un accueil favorable. Afin qu'il puisse entamer, dans ses entretiens avec l'Empereur Alexandre, les questions politiques, il sera porteur d'une lettre que le Roi veut adresser à Sa Majesté Impériale, et dans laquelle il s'exprimera sur son compte de manière à ce qu'il obtienne toute confiance.

On doit supposer qu'un des premiers objets dont l'Empereur l'entre-tiendra sera la situation actuelle de la France, le changement du ministère et les mesures qui en ont été la suite. Dans une circulaire que l'Empereur a fait adresser à ses envoyés dans les différentes Cours, il a paru envisager avec impartialité et sagesse les motifs qui avaient engagé le Roi à appeler de nouveaux ministres dans ses conseils et à suivre une marche purement constitutionnelle. Mais l'augmentation de la Chambre des pairs, la crainte qu'il peut avoir des idées démocratiques, craintes que l'assassinat de Kotzebue n'aura fait qu'augmenter, l'espèce d'éloignement qu'il a pour ceux qui ont été compromis dans la fatale révolution du 20 mars, et qu'il peut croire ne s'être pas franchement ralliés à la monarchie légitime, tout cela peut avoir produit sur son esprit des impressions qu'il importe de détruire. M. le comte Hulot connaît la pensée du Roi et sait que Sa Majesté a eu en vue, dans les choix qu'elle a faits pour compléter la Chambre des pairs, de lui donner plus de force et de consistance, de faire en sorte qu'elle représentât tous les intérêts de la

nation, et, en n'excluant d'y siéger aucun des partis qui existent en France, d'ôter à tous les prétextes dont ils auraient pu se servir pour attaquer le gouvernement. Jusqu'ici, cette mesure a eu tout le succès qu'on pouvait en attendre. La majorité des Chambres marche avec le gouvernement. La session, ouverte sous des auspices peu rassurants, va se terminer de la manière la plus satisfaisante, et le calme qui renaît par degrés dans tous les esprits nous permet d'espérer que les élections seront conformes aux vrais intérêts du Roi et de la nation. M. le comte Hulot développera toutes ces idées. Ce que l'Europe désire, c'est que la France soit tranquille, c'est que le gouvernement légitime et constitutionnel se consolide. Les efforts du Roi tendent tous vers ce seul but, et le succès qu'ils ont déjà obtenu garantit à l'Europe que les moyens que sa sagesse a choisis pour y parvenir sont les meilleurs et les plus assurés.

M. le comte d'Osery est spécialement chargé de faire à l'Empereur Alexandre des ouvertures confidentielles sur deux objets : l'un d'une haute importance politique pour l'Europe entière, l'autre d'un intérêt réel pour le commerce de la France.

Il s'agit, premièrement, d'entretenir Sa Majesté Impériale de la situation des colonies espagnoles et de la mission qu'un envoyé de Buénos-Ayres est venu remplir auprès du gouvernement français ; et, en second lieu, de solliciter le transit à travers les provinces méridionales de la Russie pour les marchandises françaises destinées pour la Perse et les pays du centre de l'Asie.

On joint ici des notes séparées, qui contiennent les détails dont M. le comte d'Osery pourra avoir besoin pour entrer en discussion sur ces deux points avec l'Empereur et ses ministres.

Le Roi, n'ayant point l'intention de faire retourner à Saint-Pétersbourg le comte de Noailles, et désirant que le choix qu'elle fera d'un ambassadeur ou d'un ministre soit agréable à l'Empereur de Russie, avait cherché à s'éclairer à cet égard par l'intermédiaire du général Pozzo di Borgo. Jusqu'ici, il n'a rien répondu aux ouvertures qui lui ont été faites, et ce silence met Sa Majesté dans l'alternative fâcheuse, ou de laisser encore vacant un poste dont l'importance est si grande, ou de nommer une personne différente de celle que l'Empereur aurait voulu voir désigner. M. le comte d'Osery tâchera de faire expliquer à cet égard Sa Majesté Impériale. Il lui parlera du général Ricard, du comte de La Ferronnays, du marquis Maison et du comte Ruty, comme de personnes sur lesquelles pourrait se porter le choix du Roi. Si l'Empereur ne veut pas se prononcer définitivement, il cherchera à pénétrer du moins pour qui il semblerait pencher.

M. le comte d'Osery, n'étant point accrédité en forme auprès de l'Empereur, n'aura point à remettre de notes officielles sur les affaires qui lui sont confiées. Il se bornera, autant qu'il le pourra, à des communications verbales, et, s'il se trouvait dans le cas de traiter par écrit quelques-uns des points qui auraient fait l'objet de ses entretiens, il le fera d'une manière purement confidentielle.

LE M^{is} DESSOLLE.

N° 29. Note secrète remise au comte Hulot d'Osery.

Paris, 1^{er} mai 1819.

A l'époque où l'Espagne paraissait avoir renoncé à l'espoir de ramener, par ses forces seules, l'ordre et la tranquillité dans ses colonies d'Amérique méridionale, et où elle invoquait l'intervention de toutes les puissances, le gouvernement français, désirant sincèrement la pacification de cette vaste partie du monde, avait fait sonder le cabinet de Madrid sur l'adoption d'un plan dont les bases principales auraient été :

1° De traiter avec Buénos-Ayres et d'y établir une monarchie sous la protection de l'Espagne ;

2° De pacifier Vénézuéla et toute la partie de la Terre-Ferme, en faisant quelques concessions politiques et commerciales ;

3° De rattacher le Pérou et le Mexique à la métropole, par le bienfait d'un système d'administration et de commerce plus équitable envers les indigènes que celui que l'Espagne suit depuis trois siècles.

Si l'Espagne admettait ces bases, la France offrait de servir d'intermédiaire à la négociation à entamer avec le gouvernement de Buénos-Ayres. Quelques notions, reçues par le Brésil, portaient à bien augurer du succès. Pour agir avec plus de certitude, on chargea une personne intelligente, qui se rendait à Buénos-Ayres, de s'assurer des dispositions de M. de Puyredon et des principaux chefs du gouvernement. Les détails qu'elle transmit prouvèrent que ces dispositions étaient aussi bonnes qu'on pouvait le désirer. Tandis qu'en Europe on paraissait craindre l'établissement en Amérique de gouvernements républicains, dont les maximes et les vues auraient été en opposition constante avec les intérêts des monarchies européennes, à Buénos-Ayres, on désespérait de consolider le régime créé par l'insurrection, les mœurs toutes monarchiques des habitants paraissant y apporter un obstacle invincible. L'idée de former un royaume indépendant prit faveur parmi les hommes qui gouvernent

aujourd'hui ce pays, et dont le pouvoir chancelant est sans cesse menacé. Ayant su par différentes voies que leur opinion sur ce point était conforme, quoique par d'autres motifs, à celle des principaux cabinets de l'Europe, ils se décidèrent à envoyer en Europe un agent secret, chargé d'exposer leurs principes et de demander un Roi. Rejetant l'idée de se soumettre à un prince espagnol, répugnant à la domination anglaise, c'est vers la France qu'ils ont porté leurs regards, c'est à elle qu'ils se sont adressés. Le chanoine Valenciano Gomez, homme de sens, et qui possède la confiance entière de son gouvernement, est arrivé à Paris dans le courant du mois dernier. Il était porteur d'une lettre de M. de Puyredon, qui le qualifie d'envoyé extraordinaire près les Cours de l'Europe. On joint ici la traduction de cette lettre. M. Gomez, après l'avoir remise, a eu une conversation avec le ministre des Affaires étrangères. Il n'a point caché que les chefs de son gouvernement désiraient assurer l'indépendance de leur pays, en appelant à y régner un prince d'une des maisons souveraines de l'Europe; que l'analogie des mœurs, la conformité de religion et l'ancienne habitude de considérer les Français comme amis leur avait fait jeter les yeux sur un prince de la branche aînée de la maison de Bourbon, et qu'ils offraient la couronne à M. le duc d'Orléans. Le ministre n'a pas hésité à rejeter cette proposition; il a fait sentir à M. Gomez qu'indépendamment de la situation politique de la France les liens qui unissaient les familles royales de France et d'Espagne ne permettaient pas de donner suite à cette idée; mais, en même temps, il a témoigné qu'il approuvait le projet de l'établissement d'un gouvernement monarchique à Buénos-Ayres, ne dissimulant point, cependant, que l'indépendance de ce pays était, dans ce moment, menacée par les préparatifs de l'Espagne plus sérieusement qu'elle ne l'avait encore été.

M. Gomez a paru croire que les efforts de l'Espagne échoueraient contre les obstacles de tout genre qu'opposeraient au succès de son expédition le climat, la nature du pays et surtout la ferme résolution des habitants de lui résister de tous leurs moyens.

D'après le compte qui a été rendu au Roi des ouvertures faites par cet envoyé, Sa Majesté a pensé qu'elle devait à la confiance que lui a constamment témoignée l'Empereur Alexandre et à l'intérêt qu'il prend à l'Espagne de lui en donner connaissance. Le Roi pense que la force des choses assure l'indépendance de Buénos-Ayres. Il désire que cette indépendance ne soit point dangereuse pour l'Espagne, ni inquiétante pour l'Europe. Il croit que, si l'Espagne consent à ce sacrifice, elle terminera tous ses embarras et assurera le repos et la prospérité de ses autres possessions

coloniales. Pour le lui rendre moins pénible, il s'agirait d'entamer une négociation à l'effet d'assurer la couronne du nouveau royaume à un prince de la maison d'Espagne. Il ne croit pas impossible d'y réussir. Si, cependant, l'opposition des habitants de Buénos-Ayres était trop prononcée, Sa Majesté pense que l'on pourrait proposer l'infant Don Louis, héritier présomptif de Parme. Il est assez proche parent du Roi d'Espagne pour être regardé par lui comme un prince de sa famille, et, comme, de fait, il appartient à une branche séparée de la maison de Bourbon, les objections qui pourraient encore s'élever contre ce choix à Buénos-Ayres seraient faciles à dissiper.

Si l'Empereur de Russie, comme on a tout lieu de le croire, partage la manière de voir du Roi sur la question de la pacification des colonies espagnoles, Sa Majesté désire qu'il donne à son ministre à Madrid des instructions confidentielles conformes aux idées qui viennent d'être exposées. L'Empereur seul a assez de crédit auprès du Roi d'Espagne pour le déterminer à suivre un plan, qui est à la vérité conforme à ses intérêts, mais qui blessera certainement son amour-propre.

L'ambassadeur de France à Madrid a reçu ordre de communiquer confidentiellement au Roi le motif du voyage de M. Gomez et d'indiquer le parti que la Cour d'Espagne pourrait tirer des dispositions actuelles des chefs du gouvernement de Buénos-Ayres. Mais l'affaire ne sera traitée à fond et de manière à arriver à la consistance d'une négociation formelle que lorsque le Roi aura su quelles sont, à ce sujet, les dispositions de l'Empereur Alexandre. On n'a pas besoin d'ajouter qu'en tout état de cause il est essentiel que le secret le plus absolu soit gardé sur toutes les circonstances de la mission de M. Gomez et des démarches du gouvernement français, tant à Madrid qu'à Saint-Pétersbourg.

N° 30. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 792)

Paris, 25 avril/7 mai 1819.

... On ne saurait parler des affaires de France, sans porter l'attention sur la santé du Roi. Sa mort sera un événement si critique qu'il est prudent de s'y préparer et de réfléchir aux conséquences qu'elle pourrait entraîner, pour se mettre à l'abri des surprises et des inconvénients de l'imprévoyance. La goutte dont il est affecté n'a pas beaucoup changé de nature cette année, mais elle a fait plus d'impression sur sa constitution. Les médecins craignent qu'il ne reprenne plus l'usage de ses jambes, ce qui

le priverait peut-être du bénéfice qu'il ressentait de la promenade en voiture. Avant-hier, il a été complimenté par les différentes corporations à l'occasion de l'anniversaire de son entrée à Paris; en parlant avec la députation de la garde nationale, il a fait allusion à sa mort, en ajoutant que le Roi ne meurt jamais en France, et en indiquant son frère pour justifier la maxime politique.

Toutes ces circonstances, quoique dignes à quelques égards d'être mentionnées, n'annoncent aucun malheur imminent et calculable, et son existence peut encore se prolonger.

Je m'occupais de la présente expédition, lorsque celle de Votre Excellence en date du 5/17 avril¹ m'est parvenue. Ayant interrompu mon travail pour en prendre connaissance, mon attention s'est portée d'une manière particulière sur la dépêche datée du 31 mars et contenant par annexes la copie de celle adressée aux ministres de l'Empereur à Londres et à Berlin, et l'extrait du rapport de S. E. M. le comte de Golovkine du 16/28 février.

Parmi les différentes directions qui en sont l'objet, j'ai trouvé la réponse à la proposition de munir les quatre ministres des puissances alliées d'instructions éventuelles pour environner Monsieur, au moment de la mort du Roi, de toute la sécurité que peut lui donner la reconnaissance solennelle des principaux potentats de l'Europe. Votre Excellence veut bien observer, à ce sujet, que la légitimité étant consacrée par les traités, Sa Majesté ne saurait admettre qu'il existe aucun doute sur les droits de l'héritier présomptif, ni sur la possibilité d'une divergence d'opinion entre les puissances signataires de ces actes. C'est le manque de clarté dans mes explications précédentes, et non l'idée que j'en avais conçue moi-même, qui a donné lieu à faire envisager la proposition comme un doute élevé sur les droits au trône ou sur aucune différence dans la manière de les apprécier. En soumettant mon observation à la sagesse et à l'autorité du ministère impérial, mon but était de mettre à même les représentants des puissances à Paris dans ce moment décisif, non seulement d'avouer une doctrine reconnue, mais d'ajouter à cette déclaration solennelle la force qui pourrait dériver d'ordres positifs, qui, annoncés d'une manière uniforme, auraient peut-être produit sur les malintentionnés une impression plus efficace et sur les gens de bien un plus grand encouragement. Cette opinion est partagée par le baron Vincent, qui a fait une démarche égale à la mienne auprès de son propre cabinet, et qui en attend les réponses.

1. Les plus importantes de ces dépêches, expédiées le 5/17 avril, portaient la date du 31 mars (V. S.).

Lorsqu'il s'agit des affaires de France, il faut constamment avoir égard aux personnes, si on veut se tromper le moins possible sur les choses. De toutes les fausses applications que les novateurs de ce pays se permettent de faire de l'histoire, il n'en existe aucune de plus erronée que celle de l'imitation de la révolution anglaise, c'est-à-dire de l'expulsion de Jacques II et de l'élévation du prince d'Orange au trône de la Grande-Bretagne. Rien n'est plus opposé que les circonstances et la situation de l'Europe à cette époque avec celle des temps où nous vivons. Louis XIV menaçait alors le continent et surtout l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Hollande; le Roi Jacques, au lieu de se lier selon l'intérêt général et celui de son pays à la ligue commune, se livra à la France par bigotisme; alors tous les États qui avaient besoin de mettre l'Angleterre dans la balance contre celle-ci encouragèrent le prince d'Orange à tenter l'entreprise; il réussit à l'applaudissement de tous les cabinets, celui de Versailles excepté, et vint se mettre à leur tête pour les défendre contre l'ennemi commun. Certes, la condition d'un usurpateur, élevé sur le trône des Bourbons par les ennemis de l'ordre et par les révoltés de l'armée qui regrette de ne plus pouvoir ravager le monde, se trouverait dans une autre position, et l'Europe, au lieu d'y voir un libérateur, n'y envisagerait qu'un ennemi incompatible avec sa sécurité et avec l'existence politique de tous les États; malgré cette différence, les révolutionnaires français ne savent se décider à l'admettre dans leur raisonnement, et simplifient, par leur imagination et l'avidité de leur désir, l'entreprise la plus compliquée qui se soit jamais présentée. C'est pour ajouter aux moyens d'arrêter les violences et les résolutions précipitées dont ils sont capables que j'avais avisé à la démonstration proposée, le cas échéant, non pour fixer une doctrine douteuse, mais pour frapper le public dans une circonstance où il aura besoin d'arrêter ses idées, et pour détruire toute espérance dans l'esprit des perturbateurs que l'Europe pourrait demeurer indifférente à leurs tentatives criminelles. Ces explications n'ont pour but que de rendre plus intelligibles mes observations précédentes à ce sujet et celles conformes que le baron Vincent a faites à sa Cour, sans aucune insistance à l'égard de la mesure elle-même.

La reprise de nos conférences, envisagée sous le point de vue contenu dans la dépêche aux missions impériales à Londres et à Berlin, ne peut que contribuer à rendre encore plus intime l'union existante entre les ministres accrédités à Paris. Si la Cour de Londres y consent et que le baron Vincent et le comte de Goltz aient reçu des ordres conformes, je me regarderai comme suffisamment autorisé à y prendre part.

L'accord du corps diplomatique presque sans exception et l'impression que produit ce spectacle n'est pas sans quelque bon effet. C'est cette attitude et les réflexions sérieuses faites lorsqu'elles ont été provoquées, qui ont empêché le doublement de la Chambre des députés, déjà arrêté dans le conseil. Dès que M. Dessolle a reconnu qu'on regarderait cette augmentation et la réunion qui devait s'ensuivre comme l'aurore d'une nouvelle Convention, et que cette appréhension était fondée sur les probabilités les plus apparentes, il a renoncé à ce funeste projet. Cet exemple, trop grave pour ne pas mériter d'être cité, prouve que, du moins jusqu'à un certain point, le jugement du public européen entre pour quelque chose dans les délibérations du ministère français.

Cette influence se fera sentir dans la discussion qui va s'élever, concernant la somme demandée par le ministre de la Guerre. L'opposition dans la Chambre sera très forte, et peut être sur ce point victorieuse. Personne, parmi les étrangers, n'a pris à tâche de l'exciter; mais les gens pacifiques sont assez clairvoyants pour s'apercevoir que le vote de l'argent suppose l'intention d'augmenter les armements non nécessaires, et qu'il crée en conséquence des dangers qu'ils désirent d'éviter.

Quant à mes rapports avec le ministère français, ils se réduisent aux simples bienséances et aux affaires qui concernent l'exécution des ordres particuliers qui me sont transmis. Mes collègues et en général tout le corps diplomatique en est persuadé, et leur attitude tient beaucoup à celle que la sagesse du cabinet impérial m'a ordonné de prendre; au cas qu'il y ait des exceptions ou des plaintes à ce sujet, ce n'est nullement moi qu'elles regardent, le contraire étant déjà pleinement établi et, si j'osais le dire, servant de règle ou d'encouragement à beaucoup d'autres.

S'il existe quelque nouveau symptôme dans les dispositions générales de l'esprit public du pays, il tend plutôt à prouver qu'il est susceptible de s'améliorer. La crainte d'une révolution nouvelle et la probabilité qu'elle amènerait la guerre étrangère ont fait élever beaucoup de voix contre les perturbateurs. Cette tendance, si elle n'évite pas les dangers, elle les diffère, et, en obligeant les hommes turbulents de s'arrêter faute de sectateurs, elle offre à la partie pacifique et modérée de la nation les chances que le temps peut amener en faveur des amis de l'ordre. Dans cette situation, il est doublement à regretter que les ministres du Roi, au lieu de rattacher leur système aux principes de religion et de morale, qui, quoique affaiblis, peuvent encore ne pas être tout à fait éteints, et aux intérêts pacifiques de la France, organisent, au contraire, et travaillent à livrer la monarchie à une force pour ainsi dire excentrique, amalgame de toutes

les passions qu'ils devraient calmer et de toutes les prétentions qu'il faudrait éteindre.

N° 31. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 793)

Paris, 25 avril/7 mai 1819.

Monsieur le Comte, le projet d'envoyer le général Hulot en mission extraordinaire à Saint-Petersbourg a été annoncé à Votre Excellence par ma dépêche *sub* n° 786, en date du 1/13 avril; c'est maintenant de son départ, qui s'est effectué il y a quatre jours, que je dois rendre compte.

Les considérations sur la nature de cette mission et les observations qui concernent l'individu qui y a été destiné n'offrent, à mon avis, aucune cause de regrets; peut-être est-il même avantageux de ne pas être exposé dans ce moment aux inconvénients d'une nomination définitive, et d'attendre du temps et de l'influence qu'on pourra exercer dans la suite l'occasion d'en provoquer une qui convienne aux vues et aux préférences du cabinet impérial. Quant aux motifs politiques de cette démarche de la part du gouvernement français, Votre Excellence me permettra de donner à ceux que j'ai déjà indiqués dans mon expédition précédente quelques développements ultérieurs.

Il existe en France, ainsi que je l'ai souvent mandé, une opinion dominante parmi tous les partis, et particulièrement dans ceux qui se rapprochent ou prétendent s'attacher davantage aux projets de gloire et de grandeur nationale, qui les porte à chercher un appui dans les relations exclusives avec la Russie.

Ignorant, ou plutôt incapables de comprendre les principes qui ont animé Notre Auguste Maître dans la direction donnée à la politique et aux forces de la confédération européenne, ils ne voient dans l'avenir que divisions et ligues opposées, et, dans ce conflit, les moyens et l'occasion de reprendre les armes et de reconquérir l'importance perdue.

Une telle conviction s'accorde d'une manière si intime avec les passions de la partie active et turbulente de la nation qu'aucun raisonnement n'est capable d'en atténuer la violence. Cette disposition n'a pu échapper à Votre Excellence dans les différents entretiens lors de la formation du nouveau ministère, et c'est à me défendre de l'encourager que les instructions arrivées de Vienne et ses propres conseils se sont réunis, au moment de notre séparation.

Quoique ce sentiment fût établi dans le cabinet, cependant tous ceux

qui le composent ne le partageaient pas au même point. M. Dessolle, le ministre de la Guerre et ses deux nouveaux collègues des Finances et de la Justice l'affectaient ouvertement et pour des motifs purement politiques, bien ou mal fondés. M. Decazes, au contraire, dont la position n'était pas aussi simple, subordonnait tout à ses convenances de favori et à ses vues personnelles : premièrement, il visait à se faire pardonner sa défection envers le duc de Richelieu et à cacher l'intrigue qui avait amené le bouleversement de l'administration de ce dernier ; et il espérait, en second lieu, s'il réussissait dans cette mystification, de conserver les mêmes soutiens qu'il avait rencontrés dans des circonstances différentes, et dont il voulait se servir dans celle-ci, soit pour contenir les ennemis dont il venait, par sa conduite, de multiplier le nombre, soit pour en imposer à ses propres collègues, dont il appréhendait l'influence.

Dans cette situation, et au milieu de ce mélange de faiblesse, de duplicité et d'incertitude sur la marche politique du nouveau ministère, l'attitude de la mission impériale ne pouvait et ne devait être qu'impartiale et indépendante. Sans justifier les changements qui venaient d'avoir lieu, et encore plus sans se compromettre en s'associant à un système de gouvernement qui ne promettait rien de satisfaisant, le ministre de Russie, pénétré de l'esprit de ses instructions, et observé avec une attention inquiète par les agents des autres puissances, fut convaincu qu'il devait s'abstenir de toute adhésion implicite aux mesures et aux conseils du cabinet français, et qu'il convenait au service de son auguste Cour de donner suffisamment à entendre, et de déclarer même, qu'il aurait apprécié chaque résolution qu'on allait prendre selon son mérite intrinsèque et l'influence qu'elle pourrait avoir sur la tranquillité de la France et la paix de l'Europe.

Le ministère impérial a été informé et le monde est effrayé journellement de la tendance dangereuse vers laquelle le Roi se laisse précipiter par son favori, entraîné lui-même au delà de son but à cause de la violence de ses propres collaborateurs et de son insuffisance personnelle. Sans récapituler les détails qui ont fait l'objet de mes dépêches antérieures sur cette matière, il est une vérité qui n'admet aujourd'hui ni doute, ni contradiction, c'est-à-dire que la France est livrée à la fois aux personnes, aux intérêts et à l'esprit de l'ancienne armée, et à celui des doctrinaires idéologues ou anarchiques, qui réunissent aux maximes d'une égalité impraticable l'orgueil du réformateur et le zèle effréné du prosélytisme ; et que cet état des choses, appliqué à un tel pays, est en contradiction avec l'esprit des traités, parce que, loin d'être une question d'adminis-

tration intérieure, indifférente aux relations étrangères, il tend au contraire à amener par ses conséquences la chute de la dynastie légitime, base de la pacification, et une guerre inévitable en Europe.

Pour éviter ces malheurs, je n'ai cessé, dans le temps, d'offrir selon les occasions les conseils de la prudence, surtout chaque fois qu'on cherchait à les provoquer; mais, depuis la révolution consommée par la nomination des pairs, de nouveaux motifs se sont réunis à ceux que j'avais déjà pour m'abstenir de toute participation dans des décisions aussi désespérées, et pour éviter jusqu'au soupçon de complicité et même d'indifférence.

Cette attitude, qui a rencontré la satisfaction du corps diplomatique presque sans exception, a dérouteré les calculs de M. Decazes, et, comme les favoris ne manquent jamais d'associer les maîtres à leurs propres torts, j'ai raison de croire que tous les deux ont senti le besoin de se justifier directement auprès de Sa Majesté l'Empereur, et, dans ce cas, l'envoi d'une personne spécialement chargée de remplir cette tâche est devenu nécessaire.

Si mes données sont exactes, le Roi proteste qu'aucun changement n'est survenu dans le système maintenu avec tant de succès jusqu'aux transactions d'Aix-la-Chapelle, et dont la continuation avait été promise à Sa Majesté l'Empereur dans la dernière entrevue; mais cette assertion ne s'attache à aucune ombre de vérité. L'Europe entière voit que tout change dans une direction inquiétante pour le présent et alarmante pour l'avenir, et M. Decazes lui-même, effrayé de son propre ouvrage et obligé par son rôle de créature du Roi de conserver au moins les apparences dans le chemin de perdition où il a jeté son maître, cherche à se donner le caractère ostensible d'un homme en opposition avec ses collègues, et il se proclame tantôt le modérateur impuissant de leurs projets et tantôt le vengeur prochain de leurs violences.

Malgré cette conviction, et en exposant, comme il est de mon devoir, sans ménagement la position de ce pays et les erreurs ou les desseins de ceux qui le gouvernent, je suis loin de penser qu'il convienne de leur manifester toutes les impressions fâcheuses qu'on reçoit de leur conduite.

Si Sa Majesté l'Empereur décide, dans sa sagesse, d'adresser une réponse au Roi, elle sera sans doute de nature à le persuader que rien n'échappe à la haute pénétration de Notre Auguste Maître, et qu'en appréciant ce qui arrive avec la gravité correspondante à la grandeur de l'objet, les traités et les engagements positifs et le salut de l'union seront la loi suprême des potentats de l'Europe.

A mesure que j'ai médité sur les meilleurs moyens de me conformer à l'esprit général de la politique du cabinet impérial et à la lettre de mes instructions, autant qu'elles avaient pu prévoir les incidents sans cesse renaissants qui arrivent dans ce pays, le sentiment du devoir et les suggestions de la raison m'ont prescrit de manifester et de tenir une conduite *tout européenne*. Dans le cas contraire, la plus petite velléité de plaire d'une manière particulière quelconque aux ministres français et la satisfaction puérile de quelques démonstrations de plus n'auraient pas manqué d'apporter le trouble et l'alarme dans le corps diplomatique, dont les craintes et les suppositions, communiquées aux différents souverains, auraient retenti jusqu'au trône impérial, chargées de toutes les absurdités de la peur ou de la malveillance. Par cette réserve, mon intention a donc été de laisser arriver les remontrances de l'Europe contre la France aux pieds de Sa Majesté, dépouillées de toute circonstance capable d'entraver la marche qui sera jugée convenable, et sans animadversion envers la personne appelée à l'honneur de la représenter sur ce théâtre. Si, en préférant ce but, j'ai eu le bonheur de me placer dans une direction conforme aux intentions de Notre Auguste Maître, j'ai raison d'espérer qu'il est complètement rempli.

Parmi les objets mentionnés dans les instructions données à M. Hulot, se trouve celui de faire agréer la nomination d'un ambassadeur avec l'éclat que l'on peut ajouter à ce titre, et de présenter même plusieurs personnages au choix de notre Cour. Ces déférences pour des formes, lorsqu'on brave toutes les règles de la prudence dans les affaires fondamentales, dérivent de la finesse superficielle du favoritisme. Le cabinet impérial examinera jusqu'à quel point il convient de les apprécier, et s'il n'existerait pas d'inconvénients à se départir durant la crise, qui doit aller en augmentant, de la simplicité des rapports usuels qui ont existé jusqu'à présent.

Il existe, parmi les manufacturiers principaux en laine, un M. Ternaux, député à la Chambre pour la ville de Paris. Cet individu, devenu très riche, a formé le projet d'établir un commerce avec la Perse et les parties les plus éloignées de l'Asie, s'il est possible. C'est lui qui a présenté le plan dont le général Hulot est porteur, tendant à obtenir la permission de former deux entrepôts, un à Astrakhan et l'autre à Odessa, avec transit pour l'exportation hors de nos frontières. Ayant été interpellé sur la manière dont cette proposition pourrait être accueillie, j'ai déclaré l'ignorance où j'étais et de notre législation et de nos convenances à ce sujet.

Le motif avoué que le gouvernement français donne à la mission du général est l'achat de chevaux pour la remonte de la cavalerie. J'ai raison de croire qu'il n'a pas renoncé à l'espoir d'en obtenir, malgré les explications que j'ai déjà données, conformément à la dépêche de Votre Excellence à ce sujet. S'il m'avait été permis d'ajouter d'autres observations, celle de l'inconvenance qu'il y aurait de fournir des moyens militaires à un gouvernement qui est l'objet de l'inquiétude générale, sans être opportune, aurait cependant été concluante.

Depuis le départ de M. de Richelieu, M. Decazes n'a cessé d'entretenir avec lui une correspondance active. Le duc, qui avait besoin de trouver dans les bons effets de sa retraite les motifs de justifier la faiblesse qui l'y avait décidé, commençait à donner des armes contre lui-même en prônant ses successeurs ; mais, depuis la nomination des pairs, le sentiment du vrai a triomphé sur la facilité du caractère, et je crois qu'il s'associe à ce sujet à l'évidence et à l'opinion générale.

P.-S. — Après avoir terminé ma dépêche, est arrivée celle de Votre Excellence en date du 31 mars ; j'ai jugé de n'y rien changer, afin de soumettre les choses telles qu'elles se présentaient à mon esprit, avant même de les combiner avec les directions et les renseignements contenus dans l'expédition du ministère impérial. Néanmoins, ayant reconnu combien il serait agréable à Sa Majesté de voir M. de La Ferronnays accrédité à Saint-Pétersbourg, j'ai parlé au marquis Dessolle dans le sens des instructions à ce sujet, avec les ménagements et de la manière que je croyais la plus propre à produire un bon effet. Ce ministre m'a répondu que, dans une lettre confidentielle que le général Hulot aura l'honneur de remettre à Votre Excellence, il a indiqué plusieurs personnes, parmi lesquelles le Roi choisirait volontiers celle qui rencontrerait davantage l'agrément de Notre Auguste Maître, et que le comte de La Ferronnays est du nombre. Il a ajouté qu'à la vérité cette nomination ne rencontrera pas l'assentiment de l'opinion autant que l'aurait fait celle du général Ricard ou de tout autre pris dans la même ligne, mais que cette considération n'arrêtera nullement leur décision, du moment que notre Cour persisterait dans les mêmes dispositions favorables envers M. de La Ferronnays.

Quant à l'opinion dont M. Dessolle m'a parlé à l'égard de ce dernier, il veut certainement faire allusion au parti dont il est lui-même, et auquel on sacrifie maintenant presque sans réserve ; mais l'opinion de tous les hommes tranquilles et modérés se réunit pour rendre à M. de La Fer-

ronnays la justice due à une conduite loyale, irréprochable et conciliante. Prévoyant, cependant, que l'affaire se terminerait d'une manière satisfaisante, je me suis abstenu de toute observation qui aurait pu embarrasser le ministre, et je l'ai remercié, au contraire, de la facilité qu'il mettait pour combiner une nomination si importante selon la convenance des deux Cours. Il dépendra maintenant de Votre Excellence de profiter de ces ouvertures et de faire connaître au cabinet français par le général Hulot que l'envoi de M. de La Ferronnays répondrait aux intentions de Sa Majesté Impériale ; il serait même prudent que cette nomination s'effectuât le plus tôt possible, afin d'éviter les changements qui peuvent survenir dans le ministère ou autrement, si on s'expose à un trop long intervalle.

N° 32. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 25 avril/7 mai 1819.

Mon cher Comte, après avoir beaucoup écrit, je commence cette lettre sans me dire ce que je pourrai ajouter, et cependant vous verrez qu'elle sera longue. Votre courrier est arrivé lorsque j'avais presque terminé la rédaction de mes dépêches ; j'ai retenu le mien environ quarante-huit heures pour lier un peu à ce que vous me dites ce que je vous mande moi-même par cette occasion, en attendant la première qui viendra. La mission de Hulot ne devait pas vous être désagréable, en autant qu'elle nous évite la nomination de Ricard ; quant à sa manière de penser, vous savez que, d'accord avec sa sœur, la maréchale Moreau, il a désiré que l'on sache qu'il n'approuve rien de ce qui se passe ici ; cependant, il faut être mesuré envers lui comme envers les autres, et le renvoyer de bonne grâce dès que La Ferronnays sera nommé formellement.

Aussi longtemps que le Roi et le favori ont été enchantés de leurs exploits, ils n'ont pensé à personne. Aujourd'hui qu'ils voient les effets de l'intrigue et de l'imprévoyance, ils cherchent à faire de la franchise et à parler le cœur sur la main. Je vais vous donner un échantillon de celle que Sa Majesté adressa au duc de Richelieu, lors de la démission, dont celui-ci eut la faiblesse, ainsi que M. Lainé, de nous faire un mystère, et qui a été la cause de toute la catastrophe : *« J'accepte votre démission. Je vous prie de m'en garder le secret jusqu'à tant que j'aie nommé votre successeur ; le délai ne sera pas long. »* Cette dernière phrase affecta M. de Richelieu, au point de lui causer les convulsions qui se sont communiquées à toute l'Europe. Decazes s'est vanté que le secret demandé avait été pour nous

empêcher de troubler leurs projets. Ces petites découvertes paraissent avec le temps, qui, à la longue, se fatigue des mystères. Le bon duc nous en a fait plutôt pour mettre sa faiblesse à l'abri que pour aucune autre raison quelconque. La délicatesse de sa conscience le tourmente, en pensant qu'il pourrait être la cause indirecte du mal qui arrive; ainsi, il s'efforce de faire le généreux envers la personne qui l'a le plus trahi, et qui, ayant saisi cette disposition, le bombarde de lettres pour en arracher des réponses dont il abuse. L'attitude du corps diplomatique et l'évidence commencent enfin à les avertir qu'il faut s'arrêter; le Roi lui-même voit les attaques de si près que, malgré son apathie et l'isolement absolu dans lequel le favori l'a, pour ainsi dire, encadré, il n'est pas sans inquiétude. Ainsi le besoin de changer de route se fait sentir, mais, comme tout changement doit être subordonné aux convenances personnelles, alors le principe d'action devient faible, à mesure qu'il est pour acheter des partisans à la Chambre et dans les départements; à la fin du budget, ils seront plus à leur aise, et je le porterai à s'exécuter. Vous savez que cet argent ne peut pas devenir un objet qui soit soumis à la législature, la discussion pourrait amener des débats trop délicats.

Le comte Capo d'Istria et le prince de Metternich sont attendus ici avec anxiété par tous les partis; chacun se propose pour prouver qu'il a raison, je m'en rapporte à la sagesse et à la pénétration de notre ami, et surtout à sa prudence imperturbable.

Vous trouverez dans ce paquet la fameuse brochure de Bricogne contre Louis, sur les finances. L'opposition en Angleterre crie famine, en France elle proclame abondance; nul doute que les finances ne soient prospères; malgré cela, l'intérêt de la rente est à 7 1/2, ce qui démontre combien la confiance politique est à la baisse. Ne prenez cependant pas à la lettre ce qui dit ce Midas; on n'a pas en caisse trois cents millions pour son plaisir, c'est la manière de placer les chiffres qui fait la différence, et, quoique Louis soit un peu charlatan et un grand Harpagon, il démontrera qu'il n'a pas tous les torts qu'on lui impute, quoiqu'il en ait quelques-uns.

Je vous envoie l'opinion de Bellart sur la loi de la presse; c'est un tableau de l'état des opinions en France; elle mérite considération. Vous savez que cet homme a été la providence des opprimés, étant avocat, qu'il est procureur général de la Cour royale de Paris, l'auteur de la fameuse adresse des maires en 1814, à notre arrivée, etc., etc. Lorsque des hommes de cette classe parlent et écrivent ainsi, ce n'est certainement pas pour rétablir la dîme et pour reprendre les biens vendus, mais pour

venir au secours de la religion et du bon ordre, qu'on voudrait bannir du monde.

Je suis à la fin de mon papier et de ma longue rapsodie. Si vous étiez ici, nous aurions causé; j'ai cherché à y suppléer en écrivant comme je parle. La comtesse se prépare à parler, satisfaite de son séjour et de la santé de vos enfants; la mienne est encore à votre service, malgré les peines, dont je n'ai jamais cherché à me défendre. Le mal m'afflige, et je me réjouis du bien beaucoup; pourvu que la sensibilité ne dégénère en faiblesse, c'est un sentiment que j'aime avouer. Il faut se garder du découragement, et c'est ce que je ferai toujours, aussi longtemps que je serai dans l'action.

N° 33. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 8/20 mai 1819.

Monsieur le Général, les expéditions de Votre Excellence du 28 mars/9 avril et du 1/13 avril nous sont successivement rentrées. L'Empereur en a pris connaissance avec cet intérêt qu'il a invariablement voué à la teneur de vos rapports, comme aux questions majeures qui sont du ressort de votre gestion. Sa Majesté vous sait gré, Monsieur le Général, du zèle et de l'exactitude que vous apportez à tenir le ministère au courant des faits qui vous paraissent dignes de son attention, et à lui tracer périodiquement le tableau des affaires en France, tel qu'il en présente les phases successives aux yeux de l'observateur éclairé et impartial.

Les détails que vous nous avez communiqués par le n° 774, au sujet de la marche progressive du nouveau ministère et du développement d'un système qui semble renfermer les germes les plus dangereux, le raisonnement plein de justesse dont vous avez accompagné ce récit, n'ont fait que confirmer l'Empereur dans l'opinion qu'il s'était d'abord formée à cet égard, et justifier ses alarmes pour le maintien de l'œuvre de la pacification générale. Les instructions qui vous sont parvenues depuis l'expédition de vos dernières dépêches auront précisé à Votre Excellence le point de vue sous lequel Notre Auguste Maître envisage cet état de choses.

Nous attendons avec une impatience que justifie la nature des circonstances actuelles, les réponses des cabinets de Vienne, Londres et Berlin aux ouvertures qui leur ont été faites à ce sujet.

En espérant qu'elles auront pour résultat un accord prompt et unanime entre les Cours alliées, Sa Majesté Impériale vous a fait recommander,

Monsieur le Général, de persévérer dans la ligne de conduite que les instructions du ministère et votre propre sagacité vous ont presque simultanément tracée. Une attitude réservée vis-à-vis du ministère français, l'union la plus parfaite avec les agents des trois autres Cours, une modération à toute épreuve à l'égard de ceux de vos collègues qui s'obstineraient à résister à l'ascendant d'une conduite toujours droite et pure, tel a été le thème sur lequel ont roulé jusqu'à présent les instructions adressées à Votre Excellence par ordre et en quelque sorte sous la dictée de l'Empereur. Vos rapports antérieurs ont déposé pour le zèle et la sagesse qui vous ont fait pressentir et exécuter les intentions de Sa Majesté Impériale à l'égard des deux premières parties de ces directions. Quant à la troisième, les faits rapportés dans votre expédition du 28 mars/9 avril viennent de rendre un témoignage irrécusable à la vérité des observations que nous avons été dans le cas de vous transmettre au sujet de vos relations avec le chevalier Stuart.

En effet, les explications que cet ambassadeur est venu vous donner par ordre de sa Cour, et dont le n° 775 nous a rendu compte, sont un premier résultat salutaire de la modération que vous avez observée à son égard. Celle qui a dicté vos réponses à M. Stuart ne laisse rien à désirer. L'Empereur vous en fait témoigner son entière satisfaction. Quelles que soient les conséquences de la démarche dont votre collègue s'est acquitté auprès de vous, Sa Majesté Impériale désire que, fidèle à la détermination annoncée dans votre dépêche, vous vous *ménagiez envers lui l'avantage de la modération*, le seul qui puisse se concilier sincèrement avec les devoirs que nous imposent l'état de la France et les transactions qui nous unissent à nos Alliés.

Il me reste à accuser à Votre Excellence la réception de sa dépêche *sub* n° 778 relative à la mission du général Savary.

L'Empereur l'a lue avec intérêt, et Sa Majesté vous invite à suivre le fil de cet incident, qui pourrait nous conduire à des notions intéressantes.

N° 34. Le marquis Dessolle au général comte Hulot d'Osery.

Paris, 22 mai 1819.

Monsieur le Comte, je dois présumer que les nouvelles que l'on aura reçues de France, depuis votre arrivée à Saint-Pétersbourg, auront contribué à confirmer les impressions favorables que vos rapports auront données à l'Empereur et à ses ministres, sur la situation de nos affaires

intérieures. On me mande des différentes Cours que l'on apprécie convenablement le ton des discussions des deux Chambres et le bon esprit qui préside à leurs délibérations. Je ne doute pas qu'il n'en soit de même à la Cour de Russie. La séance du 17 de ce mois aura surtout produit un très grand effet. Elle aura prouvé que le ministère, tout en pensant qu'il faut faire à la nation les concessions qu'elle est en droit de demander, n'en est pas moins fortement résolu à ne laisser porter aucune atteinte ni au pouvoir monarchique, ni à la dignité du souverain.

A en croire des lettres d'Italie, le prince de Metternich tiendrait un langage peu bienveillant pour la France. Il chercherait à inspirer aux autres grandes Cours des préventions contre le système que suit le gouvernement du Roi. Il sera bon que vous dirigiez vos observations de ce côté et que vous tâchiez de pénétrer si les agents autrichiens ne donneraient pas à entendre que nous cherchons à dissoudre l'union contractée à Aix-la-Chapelle pour nous unir plus étroitement à la Cour de Pétersbourg. Il sera utile de remonter à la source de ces bruits, qui ont autant pour but de nuire à la Russie qu'à la France. Au reste, le vrai moyen de les faire cesser est de répéter tout haut et à tout le monde que l'affermissement du repos de l'Europe est tout ce que nous désirons, que nous le croyons plus assuré par l'union d'Aix-la-Chapelle que par toute autre combinaison politique, et que ce ne sera jamais de nous que viendront les tentatives qui auraient pour but, en excitant la méfiance et la jalousie des autres cabinets, de renouveler les troubles dont l'Europe n'a que trop longtemps été le théâtre. Notre propre intérêt est ici trop évident pour que ces explications, données avec franchise, ne suffisent pas pour détruire toutes les suppositions contraires à nos véritables intentions que l'on chercherait à accréditer.

Les procédures suivies à Bruxelles, relativement au complot contre l'Empereur Alexandre, auront sans doute attiré fortement l'attention publique à Saint-Pétersbourg. Le langage équivoque du procureur du Roi sur les prétendus rapports du gouvernement et de la légation de France avec les accusés nécessitait de sa part un désaveu formel, mais qui n'a pu être obtenu qu'après que M. de La Tour du Pin a été forcé à un éclat qui aurait pu être blâmé dans toute autre circonstance. Le *Moniteur* du 5 de ce mois aura achevé de dissiper les doutes que la malveillance semblait chercher à jeter sur la conduite du gouvernement du Roi. Au reste, toutes ces explications, utiles peut-être pour le public de Saint-Pétersbourg, étaient tout à fait superflues pour l'Empereur et M. de Nesselrode, qui, étant à Aix-la-Chapelle lorsque cette intrigue coupable a été

dévoilée, en ont su tous les détails, pour ainsi dire, au moment même par M. le duc de Richelieu.

N° 35. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 799)

Paris, 11/23 mai 1819.

Monsieur le Comte, la présente dépêche contiendra quelques développements que le temps a amenés et qu'il me permet d'ajouter à ce que j'avais à peine indiqué dans celle *sub* n° 792 qui l'a précédée.

La maladie qui travaille la France consiste principalement dans le besoin qu'elle croit sentir de devoir s'organiser sans cesse. Cette fièvre politique, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, éloigne et détruit l'idée qu'il faudrait cultiver par-dessus toutes les autres celle de la stabilité et d'un point d'arrêt auquel il est indispensable de se fixer.

Appelés sans cesse à faire des lois, et portant dans leurs rédactions la présomption de vouloir préciser et prévoir les plus petits détails, sans rien laisser à la prudence humaine, ces esprits minutieux produisent la confusion et excitent des débats souvent scandaleux sur des objets qui ne peuvent être livrés à la malice et à la violence des partis, sans que le respect qui doit toujours les accompagner n'en soit dangereusement diminué.

Votre Excellence a été informée de l'obstacle opposé à la Chambre des députés par le Roi (puisqu'il exerce l'initiative des lois) contre l'amendement proposé pour faire comprendre dans le nombre des cas sujets à répression les outrages faits à la religion. Cette même question a été reproduite à la Chambre des pairs. Il est à regretter qu'un sujet aussi imposant n'ait pas été traité par une personne plus propre à donner à son opinion la force morale de l'autorité que le duc de Fitz-James ; néanmoins, son discours que Votre Excellence trouvera ci-joint, contient les principes les plus justes et les maximes les plus saines.

Les ministres, de leur côté, ont continué l'opposition qu'ils avaient montrée à la Chambre des députés, et le scandale s'est renouvelé avec des inconvénients qu'il eût été heureux d'éviter. Malgré l'influence du gouvernement et la ligue faite avec les esprits forts de la Chambre, la proposition n'a été rejetée qu'à 9 voix de majorité sur plus de 200 pairs votants, et la religion de Jésus-Christ a été ainsi légalement déclarée, sous les auspices de Sa Majesté Très Chrétienne, un objet indifférent à la loi.

Les ecclésiastiques, pairs de France, ont cru devoir manifester à cette occasion leurs sentiments d'une manière explicite. J'ajoute leur opinion au présent rapport, comme une preuve de plus de justesse et de droiture dans une question qui n'en a jamais fait une parmi aucun peuple qui ait reconnu l'intervention de la Providence sur la terre et qui ait professé un culte envers Dieu.

C'est avec satisfaction qu'il m'est permis d'informer le ministère impérial qu'une telle affectation de déisme ou d'impiété de la part de ceux qui ont fait triompher la mauvaise doctrine a été fortement désapprouvée par la masse des hommes qui n'ont pas renoncé à toute pudeur publique, et que les ministres, et le garde des sceaux, en particulier, qui a occupé la tribune de ces débats, se sont attiré beaucoup de blâme. Ce dernier, considéré ultra-libéral et peu attaché aux principes monarchiques, a encore irrité le monde en excusant les crimes de la Convention, comme le résultat de la violence, et en affectant une sorte de cynisme sur des événements qu'il n'est permis à personne de juger avec indulgence.

C'est lorsqu'il planait sur les membres du gouvernement une sorte de désapprobation générale, et qu'ils paraissaient se laisser entraîner encore davantage par les soi-disant indépendants exagérés ou révolutionnaires de la Chambre, que ceux-ci se sont hâtés de faire délibérer sur la pétition pour le rappel de tous les exilés, soit ceux frappés par l'ordonnance royale, soit les régicides expulsés par une loi spéciale.

La question du moment devant la Chambre était réduite aux termes suivants : passer à l'ordre du jour, ce qui dénotait improbation, ou renvoyer au conseil des ministres, ce qui prouvait intérêt et en quelque sorte désir de lui voir faire un accueil favorable.

La majorité de la commission chargée du rapport était composée de personnes adverses aux réclamations des bannis ; mais les ministres, disposés à ménager le parti violent de la Chambre, désiraient le renvoi, comme plus propre à ne pas les compromettre envers celui-ci. Trois fois le rapport a passé d'une main à l'autre, c'est-à-dire pour l'ordre du jour, lorsque les députés de la commission étaient livrés à leurs dispositions personnelles, et pour le renvoi, dès que le président du conseil, au nom de ses collègues, intervenait pour les prier de la part du Roi de suivre son avis. Cette fluctuation avait irrité les esprits peut-être de la plus grande partie de la Chambre, et les députés les plus modérés, tels que M. Lainé et d'autres, avaient déclaré qu'ils ouvriraient le débat contre le ministère à outrance, s'il prétendait faire supposer à la France et à l'Europe que les assassins de Louis XVI, acteurs dans les Cent Jours et dont la loi

avait purgé le sol de la France, viendraient encore le profaner par leur présence. La Chambre était déjà réunie, on se disputait le pas aux tribunes avec un intérêt qui n'avait pas encore été remarqué depuis la Restauration, et la discussion allait commencer, lorsque les ministres, convaincus du blâme qu'ils allaient s'attirer, changèrent tout à fait d'avis et s'emparèrent du rôle que voulaient jouer leurs adversaires. Le garde des sceaux tint le discours qui sera probablement parvenu à la connaissance de Votre Excellence, et qui est contenu dans la feuille ci-annexée.

Obligé de se prononcer avec plus de chaleur qu'un autre qui ne serait pas accusé de manque de zèle, ce ministre employa le talent oratoire qu'il possède à un certain degré et la vivacité qui le domine à flétrir surtout les régicides et à faire oublier, s'il était possible, les expressions inconsidérées qui lui étaient échappées dans les débats précédents pour excuser la Convention. Le succès fut complet, les gens sages l'applaudirent avec satisfaction, et ceux qui sont dépendants de l'administration se trouvèrent heureux de pouvoir rendre justice à leurs sentiments, sans nuire à leurs intérêts ; l'ordre du jour fut en conséquence et presque unanimement adopté.

Les dispositions montrées dans cette circonstance par la partie la plus considérable du public sont à plusieurs égards satisfaisantes. L'opinion contraire en a été mortifiée et même découragée, et les ministres, qui n'ont pu s'empêcher de remarquer cette vérité, ont dit qu'ils voyaient maintenant une force qui leur permettrait de s'arrêter.

La discussion sur le budget occupe la Chambre depuis plusieurs jours. Les débats sur cette matière ne méritent d'être observés que par rapport à l'effet qu'ils peuvent avoir sur le sort du ministre des Finances, et pour ce qui concerne les demandes faites par celui de la Guerre.

L'attaque contre le premier ne parait nullement déplaire à M. Decazes ; ainsi les soupçons et les méfiances dans le cabinet augmentent avec les spéculations sur des changements probables.

Quant aux dépenses militaires, le rapporteur, aspirant à devenir ministre, n'a pas osé proposer des réductions, et le gouvernement, réuni aux auxiliaires jacobins dans cette question, obtiendra vraisemblablement la somme demandée de 192 millions. C'est une des plus grandes fautes qu'ils puissent commettre, s'ils sont sincères. Ils augmentent l'armée avec des éléments très suspects, ils se donnent aux yeux de l'Europe l'odieux de réunir des forces non nécessaires, ils réveillent les prétentions de la classe la plus dangereuse et la moins raisonnable, ils affaiblissent le gouvernement civil, et, en privant le Roi de la popularité qui résulterait de

la diminution des impôts, ils ôtent à la Restauration les avantages inhérents à son caractère tout pacifique.

C'est à l'occasion des dépenses de la Guerre que l'on s'attend à voir mettre en avant la discussion sur les Suisses. Les ministres étant décidés à les soutenir, et tous les royalistes plus ou moins prononcés partageant les mêmes sentiments, les adversaires se trouveront en minorité ; mais les débats peuvent être odieux, sur une matière qui offre tant de pâture à la malignité.

Votre Excellence est probablement informée des démarches faites auprès de la Confédération pour obtenir des modifications à la capitulation qui fixe les privilèges et règle le mode de service de ces troupes. Il paraît que les cantons s'y sont refusés, et qu'ils ne seraient pas éloignés de les retirer, plutôt que de les voir à chaque instant devenir l'objet ou des violences, ou des déclarations virulentes du parti le plus impur qui existe en France. Cette mesure, néanmoins, est encore éloignée, mais, si jamais elle arrive comme un acte de satisfaction offert aux révolutionnaires, les conséquences en seront très fâcheuses.

Les dernières nouvelles de Rome font espérer que le Pape se prêtera à pourvoir aux sièges vacants des évêchés déjà institués par le Concordat avec Bonaparte, en continuant à négocier pour l'augmentation successive et pour la circonscription future des diocèses. Cette mesure provisoire serait utile, parce qu'elle ne laisserait aucune partie de la France sans pasteur et sans direction ecclésiastique, durant les longueurs interminables de la politique papale, d'un côté, et de la farouche impiété affectée, de l'autre, par le pouvoir civil dans ce pays.

Le Roi a cessé depuis quelque temps de se ressentir des douleurs de la goutte; en conséquence, l'état habituel de sa santé est devenu meilleur. Cependant, il n'a pas encore repris le mouvement des jambes, et il continue à vivre dans un fauteuil, sans pouvoir prendre le moindre exercice. C'est à la force de son estomac qu'il doit, dans cette situation, la continuation de ses jours. Les médecins n'ont pas d'appréhension imminente, quoiqu'une pareille existence soit une sorte de phénomène, même pour eux. Soit qu'il attache un grand intérêt à se faire sacrer, ou bien que le favori veuille jouir de l'éclat et des avantages qu'il se promet de retirer d'une occasion aussi solennelle, on parle de cette cérémonie comme d'une chose décidée pour le 13/25 août prochain, jour de la Saint-Louis. Le local n'est pas encore fixé; Reims est trop loin, Saint-Denis est destiné aux tombeaux, Sainte-Geneviève a servi de Panthéon à Marat, Bonaparte a été sacré à Notre-Dame; ainsi les scrupules s'opposent encore à ce que l'on puisse dési-

gner un endroit sûr et exempt de précédents fâcheux. A ces difficultés superstitieuses, se réunissent celles qui sont attachées à l'état physique du Roi et à l'impossibilité où il est de se prêter aux postures et aux cérémonies de l'antique usage. La formule du serment est un objet encore plus grave. L'ancien se trouve en contradiction avec les institutions actuelles ; en rédiger un nouveau, en le combinant de concert avec les autres branches du pouvoir législatif, est une chose délicate, et se le proposer à soi-même, un peu absurde. Dans ce cas, il vaudrait mieux se dispenser d'une cérémonie qui a plus d'inconvénients que d'avantages ; mais le désir de paraître, qui l'a mise en avant, voudra probablement l'effectuer, s'il est possible.

Au milieu des passions et de la mobilité des caractères, il est toujours difficile de suivre et de saisir les fluctuations de l'opinion publique, dans un pays où elle est sans cesse invoquée par tout le monde ; cependant on peut acquérir par l'expérience un certain tact, qui fait deviner les intérêts et les dispositions du plus grand nombre. A cet égard, je crois voir renaître en partie les bons sentiments que nous avons cultivés depuis trois ans, et qui se seraient raffermis davantage, si l'esprit qui dirigeait l'administration du duc de Richelieu avait continué. Les ministres actuels se sont appliqués à flatter le parti appelé doctrinaire, et qui en effet n'est que niveleur et ambitieux, et à ménager même les jacobins et les bonapartistes, qui affectent une haine implacable contre la dynastie. Le triomphe des uns et des autres a été complet, et cependant la France et eux-mêmes, au lieu d'être rassurés par leurs succès, sont effrayés des conséquences qui en dérivent. C'est depuis que tout a cédé devant eux et que le Roi leur a livré sa volonté et sa signature, qu'ils avouent qu'il convient de s'arrêter et qu'un pas de plus dans la carrière qu'ils parcourent les mènera au delà même de ce que la libéralité la plus exigeante peut prétendre, c'est-à-dire à une révolution. Le sentiment de la presque universalité de la Chambre n'est nullement équivoque à cet égard. Ils ne rencontrent que les obstacles qu'ils provoquent, et on leur sait gré du mal qu'ils ne font pas. Certes, le discours du garde des sceaux au sujet des régicides contient des principes louables, mais la joie qu'il a produite fait en quelque sorte la satire de celui qui l'a prononcé, parce qu'elle suppose qu'on avait désespéré de lui par sa conduite précédente, et qu'on se félicite que le gardien spécial de toutes les lois veuille bien s'élever contre le plus énorme de tous les crimes.

Les déclamations contre la religion, au lieu de décourager, ont animé le zèle de ses ministres. Pauvres, persécutés par les sarcasmes de l'impiété et traités avec indifférence par l'autorité tutélaire qui devrait être leur appui, ils trouvent dans la vérité de l'Évangile la force qui leur manque,

et leurs succès sont très remarquables. Dans les premiers moments de la Restauration, le clergé avait été plus ou moins influencé par les espérances et les prétentions imprudentes de la noblesse, et sa prédication n'avait pas été exempte d'intérêt mondain. Depuis que la raison a détruit ces illusions dangereuses, et que l'expérience leur a appris que les obstacles qu'ils rencontraient tenaient plus à la méfiance des acheteurs des biens de leur ordre qu'à la dureté des cœurs, ils ont circonscrit leur activité à la prédication de la foi et leurs succès à la conversion des incrédules. La moisson est encore loin d'être complète et même abondante ; cependant elle est productive d'une manière sensible, et le deviendrait rapidement, si le gouvernement voulait s'associer à tout le bien qu'ils peuvent faire.

L'esprit de l'éducation publique a malheureusement une tendance contraire. Partout où l'autorité prescrit l'enseignement, la religion est pour le moins ignorée, et la présomption de la jeunesse, exaltée par l'indépendance et le vague des doctrines. Excepté les sciences exactes, tout ce qui doit former le caractère moral, préparer à la modestie et à l'obéissance, fixer les idées sur les devoirs envers la famille et envers l'État, est représenté dans un sens erroné et dangereux.

L'opinion s'élève contre ce germe destructeur qui s'insinue dans la vie de la génération appelée bientôt à gouverner ou à troubler l'État ; mais le parti doctrinaire s'est rendu maître des lycées et des universités, et les ministres partagent assez ses idées à cet égard pour lui laisser l'influence qu'ils ne sont pas fâchés de lui voir exercer.

Le mouvement favorable de l'opinion qui commence à se manifester est provoqué par deux causes palpables : la crainte de la guerre étrangère et la disposition pacifique de la masse, qui, quoique prête à se soumettre à la violence, si elle parvenait à triompher, ne voudrait cependant pas y être exposée, dans l'incertitude que les actes révolutionnaires qu'elle redoute ne soient le commencement de nouveaux troubles. Ces deux sentiments s'aident mutuellement et opèrent d'une manière visible.

L'attitude prise ici par les membres influents du corps diplomatique a été, à mon avis, et continue à être très salutaire. Dans les premiers moments, M. Decazes s'est vanté de la puissance de ses intrigues, car il a une grande confiance dans ses moyens de mystification ; les jacobins ont affecté leur insolence vulgaire accoutumée, et les militaires et les bonapartistes la force de leurs épées. Les nouvelles politiques ont désabusé le favori, au point, du moins, de lui faire douter de ses succès, et les calculs de quelques généraux expérimentés ont calmé l'enthousiasme des demi-soldes. Le silence qui prouvait la désapprobation de l'Europe, la réserve

observée pour ne pas participer à leurs actes, l'union dont ils sont parvenus à se convaincre, leur a montré que leur conduite les isolait du reste du monde. Placés dans cette position, au lieu de braver les autres, ils cherchent à se justifier eux-mêmes, et ils demandent grâce à leurs amis, pour qu'il leur soit permis de s'arrêter, malgré qu'ils retrouvent dans la nouvelle marche qu'ils voudraient tenir les obstacles dont ils l'ont semée, c'est-à-dire l'augmentation des pairs et le refus de modifier la loi des élections.

Quoique le désir de se modérer appartienne plus ou moins à chacun des ministres, tous ne le partagent pas au même degré. M. Decazes qui a besoin de se montrer plus royaliste, affecte un zèle supérieur à celui de ses collègues, et ceux-ci accusent ce changement d'un projet formé pour les éloigner du cabinet et pour s'en emparer lui-même. La division existe donc parmi eux, et le public s'attend et parle de la formation d'un nouveau ministère comme d'un événement indubitable après la fin de la session et dans l'intervalle qui va conduire à la prochaine.

En combinant les renseignements qui me parviennent, mon opinion est que le Roi et M. Decazes y pensent sérieusement. Tous les deux se sont flattés que le renvoi du duc de Richelieu laisserait au favori la domination entière des affaires; l'expérience leur a prouvé le contraire. M. de Serre s'élève dans les Chambres par son talent oratoire, qui n'est pas sans mérite; le maréchal Saint-Cyr est obstiné, le baron Louis violent, le marquis Dessolle tenace, et tous les quatre se soutiennent avec l'instinct de la défense naturelle. Pour les éloigner sans inconvénients, il faut donc les compromettre en masse et en détail, et c'est ce dont le favori s'occupe avec une activité qui ne trompe plus personne. C'est de lui que viennent les attaques envers le ministre des Finances, et tous les bruits répandus à dessein tantôt contre l'un, tantôt contre l'autre de ses collègues. Si la signature du Roi suffisait pour les faire disparaître, ils seraient anéantis à l'instant même; mais, dans un gouvernement où l'on est sûr de rencontrer le lendemain sur le champ de bataille les ennemis que l'on s'est fait la veille, les résolutions imprudentes peuvent attirer des conséquences fâcheuses. Dans le cas de formation d'un nouveau ministère, il sera difficile d'en réunir qui présente de la force et de la considération. Du moment que M. Decazes ne voudra que des subordonnés, ils perdront toute importance par cela même qu'ils le deviendront. Ainsi, le favoritisme n'est applicable à aucune combinaison propre à faire le bien, et altère d'une manière nuisible toutes celles qui pourraient le produire.

Dans cette incertitude de l'avenir, il serait difficile de vouloir le diriger

directement, mais je regarde comme indispensable de continuer et d'augmenter même cette attitude imposante que l'union de l'Europe s'est donnée et qui a opéré d'une manière évidemment utile. Lorsque les relations sur le mode d'envisager les affaires de ce pays à Saint-Pétersbourg, Vienne, Londres et Berlin coïncideront, et que ceux qui gouvernent la France, quels qu'ils soient, se persuaderont ou qu'il faut se mettre en rapport avec le reste du monde, ou qu'il faut s'isoler et peut-être rompre avec lui, ils perdront toute confiance en eux-mêmes et dans le succès de leurs extravagances.

En annonçant cette opinion, je ne prétends pas qu'il faille risquer de se donner des torts; mais seulement qu'au lieu de protester inutilement et imprudemment que les puissances alliées sont indifférentes et qu'elles n'ont ni le droit, ni l'intention de se mêler des affaires de France, ainsi que le cabinet anglais donne à l'entendre, il convient, au contraire, de se laisser deviner et de se montrer prêt à en imposer sous toutes les formes, si la ligne de modération nécessaire à la sécurité de l'Europe est une fois abandonnée.

La France craint la guerre. Elle n'a aucun principe universel qui la réunisse ou qui l'attache, comme il est arrivé au commencement de la Révolution. Les chefs d'aujourd'hui sont sans crédit et sans talents, incapables de conduire de grands mouvements; leur confiance ne s'applique qu'aux intrigues de leur pays, et leur hardiesse irait jusqu'à une attaque contre les Tuileries. S'ils ne craignaient pas les conséquences, tôt ou tard ils pourraient renouveler le scandale et peut-être les atrocités passées; mais à l'aspect de l'Europe en armes, ne fût-elle représentée que par le corps diplomatique, jamais ils n'oseront la braver.

Je ne saurais terminer ce rapport sans rendre compte de ma position envers mes collègues et envers les ministres français. Quant aux premiers, je n'ai rien de plus à désirer de leur part, et j'ose me flatter qu'ils n'en demandent pas davantage de la mienne. Le chevalier Stuart est moins mal avec moi, parce que je le supporte, qu'avec eux tous qui le blâment amèrement. Ses intimités avec le ministère ne sont point indifférentes, et elles aigrissent beaucoup ceux qui y ajoutent plus d'importance peut-être qu'elles ne méritent réellement.

Pour ce qui concerne les ministres, la difficulté consiste plutôt à me défendre de leurs confidences qu'à les obtenir. M. Decazes a voulu m'en faire, je les ai déclinées par le silence le plus absolu. J'observe envers eux toutes les politesses et les prévenances d'usage, même plus que de coutume. Ces démonstrations, accompagnées d'une grande réserve, m'ont paru

convenir à la dignité de ma position politique et conserver intacte, sans la compromettre, l'influence que les circonstances permettront d'exercer pour le bien général. Je craindrais d'abuser de l'indulgence de Votre Excellence, si je me permettais d'entrer dans des détails journaliers à cet égard ; c'est de ma conviction que j'ai voulu lui rendre compte, et de l'espoir où je suis que le ministère impérial n'a aucune raison d'appréhender le contraire.

N° 36. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 11/23 mai 1819.

Mon cher Comte, je vous renvoie le feldjæger que le comte de Lieven m'a réexpédié. Mon rapport pourra vous intéresser, par la manière dont l'opinion voudrait se prononcer, si elle était bien guidée. Le discours de M. de Serre, au sujet de la pétition pour le retour des bannis, a produit beaucoup de joie ; cet effet m'a fait penser à la parabole de l'Évangile sur la brebis égarée. Au reste, vous verrez par les journaux *Conservateur* ou *Minerve* comment les ministres ont été amenés à se conduire de la sorte : c'est la Chambre qui les y a forcés. Le Roi était préparé à voir renvoyer la pétition à son conseil ; M. Decazes lui écrit que la chose tourne autrement : séance tenante, Sa Majesté envoie des phrases de remerciement au garde des sceaux. Ces billets élégants et ces démonstrations banales ne conviennent pas à la gravité du personnage et à celle des affaires.

Vous verrez que je suis porté à croire que les ministres jouent à se tromper et à se détruire réciproquement. Decazes veut arriver à la dictature ; d'accord avec le Roi, il voudrait éliminer ses collègues progressivement et l'un après l'autre. Dessolle m'a dit qu'un ministère ébréché est un ministère dissous, et qu'à la première mutation, s'il en arrive, lui avec ceux des Finances, de la Justice et de la Guerre partiront ensemble. A côté de ces résolutions peuvent exister les accommodements, mais tout ceci prouve que la bonne foi et la délicatesse sont parties avec M. de Richelieu.

La session des Chambres va finir ; les partis entreront en quartiers d'hiver, sauf à se rencontrer plus envenimés que jamais. Cependant, comme on passe ici de l'alarme à la sécurité avec une légèreté puérile, tout va assez bien, si on veut les entendre, et rien n'est changé de ce dont ils se plaignent avec raison. Les principes du mal sont posés, et, parce qu'ils n'agissent que progressivement, on paraît se flatter qu'ils n'agiront amais.

Le public est assez occupé de la mission d'Hulot. Decazes, qui en a fait

son homme, a eu grand soin, dans ces derniers jours, de renouveler avec moi ses fausses confidences. Je lui ai laissé tout dire et n'ai pas relevé une seule syllabe de sa conversation. Au reste, je suis avec lui et avec eux tous sur le pied qui convient, c'est-à-dire avec égard et politesse, mais sans connivence dans ce qu'ils font. Cette réserve réunit à moi le corps diplomatique tous les jours davantage; il n'y a jusqu'à Stuart qui n'ait dit un peu de bien de moi. Le comte de Lieven m'écrit que Lord Castlereagh avait été *charmé de la bonne volonté et de la délicatesse* que j'avais mises, lors de la communication que son ambassadeur m'avait faite par son ordre, et dont je vous ai rendu compte. Vous voyez qu'il ne faut jamais désespérer de rien.

Je vous prie de tenir très secrète la confidence qui m'a été faite par Vincent. Dieu sait si on ne lui en ferait pas un reproche, ce qui serait très fâcheux, parce qu'il refroidirait peut-être le concert qui règne entre nous. Le cabinet anglais soumet tout à ses convenances, et juge les affaires du monde d'après l'impression qu'elles font sur l'opposition ou sur les intérêts isolés de la Grande-Bretagne. Il est juste de penser à soi, mais, lorsqu'on s'est associé à d'autres, ils sont aussi une partie de nous-mêmes. Je crains que la faiblesse et l'égoïsme du ministère britannique ne soient connus ici. Si cela est, le mal est incalculable, parce que l'union perdra toute sa force morale. Le prince de Metternich paraît considérer les événements dans un très bon esprit et très sérieusement; il pourra beaucoup sur l'esprit du cabinet de Londres. Vous voyez que celui-ci cherche à l'attirer et à l'associer à son système de timidité. Il faut qu'il les relance, parce qu'il a plus d'intérêt qu'eux à prévoir et à empêcher le mal; l'Allemagne et l'Italie sont un peu plus exposées que l'Angleterre ou les Indes.

Monsieur serait prêt à me dire toutes ses frayeurs et à me demander conseil. Je m'abstiens de le voir, pour ne pas donner prise à la malveillance, et je le conjure de se tenir tranquille; c'est aussi ce qu'il fait. S'il en avait agi toujours ainsi, il s'en trouverait mieux avec le reste du monde.

Je n'ai pas de nouvelles du comte Capo d'Istria. L'intérêt de son arrivée ici va en augmentant; Decazes m'en a parlé à plusieurs reprises, et je sais que son apparition occupe beaucoup les esprits. M. de Richelieu tourne en Italie; il attend la fin de la session, pour se rendre à Paris; je n'ai aucune idée de ce qu'il compte faire et où il se propose de se fixer. L'ambassadeur de Naples demande que l'on fasse le procès au rédacteur de la *Bibliothèque Historique*, pour avoir écrit sur son souverain d'une manière digne de punition. En laissant aux folliculaires la liberté de

parler avec licence des puissances étrangères, les ministres se sont préparé une fourmilière de tracasseries et de désagrémens.

La comtesse est partie, il y a quelques heures. J'espère que sa santé et celle de vos enfants continuerons de mieux en mieux, et qu'ils vous arriveront avec tous les revenants-bons de leur voyage sanitaire. Plusieurs autres familles de la colonie quittent Paris; les Worontsoff vont en Angleterre, de manière qu'il en restera très peu jusqu'aux arrivages prochains. J'ai fait pour eux tout ce qui a dépendu de moi, et je leur dois aussi qu'ils m'ont paru en être contents et me montrer autant de bonne volonté qu'il en faut pour un ministre. Ils ont beaucoup dépensé et laissent la réputation de bons payeurs; en général, ils étaient tous riches ou aisés.

Adieu, mon cher Comte; nous aurons besoin de beaucoup de mesure et de patience. Il faut, à quelque prix que ce soit, ou empêcher le naufrage, ou sauver les débris. Les Alliés peuvent rencontrer des difficultés, mais, s'ils savent s'entendre, la conclusion de chaque affaire est dans leurs mains, parce qu'il n'existe nulle part autant de force pour faire le mal qu'ils en ont pour opérer le bien.

N° 37. Le comte Hulot d'Osery au marquis Dessolle.

(N° 1)

Saint-Pétersbourg, 16/28 mai 1819.

Monseigneur, M. le chevalier de Malvirade s'est chargé d'informer Votre Excellence de mon arrivée dans cette ville le 14/26 du courant. Dès le même jour, je l'engageai à notifier mon arrivée à Son Excellence le comte de Nesselrode, en lui faisant connaître que j'étais chargé de remettre à Sa Majesté l'Empereur une lettre du Roi. Hier, 15/27, j'ai vu M. le comte de Nesselrode; je lui ai remis les dépêches de Votre Excellence. J'en ai reçu un accueil fort obligeant; il m'a dit qu'aussitôt qu'il en aurait pris connaissance il s'en entretiendrait avec moi. Il avait prévenu l'Empereur de mon arrivée et lui avait demandé ses ordres relativement à l'audience que je sollicitais. Dans la nuit, j'ai reçu l'avis qu'aujourd'hui 16/28, à deux heures, l'Empereur me recevrait en audience particulière. Je sors de cette audience. L'Empereur m'a dit, en recevant la lettre du Roi, d'assurer Sa Majesté que ses sentiments pour elle étaient invariables et qu'il serait heureux, en toute occasion, de pouvoir le lui prouver; il a ajouté que, quand il aurait pris connaissance de la lettre de Sa Majesté, il me reverrait.

Cette audience a donc été nulle pour les affaires, mais je puis assurer Votre Excellence que Sa Majesté l'Empereur m'a reçu avec une grande

bonté. Elle a bien voulu me faire connaître que le choix que le Roi lui avait fait de moi lui était agréable, et qu'elle me revoyait avec plaisir. Le reste de l'audience, qui a duré un quart d'heure, s'est passé en questions sur l'état de la santé du Roi et de la famille royale.

En sortant de chez l'Empereur, j'ai revu M. de Nesselrode. Nous avons parlé de l'objet de la dépêche de Votre Excellence; il a voulu paraître ignorer quel pouvait être le choix de l'Empereur pour l'ambassade de Pétersbourg, mais il paraît croire qu'il sera facile de faire expliquer Sa Majesté à cet égard.

Il a paru entrevoir de grandes difficultés à l'achat des chevaux; cependant il m'a engagé à ne rien écrire à cet égard jusqu'à ce que cette question ait été plus amplement discutée.

J'ai entamé avec lui la question du transit; elle l'a intéressé. Il m'a demandé des développements que j'ai promis de lui donner par écrit, mais sous la forme de renseignements confidentiels, afin de s'éclairer sur cette matière, et de pouvoir ensuite la discuter ensemble.

Votre Excellence remarquera qu'il n'a point été question jusqu'à présent d'un point fort important de ma mission. Je n'ai pas cru devoir le laisser soupçonner avant d'en avoir parlé à l'Empereur lui-même, mais j'ai insisté auprès du comte de Nesselrode sur la nécessité que l'Empereur voulût bien me rappeler le plus promptement possible.

Voilà, Monseigneur, la position exacte où se trouvent les choses en ce qui me concerne.

Quant à l'opinion de Pétersbourg, ce n'est point en trente-six heures que j'aurais pu en prendre de justes notions, mais j'aurai soin de vous tenir au courant de la marche des affaires qui me sont confiées et de tout ce qui pourra intéresser le service de Sa Majesté.

Je n'ai qu'à me louer de l'accueil favorable que j'ai reçu.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Le maréchal de camp,
C^{te} HULOT d'OSERY.

N° 33. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 811)

Paris, 17/29 mai 1819.

Monsieur le Comte, désirant faire parvenir le plus tôt possible à la connaissance du ministère impérial quelques circonstances qui ont eu lieu depuis ma dernière expédition du 11/23 de ce mois, je profite du

courrier prussien pour recommander la présente à M. d'Alopéus, avec prière de l'envoyer de Berlin par estafette jusqu'à Saint-Pétersbourg.

Votre Excellence aura observé combien j'étais disposé à partager la satisfaction générale qu'avait produite la déclaration faite à la tribune de la Chambre des députés par les ministres du Roi, au sujet de la pétition relative à la rentrée des exilés et des régicides expulsés hors de France, en vertu des ordonnances et lois antérieures.

Les faits qui avaient précédé le discours de M. le garde des sceaux, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte, prouvaient, à la vérité, que le conseil du Roi n'avait pris la louable résolution à laquelle il s'était décidé qu'après avoir reconnu que l'opinion de la Chambre l'y aurait forcé, et sans avoir nullement le mérite de l'initiative. Cependant, comme il est dans la nature de se réjouir du bien à mesure qu'on l'attend le moins, et qu'il convient de l'encourager encore plus, lorsqu'il arrive comme une exception, que quand il forme la règle ordinaire et habituelle de ceux qui gouvernent, nous nous sommes tous réunis pour rendre un juste tribut d'éloges aux ministres qui venaient de déclarer solennellement que, « *quelle que fût la répugnance du Roi au moment où le bannissement des régicides avait été prononcé, la question une fois jugée l'avait été irrévocablement, et que le monarque ne pouvait plus, sans compromettre sa dignité envers la nation et toute l'Europe, et par conséquent la dignité de la France, révoquer un acte aussi solennel par un autre acte qui rendrait la patrie aux meurtriers de son frère, aux assassins de son prédécesseur et du juste couronné* ».

J'ai exprimé dans ma dépêche *sub* n° 799 la sensation produite par ce langage sur la presque totalité de la Chambre. Heureux de voir deviner leurs propres sentiments, les députés s'abandonnèrent aux démonstrations de l'approbation et de la joie la plus sincère, et on aurait dit que la France venait de renoncer dans cet instant aux divisions qui la travaillent.

Le Roi, de son côté, en témoigna le plus vif contentement à M. de Serre, et les ministres eux-mêmes paraissaient s'applaudir de bonne foi de la conduite que leur sagacité ou des incidents heureux les avaient enfin déterminés d'adopter, contre leur plan primitif dans cette affaire.

Comme il était à présumer, les journaux des différents partis s'expliquèrent sur le discours et la délibération de la Chambre, selon les principes qui les dirigent. Les révolutionnaires ultra-libéraux augmentèrent leurs diatribes et témoignèrent surtout leur étonnement que les ministres se fussent expliqués d'un ton aussi décidé et péremptoire sur les événements passés. Les autres feuilles opposées félicitèrent, au contraire, le

ministère de lui voir caractériser le mal ainsi qu'il convient et fixer les idées de la nation sur la nature de certains actes, dont la réprobation est la condition de l'existence de toute morale et de toute société civile.

Au lieu de laisser l'esprit public à ses dispositions naturelles, qui étaient bonnes, le ministère parut s'alarmer que les factieux ne fussent par trop mécontents de lui, et que ceux des royalistes qu'il suppose ne pas être dans ses intérêts ne comptassent sur un retour trop favorable; ainsi, il fit publier l'article inséré dans la feuille du *Moniteur* que Votre Excellence trouvera ci-annexée.

La dextérité qu'ont les écrivains de parti d'entortiller la vérité et de dissimuler tous les sentiments donne à cette production un ton d'indépendance apparente, qu'une lecture réfléchie reconnaît, en conclusion, n'être qu'une rétractation implicite des choses dites à la tribune et des conséquences naturelles qui devaient résulter du refus prononcé par la Chambre en passant à l'ordre du jour sur la pétition, ce qui, d'après les règlements qui dirigent ses délibérations, est la désapprobation la plus complète qu'elle puisse prononcer.

Quel que fût le jugement que l'on était autorisé à porter sur la publication de l'article ministériel inséré dans le *Moniteur*, la solution du problème consistait néanmoins dans la conduite ultérieure du gouvernement. Celle-ci n'a pas tardé à fixer tous les doutes. Sept jours après la séance, et trois jours après les compliments du Roi adressés à M. de Serre en pleine Cour, Sa Majesté, dans son conseil, a rappelé le maréchal Soult, le général Pommereul, Réal, ancien agent de toutes les conspirations, le général Piré, et d'autres plus ou moins mal notés. Mais, ce qui met le comble à l'inconséquence, c'est d'avoir rendu la patrie (selon l'expression du ministère) à *quatre de ces mêmes meurtriers de son frère, assassins de son prédécesseur et du juste couronné*, après avoir prononcé et leur avoir appliqué le mot fatal de *jamais*.

Il était de la dignité et de la prudence du gouvernement, après le résultat de la discussion qui venait d'avoir lieu, de ne pas précipiter ses décisions sur aucun des exilés.

Le rappel du maréchal Soult ne devait pas être un démenti immédiat donné à la détermination de la Chambre et à l'expectative du public. Cet homme, le plus ambitieux et le plus turbulent de tous, ne pouvait être accordé au parti qui le réclame, dans la circonstance, sans de graves inconvénients, soit que ce parti soit le ministère lui-même, soit encore plus que ce dernier cède à des gens qui lui en imposent. Dans un temps calme et des circonstances plus favorables, la rentrée du maréchal

devenait une grâce accordée par la clémence; aujourd'hui, c'est le triomphe de toutes les maximes les plus menaçantes, et peut-être des vues les plus dangereuses.

Quant aux régicides, le langage manque d'expressions suffisantes pour peindre la contradiction qui existe entre les paroles du ministère à la séance du 17 mai, qui les flétrissent et les excluent à *jamaïs*, et la décision annoncée du 26, qui les rappelle. Je ne parlerai pas de la perspective sous laquelle le Roi se montre dans cette transaction : il serait heureux de pouvoir l'en séparer par une abstraction respectueuse.

La pratique, observée depuis quelque temps par le ministère, de ne pas publier formellement les décisions dont le succès lui paraît douteux, fait que celle dont il s'agit ne se trouve encore que dans les gazettes qui sont censées son organe, c'est-à-dire le *Moniteur* et le *Journal de Paris*. Tout le monde la regardant comme certaine, et le courrier partant avant que je puisse prendre des informations plus précises, j'ai dû la présenter dans l'état où elle se trouve devant le public. Si, comme je suis porté à le croire, le fait est vrai, cette circonstance est une preuve de plus de l'instabilité des idées, et, par conséquent, de la déconsidération et des fausses vues de ceux qui gouvernent.

N° 39. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 812)

Paris, 29 mai/10 juin 1819.

Monsieur le Comte, après mon expédition du 11/23 mai, j'ai adressé à Votre Excellence la dépêche dont le duplicata se trouve joint à la présente. Le gentilhomme de la chambre, baron de Stroganoff, est arrivé depuis, et M. l'ambassadeur comte de Lieven m'ayant transmis ses paquets, j'anticipe le départ du courrier pour ne pas trop différer l'envoi de ces derniers.

La marche des affaires continue ici dans une progression graduelle vers des incertitudes à mon avis toujours croissantes. Le public s'est occupé, durant la quinzaine qui vient de passer, de la contradiction entre le langage et la conduite des ministres au sujet des bannis et des exilés régicides. Le gouvernement a tenté de se justifier par des sophismes qui ont dévoilé sa mauvaise foi; les gazettes organes du parti ultra-libéral, en se félicitant du retour du ministère à leurs doctrines, ont mis en dérision sa faiblesse, et celles qui soutiennent le royalisme constitutionnel ou absolu se sont déchaînées, avec tout l'avantage que leur offrait l'occasion,

pour l'accuser en même temps d'incapacité ou de desseins proditoires.

Une circonstance particulière est venue se réunir pour aggraver encore davantage cette situation. Après le discours fulminant du garde des sceaux à la séance de 5/17 mai et dont Votre Excellence a déjà connaissance, M. Bignon, député, demanda inutilement à parler en faveur des régicides. N'ayant pu être entendu, il fit imprimer immédiatement l'opinion qu'il n'avait pas eu la faculté de débiter à la tribune et termina son pamphlet dans les termes suivants : « *Indépendamment* de toutes les considérations que j'ai eu l'honneur de vous présenter, il existe encore en faveur des proscrits un argument particulier, fondé sur un fait dont très peu de personnes ont connaissance, un argument qu'une déplorable fatalité m'a seule empêché de produire en une grande et fatale conjoncture, un argument terrible que je crains de faire retentir du haut de cette tribune, et que je crois bien plutôt devoir taire dans l'intérêt du gouvernement. Je m'arrête : le trait une fois lancé ne revient point en arrière. Je m'abstiens d'employer aujourd'hui une arme si dangereuse, et je n'en ferai usage plus tard qu'autant que l'invincible obstination du ministère m'en prescrirait le rigoureux devoir. J'aime à penser qu'il appréciera le silence que je m'impose en ce moment ; et je me féliciterai de ma réserve, si elle tourne à l'avantage de nos *infortunés compatriotes*. »

Cette sortie mystérieuse ayant coïncidé avec la rétractation du ministère, il serait difficile de se former une idée jusqu'à quel point la malignité ou la curiosité du public se sont exercées à faire des conjectures défavorables au Roi et à son gouvernement. Tous les motifs de dignité et de délicatesse imposaient aux ministres le devoir d'interpeller M. Bignon de la tribune et de combattre ou ses révélations ou son silence ; mais, au lieu de cette conduite franche et ouverte, ils se sont bornés à quelques articles de gazette, et, pour ainsi dire, non seulement à se cacher devant l'homme qui les menace, mais encore à lui donner satisfaction en faisant ce qu'il exige.

Au milieu de ce déluge d'injures et de suppositions odieuses, la discussion du budget s'est continuée. La première partie, concernant le mode de comptabilité et tout ce qui avait rapport à l'organisation et au manie-ment intérieur du Trésor, a été complètement rejetée. La Chambre a adopté le projet de sa commission, dont M. Roy est le rapporteur. Cette défaite n'a été qu'une humiliation à laquelle le ministre des Finances a dû se soumettre, et qu'il regarde avec le public lui avoir été en partie préparée par M. Decazes, quoique son collègue.

Le département des Affaires étrangères et celui de la Justice ont souffert

très peu de changements, mais l'intérieur a été diminué de deux millions et au delà, malgré le favoritisme du ministre qui en a le portefeuille dans ce moment.

Les dépenses de la guerre ont excité des débats plus soutenus. La Chambre a refusé au maréchal Saint-Cyr huit millions sur la totalité de sa demande. Ce retranchement ne changera pas de beaucoup l'étendue, quelle qu'elle soit, qu'il se propose de donner à ses armements, mais il prouve combien une meilleure direction aurait été en mesure de guider la législature actuelle avec modération et dans un but salutaire. Les débats sont déjà ouverts sur la somme applicable au personnel qui dépend du ministre des finances et sur les voies et moyens destinés à couvrir la dépense générale de l'année.

Sur ces deux objets, on s'attend à des modifications. Cependant, il y aura, en conclusion, un budget qui satisfera à tous les besoins, et qui permettra, en même temps, d'apporter quelque diminution dans l'impôt territorial.

L'étude des finances françaises ayant été une partie des devoirs attachés à ma situation, je les ai toujours considérées comme susceptibles d'un grand degré d'amélioration et même de prospérité. Elles sont, en effet, malgré les sommes immenses payées à l'étranger, dans un état de régularité et de richesse comparatives égales et peut-être supérieures à aucune autre puissance de l'Europe. Si, aux ressources naturelles et industrielles de ce pays, on parvenait à réunir le sentiment de la stabilité politique, le développement de ses moyens serait incalculable, surtout dans le cas où le gouvernement s'efforcerait de les diriger vers des occupations pacifiques et des améliorations intérieures. Mais, en parlant de la France, ces considérations, quoique d'une grande importance, ne méritent pas la priorité, et c'est sous d'autres points de vue qu'il convient de l'examiner, si on veut la juger dans ses rapports avec le reste de l'Europe et avec elle-même.

La session se terminera dans quelques semaines. La paix publique ne sera point troublée. On dira que la tranquillité existe partout, que le Roi est fort de l'amour de son peuple, que l'abondance règne et que le pays est libre et bien gouverné. Malgré cette perspective, on se tromperait cependant, si on regardait ces apparences comme un gage invariable de sécurité. Pour se convaincre de cette vérité, il est nécessaire, à mon avis, de récapituler : 1° les innovations introduites et les mesures prises depuis l'existence du ministère actuel ; 2° d'observer la position dans laquelle il a placé la dynastie envers les partis qui séparent la France ; 3° d'examiner les divisions qui déchirent le ministère lui-même

et qui, selon toutes les probabilités, parviendront à le dissoudre, de calculer les effets que cette dissolution pourra produire, le sens dans lequel elle sera opérée et l'appui que cherchera la personne qui en sera l'auteur; 4° enfin, de se former par anticipation une idée de la session prochaine, au milieu des irritations que produiront les changements personnels présumés, les élections nouvelles et les prétentions croissantes du parti turbulent.

1° Dans des crises difficiles et au milieu de l'agitation des partis, les ambitions ordinaires se trompent en se flattant que les instruments de leur élévation voudront l'être longtemps, et qu'elles pourront jouir tranquillement d'un triomphe obtenu sans combat. A peine M. Decazes s'est félicité d'avoir décidé le Roi à s'abandonner à lui, qu'il a dû se soutenir en sacrifiant journellement les prérogatives de la couronne et la dignité du maître qu'il a malheureusement subjugué. La Chambre des pairs se trouve annulée par une invasion sans exemple. Le choix des nouveaux élus a été ou dangereux, ou inconvenant, et cette branche essentielle du pouvoir public, affaiblie par le nombre, est soumise, en tant qu'elle conserve quelque importance dans la hiérarchie politique, à l'influence de personnes dont les noms annoncent à l'Europe les projets et les événements qu'elle doit en attendre.

L'armée contenait les éléments d'une formation fidèle à la dynastie et rassurante pour l'Europe. Nulle circonstance extraordinaire n'imposait à la France la nécessité de sortir de ce système, le seul qui convenait à sa position et à ses intérêts encore pendant longtemps. Le nouveau ministère l'a reconstruite de fond en comble, et, en éloignant d'un côté par des ordres spéciaux du Roi et par des ordonnances un grand nombre de militaires qui y avaient été introduits, lorsqu'il appelle de l'autre tous les officiers qui en avaient été écartés, il crée une puissance formidable à la Restauration et, en dernière analyse, à la liberté.

La garde royale reçoit tous les jours de nouvelles marques de méfiance. Je sais qu'on travaille à la rendre odieuse à l'armée et à effacer du soldat le sentiment du devoir qui l'attachait spécialement au Roi et à sa famille. Déjà, on l'a éloignée de Paris, où il ne reste que deux régiments de service; les casernes environnantes sont occupées par des troupes de ligne, dont, selon le nouveau langage, on épure les officiers. Ces précautions ont commencé dans le temps où la santé du Roi était plus équivoque; elles seront converties maintenant en système.

La conduite des ministres au sujet de la modification de la loi des élections a été factieuse. Sans récapituler ce que j'ai eu occasion de repré-

senter à cet égard et ce que tout le monde a été à portée d'observer, il n'existe nul doute que l'impulsion donnée par le gouvernement sur ce sujet rendra les nominations plus hostiles, parce qu'au lieu de ramener les esprits à la modération, il a semé des alarmes et, en sortant de son caractère conservateur, il s'est, en grande partie, fermé le chemin d'y rentrer avec succès.

La porte ouverte à tous les exilés et les circonstances dégoûtantes qui ont accompagné cette mesure dangereuse ont prouvé ou la faiblesse inexcusable, ou la complicité de l'administration ; s'il existe quelque exception, elle ne saurait être maintenue longtemps, et la prochaine session des Chambres verra revenir Fouché et Carnot, comme symboles de l'accomplissement du triomphe des hommes et des idées révolutionnaires.

La presse a été abandonnée à une licence sans retenue et probablement sans répression. L'influence que cette pluie constante de provocations, d'injures, de mensonges, d'impiétés et de mauvaises doctrines peut produire sur l'esprit d'une nation constituée comme celle-ci échappe au calcul. A la vérité, les meilleurs écrivains s'exercent dans un sens plus favorable ; mais, ceux même qui ne partagent pas les exagérations imprudentes de certains royalistes étant adverses au ministère, celui-ci combat le bien parce qu'il est opposé à son système, et parce qu'il s'est lui-même placé dans la terrible nécessité de ne pas pouvoir accepter le secours des hommes d'une modération et d'une moralité reconnues dans toute la France.

2° Un tel désordre organisé place la dynastie dans une situation où elle ne peut ni inspirer, ni accorder confiance. Les précautions que l'on prend envers elle sont de véritables hostilités ; si, comme il est à craindre, on les augmente par la coopération du Roi, indifférente, volontaire ou forcée, elles seront des attaques anticipées. Sans doute, il est du devoir d'assurer les droits par des institutions ; mais, en France, depuis quelque temps, on travaille à convertir les institutions en instruments offensifs contre le premier de tous les droits, qui est la succession légitime du trône. En supposant que Monsieur, frère du Roi, y parvienne, il existe trois hypothèses à considérer. La première, qu'il gouverne, probablement avec d'autres ministres, dans des principes modérés et sans blesser les intérêts bien entendus de personne. La seconde, qu'il veuille faire une contre-révolution dans le sens qui lui est imputé par ses ennemis, ce qui suppose l'impossible démontré. La troisième, que ses mêmes ennemis, parce qu'ils le sont de la religion, de la morale, de la paix de l'Europe,

et parce qu'ils représentent tous les restes impurs d'une révolution mal assoupiée, veillent se donner un chef qui leur ressemble. Parmi ces alternatives, on est autorisé à demander aux ministres du Roi quelle est celle qui, d'après la manière dont ils conduisent les affaires du royaume, peut devenir la plus probable? Et si la dernière, aux yeux de tous les observateurs impartiaux, se montre au premier rang, l'Europe, quelle que soit son attitude, doit au moins se tenir pour avertie.

3° Dans tous les rapports que mon devoir m'a prescrit de soumettre au cabinet impérial au sujet du changement du ministère du duc de Richelieu, ma conscience, mes faibles lumières et les notions que j'ai recueillies de ceux qui étaient à portée de m'en fournir, m'ont convaincu sans hésiter que cette catastrophe à juste titre fatale était le résultat des intrigues du favori et de la faiblesse du Roi, avec toutes les considérations accessoires inséparables de cette déplorable situation. Le découragement du duc, son inhabileté dans cette lutte de duplicité ou sa répugnance à continuer à la tête des affaires, ne viennent qu'en seconde ligne, et aggravent encore plus qu'elles n'excusent ceux qui ont été les moteurs de ce bouleversement. S'il pouvait exister quelque doute à cet égard, la position du ministère actuel serait propre à l'effacer. M. Decazes, qui s'était agité pour devenir le premier, malgré M. de Richelieu, a cru l'être après l'avoir éloigné. Placé au milieu de ses nouveaux collègues, disposant de la signature du monarque, il a cherché à faire sentir que sa volonté était décisive. Pour combattre le favori du Roi, les autres ont pensé qu'il fallait se transformer en favoris du peuple; ainsi, M. de Serre et ses collaborateurs se sont attachés à ce dernier expédient. Dans un pays où l'égalité est la première divinité qu'on encense, et où les affaires se traitent à la tribune, les derniers auraient eu trop d'avantages, s'ils y figuraient seuls; ainsi M. Decazes a dû les suivre, les imiter et les surpasser quelquefois dans ce chemin de perdition, parce qu'il avait besoin de se prononcer plus ouvertement, à mesure qu'il était plus soupçonné. Cette société de jalousie et de méfiance réciproque devait amener des divisions dans le conseil, et, en effet, elles existent au point que la dissolution du ministère est maintenant un événement attendu de tout le monde. Le public ne s'entretient que des finesses, des défections, des trahisons et du travail de M. Decazes pour déconsidérer ses collègues dans l'opinion, afin qu'il puisse s'en délivrer sans danger. De l'autre côté, le président du conseil et les ministres de la justice, de la guerre et des finances paraissent décidés à résister ou à se retirer ensemble, sans se laisser entamer par des déplacements successifs qui rendraient leur chute moins aperçue de la nation et du parti auquel

ils s'attachent. Cette circonstance embarrasse les projets de leur adversaire, et ce ne sera qu'à la fin de la session et en attendant l'autre que l'on verra le résultat de toutes ces sourdes agitations.

Le plan de M. Decazes est de se nommer président du conseil et chef du ministère qu'il médite. Si cette opération exige le renvoi de ses collègues doctrinaires, tels que MM. Dessolle, de Serre et le baron Louis, il se verra abandonné par une partie des coopérateurs secondaires de cette faction, à laquelle il est livré jusqu'à présent. Dans ce cas, séparé de ceux-ci, parce qu'ils lui sont devenus incompatibles, éloigné des royalistes, même les plus modérés, attendu qu'il y trouverait des contradicteurs, sa résolution est de se jeter entre les bras des militaires, avec l'espoir de combiner un conseil dans le cabinet, composé d'hommes faibles dont il sera le maître, et une faction armée au dehors, à laquelle il sacrifiera tout, à condition d'en être soutenu. Déjà les symptômes de ce projet commencent à s'annoncer; le maréchal Davoust, les généraux Maison, Belliard, Ricard et autres sont admis à sa confiance intime, et tous les fils sont préparés pour ourdir cette trame.

4° C'est donc au milieu de tous ces futurs contingents que la session actuelle va se terminer, avec la perspective d'un ministère à la veille de se dissoudre, d'élections rendues encore plus incertaines à cause de la marche et de l'irritation provoquée par le gouvernement lui-même, et sous le sceptre d'un monarque constitutionnel qui gouverne sous l'influence d'un favori.

La conduite d'une législature assemblée sous ces auspices ne saurait inspirer de confiance à personne. La Chambre, dans sa composition actuelle, conserve encore, comme on l'a vu par expérience, un nombre d'hommes de bien qui, dans les occasions où le ministère n'a pas cherché à les diviser, est allé au-devant de ses vœux pour soutenir toute proposition raisonnable. Mais le nouveau cinquième pourrait en changer le caractère. Alors, les exigences deviendraient formidables, et on risquerait de voir renouveler les écarts de l'Assemblée Législative, qui prépara la chute du trône, l'appel de la Convention, et l'infinité de crimes et de malheurs qui ont désolé le monde.

Les personnes qui n'ont pas désespéré du favori annoncent que c'est pour éviter ces présages sinistres qu'il se propose de s'emparer de l'autorité. Que cette nouvelle combinaison soit dictée par le désir d'arrêter le mal, ou par l'ambition personnelle, ou par des desseins plus sinistres qu'il ne m'est pas encore permis de préciser, elle sera toujours un argument sans réplique en faveur de ceux qui ont signalé, dans le succès des intrigues

du mois de janvier dernier, le commencement de nouvelles inquiétudes pour l'Europe.

En envoyant le général Hulot à Saint-Pétersbourg, le Roi et M. Decazes ont certainement eu le projet, ou de justifier ce qui est arrivé depuis les transactions d'Aix-la-Chapelle, ou de communiquer quelque nouveau plan pour améliorer la condition des affaires présentes.

Le premier point me paraît impossible à prouver. Quant au second, comme je l'ignore, il ne m'appartient pas d'en faire mention; la stricte observance de mes instructions et le danger qui résulterait du moindre empressement à rechercher ou à recevoir les confidences de ce genre, m'ont fait une loi rigoureuse de m'en abstenir.

Les communications qui arrivent de Londres, et le peu de temps et de facilités que les autres Cours ont eu jusqu'à présent de s'entendre, ne permettent pas de mettre en avant aucune idée pratique pour le moment. Mais, lorsque l'inaction est prudence, l'observation devient un devoir encore plus sévère; c'est elle qui me dicte les renseignements que j'ose soumettre au ministère impérial. Parmi les différentes chances probables que j'ai signalées, il est possible qu'il en existe qui ne se vérifieront point; cependant, les vérités fondamentales sont incontestables, et, quel que soit le mode que prendront les factieux de cette grande monarchie pour la mettre en opposition morale et politique avec le reste de l'Europe jusqu'à tant qu'elle le devienne d'une manière tout à fait hostile, l'événement lui-même, s'il n'est pas inévitable, est du moins menaçant. Un Roi pourrait interrompre la continuation du mal, parce que, soit lassitude, soit principe, la masse de la nation n'aime pas à s'agiter; mais cette espérance s'évanouit, dès qu'on la soumet aux calculs de l'expérience....

N° 40. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 29 mai/10 juin 1819.

Mon cher Comte, je me préparais à vous envoyer l'expédition du comte de Lieven, lorsque le baron Stroganoff a paru. Je l'ai fait partir pour Londres sans perte de temps, et, en attendant, j'ai mis sur papier ce qui m'a semblé digne de vous être mandé sur les affaires de ce pays. Si, comme je l'espère, ma dépêche concernant la conduite du ministère au sujet des régicides vous est parvenue, elle vous aura informé à temps de la rétractation la plus honteuse dont on ait l'exemple. Pouvez-vous concevoir un conseil présidé par le Roi, où son favori et ses ministres guident

sa main pour signer une pareille turpitude? Si le débat n'avait pas eu lieu avec l'effet qu'il a produit et dans les termes qui l'ont caractérisé, le retour des régicides et des bannis aurait été une grande faute, et non peut-être un déshonneur; mais, après tout l'éclat qui venait d'avoir lieu, accorder satisfaction et céder aux menaces impuissantes d'une faction criminelle sur un article aussi délicat et aussi important, c'est donner sa mesure au point de ne plus laisser aucune espérance de bien et de détruire même les sentiments de respect auxquels il est si pénible de renoncer. Au reste, les feuilles publiques se sont emparées du sujet, et vous aurez vu comment les bonnes et les mauvaises en parlent avec dédain ou avec mépris. Les justifications ministérielles sont mesquines et ridicules, et elles n'ont fait qu'ajouter à la désapprobation prononcée universellement, quoique dans des rapports et par des motifs opposés.

Mes dépêches contiennent tant de détails, que je ne pourrais pas en ajouter d'autres, malgré les facilités que donne la correspondance familière. Le système dominant aujourd'hui, et qui va le devenir encore davantage, est le rétablissement de l'ancienne armée et celui des hommes qui la composaient, depuis les rangs les plus inférieurs jusqu'aux plus élevés. Tous les ambitieux s'accordent à l'encenser, parce que tous se flattent d'obtenir par elle le but qu'ils se proposent, sans prévoir qu'un pareil instrument est toujours plus fort que la main qui l'emploie, si elle n'est pas militaire et victorieuse. M. Decazes est dans une position qu'il n'avait pas prévue, quoiqu'elle lui ait été prédite. S'il conserve ses collègues, il n'est pas premier ministre; s'il les éloigne pour s'en associer d'autres, il doit rompre avec les doctrinaires, ses conseillers et les auteurs de toutes les intrigues élevées contre le duc de Richelieu. Depuis quelque temps, il s'entoure de militaires, car c'est le refuge de la faiblesse ambitieuse que le recours aux gardes prétoriennes. Quand on réfléchit à la mobilité de sa conduite, il est impossible de prévoir au juste ce qu'il va faire, surtout pouvant faire ce qu'il lui plaît auprès du Roi. La conclusion est qu'une pareille manière d'agir ne consolide pas une restauration et n'affermir pas un empire; comment et quand le mal éclatera dans toute sa violence, c'est ce à quoi nous devons nous attendre, sans hasarder de le signaler à point nommé.

Quand je lis la *private correspondence* que M. Decazes fait imprimer dans le *Times*, je crois voir les instructions données à Hulot. La prétention de mystifier le public de l'Europe par des professions contre des faits n'appartenait qu'à Bonaparte; c'est une imitation qui n'est plus de saison, et un moyen dont l'effet a fini avec lui. Cette manière d'attaquer

toutes les règles de la décence, en insultant et en nommant les personnes, quelles qu'elles soient, qui n'ont pas le bonheur de plaire à Son Excellence, rappelle des hommes et des temps qui heureusement ne sont plus : voir les expédients de Fouché et de Rovigo mis en usage sous Louis XVIII, est une contradiction à laquelle nous étions tous loin de nous attendre.

Vous concevrez, par tout ce que vous recevez et du comte de Lieven et de moi sur la manière de voir de Lord Castlereagh, combien il faut être en mesure avec le cabinet de Londres. Le prince de Metternich a une bonne occasion de s'expliquer, s'il veut en profiter, à la suite des communications intimes faites à Esterhazy et dont je vous ai déjà informé. Lord Wellington, dans sa lettre à moi, est plus explicite, mais son opinion ne domine pas ; je lui avais écrit largement pour provoquer une réponse, et je suis assez content de celle que j'ai obtenue. Il recommande, ainsi que Lord Castlereagh, l'union surtout à Paris, et cette union n'est en effet imparfaite qu'à cause de leur ambassadeur. Le ministère anglais, qui veut l'impassibilité, devait la prescrire au chevalier Stuart ; les autres et moi, nous l'observons religieusement ; lui, au contraire, se jette dans les confidences avec une affectation qui frappe tout le monde. Il s'éloigne de nous tous comme de gens avec lesquels il aurait des différends à discuter, au lieu d'intérêts communs à soigner et d'opinions à concilier sur des matières d'une si grande importance.

Vous aurez déjà connu par les gazettes qu'on a rogné huit millions au ministre de la guerre. C'est fort peu de chose pour le fond, mais ce petit effort prouve combien il aurait été aisé de trouver dans la Chambre, telle qu'elle est encore composée, un appui suffisant pour soutenir les bonnes doctrines et les bonnes mesures. M. de Richelieu a, pour ainsi dire, conspiré contre lui-même, et l'Europe se ressentira de ses maux de nerfs encore longtemps. Il voyage en Italie, je crains, mécontent du dénouement ; il est sincèrement regretté par la nation, parce que sa présence aux affaires était gage de sécurité ; je ne crois pas qu'il veuille jamais y rentrer. Le budget français occasionne des débats interminables ; il sera voté à la fin, et comme les finances sont bonnes, il se trouvera plus que suffisant. Ce n'est pas par là que la monarchie française périclité, ce n'est faute des dons de la Providence s'ils périssent, mais au contraire pour en faire un trop grand abus.

En Angleterre, le Parlement s'est décidé à ne plus dissimuler, il a mis la sonde dans la blessure, il l'a examinée et y a appliqué, selon moi, le seul remède possible. Le retour aux paiements de la Banque *en espèces*,

c'est une véritable résurrection financière, s'ils y arrivent, comme je le crois. Établir un système de papier durant une guerre, c'est une mesure que la nécessité peut neutraliser, mais, dans un pays où l'autorité est mise au scrutin, commencer une guerre avec des papiers *non réalisables* pourrait conduire à la ruine. Ainsi, ils ont bien fait de remonter la montagne, à présent qu'ils en ont le temps. La différence entre la recette et la dépense les a obligés à appliquer le fonds d'amortissement presque en entier aux besoins de l'année ; de quinze millions et demi, il se trouvera réduit à deux. Il faut donc le recommencer, c'est le motif de la taxe de trois millions qu'on va établir cette année, et nous en verrons d'autres progressivement. Je ne sais pas s'ils pouvaient supporter plus longtemps les taxes de guerre, mais la précipitation avec laquelle ils les ont abolies est la cause des embarras qui arrivent ; au reste, ils se sont conduits, amis et ennemis, en vrais galants hommes. Les résolutions ont passé à l'unanimité, et les pétitions contraires, quoique signées par la banque tout entière et par plus de cinq cents négociants du premier ordre, ont été écartées sans murmure. Quelle différence !

Je n'ai presque pas parlé du Roi dans ma dépêche, parce que je souffre des vérités qu'il faudrait en dire. Sa santé est un peu meilleure, quoique à peine pouvant rester sur ses jambes pour deux minutes. Sa tendresse pour M. Decazes lui arrache des larmes en public ; au dernier cercle, il disait tout haut à l'ambassadeur d'Espagne d'excuser ce ministre de ce qu'il n'avait pas dîné chez lui, comme il en avait été prié, et de le mander à Madrid. Sa Majesté est tout occupée du baptême et du sort du nouveau-né ; c'est à Saint-Cloud que la cérémonie aura lieu ; M^{me} la duchesse d'Angoulême a ordre d'être la marraine. Le sacre est le second objet qui l'absorbe ; les formules, les cérémonies, les grâces à conférer, les titres et les cordons sont l'ordre du jour par excellence. A propos de sacre : tous les publicistes prétendent que les ministres ont droit à être indemnisés des frais que leur coûte leur présence à la cérémonie ; si cette règle est vraie, comme je n'en doute pas, il vous en coûtera douze mille francs. Je vous vois d'ici, mais, ne vous en déplaît, il faut une voiture et tout ce qui s'ensuit, et je ne saurais vous traiter avec plus d'économie. Ayez la bonté de me répondre sur ce chapitre, qui en vaut un autre.

Je n'ai pas de nouvelles directes du comte Capo d'Istria. On m'écrit de Florence qu'il était attendu à Naples le 10/22 mai, à quelques jours près. Il doit y être arrivé et avoir conféré avec le prince de Metternich. Vous pouvez imaginer tout l'intérêt que je mets à son arrivée ici ; il

verra par lui-même et jugera, non des apparences, mais, avec sa pénétration ordinaire, du fond des choses et de leur résultat probable....

N° 41. L'Empereur Alexandre I^{er} au Roi Louis XVIII.

Tsarskoïé-Sélo, 3/15 juin 1819 ¹.

Monsieur mon Frère, Votre Majesté m'a donné, par la lettre qu'elle a confiée au général Hulot, un témoignage d'amitié auquel je n'ai pu qu'être infiniment sensible. Je m'empresse d'y répondre par un retour entier de confiance.

Le général Pozzo aura fait connaître au ministère de Votre Majesté les raisons qui me portaient à préférer le choix du comte de La Ferronnays, que des ouvertures antérieures de votre cabinet, Sire, avaient désigné comme étant destiné à vous représenter auprès de moi. Ces raisons sont les mêmes aujourd'hui, et puisque Votre Majesté n'a pas changé de résolution à son égard, il m'est d'autant plus agréable de ne pas revenir sur celle dont elle aura déjà été informée.

En la lui exprimant de nouveau aujourd'hui, qu'elle me permette de me référer de même aux explications de mon ministère, relativement aux deux objets d'un intérêt plus particulier, mentionnés dans la lettre de Votre Majesté.

Si des raisons majeures ne m'ont pas permis de satisfaire à ses vœux, quant au premier de ces objets, je vais soumettre à un examen approfondi la demande relative au transit, afin de peser toutes les considérations administratives qui s'y rattachent, et de juger en combien il sera possible de concilier les vues d'utilité que se propose le gouvernement de Votre Majesté avec le système commercial adopté en Russie. Elle ne doutera pas de l'empressement avec lequel je m'en occuperai. Cette disposition dérive de l'intérêt que m'inspire tout ce qui a trait à la prospérité de son royaume, et c'est à ce titre que sa lettre a dû mériter encore ma plus entière attention.

Votre Majesté connaît la sollicitude que, de concert avec mes alliés, j'ai vouée à l'affermissement d'un ordre de choses légitime et constitutionnel dans un pays dont la tranquillité est si intimement liée à celle du reste de l'Europe. Sous ce rapport, j'ai partagé les regrets que Votre

¹. Date de la lettre originale qui se trouve aux Archives des Affaires Etrangères de Paris. La minute est datée du 31 mai/12 juin.

Majesté m'exprime sur la retraite du duc de Richelieu, quoiqu'elle doive se rappeler que j'ai été entièrement étranger au choix qu'elle a fait de lui en 1815, et qu'à Aix-la-Chapelle je n'ai cherché à le faire renoncer au projet qu'il avait formé dès lors de quitter le ministère, que d'après le désir très instant que Votre Majesté m'en avait elle-même témoigné par la lettre que le duc de Wellington m'a remise de sa part.

Quelles que soient, au reste, les circonstances qui ont amené ce changement, je ne cesserai de faire des vœux pour que les efforts de Votre Majesté, comme toutes les mesures qu'elle prendra dans le but de maintenir la tranquillité de la France et d'assurer le bonheur de son peuple, soient couronnées du succès le plus complet.

C'est dans ces sentiments que je lui renouvelle l'assurance de la considération très distinguée et de l'amitié inaltérable avec lesquelles je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté, le bon Frère,

ALEXANDRE.

N° 42. Le comte de Nesselrode au marquis Dessolle.

(Confidentielle.)

Saint-Pétersbourg, 6/18 juin 1819.

Monsieur le Marquis, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser par l'entremise de M. le comte Hulot.

Les témoignages qu'elle renferme et le souvenir que Votre Excellence veut bien me conserver me sont d'autant plus précieux, qu'ils se rattachent à des relations formées à une époque mémorable et décisive pour le sort de la France et celui de l'Europe. La part que vous y avez prise, Monsieur le Marquis, vous a assuré dès lors l'estime de tous ceux qui ont été à même de l'apprécier, et je suis charmé de pouvoir aujourd'hui vous offrir l'expression de celle que je vous ai vouée.

La lettre de Votre Excellence a été soumise à l'Empereur, mon maître, et il en a pris connaissance avec tout l'intérêt qu'elle mérite par les détails concernant les individus désignés pour remplacer le comte de Noailles. Le général Pozzo di Borgo se sera déjà acquitté des communications dont il a été chargé à ce sujet. Il aura informé Votre Excellence des déterminations de l'Empereur et des motifs qui les ont dictées. A Aix-la-Chapelle, M. le duc de Richelieu lui avait proposé, au nom du Roi, de nommer le comte de La Ferronnays au poste de Saint-Pétersbourg. Sa Majesté Impériale n'a pas hésité à l'agréer, et ses dispositions sont les

mêmes aujourd'hui que la même proposition lui a été réitérée par Sa Majesté Très Chrétienne.

Telle est la réponse que je suis autorisé à faire à la lettre obligeante de Votre Excellence. Je ne saurais la terminer sans vous dire, Monsieur le Marquis, combien Sa Majesté Impériale a apprécié les sentiments que vous professez à son égard.

Quant à moi, il me sera infiniment agréable de cultiver avec Votre Excellence des relations qui se sont formées sous des auspices aussi heureux que ceux de 1814.

Je la prie d'en agréer l'assurance, ainsi que celle de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

N° 43. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

(Confidentielle.)

Saint-Pétersbourg, 8/20 juin 1819.

Monsieur le Général, un courrier arrivé au général Hulot dans la journée du 27 mai v. st. a apporté ici les premiers détails de la séance remarquable du 17.

Le lendemain me parvinrent les dépêches que Votre Excellence avait confiées au chasseur Jacobson, et je ne puis que vous remercier au nom de l'Empereur de tous les éclaircissements que vous nous avez donnés sur des débats aussi intéressants par le résultat qu'il sont obtenu.

Le général Hulot n'a pas manqué d'y trouver une nouvelle occasion de préconiser les actes d'un ministère dont il a été chargé de faire ici l'apologie, et de démontrer sa soi-disant tendance monarchique. On lui a opposé la même réserve, et, sous ce rapport, l'Empereur a vu avec plaisir, par votre dépêche n° 799, qu'il régnait entre la marche suivie à Pétersbourg et Paris, vis-à-vis des nouveaux ministres, l'uniformité la plus satisfaisante et la plus analogue à ses intentions.

Votre Excellence s'en convaincra surtout en prenant lecture de la dépêche ci-jointe, adressée par ordre exprès de Sa Majesté à ses ministres à Londres, Vienne et Berlin. La supposition que la démarche du général Hulot n'a été tentée auprès de Notre Auguste Maître, que dans la vue de brouiller et de désunir, acquiert un nouveau degré de probabilité

1. En date de Saint-Pétersbourg, 8/20 juin 1819. Cette dépêche transmettait copie des lettres dont le général Hulot avait été porteur de la part du Roi de France et du marquis Dessolle, ainsi que des réponses qu'elles avaient motivées, avec invitation aux ministres de porter ces pièces confidentiellement à la connaissance du gouvernement près duquel ils étaient accrédités.

par le fait mentionné dans une des dernières dépêches de Votre Excellence et d'après lequel le cabinet des Tuileries aurait déjà adressé sur le même objet une communication directe au gouvernement espagnol.

Dans son audience particulière, M. Hulot a proposé de fournir sur la situation de son pays toutes les notions que l'Empereur aurait pu désirer, mais Sa Majesté n'a pas jugé à propos de profiter de cette offre. Telle sera constamment sa façon d'agir, tant que le gouvernement français sera dirigé par des principes qui partout répandent les alarmes les plus sérieuses et les mieux fondées.

L'Empereur vous exhorte donc, mon Général, à ne pas dévier, de votre côté, de la ligne de conduite que vous semblez vous être tracée.

Les explications que vous avez données au général Vincent sont tout à fait conformes au sens de notre dépêche circulaire du 31 mars, qui a donné lieu aux observations peu exactes de Lord Castlereagh.

Jusqu'ici, le comte de Lieven nous a seulement annoncé que le secrétaire d'État s'était borné à prendre *ad referendum* les communications qu'il avait été chargé de lui faire. Pour rectifier ses idées et rétablir les faits dans toute leur vérité, je dois donc attendre que des explications moins réservées de la part de Lord Castlereagh m'en fournissent le prétexte. Cette précaution, que l'Empereur juge indispensable, servira à vous convaincre, mon Général, combien nous partageons votre sollicitude à l'égard des rapports de confiance que vous avez réussi à établir avec le général Vincent, et que vous aurez sans doute soin de cimenter par tous les moyens en votre pouvoir.

N° 44. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 8/20 juin 1819.

Mon Général, le feldjäger Wisgaloff a précédé de cinq jours le général Hulot. Le but que Votre Excellence s'est proposé par l'expédition de son courrier a donc été entièrement rempli. L'Empereur s'est trouvé au fait de toutes les communications et demandes qui ont motivé cette mission extraordinaire, lorsque M. Hulot est venu s'en acquitter, dans une audience particulière que Sa Majesté lui a accordée le lendemain de son arrivée. Je ne saurais mieux, mon Général, vous faire connaître les résultats qu'il a obtenus, qu'en vous transmettant, avec les lettres du Roi et du marquis Dessolle, les réponses ¹ qui leur ont été adressées. Vous y verrez que le

1. Documents nos 41 et 42.

comte de La Ferronnays a été itéralivement préféré, que la question du transit sera prise en considération, et que la demande des chevaux a été déclinée, ainsi qu'elle l'avait été précédemment. L'argument que Votre Excellence nous a fourni à cet égard, dans sa dépêche du 25 avril/7 mai, était trop concluant pour ne pas renforcer tous les motifs qui avaient dicté la première réponse de Sa Majesté. Celle-ci a donc été littéralement la même, et, si Votre Excellence était encore appelée à donner des explications à ce sujet, elle les puiserait dans la dépêche que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 5 mars.

Mais, comme vous l'avez fort bien indiqué, mon Général, ces objets, d'un intérêt secondaire, n'ont servi qu'à couvrir d'un prétexte ostensible le véritable but de cet envoi. En effet, le général Hulot n'a pas tardé à saisir la première occasion, ou plutôt à la provoquer avec un empressement assez marqué, pour entrer en matière sur l'état des affaires en France. En les représentant sous les couleurs les plus favorables, ses soins tendaient surtout à justifier les mesures des nouveaux ministres, et particulièrement celles qui, comme la création des pairs, ont dû lui paraître le moins propres à réunir les suffrages des cabinets étrangers.

Nos réponses ont été très réservées, et entièrement calquées sur les différentes instructions que vous avez reçues de notre part depuis le changement du ministère.

L'Empereur, de son côté, a plutôt éludé cette question, dans ses entretiens avec M. Hulot, de sorte que, s'il n'emporte pas une désapprobation explicite de la marche que son gouvernement vient d'adopter, il aura au moins acquis la certitude qu'elle ne rencontre pas l'assentiment de l'Empereur; que, loin de la justifier, ses explications n'ont pas même réussi à détruire nos appréhensions fondées; que, par conséquent, l'Empereur ne saurait, sans démentir sa propre conviction, accorder au Roi et à ses ministres un suffrage et un appui qu'ils semblent si fort ambitionner. Il a dû, de même, se convaincre que toute tentative de leur part resterait sans succès, dès qu'elle aurait pour but d'amener entre la Russie et la France des combinaisons isolées, ou des rapports plus intimes, mais étrangers par leur caractère à l'esprit de l'alliance générale; qu'enfin des tentatives semblables échoueraient toujours contre la ferme volonté de l'Empereur de ne jamais s'écarter d'un système d'union que l'expérience du passé et un sentiment de confiance réciproque ont établi sur des bases immuables, et que les actes d'Aix-la-Chapelle viennent encore de cimenter, pour la tranquillité de l'Europe et le bonheur du monde.

Les opinions que Votre Excellence nous a énoncées dans ses dernières

dépêches nous prouvent qu'elle a pressenti le point de vue sous lequel l'Empereur envisagerait les ouvertures du général Hulot sur cette question. De nouvelles instructions à ce sujet ne pourraient que vous offrir, mon Général, le résultat de vos propres aperçus ou une répétition des errements qui vous ont été antérieurement tracés. Je dois donc me borner aujourd'hui à vous transmettre le témoignage flatteur que Sa Majesté continue à être satisfaite et de la conduite que vous avez tenue et du zèle éclairé avec lequel vous vous appliquez à nous tenir au courant de toutes les vicissitudes que l'époque actuelle amène dans les affaires de la France. Celle que la santé du Roi rend tous les jours plus probable, et sur laquelle vous nous avez fait parvenir de nouveaux éclaircissements, est également prévue dans un mémoire¹ que le cabinet de Berlin vient de nous communiquer, et que j'ai l'honneur de joindre ici. Comme il est à présumer que des ouvertures semblables nous seront faites sous peu de la part de l'Angleterre et de l'Autriche, ce ne sera qu'à cette époque que l'Empereur pourra arrêter une opinion définitive à cet égard, et me mettre à même d'adresser à Votre Excellence les instructions éventuelles qu'elle réclame sur une hypothèse d'une si haute importance, par les suites qu'elle peut entraîner.

Les observations judicieuses de Votre Excellence sur l'esprit fanatique qui s'est manifesté en Allemagne par les symptômes les plus alarmants, ont mérité toute l'attention de l'Empereur. Des offices viennent d'être échangés à ce sujet avec le cabinet autrichien. J'ai l'honneur de les communiquer à Votre Excellence par ordre de Sa Majesté, ainsi que les instructions² à MM. d'Anstett et de Khanikoff, qui en ont été la conséquence.

N° 45. Le comte Hulot d'Osery au marquis Dessolle³.

(N° 5)

Saint-Pétersbourg, 8/20 juin 1819.

Monseigneur, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une lettre de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies pour le Roi, une autre de M. le comte de Nesselrode pour Votre Excellence.

La lettre de l'Empereur est une réponse à celle que j'ai été chargé de

1. En date du 14 mai 1819.

2. En date de Saint-Pétersbourg, 3/15 juin 1819.

3. Dans ses dépêches n° 2 et 3, du 26 mai/7 juin, le comte Hulot d'Osery rendait compte d'une audience qu'il avait eue de l'Empereur le même jour, et où il avait été question de l'achat des chevaux et du transit (dépêche n° 2) et de l'affaire des colonies espagnoles d'Amérique (dépêche n° 3).

lui remettre de la part du Roi, ainsi qu'il m'a été confié. Elle traite succinctement des différentes affaires dont j'ai été chargé, en renvoyant pour les détails à ce qui m'a été dit verbalement. Je crois donc devoir reprendre ces divers objets, et les expliquer à Votre Excellence le plus clairement possible.

L'Empereur refuse d'accorder l'exportation des chevaux, soit pour les haras, soit pour les remotes. En mettant l'amour-propre de négociateur à part, je trouve ce refus très avantageux. Les chevaux sont beaucoup plus chers ici qu'on ne se l'imagine en France. D'après des renseignements certains, la cavalerie de ligne paye 350 à 400 roubles par tête de cheval. Or, le rouble vaut dans ce moment 112 centimes. En supposant qu'à un prix moins élevé on se fût contenté du rebut de cette cavalerie, ces chevaux arrivés dans les dépôts auraient encore coûté au moins 600 francs par tête : je ne crois pas qu'il faille aller si loin pour en acheter à ce prix. Quant aux haras, les belles races russes provenant des chevaux arabes et anglais, il me paraît qu'il vaut autant aller à la source.

L'Empereur ne s'est pas encore prononcé sur le transit demandé par les provinces méridionales de son empire. Il m'a dit qu'il s'en occupait, que, quand son opinion serait formée, il me le ferait savoir. Je n'en ai pas encore entendu parler, mais je sais que le comte de Nesselrode, et surtout M. de Gourieff, ministre des finances, que cette affaire regarde plus particulièrement, apprécient ce projet. Nous en parlons souvent. Les objections qu'ils m'ont faites jusqu'à ce jour ont été de peu d'importance, et il ne m'a pas été difficile d'y répondre. Tout me fait croire que cette affaire, qui peut offrir de si grands avantages au commerce de France, réussira, mais il faut du temps. On ne se décide pas promptement dans ce pays-ci, et, si on n'y tenait pas scrupuleusement ses engagements, on serait bien coupable, car, certes, on se donne le temps de réfléchir aux conséquences. Je suis cette négociation avec soin ; aussitôt que j'aurai une décision, je m'empresserai de vous en informer.

Par sa lettre, l'Empereur fait aussi connaître au Roi ses bonnes dispositions pour M. le comte de La Ferronnays. Ce ne sera point une nouvelle, puisque j'ai eu l'honneur de vous en instruire par ma lettre du 26 mai/7 juin. Il est bien nécessaire que le ministre de France à Pétersbourg se rende promptement à son poste ; le public influent témoigne assez son étonnement de ce qu'une mission si importante reste aussi longtemps abandonnée, ce que l'on pourrait prendre pour de l'indifférence de la part de la France, et l'on est susceptible ici. En cela, mon arrivée dans ce pays a peut-être fait quelque bien. Au moins a-t-elle fait taire un

essaim de mouches qui ne cessent de bourdonner, en toute occasion, sur le ton le plus défavorable à la France. Il serait utile que le nouveau ministre vint avec sa femme, afin de pouvoir recevoir les dames de la haute société. Il est surtout bien nécessaire qu'il soit traité de manière à pouvoir soutenir dignement son rang ; je dois vous prévenir que tout est ici d'un prix exorbitant. Cependant, il faut absolument représenter. Il est difficile de s'imaginer combien une bonne maison peut amener de résultats avantageux ; du moins est-il certain que les estomacs influent beaucoup sur les opinions. Il n'est pas douteux que la volonté de l'Empereur ne soit tout, et que c'est à lui qu'il faut plaire ; mais, dans une infinité de choses, l'opinion de la haute société influe plus ou moins sur la sienne. Il faut donc capter sa bienveillance. On aime ici passionnément les grands dîners, les bals, et tout ce qui est plaisir. En satisfaisant ce goût, on est sûr de réussir. Pour cela, il faut de l'argent et beaucoup d'argent, et une femme à la tête de la maison de l'ambassadeur, car, sans cela, les dames du pays s'en trouveraient exclues, et le but serait manqué. Au reste, l'argent que l'on dépensera rapportera de gros intérêts. Il y a ici un fonds d'inclination pour la France qu'il faut cultiver avec soin. Les événements antérieurs à 1814, et surtout la déplorable révolution des Cent Jours ont fait un grand mal. Cependant, il eût été possible de ramener l'opinion. Malheureusement, la dernière ambassade n'a point réussi, et on ne peut se dissimuler que la France ne jouit pas de toute la considération à laquelle elle a droit. Le dernier changement de ministère a d'abord occasionné un grand mécontentement. Mais, d'après des renseignements donnés par des gens que l'on devait croire des amis de M. le duc de Richelieu, et qui ne l'ont pas ménagé, pour se disculper eux-mêmes, ou pour se mettre à couvert, on est revenu à penser que ce changement était peut-être nécessaire. Ensuite, l'ouverture de la session des Chambres a donné de l'inquiétude ; l'opposition de la Chambre des pairs, et la création des nouveaux qui en a été la conséquence, ont porté cette inquiétude au plus haut point. Les ennemis de la France n'ont pas manqué de crier à tue-tête que tout était perdu, qu'il fallait se hâter d'assurer la tranquillité de l'Europe, et on représentait la France comme étant dans un état d'effervescence et d'anarchie pire que tout ce qu'on avait vu depuis trente ans. Il paraîtrait que les rapports venus de Paris ne contribuaient pas peu à donner créance à tous ces bruits. Heureusement, des personnes sages, et sur lesquelles je reviendrai, observèrent que cette différence d'opinions était une conséquence du gouvernement représentatif ; que le Roi n'avait fait qu'user de ses droits, en créant de nouveaux pairs ; que, quant au choix des individus, si leur

vie passée pouvait être un sujet d'alarmes, il fallait, cependant, croire que la sagesse du Roi avait trouvé des garanties dans leur conduite présente; qu'en tout, il était raisonnable d'attendre, pour se décider, les résultats de cette mesure, et qu'il valait mieux juger la marche du gouvernement français sur des faits que sur des présomptions. Ce fut le parti que le gouvernement adopta. Le temps adoucit un peu la sensibilité des premières impressions, et, à mon arrivée ici, je trouvai qu'on était assez disposé à écouter. J'ai expliqué de mon mieux la position de la France, sa tranquillité intérieure, son désir bien sincère de contribuer à maintenir le repos de l'Europe, etc., etc.

Je crois avoir détruit quelques préjugés défavorables. J'ai été puissamment secondé par la marche des affaires, par la sagesse des discussions des Chambres, discussions qui ont été bien sincèrement appréciées. La séance du 17 mai a été surtout extrêmement favorable. Le discours de M. le garde des sceaux a produit tout l'effet qu'il méritait; on l'a regardé comme la profession de foi du ministère, et cette profession de foi était nécessaire pour faire taire les incrédules et rassurer les faibles. Les dispositions sont donc plus favorables qu'elles n'étaient. Mais il reste encore une inquiétude vague; il existe une grande surveillance sur tout ce qui concerne la France. On craint surtout que le gouvernement ne se laisse influencer par les libéraux. Cette crainte est sincère, et l'on ne demande pas mieux que de ne la pas avoir, car, si d'un côté on est très sensible à tout ce qui peut la motiver, d'une autre part, on relève avec empressement et l'on prône toutes les démarches qui tendent à affermir le trône et à en faire respecter les prérogatives.

La Russie s'était flattée jusqu'à ce jour d'exercer une influence directe sur la France. Elle perdrait avec peine cet espoir; et il me semble que c'est ce qu'elle craint dans ce moment. C'est un moyen que l'on peut employer habilement auprès d'elle pour régagner la place qu'il appartient à la France d'occuper. J'appréhende seulement que les correspondances de Paris ne soient mauvaises, j'ai plusieurs raisons de le penser; il sera peut-être nécessaire de prendre un parti à cet égard. En France, on paraissait croire que, dans ce pays, on avait pris quelques mesures ou fait quelques préparatifs hostiles. Je puis assurer que tout y est dans l'état habituel, ce qui ne veut pas dire que ce soit un état fort rassurant, si les dispositions étaient essentiellement mauvaises. Il y a près d'un million d'hommes sous les armes; les corps d'armée sont toujours organisés. Les deux premières armées, celle de Mohileff et celle de Toulchin sont prêtes à marcher et peuvent partir dans les vingt-quatre heures. Elles ont

leur artillerie, leurs équipages de ponts, leurs caisses militaires, leurs hôpitaux, en un mot, il ne leur manque rien; mais il n'y a eu aucun mouvement, et les corps sont dans leurs cantonnements ordinaires.

Le nouveau ministre de France trouvera beaucoup à faire. Dans le corps diplomatique, il y a plusieurs personnes opposées à la France, mais elle a aussi des amis. Je placerai à la tête de ses ennemis la légation autrichienne. C'est de là que partent tous les propos, toutes les fausses nouvelles, c'est elle qui colporte les pamphlets et les caricatures. Le lieutenant-colonel baron de Thurn, qui est chargé d'affaires d'Autriche en l'absence de M. de Lebzeltern, ne jouit d'aucune considération personnelle, mais sa légation a de l'influence, et il est fort zélé à répandre tous les bruits qui peuvent être défavorables à la France. Les ministres de Hollande et de Sardaigne sont toujours prêts à le seconder; leurs mauvaises dispositions sont bien connues. S'ils ne se mettent pas aussi en avant que le chargé d'affaires d'Autriche, ils n'en travaillent sourdement qu'avec plus d'ardeur, et avec d'autant plus d'inconvénient qu'ils ont tous les deux beaucoup d'esprit et une assez grande clientèle. Le ministre de Prusse, selon les circonstances, se tourne de ce côté, mais il est remarquable que, s'il est quelquefois opposé à la France, il ne lui est jamais favorable. Lord Cathcart, ambassadeur d'Angleterre, est bien; c'est lui surtout qui s'est prononcé le plus franchement lors du changement du ministère et de la création des pairs. Il a été vivement secondé par le duc de Serra-Capriola, ministre de Naples, qui, dans toutes les occasions, se montre partisan déclaré de la France, et parle toujours en digne ministre de famille. Le ministre de Saxe est aussi un homme sur lequel on peut compter. Le chargé d'affaires de Wurtemberg est fort bien; les ministres de Danemark et de Suède, ainsi que celui de Hanovre sont impartiaux. Il y a bien aussi un ministre de Hesse-Cassel, mais, s'il a une opinion, il est assez difficile de savoir laquelle. Au reste, elle serait sans inconvénient.

Dans mes précédentes dépêches, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de ce qui concernait les colonies espagnoles. Je pourrais croire qu'il y a, à ce sujet, une correspondance bien intime entre les cabinets de Pétersbourg et de Madrid. L'Empereur ne paraît pas disposé à entamer des négociations qui auraient pour but d'ériger en royaume indépendant de l'Espagne telle ou telle partie de ses colonies. Il est persuadé que l'on espère à Madrid de grands résultats de la fameuse expédition de Cadix, et lui-même, sans s'expliquer positivement, laisse percer la même opinion et le désir qu'il en a. Il est bien convaincu, d'ailleurs,

qu'il n'y a rien à faire auprès de l'Espagne, tant que cette expédition n'aura pas eu lieu; que toute négociation que l'on entamerait dans ce moment, ayant pour premier résultat de retarder son départ, serait regardée par l'Espagne comme une chose fort désavantageuse et qui l'indisposerait. Il pense qu'il ne faut accorder aucun secours, ni direct ni indirect, aux colonies insurgées, ne point écouter leurs propositions, leur ôter tout espoir d'engager les cabinets de l'Europe à devenir leurs médiateurs auprès du Roi d'Espagne, enfin les abandonner entièrement à elles-mêmes et les effrayer de leur isolement.

Il verrait avec peine que le chanoine Gomez fût accrédité à Paris et y séjournât. J'ai observé à Sa Majesté que l'on pouvait croire que les insurgés recevaient des secours d'Europe, tant en hommes qu'en munitions. Elle m'a répondu sur-le-champ que cette réflexion tombait sur l'Angleterre, mais qu'il fallait considérer que la constitution anglaise ne permettait pas toujours au gouvernement d'arrêter sur-le-champ les spéculations particulières; que l'Angleterre pensait comme elle au sujet des colonies espagnoles, et que j'en aurais bientôt la preuve. Effectivement, depuis cette conversation, on a eu la nouvelle des mesures que le gouvernement anglais se propose de prendre pour empêcher les particuliers de fournir aucun secours aux insurgés d'Amérique. En rendant compte à l'Empereur de la mission du chanoine Gomez, je me suis surtout fort étendu sur cette disposition du Roi de ne vouloir entamer aucune négociation avec l'Espagne, avant de savoir quelle était la façon de penser de son auguste allié. Sa Majesté Impériale m'a paru touchée de cette preuve de confiance, et m'a spécialement chargé d'en témoigner sa reconnaissance au Roi. Ensuite, comme je l'ai fait connaître à Votre Excellence, il fut décidé que cette question délicate resterait comme non avenue, jusqu'à ce que j'eusse reçu de nouvelles instructions. Quoique votre lettre du 22 mai, qui est entièrement relative à cette affaire, eût pu m'en servir, elle était trop fraîche pour ne pas me mettre en contradiction avec ce que j'avais assuré, qu'il ne serait rien traité directement avec l'Espagne avant de connaître la manière de voir de l'Empereur. J'ai donc dû persister à attendre les instructions que je vous ai demandées, quitte à faire usage de votre lettre si les circonstances le permettaient, ce qui ne s'est pas encore présenté. Il me semble d'ailleurs, vu la manière dont les Cours de France, de Russie et d'Espagne envisagent cette question, qu'il n'y a rien de pressant à cet égard.

Je crois avoir suffisamment traité de toutes les affaires dont Votre Excellence m'avait chargé. J'ai recueilli une foule de renseignements

qui pourraient lui être utiles, et dont je lui rendrai compte verbalement.

Je me résume en l'invitant à presser la nomination et le départ du nouveau ministre (je dis ministre, parce que c'est sous ce titre qu'on le désire). J'insiste, dans l'intérêt des affaires, pour qu'il soit bien traité.

Je prends la liberté de rappeler à Votre Excellence que je dois considérer ma mission comme terminée, que ma présence ici n'est plus d'aucun intérêt, qu'il eût peut-être été convenable que je portasse moi-même la lettre de l'Empereur, ce que je n'ai osé faire, craignant d'être en opposition avec ses intentions, mais que j'espère que par son premier courrier elle aura la bonté de m'autoriser à retourner en France.

P.-S. — Depuis hier, le bruit se répandait dans le corps diplomatique et parmi les personnes de la Cour que plusieurs exilés étaient rappelés. Il me semblait que cette nouvelle faisait de la peine aux amis de la France, et que les gens qui lui sont opposés s'en emparaient avec joie pour critiquer les opérations du gouvernement.

Je quitte à l'instant M. de Nesselrode, qui avait désiré me voir. Après quelques phrases insignifiantes, il m'a demandé si j'avais reçu des nouvelles de Paris. J'ai répondu négativement, avec d'autant plus de facilité que voilà trois courriers sans que M. de Malvirade ni moi ayons reçu un mot, ni même une gazette. J'ai à mon tour questionné M. de Nesselrode ; après quelques tergiversations, il m'a répondu qu'il avait des nouvelles qui, à la vérité, n'étaient pas officielles pour lui, mais qui lui paraissaient certaines ; qu'on lui annonçait le rappel de plusieurs exilés, entre autres M. le maréchal Soult, M. Réal et quelques autres. Il m'a paru fort effarouché de cette nouvelle, et son désir de me voir n'avait pas d'autre but que de savoir de moi ce que l'on aurait pu m'en écrire. Comme je sais que M. de Nesselrode a vu hier l'Empereur, je ne doute point que son inquiétude et sa manière de s'exprimer ne soient entièrement la façon de penser du maître. Si cette nouvelle est fautive, il serait intéressant de pouvoir la démentir, sinon, il faut s'attendre à beaucoup de clabauderies et à un peu d'humeur, qui se dissiperont avec le temps, mais qui augmenteront d'autant le levain d'inquiétude et de méfiance qui existe. Il eût été à souhaiter que j'eusse été instruit plus promptement de ce rappel, s'il a eu lieu, afin de pouvoir l'avouer et le défendre franchement. Dans le doute où je suis de la vérité, je ne puis que tenir un langage ambigu, afin de pouvoir encore désavouer la nouvelle, si elle manque de fondement.

J'ai cru devoir informer Votre Excellence de cette particularité, dont

elle fera l'usage qui lui conviendra. Il est différentes petites nouvelles et affaires dont je n'ai pas cru devoir parler, sachant parfaitement que M. le chevalier de Malvirade en instruisait Votre Excellence.

N° 46. Le marquis Dessolle à M. de Malvirade.

(N° 65)

Paris, 3 juillet 1819.

J'ai l'honneur de vous annoncer, Monsieur, que le Roi vient de nommer M. le comte de La Ferronnays son ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près la Cour de Russie. Sa Majesté s'est empressée de faire ce choix, dès qu'elle a su que l'Empereur avait témoigné qu'il lui serait agréable. M. de La Ferronnays, qui a été informé de sa nomination par le courrier qui vous porte cette dépêche, a l'ordre de revenir sur-le-champ à Paris pour y recevoir ses instructions, et il se rendra immédiatement après à son poste. Vous voudrez bien, Monsieur, faire part de ces détails à M. de Nesselrode....

N° 47. Le marquis Dessolle au comte Hulot d'Osery.

Paris, 3 juillet 1819.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date des 28 mai et 7 juin. Je les ai mises sous les yeux du Roi. Sa Majesté a vu avec plaisir que l'accueil que vous avez reçu avait répondu à son attente, et que vous n'aviez qu'à vous louer des dispositions dans lesquelles vous avez trouvé l'Empereur et ses ministres. La bienveillance que Sa Majesté Impériale a témoignée pour M. de La Ferronnays a fixé le choix du Roi; et le courrier qui vous porte cette lettre passe par Copenhague, pour lui annoncer sa nomination au poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Cour de Russie. Je lui prescris en même temps de se rendre sans délai à Paris. Ce voyage retardera un peu l'époque de son arrivée à Pétersbourg; mais Sa Majesté a pensé que l'importance de la mission qu'elle lui confiait exigeait qu'il vînt recevoir d'elle-même ses instructions. Ce motif sera sans doute apprécié comme il doit l'être, et l'Empereur y verra une nouvelle preuve du prix que le Roi attache à ne rien négliger de ce qui peut contribuer à resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à Sa Majesté, et à cimenter la bonne intelli-

gence entre les deux Cours. Je ne doute pas que l'Empereur n'attribue aux mêmes sentiments l'empressement que le Roi a mis à nommer son ministre à Pétersbourg, aussitôt qu'il a su quelle était, parmi les personnes qu'il pouvait destiner à cette place, celle qui lui serait le plus agréable.

Nous voyons avec regret que l'Empereur persiste à maintenir la défense absolue de l'exportation des chevaux; cependant, dès qu'il en fait une règle générale, nous n'avons pas le droit de nous en plaindre.

J'espère que l'affaire du transit, sur laquelle vous avez reçu une réponse plus satisfaisante, pourra s'arranger. Vous avez entamé cette négociation; mais, par sa nature et par les renseignements qu'elle exige, il faut du temps pour la terminer. Elle fera donc un des points essentiels des instructions de M. le comte de La Ferronnays. Je vous engage néanmoins à ne pas perdre cet objet de vue et, si vous en trouvez de nouvelles occasions, à en entretenir encore l'Empereur et ses ministres....

Je ne vous parle point de nos affaires intérieures. Elles prennent chaque jour une tournure plus favorable. On regardera peut-être comme un événement fâcheux et un symptôme alarmant ce qui s'est passé ces jours derniers à l'École de droit; mais ce mouvement, qui n'était point préparé et qui n'a été produit que par des circonstances fortuites, est tout à fait calmé et l'on n'a plus rien de semblable à appréhender.

N° 48. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 821)

Paris, 2/14 juillet 1819.

Monsieur le Comte, l'intervalle qui s'est écoulé depuis ma dernière expédition me dispense de récapituler dans celle-ci les détails minutieux et les incidents journaliers de second ordre qui émanent des mesures ordinaires du gouvernement ou de l'activité habituelle des partis. Dans un pays tel que la France, agité par des factions, et où tout est mis à découvert dans mille sens différents, moyennant la liberté indéfinie de la presse et la vivacité du peuple le plus mobile et le plus démonstratif du monde, ce n'est pas, à mon avis, chaque fait particulier et isolé qu'il convient d'apprécier, mais la tendance générale du système du ministère, celle des intérêts qu'il protège, des passions qu'il provoque ou qu'il comprime, des moyens qu'il prépare pour l'avenir et enfin le résultat probable de l'ensemble de toutes ces opérations.

En combinant ces éléments, l'observateur étranger est dans l'obligation de ne jamais perdre de vue le point principal de la question actuelle. Il consiste, selon moi, dans la conservation ou dans la ruine de la dynastie légitime, et dans celle de l'ordre politique et constitutionnel établi. Tout ce qui arrive doit donc être rapporté à cet objet fondamental, abstraction faite d'autres considérations pour le moment, parce que c'est de lui qu'il dépend, premièrement, si l'Europe sera exposée aux conséquences d'une nouvelle révolution en France, quelle qu'elle puisse être, ou bien si elle pourra se reposer avec confiance sur la stabilité des choses existantes.

Un Français, appartenant à un des partis qui les divise, peut envisager les affaires de son pays selon l'intérêt ou la passion dont il est dominé ou d'après les principes qu'il professe ; il peut avoir tort ou raison envers ceux de ses compatriotes qui lui sont opposés, et se trouver par ses idées ou par sa conduite plus ou moins d'accord avec les convenances de sa patrie. Mais, pour un agent diplomate qui est appelé à remplir une obligation toute différente de la question morale ou prudentielle entre les acteurs de ce drame, son premier devoir n'est pas de prononcer sur le mérite d'une faction envers l'autre, mais de constater avant tout la nature de ces agitations elles-mêmes, de les connaître et enfin de les apprécier, de manière à mettre sa Cour et celles qui sont en relation avec elle dans la situation d'en calculer les conséquences probables.

Dans cette opération délicate, il convient de se prémunir contre les illusions à l'égard de ce que nous serions le plus disposés à désirer. En comptant pour beaucoup sur les avantages que les droits acquis assurent aux Bourbons, il est sage de ne pas mettre entièrement de côté les violences du parti opposé, soit parce que les passions peuvent s'enflammer au point de tout menacer, soit parce que l'exemple du passé permet de s'arrêter sur les suppositions même les plus fâcheuses. En admettant donc, comme les traités et une sage politique le prescrivent, la conservation de la dynastie pour base, la prudence commande en même temps de passer en revue les ennemis et les dangers qui l'entourent, sans faire exception de ses propres faiblesses : le Roi, sa caducité et la marche erronée et périlleuse de son gouvernement actuel ; l'héritier présomptif de la couronne, miné par les fausses mesures de son frère et par des préventions auxquelles malheureusement il n'est pas tout à fait étranger et que la malignité cherche d'agrandir et d'envenimer ; les princes, qui n'en imposent à personne ; et cette foule de prétentions et d'ambitions qu'on alimente et qui s'élèvent pour se disputer le pouvoir autour du trône, dont chacun veut

monopoliser l'influence. Ces vérités éclatantes suffisent pour commander l'attention des cabinets, et pour attendre de la part de la France de nouvelles épreuves, avant qu'elle présume être considérée comme rendue définitivement à la tranquillité et capable d'inspirer la confiance et d'admettre les données de stabilité et de durée communes aux autres monarchies de l'Europe.

C'est sous ce point de vue général que j'ai contemplé le vaste tableau politique qui s'est déroulé sous mes yeux depuis la retraite du duc de Richelieu, et que j'en ai tracé l'historique dans mes rapports précédents. Celui-ci ne m'offre aucun argument nouveau propre à effacer les doutes ou à calmer les inquiétudes antérieures; il ne sera donc que la continuation de faits de la même nature, et l'aperçu d'observations qui donneront lieu aux mêmes sollicitudes et feront appréhender les mêmes conséquences.

Ma dépêche *sub* n° 812 rendait compte de l'opinion publiée par M. Bignon, député de la Chambre, au sujet de la discussion sur le retour des bannis et régicides. Le mystère dont l'auteur avait enveloppé ses menaces ne pouvait manquer d'exciter la curiosité du public, qui ne laissait aucun repos aux ministres, afin de les forcer à demander une explication. Après environ trois semaines de silence, M. Decazes l'interrompit, dans la séance du 5/17 juin, par une interpellation inattendue, le garde des sceaux se réunit au ministre de l'intérieur, et le débat prit de part et d'autre un caractère de violence extrême. Les deux ministres dénoncèrent les chefs du côté gauche soi-disant indépendants comme des conspirateurs, et ceux-ci, en récriminant, reprochèrent à leurs adversaires d'être complices des démarches faites en faveur des exilés, et d'abandonner ensuite un parti et des hommes qu'ils avaient constamment flattés. Dans ce combat d'inculpations et d'injures, il aurait été hors de propos de s'attendre à une délibération; chacun parla dans le sens qui lui était propre, et la séance fut levée par l'autorité du président. Les gazettes s'emparèrent immédiatement du sujet, qui devint sous la plume des folliculaires un thème inépuisable de reproches et d'invectives réciproques.

J'ai déjà exposé dans mes rapports précédents la conduite vacillante et ambiguë des ministres sur cette affaire délicate. Des renseignements ultérieurs confirment les notions que j'avais recueillies à ce sujet. Au moment de la retraite du duc de Richelieu, les partis qui contribuèrent à la formation de l'administration actuelle contractèrent les uns envers les autres l'engagement de rappeler les exilés, savoir : les bannis sans

exception aucune, et les régicides progressivement, et avec le moins d'éclat possible.

Le besoin qu'avait M. Decazes de se faire des partisans le rendit facile dans ses promesses, mais le scandale de la mesure se montra à ses yeux au moment de l'exécution ; ainsi, il témoigna des hésitations et aurait voulu se ménager des délais. Les soi-disant indépendants, violents dans leurs projets et exigeants dans leurs prétentions, eurent alors recours aux pétitions, afin de mettre les ministres dans la nécessité de se prononcer. Ceux-ci, qui n'aimaient pas sortir de leur indécision pour le moment, proposèrent de se faire renvoyer la question, dans l'intention, premièrement, de rendre, jusqu'à un certain point, la Chambre complice de leurs déterminations ultérieures, et, ensuite, d'avoir la faculté de combiner leurs démarches selon leurs convenances, après la fin de la session. Cette tactique fut signalée, et tout ce qu'il y a de respectable dans l'assemblée déclara qu'il s'opposerait à un parti aussi contraire à la sainteté des principes, et qui tendait, d'un côté, à justifier la révolte, et, de l'autre, à familiariser et à réconcilier la nation avec l'idée du régicide.

Placés dans cette situation, et obligés ou de soutenir à la tribune des doctrines qui auraient offert à leurs adversaires l'occasion de les inculper, ou de rompre avec les plus indociles de leurs complices, les ministres se déterminèrent pour ce dernier parti, et c'est de ce conflit que sont résultés les deux débats du 7/19 juin, dont la censure et la curiosité publique se sont tant occupés.

La lutte ne s'est réellement établie qu'entre les ministres et la portion intraitable du côté gauche ; quant aux doctrinaires, quoique plus disposés à les ménager, ils n'ont pas moins persisté à exiger d'eux l'accomplissement des promesses. Ainsi, on déclama la veille à la tribune contre l'inconvenance de proposer au Roi le rappel des exilés et des régicides, et on décidait leur retour le lendemain au conseil. Le résultat de ce jeu de faiblesse et de passion est la rentrée de tous les bannis, à quelques exceptions près, qui ne sauraient plus être de longue durée. J'ai jugé qu'il était en quelque sorte indispensable de récapituler les circonstances qui ont accompagné cette mesure, soit pour mettre le ministère impérial à portée de l'apprécier dans son origine et dans ses conséquences, soit pour expliquer la contradiction qui existe entre les apostrophes adressées aux révolutionnaires indociles du côté gauche de la Chambre et les délibérations pusillanimes du cabinet.

La rentrée de tant de personnes coupables, et dont l'éloignement avait

été une satisfaction accordée à la juste indignation de l'Europe et un expédient nécessaire à la paix de la France, n'aurait jamais dû être une transaction fautive entre des partis. En donnant la mesure de sa faiblesse ou de son indifférence, le Roi a perdu tout le mérite de sa clémence. Aussi, les hommes qui en sont l'objet ne se montrent pas comme des individus qui reçoivent avec modestie et reconnaissance une grâce dictée par la générosité, mais ils arrivent comme des gens dont l'oppression a cessé, et comme des victimes innocentes que la voix du peuple arrache des mains de la persécution. Ce renversement d'idées tourne contre le trône le pardon qu'il a prononcé lui-même, efface le blâme jeté jusqu'à présent sur les auteurs de la Révolution des Cent Jours, et donne à la seconde Restauration plutôt le caractère d'un grand malheur que celui d'un grand bienfait.

Durant le mois qui a précédé, la Chambre s'est occupée du budget presque exclusivement. L'état favorable des finances a permis de discuter sur le choix des améliorations plutôt que sur la nécessité d'aucun nouveau sacrifice, et il a été heureusement reconnu que, malgré la continuation des charges extraordinaires qui durent encore, on pouvait procurer au peuple quelque soulagement.

Le dégrèvement a été porté à vingt-deux millions, applicables à la diminution de l'impôt territorial et à celle de quelques autres contributions vexatoires qui pesaient sur les classes inférieures. Comme il n'existe aucun sujet qui offre une occasion plus directe de professer ou d'affecter le patriotisme que celui des finances, tous les groupes dans lesquels la Chambre se subdivise se sont efforcés de se montrer populaires; le ministère est le seul qui s'est condamné au rôle le moins flatteur dans cette circonstance. Au lieu de proposer des mesures qu'il était sage d'adopter, et qu'il était même impossible d'éluder, attendu les dispositions manifestes de l'assemblée, il les a combattues, malgré la certitude d'une défaite inévitable.

De cette lutte imprudente et inégale, il est dérivé un grand inconvénient pour lui, savoir que le budget, loin d'être le résultat du travail du cabinet, se trouve être celui de la commission de la Chambre, et que les véritables auteurs de la loi sont MM. de Villèle et Roy, députés, et non le baron Louis, ministre des finances.

L'infériorité que celui-ci a montrée dans les débats lui a fait perdre une partie de son ancienne réputation. M. Decazes a voulu profiter de l'abaissement où son collègue a été jeté pour s'en défaire; mais le marquis Dessolle et la majorité du conseil s'y sont opposés, moins pour défendre

l'individu, que pour ne pas voir dans son éloignement le prélude de leur propre chute.

Quelle que soit l'influence que toutes ces particularités puissent avoir sur les personnes, il résulte de l'examen de la question une vérité encourageante pour la France, c'est qu'elle aura la faculté de diminuer en même temps et la dette fondée et les charges de la nation, situation unique parmi les autres grandes puissances de l'Europe.

La prospérité du Trésor donnerait à un gouvernement sage des avantages incalculables, et elle fournit même à celui-ci les moyens de se soutenir, malgré sa faiblesse et les contrariétés qu'il s'attire sans cesse. Lorsque les ressources de l'État sont supérieures aux besoins, lorsque les agents de l'autorité reçoivent sans retard les émoluments qui forment, pour la plupart d'entre eux, l'objet et le but de leur conduite, le mécanisme ordinaire de l'autorité suit son mouvement, et ceux qui sont payés se croient obligés à la servir. En faisant ces observations, je ne prétends ni leur attribuer une trop grande importance, ni diminuer celle qui leur appartient, mais simplement d'exposer des vérités sur un objet aussi essentiel à l'existence et à la prospérité d'un grand empire.

Parmi les sujets principaux sur lesquels j'ai dû souvent attirer l'attention du cabinet impérial, celui de l'éducation publique a constamment mérité une place de premier ordre. Le système actuel est évidemment irréligieux et immoral; assez soigné pour certaines branches des connaissances humaines, il ne l'est nullement pour les sentiments et les devoirs, et, si le remède n'est pas aussi prompt qu'efficace, la population se trouvera corrompue dans le germe et flétrie dans son printemps. Cette affligeante conviction existe auprès de toutes les personnes bien informées, mais ce n'est que lorsqu'un grand scandale éclate que l'attention se réveille et que les alarmes se manifestent. Un professeur de l'École de droit, nommé par le Roi, enseignait, dans la chaire qui lui était confiée pour disposer ses élèves à l'amour de l'ordre et de la monarchie, les doctrines les plus infectes et les plus anarchiques. Dans un auditoire composé d'environ 2000 jeunes gens, les opinions devaient nécessairement être différentes et les applaudissements se trouver à côté des improbations. La dispute s'étant échauffée, et les agents de la police, qui s'y étaient portés, ne se croyant pas assez écoutés, ils demandèrent l'intervention de la force armée, qui parvint, après des difficultés assez graves, à dissiper le tumulte. La commission supérieure de l'instruction publique a suspendu le professeur; le tribunal a commencé une procédure, et la Chambre vient de passer à l'ordre du jour sur une pétition des écoliers factieux. En faisant

l'éloge de ces mesures de répression, il serait trop inconsideré de les regarder en même temps comme propres à déraciner le mal. Son origine, qui se perd dans les malheurs des temps révolutionnaires, a repris depuis quelque temps une nouvelle activité par le ton général du gouvernement. Dès que ce régulateur de l'opinion et ce principe de la tendance politique du plus grand nombre a paru chercher ses appuis dans la portion turbulente du pays et dans les souvenirs injustes de la Révolution, toutes les ramifications qui en dépendent, non seulement s'en sont ressenties, mais, comme on devait s'y attendre, se sont agitées avec d'autant plus de violence qu'elles se rattachaient immédiatement aux différentes gradations et aux classes de la société accessibles aux influences supérieures ; de là, ces doctrines pernicieuses manifestées par un grand nombre de professeurs, et la contagion qui se répand parmi les élèves. Leur insubordination n'est que l'effet d'une cause universellement reconnue. M. Royer-Collard, chef des doctrinaires et de la commission supérieure de l'instruction publique, vient de proclamer l'existence du mal à la tribune ; il aurait pu ajouter combien il y a contribué par ses spéculations désorganisatrices, depuis qu'il a coopéré à bouleverser le ministère précédent et qu'il est devenu une autorité auprès de l'actuel.

L'armée continue à se former dans l'esprit que j'ai annoncé à plusieurs reprises. Le système qui en est la base est déjà complété. Le Roi, par ses règlements, a exclu en masse une grande partie de ceux qu'il y avait introduits depuis trois ans, et il donne journellement des congés forcés à d'autres compris dans la même catégorie, et que la règle générale n'avait pu atteindre. De l'autre côté, les cadres de disponibilité sont composés de généraux et officiers de tout grade pris exclusivement et par ordre d'ancienneté dans l'armée dissoute en 1815.

Personne n'en est écarté, quelle qu'ait été sa conduite, et les généraux Mouton et Lamarque, revenus de l'exil, y sont compris, comme les plus fidèles. Lorsqu'une place vient à vaquer, ou par la rotation ordinaire ou par quelque ordre particulier, c'est de la liste des anciens demi-soldes qu'on tire le sujet qui doit la remplir, et, en continuant dans cette marche uniforme pendant quelque temps, tous se trouveront avoir repris leur ancien rang.

Si on demande aux ministres la raison de cette confiance illimitée, ils la présentent comme le moyen de réconcilier ces hommes précieux à la dynastie. Mais, dès qu'on interroge l'histoire et la nature humaine, et que l'on médite sur l'exemple dont nous avons été les témoins, et que nous avons été obligés de combattre, il est impossible de partager une

sécurité contre laquelle s'élèvent l'expérience du passé et les règles de la prudence commune. Cette vérité devient malheureusement tous les jours plus palpable. Les militaires, comme les élèves de l'École de droit, commencent de même à se ressentir de l'influence des chefs qu'on leur destine. Les vociférations des demi-soldes, appelés indistinctement en activité, contre les Suisses, ont formé des divisions qui ont éclaté en quelques endroits par des querelles sanglantes. Celle qui a eu lieu dernièrement à Metz a été la plus sérieuse; des soldats suisses ont été attaqués, sans provocation de leur part, et de propos délibéré, par des attroupements supérieurs en nombre, composés de légionnaires des départements de la Côte-d'Or et du Pas-de-Calais; quinze d'entre eux ont été blessés, dont deux grièvement. Après de pareils symptômes, on se félicite que le calme est rétabli; mais on s'abstient de faire justice des coupables, et on craint de blesser les préjugés des méchants, dans une cause qui, par sa nature, intéresse de si près tous les bons.

En jugeant des rapports apparents entre les deux Chambres et les ministres par le concours de la majorité qui s'est manifestée à la fin de la session, on serait disposé à croire à l'union la plus parfaite; cependant, un examen plus approfondi démontre le contraire. Il est vrai qu'une grande portion des députés est sincèrement disposée, avec plus ou moins de prudence, en faveur de l'ordre établi et de la monarchie légitime, et que ce sentiment l'a portée, cette année, à appuyer le gouvernement dans les questions accidentelles où il s'est agi de soutenir les principes contre la révolte. Mais, comme le ministère ne s'est montré zélé que dans des occasions passagères, et que son système fondamental renferme les dangers qui sont signalés par tant de monde, la division est réelle, et les rapprochements ne tiennent qu'à des circonstances isolées et fugitives.

A mesure qu'il arrive un scandale éclatant, les ministres sont forcés de le désavouer. Ces points d'arrêt au milieu de la carrière dangereuse qu'ils ont entreprise causent de temps à autre de la satisfaction au parti modéré, qui s'empresse de les encourager par son soutien; mais, le principe général de leur conduite étant défectueux, ils sont bientôt entraînés dans leurs errements primitifs, et le prestige de la veille est dissipé par la mesure du lendemain.

Dans ces espèces de rétractations, tous ne se mettent pas également en évidence. Comme favori du Roi, M. Decazes veut paraître plus monarchique, et, comme aspirant à la place de premier ministre, il croit trouver, dans des sorties éclatantes, le mérite de le devenir. Cette différence d'action

parmi les membres du cabinet augmente leur jalousie, et la discorde, quoi qu'on en dise, siège au milieu d'eux.

Cette situation, qui n'est ignorée de personne, met chacun dans l'attente d'une altération prochaine dans le ministère, dont M. Decazes est censé devoir être l'auteur. Les impartiaux voient, dans son élévation future à la présidence du conseil, la démonstration de sa défection envers le duc de Richelieu et l'avant-coureur de sa chute; ses amis se félicitent, au contraire, de l'accomplissement d'un plan auquel ils n'ont pas été étrangers. Quant à lui, suffisamment indécis, quoique follement tourmenté d'ambition, il cherche des points d'appui, qu'il ne trouve pas encore, et tremble devant une grandeur pour laquelle il n'est pas préparé.

Cette incertitude peut donner à Votre Excellence une juste idée de celle qui règne dans le ministère et de l'effet que l'incohérence et la faiblesse d'une telle administration doivent produire sur un public dénigrant et avide de nouveautés. Tout le monde s'attend, en conséquence, à des changements, mais personne ne se permet de les conjecturer qu'en prenant pour règle le crédit et les convenances du favori, combinaison malheureuse qui infecte le principe du gouvernement représentatif par le plus grand abus et la dernière corruption de l'autorité absolue.

Au milieu de toutes ces agitations ou de ces pronostics, mes instructions et ma propre conviction me prescrivent de demeurer impassible. Une attention suivie pour connaître leurs démarches, et le refus d'y prendre part d'une manière quelconque, donnent une attitude plus imposante que ne le feraient des conseils inutiles ou des menaces imprudentes. L'union de l'Europe est une vérité qui commence à prendre ici tout son empire; quelles que soient la légèreté ou la témérité des esprits, chacun la redoute, et rien ne nuira davantage à un ministère quelconque que la persuasion qu'il ne trouve de soutien et d'approbation dans le reste du monde. Cette crainte salutaire a déjà évité bien des écarts, et, si elle est ménagée avec délicatesse, il ne serait pas impossible de la voir influencer en dernière conclusion sur le choix de quelques hommes qui, ayant le désir de sauver leur patrie, mériteraient dans ce cas la coopération sincère que peut leur fournir la bienveillance de tous les gouvernements de l'Europe.

Le Roi s'est rendu à Saint-Cloud, où Sa Majesté compte demeurer jusqu'à la Saint-Louis. Sa santé lui permet de reprendre ses promenades en voiture, et il paraît qu'il n'y a pas d'accident probable à craindre durant la bonne saison. Son abandon dans M. Decazes, l'intérêt et la tendresse qu'il montre pour le plus mince individu de sa famille, sont

supérieurs à toute description. Son bonheur, son occupation et peut-être sa gloriole du moment consistent entièrement dans le soin qu'il prend à fabriquer la fortune de ces objets de son affection.

N° 49. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 822)

Paris, 2/14 juillet 1819.

Monsieur le Comte, le chasseur Besler m'est arrivé le 25 juin/7 juillet ; il a continué immédiatement son voyage à Londres ; le paquet pour Madrid a été envoyé par courrier espagnol, selon les directions reçues.

Le contenu de l'expédition qu'il a plu au ministère impérial de m'adresser a répondu entièrement à tout ce que les circonstances et la situation des affaires ici pouvaient exiger ; il est de mon devoir d'y ajouter en même temps l'expression de ma reconnaissance très humble pour les encouragements que je reçois sans cesse, et pour l'indulgence avec laquelle Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, veut bien apprécier les difficultés de ma position et mon zèle pour son service.

Peu de jours avant l'arrivée du courrier, M. le marquis Dessolle connaissait déjà par le général Hulot la préférence accordée au comte de La Ferronnays ; il s'empessa de m'informer que la nomination de ce dernier était définitivement arrêtée, et qu'il lui avait mandé de se rendre à Paris pour recevoir ses instructions.

Je ne saurais m'abstenir de féliciter Votre Excellence sur ce choix et sur la conclusion d'une affaire que nous avons tant craint de voir terminée autrement, attendu l'opposition constante de M. Decazes, et en conséquence du Roi, qui désirait d'accréditer à notre Cour une personne plus propre à entrer dans les vues personnelles du favori et à établir des intrigues. M. de La Ferronnays servira ceux dont il tient sa nomination avec honneur et loyauté ; mais il s'abstiendra, sans exception, de tout ce qui serait contraire à la délicatesse de sentiments qu'il professe.

L'espèce de désordre qui règne dans le cabinet, et la multiplicité des confidents de chaque ministre, réunie à la loquacité qui leur est naturelle, avaient déjà fait transpirer les particularités qui ont accompagné la proposition et le choix définitif de M. de la Ferronnays. Le respect que leur inspire tout ce qui regarde notre Cour a contenu même les journaux dans leurs commentaires ; cependant, les partis en ont jugé chacun selon le sens qui leur est propre.

Je suis convaincu que la préférence accordée a produit un très bon

effet. Le sujet qui en est l'objet n'a jamais été taxé d'exagération dans aucun genre, et il a constamment voté avec modération à la Chambre des pairs, dont il est membre ; mais il est attaché sans réserve à la dynastie des Bourbons. La notoriété de cette disposition forme exactement le motif principal de la convenance de ce choix. Dans un moment où on a raison de craindre qu'on prépare des attaques contre ce principe, il est sage que ceux qui désirent le maintenir témoignent l'intérêt qu'ils prennent à sa conservation, et il est heureux en même temps de pouvoir s'annoncer d'une manière aussi indirecte, qui offre l'occasion d'être bien interprété et laisse la liberté de ne rien dire.

La réponse de Sa Majesté l'Empereur au Roi est conçue dans les termes les plus réservés. M. le marquis Dessolle, qui l'a déjà reçue, m'a dit qu'elle contenait tout ce que la raison peut leur donner droit d'attendre dans la situation où ils sont placés. Il a ajouté que, l'état futur et définitif de la France n'étant pas assez bien démontré aux yeux de ceux qui travaillent à sauver et à consolider leur pays, ils pouvaient encore moins exiger des autres une sécurité qu'ils n'avaient pas encore acquise eux-mêmes, et qu'il était prudent de ne pas aspirer par anticipation à une confiance que le temps et l'expérience seuls peuvent donner.

J'ai lu avec attention le mémoire du cabinet prussien. En réunissant les observations qu'il renferme avec tout ce qui a été dit et pensé sur la matière qui en est l'objet, il me semble que l'on peut réduire à trois points ceux sur lesquels il est prudent de s'arrêter :

1° L'utilité ou non d'une démarche collective ;

2° Le rétablissement de la conférence des ministres des quatre puissances ;

3° Les instructions éventuelles dans le cas de la mort du Roi.

Ad primum. — Toutes les opinions semblent se réunir pour envisager plus de dangers que d'avantages dans une représentation formelle et collective qui serait adressée au Roi contre la marche de son gouvernement. Au moment où le nouveau ministère a été formé, il aurait été possible, à mon avis, d'espérer quelque bon résultat d'un langage amical qui aurait relevé la tendance pernicieuse de plusieurs branches de l'administration et surtout de celle de la guerre. Mais, après huit mois d'intervalle, durant lesquels tant d'actes sont déjà passés et tant de mesures incorrigibles ont été prises, ce serait évidemment se compromettre et donner des armes aux passions, que de se prononcer d'une manière ostensible, même contre ce qu'on a raison de désapprouver le plus hautement. Cette mesure serait donc entièrement abandonnée, du moins pour le moment.

Ad secundum. — L'Autriche ayant proposé la réintégration de la conférence, je ne crois pas, ainsi que le mémoire prussien le suppose, qu'elle fait présumé que la France dût y prendre part. C'est évidemment des ministres des quatre puissances seulement qu'elle a entendu parler, sans quoi, le but de cette réunion aurait été impossible à combiner avec la présence du chef d'un ministère dont on devrait scruter la conduite.

Quant aux objections élevées contre l'existence formelle de la réunion elle-même, elles me paraissent coïncider exactement avec les observations que j'ai eu l'honneur de soumettre au ministère impérial sur les explications données à ce sujet par Lord Castlereagh au comte de Lieven. Instituer une conférence, qui délibère solennellement au sein de Paris sur les affaires de France, serait affecter une suprématie qui exciterait le ressentiment, sans procurer des avantages suffisants pour compenser un si grand inconvénient. Mais établir une confiance réciproque entre les quatre ministres, et leur commander de se communiquer leurs idées et leurs lumières sur les événements qui se passent sous leurs yeux, n'admet aucune des conséquences fâcheuses qu'on appréhende, à juste titre, dans le premier cas.

Si les représentants des puissances à Paris ne portent pas dans leur conduite politique des vues différentes, rien ne sera plus praticable, plus acile et moins sujet à la critique que leur accord. Dans ces dispositions, chaque instant leur fournira l'occasion de se communiquer et de s'entendre. Leur conversation tiendra lieu de conférence, et une idée claire sur leur manière réciproque d'envisager les questions qui peuvent se présenter équivaudra à un protocole.

Les bases de cette union seraient : des instructions pour prescrire simplement qu'elle doit exister, et ensuite la conformité des principes généraux entre ceux qui sont destinés à la pratiquer et à la conserver. Je pourrais même ajouter que, sans l'exception du chevalier Stuart, que je me trouve forcé de mentionner, l'affaire serait réduite aux termes les plus simples et présenterait des facilités qu'il serait impossible de ne pas reconnaître.

Quant au travail que les quatre ministres devraient faire en commun pour soumettre aux Cours respectives le plan de conduite à suivre envers la France, je ne le crois pas susceptible de remplir le but proposé. Les principes sont déjà fixés ; nous connaissons les engagements qui résultent des traités, et n'ignorons pas la résolution de nos cabinets de les observer et de les maintenir invariablement. Cette règle générale et les directions que chacun est à portée de recevoir par la teneur de la correspondance ordinaire guideront notre conduite. Tout ce qui est au delà

dépend de notre prudence et des événements journaliers qui se présenteront devant nous.

Quelle que soit la mesure que les souverains adoptent à ce sujet, plus elle contribuera à établir l'unité, plus elle sera utile, puisqu'il est évident que l'influence morale de tous les potentats de l'Europe peut arrêter, comme elle l'a déjà fait en partie, et les imprudences excessives, et même les projets des méchants ; mais rien ne serait plus funeste que de montrer la moindre divergence, et je dois dire à ce sujet, ainsi que mes collègues d'Autriche et de Prusse en sont convaincus, qu'il est résulté et qu'il résulte beaucoup de mal de celle qui existe et de la source dont elle dérive.

Ad tertium. — Pour se former une juste idée de cette question, il convient, à mon avis, de la voir dans toute sa simplicité, et telle que le ministère impérial l'a envisagée dans les éclaircissements qui m'ont été transmis à ce sujet.

La loi fondamentale de la France fixe depuis plus de huit siècles l'ordre de succession à la couronne, et les traités l'ont reconnue au moment de la Restauration. Monsieur, frère du Roi, est donc appelé au trône; toute tentative contraire serait une révolution. Les circonstances peuvent la faire craindre, mais les souverains ne doivent pas la supposer, et, s'ils voyaient des dangers qui l'annoncent, il serait juste, et même de leur intérêt, de les écarter. Ces principes posés, il en dérive que leurs ministres à Paris, au moment de la mort du Roi actuel, sont censés préparés à reconnaître pour souverain la personne destinée à lui succéder, et qu'ils peuvent être munis de toutes les facultés éventuelles nécessaires pour constater de la manière formelle et accoutumée ce grand principe.

Il n'existe, dans cette démarche, ni engagements nouveaux, ni périls. Elle est la règle; le contraire ou même l'indifférence seraient une exception et, à mon avis, une faute très grave.

On pourrait objecter qu'il est plus prudent de ne pas en parler. Si cette réserve était l'effet de la sécurité, comme dans les cas ordinaires, l'observation serait juste; mais si, au contraire, elle tend à prouver le doute, ce serait alors le confirmer que de ne pas vouloir prêter au bon droit une assistance morale qui peut lui être nécessaire ou utile, et qui, par sa nature, ne saurait compromettre ceux qui l'accordent au delà des limites qu'ils voudront se prescrire eux-mêmes.

Dans le cas où l'on se déciderait à s'entendre d'après le sens de ces observations, il faudrait par-dessus tout s'abstenir d'ajouter la moindre restriction. Le silence le plus absolu serait préférable à quelque modification que ce soit relative à un événement sur lequel la plus légère hésita-

tion serait, aux yeux des malintentionnés, une condamnation péremptoire.

C'est la lecture du mémoire prussien qui m'a décidé à revenir sur un sujet que j'ai pris la liberté d'indiquer précédemment. Le voyage de M. le comte de Capo d'Istria à Londres le mettra à même de conférer avec les ministres anglais sur toutes ces questions, et il appartiendra plus particulièrement aux notions qu'il aura recueillies et à sa sagacité ordinaire de faire un rapport plus propre que celui-ci à motiver les décisions de Notre Auguste Maître.

N° 50. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière)

Paris, 2/14 juillet 1819.

Mon cher Comte, je commence ma lettre par vous parler du comte Capo d'Istria et de son arrivée ici dans un état de santé le plus équivoque possible et presque menaçant. Les médecins ont reconnu une obstruction sensible au foie ; ils lui prescrivent une cure, sous peine des conséquences les plus fâcheuses, et lui recommandent un climat tempéré. J'ignore à quoi il se résoudra, mais il est certain que, sans que l'art ou le bon Dieu l'aide à sortir de la situation où il est, on a raison d'être inquiet pour lui. Depuis son arrivée à Paris, il a repris un peu de force, mais ce n'est qu'un palliatif, résultat de soins qui ont besoin d'être prolongés, s'il veut qu'ils deviennent efficaces.

Mille remerciements pour la bonne expédition que vous m'avez adressée ; c'est tout ce qu'il fallait pour conserver la mesure que nous avons prise envers eux, et qui a opéré autant que la nature d'un pareil remède et celle de tels malades pouvait le faire espérer. Je me réjouis du choix de La Ferronnays : dans les circonstances où nous sommes et dans celles qui sont en train de se développer, la présence d'un intrigant faiseur de mémoires à Pétersbourg aurait été très gênante. Ce sera tout à fait le contraire avec l'homme qui va vous arriver. Vous aurez eu le temps de lire dans les gazettes la marche des affaires générales, puisque tout s'imprime ici à présent, sans retenue quelconque. Le plan est toujours le même, c'est-à-dire rétablir en place et donner le pouvoir à ceux auxquels les Cent Jours l'avaient ôté. L'expérience est pour le moins hasardeuse. Decazes a la frénésie de devenir premier ministre ; ses collègues le savent bien, et travaillent à lui opposer des obstacles. Quoiqu'il soit difficile de calculer les écarts de l'ambition et de la légèreté, je ne crois pas qu'il osera hasarder l'entreprise. Associé à d'autres comme

compagnon, il est toléré à cause de la faveur du Roi, mais, chef suprême, il manque de force intrinsèque pour se soutenir, et ne saurait exiger de soumission que des personnes trop faibles, dont la déférence même causerait sa ruine. Ainsi, je pense qu'il se laissera aller au torrent, s'escrimant avec les élections et attendant la session prochaine, qui portera un peu plus de lumière dans la nuit de l'avenir. En attendant, M. Vandamme nous est arrivé au Havre, ce qui prouve la complicité dont je vous parle dans ma dépêche sur le retour des bannis, puisque celui-ci vient d'Amérique. Sa mauvaise réputation a fait différer sa réception à Paris, mais le gouvernement français a prié celui des Pays-Bas de lui donner asile à Gand. Bassano va s'établir à Genève avec le bon plaisir du Roi. Ainsi, après une petite quarantaine près des frontières, ils viendront ici reprendre leurs rangs, et surtout devenir légitimistes et bourbonistes sans tache ! L'apparition de Savary en Angleterre, par cause ou sous prétexte d'une querelle particulière qu'il a eue à Smyrne, est une coïncidence bizarre avec ce que je vous ai mandé de son voyage et de ses discours à Vienne, lorsqu'il a quitté les États autrichiens. Le comte de Lieven m'écrit qu'il a découvert la preuve de ce fait en Angleterre, mais sans aucun détail ultérieur. Lorsqu'on a su son arrivée, le bruit s'est répandu qu'il allait retourner dans le Levant ; depuis, il a eu la permission de débarquer, et sa femme de le rejoindre. Nous verrons ce qu'il devient ; mais, s'il s'approche davantage ou qu'on le tolère où il est, ce sera un grand scandale et un indice de plus.

Le peu de mots que je vous ai dit sur le mémoire prussien me paraissent réduire les questions qui y sont traitées à une grande simplicité. J'ai été très content de voir la modération avec laquelle on pense à Berlin, et la bonne foi qui règne dans cette production. Si, comme le comte de Lieven me mande, Lord Castlereagh rappelle Stuart, la conférence existera dans tout ce qu'elle peut produire de bon, sans rien de ce qu'on pourrait lui attacher d'odieux ; nous pourrons parler, conférer, nous entendre et nous communiquer nos pensées les plus intimes, sans que personne y trouve à redire. La forme n'est rien, le fond consiste à savoir si nous désirons tous la même chose.

Je ne peux vous parler des affaires de l'Espagne sans une véritable douleur ; indépendamment du mal que le Roi fait à lui-même et à sa monarchie, il peut en résulter des calamités pour bien des autres. Le cabinet anglais sera jugé selon ses œuvres. S'il désapprouve et décourage la résistance contre la ratification du traité de cession des Florides, et que par son influence il coopère à terminer cette affaire comme elle l'est

déjà par la convention signée, tout le monde doit lui en savoir gré; mais, s'il excite une tempête, ou que même il s'abstienne de la calmer, lorsqu'il dépend de lui, l'Europe aura raison de lui reprocher la confusion qui s'ensuivra. Il ne m'appartient pas de préjuger les événements et la conduite qu'il peut tenir, mais il va donner sa mesure d'une manière qui lui conciliera l'estime, ou qui lui préparera la désapprobation de l'univers.

Le comte Capo d'Istria a ouvert les paquets que M. de Tatistcheff m'avait recommandé de vous adresser, M'en ayant communiqué le contenu, j'ai lu la dépêche qu'on vous adresse pour encourager le voyage d'un M. Rubichon à Saint-Pétersbourg, et la lettre que celui-ci écrit sans lieu ni date à notre ministre à Madrid. M. Rubichon est ici, à ce que je crois; je le connais de Londres et depuis son retour en France. En Angleterre, il a passé la moitié de sa vie en prison pour dettes, à tort ou à raison, mais toujours pour des affaires imprudentes ou malheureuses et des spéculations manquées de commerce. S'étant mis en tête d'écrire un livre sur la Grande-Bretagne, il a compilé la satire la plus cynique de l'état de l'Angleterre, à un tel point qu'ayant osé adresser son livre au chancelier à Londres, celui-ci le lui renvoya, et on délibéra si on ne devait pas le traduire en jugement. Arrivé à Paris, il s'est jeté dans la grande exagération ultra-royaliste, et a fait rire par les manières qu'il prend d'apostropher tout le monde avec une liberté qui n'est que de l'indécence. Monsieur se gardera de prétendre de gouverner par des espèces pareilles, et, s'il le faisait, son règne ne serait pas long. Au reste, de toutes les conjectures, même les plus absurdes, celle de Rubichon ministre n'est jamais venue en tête à personne. J'ignore comment il a pu intéresser M. de Tatistcheff; sa lettre même annonce un peu le charlatan: c'est lui qui a créé la puissance anglaise, et c'est lui qui veut venir convertir les pierres en or en Russie. S'il y arrive, il vous importunera beaucoup, fera des notes et retournera imprimer des mensonges et des extravagances à Paris. Je me suis étendu sur ce sujet, parce que la guerre des aventuriers ne finit pas, et que, si je ne les avais pas repoussés, vous en seriez infectés sur tous les points. Je ne change guère d'objet en vous parlant de M^{me} de Genlis; il faut lui échapper avec de bonnes paroles que je lui rendrai; cette sorcière voudra faire du bruit même dans le tombeau. Schröder est parti; il n'a depuis donné signe de vie; il vous aura probablement écrit d'Ems, d'où j'ai appris que la comtesse et vos enfants se portaient bien. Le duc de Richelieu va nous arriver. J'espère pour sa tranquillité qu'il ne connaîtra jamais le mal que sa faiblesse a fait au monde; il aurait eu la France dans sa main, avec les

applaudissements de l'Europe. Quoi qu'il en soit, je l'exhorterai à ne pas quitter son pays et à renoncer à cette vie vagabonde, qui devient trop de son goût. Adieu, mon cher Comte, je vous renouvelle le sentiment que vous me connaissez.

N° 51. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 839)

Paris, 8/20 juillet 1819.

Monsieur le Comte, M. le conseiller privé d'Anstett m'ayant mandé qu'il aurait désiré profiter de l'expédition la plus prochaine, pour faire parvenir en Cour les actes qu'il venait de signer, et qui réglent, moyennant une conclusion heureuse et définitive, les différends entre les Cours de Bavière et de Bade, j'ai muni M. le comte Apraxine, retournant à Saint-Pétersbourg, d'un passeport de courrier, avec prière de se présenter à Francfort et de recevoir du ministre de Sa Majesté les dépêches qu'il jugera de commettre à ses soins.

Cet arrangement m'offre en même temps l'occasion d'ajouter quelques lignes à mon expédition du 2/14 juillet. Le Roi a ordonné la clôture de la session des Chambres. Toutes les vues et l'activité des partis sont maintenant occupées à influencer les élections imminentes. Les ministres ont le projet de réunir les collèges électoraux pour le 3/15 août. C'est jusqu'à présent un secret qu'ils n'aiment pas à divulguer, parce que, ayant l'avantage de prendre leurs précautions d'avance, ils visent à circonscrire autant que possible l'intervalle que leurs adversaires pourraient mettre à profit dans le même esprit. Le résultat de cette lutte est encore incertain ; il serait imprudent de hasarder des pronostics sur le choix, et encore plus de prévoir la conduite des députés, lorsqu'ils seront en fonctions et que les circonstances agiront avec tout leur empire sur des hommes pour l'ordinaire indéterminés.

Le plan d'un changement partiel dans le ministère, et dont M. Decazes est censé l'auteur, paraît être ajourné pour le moment. Le désir de se mettre à la tête des affaires est facile à montrer, mais l'exécution offre des obstacles qui ne se laissent pas braver aisément. Cette attitude est cependant remplie d'inconvénients, parce que, sans produire des éclats, elle entretient les méfiances et par conséquent affaiblit la force du gouvernement, en rendant son union et sa durée problématiques.

Le retour des bannis s'opère progressivement. M. de Janson, qui venait de publier à Londres une lettre remplie d'insolences contre les Bourbons,

a reçu la permission de se rendre à Paris, sous prétexte d'aller soigner la santé de sa femme à Nice. Sir Robert Wilson est arrivé avec lui; sa présence dans cette capitale annonce en quelque manière que les instigateurs des troubles n'ont plus à craindre, ni les poursuites, ni l'animadversion.

Le général Savary, qui a la permission de résider à Londres, demande d'être admis à purger sa contumace. Si les faits pour lesquels il est condamné à mort sont réputés criminels aujourd'hui, comme ils l'étaient en 1815, nul doute qu'il se repentira de cette épreuve; mais si, comme il espère probablement, les idées de bien et de mal sont interverties par rapport à l'époque des Cent Jours, alors son absolution sera une occasion de triomphe pour les méchants, et sa présence un scandale intolérable pour les bons.

M. le baron Vincent m'a donné hier connaissance d'une lettre particulière écrite de Rome par le prince de Metternich à M. Decazes. Le prince commence par dire que, puisque ce dernier avait pris deux fois l'initiative envers lui pour l'informer de l'état des affaires en France, il voulait imiter le même exemple en la prenant lui-même à son tour, afin de le féliciter de ses succès à la séance dans laquelle M. Bignon fut interpellé de dire son fameux secret, et où les membres du côté gauche se trouvèrent désapprouvés et humiliés par la presque totalité de l'assemblée.

A cette introduction, le prince ajoute que l'Europe a les yeux fixés sur les démarches du ministère français, et que celui-ci ne saurait assez travailler à obtenir une confiance, que chacun sera prêt à lui accorder, du moment que l'on sera convaincu qu'il la mérite par sa conduite. Le reste de cette lettre, quoique assez longue, n'est qu'une exhortation à bien faire, mêlée d'une politesse qui approche des éloges et même de la flatterie.

Ayant demandé au baron Vincent quelle impression cette lettre avait produite, il m'a répondu que M. Decazes, en la lisant devant lui, élevait la voix à tous les passages qui le concernaient personnellement, et que, pour les autres, il a gardé le silence, comme quelqu'un qui aurait supposé que le général en aurait ignoré le contenu. Sa conversation a été ensuite remplie de bonnes espérances sur l'avenir, et du projet de s'expliquer dans sa réponse au prince sur cet objet de la manière la plus satisfaisante.

Le but d'une pareille correspondance est sans doute très sincère, et elle ne saurait être suggérée que par le désir d'encourager le favori à se bien conduire; mais, dans les circonstances où nous sommes, je la regarde plus nuisible qu'utile.

Chaque communication particulière et séparée, sous quelque forme qu'elle puisse être, surtout lorsqu'elle n'est pas une réponse commandée par les bienséances, blesse plus ou moins l'union et offre des ouvertures à l'intrigue et aux folles conjectures. Si c'est une mercuriale gratuite, elle perd son effet et diminue l'influence collective des puissances; et si, au contraire, c'est une approbation, les conséquences en sont encore plus préjudiciables, parce que, venant d'un seul des ministres des cabinets alliés, il peut anticiper ou même se mettre en contradiction avec l'opinion des autres, et offrir, sans le vouloir, les apparences d'une différence de vues et de jugements qui n'existe pas. Sans doute, le prince de Metternich connaît la France et l'homme qu'il paraît vouloir diriger et avec lequel il aime à établir des rapports particuliers; mais, avec la plus grande déférence pour ses lumières, je ne peux m'abstenir d'appréhender que cette correspondance, si elle continue, ne fera qu'altérer les bons effets de notre réserve et de notre attitude générale et offrir aux faux calculs et à l'amour-propre désordonné toutes les tentations de former des spéculations nuisibles.

M. le comte de Capo d'Istria a déjà reçu une longue audience du Roi et de Monsieur; il a conféré avec MM. Dessolle et Decazes, et j'ai réuni mes collègues d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse, pour le mettre à portée de causer avec eux en commun et tout à son aise. Ce n'est qu'à la fin de son séjour à Paris qu'il se propose d'adresser ses rapports en Cour; en attendant, les médecins l'ont soumis à une cure régulière, dont il paraît ressentir et surtout attendre quelque bénéfice.

Le marquis de Rivière, ambassadeur de France à Constantinople, vient d'arriver. Le ministère s'est flatté qu'en demandant un congé, il comptait quitter sa place; mais l'intention de cette retraite volontaire n'existe pas. Quel que soit le désir de garder son poste, je crois néanmoins qu'il sera remplacé, premièrement, parce qu'il n'est pas jugé assez habile, et, en second lieu, parce qu'on peut faire à Constantinople le choix qu'ils croiront utile, sans crainte de blesser les convenances. M. le baron de Stroganoff s'est servi de cette occasion pour renouveler nos instances sur l'affaire du Saint-Sépulcre; le marquis de Rivière m'a déjà promis de s'en occuper avec moi, et, dès que je l'aurai déterminé, s'il est possible, à faire un rapport favorable au plan proposé par notre Cour, j'insisterai auprès du marquis Dessolle pour obtenir une décision conforme.

Aucun renseignement ultérieur n'est arrivé de Madrid, ni de Londres par rapport au sort du traité des Florides. Cette grande affaire, si elle ne se termine pas par une ratification qui place l'Espagne sur le pied de

bonne intelligence qui était le prix de la cession, jettera l'autre hémisphère dans une dissolution complète, et réagira sur le nôtre avec des conséquences incalculables. Si le cabinet anglais la regarde sous ce point de vue, il sera effrayé des suites et se conduira avec sagesse; mais, dans le cas où il se plaise à isoler la question et à l'envisager comme une tracasserie qu'il est bien aise de voir excitée contre les États-Unis, sans se compromettre, alors il sera lui-même étonné des embarras que cet incident va jeter dans toutes les affaires du monde.

N° 52. Le comte Hulot d'Osery au marquis Dessolle.

(N° 6)

Saint-Pétersbourg, 22 juillet/3 août 1819.

Monseigneur, j'ai reçu par le courrier Mâconnais la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 21 juin/3 juillet. J'ai fait connaître à la Cour de Russie la nomination de M. le comte de La Ferronnays comme ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Sa Majesté près ladite Cour. J'ai annoncé que M. de La Ferronnays devait se rendre d'abord à Paris, pour y recevoir les ordres du Roi, et venir ensuite le plus promptement possible occuper le poste auquel il a été nommé. Toutes mes explications à cet égard ont été fort bien accueillies, et le ministre de Sa Majesté sera reçu comme il mérite de l'être. De nouvelles circonstances, que j'aurai l'honneur d'expliquer plus tard à Votre Excellence, seront favorables aux démarches que la mission de France pourrait avoir à faire dans ce pays.

Le ministère m'a déclaré que la proposition du transit par les provinces méridionales de la Russie, paraissant également avantageuse aux deux États, était adoptée en principe, qu'il ne s'agissait plus que d'entrer en négociation sur les bases et les formes à établir. N'ayant point pouvoir pour terminer cette affaire, j'ai répondu que je demanderais les instructions nécessaires. Votre Excellence pensera sûrement que M. le comte de La Ferronnays devra être muni de tous les renseignements et documents qui lui seront indispensables pour mettre fin à cette négociation.

Sa Majesté l'Empereur part demain pour un voyage d'un mois. Il va à Arkhangel, à Tornéa, revient à Swéaborg, parcourra toute la Finlande, où il passera la revue des troupes qui y sont cantonnées, sera de retour vers la fin d'août à Pétersbourg, y séjournera seulement quelques jours, et repartira pour la Pologne, où Sa Majesté doit voir son armée polonaise. Ces deux voyages paraissent devoir tenir l'Empereur hors de sa capitale

jusqu'aux premiers jours d'octobre. Je présume qu'à cette époque M. le comte de La Ferronnays sera arrivé à Saint-Pétersbourg.

Votre Excellence veut bien me dire que le Roi pense qu'il est utile que je reste encore quelque temps ici. Je suis toujours prêt à obéir à Sa Majesté, trop heureux de pouvoir lui prouver que mon zèle et mon dévouement sans bornes sont toujours indépendants de la manière dont mes services ont été récompensés. Mais je dois dire à Votre Excellence que l'absence de Sa Majesté l'Empereur rend mon séjour absolument inutile, car c'est de lui seul que j'avais à espérer quelque chose dans l'intérêt du gouvernement, et je pense franchement qu'au moment où le Roi et vous, Monseigneur, allez vous occuper des instructions à donner à M. le comte de La Ferronnays, il serait infiniment plus avantageux pour le bien du service que je puisse vous instruire dans le plus grand détail d'une foule de circonstances qu'il me faudrait des volumes pour vous écrire. Votre Excellence jugera, d'après cet exposé, si elle ne doit pas m'accorder l'autorisation de retourner en France, autorisation que je désire vivement d'obtenir.

Ce qui s'est passé à l'École de droit n'a pas fait grande sensation. Des symptômes bien autrement dangereux s'étant manifestés presque en même temps dans un autre pays ont fixé toute l'attention. J'aurai l'honneur dans quelques jours d'écrire à ce sujet plus longuement, en renvoyant le courrier qu'il m'est inutile de conserver ici.

N° 53. Le marquis Dessolle au comte Hulot d'Osery.

Paris, 6 août 1819.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les différentes lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je les ai mises sous les yeux du Roi. Sa Majesté a lu avec intérêt les détails qu'elles contiennent sur les dispositions personnelles de l'Empereur, sur la politique de son cabinet et sur les opinions du ministère de la Cour de Russie. La réponse que l'Empereur a faite à la lettre du Roi, quoique très convenable, se ressent un peu de l'impression qu'avait produite à Saint-Pétersbourg le changement du ministère; mais ce sentiment, très facile à expliquer par les rapports précédents de l'Empereur avec M. le duc de Richelieu, ne peut tarder à faire place au retour entier de la confiance et de la bonne intelligence la plus complète. Il me semble, d'après ce que vous me mandez, que déjà l'on apprécie d'une manière plus juste la marche du gouvernement, et qu'en persistant dans

le système de modération que nous avons adopté, nous avons tout lieu d'espérer que la France se retrouvera bientôt avec la Russie dans cette situation que commande aux deux États leur intérêt mutuel. Je crois pouvoir tirer la même conséquence des observations que j'ai pu faire dans deux entretiens que j'ai eus avec M. le comte Capo d'Istria, arrivé ici depuis quelque temps. Je ne doute pas que le compte qu'il rendra à l'Empereur de la situation de la France ne s'accorde entièrement avec ce que vous avez été chargé de dire...

Au reste, toute négociation sur les affaires des colonies espagnoles est maintenant nécessairement ajournée jusqu'à ce que l'on sache quel sera le sort de l'expédition qui se prépare à Cadix. Vous aurez été instruit des événements qui ont eu lieu dans ce port. On ne sait encore si on doit les attribuer réellement à l'esprit de sédition qui se serait répandu dans les troupes, ou bien à de coupables intrigues. Ce qui pourrait faire croire à cette dernière version, c'est qu'une partie des soldats que l'on disait mécontents, et qui, comme tels, avaient été désarmés, ont déjà été embarqués pour une expédition particulière, et qu'ils n'ont manifesté aucun signe d'opposition.

J'ai fait part au Roi du désir que vous exprimez de revenir à Paris. Sa Majesté vous en donne l'autorisation. Cependant, si l'Empereur vous témoignait le désir de vous voir rester près de lui jusqu'à l'arrivée de M. de La Ferronnays, vous sentez parfaitement que vous ne pourriez vous dispenser de répondre aux bontés de Sa Majesté Impériale en déférant à ce vœu.

N° 54. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 26 juillet/7 août 1819.

Monsieur le Général, depuis l'expédition de nos dépêches du 8 juin, nous avons reçu de Vienne ¹ et de Berlin ² les pièces que Votre Excellence trouvera ci-jointes en copie. Ces communications, qui servent de réponses à nos ouvertures du 31 mars sur l'état intérieur de la France, ont motivé de notre part la dépêche ³ également ci-annexée. Le ministère impérial croit devoir vous les faire connaître, Monsieur le Général, afin de ne vous laisser rien ignorer des explications échangées jusqu'à présent entre les

1. Mémoire autrichien, Rome, 6 juin 1819.

2. Mémoire du cabinet de Berlin, 14 mai 1819.

3. Dépêche circulaire au comte Golovkine, au comte de Lieven et à M. d'Alopéus.

quatre Cours, sur un objet qui occupe à juste titre la plus sérieuse attention des souverains. Nous ne saurions, pour le moment, ajouter aucune nouvelle instruction à celles dont vous avez été muni à ce sujet. Votre position ne doit par conséquent pas varier vis-à-vis du ministère français.

De même, l'Empereur désire que Votre Excellence continue à observer envers ses collègues la conduite qui lui a été recommandée. Les notions particulières dont vous avez accompagné votre expédition du 10 juin ne sont rien moins que satisfaisantes, pour ce qui concerne les dispositions personnelles et les procédés du chevalier de Stuart. L'Empereur en a été peiné. Mais il ne croit pas, Monsieur le Général, que les circonstances dont vous avez rendu compte, et qui contrastent évidemment avec les principes que professe le cabinet de Londres, puissent vous servir de motif ou même de prétexte pour renoncer, de votre côté, aux preuves réitérées de modération et aux témoignages de confiance et d'amitié que vous avez donnés à l'ambassadeur britannique.

Persévérez, Monsieur le Général, dans cette attitude, dont nous avons déjà eu lieu de reconnaître l'effet salutaire. L'Empereur vous demande cette nouvelle preuve de votre zèle pour son service.

N° 55. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 26 juillet/7 août 1819.

Monsieur le Général, la dépêche principale de ce jour était déjà préparée, lorsque nous avons reçu l'expédition de Votre Excellence du 2/14 juillet. Au moment de se mettre en route pour visiter différentes provinces de l'intérieur, l'Empereur n'en a pas moins pris connaissance de vos rapports, Monsieur le Général, avec toute l'attention que réclame l'importance du sujet que vous traitez, et avec l'intérêt que méritent vos développements, tant par la justesse de vos aperçus, que par la sagacité des observations dont vous les accompagnez. Continuez à nous faire connaître successivement les événements dont vous êtes le témoin, ainsi que vos opinions sur les causes qui les ont amenés et sur leurs conséquences probables. Les données que nous fournissent à cet égard les rapports de Votre Excellence sont des matériaux précieux destinés à être utilisés pour le salut de la France et celui de l'Europe.

Sa Majesté Impériale n'a pu qu'honorer de son suffrage le point de vue sous lequel vous envisagez, Monsieur le Général, les ouvertures du

cabinet de Berlin. La dépêche circulaire dont vous recevez aujourd'hui une copie y répond d'une manière préalable, et vous aurez lieu de vous convaincre par la lecture de cette pièce, que vos opinions ne diffèrent pas des nôtres, quant à l'accord à établir entre les quatre ministres à Paris et aux instructions dont il serait nécessaire de les munir pour le cas du décès du Roi.

La supposition que Votre Excellence a énoncée, relativement au prochain rappel de Sir Charles Stuart, se trouve confirmée par les rapports du comte de Lieven. Si elle se réalise, ce sera un résultat de plus qui déposera en faveur du système de modération que l'Empereur vous a constamment recommandé de suivre envers l'ambassadeur britannique. Toute autre ligne de conduite observée à son égard, non seulement nous aurait éloigné du but auquel il nous importe d'atteindre, mais n'aurait servi qu'à aigrir les esprits et à troubler cette union qui doit caractériser les relations réciproques des quatre Cours comme de leurs agents. Votre Excellence est trop pénétrée elle-même des effets salutaires de cette union, constatée aux yeux du gouvernement français, le n° 821 de ses dépêches vient d'exprimer d'une manière trop précise la conviction qu'elle nourrit à ce sujet, pour que nous ayons besoin de rien ajouter à nos explications antérieures.

N° 56. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 844)

Paris, 29 juillet/10 août 1819.

Monsieur le Comte, l'arrivée de M. le comte Capo d'Istria dans cette capitale a offert à ce ministre l'occasion de recueillir sur l'état de la France des notions qui, réunies à celles que je me suis fait un devoir de transmettre précédemment au cabinet impérial, contribueront à former un jugement éclairé sur ce qui reste à craindre ou à espérer du sort de ce grand pays, dans la situation extraordinaire et délicate où il est placé.

Si le présent courrier ne devait être porteur que de mes rapports isolés, Votre Excellence n'aurait pu attendre de ma part que la continuation de mes observations relatives à la marche successive du gouvernement français, sans sortir de la position ordinaire qui m'est prescrite par la nature de mes fonctions. Mais, M. le comte de Capo d'Istria s'étant trouvé appelé à recevoir des communications pour ainsi dire spéciales, que l'importance de sa situation ne pouvait manquer de provoquer, il a dû entendre les explications, suivre les développements et comparer même

les contradictions sur les faits que les personnes marquantes de tous les partis se sont empressées de porter à sa connaissance. C'est ainsi qu'il a eu occasion de vérifier les événements qui se sont passés depuis la formation du nouveau ministère, de calculer sur les lieux les effets qu'ils ont produits jusqu'à présent, et de raisonner sur les conséquences plus ou moins probables qui peuvent en résulter à l'avenir, et je ne saurais que m'en référer complètement aux jugements ou aux doutes qu'il exprime sur ces grands intérêts.

La conversation du Roi, quoique destinée à représenter la retraite du duc de Richelieu comme un sacrifice inévitable, ne me paraît nullement avoir affaibli les vérités que mon devoir m'a commandé de soumettre dans le temps au ministère impérial, à l'égard de cet événement, et je ne saurais trouver, dans la manière dont Sa Majesté s'est exprimée, et surtout dans les observations remplies de sagesse offertes par notre ministre, que la confirmation des faits et des jugements antérieurs qui ont été mandés sur cette matière.

Monsieur paraît avoir tenu un langage modéré, même au point de convenir de ses propres torts durant les années qui ont suivi la Restauration. S'il était permis de fonder quelque espoir sur l'avenir qui attend ce personnage, ce serait certainement la condamnation qu'il prononce enfin sur sa conduite passée. Quoi qu'il en soit, l'amour du bien et les grands intérêts qui s'attachent au sort de l'héritier présomptif d'une monarchie telle que la France doivent inspirer le désir de l'entourer de tous les moyens de considération capables de le préparer à soutenir le poids immense de grandeur, d'autorité et de danger qui peut à chaque instant s'accumuler sur sa tête.

Les ministres ont plaidé leur propre cause, chacun selon la situation et le caractère qui lui est propre. M. Decazes avait deux objets en vue : l'un de se montrer innocent de la retraite du duc de Richelieu, et l'autre de rejeter sur ses collègues les mesures excessives qui ont le plus alarmé les cabinets étrangers et les obstacles qui s'opposent à une marche moins précipitée vers les doctrines dangereuses et les hommes justement suspects.

M. Dessolle, qui n'a aucunement participé à la dissolution du ministère passé, n'avait d'autre tâche à remplir que celle de justifier le système présent, et il s'est acquitté de son rôle avec la sollicitude inséparable de sa situation.

Les observations que M. le comte de Capo d'Istria a été à portée de leur faire semblent les avoir tous forcés à convenir de deux vérités essentielles. La première, que le changement de ministère en a causé un

dans le système qui avait servi de règle au gouvernement du Roi depuis la Restauration et durant l'occupation militaire. La seconde, que le plan adopté actuellement et les personnes appelées à le mettre à exécution ne pouvaient ni mériter, ni prétendre, pour le moment, à une confiance implicite de la part des puissances alliées, et que celles-ci, sans s'immiscer dans la conduite des affaires intérieures de la France, sont néanmoins autorisées par toutes les règles du bon droit et de la prudence d'attendre des résultats plus prononcés et des expériences plus heureuses, avant de regarder les innovations introduites comme des mesures d'ordre permanent, et d'accorder aux hommes dépositaires aujourd'hui des pouvoirs publics cette confiance éprouvée qui avait servi de base aux rapports et aux transactions précédentes jusqu'à la conclusion des actes d'Aix-la-Chapelle.

La situation des choses une fois précisée dans ces termes, j'ose observer à Votre Excellence qu'elle me paraît correspondre aux informations transmises au cabinet impérial depuis la retraite du duc de Richelieu, et qu'ayant dû la considérer et la juger de même, la réserve envers le gouvernement français dont je me suis fait un devoir a été conforme à la haute sagesse et à la puissance que je suis appelé à représenter ici, sans nullement anticiper ou compromettre leur action, et en laissant à l'une et à l'autre l'imposante attitude qui lui donne la liberté de se décider selon les événements.

M. le comte de Capo d'Istria a eu occasion de connaître par expérience et sur les lieux mes relations avec les différents membres du corps diplomatique. Afin de ne rien négliger de ce qui pouvait contribuer à lui dévoiler la vérité, j'ai réuni premièrement l'ambassadeur d'Angleterre et les ministres d'Autriche et de Prusse. La conversation s'est passée en présence les uns des autres, sans qu'il en soit résulté de contradiction digne d'être rapportée. Tous les autres se sont présentés à lui à différentes reprises, et chaque explication a été une nouvelle preuve de l'accord qui règne sur les principes essentiels et les règles générales de conduite.

Les ministres français continuent à suivre la ligne que chacun d'eux s'est tracée, je ne doute nullement, dans des intentions sincères, mais qui n'est pas, selon moi, sans dangers probables. Le maréchal Saint-Cyr ouvre les rangs de l'armée aux généraux et aux officiers demi-soldes sans exception. Le garde des sceaux et le ministre des finances persévèrent à réparer, selon leur langage, les injustices des Cent Jours, c'est-à-dire à rappeler, d'après les occasions qui se présentent ou par des mesures spéciales, les hommes éloignés de leur emploi, à cause de défection à

cette époque fatale. Le ministre de l'intérieur, gêné par l'influence de sa position et obligé de faire agréer au Roi des actes souvent difficiles à justifier, a pris le rôle de royaliste plus décidé, et, sans rien empêcher, il aime à se faire juger comme un obstacle contre les exagérations dangereuses de ses collègues.

Dans cette position, il est aisé de conjecturer que le cabinet, en retentissant sans cesse du mot d'union, se trouve, dans le fait, divisé et destiné à subir une réforme prochaine. M. Decazes, ainsi qu'il en a eu toujours le projet, se propose de se défaire du marquis Dessolle, du maréchal Gouvion et du baron Louis. Quant à M. de Serre, il met tout en œuvre pour le conserver, afin de ne pas se séparer des doctrinaires, dont ce dernier est le chef. L'arrangement à cet égard sera pénible; le garde des sceaux actuel exige la création d'un nouveau ministère sous le titre d'instruction publique, qui serait conféré à M. Royer-Collard, et ne paraît pas trop disposé à s'éloigner des doctrines auxquelles il doit son élévation. De tous les hommes désignés pour faire part de l'administration dont le favori serait le chef et qui devraient remplacer les membres sortants, le baron Pasquier est le plus décidément indiqué; les autres seront choisis dans le même esprit et selon l'importance de la clientèle ou de la faction qu'ils seront censés représenter.

Le projet d'un tel changement a souvent fait l'objet de mes rapports. Aux conjectures qui le rendaient probable jusqu'à présent, se réunit maintenant la preuve la plus positive du désir qui existe de l'effectuer. M. Decazes en a fait au duc de Richelieu, de retour à Paris, l'aveu le plus positif. En lui confiant son dessein, le favori voudrait l'avoir pour complice, et s'autoriser ainsi en France et en Europe d'une approbation aussi respectable, pour se faire pardonner plus aisément le degré d'élévation auquel il aspire. S'il s'agissait de soutenir un système suffisamment connu, essentiellement meilleur que celui qui domine aujourd'hui, et un homme d'État dont les talents et les sentiments seraient un garant pour l'avenir, nul doute qu'il conviendrait de coopérer à tous ses succès; mais M. Decazes est incertain dans ses principes, médiocre dans ses moyens, d'une foi très suspecte et n'offrant aucune garantie propre à justifier dans les circonstances présentes le plus léger abandon dans sa conduite. Ces considérations me paraissent devoir éloigner le duc de toute participation à des arrangements pareils, ne pouvant ou ne voulant gouverner lui-même. Sa propre dignité lui prescrit de ne pas se rendre l'instrument de celui qui est jugé universellement comme la cause du changement de l'ancien ministère, et de conserver au contraire, par une sage retenue

tout le prix de son existence dans ce pays, qui est et sera toujours très considérable, si sa bonté et sa facilité ne l'exposent à devenir le sacrifice d'une intrigue.

L'indiscipline qui s'était manifestée à l'École de droit et la plainte que les gens du Roi avaient portée contre les coupables viennent de se terminer sans résultat. Les jurés ont acquitté le professeur Bavoux et les étudiants traduits devant la Cour d'assises. Cette affaire a été d'un fort mauvais exemple, et peut être regardée comme une des preuves nombreuses des vices de l'enseignement et de l'effervescence de la jeunesse, mais les ministres ont eu tort de lui attribuer un caractère de criminalité définie par la loi, que les tribunaux ne pouvaient reconnaître. Ainsi que toutes les tentatives infructueuses, celle-ci n'a servi qu'à donner pâture aux journaux et à préparer un triomphe, quel qu'il soit, à ceux qui professent ouvertement les plus mauvais principes.

Les élections, que les ministres paraissaient vouloir accélérer, sont différées encore de quelques semaines; elles auront lieu probablement dans le cours du mois de septembre prochain. Leur résultat est difficile à prévoir avec quelque exactitude; les députés élus changent souvent à Paris les opinions qu'ils professaient en province, et les calculs personnels influent si fort sur la conduite d'un chacun, qu'on risquerait trop de se tromper, si on voulait attribuer à ces individus une grande consistance politique.

Le Roi est rétabli de la légère indisposition qui l'avait surpris à Saint-Cloud; comme Sa Majesté n'aime pas ce séjour, elle rentre en ville demain pour y rester à demeure. Le sacre paraît ajourné indéfiniment.

Je ne saurais terminer cette dépêche, sans appeler l'attention du ministre impérial sur l'effet qu'ont produit ici les mesures de répression commencées en Prusse contre les novateurs révolutionnaires. Le contact entre la France et l'Allemagne et les moyens de communication, qui sont infinis, ont créé des rapports nécessaires par lesquels ces deux pays influent mutuellement l'un sur l'autre, chacun selon le degré d'importance qui lui est propre. Cette réciprocité est encore plus complète et plus active, lorsqu'il s'agit de doctrines politiques qui se communiquent par la pensée et se répandent par la liberté de la presse. Ainsi, il existe parmi les réformateurs des deux nations une sympathie qui les porte à accréditer les doctrines qu'ils professent en commun, et à éveiller l'intérêt de leurs partisans sur les contre-temps ou les malheurs qu'ils s'attirent. C'est dans ce but et dans ces sentiments que les journaux de Paris soi-disant libéraux ont présenté les mesures de précaution adoptées par

quelques gouvernements allemands, et qu'ils ont cherché à les caractériser, moins comme des actes d'autorité indispensables, que comme une persécution du pouvoir armé contre la philosophie et la liberté.

Cette question, autant qu'elle concerne les particuliers inculpés, peut être aisément résolue par la justice et la publicité des procédures ; mais il en existe une autre qui devient problématique, celle de l'état futur et permanent de l'Allemagne. La précipitation et l'on pourrait dire la légèreté avec laquelle elle a été traitée depuis le commencement ferait désespérer du résultat, si l'expérience et la raison n'avertissaient sans cesse les souverains de ce pays et leurs cabinets de se recueillir et de s'entendre pour remédier aux maux qu'ils se sont en grande partie attirés eux-mêmes.

Si la réunion de Carlsbad n'est qu'un grand comité de police contre les effets d'un état de choses essentiellement défectueux, les dangers resteront les mêmes ; mais, si elle cherche la cause de la fermentation actuelle dans les promesses vagues et intempestives de changer l'économie et l'essence du pouvoir souverain par des constitutions doctrinales, si elle examine les inconvénients qui résultent de l'imitation servile de tous les petits États qui veulent se donner des assemblées législatives et ouvrir la carrière à des discussions immenses de principes au milieu de la médiocrité de leurs intérêts, si elle reconnaît l'imprudence d'avoir renoncé totalement à la tradition et aux antiques usages dans la formation des institutions nouvelles, si on se décide à tirer la Diète de la nullité dans laquelle elle a existé jusqu'à présent, enfin, si chacun se pénètre de la nécessité de faire cesser un ordre de choses qui ne présente ni un nom, ni une idée fixée dont on puisse le caractériser, alors il sera permis d'espérer de voir réorganiser le chaos actuellement existant.

Quels que soient les vœux qu'on forme à cet égard, la raison et l'expérience indiquent malheureusement que tout est encore dans l'incertitude. En France, on propose une altération dans le ministère, on attend le résultat de nouvelles élections et on marche pour ainsi dire à la rencontre d'une session dont l'issue est un problème. En Allemagne, on est travaillé à la fois et par la maladie des temps où nous sommes et par les inconvénients ou l'inefficacité du remède. L'Angleterre, associée au continent de l'Europe pour la forme, ne vise dans le fond qu'à s'isoler chaque jour davantage. L'Espagne perd sa puissance politique. L'Amérique se dissout d'un côté, et de l'autre elle présente un grand pouvoir qui ne sait demeurer dans l'inaction. Dans cet état de gêne et de tourmente universelle, il est consolant de voir un empire dans la plénitude de sa force

tempérée par la raison, où les réformes ont lieu sans anarchie et où le bien-être ne consiste pas dans les désordres de l'imagination, un empire qui, par son immobilité, défie la malice de ses ennemis, s'il en existe, et présente à ceux qui s'agitent autour de lui un asile, tantôt contre leur faiblesse, et tantôt contre leur présomption.

N° 57. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 842)

Paris, 29 juillet/10 août 1819.

Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur de rendre compte au ministère impérial de l'obstacle opposé par le gouvernement français à la remise du dernier douzième de la rente destinée à solder les créances particulières, et des remontrances que mes collègues et moi nous avons adressées en commun pour réclamer l'exécution de la convention du 13/25 avril 1818.

Ce ministre n'ayant pas répondu à notre office, nous avons cru devoir le solliciter par la note¹ annexée au protocole n° 18, et c'est immédiatement après que nous avons reçu celle² également ci-jointe.

Le président du conseil, en avouant le principe de la dette, s'efforce de justifier la retenue, comme garantie des droits des sujets français reconnus par le protocole d'Aix-la-Chapelle sous la date du 16 novembre 1818.

Nul doute que les puissances signataires de cet acte ne soient tenues à l'exécuter de bonne foi et à procurer à la France les avantages qu'il lui assure ; mais cette vérité n'autorise pas celle-ci à user de représailles et à suspendre l'exécution d'un engagement définitif et spécial, en attendant le paiement de prétentions simplement indiquées et, dans tous les cas, sujettes à une liquidation éventuelle.

La réplique qui aura lieu de notre part sera rédigée d'après ces errements. Cependant, il est conforme à la justice de ne pas laisser sans effet, et les engagements qui ont été pris envers la France, et les bons offices que les puissances signataires du protocole d'Aix-la-Chapelle lui ont promis auprès de celles qui n'ont pu assister à cet acte, mais qui ont dû être invitées à s'y conformer.

1. Les ministres des 4 Cours au marquis Dessolle, Paris 1^{er} août 1819. (Note annexée au protocole n° 18 du 1^{er} août 1819.)

2. Le marquis Dessolle aux ministres des 4 Cours, Paris, 2 août 1819. Cette note fut remise le 3 août, en même temps qu'une autre note portant cette dernière date.

N° 58. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

Lettre particulière.

Paris, 29 juillet/10 août 1819.

Mon cher Comte, mon expédition d'aujourd'hui n'est, pour ainsi dire, destinée qu'à servir d'accompagnement à celle du comte Capo d'Istria. Son séjour ici a été une circonstance très heureuse : il a vu, entendu et observé sur les lieux, avec sa sagacité ordinaire, ce que la correspondance ne saurait présenter que d'une manière plus ou moins incomplète. Connaissant le compte qu'il rend des entretiens qu'il a eus avec le Roi et ses ministres, je craindrais d'atténuer l'importance de ses rapports, si je me permettais d'analyser, et encore moins de récapituler tout ce qu'il a exposé d'intéressant. Je m'y réfère, en conséquence, entièrement, et avec *d'autant plus d'abandon* que j'ai eu le bonheur de voir que, soit à l'égard des événements passés, soit pour ce qui concerne l'état actuel des choses, nos jugements sont essentiellement conformes. Sa présence a fait tout le bien qu'il était possible d'opérer dans la circonstance donnée ; il a fixé la question en peu de mots, et s'y est tenu invariablement. La retraite du duc de Richelieu lui a semblé un changement du système tel qu'il existait à la conclusion des actes d'Aix-la-Chapelle, et les mesures prises par le nouveau ministère, un motif d'attention soutenue de la part des autres cabinets. C'est de ces prémisses qu'il a tiré les conséquences, et qu'il a justifié la réserve observée par les autres Cours à l'égard de la marche successive du gouvernement et de l'avenir de la France. En déclinant toute intervention dans les affaires intérieures du royaume, il a seulement réclamé le droit que chacun a de déterminer jusqu'à quel point la conduite du voisin peut influer sur soi-même, sans cesser, cependant, de faire des vœux pour que la conclusion soit utile et propice pour tout le monde. J'ai été présent à quelques-uns des colloques qu'il a eus avec les différents ministres, et il n'en est pas un seul qui n'ait avoué que l'expérience n'a pas encore justifié leur plan, quelle que soit la bonne opinion qu'ils en ont conçue, et que les Alliés avaient raison d'attendre un succès plus prononcé. En les voyant soutenir le ministère, nous aurions dû supposer la plus grande union entre eux ; c'est néanmoins le contraire qui existe. Decazes a le projet de se défaire de trois de ses collègues au moins, et de se rendre le chef, en les remplaçant par des individus qui lui soient plus dévoués. Les raisons politiques de cette mesure sérieuse sont, à ce qu'il a fait insinuer, les opinions trop libérales de ceux qu'il va éloigner du cabinet. Il aurait été plus heureux, s'il s'était abstenu de les y introduire. Son projet

serait de faire servir M. de Richelieu à ses desseins, mais j'espère que celui-ci, sans s'ériger en chef d'opposition, évitera d'être l'instrument d'une intrigue. Le comte Capo d'Istria lui a donné des conseils fraternels, et j'espère qu'il l'a décidé à ne pas quitter la France, comme il en avait l'intention. Sa réputation est encore très grande, et elle peut devenir utile, même nécessaire : se condamner à mener une vie errante à l'étranger et à se présenter partout comme un argument vivant contre sa patrie, serait manquer à ses devoirs et à sa dignité, et, à la longue, détruire son bonheur. J'espère qu'il sent suffisamment ces vérités pour ne rien précipiter et pour se tenir dans la mesure qui lui convient.

Le comte part pour l'Angleterre après-demain. Nous avons le projet de nous revoir ; comme il doit approcher des côtes de France, même s'il profite de la frégate pour son retour, je me porterai dans l'endroit le plus commode, pour avoir quelques heures de conversation et lui dire adieu jusqu'au revoir. Sa santé s'est beaucoup améliorée, le traitement a réussi, et j'espère qu'il ne se repentira pas de l'avoir quitté trop tôt.

La tranquillité de la France est réelle, mais le sentiment de sécurité ne s'y trouve pas. Dieu fait tout pour ces gens, et eux le moins possible. L'année sera abondante de tous les fruits de la terre ; le Trésor est constamment bien fourni, et ses bons sont recherchés à 40/0 ; néanmoins, si vous demandez s'il y aura changement l'année prochaine, personne n'osera assurer la négative. En attendant, on s'habitue à exister de la sorte, sans jamais sentir le besoin d'une consistance réelle. Je me suis permis de tracer dans ma dépêche quelques lignes sur l'Allemagne. Comme l'histoire nous le dit à chaque page, les gouvernements ne meurent que par suicide. Ceux de la Germanie ne sont encore que malades, mais ils peuvent se vanter d'offrir un exemple de plus à cette maxime. En arrivant à Carlsbad, le prince de Metternich a écrit à Vincent que tout était en feu, et qu'il ne saurait dire comment on aurait pu éteindre cet incendie. Après de telles alarmes, on aurait supposé qu'il n'avait pas fait un pas hors de son poste, et qu'il n'avait réfléchi qu'à ce grand danger. Cependant, la vérité est qu'on a passé huit mois à se promener, sans penser ou faire attention à rien qui vaille ; de l'autre côté, le Roi de Prusse visite les eaux, lorsque d'un bout à l'autre de son royaume on fait des visites domiciliaires ! Les petits princes composent des constitutions, non pas à l'allemande, mais à l'anglaise ou à la Rousseau. Et après ces inconséquences et cette confusion, on s'étonne que l'on conspire ou que l'on se révolte, dans les temps où nous vivons ! Vous connaissez mes opinions à ce sujet, personne plus que moi ne désapprouve et ne méprise l'ignorance

présomptueuse de ces novateurs; mais, si les dépositaires de l'autorité persistent à s'irriter contre les inconvénients, sans jamais vouloir faire examen de conscience sur l'usage qu'ils font de leur pouvoir et de leur temps, ils trouveront bien des mécomptes dans leurs calculs. J'espère que, maintenant qu'ils sont réunis et plus qu'avertis de leurs dangers et de leurs fautes, ils adopteront un meilleur système, et qu'ils voudront bien se dire qu'avant de voir rétablir l'ordre qu'ils désirent, leur vie entière devra probablement être consacrée à cet ouvrage.

Je n'ai rien reçu de M. de Tatistcheff. Les mœurs du peuple, en Espagne, tiennent lieu de gouvernement; cette disposition peut empêcher ou différer les révoltes, mais elle ne suffit pas pour conserver la puissance qui, dans ce pays, se détruit elle-même avec une affligeante persévérance.

Le comte de Lieven m'a envoyé ses dépêches, avec peu de lignes qui ne m'annoncent rien. Il paraît que le ministère s'attend à quelque arrangement nouveau à la prochaine session du Parlement. C'est toujours la retraite préconisée de Lord Liverpool qui en serait la cause; elle aurait lieu, si l'émancipation des catholiques est décidée, ou si on entame le procès en divorce de la part du Prince-Régent. Ces renseignements me viennent de personnes assez instruites qui m'en ont parlé.

Le comte de La Ferronnays est arrivé. Il se mettra en route pour Pétersbourg le 1^{er} octobre n. st. avec femme et enfants. M. Dessolle l'a présenté au comte Capo d'Istria, dans une longue conférence que nous avons eue ensemble; la première impression a été favorable, et j'espère qu'elle continuera. C'est en vérité une bonne affaire que celle d'avoir évité les inconvénients de la nomination de Ricard, ou de qui que ce soit de ce bord. S'ils se rendaient justice, ils devraient éviter les emplois diplomatiques à l'étranger; ils y ont figuré dans des temps qu'ils devraient oublier, s'ils peuvent, et surtout ne pas rappeler, ce qui ne devrait pas leur être impossible.

Veillez vous souvenir que le compte des dépenses extraordinaires des six derniers mois de 1818 n'est pas encore payé, et que les intérêts augmentent chaque jour. Comme je ne tire plus sur Laffitte, mais sur Gontard, je désirerais solder avec le Caton des banquiers, et n'avoir plus rien à faire avec lui à l'avenir.

Cette lettre vous arrivera à peu près à l'époque où la comtesse se proposait de rentrer dans la *cava patria*. Je fais des vœux pour que ce soit en bonne santé, pour elle et pour vos enfants; c'est, je crois, le meilleur compliment que je puisse adresser à tous deux: croyez qu'il est sincère.

N° 59. Le comte Hulot d'Osery au marquis Dessolle.

(N° 7)

Saint-Pétersbourg, 10/22 août 1819.

Monseigneur, le courrier Mâconnais étant ici depuis vingt et quelques jours, je prends le parti de le renvoyer, quoiqu'il n'y ait rien d'important. Je profiterai de son retour pour parler de quelques affaires que je n'ai fait qu'indiquer dans mes précédentes lettres.

J'ai eu l'honneur de vous annoncer, par ma dépêche du 22 juillet/3 août, le très prochain départ de l'Empereur. Sa Majesté est effectivement partie dans la nuit du 22/3 au 23/4. On a eu de ses nouvelles d'Arkhangel, d'où il est parti pour continuer sa route sur Tornéa. Il sera positivement de retour à Pétersbourg le 3/15 septembre, la fête de l'Impératrice régnante étant le 4/16. Il repartira le 6/18 ou le 7/19 pour Varsovie, et reviendra dans sa capitale le 14/26 octobre.

Depuis le départ de Sa Majesté, la grande-duchesse Alexandrine, épouse du grand-duc Nicolas, est heureusement accouchée d'une jeune princesse, le 6/18 août, à quatre heures du matin.

Le départ de l'Empereur laisse les affaires politiques dans une stagnation complète. On ne fait rien, sous ce rapport, en son absence, à peine en parle-t-on. Avant son voyage, deux choses paraissaient occuper sérieusement le cabinet russe. Votre Excellence les connaît sûrement; je n'en crois pas moins devoir les citer. Il est question d'une espèce de confédération de tous les États d'Italie sous la protection de l'Autriche. Il paraîtrait qu'excepté le Roi de Sardaigne, tous les autres souverains de ce pays y auraient accédé. On est ici assez mal édifié de cette confédération, sur laquelle on n'a point été consulté. D'autre part, il serait beaucoup question d'un traité d'alliance offensif et défensif, avec garanties réciproques de toutes possessions, entre l'Autriche et la Turquie. Ceci, étant une mesure directe, paraît donner beaucoup d'ombrage. Il est difficile de pénétrer, vu l'absence de l'Empereur, quel est le degré d'importance que l'on peut et l'on doit donner à ce qui vient d'être dit. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'Autriche est ici sans influence, qu'il y a même de l'éloignement, et que cet éloignement a augmenté sensiblement depuis trois mois. Je ne considère pas cet état de choses comme défavorable à la France, la légation autrichienne s'étant constamment montrée ici le détracteur le plus acharné de toutes ses opérations.

L'opinion s'est beaucoup réformée et calmée sur ce qui regarde la France. Les clabauderies ont cessé; on se fait et on observe. Dans les

politiques et gens influents dans le gouvernement, on commence à convenir que l'on avait pris trop vivement l'alarme, que l'on a fait de très bonnes choses pendant la session, que, si la marche du gouvernement était toujours aussi mesurée et se maintenait toujours aussi éloignée des extrêmes, on devrait croire et espérer d'heureux résultats. Toutes les craintes portent actuellement sur les prochaines élections. On les considère comme la pierre de touche destinée à faire connaître la force réelle du gouvernement, et ce que l'on a à redouter ou à espérer pour le repos de l'Europe. Il est bien à désirer que les élections soient bonnes, ce sera une réponse victorieuse à tout ce qui se débite journellement de l'opposition que le gouvernement éprouvera dans cette circonstance. Si *cette fièvre d'automne*, comme on l'appelle dans ce pays, n'est pas trop maligne, je réponds que M. de La Ferronnays traitera ici agréablement; mais, dans le cas contraire, il trouvera bien des difficultés, par la frayeur que l'on y a de tout ce qui est système et esprit révolutionnaire. Cette crainte vient d'être vivement stimulée par ce qui s'est passé à Berlin; ce sont là les événements qui occupent sérieusement le gouvernement, et qui le rendent moins ombrageux sur ce qui se passe chez nous. On parle très peu de toute cette affaire, mais, en revanche, il est évident qu'on ne s'occupe pas d'autre chose. Il semble que cette vaste conspiration contre la tranquillité générale et les gouvernements établis a été ourdie dans les universités. Toutes celles d'Allemagne y ont plus ou moins trempé. Cette marche était d'autant plus dangereuse, qu'elle ne tendait à rien moins qu'à infecter tous les ordres de l'État et à envahir tous les pouvoirs, en les faisant tomber entre les mains de cette jeunesse élevée dans les principes les plus outrés du jacobinisme. Il paraît que les mesures prises pour déjouer cette conjuration de l'école sont sages, fermes, prises à propos et auront tout le succès que l'on doit désirer, si les divers gouvernements les secondent et les appuient comme ils doivent.

Votre Excellence, par sa lettre du 3 juillet, répond aux miennes des 28 mai et 7 juin, mais elle a dû recevoir ma dépêche du 11 juin, et surtout celle du 20 du même mois, qui lui a été portée par le courrier Christophe. Je n'ai encore aucune réponse à ces deux lettres, par lesquelles je la priais de vouloir bien m'autoriser à retourner en France. Je renouvelle cette demande avec instance, convaincu que je suis parfaitement inutile à Saint-Pétersbourg, qu'il n'y a absolument rien à y faire pendant l'absence de l'Empereur, et que, quand il sera de retour, M. le comte de La Ferronnays sera sûrement arrivé ou sur le point de l'être. Je pense que, si j'eusse été autorisé dès le moment de la nomination du nouveau ministre plénipo-

tentiaire à prendre congé, je serais arrivé assez à temps à Paris pour pouvoir donner des renseignements utiles et dont le ministère aurait pu tirer parti pour rédiger les instructions qui seront remises à M. de La Ferronnays. A la vérité, il serait un peu tard à présent. Mais, je le répète, je ne sers à rien ici, et mes propres intérêts et mes affaires exigent que je retourne le plus promptement à Paris. J'espère que Votre Excellence, qui a toujours eu tant de bienveillance pour moi, prendra en considération la justice de ma demande.

Au moment où l'on va s'occuper de composer la mission de Saint-Pétersbourg, je crois de mon devoir de fixer l'attention de Votre Excellence sur le consulat général de cette ville. C'est une fonction bien importante, et qui ne peut manquer de le devenir davantage lors de l'établissement du transit, établissement dont je ne doute plus. Je pense que le consulat de Pétersbourg, qui a été si mal occupé depuis quelques années, ne doit être confié qu'à un homme ayant déjà connaissance des usages de ce pays et ayant acquis de la considération personnelle par la manière dont il s'y est conduit. Il m'a été dit par le ministère russe qu'on avait eu la promesse, à Aix-la-Chapelle, de voir nommer au consulat général M. le chevalier de Malvirade, et qu'on l'avait agréé avec plaisir. On m'a dit que M. de Rayneval connaissait parfaitement cette affaire, il pourra donc l'expliquer à Votre Excellence. Pour moi, je lui déclare que M. de Malvirade s'est acquis ici l'estime et la bienveillance générale, qu'il les mérite sous tous les rapports. Il s'est fait beaucoup d'amis, il connaît bien la marche des affaires et les coutumes du pays; il remplirait ce poste avec honneur et distinction et d'une manière avantageuse pour le commerce national. Personne, sûrement, ne mérite davantage de l'obtenir; ce ne serait qu'une récompense très juste de ses bons services et surtout de la tâche très rude qu'il remplit ici depuis deux ans, comme chargé d'affaires de France, sans avoir personne pour le seconder. On y trouverait, d'ailleurs, le très grand avantage de fixer auprès de la mission de Pétersbourg un homme qui, pendant les premiers mois, lui sera indispensable.

C'est avec un bien véritable plaisir que je profite de cette circonstance pour rendre au mérite de M. le chevalier de Malvirade toute la justice qui lui est due.

P.-S. — L'Empereur, par un oukase, vient d'ordonner une levée de deux hommes par cinq cents, ce qui fournira à peu près 80 000 recrues. On donne pour un motif de cette levée l'obligation de remplacer dans les

corps les hommes hors d'état de service, ou enlevés pendant l'année par les maladies, et ceux à qui il est accordé des congés absolus.

N° 60. M. de Malvirade au marquis Dessolle.

(N° 66)

Saint-Petersbourg, 23 août 1819.

Monseigneur, la dépêche n° 66, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, m'est exactement parvenue, et j'y réponds par le courrier Mâconnais, que je réexpédie aujourd'hui même à Votre Excellence.

Depuis la réception de votre dépêche précitée, j'ai eu occasion de voir plusieurs fois M. le comte de Nesselrode, mais ce n'est qu'avant-hier que ce secrétaire d'État, m'ayant dit un mot de la mesure que nous avons provisoirement adoptée, au sujet de la retenue du dernier douzième des sommes qu'aux termes de la convention du 25 avril 1818 la France avait à payer aux gouvernements étrangers, pour solder les créances de leurs sujets mises à sa charge par les traités du 20 novembre 1815, ce n'est qu'avant-hier, dis-je, que j'ai pu faire usage des instructions que Votre Excellence avait bien voulu me donner concernant toute cette affaire. M. de Nesselrode m'a paru n'avoir reçu que des détails très succincts de la part de M. le général Pozzo sur la mesure que la prudence et l'équité nous commandaient également d'adopter, et je n'ai pu, par ce motif, entrer dans de grandes explications avec lui. J'ai eu cependant la facilité de lui expliquer, en n'employant jamais dans ma conversation que les expressions les plus simples, les plus modérées et les plus indifférentes, pour ainsi dire, j'ai pu lui expliquer, dis-je, comment les retards apportés par le cabinet autrichien à adhérer aux arrangements convenus par le protocole signé à Aix-la-Chapelle, le 16 novembre 1818, étaient les seules causes de la détermination que mon gouvernement avait prise. M. de Nesselrode m'a semblé rendre justice aux sentiments et aux motifs qui nous ont guidés dans cette occasion; il n'a provoqué aucune conversation suivie sur le fait dont je parle, et il s'est borné à me dire que tout cela s'arrangerait très bien sans doute à Paris même, entre les ministres des cinq puissances. Si ce secrétaire d'État me donnait une nouvelle occasion de revenir avec lui sur tout cela, je ne la laisserais pas échapper, mais en ayant le soin de me conformer toujours et très ponctuellement aux directions que j'ai reçues. Je crois ne pas me tromper, en mandant aujourd'hui à Votre Excellence qu'il m'a paru que ce cabinet-ci

n'attachait, du moins jusqu'à présent, qu'un intérêt secondaire à cette affaire.

Je suis toujours dans l'impossibilité de vous dire, Monsieur le Marquis, les instructions que l'Empereur Alexandre fera donner à son agent diplomatique à Carlsruhe, au sujet des prétentions qu'a manifestées M. le prince de Fürstemberg, puisque M. de Nesselrode est constamment dépourvu de détails sur le fait de ces mêmes prétentions. Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Excellence que ce secrétaire d'État m'a entretenu aussi de la question *du transit*, au sujet de laquelle M. le général comte d'Osery vous a mandé précédemment tout ce qu'il était important de connaître. Le comte de Nesselrode m'a donc manifesté avant-hier encore le désir que M. le comte de La Ferronnays reçût toutes les instructions convenables pour pouvoir traiter cette question diplomatiquement, et de manière à amener une détermination également satisfaisante pour la Russie et pour la France. Je crois avoir déjà rendu compte que M. le général d'Obreskoff, directeur du commerce extérieur de l'Empire, qui a été consulté dans cette occasion par le ministère des finances, était dans les dispositions les plus favorables à notre égard : il me les a réitérées de nouveau, tout récemment.

Le 18 de ce mois, à trois heures du matin, M^{me} la grande-duchesse Alexandra est heureusement accouchée à Pavlovski d'une princesse qui a reçu le nom de Marie. Cette nouvelle a été annoncée à tous les chefs des missions étrangères par le secrétaire du département des cérémonies de la Cour, qui s'est rendu chez eux en personne dans cet objet, et aux habitants de Saint-Petersbourg par une salve de 201 coups de canon. On assure que, dans sept à huit jours, le baptême de la jeune princesse aura lieu. Vendredi dernier, 20 du courant, et à l'occasion de la délivrance de M^{me} la grande-duchesse, le corps diplomatique, ainsi que les cinq premières classes de la noblesse russe, ont été admis à Pavlovski à présenter leurs félicitations à Leurs Majestés Impériales et aux grands-ducs Nicolas et Michel, qui s'y trouvaient réunis. Le corps diplomatique a eu l'honneur d'assister, avec la Cour, au *Te Deum* qui a été chanté le matin, en actions de grâce, dans la chapelle du palais, et de dîner ce même jour avec Leurs Majestés, distinction toute particulière, et qui n'avait eu lieu depuis cinq ans qu'une seule fois, et lors des fêtes données pour célébrer les mariages des grandes-duchesses Anne et Catherine. Pendant le cercle qui a précédé le dîner, les Impératrices Marie et Élisabeth ont adressé la parole fort obligeamment à peu près à tout le monde, et, après le repas, la Cour s'est retirée.

La veille de cette auguste solennité, on avait reçu des nouvelles de l'Empereur, dont le voyage se fait très heureusement. Sa Majesté vient de rendre un oukase qui ordonne qu'une levée de 2 hommes sur 500 aura lieu pour l'armée actuelle. Cette levée, qui produira environ 70 000 hommes, est loin de plaire ici. On dit bien qu'elle n'a lieu que pour remplacer les hommes auxquels des congés de réforme ont été accordés. Cependant, il est de fait que la plus grande partie des corps d'armée, divisions, brigades ou régiments, sont maintenus au grand complet dans l'armée russe, et particulièrement toutes les troupes qui bordent les possessions turques et persanes. Là, toutes les forteresses sont armées, et les garnisons se trouvent aussi nombreuses que les localités peuvent le comporter. Une opinion qui se renouvelle sans cesse, c'est celle que le gouvernement russe conserve toujours des vues secrètes sur l'Asie Mineure.

Les relations commerciales du vaste empire de Russie ne sont pas, cette année, ce qu'elles ont été les deux années précédentes : tout languit. Peu d'importations ont eu lieu, et les exportations sont à peu près nulles. Les douanes ne sont donc pas aussi productives qu'elles l'ont été en 1817 et 1818, et la balance du commerce, pour 1819, sera tout à fait contre la Russie. Le change a baissé depuis quelque temps.

Plusieurs des seigneurs russes qui étaient dans l'étranger sont de retour ici; de ce nombre est M^{me} la comtesse de Nesselrode. Quant à M. et à M^{me} d'Oubril, dont j'ai annoncé le départ, ils se rendent d'abord à Florence.

L'Empereur, avant de quitter cette capitale, a formé la maison de Son Altesse Impériale M^{se} le grand-duc Michel. MM. les généraux Aledinsky et Paskévitch, qui avaient accompagné Son Altesse en Italie, en Angleterre et en Allemagne, en sont les premiers officiers. On bâtit aussi, dans ce moment, à Saint-Pétersbourg, un palais pour Son Altesse Impériale.

C'est M. le prince Alexandre de Galitsine, ministre des cultes et de l'instruction publique, qui a reçu provisoirement le portefeuille du ministère de l'intérieur, devenu vacant par la mort de M. de Kozadavleff.

En terminant cette dépêche, je crois devoir rendre compte à Votre Excellence que les vases de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres que le Roi, mon auguste maître, destinait au prince Michel Galitsine, à Moscou, en signe de remerciement pour le psautier de Saint-Louis, dont le prince a fait hommage à Sa Majesté, me sont exactement arrivés, et que je les ai remis audit prince. Il m'a particulièrement prié de faire parvenir jusqu'au Roi le témoignage de la respectueuse et vive reconnaissance qu'il éprouve pour ce nouveau témoignage de ses bontés à son égard.

N° 61. M. de Malvirade au marquis Dessolle.

(N° 68)

Saint-Pétersbourg, 7 septembre 1819.

Monseigneur, j'ai très exactement reçu la dépêche datée du 6 août, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, concernant la retenue opérée par les liquidateurs français du dernier douzième de la somme qui devait être remise aux gouvernements étrangers, en vertu de la convention du 25 avril 1818, pour le paiement des créances de leurs sujets, et j'ai trouvé jointes à cette dépêche les quatre pièces qu'elle annonce.

Suivant vos ordres, et sans attendre cette fois que M. le comte de Nesselrode m'entretint le premier de toute cette affaire, j'ai franchement et positivement abordé avec lui toutes les circonstances qui s'y rattachent. Je savais que des rapports récents lui avaient été transmis de Paris par M. le général Pozzo, et il ne m'était pas permis de douter non plus qu'il n'eût reçu des détails circonstanciés sur les faits qui ont motivé les notes échangées à l'occasion de cette même retenue. J'ai donc eu deux conférences avec ce secrétaire d'État, dont la dernière hier. J'ai pu juger, quoique M. de Nesselrode, en ne me donnant toutefois cette assurance que comme son opinion personnelle, ait voulu d'abord me faire sentir que les mots : *nonobstant toute signification d'opposition*, compris dans le 1^{er} § de l'article 8 de la convention du 25 avril précitée, légitimaient les notes présentées les 4 juillet et 1^{er} août par les ministres des quatre Cours, j'ai pu juger, dis-je, que les dispositions de ce cabinet-ci seraient ce que nous pouvons désirer qu'elles soient. En résumé, et sur la demande que je lui ai verbalement exprimée, M. le comte de Nesselrode a pris note de la communication que vous m'aviez chargé de lui faire, et il m'a promis que, dès le premier retour de l'Empereur dans cette capitale (les 3 ou 4/15 ou 16 du courant), il prendrait les ordres de Sa Majesté, au sujet du vœu que nous émettions aujourd'hui tant à Vienne, Londres et Berlin qu'à Saint-Pétersbourg, celui de voir les Cours signataires de l'arrangement du 16 novembre 1818 inviter les autres puissances à y donner leur accession. Il m'a promis en outre de me donner connaissance des instructions qui seraient adressées dans cette occasion à M. le général Pozzo di Borgo, et, par suite, des ordres de Sa Majesté Impériale.

J'ai lieu de croire, je le répète, que ces instructions seront entièrement conformes aux traités et à nos vœux. Je ne manquerai pas, quand il en sera temps, de donner à Votre Excellence des notions certaines sur plus les déterminations qui seront prises ici.

N° 62. L'Empereur Alexandre I^{er} au Roi Louis XVIII.

Saint-Pétersbourg, 5/17 septembre 1819.

Monsieur mon Frère, je ne saurais laisser partir le comte d'Osery sans offrir à Votre Majesté un nouveau témoignage des sentiments que je lui porte. Les entretiens que j'ai eus avec ce général vous démontreront, Sire, que mes vues et mes opinions n'ont pas varié. Votre Majesté me retrouvera toujours sur la ligne tracée par les actes d'Aix-la-Chapelle. Puissent toujours aussi la paix et le bonheur de la France prouver au monde combien était juste et légitime la confiance qui a fait naître ces grandes transactions. J'aime à penser que Votre Majesté agréera les vœux que je forme sous ce rapport, et qu'elle apprendra avec plaisir que le comte d'Osery a pleinement répondu, par la manière dont il a rempli sa mission, au choix dont Votre Majesté l'avait honoré.

Je suis, avec un attachement inaltérable et une considération très distinguée, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté,

Le bon Frère,
ALEXANDRE.

N° 63. M. de Malvirade au marquis Dessolle.

(N° 69)

Saint-Pétersbourg, 17 septembre 1819.

Monseigneur, depuis la dépêche du 10 de ce mois que j'ai eu l'honneur de vous adresser, j'ai reçu celle du 13 août, n° 67, que Votre Excellence a bien voulu m'écrire, ainsi que deux autres, toutes deux sous la date du 23 du même mois. Je ne manquerai pas de donner une attention soutenue aux différents ordres que ces dépêches contiennent, comme aussi de faire le meilleur usage possible des informations qu'elles renferment. D'après la promesse que m'en a faite M. de Nesselrode, et que je vous ai fait connaître par ma dépêche n° 68, j'espère être prochainement à même de faire connaître à Votre Excellence des instructions que l'Empereur aura fait donner à M. le général Pozzo di Borgo, touchant les démarches qui ont eu lieu à Paris et les notes qui ont été échangées entre le cabinet français et les ministres des Cours d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie, lesquelles avaient pour objet la retenue opérée par nous sur le dernier douzième de la somme que nous devons payer aux gouvernements étrangers, par suite de la convention du 25 avril 1818.

Samedi dernier, 11 de ce mois, jour de la fête de S. M. l'Empereur, de M^{sr} le grand-duc Alexandre et de l'ordre institué sous le même nom, la Cour s'est rendue au couvent de Saint-Alexandre Nevski, où l'office divin a été célébré avec les solennités accoutumées. L'Impératrice-mère, retenue auprès de S. A. I. le grand-duc Michel, qui a été assez dangereusement malade, mais qui se trouve aujourd'hui en pleine convalescence, n'a pu assister à cette auguste cérémonie, où le corps diplomatique s'est empressé de se rendre, selon l'usage, quoiqu'il n'y soit jamais invité.

Avant-hier, à 2 heures du matin, l'Empereur est descendu au palais de Kamenny-Ostroff, de retour du voyage que Sa Majesté Impériale vient de faire à Arkhangel et en Finlande, et jouissant d'une santé parfaite. Arrivée à Abo, Sa Majesté y avait trouvé M. le comte Charles de Lœwenhielm, ministre de Suède, qui l'a complimentée au nom de son souverain, et qui s'est rendu ensuite dans cette capitale, où Son Excellence paraît ne devoir guère prolonger son séjour au delà de plus de deux mois. M. de Lœwenhielm, qui est accompagné, comme secrétaire de légation, de M. le baron d'Albedyhill, gentilhomme de la chambre, annonce lui-même qu'il n'est revenu ici que pour présenter ses lettres de recrérance, ayant l'intention, dit-il, de quitter la carrière diplomatique, afin de vivre ensuite tranquille en Suède, au sein de sa famille. Cette circonstance paraît jusqu'à présent devoir déterminer la continuation du séjour en Russie de M. de Brandel, ci-devant chargé d'affaires de la même Cour; du moins ce dernier n'a-t-il fait aucuns préparatifs de départ.

Hier, Sa Majesté Impériale s'est rendue à Pavlovski, pour y voir M^{me} la grande-duchesse Alexandra, dont l'état est des plus satisfaisants; et aujourd'hui l'Empereur, après avoir assisté à 9 heures du matin à une parade qui a eu lieu sur la grande place du Palais d'hiver, et après avoir été déjeuner à la caserne du régiment des chevaliers-gardes, dont tout le corps d'officiers célébrait la fête, s'est rendue, à 1 heure de l'après-midi, à l'Amirauté, où le vaisseau de guerre le *Tverdy*, de 110 canons, nouvellement construit, a été lancé et mis à l'eau. Le corps diplomatique avait été invité, ainsi que toute la Cour, à assister à cette cérémonie, et il s'y est rendu. A deux heures, il y a eu au Palais d'hiver un dîner de famille, à l'occasion de la fête de Sa Majesté l'Impératrice-régnante; ce soir la ville sera illuminée. Ce soir aussi, l'Empereur ira coucher à Tsarskoïé-Sélo, et demain à Novgorod, pour y voir les colonisations militaires; de là, Sa Majesté Impériale se rendra à Varsovie. L'on assure toujours qu'elle sera de retour ici le 13 du mois d'octobre prochain, v. st., 25, veille de la fête de son auguste mère. S. M. le Roi de Wurtemberg se

trouvera à Varsovie en même temps que l'Empereur, et y passera quelques jours pour y voir les troupes polonaises. M. le comte de Beroldingen a obtenu la permission de s'y rendre, afin d'y faire sa cour au Roi son maître, et il part dans trois jours; il ne tardera pas à être reconnu ici comme ministre de Wurtemberg. Aucun autre membre du corps diplomatique nedoit entreprendre le même voyage, mais plusieurs se disposent à s'absenter de Russie, au moins par congé; de ce nombre sont: MM. l'ambassadeur d'Angleterre, comte de Cathcart, qui part, comme je l'ai déjà mandé, avec toute sa famille; le ministre de Hanovre, baron de Dœrnberg, et le ministre de Hesse, baron d'Ochs. Ces messieurs ont pris congé de l'Empereur ce matin à la parade; on croit qu'ils ne reviendront pas dans cette résidence, et l'on ajoute même, pour ce qui concerne Lord Cathcart, que son successeur est déjà connu à Londres, et l'on nomme M. Bagot. Le comte de Cathcart a obtenu ce soir, à cinq heures, outre le congé du matin, une audience particulière de l'Empereur.

M. le général comte Hulot d'Osery a pris également congé de Sa Majesté Impériale, ce matin, à la parade. Sa Majesté l'a traité avec beaucoup de bonté, et lui a annoncé qu'elle lui ferait remettre demain, par M. le comte de Nesselrode, une lettre pour le Roi. M. d'Osery compte donc quitter Saint-Pétersbourg pour se rendre à Paris, dans sept ou huit jours au plus tard.

Le comte Malakowski, aide de camp de Sa Majesté le Roi de Prusse, est arrivé ici le 13, venant de Berlin, et envoyé par le Roi son maître pour complimenter la famille impériale, à l'occasion des couches de M^me la grande-duchesse Alexandra. Il compte repartir prochainement.

N° 64. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 846)

Paris, 8/20 septembre 1849.

Monsieur le Comte, l'objet principal sur lequel s'est portée l'attention de la France, depuis ma dernière expédition, a été le renouvellement du cinquième de la Chambre des députés. Dans tous les temps, les élections sont destinées à mettre en mouvement le zèle, l'ambition et les mauvais desseins des différents partis; mais, dans la circonstance actuelle, l'expérience qu'on allait faire devait, de plus, donner la mesure des inconvénients qui ont précédé, et caractériser la marche et la conduite tenues jusqu'à présent par le nouveau ministère.

Les professeurs de libéralisme, ceux mêmes qui ne se déclaraient pas

irréconciliables avec la monarchie légitime, attribuaient sans cesse l'irritation des nombreux individus froissés par la Restauration, et contraires, en conséquence, à la dynastie des Bourbons, aux restrictions que le duc de Richelieu mettait, selon eux, au développement entier et final de la Charte.

Enveloppés, pour ainsi dire dans des doctrines abstraites et méprisant l'expérience du monde, ces visionnaires orgueilleux ont voulu mettre de côté les passions dans les calculs de la politique, et séparer l'intérêt de la conduite des hommes. Ce plan, qui n'aurait dû mériter que le mépris, aidé de l'intrigue d'un favori et de la faiblesse du souverain, s'est trouvé couronné de succès, et le ministère actuel est sorti comme l'image de l'unité et le complément, à leurs yeux, de la perfectibilité constitutionnelle.

Au lieu d'une transition heureuse à un meilleur ordre de choses, ceux qui avaient mieux approfondi la question regardaient, au contraire, ce grand changement, s'il n'était pas arrêté dans ses conséquences, comme le présage d'une révolution nouvelle, et, lorsque la vanité satisfaite des acteurs qui avaient triomphé se glorifiait qu'elle allait entourer le trône des Bourbons et la liberté de soutiens plus solides et d'amis nouveaux, les hommes plus exercés à juger des effets qui devaient résulter du système qui venait de prévaloir appréhendaient avec raison que la puissance de l'État ne fût livrée à des mains qui n'étaient pas destinées à en faire bon usage, et à des intérêts et surtout à des passions irréconciliables avec la dynastie légitime.

Dans l'excès de leur confiance, les ministres, de leur côté, n'ont épargné ni à l'autorité, ni à la sensibilité du Roi aucuns sacrifices pour donner à leurs projets toute la latitude qu'ils pouvaient comporter. La Chambre des pairs a été, pour ainsi dire, envahie par des nominations nombreuses faites parmi les coryphées du parti; il s'est opéré, dans toutes les branches de l'administration, un bouleversement presque général, moyennant des destitutions et des remplacements; la porte a été ouverte sans distinction aux officiers de l'ancienne armée, pour les rendre maîtres de la nouvelle; la presse; livrée à la licence, les exilés sont rentrés en triomphe, et rien n'a été omis pour satisfaire aux prétentions et aux vanités de cette classe de la nation à laquelle on voulait de préférence laisser le soin de gouverner la France sans changer la dynastie, et de conserver la liberté en étouffant à jamais la révolution.

Si le ministère était destiné dans aucun cas à recevoir, en retour de concessions si étendues et d'une confiance si marquante, quelque preuve de reconnaissance, il n'existait, sans contredit, d'occasion plus propre à lui

témoigner de tels sentiments que celle de la nomination des députés qu'il avait recommandés lui-même à l'attention des électeurs; mais l'expérience a fourni en grande partie la preuve du contraire. Le résultat des élections est presque entièrement étranger à l'influence ministérielle, et il est démontré que les deux tiers au moins sont tirés d'autres listes que de la sienne.

L'ascendant du parti ultra-libéral s'est manifesté avec une supériorité si marquée, que ni la présomption, ni l'intérêt contraire de ceux qui auguraient autrement ne peuvent en disconvenir. C'est dans un tel moment d'humiliation et d'embarras que M. Decazes a voulu reprendre avec moi le ton de confiance qui avait existé autrefois, et que je lui ai reconnu l'envie de m'entretenir sur ces matières.

La réserve observée de ma part en général, et surtout envers lui, depuis l'éloignement du duc de Richelieu, avait été assez soutenue pour le convaincre que je n'étais nullement empressé de recevoir ses confidences; cependant, comme il venait de les offrir dans une circonstance où je pouvais les recevoir sans être taxé de les avoir sollicitées, je me suis prêté à entendre les explications qu'il a voulu me donner sur la situation des affaires.

Son premier objet a été de me convaincre que la Chambre prochaine ne sera pas aussi difficile à conduire que ses ennemis voudraient le faire croire, d'après le résultat des dernières élections; que, dans le nombre des députés, il en existe environ un tiers qui est élu par son influence, et que la plus grande partie des autres, quoique nommée par des combinaisons différentes, se conformera aux vues du ministère, soit parce que plusieurs d'entre eux ont des opinions modérées, soit parce que le gouvernement trouvera les moyens d'attirer à lui ceux qui seraient différemment disposés; qu'à la vérité, il en existe qui ont des projets sinistres et qui se montrent irréconciliables; mais qu'il est résolu de les combattre, avec persuasion de les contenir. Cette analyse a terminé par l'indignation la plus vive contre la nomination du régicide abbé Grégoire, et par les regrets les plus amers sur le scandale que la présence d'un si grand criminel dans la Chambre ne pouvait manquer de produire.

Parmi les traits les plus marquants du caractère vaniteux et mobile de M. Decazes, la prétention de convaincre ceux auxquels il s'adresse est en première ligne, et, comme il importait de ne pas le laisser dans la persuasion qu'il avait fait sur moi une impression que je n'avais pas reçue, je lui observai que la première question à examiner me paraissait être si les élections se trouvaient conformes aux recommandations et à la candi-

dature ministérielle ; j'ajoutai ensuite que la solution contraire n'était douteuse pour personne, et encore moins pour lui, puisque les faits parlaient d'eux-mêmes et que les listes circulaient librement dans le public ; en conséquence, je pensais que, pour ne pas se faire illusion, il fallait convenir de bonne foi et avant tout que ses efforts et son zèle dans cette occasion avaient été pour la plupart infructueux.

En parlant de la nature des choix, je lui démontrai qu'ils s'étaient opérés dans un esprit ultra-libéral, aussi dangereux pour la liberté et pour l'ordre en général, qu'hostile aux Bourbons ;

Que les moyens qu'il se proposait d'employer pour attirer ces mêmes députés à son opinion, quoiqu'ils réussissent quelquefois, sont remplis d'inconvénients par leur nature, et insuffisants, lorsqu'il faut les appliquer au grand nombre, sous le contrôle de leurs confrères et celui de la liberté de la presse ;

Que, même s'il parvenait à les circonvenir tous, il ne devait jamais oublier que, malgré la docilité présumée des députés, il avait perdu les élections, les collèges qui les ont envoyés ayant été dirigés en les nommant par des motifs et des principes évidemment opposés ;

Qu'au lieu de restreindre l'examen de la situation du royaume à la manière dont on pourrait captiver tel ou tel autre individu, en s'adressant à des passions viles, et par conséquent indignes d'inspirer une confiance soutenue, le temps était venu, à mon avis, de passer l'État lui-même en revue, et de calculer le bien et le mal qui résultait du mode dont il était gouverné depuis quelque temps ;

Que les élections, bonnes en 1817, avaient été à peine médiocres l'année suivante, et que celles de 1819 étaient, selon toutes les apparences, mauvaises ;

Que la détérioration de l'esprit public dans les collèges électoraux dépendait moins de quelques imperfections de la loi que du principe recteur du gouvernement, qui me semblait manquer de justesse et de circonspection ;

Qu'en appelant à son secours et sans distinction tous ceux qui avaient été exclus à juste titre des affaires publiques, attendu leur conduite criminelle durant les Cent Jours, en caractérisant de persécution les punitions ou l'exil que quelques-uns d'entre eux avaient encouru et mérité, en voulant faire des mécontents de l'armée l'appui de la constitution, enfin en confondant toutes les idées de bien et de mal, on avait mis en œuvre des instruments qu'il n'était plus en leur pouvoir de diriger, et qui, loin de vouloir témoigner de la soumission ou de la reconnaissance, ne cherchaient

qu'à l'entraîner lui-même dans le désordre qu'il voudrait éviter ;

Que, d'après ces considérations, je lui demandais à mon tour et comme préliminaire de toute explication successive, s'il croyait que la position actuelle de la France serait stationnaire, et si, devant devenir progressive, il s'ensuivrait, en continuant les mêmes errements, une amélioration ou une détérioration dans l'ordre politique.

La vérité et le ton de confiance qui s'était établi, du moins dans les formes, lui arrachèrent l'aveu que le mal menaçait de s'accroître, et qu'il pensait déjà à quelque remède propre à l'arrêter. Alors, il rappela ses projets de réformer la loi des élections, sans altérer son essence, et manifesta la résolution prise de soutenir les prérogatives et l'influence de la couronne dans la nouvelle organisation des conseils de départements et de communes, contre les maximes des libéraux, qui voudraient laisser les uns et les autres à la nomination indépendante et définitive du peuple.

N'ayant aucun projet d'entrer dans des détails, et encore moins de compromettre mon opinion dans des questions d'une si haute importance, sur lesquelles il glissait avec une volubilité extraordinaire, sans avoir aucun plan arrêté devant lui, je me bornai à le féliciter de le trouver du même avis que toutes les personnes impartiales, dans une cause qui est la sienne propre, et où il est si rare et si pénible de s'avouer des inconvénients arrivés, sans doute, contre les intentions les plus pures et les espérances les plus sincères.

Connaissant positivement que M. Decazes avait eu le projet de renvoyer, après les élections, le président du conseil, le ministre de la guerre et celui des finances, et de composer un ministère dont il serait le chef d'une manière plus ostensible et plus efficace, je lui demandai dans quels termes il se trouvait envers ses collègues, en observant qu'étant à la veille d'entreprendre et de soutenir des mesures qui devaient rencontrer de fortes contradictions, l'unité de leurs efforts devenait indispensable au succès.

Il me répondit assez franchement qu'il avait eu l'intention de nommer le maréchal Macdonald au département de la guerre, mais qu'il lui serait impossible de faire agréer, aujourd'hui, cette promotion aux autres ministres. Il ajouta également qu'il avait voulu remplacer le baron Louis par M. Roy, sans avoir réussi à obtenir le consentement du garde des sceaux, attendu qu'il existe des personnalités irréconciliables entre ces deux derniers individus. Ces aveux me parurent lui coûter beaucoup, et il les porta jusqu'à me prier d'exhorter le marquis Dessolle à mieux considérer la position du royaume, et le ministre des finances à modérer son libéralisme, ajoutant que le désir de mériter l'approbation de Sa

Majesté l'Empereur pourrait les déterminer à se délier davantage des maximes qu'ils professent et des moyens qu'ils préfèrent, surtout dans l'abaissement affligeant où la considération de la France est tombée, et dont il lui importe de se relever le plus promptement possible, même comme expédient nécessaire pour faire respecter par la nation ceux qui la gouvernent.

Je lui observai que les ordres de ma Cour me prescrivaient de ne pas m'immiscer dans leurs affaires intérieures, et qu'il savait mieux que personne avec quelle exactitude je m'y étais conformé; mais que, si M. Dessolle m'offrait l'occasion de lui dire mon opinion, je la lui exposerais dans les mêmes termes que je venais de le faire envers lui-même, sans y mettre plus d'insistance et sans hasarder des conseils, dont, par ma position, je dois me garder de me rendre responsable.

Malgré que cette conversation se soit terminée sans obtenir des éclaircissements propres à dissiper quelques-uns des nuages qui couvrent l'avenir, j'ai eu raison de me convaincre que le résultat des élections a détruit, pour le moment, tous les projets que M. Decazes avait formés afin de se mettre à la tête du ministère, et que, regardant ceux de ses collègues qu'il a voulu expulser plus rapprochés des opinions de la majeure partie des nouveaux députés, et ne pouvant s'exposer à l'animadversion des libéraux en même temps et à celle des royalistes, il désespère de se former un parti mitoyen, et s'est décidé, en conséquence, à marcher plus ou moins dans le même système et avec les mêmes hommes, sans prévoir où cette pente forcée et irrésistible pourra le conduire.

De l'autre côté, le marquis Dessolle et les collègues de sa doctrine s'abstiendront de rompre avec le favori, dont ils ont besoin auprès du Roi; mais ils sentent qu'ils ont échappé à ses coups, et ne peuvent manquer de prendre envers lui l'attitude qu'ils n'avaient encore osé se donner et qui sera le résultat du sentiment de leur sécurité contre lui.

Ayant ainsi esquissé la position des ministres les uns envers les autres, je ne crains pas d'être trop sévère en informant le cabinet impérial qu'elle me semble en totalité inférieure aux difficultés qu'ils ont provoquées déjà, et aux obstacles qui les attendent. Le résultat du conflit qui va s'engager à l'ouverture de la session ne saurait être prévu d'avance, et il est néanmoins à présumer que leur faiblesse les portera, plus qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, à implorer le soutien de ceux dont ils ont jugé pouvoir se passer dans un moment, pour ainsi dire, de désertion.

Le marquis Dessolle aurait déjà voulu m'entretenir à ce sujet, mais je ne me suis pas montré trop avide de ses confidences. M'ayant demandé

quelle serait la sensation que produirait le nouveau choix des députés sur l'esprit de notre cabinet, je lui ai répondu que, malgré qu'il fût tombé sur quelques noms dignes d'une réprobation générale, la prudence commandait de s'abstenir de tout jugement précipité sur le reste, d'attendre le résultat de leur conduite, et de se prononcer d'après les facilités ou les obstacles qu'ils auraient opposé à la marche légitime et constitutionnelle du gouvernement. Il me répondit que, dans le cas où les inconvénients deviendraient trop graves, il serait le premier à monter à cheval pour chasser les démagogues de la Chambre. Je lui témoignai qu'un gouvernement régulier ne pouvait commettre une plus grande faute que celle de compter sur les moyens extrêmes, et qu'au lieu de réduire l'État à ne pouvoir être sauvé que par la force, il convenait mieux de le préserver par des lois, ce qu'ils étaient encore à temps d'opérer, s'ils voulaient avoir la France en vue, et non les factions qui la déchirent. Cette sortie de la part du ministre français n'était pas un projet, mais elle prouve à quel point ils sont embarrassés du mauvais succès de leurs propres mesures et indignés de la violence du parti auquel ils ont tant sacrifié.

Le département de la guerre est plus que jamais entre les mains du comité militaire secret, dont l'influence indirecte, réunie à la complicité des bureaux et aux idées erronées du maréchal Saint-Cyr, ont livré l'armée presque entièrement à la demi-solde turbulente et infidèle. Depuis trois mois, le marquis Dessolle est chargé du portefeuille par intérim, et il sort à peine de sa paresse naturelle pour prêter ses signatures aux commis qui viennent lui présenter les expéditions. Six cents officiers tirés des anciens cadres viennent d'être mis en activité, et on peut bien imaginer que, dans un mouvement si nombreux, les scrupules sur les choix n'ont pas été bien délicats. Malgré cette population de généraux, d'états-majors, d'inspecteurs et autres, les corps sont encore loin d'une formation respectable. Il existe dans les débris de la dernière administration impériale un germe de désordre qui prodigue au lieu d'utiliser les moyens. Le soldat déserte à l'intérieur et même à l'étranger, la grande proportion des sergents qui deviennent officiers énerve la discipline par la familiarité des manières et la bassesse de l'éducation, et les choses qui, du temps de Bonaparte victorieux et dans les camps, paraissaient ajouter à la perfection, sont aujourd'hui des inconvénients irréparables. La garde continue dans sa belle tenue et dans son bon esprit, et la haine, j'oserais dire coupable, que l'administration entière de la guerre lui a vouée n'est pas encore parvenue, ni à l'irriter, ni à la corrompre.

Les finances prospèrent, à côté de tous les dangers du système poli-

tique. Le paiement des impôts est devenu si habituel et les moyens d'y satisfaire si faciles, que cette branche importante de l'administration donne pour le moment du crédit à toutes les autres, et contribue à cette tranquillité réelle de la masse du peuple, fruit du bien-être, de la lassitude et de l'indifférence. La fertilité des récoltes, le grand nombre de voyageurs, la persécution des juifs en Allemagne ont fait verser des sommes considérables et attirent journellement sur la place de Paris une grande portion des trésors de l'Europe.

Le Roi vient de signer un arrangement provisoire avec le Saint-Siège, concernant les affaires ecclésiastiques. Cette transaction est un grand bienfait, parce qu'elle fera cesser la confusion dans laquelle se trouvait l'Église de France depuis la Restauration. Les évêchés érigés par le concordat de 1801 seront pourvus de pasteurs, en attendant que le gouvernement français prenne lui-même des mesures pour en augmenter le nombre. Le ministère, qui met avec raison une grande importance à satisfaire le Pape, pour la condescendance que Sa Sainteté a montrée en n'insistant pas sur l'exécution du concordat de 1817, est décidé de faire demander, à la session prochaine, les sommes nécessaires pour l'érection de quelques sièges de plus, et de témoigner de nouveaux soins pour le bien-être du clergé....

Les incertitudes que la France présente sur son avenir ne sauraient être d'une très longue durée.

La nature du combat et la facilité que les institutions donnent de se mesurer à chaque instant amèneront une crise plus promptement qu'on ne devrait le supposer, lorsqu'il s'agit de si grands intérêts. Le mouvement imprimé aux passions, depuis huit mois, augmente tous les jours. La session prochaine doit l'arrêter, ou bien son impétuosité sera irrésistible. L'incident qui décidera l'éclat est impossible à prévoir, parmi le grand nombre de ceux qui peuvent se présenter. Les débats futurs de l'assemblée vont le décider et fournir des données suffisantes pour faire cesser les incertitudes sur le mal qu'on craint, ou sur le bien qu'on n'ose encore espérer.

Je ne saurais terminer le présent rapport sans rendre compte au ministère impérial de l'opinion que l'on se forme ici de l'influence et des dispositions des différentes puissances étrangères à leur égard. Ils regardent l'Angleterre avec antipathie, mais ils pensent qu'elle n'a pas les moyens, ni le courage, pour le moment, de leur nuire ouvertement. Cette persuasion est fondée sur la situation intérieure actuelle de la Grande-Bretagne, sur le soin qu'elle a besoin de donner aux affaires d'Amérique,

et sur celui qu'elle prend de vouloir être bien avec les ministres et le gouvernement français, quel qu'il soit.

L'Autriche est considérée comme rivale qui désirait la ruine de la France, et qui tient en réserve tous les moyens qu'elle a de la troubler, sans un plan fixé pour les résultats, mais avec l'espoir de profiter, selon les circonstances qui seront amenées par la faiblesse ou les folies des partis.

Ils ont de l'animadversion pour la Prusse, plus à cause des irritations réciproques durant leurs malheurs communs, que par système.

L'Allemagne leur paraît dans un état de fermentation qui ne lui permet pas de faire à la France ni menaces, ni reproches.

Ils désirent voir l'Espagne conserver ses colonies, moins parce qu'ils ont de l'intérêt pour elle, que parce qu'ils ne sont pas à même de profiter des pertes qu'elle va faire, et qu'ils craignent, avec raison, que l'Angleterre ne succède à cet immense héritage.

Tous leurs vœux se portent vers la Russie, mais la difficulté existe dans la manière de les exprimer.

Avant de vouloir faire prendre place à sa propre patrie comme puissance européenne, chacun aspire à lui donner un gouvernement ou un ministère conforme à ses passions et à ses intérêts. Cette lutte produit l'incertitude, et, dans une pareille situation, les plus confiants conviennent qu'il leur est impossible de prétendre à des réciprocités, lorsque la position relative est devenue si différente.

C'est à sortir de la position où ils se sont jetés et de l'isolement où ils se trouvent, au milieu du reste du monde, que quelques bons esprits aspirent, et qu'il serait prudent de les aider, s'ils parviennent à donner quelque chance probable de succès. Dans une affaire aussi incertaine, il est impossible de se tracer d'avance aucun plan de conduite, ce sont les occasions journalières qui peuvent guider la prudence ; tout ce qu'il est permis de faire maintenant, c'est de se mettre en position d'en profiter pour le bien général, si elles se présentent.

Lorsqu'on médite d'une manière abstraite sur les révolutions qui ont agité ce pays, un sentiment de dépit et de désespoir porterait à croire qu'il va se dissoudre une fois pour toutes et disparaître de la surface du globe. De l'autre côté, un examen plus réfléchi force à convenir qu'il existe un principe de cohésion, peut-être inconnu à lui-même, et qui, au milieu des discordes et des vicissitudes auxquelles un empire peut être exposé, conserve son caractère de nationalité et le tient en mesure de pouvoir encore agir par sa masse, lorsque les règles artificielles du gouvernement sont affaiblies ou détruites. Cette vérité, confirmée par l'expé-

rience, ne doit jamais, à mon avis, être écartée des conseils qui sont appelés à délibérer sur la France, quels que soient les rapports qu'ils se décident à entretenir avec elle.

N° 65. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 847)

Paris, 8/20 septembre 1819.

Monsieur le Comte, le mémorandum du cabinet de Vienne, en date du 6 juin dernier, et la réponse de Notre Auguste Cour, qu'il a plu à Votre Excellence d'annexer à sa dépêche du 26 juillet, ont été, pour ce qui me concerne, le sujet d'une profonde méditation.

Les réflexions que la première de ces productions m'a fait naître, et que j'ose maintenant soumettre au ministère impérial, coïncideront probablement avec celles qui ont dicté sa réponse, remplie de réserve et de sagesse; cependant, j'espère que Votre Excellence me pardonnera, même dans ce cas, d'attirer son attention sur un objet qui doit, par sa nature, exercer la sagacité et la vigilance des souverains alliés, et dont dépendent à la fois la direction de leur conduite et, en définitif, le résultat de leurs efforts pour maintenir la paix du monde.

En développant ses vues sur l'état de la France, M. le prince de Metternich paraît avoir voulu éviter à dessein de faire la plus légère mention de l'éloignement de M. le duc de Richelieu du ministère du Roi, et des changements qui se sont opérés dans le maniement des affaires depuis cette époque. Une pareille réticence n'est nullement propre à éclaircir la question, parce qu'elle tend à confondre tous les événements et toutes les circonstances par des animadversions générales, sans faire aucune distinction entre ce qui a précédé l'évacuation du territoire français et les opérations dangereuses et erronées de l'administration actuelle.

Un grand défaut d'exactitude me paraît également résulter de la manière dont se trouvent précisés les points qu'on a voulu ou traiter, ou combattre. Le cabinet de Vienne a mis en fait que la demande de changer le ministre de la guerre et celle de rétablir la conférence de Paris provenaient de celui de Saint-Petersbourg. Cette supposition est purement erronée. L'opinion énoncée dans la lettre circulaire du ministère impérial sur la première était évidemment négative; quant à la seconde, c'est la Cour de Vienne qui était censée en être l'auteur, celle de Russie n'ayant montré qu'une simple disposition à condescendre à la volonté des autres alliés à cet égard, dans le cas où ils auraient jugé la mesure convenable. C'est

donc pour la satisfaction de triompher sur des thèses qui n'étaient pas mises en question, que le prince de Metternich paraît avoir choisi celles qui forment la plus grande partie de sa dissertation, et qui n'ont été ainsi posées que pour servir d'introduction au système qu'il désire de faire prévaloir dans la conclusion de son ouvrage.

La conviction manifestée que le rétablissement de toute conférence ministérielle à Paris, dans quelque cas que ce soit et sous quelque forme que ce puisse être, est placée hors de toute possibilité, n'aurait pas dû exclure en même temps tous les moyens de communication et de réciprocité entre les ministres des quatre Cours accrédités dans cette capitale.

C'est non seulement la politique, mais les règles de la plus saine et de la plus simple logique qui prescrivent une pareille combinaison. Si les puissances alliées sont appelées à délibérer sur les événements qui arrivent en France, la nature des faits et les conséquences qui peuvent en dériver ne sauraient être représentées que par leurs agents employés sur les lieux à leur transmettre les informations qu'ils croiront conformes à la vérité. Cette première base de toute résolution a besoin d'être, autant que possible, uniforme et dépouillée des contradictions qui pourraient la rendre incertaine; pour y parvenir, il n'est pas nécessaire de s'ériger en tribunal, mais il est indispensable de se comporter avec la loyauté et l'abandon qui doivent exister entre des personnes chargées des mêmes fonctions et représentant des Cours qui n'ont d'autre système que le maintien des principes et des intérêts d'une alliance connue de l'univers entier. La réponse du ministère impérial à ce sujet tire sa force de sa simplicité et de la nature des choses, et il reste simplement à regretter que le cabinet de Vienne, au lieu de l'avoir prévue, se soit mis dans le cas de la provoquer sans réplique.

Après avoir, pour ainsi dire, annulé l'existence politique des représentants des Cours à Paris, le ministre d'Autriche ajoute que *les combinaisons politiques qui ont été la suite des conférences d'Aix-la-Chapelle ne lui semblent empêcher en aucune manière que les quatre Cours n'établissent, dans des formes confidentielles, un point de contact central et permanent pour les discussions d'intérêts liés à l'existence de la quadruple alliance.*

Ce projet a évidemment deux objets en vue : le point *central et permanent*, et l'autorité de la réunion qui y serait établie pour traiter des intérêts liés à la quadruple alliance. Quoique le premier n'y soit pas nommé ouvertement, il y est sans doute suffisamment désigné pour ne pas s'y méprendre. Paris a déjà reçu l'exclusive; Londres, selon les observations contenues dans le mémoire, *est sujette* aux préjugés des partis et à l'in-

fluence des ormes de son gouvernement populaire; Saint-Pétersbourg n'est pas central; Berlin est agité, et peut prêter à d'autres objections, qui ne sont pas difficiles à déduire; Vienne serait donc la seule capitale où on pourrait donner suite aux chances possibles d'exécuter ce nouveau plan. Cette explication est exactement celle que le prince de Metternich a voulu faire sous-entendre, et il aurait été encore plus conforme à la franchise qui règne parmi les souverains alliés de la manifester ouvertement, que d'embarrasser la délicatesse de ceux qui ne peuvent s'empêcher de la pénétrer, même sous le voile qui la couvre.

Si l'existence de cette conférence permanente avait lieu, les agents accrédités à la Cour où elle est supposée devoir se réunir seraient naturellement appelés à en être membres, mais le principal ministre de la puissance auprès de laquelle ils résident se trouverait de fait constitué leur président, avec toute l'influence que lui procurerait, non seulement l'avantage de sa position, mais encore, et pour ainsi dire, l'élévation de son rang vis-à-vis d'individus qui, dans leurs rapports politiques habituels, doivent nécessairement le regarder comme le principal intermédiaire du souverain auprès duquel ils sont envoyés. Cette circonstance est si frappante, qu'on a de la peine à se persuader comment il est possible que l'on puisse se flatter qu'elle ne serait pas un obstacle à l'adoption du projet.

L'objet de la conférence proposée devrait être, sans contredit, l'état de la France. Pour le connaître, ou elle lirerait ses renseignements des ministres accrédités à Paris, ou d'autres canaux qui lui seraient particuliers. Dans le premier cas, ce serait donc au tribunal résidant à Vienne que nous devrions envoyer nos rapports, aussi bien qu'à nos Cours respectives. Cette supposition est difficile à concevoir et encore plus à exécuter de bonne foi et avec profit pour le bien général. Dans le second, l'ordre des choses serait interverti et les inconvénients sans nombre.

En s'adressant à sa Cour, un serviteur fidèle expose avec soumission tout ce qu'il croit digne d'être rapporté. C'est à ses supérieurs ensuite à faire de ses communications l'usage qu'ils jugeront convenable. Mais écrire dans la persuasion qu'il devra être inspecté directement par des yeux étrangers est une tâche qui ne saurait jamais être remplie par personne sans des gênes qui étoufferaient le zèle et feraient pâlir la vérité. Si le prince de Metternich avait bien considéré la proposition sous tous les points de vue qui lui sont propres, il se serait abstenu infailliblement de la mettre en avant, et il est permis de croire qu'après y avoir réfléchi plus mûrement, il ne manquera pas de la retirer.

Les cours alliées sont appelées, sans contredit, à veiller sur les intérêts

liés à l'alliance qui les unit, mais la politique indépendante des souverains et la nature des choses ne permettent pas d'instituer une sorte de diète fédérative européenne permanente pour décider des futurs contingents, sans aucune spécialité prévue et pour des cas éventuels qu'il est impossible de préciser. L'existence d'une pareille autorité, ou elle n'aurait pas d'objet, ou elle en choisirait inévitablement à contre-temps et avec incongruité, et, au lieu de simplifier les questions, les jetterait dans une confusion inévitable.

Quel que soit l'état actuel des choses, les communications ordinaires entre les Cours suffisent pour s'éclairer mutuellement sur les affaires courantes. Si la situation de la France donne lieu à de nouvelles alarmes et si les événements autorisent à prendre des délibérations auxquelles cette puissance ne mériterait pas par sa conduite d'être admise, alors le salut de l'Europe justifiera les réunions, alors elles auront un objet spécial et défini en vue, et elles seront composées, non pas de personnes qui attendent des instructions, mais de celles qui les donnent et des autorités suprêmes qui examinent et qui décident avec la force, la dignité et l'influence imposante de la souveraineté en action.

Le point le plus important pour le moment, et qui se trouve bien en évidence et à la portée de tout le monde, est celui sur lequel le prince de Metternich me semble avoir suggéré le parti le plus dangereux. Les instructions à donner aux ministres accrédités à Paris, si le Roi vient à mourir, ne présentent, à mon avis, aucune difficulté. La légitimité de la succession est la base de la pacification avec la France, même d'après la lettre explicite des traités, et, quoiqu'en dise la politique égoïste et pusillanime du cabinet anglais, toute attaque contre cette règle d'ordre universel en Europe est comprise dans le *casus fœderis* de l'alliance entre les quatre puissances. C'est donc d'après ce principe que la justice, la politique et la bonne foi commandent d'agir. Les puissances ne doivent pas supposer d'avance un état de choses différent avec lequel il soit censé qu'elles pourront se concilier; cette supposition serait le provoquer et exciter les tempêtes qu'elles sont appelées à calmer. Si la fatalité amène des événements irrésistibles, sans qu'il dépende des souverains ou de les arrêter ou de les détruire, alors les traités sont muets, parce que l'état de nature et de nécessité prend leur place, mais, jusqu'à tant que ces calamités ne se vérifient, ce serait agir contre les premières règles de la prudence humaine que d'affaiblir ou d'abandonner un système positif reconnu bon, parce qu'il pourrait en exister un hypothétique et plus mauvais. Si ces observations ne sont pas tout à fait dénuées de justice, il est évident que l'instruction de rester

impassible à la vue d'une révolution qui écarterait par la violence le successeur du trône en France, et l'obligation antérieurement prescrite de demander des ordres pour savoir comment il faudrait juger d'une pareille catastrophe, seraient le moyen le plus efficace de l'amener. Tous ceux qui aspirent à détruire cette pierre angulaire de la pacification de l'Europe, non seulement seraient encouragés à tenter l'entreprise, mais, en interprétant d'une manière sinistre les intentions de la Cour de Vienne, ils croiraient que c'est une invitation à la tenter, et nous aurions provoqué, par une inadvertance qu'il est impossible de justifier, l'événement que le salut commun nous prescrit d'écarter et de craindre davantage.

Lorsque ces documents me sont parvenus, j'en avais entretenu verbalement et d'une manière simplement générale M. le baron de Vincent. Quelques jours après, le prince de Metternich lui écrivit de s'en rapporter à moi sur ce qui s'était passé à ce sujet entre les deux Cours. Je lui communiquai alors le mémorandum de la sienne et la réponse de la nôtre, sans me permettre la moindre réflexion, et je puis assurer Votre Excellence qu'il trouva cette dernière dans les termes de la plus haute sagesse, m'ayant répété à plusieurs reprises que la réserve contenue dans le projet de son cabinet, prévoyant le cas de l'usurpation du trône à la mort du Roi, serait le plus funeste encouragement donné à ceux qui visent à tenter ce grand crime politique, m'assurant en même temps qu'il croyait de son devoir de manifester cette conviction à son ministre principal.

Les développements que j'ai pris la liberté de donner à cette dépêche ne peuvent rien ajouter à l'éclaircissement des questions qui ont été justement appréciées et approfondies par Votre Excellence; mais il m'a paru de mon devoir de lui faire connaître l'impression que j'en ai reçue et les idées qu'elles m'ont fait naître.

N° 66. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 849)

Paris, 8/20 septembre 1819.

Monsieur le Comte, j'ai rendu compte à Votre Excellence de la retenue ordonnée par le gouvernement français d'une partie du dernier douzième des inscriptions de rente destinées à solder les créances particulières, des réclamations que nous avons faites, mes collègues et moi, contre une pareille infraction aux traités, et enfin de la note que M. le marquis Dessolle nous avait transmise dans le but de justifier la mesure en question.

Nous étant réunis à cette occasion, la conférence a jugé de répliquer par l'annexe ¹ au protocole ci-joint n° 21, et il n'existe nul doute que les arguments employés de notre part ne soient irrésistibles, d'après toutes les règles du bon droit.

Le ministère français ne conteste pas cette vérité, mais il se croit dans la nécessité d'user de représailles, attendu le peu d'accueil qu'ont reçu ses demandes envers les États obligés de payer les dettes dues à la France ou à des Français, d'après les dispositions et les catégories contenues au protocole d'Aix-la-Chapelle.

Pour atténuer cette objection, nous avons terminé notre réponse en assurant que justice serait rendue, et le comte de Goltz nous a fait connaître que sa Cour avait déjà ordonné à ses ministres résidents auprès des Cours qui devaient prêter leur accession au dit protocole, de leur en faire l'invitation formelle. Votre Excellence voudra bien examiner si la même démarche ne devrait pas être répétée par toutes celles qui s'y sont obligées en vertu du protocole susmentionné.

N° 67. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 8/20 septembre 1819.

Mon cher Comte, j'adresse le courrier à Varsovie, selon la direction qui m'a été donnée par le comte Capo d'Istria, au moment de son départ de Londres. L'expédition se trouve même retardée de quelques jours, parce qu'il m'a paru convenable d'attendre et de rendre compte du résultat des élections. Elles sont généralement mauvaises, et le ministère, du moins M. Decazes, a dû convenir que, nonobstant sa confiance et son habileté, les trois quarts au moins n'ont pas été tirées de ses listes. Pour couronner l'œuvre, le nom de l'abbé Grégoire y figure au milieu d'autres; c'est vouloir familiariser la nation avec le régicide. Ma dépêche à ce sujet contient tout ce que j'ai pu vous mander. Vous verrez qu'on veut se rapprocher de moi, et que je me suis montré disposé à les soutenir, s'ils veulent prendre des mesures pour sortir du mauvais pas où ils ont précipité la France. A vous dire vrai, je crains le manque d'élévation d'âme. Pour se bien prononcer dans une crise aussi compliquée, il faudrait s'élever au-dessus des petites considérations, mais Decazes est un homme trop enveloppé dans l'intrigue et la faveur pour adopter un parti net et que des

1. Note des ministres des quatre Cours au marquis Dessolle, Paris, 15 août 1819, annexée au protocole n° 21, de la même date.

hommes délicats et clairvoyants puissent avouer. Malgré cette prévention, je me garderai de le décourager ou de lui reprocher ses fautes, et surtout ses noirceurs.

Nonobstant les folies des Grecs et des Troyens, on nage ici dans la richesse et dans l'abondance, et, si les craintes politiques ne paralysaient pas l'action du commerce et la confiance, ce serait le plus beau spectacle qu'on puisse offrir au monde. A toutes les causes qui rappellent le numéraire en France, s'est réunie la persécution des Juifs, qui envoient leurs capitaux tous les jours par millions, et la banque se plaint qu'elle a plus d'argent que d'affaires.

Votre réponse au memorandum autrichien est parfaite. J'ai destiné une dépêche à cet objet, qui est vital. Si nous commençons à douter en forme de la stabilité du trône en France, nous le renversons. Vincent a écrit dans le même sens au prince de Metternich, et j'espère qu'il renoncera à une idée qui, avec son bon plaisir, fait tort au moins à sa pénétration. Personne plus que moi n'est persuadé que le salut de tous est dans l'union, mais il ne faut pas vouloir s'écarter des principes qui en sont la base, ce qui serait le cas, si on mettait en question devant les factieux de la France la succession de la dynastie, qu'ils doivent regarder comme inaltérable.

Je vous parle au long de la médiation. Notre devoir et notre dignité me semblent exiger que nous maintenions la justice, et que nous ne nous laissions pas éconduire dans une affaire commencée sous nos auspices. Le Roi d'Espagne vient de se donner un ministre dans la personne du duc de San-Fernando. Dieu veuille lui accorder la longévité qu'il a refusée aux autres !

La Ferronnays va vous arriver dans le courant d'octobre. Il espère d'être bien reçu et bien traité, et il le mérite ; au reste, il ne s'écartera pas des sages conseils qu'il recevra, bien persuadé qu'il ne saurait mieux servir son pays. J'ai un peu contribué à faire retourner Rivière à Constantinople ; un nouveau moustache y aurait apporté l'intrigue et les prétentions ; d'ailleurs, il est si fort lié avec le baron que cette circonstance m'a décidé encore davantage à désirer son retour au poste qu'il occupe.

Malgré ma qualité de vieux garçon, je peux bien imaginer le contentement que vous avez eu en revoyant votre femme et vos enfants ; j'espère qu'ils continuent à se bien porter et qu'ils ont fait assez bonne provision de santé, pour ne pas se ressentir de l'hiver qui les attend. Veuillez bien dire à la mère mille amitiés et l'assurer que M. le comte Decazes, quoique toujours aussi beau, est un peu moins fier de ses succès. M^{me} de Duras a marié sa fille à un gros poupard qu'elle appelle son fils, et à qui

le Roi a baillé un duché sans savoir pourquoi. Le croirait-elle, M^{me} la comtesse, c'est par le favori que la duchesse a obtenu cette grâce : il n'y a pas de hauteur qui ne s'abaisse, lorsqu'il s'agit de recueillir quelque chose, même bien bas. La veuve a donné sa main à M. de La Rochejaquelein, qui existe de la gloire de ses frères qui sont morts, et qui a une belle balafre distribuée par un barbare cosaque qui défendait son pays. Mais la duchesse-mère n'a pas voulu assister à la cérémonie, parce que ce n'était pas elle qui avait négocié cette alliance. Je n'en dis pas davantage, craignant de détruire des illusions, et m'en rapporte à M^{me} Swetchine, qui voit toujours les choses comme elles sont.

J'ai arrangé l'entrée de M^{me} Narychkine et de ses équipages, qui sont une véritable caravane ; elle m'a écrit une lettre très aimable, et tout ira le mieux du monde. Vous n'avez pas connu probablement la comtesse Buxhœuwden ; c'était une jolie et agréable femme ; sa mort prématurée a fait peine à tous ceux qui la connaissaient. Le mari, qui me paraît un jeune étourdi, l'a laissée sans secours et sans nouvelles pendant trois mois ; cette situation a certainement contribué à sa fin. Tâchez de le faire dénicher et de le décider à venir prendre ses enfants et payer ses dettes.

Le comte et la comtesse Stroganoff sont arrivés depuis quelques jours ; j'ai été si occupé, que je n'ai pas pu les voir chez eux, chose que je ferai demain, avec offre de tous mes très humbles services. Le comte Worontsoff vient d'arriver, avec sa femme enceinte ; ils partiront, je crois, bientôt pour la Russie. Adieu, mon cher Comte, je vous remercie encore mille fois des preuves de votre constante amitié, c'est une grande consolation au milieu des vicissitudes dont je suis le témoin, et à travers lesquelles je voudrais obtenir une approbation, que je ne suis pas toujours sûr de mériter.

P.-S. — M. de Richelieu est à Spa ; il a l'horreur de Paris, c'est-à-dire du lieu où il devrait être.

N° 68. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 12/24 septembre 1819.

Monsieur le Général, nous avons reçu vos dépêches jusqu'au n° 845 inclusivement. L'Empereur attend l'arrivée du comte de Capo d'Istria, pour émettre une opinion sur l'état intérieur de la France, en tant que les intérêts généraux de l'Europe s'y rattachent.

La brièveté du séjour que Sa Majesté vient de faire ici, à son retour des provinces septentrionales, ne lui a pas même permis de se prononcer sur des affaires d'une importance moins grave, telles que la question de la retenue opérée par les commissaires français, et dont Votre Excellence nous a rendu compte dans ses dépêches *sub* n^{os} 826 et 842.

De nouvelles explications nous avaient été présentées sous ce rapport par le chargé d'affaires de France. Elles étaient conçues dans le sens de la note que le marquis Dessolle a adressée aux ministres des puissances alliées, et le gouvernement français invite aujourd'hui les quatre cabinets à demander l'accession des autres Cours intéressées au protocole signé à Aix-la-Chapelle le 16 novembre.

C'est un point difficile à résoudre définitivement, tant que l'Autriche n'aura pas fait connaître les motifs qui l'empêchent tout à coup d'adhérer au protocole dont il s'agit.

Cette question restera donc nécessairement pendante, à ce qu'il nous paraît, jusqu'à l'époque où, après s'être entendus avec la Cour de Vienne, les cabinets alliés pourront imprimer une nouvelle force à leurs réclamations contre l'illégalité de la retenue sur l'exécution des engagements consignés au protocole d'Aix-la-Chapelle.

Le général Hulot d'Osery va quitter Pétersbourg. Il porte au Roi de France de la part de l'Empereur la lettre ¹ dont copie ci-jointe. Cette lettre sera communiquée aux Cours de Vienne, Londres et de Berlin par la circulaire dont j'ai également l'honneur de vous adresser une copie.

Il était naturel que Sa Majesté Impériale saisisse cette occasion d'exprimer ses sentiments au Roi, et utile que le Roi pût se convaincre une fois de plus qu'il trouverait toujours dans notre souverain un observateur religieux des grandes transactions de l'année dernière.

N^o 69. Notes du comte Hulot d'Osery.

[Saint-Pétersbourg, 25 septembre 1819.]

.... On a attaché fort peu d'importance à l'affaire du dernier douzième. L'Empereur a refusé de s'en occuper à son dernier passage; il a dit que c'était une chose assez insignifiante, qu'il serait temps de traiter quand il serait de retour. Il a paru, au fond, approuver la marche que l'on avait prise.

1. Voir plus haut doc. n^o 62.

J'ai eu trois conversations assez longues avec M. de Nesselrode, depuis mon audience de congé. En ressassant toutes les affaires que nous avons traitées ensemble, j'ai cherché à le mettre sur la voie de différentes choses qu'il était intéressant de savoir. De temps en temps, il s'est abandonné, et j'ai pu comprendre, au sujet de M. de Capo d'Istria, que sa correspondance faisait connaître qu'il avait vu tout le monde pendant son séjour à Paris, et qu'en faisant la part de l'esprit de parti, de l'exagération des uns et de la malveillance des autres, il restait encore assez de sujets de défiance; que le gouvernement avait eu de très beaux moments pendant la session; que, sans approuver toutes ses mesures, sa marche serait rassurante, si l'on n'avait pas à craindre qu'il ne fût entraîné malgré lui dans le tourbillon des libéraux qui l'entoure et qui a trop sa confiance; qu'il est surtout à redouter que ce parti n'influence trop les élections de cette année. L'Empereur est loin de vouloir protéger les idées libérales; il en a senti tout le danger, et ces doctrines ne trouveront pas d'appui auprès de lui; mais, au contraire, on a tout à attendre et à espérer de lui, comme soutien de la légitimité et de la monarchie selon la Charte....

M. de Nesselrode m'a remis le 24 septembre une lettre de Sa Majesté l'Empereur pour le Roi. Je partirai le 26.

N° 70. M de Malvirade au marquis Dessolle.

(N° 71)

Saint-Pétersbourg, 25 septembre 1819.

Monseigneur, M. le général comte d'Osery partant pour retourner en France, c'est lui qui veut bien se charger de porter cette dépêche à Votre Excellence. Avant de quitter Saint-Pétersbourg, l'Empereur avait donné l'ordre à M. le comte de Nesselrode de remettre audit général une boîte enrichie de diamants, sur laquelle se trouve le portrait de Sa Majesté. M. de Nesselrode s'est acquitté hier, avec grâce, de cette commission.

Je laisse à M. le comte d'Osery le soin de vous rendre compte, Monseigneur, de tout ce qu'a eu de favorable et de flatteur pour lui le séjour qu'il vient de faire en Russie. Il a pu juger, aussi, sainement de l'état des choses dans tout ce qui se rapporte aux dispositions que le public de Saint-Pétersbourg manifeste envers nous, comme aussi des véritables intentions qui paraissent animer, en ce moment, ce cabinet-ci. Il aura donc l'honneur d'en entretenir Votre Excellence. De mon côté, je crois devoir consigner ici les faits suivants.....

Depuis la réception de la dépêche n° 67, que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, j'ai mis du soin à connaître quels rapports M. le comte de Capo d'Istria avait pu faire à sa Cour sur la situation intérieure où se trouve la France. Quelques dépêches venues ici, notamment au ministre de Saxe, avaient d'abord annoncé que M. de Capo d'Istria, dont la réserve avait été extrême pendant tout le temps de son séjour à Paris, avait paru, en outre, ne pas être aussi satisfait que nous pouvions le désirer de tout ce qu'il avait vu chez nous : cette version était mise en avant, sans toutefois la garantir. D'autres versions ont dit que ce secrétaire d'État avait rendu une justice assez complète aux principes et aux intentions du gouvernement du Roi, comme aussi aux bons résultats déjà obtenus. Malheureusement, l'absence de l'Empereur laisse peu de moyens, quant à présent, de vérifier l'exactitude de l'un ou l'autre de ces renseignements. S'il faut s'en rapporter au ton de M. le comte de Nesselrode et à sa manière d'être, soit avec moi, soit avec M. le comte d'Osery, on peut croire que les rapports de M. de Capo d'Istria nous ont été plutôt favorables que nuisibles. En effet, il est impossible d'être plus prévenant et plus affable que M. de Nesselrode ne l'est, en général, depuis deux mois. J'ai essayé, sans doute, de le faire expliquer un peu sur le bien-être réel que nous éprouvons : il en est assez volontiers convenu avec moi, mais il répète à chaque occasion : *Il faudra voir vos élections!* Si ces élections sont bonnes, l'évidence frappera donc, véritablement, tous les yeux.....

N° 71. M. de Malvirade au marquis Dessolle.

(N° 73)

Saint-Pétersbourg, 6 octobre 1819.

Monsieur le Marquis, je crois être certain que M. le comte Capo d'Istria n'a adressé ici aucun rapport écrit, au moins un peu important, sur l'état des choses qu'il a remarquées existantes chez nous, pendant le séjour qu'il a fait à Paris, que sur l'objet même des conférences qui ont eu lieu à Londres pendant que ce secrétaire d'État s'y trouvait, conférences dont Votre Excellence m'entretenait par la dépêche chiffrée du 7 septembre qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser.

Je ne pense pas non plus que M. le comte de Lieven ait reçu des instructions spéciales de la part du cabinet de Pétersbourg à cette dernière occasion. Ce cabinet, avant l'arrivée à Paris et à Londres de M. de Capo d'Istria, et par ordre exprès de l'Empereur, a dû se borner et s'est borné, en effet, à prescrire au général Pozzo et à M. de Lieven d'assister, en géné-

ral, le comte de Capo d'Istria dans tout ce que ce dernier pourrait réclamer d'eux. Quant aux instructions mêmes, c'est au comte seulement qu'elles ont été transmises directement, et les dernières qui nous regardaient, comme aussi l'Allemagne, lui ont été apportées par le jeune baron Alexis de Stroganoff, dont j'ai dans le temps annoncé le départ (tenu très secret) de Pétersbourg. Ledit baron est de retour dans cette capitale depuis peu de jours. M. Capo d'Istria s'est donc attaché, pour ce qui nous regarde, comme pour tout ce qui peut avoir rapport, soit à l'Allemagne pour son état intérieur, soit à l'Espagne pour la négociation relative aux Florides, à faire ses observations et à prendre des notes avec ce tact, cette finesse et cette impartialité toute loyale qui le distinguent. C'est à l'Empereur seul que les rapports de ce secrétaire d'État auront été remis, et c'est aussi à Sa Majesté Impériale qu'il rendra compte directement du résultat même des observations qu'il a faites, en leur donnant tout le poids de son influence et de ses lumières. Il faut convenir que Varsovie, où, à l'exception du comte de Beroldingen et du baron de Lebzelttern, aucun des membres du corps diplomatique résidant ici ne se trouvent, est un lieu assez bien choisi pour conserver aux affaires, comme aux opinions, toute la réserve (pour ne pas dire le secret) que l'Empereur désire en général qu'elles obtiennent. Quant au comte de Nesselrode, il n'est pas bien au courant, en ce moment, des grandes discussions qui se traitent ou des projets qui se méditent. Je sais qu'il a paru se plaindre un peu du silence que garde avec lui, depuis quelque temps, le général Pozzo di Borgo. Il ne sera donc mieux instruit qu'au retour de l'Empereur et de M. Capo d'Istria. C'est aussi à cette époque que nos idées ici pourront se fixer...

**N° 72. Instructions pour M. le comte de La Ferronnays,
ministre de France en Russie.**

Paris, 14 octobre 1819.

L'apparition subite de la puissance russe, au commencement du siècle dernier, ses rapides et continuels progrès ont été l'objet de l'étonnement et des méditations de tous les hommes d'État. Le même phénomène s'est continué de nos jours; et cet empire immense, triomphant à la fois et des attaques les plus formidables de ses ennemis et des vices non moins dangereux de son administration, est arrivé à un degré de force et d'influence qui ne semble plus pouvoir s'accroître que par le bouleverse-

ment total de l'Europe. Le temps seul nous apprendra s'il lui est donné de franchir ses bornes actuelles, ou s'il est déjà arrivé à son plus haut degré de pouvoir et de splendeur.

Dans de telles circonstances, aucune mission n'offre plus d'intérêt et d'importance que celle que le Roi confie à M. de La Ferronnays, en l'accréditant comme son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de l'Empereur de Russie. Sa Majesté, qui a déjà eu des preuves de son zèle et de l'esprit distingué qu'il porte dans les affaires, se flatte qu'il remplira cette mission de manière à justifier entièrement sa confiance. La bienveillance que l'Empereur Alexandre lui a d'avance témoignée la lui rendra plus facile à la fois et plus agréable.

Pour le mettre à même de donner à ses observations et à ses démarches la direction la plus utile au service du Roi, on va tracer ici un tableau aussi exact qu'il sera possible des relations de la Russie avec les principales puissances de l'Europe, des questions de politique générale dont elle est appelée à s'occuper, et enfin des affaires qu'elle a particulièrement à traiter avec nous.

La rivalité des Cours de Londres et de Pétersbourg, qui ne s'est manifestée que depuis la chute du pouvoir monstrueux qui accablait l'Europe, est le premier point sur lequel il faille porter une sérieuse attention, car c'est de cette source que naîtront, selon toutes les apparences, les premiers troubles politiques qui agiteront l'Europe. Jusqu'ici, le sentiment de jalousie qui anime les deux cabinets a été neutralisé par la nécessité où les mettait de marcher sur la même ligne le système adopté à l'égard de la France, et dont le motif avait été d'étouffer les germes de révolution ranimés par l'explosion de 1815. Mais si, comme on doit l'espérer, la marche ferme et sage du gouvernement du Roi rend impossible en France le retour de ces funestes agitations qui ont menacé tous les trônes, et que les mesures prises récemment en Allemagne aient pour ce pays le même résultat, il est indubitable que la Russie et l'Angleterre, cherchant à étendre partout leur influence et parlant à la rendre exclusive, il en résultera, plus tôt ou plus tard, un choc entre ces deux grandes masses. La France, tout en ayant aujourd'hui, par l'effet naturel des événements, une propension plus marquée pour la Russie, ne peut, dans sa situation actuelle, préjuger quelle serait sa conduite dans une pareille hypothèse; mais, pour qu'elle puisse prendre à temps une résolution conforme à ses véritables intérêts, il faut qu'elle suive avec vigilance et connaisse avec exactitude tous les mouvements de la politique des deux États rivaux. M. le comte de La Ferronnays ne saurait donc mettre trop de soin à péné-

trer quels sont, sur tous les points où l'Angleterre et la Russie ont des intérêts opposés, les vues du cabinet de Saint-Pétersbourg, et par quels moyens il cherche à en assurer le succès. Du côté de l'Asie, la Turquie et la Perse; en Europe, l'Espagne et la France, voilà, pour le moment actuel, les États dont les affaires occupent le plus fortement, et dans des intentions opposées, l'attention des deux cabinets.

Pendant plus d'un siècle, la Russie a trouvé dans le gouvernement autrichien un auxiliaire disposé à servir ses vues. C'est l'imprévoyance de ce gouvernement qui lui a frayé le chemin de la Pologne. En l'aidant à faire écrouler cette barrière qui la séparait du reste de l'Europe, il a accru ses bornes au-delà des barrières qu'elle aurait dû recevoir pour le repos du monde. Mais cette faute est irréparable aujourd'hui, et la Cour de Vienne est la première à le sentir. L'ancienne intimité a disparu devant la crainte; et peut-être ce sentiment est-il trop voisin de la haine, pour ne pas finir par lui faire place. De son côté, la Russie, n'ayant plus besoin de l'Autriche, commence à la surveiller avec une attention qui tient de l'inquiétude. Ces deux puissances sont dans un état d'observation peu bienveillante l'une à l'égard de l'autre; et peut-être, comme on le disait il y a trois ans, et comme le bruit s'en est répandu de nouveau dans ces derniers temps, l'Autriche a-t-elle cherché à prendre des précautions contre la Russie, en se fortifiant par une alliance éventuelle avec l'Angleterre, à laquelle la Prusse aurait accédé, ou serait disposée à le faire, si les conjonctures devenaient plus menaçantes.

Cette dernière puissance, tourmentée d'une maladie interne, à laquelle peut-être elle croirait trouver un remède, ou au moins un soulagement, en portant à l'extérieur l'espèce de fièvre qui l'agite, montre en effet du penchant à changer le système politique qu'elle avait suivi jusqu'ici. Depuis l'époque de ses malheurs, elle s'était attachée à la Russie, de telle sorte que l'on croyait leur union indissoluble, et d'autant plus que l'amitié des souverains cimentait l'alliance des peuples. Cependant, et quoique un lien de famille soit venu récemment se joindre à tous ceux qui existaient déjà entre les deux Cours, une espèce de refroidissement se fait apercevoir. La crainte qu'inspire aux États voisins l'accroissement rapide de la puissance russe, la jalousie causée par l'influence personnelle et la popularité que l'Empereur Alexandre avait précédemment acquise en Allemagne, et, peut-être plus que tout cela, l'inutilité bien reconnue de toute tentative pour porter ce souverain à servir les passions ambitieuses de la Prusse, telles sont les causes de ce changement. Un rapprochement de l'Autriche, regardé jusqu'ici comme un phénomène impossible à réaliser, en est la

suite nécessaire. On pensait, il y a trois ans, que la Prusse, protégée par la Russie, aspirait à acquérir, sur les États du nord de la Confédération germanique, une influence exclusive qui aurait servi à contrebalancer celle que l'Autriche devait prendre sur ceux du midi. Mais, quelle qu'en soit la cause, ce projet n'a point réussi; et la Prusse, inquiète de ses embarras intérieurs, mécontente de sa situation politique, et semblant désespérer de se maintenir au rang élevé où ses succès dans les dernières guerres l'avaient portée, s'est rapprochée de l'Autriche. Elle lui abandonne la direction suprême des affaires d'Allemagne, et se contente de jouer un rôle qui doit devenir de jour en jour plus secondaire, si la Cour de Vienne sait profiter avec habileté de tous les avantages de sa position. Il n'est guère possible de prévoir, dès à présent, quelles seront les conséquences de cette combinaison nouvelle. Selon toutes les probabilités, la Prusse perdra une grande partie de son influence, sans accroître celle de l'Autriche; et ceci n'a rien d'alarmant pour nous, surtout depuis qu'une force bien plus imposante s'étant créée dans le nord, la Prusse n'est plus nécessaire dans le système de l'équilibre, pour servir de contrepoids contre la puissance autrichienne.

De tous les voisins de la Russie, celui contre lequel on lui a constamment supposé les desseins les plus hostiles, c'est l'empire ottoman. Mais l'Empereur Alexandre a toujours montré une espèce de répugnance à tourner ses vues de ce côté. Sans doute, apercevant la décadence de ce vaste corps et prévoyant que sa dissolution, lorsqu'elle aura lieu, sera pour la Russie une époque d'une haute importance, il prépare les moyens de diriger cette révolution de la manière la plus favorable à ses intérêts. Peut-être même, pour ne point paraître contrarier les vœux de son peuple et de son armée, qui regardent la Turquie comme une proie qui leur est réservée, se tient-il toujours dans une attitude qui, au premier aspect, peut paraître menaçante; mais il est très certain qu'il n'attaquera pas les Turcs de propos délibéré, et surtout qu'il n'admettra jamais un projet de partage qui ne pourrait que lui faire perdre beaucoup de sa puissance relative. Si les vues ambitieuses de Catherine II doivent se réaliser un jour, il n'est du moins pas probable que ce soit sous le règne de son successeur actuel.

Malgré l'inégalité de forces, la Suède, jusque dans ces derniers temps, avait conservé quelque importance, comme pouvant frapper la Russie à l'endroit le plus sensible; mais, depuis la perte de la Finlande, la Suède ne paraît plus destinée qu'à jouer un rôle entièrement passif dans le monde politique. Elle semblerait naturellement appelée à servir de satellite à la

Russie, contre laquelle elle ne peut rien, et qui peut tout contre elle. Cependant, les inconséquences du Roi de Suède, dans l'affaire du traité de Kiel, ont détruit les rapports qu'avait créés et que maintenait le souvenir de ses services, à l'époque des dangers de la Russie. Ce souverain paraît aujourd'hui se livrer à l'Angleterre et se faire illusion sur les difficultés que doit entraîner pour son pays et pour lui personnellement la situation peu convenable où il s'est placé vis-à-vis de l'Empereur Alexandre. Il sera très utile de chercher à pénétrer quelle impression Sa Majesté Impériale conserve de la conduite récente du Roi de Suède, et si elle lui a retiré l'intérêt qu'elle lui portait, jusqu'au point de tolérer ou peut-être même de favoriser des projets qui tendraient à rendre la couronne à la famille de l'ancien souverain.

Un des phénomènes les plus remarquables de l'époque actuelle est le rétablissement du royaume de Pologne par les mêmes mains qui, depuis un siècle, avaient travaillé à l'anéantir. Les motifs de la politique que l'Empereur suit à l'égard de ce pays ne sont pas encore bien développés. L'on conçoit que, pour faciliter le consentement de l'Europe à l'acquisition du duché de Varsovie et pour se concilier l'affection de ses habitants il ait voulu en faire un État séparé de la Russie; mais on ne comprend pas aussi aisément pourquoi il prend, à l'égard des anciennes provinces polonaises réunies depuis longtemps à son empire, des mesures qui doivent nécessairement les en détacher. Il exclut les Russes de leur administration. Leurs habitants, disséminés dans les armées russes, en sont retirés pour former des corps purement polonais. L'armée de trente mille hommes qu'entretient le royaume de Pologne proprement dit paraît n'être que le noyau d'une grande armée polonaise, qui existe déjà, et qui se compose des soldats que fournissent la Lithuanie, la Volhynie, l'Ukraine polonaise et la Podolie. Par des sentiments et des idées que la philosophie approuverait, mais que la politique peut difficilement partager, l'Empereur, en donnant aux Polonais une force qu'ils n'ont jamais connue, prépare-t-il leur indépendance réelle, ou bien aurait-il conçu un plan plus dangereux et qui justifierait les appréhensions de ses voisins? Chercherait-il à donner à ce qu'il possède de la Pologne une apparence d'indépendance nationale, pour gagner les esprits des habitants des provinces soumises à l'Autriche et à la Prusse, et les leur enlever ainsi par une séduction presque irrésistible; en un mot, de faire en sorte que la guerre, lorsqu'elle viendrait à éclater, ne ferait que légitimer des conquêtes déjà faites pendant la paix? Indiquer à M. le comte de La Ferronnays la situation encore incertaine de cette partie de l'Europe, c'est lui montrer qu'il

ne doit rien négliger pour que ses observations puissent fixer l'opinion du Roi sur les vues ultérieures de l'Empereur de Russie, relativement à la Pologne.

Il voit, par ce qui précède, que ce souverain n'est, en ce moment, uni par des liens particuliers avec aucune des grandes puissances. Comme le Roi, il est seulement partie intégrante de l'union formée à Aix-la-Chapelle, et, comme lui, il ne désire rien de plus que cette union. Si le génie du mal bouleversait de nouveau la France, il se trouverait indubitablement encore à la tête de cette quadruple alliance, originairement fondée à Chaumont, consacrée de nouveau à Paris en 1815, et qui ne sera que suspendue, et non détruite, tant qu'il pourra subsister un doute sur l'affermissement de la monarchie légitime. Mais chaque jour éloigne de nous ces chances dangereuses, et si l'on parle ici de cet accord purement éventuel et borné heureusement à un cas peu probable, c'est afin que le ministre du Roi à Saint-Pétersbourg puisse veiller à ce que, sous de vains prétextes, les ennemis de la France ne cherchent pas à en abuser contre elle. Il n'a aucun usage à faire des notions qu'on lui donne à ce sujet dans les relations habituelles; mais si, dans les entretiens qu'il aura avec l'Empereur ou ses ministres, on faisait allusion à la possibilité du renouvellement de la quadruple alliance, il chercherait à prouver que ce moyen extrême offrirait plus de danger que de chances de succès, et que surtout rien ne compromettrait plus le repos de la nation et la stabilité du trône, que de rendre à cette alliance une existence prématurée.

En laissant donc hors des calculs de la politique, comme tout y autorise aujourd'hui, un événement qui pourrait seulement être le fruit de nos commotions ultérieures, il est évident que nous sommes, à l'égard de la Russie, comme à l'égard de toutes les autres puissances, dans une position parfaitement indépendante; mais que, pour pouvoir jouir de toute la sécurité nécessaire à l'affermissement de l'ordre de choses actuel, nous devons désirer la continuation des sentiments bienveillants dont l'Empereur nous a donné de si fortes preuves. On a cru remarquer, dans ces derniers temps, quelque altération dans ces sentiments. Il est facile de concevoir que la Russie ait pris plus de part que toute autre puissance au changement qui s'est opéré dans le ministère français, au moment où a été commencée l'évacuation du territoire. L'Empereur Alexandre, dont l'influence a été si active pour replacer sur le trône la dynastie légitime, pour alléger les maux que la guerre a fait peser sur le royaume et diminuer les charges qui lui ont été imposées, a compté avec raison sur la reconnaissance du gouvernement et de la nation et sur une sorte de

déférence à ses conseils. En voyant s'éloigner de l'administration un homme qu'il honorait de son estime particulière et dont il connaissait le caractère et les dispositions, il a pu croire à une déviation prochaine du système qu'il approuvait. Cette disposition devait influencer sur le jugement qu'il porterait de notre situation intérieure; et, en effet, il a paru en concevoir de l'alarme. Ses discours, dans son intimité, ses instructions à ses agents politiques ont immédiatement changé de caractère et ont laissé percer des inquiétudes et peut-être des dispositions peu favorables.

Cependant, un plus mûr examen des choses, l'uniformité et la confirmation des rapports qui annonçaient qu'une parfaite tranquillité continuait à régner en France, que la marche de l'administration y était franche et mesurée, ont paru ramener l'Empereur à des idées plus justes. La tâche principale que M. le comte de La Ferronnays a à remplir, est de maintenir Sa Majesté Impériale dans les dispositions auxquelles elle semble être revenue, et, s'il se peut, de faire que ses rapports avec la France reprennent le degré d'intimité qu'ils ont eu pendant les dernières années; mais, en même temps, il faut qu'il n'oublie pas que toute avance qui pourrait faire croire à l'Empereur que nous tendons à nous unir à lui par des liens plus forts que ceux qui existent, et à l'isoler ainsi des autres grandes puissances, serait reçue avec défiance et pourrait même l'empêcher de se livrer à l'impulsion généreuse qui, presque en toute occasion, le dispose favorablement pour la France. Ce qui pourra principalement contribuer à le confirmer dans ces dispositions, c'est de profiter de chaque occasion qui pourra s'offrir pour lui faire apercevoir que tous nos intérêts sont d'accord avec les siens. Il a déjà pu reconnaître que, dans toutes les questions générales, l'opinion du Roi avait été conforme à la sienne. Il doit se persuader que la position respective des deux pays est telle qu'il en sera souvent ainsi.

Parmi les affaires qui, dans ces derniers temps, ont également occupé les deux Cours, et où elles ont eu des opinions semblables à émettre, les plus importantes ont été celles qui concernent l'Amérique espagnole.

Il est nécessaire que le ministre du Roi à Pétersbourg soit informé de ce qui s'est passé à cet égard et de l'état actuel des choses. On va retracer rapidement, pour son information, les principaux détails des négociations qui ont déjà eu lieu, tant relativement aux colonies insurgées, qu'au sujet du différend qui s'est élevé entre l'Espagne et le Brésil, à l'occasion de l'occupation par les troupes de cette dernière puissance de Montévidéo et du territoire situé à l'orient de la rivière de La Plata.

La guerre de la France contre l'Espagne a été la cause première de

l'insurrection des colonies de l'Amérique méridionale, et, ce qui est digne de remarque, c'est, dans l'origine, pour la cause de leur souverain légitime que ceux qui le combattent aujourd'hui ont pris les armes.

A plusieurs reprises, l'Angleterre avait offert sa médiation pour pacifier ces vastes contrées; mais elle exigeait des conditions que l'Espagne n'avait jamais pu se décider à admettre. Espérant trouver un appui plus assuré et moins d'exigence dans les autres puissances, le cabinet de Madrid fit, en 1817, des démarches pour que les Cours d'Autriche, de France, de Prusse et de Russie concourussent avec l'Angleterre, par leurs bons offices, à la pacification de ses colonies; mais, n'ayant point fait, à cet égard, une demande assez positive, et paraissant toujours hésiter sur les bases de la négociation et sur les moyens qu'elle voulait employer pour effectuer la pacification, cette question ne put jamais être prise formellement en considération. Les incertitudes et les vacillations perpétuelles du cabinet espagnol provenaient certainement de la faiblesse qu'il avait de négocier séparément et secrètement avec le ministère anglais, tandis que publiquement il semblait invoquer l'intervention collective des cinq puissances. La même cause qui avait fait échouer les précédentes négociations entre l'Espagne et l'Angleterre, des intérêts et des principes directement opposés, empêchèrent encore celle-ci d'avoir un autre résultat. A l'approche du congrès d'Aix-la-Chapelle, l'Espagne conçut le désir d'y prendre part et d'y porter la discussion de cette grande question. La Russie et la France pensèrent que ce vœu devait être agréé; que, s'il était possible de ramener le gouvernement espagnol à des idées plus justes sur ses propres intérêts et de les concilier avec ceux de l'Europe, c'était en agissant directement et avec force auprès du Roi, et que l'influence personnelle des souverains réunis à Aix-la-Chapelle serait, de tous les moyens, le plus efficace; mais l'Angleterre et l'Autriche émirent une opinion contraire, et la Prusse parut les seconder. On fit sentir à la France qu'il serait dangereux pour elle de compliquer les questions. La Russie pensa qu'il fallait ménager l'opinion des autres puissances, au moment où de leurs dispositions plus ou moins favorables dépendait l'avenir de la France, et elle renonça, pour nous servir, à un projet qu'elle avait fortement approuvé et que, dans toute autre circonstance, elle eût sans doute appuyé de manière à le réaliser. L'Espagne, repoussée en quelque sorte, fit entendre qu'elle renonçait à l'idée de recourir à l'intervention des puissances. Cependant, l'objet était trop grave pour ne pas être pris en considération. Lord Castlereagh, qui avait le plus contribué à écarter l'Espagne des conférences, fut le premier à mettre sur le tapis la question de la pacification

de l'Amérique, mais en annonçant des dispositions qui auraient rendu la négociation beaucoup plus nuisible qu'utile aux intérêts de l'Espagne. Il voulait qu'avant même d'entamer une négociation, les puissances déclarassent publiquement que, dans aucun cas, quand même l'Espagne ferait aux insurgés les propositions les plus convenables, elles ne lui donneraient de secours d'aucune espèce contre eux, et, en outre, que l'Espagne accordât, dès à présent, aux provinces encore soumises, les mêmes concessions qu'elle offrirait aux provinces insurgées. On objecta que l'effet le plus sûr de l'adoption de ces deux points serait d'encourager l'insurrection là où elle existait déjà, et de l'étendre aux pays qui s'en étaient préservés jusqu'ici. Les plénipotentiaires de France et de Russie firent remarquer que ces propositions, quand même elles auraient l'assentiment des puissances, n'auraient pas celui de l'Espagne, et que, cependant, sans elle on ne pouvait rien faire. Ils cherchèrent, en conséquence, à faire sentir la nécessité de regagner la confiance du cabinet de Madrid; ils indiquèrent, comme un moyen très efficace d'y parvenir, le service qu'on pouvait lui rendre, en intervenant auprès des États-Unis pour retarder de leur part la reconnaissance de Buénos-Ayres. Ils firent sentir que cette démarche, utile à l'Espagne, n'était pas moins dans l'intérêt de l'Europe, qui, toute monarchique, aurait beaucoup à redouter de la rivalité d'un monde tout républicain, et devait chercher à empêcher l'insurrection de jeter des racines trop profondes, avant que le plan de pacification que les cinq puissances pourraient concerter avec l'Espagne pût être mis à exécution. Enfin, donnant suite avec quelques modifications à une idée mise en avant par Lord Castlereagh, ils témoignèrent que, lorsque l'Espagne serait revenue à l'idée de réclamer de nouveau l'intervention amicale des puissances, on pourrait engager le Roi Ferdinand à appeler à Madrid le duc de Wellington, pour présider, en quelque sorte, à cette négociation, qui serait suivie, de concert avec lui, par les plénipotentiaires des différentes Cours. C'était un moyen d'empêcher l'Angleterre d'agir isolément et pour ses propres intérêts. Elle avait proposé que le duc de Wellington fût envoyé à Madrid, mais muni des pleins pouvoirs de toutes les Cours, ce qui était inacceptable. Aucune de ces propositions n'eut de suite. Lord Castlereagh insista sur les déclarations et démarches préliminaires dont il avait parlé, mais vainement, toutes les autres puissances ayant senti que, si elles adoptaient ses vues, elles sacrifiaient les intérêts de l'Espagne, sans même qu'elle les eût autorisés à s'en occuper, et qu'elles mettraient les leurs à l'entière discrétion de l'Angleterre. On arriva ainsi à la fin des conférences, sans avoir pris aucune détermination.

Depuis Aix-la-Chapelle, une circonstance particulière, qui peut-être a été l'origine de la proposition faite par le Portugal relativement à l'envoi d'un infant en Amérique, a mis la France dans le cas de s'occuper des affaires de l'Amérique insurgée, secrètement et séparément des autres puissances.

(Voir la suite dans les instructions du général Hulot¹).

Ces ouvertures du gouvernement de Buénos-Ayres ont été communiquées à Madrid et à Pétersbourg. Le Roi a cru devoir à la confiance que lui a constamment témoignée l'Empereur Alexandre et à l'intérêt que ce prince prend à l'Espagne, de lui faire cette communication. L'Empereur l'a reçue assez froidement et a répondu qu'il ne pouvait s'occuper de cet objet que conjointement avec les autres grandes puissances. De son côté, le Roi d'Espagne a témoigné un grand éloignement de tout arrangement qui l'obligerait à renoncer à une partie quelconque de ses possessions américaines. La chose en est restée là. Quelques indices donneraient à croire que l'Angleterre, ayant eu quelque connaissance de cette affaire par Pétersbourg, elle cherche à s'en emparer, et que c'est de là qu'est venue l'idée de la demande d'un infant pour commander l'armée qui doit s'embarquer pour l'Amérique.

Tel est donc aujourd'hui à cet égard le véritable état des choses. L'Espagne persiste dans la résolution de se passer de la médiation des autres puissances, et réunit tous les moyens dont elle peut disposer pour essayer de terminer seule et avec ses propres forces sa querelle avec ses colonies. Elle paraît même décidée à tenter le sort des armes, sans attendre, ainsi que la prudence le conseillerait, que ses différends avec la Cour du Brésil soient aplanis. Il reste à savoir si les désordres qui ont éclaté dans son armée, il y a peu de mois, et les ravages que peut y exercer l'épidémie qui vient de se manifester ne forceront pas le cabinet de Madrid à renoncer à l'expédition qu'il prépare depuis deux ans et pour laquelle il a déjà fait tant de sacrifices.

Loin de s'entendre, comme leurs intérêts respectifs l'exigeraient, surtout dans les circonstances critiques où se trouve l'Amérique, les deux Cours d'Espagne et du Brésil semblent tâcher à l'envi de rendre tout rapprochement entre elles impossible. Dès que l'une cède sur un point, l'autre fait naître une nouvelle difficulté. Les circonstances qui ont amené cette

1. Ainsi porte la minute originale. Il est évident qu'ici devait être reproduit le texte de la note secrète au général Hulot, que nous avons donnée plus haut, doc. n° 29.

mésintelligence sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les retracer ici. Il suffira que M. le comte de La Ferronnays soit informé que la médiation des cinq grandes puissances, invoquée par l'Espagne et acceptée par le Portugal, il y a plus de deux ans, n'a encore produit aucun résultat. Un projet de traité avait été proposé par les médiateurs; le Portugal y avait donné son assentiment; mais le cabinet de Madrid s'est constamment refusé à l'admettre. Les plénipotentiaires portugais auraient voulu que les médiateurs forçassent l'Espagne à donner son adhésion; mais ceux-ci, reconnaissant que ce serait outrepasser leurs droits, ont, au contraire, cherché à faire adopter par le Portugal quelques-unes des modifications demandées par l'Espagne. Les ministres portugais éludent toute réponse positive, et semblent déterminés à ne point conclure. De son côté, le cabinet espagnol ne fait que des propositions incomplètes, et paraît toujours vouloir se réserver le droit de les retirer, si cela lui convient.

L'intérêt de la France est que les colonies espagnoles soient pacifiées, et, dans ce but, elle doit désirer la réconciliation des Cours de Madrid et de Rio-de-Janeiro.

Le cabinet russe envisage cette question et celle des colonies espagnoles sous le même point de vue que nous. Il est essentiel qu'il continue à suivre la même direction. M. de La Ferronnays devra donc, s'il paraissait vouloir en changer, employer tous ses soins pour l'en détourner, et, dans tous les cas, il est à propos qu'il tienne le Roi aussi exactement informé qu'il se pourra des instructions que l'Empereur transmettra à ses ministres près des Cours étrangères sur ces deux points importants.

Il en est un troisième, dans les affaires d'Espagne, qui nous a plus particulièrement occupés que la Russie, mais sur lequel nous avons tout lieu de croire que le cabinet de Pétersbourg partage aussi notre opinion. M. le comte de La Ferronnays cherchera à s'en assurer. Il s'agit de la ratification du traité de cession des Florides. Nous pensons que l'Espagne s'est exposée à un grand danger en la refusant, et nous tâchons, par des démarches auprès du gouvernement des États-Unis, de donner à Sa Majesté Catholique le moyen de revenir sur une détermination dictée, selon toute apparence, par des intrigues dans lesquelles les intérêts de l'État ont été sacrifiés à des considérations personnelles. Nous ne pouvons prévoir quel sera le succès de ces démarches; mais, à tout événement, il serait utile que les mêmes conseils que le Roi donne au Roi d'Espagne lui vinssent également de l'Empereur Alexandre.

La France et la Russie prennent part à des négociations qui se suivent

à Londres, depuis 1816, pour l'entière abolition de la traite des nègres et pour la répression des pirateries des Barbaresques dans la Méditerranée. Il est nécessaire que M. le comte de La Ferronnays sache quelles sont, relativement à ces deux points, les instructions du Roi.

La France croit avoir déjà fait, à l'égard du trafic des nègres, tout ce qu'elle avait à faire; mais l'Angleterre ne se montre point satisfaite, et annonce hautement qu'elle veut que nous allions plus loin. Dans les conférences d'Aix-la-Chapelle, Lord Castlereagh, après avoir obtenu que toutes les Cours adressassent au Roi de Portugal une invitation de hâter l'époque à laquelle il devait fixer l'abolition de la traite par ses sujets, chercha encore à les engager à conclure un traité général qui établit le droit de visite, relativement aux vaisseaux suspects de se livrer à la traite. Il alla même jusqu'à proposer de considérer ce trafic comme un crime contre le droit des gens et de le punir comme la piraterie. Ces deux dernières propositions furent rejetées positivement par la France et la Prusse, éludées par la Russie et l'Autriche, et, malgré les efforts du ministre anglais, qui attachait le plus grand prix à obtenir quelque nouvelle concession à cet égard, on se borna à convenir que l'on transmettrait des ordres aux ministres des différentes Cours à Londres, pour qu'ils eussent à donner suite à leurs délibérations sur cette question, lesquelles, en attendant le résultat des démarches faites auprès du Roi de Portugal, pourraient porter principalement sur les moyens de supprimer la traite dans tous les pays de l'Afrique situés au nord de la ligne.

Les conférences sur cet objet doivent être reprises dans le mois de décembre prochain. Il est bon que M. de La Ferronnays sache que la base des instructions qui seront transmises à M. le marquis de La Tour-Maubourg sera le refus constant de consentir au droit de visite qui, dans quelques étroites limites qu'on voulût le circonscrire, aurait toujours les plus graves inconvénients et serait une source d'abus et une cause perpétuelle de mésintelligence, sans compter le danger d'offrir à l'ambition de l'Angleterre un exemple dont elle chercherait plus tard à se prévaloir pour s'assurer la domination des mers.

M. de La Ferronnays s'expliquera dans ce sens avec l'Empereur, et, en usant toutefois de beaucoup de circonspection, pour ne pas exciter contre nous, de la part de l'Angleterre, un mécontentement trop marqué, il mettra tous ses soins à obtenir que les instructions que l'Empereur donnera à son ambassadeur à Londres soient conformes à celles que recevra l'ambassadeur du Roi.

Quant à la répression des Barbaresques, objet qui n'a été pris en consi-

dération que sur la demande de la Russie, il pourra faire observer qu'à cet égard, comme par rapport à la traite, la Cour de Londres cherche à tirer parti pour ses intérêts particuliers de projets qu'une apparence de philanthropie conforme aux idées du siècle empêche de rejeter ouvertement. Dans le principe, elle avait conçu l'idée d'une ligue européenne qui entretiendrait dans la Méditerranée une escadre combinée sous les ordres d'un amiral anglais. Y consentir, c'était lui donner l'empire exclusif de cette mer. Déjà, elle avait réussi à faire goûter cette proposition à l'Empereur Alexandre; mais le Roi se hâta d'éclairer ce prince sur les suites d'un pareil système, et, en même temps, il fit pressentir au marquis d'Osmond de se refuser à signer tout arrangement dont le résultat pourrait être de mettre des vaisseaux français aux ordres de l'Angleterre. Ces démarches réussirent, et toute décision sur cette question se trouva ajournée jusqu'au moment où les souverains se réunirent à Aix-la-Chapelle.

Les cabinets d'Autriche, de Russie et de France proposèrent chacun de nouveaux plans, qui tous différaient de celui du cabinet de Londres. L'Autriche indiquait le rétablissement de l'ordre de Malte, avec d'autres statuts et sous une autre forme. La Russie penchait pour la destruction des puissances barbaresques et la colonisation des côtes septentrionales de l'Afrique. La France proposait une ligue générale, mais où chacun des membres de l'association agirait isolément, pour éviter la mésintelligence, fruit le plus ordinaire des coalitions. Aucun de ces projets ne fut adopté; mais, en prouvant de la part des autres puissances peu de dispositions à admettre le plan des ministres anglais, ils eurent pour effet de l'écarter entièrement de la discussion. La seule chose dont on convint fut que des commissaires nommés par la France et l'Angleterre se rendraient près des Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, pour y déclarer, au nom de toutes les puissances de l'Europe, leur résolution de mettre fin aux pirateries que ces États exerçaient, et annoncer que, s'ils persistaient dans ce système hostile, les États de l'Europe formeraient, pour les contraindre à y renoncer, une ligue qui pourrait compromettre jusqu'à leur existence.

Cette démarche s'exécute en ce moment. Déjà les deux commissaires ont rempli leur mission auprès du Dey d'Alger. Le résultat n'en a été rien moins que satisfaisant. Le Dey n'a voulu prendre aucun engagement conforme aux demandes qui lui étaient faites. Au contraire, il a annoncé l'intention de ne pas se désister du droit de visiter tous les navires sans distinction, afin, a-t-il dit, d'y reconnaître ses amis et ses ennemis, et de

faire arrêter et confisquer tous ceux dont les papiers ne seraient pas en règle. C'est déclarer l'intention de continuer à exercer la piraterie. On a remarqué que l'envoyé algérien qui résidait à Londres depuis plusieurs mois était inopinément arrivé à Alger, trois jours avant les commissaires des deux Cours, et l'on a su que ses discours avaient préparé le Dey à la résistance. En rapprochant cette circonstance de celles qui ont retardé de plus d'un mois l'arrivée des commissaires anglais à Mahon, il est permis de concevoir quelques doutes sur la franchise de la conduite du cabinet anglais dans cette occasion, et ce qui peut donner à ces doutes encore plus de consistance, c'est que, depuis l'apparition des deux commissaires devant Alger, le consul d'Angleterre, qui semblait ne devoir agir que de concert avec celui de France, a eu plusieurs conférences secrètes avec la Régence. Ces détails ne doivent pas être ignorés de l'Empereur Alexandre, mais il est essentiel que le gouvernement anglais ne sache rien de la nature de cette communication, qui doit, par conséquent, être faite avec une extrême réserve. D'ailleurs, ce ne sera que lorsque les commissaires français et anglais auront terminé leur mission, et que nous aurons les réponses des gouvernements de Tunis et de Tripoli, que nous serons dans le cas d'en entretenir ostensiblement les différentes Cours au nom desquelles nous avons agi, conjointement avec l'Angleterre. Ce ne sera aussi qu'à cette époque que l'on pourra s'occuper des instructions à envoyer aux ministres qui doivent suivre cette affaire à Londres, et c'est surtout alors qu'il faudra donner l'éveil à la Russie sur les intentions de l'Angleterre, qui aurait vu avec peine le succès de la démarche faite vis-à-vis ces Régences, parce qu'elle craint qu'il n'en résulte l'ajournement définitif de la discussion du plan de ligue que le cabinet de Londres médite, d'après des bases qui assurent sa prépotence maritime, et auquel elle rattachera indubitablement sa prétention au droit de visite en mer. Pour le moment, il faut seulement disposer l'Empereur à partager notre manière de voir sur une question à laquelle il a mis beaucoup de chaleur et d'intérêt. Il faut qu'il soit persuadé que nous désirons comme lui, et plus sincèrement sans doute que les Anglais, la répression de la barbarie des puissances barbaresques, mais que nous ne voulons parvenir à ce but que par des moyens qui ne blessent ni la dignité, ni l'indépendance des nations européennes. Lorsque le moment en sera venu, on transmettra sur ce point des instructions spéciales à M. le comte de La Ferronnays.

Le résultat des conférences qui viennent d'avoir lieu à Carlsbad est un événement important et dont les conséquences peuvent être aussi graves qu'inattendues. Elles doivent être suivies, cet hiver, de conférences qui se

tiendront à Vienne, et qu'on annonce comme ayant pour but de compléter ce qui s'est fait à Carlsbad et à Francfort. Il est très essentiel de savoir quelle est l'opinion de l'Empereur sur les mesures auxquelles on soumet l'Allemagne, si on lui a demandé et s'il y a donné son assentiment. Dans le cas où il s'agirait uniquement d'assurer la tranquillité de l'Allemagne et d'arriver sans secousse à l'exécution de l'article 13 de l'acte fédéral, les moyens qu'on a adoptés peuvent être très convenables, mais on pourrait croire qu'ils cachent un but, celui d'anéantir dans la Confédération germanique l'indépendance des petits États. En effet, plusieurs des articles votés par la Diète ont cette tendance; et il est à craindre qu'à Vienne elle ne devienne plus forte. Le principe de la majorité des voix, par exemple, qui, par l'article du congrès de Vienne, avait été sagement borné à toutes les questions réglementaires, y sera sûrement étendu aussi loin qu'on pourra; et, en l'appliquant à telle ou telle résolution de la Diète, il serait possible d'arriver à changer entièrement la constitution actuelle de l'Allemagne, qui cependant n'existe que du consentement et sous la garantie de l'universalité des puissances européennes. Ce serait, comme on l'a déjà laissé entendre, un commencement de médiatisation des petits États. M. le comte de La Ferronnays cherchera à pénétrer si ce résultat a frappé l'Empereur, et s'il ne pense pas que, sous le prétexte plausible qu'a fourni l'exaltation de quelques têtes ardentes et les vices de l'organisation de l'instruction publique, on ait cherché à combattre plus directement qu'on ne l'avait osé faire jusqu'ici l'influence de la Russie.

Tout ce que contient jusqu'ici le présent mémoire se rapporte aux intérêts politiques de la France et de la Russie. Pour compléter les instructions que doit recevoir le ministre de Sa Majesté, il convient d'entrer aussi dans quelques détails sur les relations commerciales des deux pays.

La Russie, de même que tous les États en général auxquels leur population et leur territoire donnent une grande consistance, incline à penser qu'elle doit s'abstenir de tout engagement, relativement au commerce. Cette opinion résulte surtout des deux considérations suivantes :

1° Que le règlement des douanes étant, dans les mains d'un gouvernement éclairé, le ressort d'une administration le plus puissant pour développer et protéger le système économique d'un grand État, il faut éviter soigneusement d'entrer dans des engagements qui, soit à présent, soit dans l'avenir, empêcheraient de régler les tarifs comme il convient à la destination qu'on entend leur donner ;

2° Que les grands États, considérés comme producteurs et consom-

mateurs, doivent se garder de favoriser aucune nation par des concessions particulières, parce que leur intérêt est de maintenir la concurrence générale, qui donne la plus haute valeur aux exportations et abaisse à son dernier degré le prix des importations.

Ces considérations sont sans doute d'un grand poids, et elles ont probablement motivé le refus constant que la Russie a fait de renouveler avec nous le traité de 1787 ; mais on remarquera que la conséquence à déduire de cette manière d'envisager la question n'est pas qu'il faille renoncer à toute convention de commerce ; il en résulte seulement que les conventions à conclure ne doivent point contrarier les deux intérêts prédominants qu'on vient d'indiquer.

Les idées qu'on pourrait présenter sur ce point à la Cour de Russie se renferment dans ces conditions. Avant de les énoncer, il convient d'entrer dans quelques éclaircissements.

L'agriculture et l'industrie manufacturière sont sans doute les branches principales du système économique d'une nation ; mais elles ne le composent pas dans son entier. Leurs produits ne parviennent au vrai terme de leur valeur que par l'action du commerce et de la navigation, qui les portent au lieu de la consommation. Cette valeur que les produits acquièrent par le commerce et la navigation constitue une partie essentielle de la richesse propre à chaque nation. Si les échanges qui ont lieu entre deux nations de leurs produits respectifs se font par l'intermédiaire de négociants et de navigateurs étrangers à l'une et à l'autre, il est évident qu'elles perdent ainsi une partie de leur richesse propre, laquelle est abandonnée à l'intermédiaire étranger.

C'est ce prélèvement fait sur la richesse des autres nations par les peuples adonnés au commerce dit d'économie qui a procuré à ceux-ci une fortune si supérieure à leurs moyens naturels, et qui, en même temps, retient les grandes puissances dans un état de beaucoup inférieur à ce qu'il devrait être, eu égard aux éléments de richesse qu'elles possèdent.

L'Angleterre, par son acte de navigation, s'est affranchie de cette intervention onéreuse. Elle a pourvu à ce que ses échanges avec chaque nation se fissent directement et par la seule entremise de ses sujets ou de ceux de l'État d'où proviennent les marchandises.

On ne pense pas que la Russie ni la France puissent tenter une semblable mesure, parce que ni leurs moyens de navigation, ni les capitaux de leur commerce ne sont en proportion avec la masse de leurs produits échangeables, et qu'une liberté absolue apportée brusquement au commerce et à la navigation intermédiaires nuirait à cette concurrence que

l'une et l'autre ont un grand intérêt à maintenir. Mais, si elles ne sont pas actuellement en position d'user du même moyen que l'Angleterre, il paraît évident qu'elles doivent du moins tendre à la même fin. Toutes deux ont à désirer que leurs échanges se fassent, autant qu'il est possible, par les négociants et les navigateurs de leur nation, afin de hâter ainsi le développement de ces deux branches de l'industrie humaine qui doivent former le complément de leur système économique : le commerce et la navigation.

L'intérêt commun de la France et de la Russie, relativement au point en question, pourrait donc se définir dans les termes suivants : qu'il faut que les échanges des deux pays se fassent directement et par l'intervention exclusive des sujets respectifs ; mais que les moyens employés pour arriver à ce but doivent être tels qu'ils ne portent point atteinte à la concurrence générale que l'un et l'autre gouvernement veut entretenir sur ses marchés, ni qu'ils ne contrarient pas l'effet des tarifs de douane dans la destination qui leur est donnée de protéger l'agriculture et l'industrie manufacturière.

M. le comte de La Ferronnays cherchera à faire prévaloir les idées que l'on vient d'exposer. Lorsqu'il apercevra une propension à les adopter, il aura soin d'en informer le gouvernement du Roi. On lui transmettra alors des informations plus détaillées, et qui pourront servir de base à une nouvelle convention commerciale. En attendant, il s'occupera de deux points très importants pour notre commerce : l'un est le transit pour la Perse de nos marchandises, à travers les provinces méridionales de la Russie ; l'autre, la diminution des droits d'entrée sur nos vins, et notamment le rétablissement du rabais de 25 p. 100 dont nous jouissions, en vertu du traité de 1787, dans les ports de la mer Noire.

Le premier de ces deux points est admis en principe par l'Empereur, et on a même demandé que M. de La Ferronnays fût muni des pouvoirs nécessaires pour suivre cette négociation entamée par le général Hulot. Il pourra annoncer qu'il y est autorisé. Quant aux stipulations dont on pourrait convenir, elles dépendent moins de nous que de la Russie. C'est à elle à nous dire quels sont les objets qu'elle voudrait admettre et ceux qu'elle excluerait, à quelles formalités elle les assujettirait et quels droits elle exigerait. La discussion, s'il y en a une à soutenir, ne pourra s'établir que lorsque nous aurons ces notions préliminaires. Le premier soin de M. le comte de La Ferronnays sera donc de se les procurer et de les transmettre à Paris.

Le second point sera peut-être difficile à obtenir, surtout en ce qui concerne le tarif de la mer Noire. S'il en reconnaît l'impossibilité,

M. de La Ferronnays essayera de faire admettre nos vins dans les ports de cette mer, en ne payant que les droits imposés aux vins de Valachie et de l'Archipel. C'est surtout la faveur qu'obtiennent ceux-ci qui nuit à nos exportations. L'égalité de droits nous rendrait presque nos anciens avantages, les prix d'achat de nos vins n'étant guère plus élevés que ceux des vins grecs, et leur qualité, pour un usage habituel, étant très supérieure.

Après avoir exposé tout ce qui concerne nos rapports politiques et commerciaux avec la Russie, il est peut-être à propos d'indiquer au ministre du Roi près la Cour de Pétersbourg le langage qu'il aura à tenir, relativement à nos affaires intérieures. C'est un objet qui a trop longtemps et trop exclusivement concentré l'attention de tous les cabinets de l'Europe, pour que nous puissions nous flatter qu'ils y soient déjà devenus indifférents. Ils peuvent d'autant moins l'être qu'ils rattachent nécessairement les agitations dont plusieurs pays paraissent menacés à celles qui ont si violemment troublé la France, et qu'ils croient peut-être qu'elle en est encore le foyer le plus dangereux. M. le comte de La Ferronnays, pendant le séjour qu'il vient de faire à Paris, se sera fait une juste idée de notre situation. Il aura vu que, malgré les difficultés qu'il a eu à combattre, le gouvernement du Roi est parvenu à se maintenir dans cette indépendance des partis qui assure le repos de la nation et offre les meilleures garanties de l'affermissement du trône et de l'ordre social. Aussi nulle part la tranquillité n'a-t-elle été plus complète qu'en France. La liberté de la presse qui, en Allemagne, est accusée de produire des assassinats en Angleterre, d'exciter des soulèvements, n'a eu ici d'autre effet que de laisser exhaler avec plus de violence la haine réciproque des factions; et, par cela même, elle a accru le nombre et la force de ces hommes amis de l'ordre et du repos, qui sont les fidèles interprètes de l'opinion publique, et qui, ayant pour eux le pouvoir irrésistible de la raison, finissent par neutraliser tous les éléments de discorde qui s'agitent à l'entour d'eux. On peut en dire autant des élections. Sans doute, il y a eu des mauvais choix, des choix qui irriteront et peut-être effrayeront l'Europe. Il ne faut pas le nier; mais il faut faire remarquer que ces choix mêmes détachent du parti qui les a dictés une foule d'hommes que des illusions d'honneur et de patriotisme entraînaient dans un abîme qu'ils n'apercevaient point encore, et qui, désabusés, seront aujourd'hui les premiers à repousser les erreurs qui les avaient séduits.

Le gouvernement n'a besoin que du temps pour consolider son existence, en persévérant à maintenir franchement les institutions qui existent et qui ont l'assentiment de la grande majorité de la nation. Il ne pense

pas qu'il soit au pouvoir de quelques hommes d'arrêter sa marche et de lui arracher le pouvoir. Le système qu'il a adopté survivra aux partis qui l'attaquent aujourd'hui. Bientôt, lassés d'un vain combat, ces partis adopteront de nouvelles vues, se feront d'autres espérances. Tout en France tend au repos ; c'est une vérité incontestable, et, si l'on croit y apercevoir quelques symptômes d'agitation, c'est bien à tort qu'on les compare à ceux qu'offrent les pays voisins. Là, elles sont dangereuses, parce qu'elles indiquent un feu qui commence à s'allumer et dont on ne saurait calculer les progrès. Ici, c'est un volcan qui s'éteint. Il laisse encore échapper quelques flammes, qui font momentanément souvenir de ses anciennes et formidables explosions ; mais elles n'ont aucun aliment durable, et peu à peu on les verra diminuer pour disparaître bientôt entièrement. Si telle est, comme on en a la conviction, notre situation réelle, il est aisé de voir que les moyens que l'on jugerait propres à combattre le mal dont les symptômes se font sentir autour de nous, ne sauraient, en aucune manière, nous convenir. Nous ne pouvons donc nous arrêter à l'idée que l'on voudrait nous engager à les adopter. Si un pareil projet existait, il ne serait fondé que sur des vues aussi nuisibles à la France que dangereuses pour le repos de l'Europe, et M. de La Ferronnays réussirait facilement à prémunir contre toutes les insinuations qui tendraient à ce but l'Empereur Alexandre, dont le jugement est sain et les intentions droites.

On n'a aucune recommandation à faire à M. de La Ferronnays relativement à sa correspondance. Il sait tous les objets qui doivent en faire le texte habituel, et la forme à suivre pour se conformer aux usages du ministère. On lui remet plusieurs chiffres qui seront fréquemment renouvelés. C'est le vrai moyen d'avoir, à cet égard, une parfaite sécurité.

L'intention du Roi est qu'au retour de leur mission, les ambassadeurs lui remettent un mémoire détaillé qui contienne, non seulement le résumé des négociations dont ils auront pu être chargés, mais encore celui des principaux événements qui se seront passés sous leurs yeux et des observations qu'ils auront été à même de faire sur l'état intérieur des pays où ils auront résidé, ainsi que sur le caractère et les intentions des princes et de leurs ministres, et généralement de tous les objets qui pourront intéresser le bien de son service.

Le Roi veut aussi que, conformément aux règles anciennement établies, les ambassadeurs, à la fin de leur mission, remettent en original, soit à leurs successeurs, soit au département des affaires étrangères, en cas d'interruption des relations de la France avec la Cour près de laquelle ils auront été accrédités, les chiffres et tous les papiers concernant le service, avec un inventaire, duquel il leur sera donné décharge.

N° 73. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 864)

Paris, 5/17 octobre 1819.

Monsieur le Comte, le marquis de Rivière conserve sa place d'ambassadeur à Constantinople, où il va se rendre par mer sur une frégate préparée à cet effet. A son arrivée à Paris, M. de Rivière était destiné à être remplacé, mais de plus justes considérations ont déterminé le Roi à ne pas abandonner le serviteur peut-être le plus fidèle et le plus constant de sa personne et de sa famille, durant la période de la Révolution. Autant qu'il m'était permis de témoigner le désir de voir un si honnête homme à un poste de confiance, je n'ai négligé aucun moyen de le faire. La présence de tout autre individu dans la capitale de l'empire ottoman, choisi parmi cette classe active et intrigante qui ne sait pas se consoler de la perte d'une influence qui n'est plus et dont elle a abusé si cruellement dans le temps où elle pouvait l'exercer avec impunité, aurait, à mon avis, ajouté aux difficultés qui peuvent se rencontrer dans le maniement des affaires avec la Porte, et donné lieu à tous les incidents fâcheux qui sont à craindre, sur un théâtre où la jalousie et les petitesesses mêmes sont dans une constante activité.

L'esprit qui a conservé M. de Rivière paraît avoir également présidé à ses instructions. Il lui est ordonné de continuer à observer la plus parfaite harmonie avec M. le baron de Stroganoff et de mettre un grand soin à se trouver d'accord avec lui, et je suis convaincu que ses dispositions personnelles donneront aux ordres qu'il vient de recevoir à cet égard toute la latitude compatible avec ses devoirs.

L'arrangement final des discussions qui se sont élevées au sujet du Saint-Sépulcre a été un des objets sur lesquels j'ai le plus insisté auprès du gouvernement français, et j'ai raison de croire que M. de Rivière part avec des facultés suffisantes pour terminer cette affaire de concert avec la mission impériale, en prenant pour base le plan qui a été communiqué par notre cabinet.

Le Roi renonce au droit de possession dont la couronne de France prétendait avoir joui depuis les croisades, et admet en principe de s'entendre sur les moyens de conserver et de garder en commun ce monument vénérable de notre religion, et d'y célébrer les saints mystères dans les deux rites sur le pied d'une parfaite égalité, sans qu'il existe des gênes ou qu'il arrive des scandales contraires à la charité et à la dévotion qui attirent les fidèles des deux communions sur cette terre de miracles. Les

règlements positifs pour remplir cet objet sont laissés à la prudence des deux ministres chargés de la négociation ; leur expérience et les informations qu'ils obtiendront des personnes qui connaissent les localités et les motifs des querelles existantes contribueront à satisfaire le zèle des dévots, sans troubler la paix qui doit les unir.

Au moment où le marquis de Rivière quitta Constantinople pour se rendre à Paris, M. le baron de Strogonoff m'adressa une lettre pour me recommander cette affaire. L'incertitude du retour de l'ambassadeur et les délais qui ont été apportés à ses instructions m'ont obligé de différer ma réponse ; maintenant que tous les doutes sont levés, je me ferai un devoir de l'informer de l'état de la question et des dispositions qu'il trouvera dans son collègue pour la terminer heureusement.

Le marquis Dessolle m'ayant parlé à plusieurs reprises des injonctions qu'il avait données aux ministres du Roi accrédités aux différentes Cours, et surtout à son ambassadeur auprès de la Porte Ottomane, d'entretenir avec la mission impériale la plus intime et la plus parfaite intelligence, voulut également me communiquer la dépêche¹ dont copie ci-jointe et qu'il venait de recevoir de Constantinople. Le contenu de ce rapport paraissait ajouter à *ses inquiétudes sur les desseins des Cours de Vienne et de Londres à l'égard de la France et sur la contradiction qui règne entre les déclarations les plus amicales et, selon ses expressions, les flatteries même de ces deux cabinets envers celui des Tuileries, et la constante persévérance avec laquelle ils s'occupent à nuire partout à ses intérêts.*

La confiance étant d'une nature très délicate, j'ai jugé que je ne devais ni la rejeter, ni lui donner une importance que peut-être elle n'avait pas intrinsèquement, et que, dans tous les cas, d'autres considérations de politique plus générale me prescrivaient de dissimuler.

D'après ces précautions, j'observai au marquis Dessolle que des mémoires tels que ceux dont la dépêche fait mention, sortis de la plume de M. de Gentz ou d'autres spéculateurs politiques, n'étaient pas souvent avoués par les Cours qui sont censées les avoir autorisés ;

Que les auteurs de ces productions calculent d'ordinaire *sur des bases très erronées*, parce qu'ils construisent des systèmes, au lieu de s'attacher aux traités ;

Que rien n'est plus facile que d'enfanter une politique bâtie sur des hypothèses, mais que tous ces échafaudages de l'imagination disparaissent devant les transactions et les obligations positives existantes ;

1. Dépêche du vicomte de Viella, chargé d'affaires de France à Constantinople, au marquis Dessolle, Constantinople, 24 août 1819.

Que le droit public de l'Europe se retrouve aujourd'hui dans les stipulations qui ont eu lieu depuis la Restauration, et surtout dans les actes dernièrement *arrêtés à Aix-la-Chapelle*, et qu'aucune puissance ne saurait s'en départir sans s'attirer l'animadversion et encourir la responsabilité d'une pareille défection ;

Que la France pouvait compter autant qu'aucun autre État sur les avantages qui résultent de la fédération européenne, et qu'il dépendait entièrement de sa conduite de se faire respecter et apprécier comme elle avait droit de prétendre ;

Qu'au lieu de chercher sa considération et sa sûreté dans des rapports exclusifs, ou de craindre des dangers qui pourraient lui être suscités par la politique jalouse d'aucun de ses voisins, c'était dans la confiance de ses forces et *dans sa tranquillité* qu'il lui était plus facile de trouver le sentiment de sa sécurité, et dans *l'harmonie qu'elle devait chercher à établir entre les principes qui régissent sa constitution intérieure et le reste du monde* ;

Qu'il savait lui-même combien ce grand problème s'était éloigné de sa solution depuis quelque temps, et, comme j'avais l'honneur de parler au président du cabinet du Roi, je prenais la liberté de lui dire que c'était de cette source et des conseils qui en émanent, et non d'aucune autre, que devaient dériver les moyens de salut, de prospérité et de gloire de la monarchie.

Dans cette conversation, mon devoir m'a paru exiger de répondre par une confiance entière à celle qui m'était offerte, avec la différence néanmoins, qu'à mesure que le ministre français me témoignait le désir d'envisager les affaires sur *un principe de méfiance et d'isolement envers les autres*, JE ME SUIS EFFORCÉ DE LUI FAIRE VOIR L'INTÉRÊT DE SA PROPRE CAUSE DANS L'ALLIANCE GÉNÉRALE, ET DE LUI DÉMONTRER L'ABSENCE *de tout danger pour la France, aussi longtemps que, par sa conduite, elle aura le droit de continuer à en faire partie et d'en réclamer les avantages*. C'est dans cet esprit, Monsieur le Comte, qui est celui de mes instructions, que je ne cesserai de répondre aux communications et aux ouvertures de ce genre qui pourraient m'être offertes à l'avenir.

N° 74. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 866)

Paris, 5/17 octobre 1819.

Monsieur le Comte, parmi les objets que le ministère britannique poursuit avec le plus de sollicitude auprès du gouvernement français, est

la visite du pavillon, comme mesure de précaution pour empêcher et intercepter la traite des nègres.

Le marquis Dessolle m'a dit que, dans la dernière conférence qu'il a eue à ce sujet avec le chevalier Stuart, et sur les instances réitérées et pressantes de ce dernier, il a dû lui déclarer que ni lui, ni aucun ministre de France, à ce qu'il croyait, n'oserait jamais s'autoriser à permettre d'entamer ce principe sous quelque prétexte que ce soit, et qu'il le priait de représenter à Londres cette résolution comme définitive de sa part, afin d'éviter les désagréments qui étaient inséparables d'une demande toujours renouvelée, et d'un refus offert avec une égale persévérance.

L'ambassadeur d'Angleterre observa alors que, si la visite n'était pas praticable, il fallait du moins aviser à quelque moyen qui pourrait en remplacer les effets. Le ministre répliqua que c'était à la Cour de Londres de l'imaginer de manière à ce qu'il fût acceptable, et que, dans ce cas, on se prêterait à tous les expédients qui ne blessaient pas des droits trop délicats pour les compromettre par des motifs quelconques.

Le cabinet français croit avoir reconnu, parmi les différents avis qui ont été émis sur ce point à Aix-la-Chapelle, celui d'établir des commissaires dans les ports et villes principales des colonies où l'arrivée et la vente des nègres ont lieu habituellement, afin de surveiller réciproquement les infractions, qui ne peuvent manquer d'être découvertes, puisque, quel que soit le commerce interlope qui se commet sur les côtes d'Afrique et la diligence avec laquelle les contrevenants puissent échapper aux croiseurs, c'est, en dernière analyse, aux endroits de vente qu'il faut arriver et où il est aisé de les surprendre et de les punir. Mais on n'espère pas que le gouvernement [anglais] veuille y accéder, parce qu'il préfère la police sur mer, quoique plus éventuelle, que l'inspection sur terre, qui, plus décisive à la vérité pour le but proposé, aurait envers l'Angleterre, attendu le grand nombre de ses colonies, cette extension qu'elle veut se procurer sur mer moyennant la quantité de ses escadres. Dans tous ces démêlés, je m'abstiens avec la plus grande réserve d'aucune démonstration, et me borne simplement aux informations qui peuvent me sembler dignes de l'attention du ministère impérial.

N° 75. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 867)

Paris, 5/17 octobre 1817.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence le procès-verbal des deux conférences¹ qui ont eu lieu à Alger entre MM. les amiraux français et anglais, au nom des souverains alliés, et le Dey de cette Régence, au sujet de la négociation entamée en exécution du protocole d'Aix-la-Chapelle concernant le mode de faire cesser les pirateries barbaresques.

En me les communiquant, le marquis Dessolle m'a dit que ces actes seront portés directement à la connaissance des Cours respectives; cependant, ayant eu occasion de les connaître, j'ai jugé de mon devoir de les adresser au ministère impérial, quelles que soient les probabilités qui peuvent me faire croire qu'ils lui sont parvenus d'ailleurs.

D'après le contenu de ces documents, il paraît que l'ouverture faite à la Régence d'Alger a été absolument rejetée, et que, dans aucune circonstance, les prétentions de ces Barbares n'ont été portées plus loin, ni avouées avec plus de hauteur.

Ayant jugé convenable de m'expliquer avec le ministre français sur la nature de ce refus et sur les conséquences qu'il devait nécessairement produire, celui-ci, après quelques hésitations, se fit apporter et me donna à lire deux rapports du consul français qui avait assisté le commissaire du Roi dans toute la négociation. La teneur de cette correspondance porte que les Anglais avaient envoyé double instruction, une pour l'amiral Freemantle, qui n'était pas dans le secret, contenant les ordres les plus clairs selon l'esprit du protocole d'Aix-la-Chapelle, et l'autre pour le consul résident Macdonald, tendante à ne pas déplaire au Dey, au risque même de faire échouer la négociation;

Que le symptôme de cette défection s'était annoncé par les conférences intimes et exclusives qui avaient eu lieu entre les ministres de la Régence et le consulat anglais, à cette occasion, et par la bonne intelligence qui régnait parmi eux et qui n'avait jamais été plus en évidence que dans cette circonstance;

Qu'ayant convenu de traduire en arabe et en turc les actes destinés à être communiqués, et la mission anglaise s'étant chargée de ce travail

1. Rapport de l'audience de MM. les commissaires de France et d'Angleterre auprès de S. A. le Dey d'Alger, le 5 septembre 1819. — Rapport de la dernière audience de MM. les Commissaires, etc., le 9 septembre 1819.

pour ce qui concerne le protocole d'Aix-la-Chapelle, elle avait substitué aux mots *Régences barbaresques* ceux de *chefs des Arabes*, contre la lettre explicite de l'original, ce qui aurait rendu la démarche tout à fait illusoire et sans objet ;

Que le consul français s'étant aperçu de cette erreur ou de cette supercherie, il n'était parvenu à faire rétablir le sens véritable qu'avec beaucoup de peine, et cette singularité l'avait confirmé encore davantage dans ses soupçons ;

Que le Dey et ses ministres avaient souvent reproché au consul français le zèle qu'il montrait dans une cause qui lui était étrangère, lorsque non seulement le consul anglais s'abstenait d'y prendre une part aussi active, mais que le gouvernement lui-même à Londres n'avait articulé un seul mot de cette affaire à un agent de la Régence, qui venait à peine d'arriver trois jours avant l'apparition de l'escadre des commissaires dans le port.

Le consul français ajoute qu'à l'instigation de la Cour de Londres, selon ses propres suppositions, on avait délibéré dans le Divan s'il convenait de déclarer la guerre à la France, que le Dey s'est montré disposé à une rupture, mais que les membres les plus expérimentés de son conseil s'y étaient opposés, en s'appuyant sur l'antique tradition et sur la pratique constante de maintenir la paix avec cette monarchie.

En rendant compte très exactement de ce que contient la correspondance qui m'a été communiquée, je ne prétends nullement ni en confirmer, ni en atténuer la véracité. Il est possible que le consul Macdonald ait cherché à se concilier l'amitié du Dey, en agissant plus ou moins d'après ses propres impulsions, comme il est également probable que l'agent français, irrité ou alarmé de cette conduite, l'ait interprétée d'une manière plus sinistre qu'elle ne mérite de l'être en effet ; et, dans ce doute, j'ai évité d'entamer avec M. Dessolle des explications qui ne pouvaient manquer de devenir très délicates.

Quelle que soit la base du rapport dont je viens de rendre compte, la vérité est que la négociation a complètement échoué, et que les Alliés sont constitués dans la nécessité, ou de l'abandonner au détriment de leur dignité et des intérêts de la plupart des puissances commerçantes de l'Europe, ou de prendre des mesures pour appuyer par la force des droits que les Barbares refusent de reconnaître et de respecter. C'est à cette pierre de touche que l'on vérifiera le système véritable de l'Angleterre. Si elle se prête de bonne foi aux mesures de vigueur, même jusqu'au point de se compromettre avec la Régence, s'il est nécessaire, les soupçons ou les faits mêmes antérieurs, quels qu'ils soient, demeureront

sans conséquence ; mais, si elle agissait dans un sens opposé. alors l'expérience serait une règle plus sûre de juger de ses intentions que les conjectures ou les informations présumées du consulat français.

Le marquis Dessolle m'ayant paru alarmé jusqu'à un certain point des dispositions peu bienveillantes du Dey, qui, si elles éclataient par des attaques ouvertes, ne pourraient manquer de faire beaucoup de tort au commerce français et d'embarrasser le gouvernement, je lui ai demandé si ces considérations l'auraient empêché de s'associer à quelque mesure que ce soit, même hostile, dans le cas qu'elle fût adoptée par les autres puissances. Ce ministre m'a assuré, à cet égard, que, du moment où l'Angleterre ne se refuserait pas de se prononcer, et qu'elle agira franchement dans la ligne convenue, la France ne s'écartera jamais de ce qui sera concerté d'un commun accord, et qu'elle sacrifiera au bien général les avantages que ses rapports habituels avec les Barbaresques lui assurent depuis plusieurs siècles.

N° 76. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 869)

Paris, 5/17 octobre 1819.

Monsieur le Comte, le comte de La Ferronnays, ministre nommé à notre auguste Cour, partira dans peu de jours pour se rendre à Saint-Pétersbourg. Comme il sera accompagné de sa femme et d'une nombreuse famille, son voyage ne pourra pas durer moins de six semaines.

La saison devant se trouver avancée à cette époque, et, par conséquent, les difficultés de la route devenant plus grandes, Votre Excellence voudra bien examiner s'il ne serait pas convenable d'envoyer quelqu'un à la frontière, avec ordre de lui prêter assistance et de lui faciliter les moyens d'arriver dans la capitale.

Tous les effets de premier établissement et une grande partie des gens destinés au service de M. de La Ferronnays ont été embarqués, il y a un mois, sur un brick marchand partant pour Saint-Pétersbourg. Le bâtiment a fait naufrage en pleine mer, les passagers ont péri et avec eux la cargaison entière ; cet accident a beaucoup dérangé les calculs du ministre, et, malgré quelque indemnité, il nuira infiniment à ses intérêts pécuniaires.

Les circonstances qui ont motivé la nomination de M. de La Ferronnays sont trop connues du ministère impérial, pour que je me permette de les répéter ici. J'ai tout lieu de croire qu'il justifiera la bonne opinion qu'il

a inspirée, et qu'en remplissant ses devoirs et servant son Roi et sa patrie au poste éminent où il est placé, il parviendra à mériter la haute approbation qui a tant contribué à sa nomination.

Quant à ses instructions, elles ne peuvent tendre qu'à donner une idée avantageuse du ministère actuel et à montrer sous un jour favorable le système de l'administration. Cette thèse dépendra moins des conjectures que des faits; l'expérience journalière et la marche des affaires, qui dans ce pays est constamment accélérée, fourniront plus d'arguments pour fixer le jugement des Cours et celui des observateurs que toutes les insinuations imaginables. D'ailleurs, il est dans le caractère et dans les principes de M. de La Ferronnays de ne pas dissimuler même des vérités fâcheuses, s'il avait le malheur de devoir les avouer, et le cabinet impérial peut être assuré de trouver en lui la bonne foi et la franchise la plus complète.

N° 77. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 870)

Paris, 5/17 octobre 1819.

Monsieur le Comte, le marquis Dessolle ayant déclaré, par la note annexée au protocole¹ ci-joint n° 30, qu'ils s'était adressé aux Cours signataires de celui d'Aix-la-Chapelle, pour en réclamer l'exécution, et pour justifier la retenue du douzième du paiement des rentes affectées aux dettes particulières, mes collègues et moi, nous avons jugé de suspendre toute démarche ultérieure jusqu'à nouvel ordre.

J'ajouterai, en réponse à la dépêche de Votre Excellence à ce sujet, que, l'Autriche s'étant presque entièrement arrangée avec la France pour ce qui la concerne, il semble qu'elle ne devrait avoir aucune répugnance de se réunir aux autres Cours, afin d'inviter les États non signataires à donner leur accession audit protocole, mesure équitable en elle-même et la seule propre à lever les difficultés que la France oppose au paiement intégral, par la crainte où elle est que, du moment où elle aura rempli ses obligations, personne ne voudra plus avoir égard aux réclamations que les traités lui réservent envers les autres.

Malgré que nous n'ayons aucun intérêt spécial dans cette affaire, j'ai eu soin de me réunir à mes collègues dans toutes les démarches qu'ils ont jugé convenables pour faire valoir les droits qui les concernent.

1. Séance du 6 octobre 1819.

N° 78. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 5/17 octobre 1819.

Mon cher Comte, je vous remercie de ce que vous avez envoyé le courrier du 12/24 septembre en temps; lorsqu'ils arrivent un peu légers, ils interrompent les trop longues lacunes, qui laissent dans l'incertitude. La lettre de Sa Majesté l'Empereur au Roi est dans la plus parfaite mesure; une juste et bienveillante contenance envers la France lui en impose sans la désespérer. Les ministres désirent davantage, mais ils sont encore bien loin de le mériter. Decazes a bien mal joué son rôle depuis les élections. Il est tombé, d'abord par le non-succès dans cette opération, malgré ses jactances, et il est aux pieds de ses collègues, depuis qu'il a tenté de les chasser, sans en avoir le courage. C'est dans cette attitude qu'il va ouvrir les Chambres le 3/15 novembre, et qu'il se ballottera entre tous les partis, sans en avoir aucun d'assuré. M. de Richelieu mérite le jugement que vous en portez, et cependant, lorsqu'il s'agit de la probabilité d'un autre ministère, tous les cœurs honnêtes se portent vers lui. Cela ne veut pas dire qu'il y soit propre, mais, dans le dénûment de probité dans les autres, ceux qui ne sont pas indifférents à cette qualité la cherchent dans lui. Talleyrand est déjà sur la pointe des pieds, s'il pouvait s'y tenir; le mépris l'en éloigne; cependant, dans un cas extrême, les partis ne se piquent pas à l'excès de délicatesse. Je crois qu'il n'y a rien à craindre ou à espérer de bien imminent; on se trainera au milieu des vociférations de la démocratie et de la demi-solde, sans savoir, à la lettre, quel est le but de leur propre conduite. Le favoritisme, à mon avis, dénature tout, parce que, dans un gouvernement représentatif, il dépouille la souveraineté de la force et du respect qui lui sont indispensables pour braver l'opposition.

La nature des affaires m'a porté à parler beaucoup dans mes dépêches de la politique anglaise. Je suis toujours affligé quand je dois critiquer, mais ils dépassent, selon moi, les bornes de la tolérance: tout doit se plier au gré de leurs intérêts et de leurs convenances, même du moment, et le monde n'a qu'à s'arranger après comme il voudra. Vous me demandez ce que je pense de leur situation intérieure. Je vous dirai à ce sujet que je vois, d'un côté, toutes leurs belles institutions encore intactes, la masse des propriétaires judicieuse et loyale, les juges graves, intègres et suffisamment respectés, quoique pas autant qu'autrefois, l'église éclairée et exemplaire entre autres depuis quelque temps, et enfin la classe moyenne en grande partie ayant de la moralité et s'occupant de choses utiles.

Contre ces colonnes de l'édifice social, existe une dette énorme avec des taxes qui paraissent être supérieures même aux facilités contributives de cet Eldorado, une population entière de prolétaires turbulents, qui ont secoué le joug de la religion et de la discipline des ateliers, une opposition d'aristocrates factieux, qui ne voudraient pas le pillage, mais qui ne sont pas fâchés de certaines réformes, un prince pour le moins sujet à la critique, une princesse dont la vie n'est qu'une succession de turpitudes, et un ministère faible et tracassier. Mettant dans la balance les dangers et les remèdes, le mal et le bien, je crois encore que celui-ci prévaudra à la fin, mais le combat sera long, parce que la difficulté consiste dans la disproportion entre les besoins ou les prétentions des basses classes et les moyens de les satisfaire. En considérant la question dans toute son étendue, je trouve que nous souffrons tous de la gêne qui travaille l'Angleterre, et que nous devons principalement attribuer à cette cause l'égoïsme et les disparates de son ministère ; il voudrait faire passer la mousseline dans des gargousses de canon, s'il pouvait le tenter impunément. De là, l'absence d'aucune règle de conduite qu'il puisse avouer franchement ; il foule aux pieds l'Espagne, il caresse la France, il déjoue le commerce des petites puissances, et il finit par se trouver en contradiction avec le monde entier, qu'il voudrait faire servir à soulager sa position et compromettre dans sa cause. J'excuse et je sens les embarras du gouvernement britannique, mais je suis convaincu qu'une conduite plus franche et plus haute, si je peux m'exprimer ainsi, lui serait infiniment plus utile que les finesses palpables et la duplicité qui le caractérisent depuis assez longtemps.

En vous faisant ces observations, personne plus que moi ne désire la conservation de ce grand pays ; la race humaine aurait raison de prendre le deuil, le jour où le premier modèle de la civilisation périrait ; mais cet intérêt ne doit pas empêcher de tenir tête à tous les faux systèmes que ses ministres se permettraient d'adopter, et à toutes les injustices qu'ils mettent en avant pour éviter souvent un article de gazette. L'Autriche elle-même a besoin de mettre des bornes à sa condescendance. Vous ne doutez pas qu'il existe des communications intimes sur toutes les affaires et des apartés entre le prince de Metternich et Lord Castlereagh ; je voudrais savoir, dans ce cas, jusqu'à quel point ces confidences s'accordent avec les principes de l'alliance, et s'ils pourraient nous faire tout voir, comme nous leur communiquons à jour nos moindres démarches ? Le franc-parler conserve l'amitié, et je pense que, sur ce point, nous avons la supériorité sur les deux cabinets.

Quoi qu'il en soit, cherchons à avoir toujours raison, et Dieu aidera le bon droit.

Les résolutions de la Diète ont fait bonne impression ici. Tous les prédicateurs de troubles se flattaient que les souverains organiseraient le désordre d'après l'école de ce pays ; ils sont désabusés maintenant. Il reste à désirer seulement que cette grande affaire soit complétée par des mesures sages et désintéressées, et qui, si l'on veut, ne sont pas difficiles à saisir et à être mises en pratique. Vous connaissez de tout temps mes opinions à cet égard, et elles continuent à être les mêmes.

Concertez-vous avec les autres sur la retenue pécuniaire faite par la France. L'Autriche devrait se réunir, du moins pour la notification aux puissances non-signataires, d'autant plus qu'elle est à peu près arrangée avec le gouvernement. Au reste, c'est leur affaire, la nôtre est de nous en tenir aux actes.

La correspondance privée était devenue si scandaleuse qu'ils ont fini par y renoncer ; il a fallu le mépris de toute l'Europe pour leur ôter cet arrière-goût impérial, dans ces circonstances, et lorsque Bonaparte, au lieu de braver le monde du haut des tours de Notre-Dame, est enfermé à Sainte-Hélène. A propos de ce personnage : que dites-vous de ses observations sur la conduite du Roi et de son gouvernement ? Il les traite de main de maître et prouve qu'il connaît la France et qu'il ne l'a pas oubliée.

Le voyage du comte Capo d'Istria a été singulièrement heureux, et ce qui me console davantage, c'est le bon état de sa santé. Je n'ai pas la même opinion que vous des égards qu'on aura pour la justice de ses réclamations en faveur des îles Ioniennes, quoique bienheureux d'avouer que je me trompe, si le contraire arrive.

M. de Talistcheff est ici depuis quatre jours ; il partira dans une semaine. Il m'a engagé de vous parler de ce qu'il m'a dit de l'Espagne, mais, pour aujourd'hui, j'ai assez de mes affaires et ne peux rendre compte des siennes, qu'il représentera, à son arrivée, mieux que je ne saurais le faire.

Notre colonie russe augmente à chaque instant, et l'affluence des étrangers à Paris est énorme. La Ferronnays part demain ; je vous le recommande beaucoup. Si, comme je crois, il s'établit dans la maison, pourquoi les Français ne pourraient-ils pas nous en offrir une plus propre à la représentation ? Celle-ci tombe en ruine, et les meubles commencent à n'être plus décents.

Mille hommages à la comtesse, mes respects à votre beau-père et bien

des compliments à tous les vôtres. A vous les sentiments d'amitié qui vous sont connus.

P.-S. — Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'ai parlé de la lettre dont Hulot est porteur à qui que ce soit.

N° 79. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

Varsovie, 6/18 octobre 1819.

Monsieur le Général, la dernière expédition que Votre Excellence a adressée au ministère est encore sous les yeux de l'Empereur. Sa Majesté impériale se propose de vous faire répondre après son arrivée à Saint-Pétersbourg.

Il en est de même des dépêches que M. le comte de Lieven vient de nous transmettre. Elles portent le mémoire par lequel le cabinet de Saint-James répond à nos communications, ainsi qu'à celles du ministère autrichien, relativement à la France et aux questions concernant la médiation et d'autres objets d'un intérêt général.

En attendant, il vous est recommandé de suivre la même ligne de conduite, en ménageant, avec la prudence qui vous caractérise, les égards que vous avez su concilier, dans la discussion des affaires, envers vos collègues, les ministres des puissances alliées.

La présente vous parviendra, Monsieur le Général, par le conseiller de Cour de Lévachoff, que vous réexpédiez à M. le comte de Lieven. Il lui apporte le travail que j'avais promis au comte de Bathurst, sur la négociation relative aux îles Ioniennes, ainsi que des notions qui ont rapport à la grande affaire de l'Allemagne, dont Votre Excellence aura connaissance par les pièces ci-jointes.

L'Empereur désire que vous en soyez instruit, afin que votre langage à ce sujet envers vos collègues les ministres d'Autriche et de Prusse prenne d'abord le caractère le plus conforme à ses intentions.

N° 80. Le marquis Dessolle au comte de La Ferronnays.

(N° 1)

Paris, 9 novembre 1819.

Monsieur le Comte, comme il est très important que nous soyons promptement instruits de l'accueil que vous aurez reçu de l'Empereur de

Russie et du résultat de vos premiers entretiens avec Sa Majesté et ses ministres, je crois devoir vous expédier et mettre à votre disposition le courrier qui vous remettra cette dépêche.

M. le général Hulot est arrivé ici depuis votre départ. Il avait été bien reçu de l'Empereur, et il paraît l'avoir laissé dans des dispositions dont nous ne pourrions que nous applaudir. Des rapports que j'ai reçus me donnent lieu de croire que, pendant son séjour à Varsovie, et dans un entretien avec M. de Blome, ministre de Danemark accrédité près d'elle, Sa Majesté s'est expliquée d'une manière favorable sur notre situation intérieure et sur la marche du gouvernement. Il paraîtrait aussi qu'elle n'a pas donné une approbation complète aux mesures adoptées par la diète de Francfort en suite des résolutions de Carlsbad; qu'elle a parfaitement accueilli le Roi de Wurtemberg et beaucoup loué la constitution que ce prince vient de donner à son royaume, et l'a assuré qu'elle ne voulait se mêler en rien de ce qui venait de se faire en Allemagne. On annonce que M. de Lebzelter, averli par la réception faite au Roi de Wurtemberg et suivant apparemment des instructions qui lui avaient été données dans cette hypothèse, aurait pour ainsi dire désavoué auprès de lui une lettre que lui avait adressée l'Empereur d'Autriche, et dans laquelle il blâmait la précipitation que le Roi avait mise à conclure son pacte constitutionnel. Ces rapports me sembleraient mériter quelque confiance. Cependant, le compte rendu par M. de Lebzelter à sa Cour paraît être avec eux en opposition complète. J'ai lieu de croire qu'il a mandé que l'Empereur avait donné son assentiment aux mesures arrêtées à Carlsbad, et promis de contribuer de tous ses moyens à en assurer l'exécution; qu'il a exprimé beaucoup d'inquiétude sur nos affaires; enfin, qu'il a reçu froidement le Roi de Wurtemberg et désapprouvé sa conduite.

Il n'aurait pas été étonnant que les rapports de M. de Lebzelter ne fussent point exactement conformes à ceux qui circulent en Allemagne, mais une contradiction si formelle entre les uns et les autres a de quoi surprendre.

Il est probable, Monsieur le Comte, que vous pourrez recueillir des informations positives, et nous mettre en état de juger des véritables dispositions de l'Empereur et de savoir s'il aurait en effet tenu au ministre d'Autriche un langage propre à satisfaire sa Cour sur un point auquel elle attache beaucoup d'importance.

En m'entretenant des affaires d'Allemagne, M. de Galz me mandait, dans l'une de ses dernières dépêches, que des communications directes avaient été faites par l'Autriche à la Russie, touchant la réunion qui doit

avoir lieu à Vienne le 20 de ce mois. Il sera bon que vous cherchiez à vérifier si ce fait est exact et à savoir la forme de ces communications.

Vous avez vu, dans vos instructions, le résultat de la démarche faite auprès de la Régence d'Alger par les commissaires chargés de porter, au nom des puissances de l'Europe, la déclaration concertée à Aix-la-Chapelle touchant la piraterie des Barbaresques. Je viens de recevoir du contre-amiral Jurien un rapport sur son expédition à Tunis. Elle a eu aussi peu de succès que la première. Le Bey a plus enveloppé que le Dey d'Alger son refus de se rendre à l'invitation des puissances, et il l'a consigné dans une réponse écrite. Je joins ici copie du rapport et des pièces qui y étaient annexées. Vous pouvez, Monsieur le Comte, en donner communication au ministère russe. Aux termes du protocole d'Aix-la-Chapelle, la France et l'Angleterre, chargées d'en faire la communication aux Régences, doivent rendre compte aux autres Cours de l'issue de cette démarche. Nous n'attendons plus que le rapport sur l'expédition des deux commissaires à Tripoli, pour nous concerter sur ce point avec le gouvernement anglais. Je désire qu'en vous entretenant avec M. de Capo d'Istria de la question des Barbaresques, vous fassiez en sorte de savoir dans quelles dispositions est l'Empereur, et quelles instructions il aura fait adresser à son ministre à Londres pour la reprise des conférences qui doit avoir lieu incessamment sur cet objet.

Le Roi s'était légèrement blessé au pied, en heurtant contre un meuble dans ses appartements. On a jugé que la fatigue de la cérémonie de l'ouverture des Chambres pourrait aggraver le mal. Le Roi l'a remise au 29 de ce mois.

N° 81. Le marquis Dessolle au comte de La Ferronnays.

(Sans n°)

Paris, 9 novembre 1819.

Monsieur le Comte, il s'est élevé entre les Latins et les Grecs de Syrie, et relativement à la jouissance des Saints-Lieux, des discussions graves et qui ont éveillé l'attention des différentes puissances chrétiennes. La Russie, en condamnant divers actes de violence que les Grecs se sont permis, a paru disposée à soutenir et à faire reconnaître d'une manière légale une grande partie de leurs prétentions. Le général Pozzo a été chargé de faire connaître ici le désir qu'avait l'Empereur de voir terminer des difficultés qu'il regardait, avec raison, comme affligeantes pour la religion. M. le duc de Richelieu avait répondu que cet objet avait également excité au plus

haut point la sollicitude du Roi, et que des instructions seraient adressées à son ambassadeur à Constantinople, dès qu'on connaîtrait exactement les faits qui avaient donné lieu aux plaintes portées de part et d'autre.

Comme l'Empereur met un grand intérêt à cette affaire, vous pourrez, Monsieur le Comte, annoncer, soit à Sa Majesté, soit à M. de Capo d'Istria, que M. le marquis de Rivière a reçu, en partant pour retourner à Constantinople, des instructions qui lui prescrivent de s'entendre avec M. le baron de Stroganoff sur les discussions élevées relativement aux Lieux-Saints, et que nous ne doutons pas qu'il ne résulte du concours de ces deux ambassadeurs un arrangement convenable aux vues des deux gouvernements et conforme aux intérêts des sujets respectifs.

N° 82. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 877)

Paris, 29 octobre/10 novembre 1819.

Je profite d'un courrier français pour accuser à Votre Excellence la réception des dépêches datées de Varsovie et recommandées au gentilhomme de la chambre, M. de Lévachoff. Il a continué son voyage à Londres, d'où j'attends les paquets de M. le comte de Lieven pour les réunir à ma prochaine expédition.

Ayant communiqué à M. le marquis Dessolle l'arrangement provisoire arrêté dans la conférence entre S. E. M. le comte Capo d'Istria et M. le comte d'Hédouville, au sujet de la marche de la liquidation polonaise, le ministre français l'a adopté comme convenable aux deux parties intéressées. Ainsi, M. d'Hédouville reçoit ordre de continuer l'examen contradictoire des réclamations particulières, et de suspendre celui qui regarde les prétentions de gouvernement à gouvernement, jusqu'à tant que les négociations entamées de la part du royaume de Pologne avec la Cour d'Autriche soient terminées. J'ai lieu de croire que M. le comte de La Ferronnays s'expliquera dans le même sens.

L'ouverture des Chambres, déjà fixée au 3/15 de ce mois, a été différée au 17/29 par ordonnance royale.

Un courrier d'Espagne, arrivé dans ce moment, porte la nouvelle que M. Lozano de Torrès a été remplacé par le marquis de Mata-Florida dans le ministère de grâce et justice.

Le ministère est divisé ; M. Decazes travaille à renvoyer ses collègues des affaires étrangères, de la guerre et des finances. M. de Talleyrand arrive de la campagne pour s'offrir à lui ; l'opinion le rejette, mais per-

sonne n'oserait répondre du résultat de l'intrigue. M. de Richelieu, souhaité de tous les bons esprits, s'obstine à ne pas quitter la Hollande et mande à ses amis que jamais il ne se décidera à reprendre son ancien poste. Ce projet de changement, loin d'être un retour durable vers un meilleur système de gouvernement, n'est qu'une combinaison du favori, d'accord avec les doctrinaires, ce qui en rend l'exécution plus difficile.

N° 83. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 878)

Paris, 10/22 novembre 1819.

Monsieur le Comte, mes deux expéditions précédentes annonçaient déjà les divisions existantes entre les ministres du Roi, et, si la dépêche *sub* n° 877, que je joins ici par duplicata, confiée à un courrier français, est exactement parvenue, Votre Excellence aura dû s'attendre à la solution imminente de la crise qui se préparait depuis longtemps, et dont le résultat est maintenant le renvoi de MM. Dessolle, Saint-Cyr et Louis, remplacés par MM. Pasquier, Latour-Maubourg et Roy. M. Decazes conserve le portefeuille de l'intérieur, avec le titre de président du conseil.

Le ministère impérial a été successivement informé des principes erronés qui avaient donné naissance à l'administration qui vient de se dissoudre, de sa marche dangereuse, et des obstacles qu'elle offrait à chaque pas, même à celui qui en était l'auteur principal. Je continuerai maintenant à rendre compte des incidents qui ont précédé immédiatement les altérations qu'elle vient de subir, les motifs avoués ou secrets qui y ont donné lieu, et les probabilités de ses succès ou de ses revers durant la session qui va s'ouvrir dans peu de jours.

Résolu de se mettre à la tête du conseil, M. Decazes travaillait sans relâche à trouver, d'un côté, les moyens de compromettre ses collègues, et, de l'autre, des coopérateurs qui auraient contribué à le soutenir dans sa nouvelle situation.

Le public et les partis mécontents avaient saisi avec finesse cette tactique et cette arrière-pensée, et ils s'en prévalaient pour précipiter une catastrophe qu'ils désiraient tous, chacun dans le sens qui leur est propre.

Les royalistes prononcés reprochaient à l'homme auquel le Roi a livré sa volonté et toute son entité politique de tolérer des collègues dont l'un entre autres, le ministre de la guerre, remettait les armes de nouveau entre les mains de ceux exclusivement qui sont réputés hostiles à la

dynastie régnante ; lorsque des libéraux, soupçonnés de viser à l'expulsion des Bourbons, accusaient le favori, à leur tour, d'arrêter le développement de la Charte et de gouverner par des maximes contraires à ses principes ou à leurs propres desseins.

Les incidents imprévus, qui ne peuvent manquer d'arriver dans un pays qui en est fécond et où ils sont recueillis avec avidité, étaient également saisis à l'instant par chacun des deux partis, et la lutte s'établissait avec non moins de vivacité jusque dans le cabinet des ministres.

Alarmé des recherches que l'on prétendait faire contre la conduite du général Donnadieu, à Grenoble, dans l'année 1816, et dont le contre-coup, ainsi que je l'ai observé dans ma dépêche précédente, se serait fait sentir d'une manière pénible sur M. Decazes, celui-ci porta le Conseil d'Etat à déclarer qu'il n'y avait pas lieu à entamer aucune poursuite judiciaire à ce sujet. Mais, ce succès négatif étant regardé plutôt comme une égide que comme une justification, la question aurait pu se reproduire aux Chambres avec plus d'animosité ; et le ressentiment provenant de ce qu'elle avait été agitée, quoique comprimé, n'en est pas resté moins profond.

Tranquillisé ainsi pour le moment contre cette attaque, le favori eut à soutenir immédiatement après de grandes contradictions, lors des mouvements qui ont éclaté à Brest contre des prédicateurs missionnaires, qui exerçaient les fonctions de leur ministère au nom de la religion et aux termes des lois dans l'enceinte des temples catholiques.

Les violences commises à cette occasion rappellent les époques les plus sinistres de l'aurore de la Révolution. Au lieu de comprimer les perturbateurs, les autorités, comme dans les temps les plus féconds en conséquences funestes, montrèrent une indulgence qui les a fait soupçonner de complicité, et la troupe, qui aurait dû faire rentrer tout le monde dans l'ordre par sa seule présence, resta sans être requise, par la raison qu'on n'osait pas compter sur son obéissance.

Cette circonstance occasionna dans le public des alarmes et des jugements différents, qui se communiquèrent, comme il arrive toujours, dans a même proportion à un conseil désuni par les méfiances les plus positives.

En attendant, le moment fixé pour l'ouverture des Chambres s'approchait rapidement, et le plan de conduite à tenir dans une occasion aussi critique et aussi solennelle se trouvait encore incertain. M. Decazes, corrigé de sa présomption par la défaite presque complète qu'il avait essuyée lors des dernières élections, ne pouvait se flatter de diriger celles qui vont suivre. Dans ce cas, il était évident que, non seulement les inté-

rêts de la couronne, si essentiellement affaiblis depuis le changement du ministère du duc de Richelieu, se trouveraient compromis d'une manière peut-être irrémédiable, mais que son existence politique même deviendrait plus que jamais chancelante, dès que le résultat du renouvellement annuel de la Chambre ne lui présenterait en grande partie que des ennemis de son pouvoir ou de ses doctrines.

Dans cette situation, il lui fallait former un plan qui, selon ses vues, concilierait à la fois son élévation personnelle et contribuerait, en apparence ou en réalité, à la stabilité du trône.

Quelle que fut cette combinaison, il lui sembla impossible d'en faire aucune sans reproduire la question concernant la loi des élections, et sans détacher en même temps de ses autres collègues M. de Serre, dont la coopération était jugée indispensable à ses desseins. De l'autre côté, ce dernier, qui avait soutenu, il n'y a que peu de mois, de la manière la plus décidée, à la tribune nationale une lutte très vive pour défendre la doctrine contraire, témoignait une grande répugnance à s'exposer à tous les désavantages d'une rétractation directe et absolue. En conséquence, chacun des deux crut trouver dans les modifications suivantes le terme moyen qui devait à la fois mettre à couvert leur délicatesse et donner carrière à leur ambition :

1° Le Roi proposerait que le renouvellement de la Chambre des députés aurait lieu tous les sept ans, sauf le cas de dissolution par ordonnance ;

2° Que les députés composant la Chambre actuelle siègeraient durant la période susmentionnée, à la fin de laquelle, ou en cas de dissolution de la part de la couronne, il y aurait élection intégrale ;

3° Qu'il y aura à l'avenir, un député par chaque canton, élu par les contribuables payant 300 francs, et deux par département, nommés par ceux qui sont chargés d'un cens double, c'est-à-dire 600 francs, ce qui porterait le nombre total à 570 environ ;

4° Enfin, que l'âge des députés, comme condition d'éligibilité, serait réduit de 40 à 30 ans.

L'esprit de ce projet était tout dirigé à satisfaire les doctrinaires et les libéraux, M. Decazes ayant eu l'espoir, lorsqu'il l'a conçu, de s'appuyer sur eux et de les associer à ses vues. Afin de les rendre encore plus dociles, le ministre leur offrait, pour prix de leur adhésion, le rappel des bannis restants et l'admission dans la Chambre des pairs de ceux des anciens sénateurs qui en sont encore exclus, attendu leur conduite durant les Cent Jours.

Ce plan, examiné par les ministres qui viennent de succomber, leur

sembla avoir pour but principal d'assurer la puissance du favori, en mettant la Chambre actuelle dans l'alternative, ou de se livrer à sa discrétion, ou malgré la prétendue *septennalité*, d'être dissoute par ordonnance, extrémité qu'elle devait chercher à éviter par sa servilité, plutôt que de se voir succéder par une assemblée de six cents membres environ, qui, dans l'agitation actuelle des esprits, se transformerait, selon toute probabilité, en Convention nationale.

A ces réflexions, ils en ajoutaient d'autres qui dérivent directement des dispositions des partis dans la Chambre, et ils supposaient que la majorité ne se déciderait jamais à se constituer pendant sept ans de sa propre autorité, contre la lettre de la Charte, ni que la nation tolérerait une telle dictature usurpée, surtout avec la perspective d'une élection intégrale au nombre de six cents membres, qu'on demanderait à toute force de voir accomplie, dès qu'elle serait promise.

Il deviendrait, je crois, superflu d'énumérer toutes les objections dont ce plan fut regardé susceptible. Cependant, en le combattant dans son ensemble, les ministres qui viennent de quitter assurent qu'ils ne se refusaient pas à modifier la loi des élections, la Chambre ayant le droit de le faire si elle le jugeait convenable; mais ils prétendent qu'ils contestaient seulement la faculté et la prudence même d'altérer, dans la situation actuelle des esprits, l'économie essentielle de la Charte, pour un but qui ne tendait qu'à rassurer la puissance alarmée du favori et à satisfaire son ambition.

Dans cette différence d'opinions, l'affaire fut portée à la décision du Roi, qu'il était aisé de prévoir d'avance; le renvoi des trois ministres fut arrêté immédiatement, et M. Decazes autorisé à former un cabinet sous sa dépendance.

Dans ce travail, peut-être plus difficile qu'il n'a su le prévoir, son intention, ainsi qu'il a été déjà observé, était de s'associer tous les libéraux qui n'avaient pas encore des desseins ouvertement prononcés contre la dynastie, et de composer un ministère plus nombreux, en doublant quelques-uns des différents départements. C'est ainsi qu'il a offert la gestion du Trésor à M. Mollien, qui l'a refusée; l'administration civile de la guerre à M. Daru, qui n'a pas voulu l'accepter; la direction de l'instruction publique et des cultes avec titre de ministre à M. Royer-Collard, et une place dans le cabinet au duc de Broglie, qui l'ont également remercié.

Tous ces embarras duraient depuis environ une semaine, lorsqu'on s'est convaincu qu'au milieu d'un public aussi pétulant que celui de cette capitale, une plus longue hésitation à former le nouveau ministère aurait

passé pour un aveu d'impuissance. Ainsi, on s'est hâté de se prononcer, comme on vient de le faire, et avec une telle précipitation que le général Latour-Maubourg, ambassadeur à Londres, a été nommé sans aucun avertissement préalable, et dans le doute même de son acceptation, quoique ses amis assurent qu'il ne s'y refusera aucunement.

L'impression immédiate produite par ce changement, sans entrer dans les motifs personnels qui y ont déterminé M. Decazes, a été agréable aux gens modérés et même aux royalistes plus prononcés, moins parce qu'ils approuvent le favori, que parce qu'ils s'est mis plus ou moins en hostilité avec ses propres œuvres, et qu'ils sont contents de le voir en guerre ouverte avec quelques-uns de ses confédérés. Ils regardent donc la séparation du ministère, non comme une résolution en elle-même dont ils ont droit d'espérer beaucoup de bien, mais comme une combinaison qui arrête, pour le moment, infiniment de mal, surtout par l'éloignement du maréchal Saint-Cyr. A la vérité, cet homme ne gardait depuis longtemps aucune mesure; et, quelles que fussent ses intentions, la force armée allait se trouver, comme elle l'est déjà en très grande partie, composée entièrement d'individus et d'intérêts évidemment hostiles à la dynastie, et qu'il se plaisait à mettre en avant avec un dédain et un cynisme qui étonnaient ceux mêmes qui en étaient l'objet.

Quant à la situation politique du favori, elle va être soumise, selon moi, à une épreuve tout à fait inattendue. La coalition avec les libéraux et les doctrinaires ayant manqué en partie, et celle avec les anciens serviteurs de Bonaparte, tels que Mollien et Daru, entièrement, M. Decazes se trouvera obligé d'appeler à son secours MM. de Villèle et Lainé, s'il veut trouver un contre-poids aux ennemis que va lui exciter sa nouvelle défection envers ses propres créatures et envers les hommes sur lesquels il avait accumulé le pouvoir et les dignités, il n'y a pas encore une année révolue.

C'est à ce sentiment de faiblesse ou du moins d'incertitude, que j'attribue les ouvertures qui m'ont déjà été faites, quoique en termes généraux. Durant tout le conflit qui a précédé le changement, M. Decazes s'était abstenu de la moindre communication, et je l'avais encouragé dans ce système, qui convenait à ma position, par la réserve la plus austère. A peine le *Moniteur* avait annoncé la solution du problème, que M. Pasquier s'adressa à moi de la manière la plus amicale. Lui ayant répondu de même, il désira me voir dans sa maison particulière et sans formalité, avant l'expédition de mon courrier, dont je lui avais offert de se prévaloir, s'il le jugeait convenable. M'y étant rendu, il déclara qu'il était rentré aux affaires pour livrer un combat décisif contre les ennemis de la dynastie;

Qu'ayant arrêté des mesures législatives propres à écarter les dangers qui la menacent, le ministère actuel allait les présenter à la Chambre;

Qu'il comptait sur la coopération des royalistes, si l'on en excepte un petit nombre de gens déraisonnables, et de tous les hommes de bien qui ne voudront pas la ruine de la France;

Qu'il déplorait maintenant plus que jamais les erreurs commises il y a un an et la dissolution du ministère de M. de Richelieu, avec les conséquences qui en furent la suite; mais que cette réminiscence ne devait servir qu'à s'entendre pour y porter remède, lorsqu'il en était encore temps;

Que, quant à la politique générale, le système de la France était aussi simple qu'invariable, c'est-à-dire : *adhésion aux traités et déférence envers Sa Majesté l'Empereur*;

Que M. Decazes l'avait prié de se hâter de me donner ces explications, que l'un et l'autre se préparaient, au reste, à répéter d'une manière formelle et par des lettres particulières dont mon propre courrier serait porteur.

J'ai répondu que le soin le plus constant de Notre Auguste Maître était de préserver l'ordre social des bouleversements qui le menacent; que sa sollicitude pour une si grande œuvre était toujours proportionnée à la situation politique et morale du pays qui en était l'objet;

Que la France, malheureusement, se trouve à cet égard dans des circonstances tout à fait particulières, et qu'en conséquence, elle avait besoin plus qu'aucune autre puissance de donner des garanties plus rassurantes de sa stabilité; que je parlais à un ministre qui, l'ayant été depuis la Restauration jusqu'à la démission du duc de Richelieu presque sans interruption, il connaissait toute la bienveillance et tous les efforts de l'Empereur pour sauver cette monarchie de l'abîme infortuné où elle était plongée;

Que l'époque de sa délivrance, au lieu d'avoir été celle de sa tranquillité, était devenue, comme lui-même devait en être convaincu, celle de nouvelles inquiétudes;

Que, sans vouloir rappeler des circonstances et des rapprochements qui deviendraient peut-être importuns, je lui promettais tous les bons offices qui dépendraient de moi, dans le cas où leur plan, mieux connu et suffisamment acceptable, mériterait le soutien des amis désintéressés de l'ordre en France, et qu'il contribuerait à replacer cette monarchie dans la position où on l'avait supposée, lorsqu'elle a été admise à faire partie de la grande alliance;

Que, quant à la politique générale, le principe moteur, pour ce qui concerne ce pays comme tous les autres, se trouverait toujours dans sa situation intérieure;

Que Notre Auguste Maître n'a aucune vue séparée et ne demande aucune préférence exclusive. Fidèle observateur des traités et protecteur de la justice, il cherche dans ses confédérés les mêmes sentiments et la même conduite, et s'applaudira avec une satisfaction toute particulière de les trouver dans la France, qu'il a contribué à relever de tant de désastres et à réconcilier avec le reste de l'Europe.

Une pareille conversation, et dans une circonstance aussi délicate, ne pouvait manquer de se terminer par les protestations les plus amicales. Si la prudence me l'avait permis, la vérité m'aurait sans doute autorisé à lui-montrer l'abîme que M. Decazes a creusé sous le trône des Bourbons : sa défection et son ingratitude envers le duc de Richelieu, l'opposition factieuse et insensée élevée contre la proposition (dont il avait convenu lui-même) de modifier la loi des élections, la nomination et le choix impardonnable des nouveaux pairs, le triomphe de l'armée insurrectionnelle des Cent Jours, les administrations bouleversées, l'esprit public perverti, le favoritisme et ses abus portés à un point presque inouï dans les fastes déplorables de la faiblesse des Rois, et toute l'Europe travaillée par un sentiment d'inquiétude, résultant d'une conduite dont on fait aujourd'hui une rétractation solennelle. Mais il m'a paru plus convenable de laisser ces considérations agir par leur propre force, sans en faire un dictionnaire de reproches, qui n'aurait jamais de fin, si on voulait rappeler tous ceux dont il est digne.

Quant à la véritable direction que M. Decazes prendra, l'expérience que j'ai de la duplicité et de l'instabilité de son caractère m'autorise à croire que ni personne, ni lui-même n'oserait la prédire maintenant. Sa brouillerie avec une partie des libéraux étant prononcée, c'est vers le côté droit de l'assemblée qu'il devra plus ou moins se tourner, afin d'obtenir une majorité, quelque faible qu'elle puisse être. Pour y parvenir, les fraudes et les doubles combinaisons de l'astuce seront employées à outrance. S'il échoue, il se perdra probablement, et s'il parvient à en imposer, il tiendra la monarchie dans une situation encore longtemps incertaine.

Il est vrai qu'il a offert au duc de Richelieu de reprendre la présidence, et qu'il aurait servi sous lui, parce qu'il prévoyait que ce dernier, qui ne veut être ministre à aucune condition, le deviendrait encore moins à celle-ci. Dans ce moment, il l'attend pour le circonvenir, et Dieu veuille

qu'il ne parvienne pas à l'entraîner dans quelque labyrinthe d'intrigues contraires à l'attitude que le duc doit prendre, et nuisible à sa considération politique. Les fausses idées du bien, la générosité mal employée et surtout les précautions contre la possibilité de redevenir ministre pourraient y contribuer.

De l'autre côté, il serait téméraire de prédire jusqu'à quel point l'inquiétude de perdre sa place est capable d'entraîner le favori ; maître de la signature du Roi, il n'appartient pas à la sagacité humaine de fixer le terme des abus qu'il peut en faire. A la vérité, ses collègues d'aujourd'hui, M. de Serre excepté, ne sont pas aussi entreprenants que ceux qu'il vient d'éloigner, et je ne douterais pas que le sentiment de leur conservation et même de leur devoir ne les fasse abstenir de toute résolution désespérée, mais leur modération n'est pas une garantie contre les fureurs d'un présomptueux aveuglé par la fortune.

Les communications qui peuvent parvenir à notre Cour, soit officiellement, soit amicalement, de la part de MM. Decazes et Pasquier, seront sans doute répétées à tous les cabinets et à tous les ministres des Cours principales. Les réponses sont naturellement indiquées par la situation dans laquelle ils ont eux-mêmes placé les affaires de leur pays. Lorsque le Roi jugea, il y a dix mois, de renvoyer le duc de Richelieu, il présenta les hommes et les mesures de son nouveau gouvernement comme les plus propres à tranquilliser son royaume et à consolider sa dynastie. Les puissances, et particulièrement Notre Auguste Maître, firent entendre que, l'épreuve n'étant que commencée, il était prudent d'en attendre les résultats, avant de se livrer à une confiance prématurée.

Après dix mois d'expérience, et une quantité d'essais funestes ou infructueux, Sa Majesté Très Chrétienne, en se servant du même instrument, est obligée de désavouer et de détruire son ouvrage. Dans ce cas, les raisons qui conseillent aux cabinets alliés une conduite conforme à celle tenue antérieurement sont encore plus évidentes, aujourd'hui que la méfiance contre le système qui vient d'échouer se trouve justifiée par la rétractation la plus complète de la part de son auteur.

La teneur entière de cette dépêche suffit d'elle-même pour faire sentir à Votre Excellence la conduite réservée que je me propose de tenir dans les moments critiques qui vont se présenter, au milieu des divisions et des intrigues que la difficulté des questions à résoudre et l'opposition des intérêts vont mettre en mouvement. Si M. de Richelieu voulait entreprendre de sauver son pays et s'il avait la conscience d'y réussir, nul doute que la voix publique, assistée convenablement, ne le porte au

timon des affaires; mais sa répugnance et le manque de confiance en lui-même ne permettent de rien hasarder d'avance sur une base si fragile, et sans que les circonstances n'opèrent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes ce qui n'est pas impossible.

Quant à M. Decazes, il agira comme ont agi tous les favoris dont l'histoire ou la tradition ont transmis le portrait à la postérité. Il subordonnera le sort de son bienfaiteur et de sa patrie à la durée et à la conservation de son rôle; aussi longtemps qu'il sera sur la scène, sa présence affaiblira le pouvoir et détruira la dignité de la couronne; et s'il tombe, il emportera avec lui les richesses, les malédictions et les mépris de tout un peuple.

N° 84. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 10/22 novembre 1819.

Mon cher Comte, voici un courrier pour vous annoncer que M. le comte Decazes est premier ministre et président du conseil: c'est monter bien haut. Si le Roi et la France se sont élevés en proportion depuis qu'il y aspire, c'est une question sur laquelle on peut avoir des doutes, sans lui faire tort. Quoi qu'il en soit, il faut suivre cet événement comme un autre, et voir quelles en seront les conséquences. Mon opinion est qu'il devra chercher des amis et des principes dans la partie raisonnable du côté droit, où je compte aujourd'hui M. Lainé et ceux qui lui ressemblent, ainsi que le duc de Richelieu. L'idée de se faire pardonner sa défection par les libéraux ou les doctrinaires serait une ineptie: ils sont déjà brouillés à l'heure qu'il est, presque d'une manière irréconciliable. C'est un gain tout pur d'avoir ôté à Saint-Cyr le portefeuille de la guerre; encore une année, et la garde aurait été ou pervertie ou dissoute, et l'armée aux ordres du premier qui aurait voulu s'en servir contre les Bourbons. Je ne condamne pas ses intentions, je parle seulement des conséquences inévitables de sa conduite. Vous verrez par la dépêche que le nouveau ministère a déjà fait quelques démonstrations pour s'entendre avec nous. Je crois qu'il faudra nous en tenir au langage que nous leur avons souvent répété; nous pourrions même leur rappeler ce que nous avons pensé du système qu'ils viennent de condamner eux-mêmes, mais cette commémoration serait un reproche, et il est prudent de s'en abstenir. Je leur ai déjà dit que notre approbation et nos bons offices dépendent de l'influence de leurs mesures sur l'état de la France; si elle

est tranquille et solidement constituée, nous serons les premiers à les féliciter de leur succès, mais, durant les épreuves, ils doivent nous permettre d'attendre dans une attitude bienveillante, quoique sans abandon.

Vous aurez été occupé des communications anglaises et des réponses qu'elles auront provoquées. En vérité, c'est trop vouloir que de prétendre de nous rendre complices de leurs violences. L'Espagne n'est pas plus obligée à céder le commerce dans ses possessions d'Amérique, que l'Angleterre aux Indes : on veut le monopole à la Jamaïque, et la liberté à Lima; dites-moi de grâce comment concilier cela avec la justice et les traités? Lord Castlereagh donne pour raison que le public marchand de Londres l'exige; que dirait-il, si le public d'un autre pays exigeait autre chose à son tour? S'il veut exercer des violences, qu'il s'en charge à lui tout seul; comme il en aura le profit, il doit en encourir le blâme. Je suis fâché de ces disparates, parce qu'elles ne peuvent manquer d'affaiblir l'influence des cabinets sur les peuples en général. On prêche la soumission à Francfort, et on provoque des insurrections et des massacres infernaux au Pérou. Les distances n'y font rien, et la latitude n'est pas la mesure de la morale; au reste, tout est rapproché aujourd'hui et la politique ne connaît plus d'antipodes.

J'espère qu'on arrangera tout pour le mieux à Vienne. Les puissants ont besoin de calmer et de respecter les faibles; ce n'est qu'à ce prix qu'ils obtiendront l'unanimité indispensable au succès. Pasquier sort d'ici; dans ce moment il vous écrit, et ils sont tous affairés d'être bien avec nous. Veuillez lui répondre avec urbanité et, comme de raison, en termes généraux. Ma prochaine expédition vous apportera probablement quelque explication de plus au sujet de ce chaos; pour le moment, j'ai dû vous dire comme la chose s'est passée, et, certes, ce n'est pas un tableau sans tache.

L'Empereur a nommé François Potocky adjoint à cette mission; il est sans inconvénient, mais peut-être tout le monde ne serait pas de même. Pensez que nous sommes huit, moi compris; un plus grand nombre multiplie les chances des indiscretions et de l'inconduite. Grâce à Dieu, il n'en a pas existé depuis cinq ans, et j'oserai répondre pour l'avenir, mais des nouvelles expériences à faire mettraient la chose en doute. Au reste, je vous sou mets ces observations, et vous en ferez usage ou non, selon qu'il conviendra au service et à la volonté du maître, conditions auxquelles tout doit céder.

M^{me} de Nesselrode ne reconnaîtrait plus ses ultras depuis deux jours; ils ne savent pas comment s'exprimer sur M. Decazes. Il n'a pas encore

assez agi dans leur sens pour être ingrats impunément, et cependant ils ont ôté le marteau à leurs cloches, jusqu'à nouvel ordre. Si tous ces changements de décoration ne tiraient pas à conséquence, ils seraient amusants, mais les monstres peints sur la toile s'animent dans ce pays, et menacent de dévorer les spectateurs.

Le temps est encore beau, ainsi n'attendez une dinde aux truffes qu'aux premières gelées; vous les comptez peut-être depuis longtemps. Mes hommages à votre beau-père, et mille amitiés à la mère et aux enfants.

Vous savez déjà tout mon dévouement pour vous.

N° 85. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays.

(N° 2)

Paris, 23 novembre 1819.

Monsieur le Comte, dans la dépêche que M. le marquis Dessolle vous a dernièrement adressée par courrier, il vous a fait connaître la réponse de la Régence de Tunis à la notification que les commissaires de France et d'Angleterre lui ont faite, comme à celle d'Alger, au nom des cinq Cours, touchant la piraterie des Barbaresques.

Pour achever leur mission, M. le contre-amiral Jurien et Sir Thomas Freemantle ont fait la même démarche auprès de la Régence de Tripoli. Le gouvernement du Roi vient de recevoir de M. le contre-amiral Jurien un rapport qui annonce qu'elle a eu un plein succès, et que le Dey a promis de ne pas permettre à ses sujets de renouveler la course, qui depuis longtemps est abandonnée dans sa Régence.

J'ai l'honneur de vous adresser copie de ce rapport et de la pièce qui y était jointe. Je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien en donner confidentiellement communication à M. le comte de Capo d'Istria.

Vous savez qu'il nous importe de connaître dans quel sens auront été rédigées les instructions adressées au ministre de Russie à Londres, pour la reprise des conférences sur la question des Barbaresques. Il paraît que celles que la Cour de Vienne a données sur ce point à son ambassadeur lui prescrivent de se tenir dans une grande réserve, et d'éviter de s'engager dans les projets de ligue générale mis en avant par l'Angleterre. Je crois devoir vous en donner avis. Vous jugerez, à la manière dont M. de Capo d'Istria s'expliquera, s'il convient de faire usage de cette information pour le décider à suivre une ligne qui, comme celle de l'Autriche, soit d'accord avec nos vues, ou s'il vaut mieux s'abstenir de citer l'exemple de cette puissance.

N° 86. Le comte de La Ferronnays au marquis Dessolle.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 15/27 novembre 1819.

Monsieur le Marquis, quoique M. le chevalier de Malvirade se soit chargé, dans la dépêche qu'il a l'honneur d'adresser aujourd'hui à Votre Excellence, de lui faire part de mon arrivée à Pétersbourg, je ne veux cependant pas laisser partir cette première poste, sans lui annoncer moi-même la fin de mon long et assez pénible voyage. Sans doute, en voyant que j'ai été plus de cinq semaines à faire ce que tant d'autres font facilement en moins de vingt-quatre jours, Votre Excellence aura lieu de s'étonner, peut-être même de se plaindre de mon peu de célérité. Cependant, tant de motifs se réunissaient pour me donner le désir d'arriver promptement à ma destination, que je suis bien sûr qu'elle me rendra justice et n'attribuera qu'à la rigueur de la saison et aux embarras qu'a dû nécessairement me donner la suite dont j'étais accompagné la lenteur avec laquelle j'ai voyagé.

M. le comte de Nesselrode, qui m'a reçu peu d'heures après mon arrivée, a dû prendre hier soir les ordres de l'Empereur. Il me les fera connaître aujourd'hui, et probablement j'aurai l'honneur de présenter demain dimanche mes lettres de créance à Sa Majesté Impériale. J'espère donc pouvoir par le premier courrier rendre compte à Votre Excellence de cette audience et de mes premières entrevues avec les ministres de l'Empereur. Aujourd'hui, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui mander, c'est que partout, et notamment depuis mon entrée en Russie, l'accueil que j'ai reçu, celui que m'ont fait ici le peu de personnes que j'ai eu occasion de voir, l'empressement avec lequel la plupart de mes collègues sont accourus chez moi, tout me donne le droit d'espérer que le ministre du Roi est attendu avec des dispositions de bienveillance bien prononcées et bien connues.

Les nouvelles de Paris qui nous apporteront celles de l'ouverture de la session sont attendues avec une grande et bien vive impatience. Tout le monde croit trouver dans cette première séance des motifs d'inquiétude ou de tranquillité. Il me paraît que les salons de Pétersbourg sont encore plus occupés que les salons de Paris de nos débats parlementaires et de notre situation intérieure ; mais, si ce que l'on me dit est exact, les opinions sont loin d'être aussi divisées qu'en France, et celle des ultra-libéraux trouve ici peu de partisans. J'ai déjà pu m'apercevoir que l'on est

parfaitement satisfait de l'esprit dans lequel s'expriment depuis quelque temps les journaux qui sont censés être les interprètes des dispositions du gouvernement. On y voit une volonté bien prononcée d'opposer une sage et ferme résistance aux folles et coupables prétentions d'un parti que l'on croit bien décidément ennemi de la monarchie. On semble attendre de grands résultats de la session qui vient de s'ouvrir, et, dans les espérances qu'elle fait concevoir, il est impossible de ne pas reconnaître une preuve de plus de l'intérêt que l'on porte au Roi et à la France.

Que Votre Excellence me permette de la supplier de ne pas laisser plus longtemps dans l'incertitude M. le chevalier de Malvirade. Sa position, depuis mon arrivée et celle de M. de Gabriac, est aussi embarrassante pour lui que gênante pour moi. Si, contre mon attente, M. de Pontcarré n'était pas porteur de sa nomination, je conjure Votre Excellence de n'en pas différer plus longtemps l'expédition. D'après la manière dont M. de Nesselrode a parlé devant moi de M. de Malvirade, il m'a été facile de voir que le choix que Votre Excellence a fait de lui pour remplir les fonctions de consul général est parfaitement agréable à l'Empereur. J'ose aussi vous rappeler, Monsieur le Marquis, les titres que M. de Malvirade peut avoir pour obtenir la croix de la Légion d'honneur, que M. le comte de Noailles a sollicitée pour lui. Cette faveur, que ses services lui permettent peut-être d'espérer, serait pour lui la preuve la plus flatteuse que le Roi n'apas été mécontent de sa conduite. M. de Gabriac a reçu la lettre qui lui annonce que Sa Majesté a daigné le nommer chevalier de la Légion d'honneur; j'attends celle dans laquelle Votre Excellence, en m'envoyant sa décoration, doit me donner l'ordre de le recevoir.

Quelque pénible que soit pour moi. Monsieur le Marquis, de revenir sur un chapitre sur lequel je vous ai déjà trop souvent entretenu, la nécessité m'oblige cependant à vous parler encore de ma position, à demander à Votre Excellence de me continuer les bonnes dispositions qu'elle a bien voulu me témoigner. Sans lui rappeler les pertes que j'ai faites et l'espoir que le Roi a bien voulu me donner d'un dédommagement, je prends seulement la liberté de lui observer que mon voyage, pour lequel le département ne m'accorde à peu près que 11 000 francs, m'en a coûté plus de 29 000. De plus, je me suis trouvé devoir, en arrivant ici, au delà de 30 000 roubles, soit pour les frais d'entretien de l'hôtel depuis l'époque de ma nomination, soit pour l'achat des voitures, des livrées et de beaucoup d'autres objets indispensables à un premier établissement. Je me trouve par conséquent avoir dépensé, avant d'être établi, plus de

48 000 francs sur la première année de mon traitement. Si Votre Excellence avait une idée juste des prix de Pétersbourg et de ce que doit y coûter l'entretien journalier d'un hôtel aussi immense et d'un personnel aussi nombreux, elle me pardonnerait, j'en suis sûr, l'ennui que, bien malgré moi, je lui fais éprouver en l'occupant si souvent de mes intérêts. Je prendrai la liberté de joindre à une de mes premières dépêches l'état exact de mes frais de route. Votre Excellence ordonnera ce qu'elle jugera convenable, mais elle m'a trop accoutumé à ses bontés pour qu'il ne me soit pas permis d'espérer qu'elle prendra ma position en considération.

N° 87. Le comte de La Ferronnays au marquis Dessolle.

(N° 1)

Saint-Pétersbourg, 1^{er} décembre 1819.

Monsieur le Marquis, le courrier Fortier est arrivé ici hier matin, et m'a remis exactement les paquets dont il était chargé. Je le retiendrai probablement jusqu'à la fin de la semaine prochaine, afin de pouvoir encore rendre compte à Votre Excellence de mon audience de réception, ainsi que de mes premières conversations avec MM. de Nesselrode et de Capo d'Istria, que je ne pourrai voir officiellement qu'après la présentation de mes lettres de créance.

Votre Excellence aura pu voir, par la fin de la dernière dépêche de M. de Malvirade, que j'avais trop légèrement conçu l'espérance d'être présenté à l'Empereur dès le lendemain de mon arrivée, et que mon audience avait été retardée de huit jours. Je ne doute pas que ce retard, beaucoup moins remarquable, cependant, que ne l'eût été l'empressement dont je m'étais flatté, n'ait fixé l'attention des observateurs et n'ait donné lieu à des conjectures, qui, vraisemblablement, n'ont ni vérité, ni fondement, mais qui n'en auront pas moins servi ce jour-là de texte à leurs propos et à leurs correspondances. Toutefois, Monsieur le Marquis, d'après ce que m'avait dit M. de Nesselrode, dans l'audience que j'ai eue de lui le jour de mon arrivée, j'ai lieu de croire que la première intention de l'Empereur avait été de faire une exception en ma faveur, en me recevant plus promptement qu'il n'est d'usage de le faire. J'espère pouvoir parvenir à découvrir, avant le départ de mon courrier, les motifs qui ont fait changer cette détermination.

Il me serait difficile de répondre aujourd'hui et d'une manière satisfaisante aux différentes questions renfermées dans la dépêche n° 1 de

Votre Excellence. J'ai vu encore trop peu de monde, et j'ai surtout eu trop peu de communications avec les ministres de l'Empereur, pour pouvoir me faire encore une idée juste et certaine des dispositions du cabinet de Saint-Petersbourg à notre égard. Votre Excellence concevra qu'arrivé depuis deux jours, les notions que je pourrais lui donner seraient au moins hasardées. Je m'occupe seulement à préparer des moyens d'être bien et très exactement instruit; et peut-être par le retour du sieur Fortier me sera-t-il déjà possible d'envoyer à Votre Excellence un rapport qui répondra, du moins en partie, aux questions qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser. Dès aujourd'hui, je crois pouvoir assurer Votre Excellence que le général Hulot n'a rien avancé que de parfaitement exact, du moins quant à ce qui regarde les dispositions ou les vœux du gouvernement russe pour la France; et il m'est prouvé qu'un sentiment de bienveillance et, pour ainsi dire, de sollicitude est l'unique cause de l'espèce de méfiance et d'inquiétude qu'on a témoignée dans ces derniers temps. Cette inquiétude subsiste encore. Il serait inutile de chercher à la combattre par des raisonnements. Il n'y a que le résultat des mesures projetées et de la marche suivie par le gouvernement du Roi qui puisse ramener l'Empereur et ses ministres à des idées plus justes sur notre situation. On semble disposé à me parler avec confiance et beaucoup de franchise, et Votre Excellence peut compter sur la parfaite exactitude avec laquelle je lui rendrai compte de mes conversations, autant que sur le zèle et le soin que je mettrai à me conformer aux instructions qui m'ont été données.

Je regrette, Monsieur le Marquis, de ne pouvoir donner plus d'intérêt à cette première dépêche, attendue sûrement avec impatience. Mais, arrivé depuis quarante-huit heures, condamné, pour ainsi dire, à rester dans ma chambre jusqu'à ce que j'aie été présenté à l'Empereur, il m'a été impossible de prendre encore les mesures sur lesquelles je compte pour justifier la confiance dont Sa Majesté a bien voulu m'honorer.

M. de Malvirade a reçu sa nomination à la place de consul général, et va immédiatement entrer dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

D'après l'ordre de Votre Excellence, j'ai donné communication à M. Capo d'Istria du rapport du contre-amiral Jurien, ainsi que de la réponse du Bey de Tunis. On n'attendait sûrement, ici, d'autre résultat de la démarche faite auprès des puissances barbaresques. J'ai acquis à peu près la certitude de pouvoir mander, sous peu de jours, à Votre Excellence dans quel esprit seront dictées les instructions qui devront être incessamment expédiées à M. de Lieven sur cet objet. J'ai aussi

quelque raison de croire que l'on sait à quoi s'en tenir sur les différentes causes de la non-réussite de la démarche des commissaires français et anglais

N° 88. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 886)

22 novembre/4 décembre 1819.

Monsieur le Comte, en attendant le moment de mon expédition directe, je profite du courrier hebdomadaire prussien, pour transmettre à Votre Excellence le discours du Roi à l'ouverture des Chambres, et les papiers publics qui ont paru depuis la date de ma dernière dépêche.

Sa Majesté entra dans la salle où les pairs et les députés étaient réunis dans l'ordre accoutumé, sans qu'il se manifestât, comme à l'ordinaire, aucun signe extérieur d'applaudissement. Il paraissait, au contraire, qu'il y avait des personnes chargées d'indiquer le silence, et cette circonstance, d'après les renseignements qui me sont parvenus, était motivée par les notions transmises aux ministres que, soit parmi les membres présents, soit parmi les assistants, il en existait qui étaient disposés à crier : *Vive la Charte et la loi*, quand d'autres auraient prononcé : *Vive le Roi*.

Le monarque s'assit donc sur le trône préparé à cet effet, au milieu du plus profond silence, et prononça le discours dont la copie imprimée se trouve ci-jointe. Ayant terminé, la majorité de l'assemblée se leva et donna les signes accoutumés d'applaudissement ; un nombre considérable resta immobile, et, en comparant l'accueil des années précédentes avec celui dont je viens d'être témoin, il n'y a nul doute que la différence a pu être remarquée. Ces détails tiennent uniquement à la circonstance du moment, et il serait prématuré de leur donner plus d'importance qu'ils ne méritent, étant déjà démontré que les conséquences qui dérivent en bien ou en mal de ces sortes de démonstrations, dans les occasions solennelles, tiennent plus souvent au caractère dramatique de la nation qu'à aucun sentiment réfléchi et durable.

Au milieu des divisions et de la chaleur des partis, le discours du trône a été différemment jugé. Les royalistes et les libéraux se sont réunis, quoique dans des vues différentes, à critiquer la partie qui concerne les changements annoncés d'une manière vague et que l'on se propose de faire à la Charte constitutionnelle. Ils ont blâmé le ton positif et pour ainsi dire personnel avec lequel le Roi s'est directement engagé dans la lutte, et ils ont accusé le favori d'exposer le monarque à toutes les con-

séquences de la discussion et du refus, afin de se soustraire lui-même à la responsabilité.

De son côté, M. Decazes a fait soutenir dans les journaux ministériels que la couronne avait le droit et qu'elle devait, en conséquence, prendre sur elle-même l'initiative des propositions extraordinaires que le salut de l'État exigeait, et que les ministres, dans le cas actuel, n'étaient censés que des instruments passifs du pouvoir suprême, auquel ils sont tenus d'obéir.

Ces doctrines opposées formeront l'objet des débats futurs, mais la vérité est que, prévoyant la résistance qu'il allait rencontrer, et convaincu de sa propre faiblesse, le ministre principal, voulant faire de sa cause celle de son patron, a décidé le Roi à se compromettre personnellement, afin d'engager à le soutenir un nombre considérable de pairs et de députés, qui, par caractère ou par situation, se croient obligés de ne pas abandonner le souverain, même dans la situation imprudente où il aurait pu se placer contre leur opinion.

C'est dans ces dispositions que la session va commencer. La Chambre des pairs n'ayant pas d'opérations préliminaires à accomplir pour se constituer, elle a employé sa première séance à organiser ses bureaux, et à nommer une commission pour proposer l'adresse à Sa Majesté sur le discours émané du trône.

Cette première épreuve en a caractérisé les partis. Pour le moment, soixante-dix pairs ont voté pour des personnes censées opposées au ministère actuel dans un sens ultra-libéral. La grande majorité s'est réunie pour voter en faveur des membres qui, par des principes royalistes, se déclarent également contraires à M. Decazes. Ainsi, ce ministre a fait l'expérience qu'il n'existe dans cette Chambre aucun soutien sur lequel il puisse compter.

Il a été facile d'observer que, de soixante-treize pairs nommés par lui depuis dix mois, dix-huit seulement, qu'il avait choisis parmi ses subordonnés ou ses parents, lui sont restés servilement dévoués. Les autres, qu'il avait cherchés dans le nombre des coryphées de la Révolution et des satellites de Bonaparte, lui ont déclaré une guerre qu'il lui sera impossible d'apaiser. Les motifs de cette conclusion étaient aisés à prévoir : en les nommant, il s'est flatté d'en faire ses instruments, lorsque c'était justement le contraire que prétendaient des personnages plus entreprenants et plus enflés que lui de l'orgueil révolutionnaire. La première nuance d'opinion qui s'est manifestée, le premier sacrifice qu'il a exigé, les a aliénés à l'instant, et ils se sont classés, comme il a été prévu, dans le parti qui veut

dominer par lui seul, sans servir de marchepied à la faveur, dès qu'elle a cessé de lui être indispensable.

On suppose que l'adresse de la Chambre des pairs sera remplie de respect pour le Roi, mais il paraît décidé que les plus modérés s'abstiendront de parler des changements indiqués dans le discours, parce qu'ils ne peuvent pas remercier le Roi des projets qu'il a de modifier la Charte, sans connaître les développements d'une innovation aussi essentielle. La minorité libérale sera plus exigeante; elle proposera de déclarer que nulle altération n'aura lieu contre le pacte constitutionnel; mais cette improbation directe aux paroles du souverain n'obtiendra pas les suffrages de la majorité. Dans les deux cas, le ministère se trouverait entièrement trompé dans ses calculs, et l'échec qu'il recevrait ne serait pas équivoque.

C'est au milieu de ces incertitudes que M. le duc de Richelieu vient d'arriver. Le public le regarde de nouveau comme un signe de salut. Tous ses amis l'ont conjuré d'observer la plus stricte réserve et de ne pas s'associer à contre-temps à la situation universellement impopulaire du favori. De l'autre côté, celui-ci cherche à l'envelopper dans ses intrigues. Dieu veuille qu'il ne parvienne à abuser de la générosité du duc, qui, dans ce moment, ne serait qu'une condescendance intempestive et propre à faire plus de tort qu'il ne pense à sa propre considération.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence du plan présumé des ministres, concernant les réformes qu'ils se proposaient de présenter aux Chambres. Chaque jour amène de nouvelles variantes, et il serait difficile d'annoncer d'avance leur dernière idée, jusqu'à tant qu'elle ne paraisse d'une manière authentique.

La Chambre des députés ne présente pas encore une perspective aussi distincte que celle des pairs. Les nominations auxquelles elle doit procéder incessamment la dessineront d'une manière plus apparente.

Votre Excellence pourra aisément conjecturer, par tout ce qui accompagne le commencement de cette session, combien elle influera sur le sort de la France. Ce n'est pas la difficulté de la gouverner qui rend le problème encore douteux, mais le mode et les hommes qui dirigent l'autorité. Il y a dix mois qu'on a dissout un ministère et détruit un système qui se fortifiait progressivement. Pour réparer les inconvénients attachés à cette faute immense, on en a commis d'autres presque irrémédiables. Aujourd'hui, on veut revenir sur ses pas par des combinaisons qui doivent réconcilier la faveur avec le bien public, effort qui n'a jamais réussi et qui soulève déjà toutes les passions et toutes les bonnes et les mauvaises qualités de ce peuple mobile et novateur. Le bien-être et la

prospérité intérieure le tiennent tranquille, mais les moyens que l'on prend pour l'agiter pourraient même rendre ces grands avantages illusoire.

Je ne saurais terminer ce rapport, sans rappeler à l'attention de Votre Excellence un passage du discours du Roi que le corps diplomatique ici n'a pas jugé trop convenant. Sa Majesté dit : « Plus heureux que d'autres États, ce n'est pas dans des mesures provisoires, mais dans le développement naturel de ses institutions que la France puisera ses forces. »

Cette allusion aux autres États n'est justifiée par aucun motif de politique, de justice ou de convenance.

J'ose espérer que je recevrai les ordres du ministère impérial avant ma prochaine expédition, et que je pourrai entrer, à cette occasion, dans des détails qui feront mieux connaître la marche et la situation des affaires sur ce théâtre plus que jamais important.

N° 89. Le comte de La Ferronnays au marquis Dessolle.

(N° 2. Confidentielle.)

Saint-Pétersbourg, 6 décembre 1819.

Monsieur le Marquis, depuis ma dernière dépêche, j'ai eu plus d'une occasion de m'assurer que je ne m'étais pas trompé en mandant à Votre Excellence que l'on semblait être disposé ici à me parler avec la plus entière franchise sur notre situation. Cette espèce de confiance, et surtout les formes dont elle est accompagnée, semblent au premier aspect avoir quelque chose de flatteur pour moi, et devoir même être utile au bien du service; mais elle me condamne nécessairement à entendre des choses souvent pénibles. Cependant, je crois qu'il est d'une si grande importance pour le service du Roi que Votre Excellence soit exactement et, s'il se peut, textuellement informée des conversations que j'ai eues depuis mon arrivée, que, malgré tout ce que ma position personnelle peut avoir de délicat et de difficile, aucune considération cependant ne pourra m'empêcher de dire la vérité tout entière, et jamais, par une réticence que je croirais criminelle, je ne me condamnerai au malheur d'éprouver le remords d'avoir trompé la confiance dont Sa Majesté m'a honoré. Ce début, Monsieur le Marquis, n'est peut-être pas inutile, d'après ce qui me reste à vous mander.

Avant de rendre compte à Votre Excellence de ma première audience et des conversations qui l'ont précédée ou suivie, je dois lui expliquer les motifs qui ont fait changer la résolution que l'Empereur semble avoir

effectivement eue de me recevoir le surlendemain de mon arrivée. Le voyage à Tsarskoïé-Sélo, qui a été le prétexte de ce changement, n'a pas même été projeté; mais, d'abord, on a voulu éviter les observations et les conséquences qu'auraient pu tirer d'un empressement trop marqué ceux dont l'attention est depuis longtemps fixée sur le moment de mon arrivée; mais, ce qui surtout a déterminé l'ajournement de ma présentation, ce sont des lettres de Paris, d'un jour plus fraîches que celles que m'a apportées le courrier, et qui, en attribuant le retard de l'ouverture des Chambres à une autre cause que celle de l'indisposition du Roi, ont fait croire à un changement de ministère, dont on avait pensé pouvoir recevoir la nouvelle dans le courant de la semaine.

Je crois inutile de fatiguer Votre Excellence du détail peu intéressant du cérémonial de ma présentation. Seulement, j'ai déjà entendu des remarques qui prouvent que l'on se rappelle l'appareil et le fracas de celles de mes prédécesseurs, et, comme dans ce pays-ci il y a des gens qui n'accordent d'importance et de considération qu'à l'habit que l'on porte, je ne doute pas que la modestie du cortège dans lequel je me suis rendu à la Cour n'ait produit dans quelque salons de Pétersbourg un effet peu flatteur pour mon amour-propre. Heureusement, l'Empereur ajoute moins d'importance au titre, et bien certainement celui d'ambassadeur n'aurait pu me valoir un accueil plus flatteur ni une conversation plus intéressante que celle que j'ai eue avec Sa Majesté Impériale. Après avoir remis les lettres de créance de M. le comte de Noailles et celles qui m'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, j'ai voulu, suivant l'usage, ajouter quelques phrases. L'Empereur m'a interrompu en me disant : « Je suis bien aise, Monsieur le Comte, de vous voir ici et d'avoir trouvé l'occasion de vous prouver que je n'ai point oublié les rapports que j'ai eus précédemment avec vous. Vous êtes précédé d'une réputation qui me convient, parce qu'elle me fait espérer que nous ne ferons point de politique ensemble, et que, dans vos relations avec moi ou avec mes ministres, vous mettrez cette franchise, cette loyauté, sans laquelle, avec moi du moins, on ne fait aucune affaire, ou l'on n'en fait que de mauvaises. Je vous donnerai moi-même l'exemple de cette franchise ». Et alors, Monsieur le Marquis, en me prenant la main avec bonté, l'Empereur a ajouté, en élevant la voix : « J'aime le Roi, je lui suis sincèrement attaché, je l'aime comme celui qui admire le plus ses qualités et ses grandes vertus; et je crois aussi avoir plus d'une fois prouvé que je porte de l'intérêt à la France. Mais je ne vous cache pas que, depuis longtemps, ce qui se passe chez vous m'a donné beaucoup d'inquiétude.

Elle est encore une preuve de plus de mon attachement pour le Roi, et de mon désir de voir son bonheur et celui de la France ne plus être compromis. Les conférences d'Aix-la-Chapelle ont créé entre les puissances une union qui est et qui doit rester indissoluble ; quiconque chercherait à la rompre doit être regardé comme l'ennemi du repos du monde, et justifierait les mesures de sûreté et de conservation générale qu'alors il faudrait prendre contre lui. La France a été volontairement agrégée à cette union d'abord formée contre elle ; elle en a accepté les conditions et les conséquences, et dès lors elle a pu compter sur le même appui, sur les mêmes garanties que les autres. Ce serait un grand malheur pour la France, Monsieur le Comte, si elle cherchait à s'isoler, à séparer ses intérêts de l'intérêt général, ou si, par de nouveaux bouleversements inquiétants pour la tranquillité commune, elle dirigeait de rechef contre elle l'attention de l'Europe ».

Le silence et l'attention de l'Empereur paraissant m'interroger, j'ai répondu que je n'avais point d'expression pour peindre à Sa Majesté la vive et profonde reconnaissance que m'inspirait la confiance avec laquelle elle daignait me parler, et combien il était consolant pour moi de m'assurer d'une manière si certaine et si positive que l'inquiétude de Sa Majesté sur la situation de la France n'eût d'autre motif que son attachement pour le Roi et son intérêt pour ma patrie ; que j'espérais que le résultat justifierait une partie des mesures adoptées par les ministres du Roi ; que l'Empereur ne pouvait ignorer les difficultés sans nombre qu'avait rencontrées le gouvernement ; que souvent le Roi avait trouvé de la résistance et des adversaires, là où il avait le droit d'espérer ne trouver que du secours et des amis ; et que souvent aussi la violence des oppositions avait justifié et rendu nécessaires des mesures qui sans doute avaient leurs inconvénients ; que, quant à l'union d'Aix-la-Chapelle, je pouvais garantir à Sa Majesté que le Roi et ses ministres désiraient, autant que l'Empereur lui-même et peut-être plus que bien d'autres, que rien ne pût rompre cette union, ni contrarier les résultats qu'elle doit avoir ; qu'on ne pouvait supposer à la France le désir de troubler la paix de l'Europe ; que, fatiguée de gloire et d'agitations, elle n'avait plus qu'un seul besoin, auquel elle sacrifierait même ses passions, celui du repos ; que je concevais que l'audace croissante des révolutionnaires eût éveillé en Europe bien des inquiétudes, mais que je ne doutais pas que les rapports faits à l'Empereur ne l'eussent prévenu que l'intention des ministres du Roi ne fût de prendre cette année des mesures qui, en déjouant les coupables espérances des factions, prouveraient en même temps l'impuissance de

leur parti et l'excellent esprit de la nation. « Oui, m'a dit l'Empereur en m'interrompant vivement, je sais que l'on a ces intentions. Mais pourra-t-on les exécuter? Ne fera-t-on pas, au lieu de cela, de nouvelles concessions aux ennemis du Roi? Par exemple, vos anarchistes civils vous laisseront-ils modifier la loi d'élection? Et vos anarchistes militaires ne chercheront-ils pas à désorganiser, en lui donnant de nouveaux motifs de mécontentement, cette belle garde, modèle des troupes de l'Europe, cette garde dont la fidélité, le dévouement et l'excellente composition font le désespoir des révolutionnaires, parce que, derrière cette formidable barrière, le trône est à l'abri, et la dynastie régnante inébranlable? Au reste, Monsieur le Comte, que des faits justifient les intentions de vos ministres, et je leur rends toute ma confiance. » L'Empereur m'a ensuite parlé avec bonté et fort longuement de choses absolument personnelles. Voilà, Monsieur le Marquis, le récit que je puis dire littéralement exact de ma conversation avec l'Empereur. Celles que j'ai eues avec M. de Nesselrode ou avec le comte Capo d'Istria ne sont que l'analyse ou le développement des mêmes idées, des mêmes sentiments et des mêmes inquiétudes. Seulement, il m'a paru que les ministres de l'Empereur pensent qu'avec plus d'énergie et en suivant une marche moins incertaine, le ministère du Roi aurait beaucoup diminué les difficultés de sa position. Leur opinion, et c'est encore plus celle de l'Empereur, est que la nation française, malgré le désir et le besoin qu'elle a de liberté, est plus qu'aucune autre facile à gouverner, mais qu'elle veut l'être, et qu'elle s'emporte et se précipite, du moment où elle cesse de sentir la main qui doit la diriger. Au reste, ce que les deux ministres m'ont répété plusieurs fois, c'est que, dans leur manière de juger les ministres du Roi, il n'entre ni préventions ni antipathie personnelle, et que, s'ils obtiennent ce que *leur prédécesseur* n'a pas su achever, c'est-à-dire s'ils assurent par une marche sage et ferme le repos de la France, ils auront droit à la confiance et à la reconnaissance des gouvernements, qui ne veulent que la tranquillité générale, mais sont décidés à tout faire pour la maintenir. Dans ma dernière conversation avec le comte Capo d'Istria, voici le sens exact de ce qu'il m'a dit et à peu près les termes dans lesquels il s'est exprimé : « Loin de nous, Monsieur le Comte, l'idée de soupçonner les intentions de personne, mais pour que vous puissiez bien concevoir et la nature de nos inquiétudes, et celle de nos rapports avec vous, il est nécessaire que vous connaissiez notre pensée tout entière. C'est le meilleur moyen de vous prouver notre estime pour vous, le seul aussi peut-être d'éclairer votre gouvernement sur nos véritables disposi-

tions à son égard. Nous trouvons donc que, faute de plans, faute de s'entendre, faute surtout de connaître leurs forces, vos ministres, de concessions en concessions, en sont venus à placer la France dans une situation inquiétante pour l'Europe, et c'est ce qu'il y a de plus malheureux pour elle. Vous me dites que nos inquiétudes sont sans fondement, que le gouvernement prendra cette année une attitude qui, en l'affermissant au dedans, calmera l'inquiétude du dehors. Entendons-nous. Nous ne redoutons pas la France, puisque malheureusement sa faiblesse et l'incertitude de sa position sont précisément ce qui entretient contre elle cette surveillance européenne, *cette union magique* qui se resserre en proportion de ce qu'elle croit voir renaître la cause qui la forma ; mais nous, *gouvernement russe*, nous redoutons tout ce qui, en troublant la tranquillité de la France, pourrait attirer sur elle des orages que nous ne pourrions, que peut-être nous ne devrions pas conjurer. Tant que l'Empereur a eu confiance dans votre gouvernement, il vous a donné des preuves non douteuses de sa bienveillance pour la France ; et vous ne refuserez pas d'avouer que tout ce qui est bon Français, c'est-à-dire aimant son Roi et son pays, doit quelque reconnaissance à l'Empereur de Russie : il a défendu vos intérêts comme les siens. Ce qu'il fit alors, il ne le ferait pas aujourd'hui ; il ne le fera que lorsque, par suite de la marche de votre gouvernement, il aura repris une confiance que l'on a détruite ».

Telle est, Monsieur le Marquis, le récit fidèle de mes premiers rapports avec l'Empereur et avec ses ministres. Votre Excellence peut croire qu'en écoutant Sa Majesté, mon attention n'était distraite par aucune autre pensée : ma mémoire alors me trompe rarement. J'ai d'ailleurs pris soin chaque fois de rentrer immédiatement chez moi et d'écrire ce que j'avais entendu. Votre Excellence peut donc compter sur la parfaite exactitude, non seulement du sens et de l'esprit de ces conversations, mais aussi sur celle des expressions dont on s'est servi. On pourrait peut-être se demander si cette sollicitude si vive sur nos affaires intérieures n'est bien en effet que le résultat de la bienveillance et de l'intérêt, ou s'il n'est pas plutôt celui de perfides insinuations, et dont le but, en excitant contre la France une méfiance sans motif, serait de la placer malgré elle dans une position isolée, et de feindre sur sa situation intérieure des inquiétudes exagérées, afin d'avoir ou de se croire le droit de la repousser sans son aveu de cette alliance européenne, dont peut-être le maintien n'est reconnu possible qu'autant qu'on ferait reparaître le but qui en donna l'idée et qui en facilita l'exécution. Déjà, à l'occasion des mesures

prises vis-à-vis de la Suède, relativement à son refus d'exécuter le traité de Kiel, on a feint de paraître inquiet et de croire que, dès la première occasion, la France refusait d'agir de concert avec ses nouveaux alliés. Bientôt les ministres du Roi vont recevoir l'invitation d'accéder aux résolutions prises par les quatre puissances sur le différend qui s'était élevé entre la Bavière et le grand-duché de Bade; et déjà aussi l'on m'a dit que la moindre observation de leur part serait regardée comme un refus, dans lequel on verrait un motif ou du moins un prétexte pour regarder la France comme ne faisant plus partie de la Sainte-Alliance. Et sûrement Votre Excellence est instruite que déjà, à la demande de l'Angleterre, des instructions ont été envoyées aux ministres des quatre puissances (et le général Pozzo di Borgo doit aussi avoir reçu les siennes), sur les mesures à prendre dans le cas où la situation de la France deviendrait plus inquiétante. C'est-à-dire, Monsieur le Marquis, que je trouve que, sous les plus vains prétextes, les ennemis de la France sont déjà probablement parvenus à rendre secrètement l'existence à la quadruple alliance. Mes instructions avaient prévu ce cas, qui cependant alors paraissait peu probable. Je tâcherai du moins, dans mes entretiens avec les ministres de l'Empereur, de leur prouver combien la connaissance d'une mesure aussi inutile et l'on peut dire aussi hostile contre la France pourrait avoir de conséquences fâcheuses. J'avais espéré pouvoir envoyer à Votre Excellence la preuve matérielle que mes craintes à cet égard ne sont pas chimériques. Je ne doute pas qu'elle ne puisse s'en convaincre facilement à Paris. M. le comte Capo d'Istria m'avait d'abord fait espérer une copie des instructions envoyées au général Pozzo. L'Empereur n'a pas cru devoir consentir à ce que cette pièce me fût délivrée, mais il me paraît hors de doute qu'elle a été expédiée. Ainsi, en nous supposant dangereux pour l'Europe, on décide que l'Europe doit de nouveau se liguier contre nous, et plus d'un cabinet aujourd'hui saisirait volontiers ce moyen de sortir d'embarras et de la position difficile dans laquelle tous se trouvent plus ou moins engagés. Votre Excellence est plus à même que moi de savoir à quel point ces réflexions sont fondées. Je crois qu'ici on regrette peut-être de n'avoir pas sur la marche et la direction de nos affaires intérieures une influence plus positive, mais j'ai l'intime conviction que l'on ne se prêtera qu'à regret à toute démarche collective qui porterait un caractère trop marqué de méfiance et d'hostilité. Je crois que les inquiétudes que l'on manifeste sont réelles, mais ne sont point un effet de malveillance, qu'au contraire on désire, et qu'on nous en donnera la preuve dans toute occasion, être avec nous sur le pied de la plus par-

faite intelligence. Et si, comme je n'en doute pas, nous parvenons à détruire les prétextes sur lesquels on s'appuie pour nous témoigner méfiance et froideur, je suis persuadé que le ministre du Roi sera promptement ici dans une attitude plus satisfaisante. Je dois dire aussi à Votre Excellence que toute la société, et surtout ceux qui approchent plus particulièrement l'Empereur, témoignent presque avec indiscretion le désir de voir la mission de France prendre le premier rang. Je me tiens en garde contre les insinuations que je reçois de tous côtés, je crois que mon rôle me prescrit la réserve et de ne froisser inutilement personne. Ce n'est qu'avec le temps et lorsque la confiance sera rétablie, que je verrai à quel point il est utile de profiter de cette disposition du public.

Une observation très remarquable, et satisfaisante en ce qu'elle semble ne laisser aucun doute sur les intentions et la bienveillance de l'Empereur et de ses ministres, c'est que, dans le moment où l'on me parle si haut et avec tant de franchise des inquiétudes que font naître la marche et les mesures du gouvernement, M. le comte Capo d'Istria ne parle, au contraire, de notre situation qu'en affectant la plus parfaite sécurité, et combat les inquiétudes ou les critiques de ceux dont il me dit à moi partager la manière de voir, et c'est surtout en parlant avec les ministres étrangers qu'il s'attache à détruire les craintes que presque tous manifestent, et même souvent à défendre contre eux les mesures qu'ils condamnent. M. le chevalier de Malvirade n'a rien mandé à cet égard qui ne soit de la plus rigoureuse exactitude.

Je vais attendre avec impatience, et non pas sans quelque inquiétude, les réponses de Votre Excellence à cette dépêche. Ce seront elles qui seules détermineront la position dans laquelle je serai ici et le rôle que je devrai y jouer.

N° 90. Le comte de La Ferronnays au marquis Dessolle.

(N° 6)

Saint-Pétersbourg, 8 décembre 1819.

Le feu s'est déclaré il y a trois jours dans la partie de l'hôtel occupée par le Consulat général et par les secrétaires d'ambassade. Malgré la promptitude, l'intelligence et l'intrépidité avec lesquelles les secours ont été dirigés, tout ce corps de logis a été la proie des flammes. Heureusement, on a pu sauver tous les papiers; et rien de ce qui appartenait aux archives de la Légation n'a souffert ni été égaré...

N° 91. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 27 novembre/9 décembre 1819.

Monsieur le Général, la dépêche de Votre Excellence *sub* n° 864 a mérité toute l'attention de l'Empereur. Sa Majesté Impériale a souligné de sa main les passages qui retracent vos entretiens avec M. le marquis Dessolle, et nous charge de vous témoigner la satisfaction qu'elle éprouve à vous avoir entendu plaider la cause de l'alliance générale et des principes sur lesquels cette alliance se fonde.

Plus nous voyons que le génie de la discorde cherche à inspirer des méfiances aux cabinets alliés, plus nous le surprenons pour ainsi dire dans ses obscures menées, et plus nous devons nous féliciter de la marche que l'Empereur nous a fait suivre et des avantages qu'en recueillent les États mêmes qui semblent revenir souvent aux errements de la vieille diplomatie.

Petite et pauvre dans ses moyens, cette diplomatie poursuivait jadis une illusion. Elle ambitionnait une espèce de dictature dans le monde politique, sans en accepter ni les charges, ni la responsabilité. Et elle espérait y parvenir indirectement, par le système dont la devise seule : « *Divide et impera* », prononce d'avance la condamnation la plus complète.

Quoi qu'il en soit de ces erreurs surannées, les mêmes efforts fussent-ils se reproduire de nos jours de la manière la plus directe et la plus évidente, ils ne sauraient dans aucun cas légitimer une déviation quelconque de notre part.

L'Empereur veut que ses ministres parlent constamment et invariablement, comme vous l'avez fait, Monsieur le Général, en dernier lieu, le langage des transactions. Et, s'ils doivent se permettre quelque activité et de l'énergie afin d'opérer sur la persuasion de leurs collègues et des cabinets auprès desquels ils sont accrédités, cette influence ne doit avoir pour objet que *le maintien de l'alliance générale, la lettre des traités, l'inviolabilité des engagements qu'ils consacrent.*

Nous disons : *la lettre des traités*, parce que souvent on a manqué de s'en écarter au nom de *l'Alliance*. Nous disons encore une fois : *l'Alliance générale et les engagements que les traités consacrent*, parce que souvent on a été sur le point de confondre la nature et l'objet de ces engagements.

Les ministres de l'Empereur connaissent les explications échangées entre les cabinets, lors de la réunion d'Aix-la-Chapelle. Cette doctrine,

comme règle de conduite, s'applique indistinctement à toutes vos relations d'office, tant à l'égard du gouvernement français, qu'à l'égard de vos collègues les ministres des puissances alliées, dans les affaires qui vous sont confiées en commun.

En résumant maintenant vos dernières expéditions, nous allons vous faire connaître la pensée de l'Empereur sur les différents objets dont elles traitent.

Les informations pleines de justesse que vous nous transmettez sur l'affaiblissement progressif et nécessaire de l'autorité du gouvernement français, rembrunissent l'avenir de cette grande nation. Mais ce qui aggrave encore l'appréhension du mal, c'est que, pour le moment, les moyens discutés jusqu'à ce jour par les cabinets alliés n'offrent pas de remède. Vérité affligeante, mais que démontrent les pièces ci-jointes, dont les Cours de Vienne et de Londres nous ont fait part.

En ramenant en effet à leur principe les observations qui y sont consignées, il serait difficile de se former une idée claire de l'attitude que les puissances alliées auraient à prendre d'un commun accord pour présenter à la France, dans leur unanimité d'intention et de fait, le secours moral que les transactions lui promettent et que son salut réclame peut-être instamment. Les réponses que l'Empereur a fait adresser à ses alliés sur cette question importante, à la suite des propositions qu'il avait reçues, semblent avoir été jugées par le cabinet britannique comme peu compatibles avec ses convenances parlementaires et ministérielles, et par celui de Vienne, comme peu analogues au système qu'il préfère.

Le ministère anglais ne se regarde comme *en droit et en état* de faire cause commune avec ses alliés pour aider la France, que le *casus fœderis et belli échéant*, c'est-à-dire que lorsque, déchiré encore une fois par les factions en armes, ou livré soit à l'anarchie, soit au despotisme révolutionnaire, ce pays, en attaquant l'ordre politique que tant d'efforts ont à peine consolidé en Europe, menacera sa propre existence d'un fatal anéantissement.

Quant à l'Autriche, des esprits méfiants pourraient croire qu'elle sent le poids et le prix de sa couronne d'Italie, et que l'aspect le plus lointain des catastrophes révolutionnaires la frappe de consternation.

Ils ajouteraient peut-être, qu'en voulant opposer à ses terreurs des gages de sécurité, elle les cherche de préférence dans de nouvelles combinaisons politiques dont elle-même serait le centre, plutôt que de les trouver dans celles qu'offre l'alliance générale.

A l'appui de cette pensée, ils allégueraient premièrement le projet fait

par le cabinet autrichien de transférer la conférence ministérielle de Paris à Vienne. En second lieu, les termes moyens proposés plus tard, soit pour multiplier les centres de communication entre les quatre Cours, soit pour donner suite à l'opinion émise par la Prusse, quant aux instructions communes que motiverait dès aujourd'hui l'événement qui appellera au trône l'héritier présomptif de France.

Ce serait encore à ce système que se rapporteraient, dans cette hypothèse, les démarches faites auprès du gouvernement français à l'occasion des décrets émanés de Carlsbad et publiés à Francfort.

En effet, ou les mesures qu'ils sanctionnent sont du ressort de la Confédération germanique et ont pour objet la tranquillité intérieure de l'Allemagne, ou elles sont du ressort de l'Alliance générale et ont pour objet un intérêt européen. Dans l'un et l'autre cas, nous osons croire qu'il ne allait point que le gouvernement français en reçut communication, ni d'office, ni confidentiellement.

Il ne le fallait point dans le premier cas, parce que les affaires de l'Allemagne sont hors de sa compétence, et parce que, si les décrets de Carlsbad pouvaient produire une impression salutaire en France, cette impression ne pouvait elle-même être que le résultat de l'exécution unanime et vigoureuse des mesures arrêtées. C'était le fait, et non la parole, qui devait révéler utilement au gouvernement français les dangers dont il se serait environné en suivant dans ses relations intérieures un système contraire à celui que l'Allemagne aurait adopté ou mis en pratique.

Il ne le fallait point dans le second, parce qu'une démarche semblable, isolée et inattendue, autorise toutes les illusions que le cabinet de Tuileries peut se faire, et sur sa propre situation, et sur celle des puissances alliées à son égard. Si, comme il est à présumer, le ministère français décline toute explication positive sur la teneur de la communication qui lui a été adressée, si par sa conduite il se place en opposition directe avec le système que l'Allemagne lui a présenté en projet et qui est loin d'être exécuté, quelles en seront les suites, sous le double rapport et des intérêts particuliers de l'Allemagne et du sage avertissement que devait donner à la France l'accord conservateur sur lequel repose l'alliance générale ?

L'ensemble de ces faits, loin de nous décourager, ranime notre zèle et signale, pour ainsi dire, le but que nous avons à atteindre.

Nous venons de les récapituler, non pour en prendre acte ou pour récriminer; tout au contraire, nous les observons avec attention, nous les suivons, mais avec le seul dessein de les considérer comme non

avenus et de maintenir de tous nos efforts les opinions et la marche des cabinets alliés *dans cette unité* hors de laquelle aucun État, quelle que soit sa puissance, ne saurait désormais trouver sa ligne de direction, ni une assiette stable et permanente.

Le moyen le plus sûr de parvenir à ce résultat, c'est de le vouloir, mais de le vouloir avec persévérance, et surtout sans ostentation.

Vous verrez, Monsieur le Général, par la circulaire ci-jointe, que reçoivent les ministres de l'Empereur près les Cours de Londres, de Berlin et de Vienne, comment Sa Majesté Impériale se plaît à répondre aux communications que nous venons d'analyser, et quelle est la part qu'il vous est réservé de prendre, dans tout ce qui vous concerne, à l'accomplissement des intentions de Notre Auguste Maître.

Nous n'avons pas d'instructions plus particulières à vous donner, parce que l'Empereur n'a point de but particulier à remplir. Il ne poursuit de vues exclusives, ni dans les discussions qui regardent la France, ni dans celles dont rend compte la seconde partie de vos dépêches, nous voulons parler de la médiation, et, en général, des affaires de l'Espagne dans l'autre hémisphère.

Vous ne vous êtes point écarté ici des directions antérieures, et vous avez pleinement justifié la confiance de Sa Majesté Impériale. Votre manière de juger les notes portugaises et les propositions britanniques ne pouvait qu'obtenir son suffrage.

Envisager la question du point de vue sous lequel la présentent les plénipotentiaires portugais et britanniques, ce serait faire changer de rôle aux puissances médiatrices. Et, cependant, les explications d'Aix-la-Chapelle sanctionnent d'un commun accord le principe contraire. Or, en adoptant l'opinion britannique, les puissances médiatrices risqueraient plus encore. Elles pourraient être considérées, à juste titre, comme juges et parties. Toutefois, si les conjonctures font, pour ainsi dire, violence au vote du cabinet de Saint James dans cette négociation, ces conjonctures nous obligent, d'un côté, à prévenir avec une scrupuleuse attention les écarts saillants auxquels il donnerait lieu s'il était adopté, et à conserver, de l'autre, à la médiation son caractère d'impartialité et de justice. Mais, à cet effet, nous devons aussi respecter tous les égards, et surtout ne jamais devenir les avocats de l'Espagne.

Vous y réussirez, Monsieur le Général, en vous attachant à combattre toute déviation par les principes de droit et par les explications antérieures. Cette arme vous est connue. Vous l'avez maniée souvent avec autant de succès pour la cause commune, que d'honneur pour vous.

Nous remplirons ainsi avec bonne foi et fermeté, dans tout ce qui nous regarde, nos devoirs envers les alliés. Le temps et les événements, et *celui* qui donne l'un et règle les autres, feront le reste.

Nous nous résumons.

Quant à la France. Continuez à parler à son gouvernement le langage de la vérité, et ne le laissez point se dissimuler un fait qui doit être rappelé chaque jour à son attention. C'est sur la France que tous les regards sont tournés, parce que c'est à la France que l'Europe doit tous les malheurs dont elle a été le théâtre, et parce que c'est la France qu'elle veut rendre responsable de sa tranquillité présente et à venir.

Ainsi, ce qui se passe en France est jugé scrupuleusement et sévèrement par tous les États. Le jour donc où l'alarme, cessant d'être une opinion, deviendra un fait, la France attirera encore sur son territoire l'Europe armée, et l'Empereur y marchera le premier, parce que les traités lui en imposent l'obligation.

Si, au contraire, le ministère français sort enfin de la minorité où le retiennent la faiblesse et l'esprit de parti, si son administration secoue le joug des intérêts privés et des convenances personnelles, s'il parvient à ne s'appuyer que sur des principes, si la session législative qui va s'ouvrir, au lieu de déprimer encore davantage la puissance légale du gouvernement, ramène la France à la royauté vraiment constitutionnelle, alors cet État aura payé sa dette à l'Europe, il aura acquis un droit incontestable au retour d'une confiance sans réserve de la part des puissances alliées. Jusque là, elles sont forcées de considérer l'existence de son gouvernement comme un grand problème à résoudre, et, dès lors, toute relation intime devient impossible à établir avec lui.

Telle est la vérité que vous ne perdrez jamais de vue, et que vous lâcherez de faire apprécier à Sa Majesté Très Chrétienne et à ses ministres.

Vos rapports avec ces derniers restent, en conséquence, sur l'échelle de précaution et de réserve qui les a réglés depuis le mois de janvier jusqu'à ce jour.

Quant à la Médiation. Nous vous épargnons la peine de prendre l'initiative à votre conférence. Nos réponses laissent aux autres Cours le soin de s'en charger toutes les fois qu'elles le jugeront convenable.

Vous aurez lieu de vous convaincre qu'il leur sera difficile de concerter envers l'Espagne une mesure coercitive, à l'égard de laquelle elles peuvent être assurées d'avance que Sa Majesté Impériale prononcera son vote la dernière, et ne le prononcera que dans le sens de toutes les décisions antérieures et des opinions qui les ont motivées.

N° 92. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 27 novembre/9 décembre 1819.

Monsieur le Général, Votre Excellence nous a souvent entretenus, dans ses dernières dépêches, des difficultés élevées par le ministère français pour l'acquittement total du dernier douzième des paiements que stipule la convention de 13/25 avril 1818.

Nous n'avons point été à même de vous faire connaître plus tôt l'opinion de l'Empereur sous ce rapport. Vous la trouverez aujourd'hui, Monsieur le Général, développée dans la circulaire¹ dont copie ci-jointe.

Réduite à son expression la plus simple, cette opinion porte que, si, d'un côté, l'Empereur a jugé contraire aux stipulations de la convention du 13/25 avril 1818 et du protocole du 16 novembre, la retenue opérée par le gouvernement français, il regarde, de l'autre, comme inévitable et strictement obligatoire pour les Cours alliées l'exécution de ce même protocole.

Aussi, par la circulaire mentionnée plus haut, Sa Majesté Impériale charge-t-elle ses ministres à Vienne, Londres et Berlin d'engager l'Autriche, la Grande-Bretagne et la Prusse à adresser, de concert avec la Russie, aux gouvernements débiteurs des sujets de S. M. Très-Chrétienne l'invitation d'accéder à l'arrangement d'Aix-la-Chapelle.

L'Empereur pense que cette invitation pourrait être effectuée, pour le protocole du 16 novembre, dans les formes observées pour la convention du 25 avril 1818, c'est-à-dire par l'entremise des ministres des puissances alliées à Paris.

Sa Majesté vous enjoint donc, Monsieur le Général, d'adresser, de concert avec vos collègues, l'invitation dont il s'agit, dès qu'ils auront reçu de leurs Cours les instructions que doit provoquer notre démarche.

D'après votre dépêche du 5/17 octobre *sub* n° 870 et la note de M. le marquis Dessolle, en date du 30 septembre, qui s'y trouve jointe, nous sommes fondés à croire que l'accession à l'arrangement conclu à Aix-la-Chapelle de tous les États contre lesquels des sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne forment quelques réclamations, ferait cesser immédiatement la retenue opérée par la France sur le dernier douzième des paiements qu'elle devait effectuer en vertu de la convention du 13/25 avril 1818.

(1) Dépêches circulaires aux ministres de l'Empereur à Vienne, Londres et Berlin. Saint-Pétersbourg, 19 novembre/1 décembre 1819.

Comme il est probable que vos collègues réclameront l'accomplissement de cette promesse de M. Dessolle, aussitôt qu'ils auront reçu la nouvelle de l'accession des États qu'intéresse le protocole du 16 novembre, l'Empereur vous autorise pour lors à vous unir encore une fois à eux pour hâter le terme de la discussion qui s'est élevée à cet égard.

N° 93. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 29 novembre/11 décembre 1819.

Monsieur le Général, M. le comte de La Ferronnays est arrivé ici le 20 novembre, et c'est dimanche 23 qu'il a remis ses lettres de créance. Nous ne saurions mieux vous faire connaître, Monsieur le Général, l'entretien qu'il a eu à cette première audience avec Sa Majesté l'Empereur, qu'en vous transmettant l'extrait ci-joint d'une dépêche¹ par laquelle ce ministre en a rendu compte à sa Cour.

C'est lui-même qui nous a communiqué cette pièce, pour s'assurer de l'exactitude de son rapport. Elle a été mise sous les yeux de l'Empereur, et la réponse ci-jointe², adressée d'après ses ordres au comte de La Ferronnays, vous prouvera, Monsieur le Général, combien Sa Majesté a su apprécier la franchise de cette démarche.

Votre Excellence est invitée à faire connaître au ministère français et à Sa Majesté Très Chrétienne elle-même, si l'occasion s'en présente, sans toutefois la chercher, la satisfaction que Notre Auguste Maître a dû éprouver à voir s'établir sous des auspices semblables les relations que nous sommes appelés à entretenir avec M. le comte de La Ferronnays.

N° 94. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 887)

Paris, 11/23 décembre 1819.

Monsieur le Comte, le cabinet impérial a été instruit des changements qui ont eu lieu dans le ministère français, des motifs qui les ont provoqués et des conjectures qu'il était permis de former, à la suite d'une mesure aussi essentielle.

La session des Chambres ayant été ouverte immédiatement après, je

1. Voir plus haut doc. n° 89, la dépêche en question.

2. Billet confidentiel du comte Capo d'Istria au comte de La Ferronnays, Pétersbourg, 29 novembre/11 décembre 1819.

me suis fait un devoir de transmettre, par courrier prussien, le discours du Roi prononcé à cette occasion, et de l'accompagner de quelques réflexions, autant que la nature de la circonstance m'y autorisait, et que je joins ici en duplicata.

La Chambre des députés procéda, après sa réunion, à l'élection d'un président. La majorité, parmi les candidats, se déclara en faveur de M. Ravez; les ministériels et les royalistes contribuèrent à un choix qui les honore tous deux, et le Roi daigna le confirmer.

L'abbé Grégoire se trouvant parmi les nouveaux élus, la vérification de ses pouvoirs devint un grand sujet de protestation. Depuis son élection, les journaux et les partis s'étaient épuisés à son égard, et le public ni la Chambre n'avaient rien à apprendre sur cet objet de trouble et de scandale. La grande majorité de l'assemblée désirait de le voir expulser, les uns profitant d'une illégalité commise dans le mode d'élection, et les autres à cause d'indignité, comme régicide.

Les libéraux les plus forcenés s'élevèrent contre cette dernière observation, et le débat donna lieu à des rapprochements et à des récriminations qui ne pouvaient pas manquer d'ajouter aux inconvénients d'un incident aussi fâcheux. M. Grégoire fut enfin renvoyé, sans que la Chambre articulât le motif de sa décision, ainsi qu'elle est dans l'usage de procéder, selon ses propres réglemens; ce qui laisse néanmoins à ce régicide et à d'autres la prétention de reparaitre, si, comme on a raison de le craindre, ils parviennent à être élus dans d'autres occasions.

Avant de continuer l'historique des opérations de la législation et celui des événements qui se succèdent, je supplie Votre Excellence de me permettre de lui exposer quelques réflexions préliminaires, qui serviront peut-être à donner une plus juste idée de l'état réel des choses, et à les faire mieux apprécier.

Dans tout gouvernement quelconque, une révolution de système sur le mode de diriger l'autorité est un événement grave. En France, on doit la considérer, encore davantage, comme une entreprise remplie de difficultés, et dont le succès ou la chute peut influer sur le sort de l'État.

Si les inconvénients résultés du plan par lequel M. Decazes avait éloigné le duc de Richelieu au moment où celui-ci venait d'obtenir et de signer la délivrance de son pays, étaient devenus évidents pour les plus incrédules, nul doute que le favori ne fût regardé en même temps comme l'auteur principal de ce bouleversement. La présence de M. le maréchal Saint-Cyr à la guerre alarmait tous les jours davantage la sécurité publique, et personne n'ignorait que c'est pour le soutenir contre l'ancien

président du conseil, que la dissolution du ministère avait eu lieu à cette époque.

La presse avait besoin d'être contenue en France, plus que partout ailleurs, dans de justes limites. M. Decazes en fit l'offrande aux libéraux, dans l'espérance puérile qu'il deviendrait l'objet de leurs panégyriques. La loi des élections, difficile à combiner par sa nature, exigeait quelques modifications réclamées par l'expérience, les unes évidemment conformes à l'esprit qui l'a dictée, et les autres tendantes à donner à la propriété l'influence raisonnable qu'elle doit avoir dans toute constitution représentative. Le favori fonda son intrigue sur cette question délicate; il combattit la réforme devant les Chambres, et la dénonça au public de la capitale, perverti par sa police, comme un projet de contre-révolution radicale. Enfin, il triompha de son bienfaiteur, et il resta le maître; mais les sacrifices auxquels il avait condamné la dynastie et la royauté, pour le devenir, le constituèrent peu à peu dans l'impossibilité de l'être longtemps. Les moyens employés la veille pour assurer son existence politique, se transformaient le lendemain en obstacles, et ceux-ci se sont accumulés à un tel point, qu'il a dû les juger lui-même insurmontables. Ses collègues, ses nominations, ses lois, ses dons, comme ses exigences, tout tournait contre la chose publique, et peu de mois après son ouvrage, il a reconnu l'impossibilité de s'en servir.

Dans cette situation désespérée, le changement devenait indispensable; mais l'avantage qui devait en résulter pour le bien du royaume, loin de dépendre de l'acte isolé qui aurait ordonné la nomination de quelques ministres, ne pouvait être que le résultat de la nature des choix et de celle d'une infinité de mesures destinées à motiver et à justifier, dans l'intérêt de la monarchie, une si grande résolution.

Convaincu de la nécessité de faire prévaloir un système différent de celui qu'il avait adopté, et par conséquent obligé de se mettre en contradiction manifeste avec ses doctrines et ses actes publics, avec ses engagements et avec lui-même tout entier, M. Decazes avait, pour premier devoir à remplir, celui de se retirer de l'administration et de conseiller au Roi la formation d'un nouveau ministère, composé d'hommes qui n'auraient pas eu de rétractations à faire, ni à soutenir des intrigues devenues l'objet du mépris et de l'indignation publique.

En me permettant cette observation, ce n'est pas que mon expérience m'ait jamais offert la moindre raison de compter sur un procédé aussi loyal et aussi patriotique de la part de l'homme qui est depuis longtemps l'objet de tant d'inquiétudes; mais j'ai jugé de la présenter comme

l'expédient qui aurait été le plus naturel pour donner au changement qui vient d'arriver le caractère de gravité qu'il mérite, et à la décision du Roi, des motifs tirés, non pas de sa faiblesse, mais d'une juste appréciation des affaires et des circonstances de son royaume.

Au lieu d'une telle résolution, qui se serait annoncée à la nation comme une de ces entreprises extraordinaires destinées à rappeler l'État à ses principes, et à le délivrer des inconvénients que les erreurs ou l'impéritie pouvaient avoir réunis autour de lui, le changement qui vient d'avoir lieu ne paraît avoir été opéré que pour la commodité du favori, et la nation, en le voyant devenir président du conseil et se choisir des collaborateurs plus dociles, regarde en général cet événement, moins comme le résultat de la force, que comme l'effet de la condescendance du monarque.

En opérant la nouvelle révolution ministérielle, M. Decazes a eu deux objets en vue : premièrement, son élévation et la durée de son pouvoir ; en second lieu, certaines combinaisons législatives, qui, en assurant son autorité, devaient en même temps comprimer les révolutionnaires qui ne veulent pas de la royauté, et les royalistes qui ne veulent pas du ministre. Pour exécuter un tel plan, il n'existait aucune ressource possible de se soustraire à la contradiction dans laquelle il devait tomber nécessairement, dès qu'il présenterait aux Chambres les mesures devenues, selon lui, nécessaires à ses nouveaux projets, mais opposées à ses professions et à sa conduite antérieure. Dans cette situation, il a pris le parti de placer le trône entre lui et la nation, et de faire tenir au monarque, comme souverain, le langage qu'il n'osait pas se permettre lui-même, comme ministre.

Le Roi, en annonçant, dans le discours d'ouverture, qu'il proposerait la modification de *quelques formes réglementaires de la Charte, et de fortifier*, c'est-à-dire de doubler, la Chambre des députés, semblait parler d'une détermination qui lui était personnelle; et, comme la Majesté est irresponsable, le ministre a cru l'être également, en soutenant ce qui émane d'elle directement.

Cette manière d'exercer l'autorité a rencontré, dans l'esprit du public et des partis, de violentes contradictions. Tous les adversaires du ministère se sont réunis pour ne vouloir reconnaître dans le discours du Trône que l'expression des serviteurs responsables de la Couronne, et chacun a raisonné sur cette thèse, soit par le moyen des feuilles publiques, soit autrement, dans un sens évidemment opposé à celui que le cabinet avait pour objet de faire prévaloir.

L'adresse que les Chambres devaient faire au Roi était, à cet égard, l'épreuve des sentiments que le discours avait inspirés. Celle des pairs, sans contenir une improbation explicite, fait présager qu'elle ne veut pas s'engager dans aucune démarche qui la porterait à altérer la Charte. Votre Excellence voudra bien observer que cette pièce n'est, en général, que la répétition du discours du Roi, mais, parvenue au passage par lequel S. M. annonce qu'elle proposerait de modifier quelques articles réglementaires de la Charte, la Chambre, au lieu d'admettre explicitement une pareille doctrine, s'est limitée à reconnaître le droit de proposer le développement des institutions constitutionnelles, ce qui diffère essentiellement des modifications, c'est-à-dire des changements annoncés du haut du trône.

La Chambre des députés s'est trouvée encore plus fortement divisée sur cette question. La première commission, nommée pour présenter le projet d'adresse, s'est subdivisée en quatre fractions, chacune ayant un plan différent; ce qui a rendu impossible toute délibération à la majorité. La Chambre, informée de cette division, a nommé une seconde commission, et celle-ci s'est enfin accordée dans des termes à peu près correspondants avec ceux des pairs. Le projet ayant été soumis, après huit jours d'attente, à la discussion générale, les membres de l'assemblée, désignés sous le nom de libéraux, ont insisté pour qu'on se déclarât positivement contre toute innovation, mais cette improbation anticipée et directe a été rejetée à la majorité de 136 contre 91 voix. Les royalistes proprement dits étant comptés sans exception dans la première catégorie, les ministres ont dû reconnaître que la coopération de ceux-ci est essentielle au succès des réformes qu'ils annoncent; et cette expérience a dû rendre encore plus problématique le triomphe de leur système.

En traçant au cabinet impérial l'analyse des procédés de la législature au commencement de sa réunion, mon intention n'est pas de justifier ou de condamner les doctrines mises en avant par le ministère, mais d'en désigner les effets sur l'esprit des Chambres, et de les apprécier comme moyens ou comme obstacles par rapport à la marche du gouvernement.

Tous les hommes sages s'accordent à reconnaître qu'il a été très imprudent de charger, pour ainsi dire, le Roi de la proposition d'altérer la Charte, dans un moment où les esprits sont agités et soupçonneux, et devant une assemblée où il n'existe pas de majorité compacte et formée d'aucun côté et selon des principes connus.

Cette proposition a été, en effet, un brandon de discorde ajouté à tous les autres déjà existants. Les libéraux se sont déclarés les champions de la Charte, sous prétexte de défendre les libertés qu'elle consacre. Les royalistes, mécontents de M. Decazes et irrités par des offenses réciproques durant un combat qui date depuis des années, se gardent de s'exposer aux reproches de leurs ennemis naturels en soutenant un favori qui voudrait s'en servir, sans les avouer, et fonder son pouvoir sur leur ruine. Abandonné par les deux fractions opposées de l'assemblée, le ministre reste donc avec ses partisans ordinaires, mais ni leur nombre, ni leur importance ne sont suffisants pour former à eux tout seuls une force capable d'accréditer et de légaliser les réformes essentielles dont on a, pour ainsi dire, frappé le public, et qui touchent à tout ce qui sert de prétexte ou de motif à la conduite des factions.

Quant au mérite du projet lui-même, il serait impossible d'en parler avec exactitude, tous les jours amènent, à ce qu'on assure, des changements et des variantes dictées par l'incertitude et la faiblesse. La base semble en être encore la continuation des députés actuels, avec l'addition pour l'année prochaine d'environ un nombre égal, qui serait nommé d'après certaines modifications apportées à la loi des élections. La Chambre ainsi formée durerait sept ans, et serait renouvelée intégralement, lors de son expiration, ou dans le cas de dissolution par ordonnance, s'il y avait lieu.

Quels que soient les combats que les partis se livrent d'avance dans cette arène, et qui se renouvelleront à outrance, lorsque le projet sera formellement communiqué et que la discussion s'ouvrira dans les Chambres, un homme d'État ne saurait se laisser entraîner par des doctrines qui offrent aux sophistes politiques du temps où nous vivons tant de raisons apparentes pour les soutenir ou les combattre d'une manière également plausible. La question de la France est moins dans les principes que dans la prudence, et je crains que M. Decazes n'ait ajouté aux inconvénients, qui dérivent de sa position personnelle, ceux d'un système dont il s'est fait le centre, et qui, par cela même, ne convient, ni aux circonstances actuelles de ce pays, ni aux hommes avec lesquels il est obligé de s'entendre.

Les dernières élections, contraires à son expectative, étaient évidemment l'effet de la mauvaise direction qu'il avait lui-même donnée aux esprits, sans en calculer les conséquences, et de l'abus que l'on avait fait de la loi des élections. En précisant ainsi le mal, la sagesse commandait également de simplifier le remède, c'est-à-dire de corriger la direction

erronée de l'autorité, ce qui devait être, selon son propre système, la conséquence immédiate du changement de ses collègues, et de présenter des modifications, non à la Charte, parce que les esprits n'y sont pas préparés, et que c'est une question fondamentale, mais à la loi des élections, qui n'est qu'un objet de législation ordinaire.

Au lieu d'un essai qui ne compromettait aucun principe, et qui ne demandait aux Chambres que la coopération légale de leur assentiment constitutionnel, il a provoqué une question immense pour des fins personnelles, et a compromis de la manière la plus sérieuse la bonne foi du Roi, la dignité de la couronne, et la chose qu'il voulait le plus assurer, sa propre existence ministérielle.

Votre Excellence aura peut-être de la peine à se persuader que des résolutions d'une importance aussi décisive aient été prises, en grande partie, à la suggestion du jeune duc de Broglie, du baron de Staël, du premier commis Guizot, et d'autres individus d'une si mince influence. Ces hommes reconnaissent depuis longtemps M. de Serre, actuellement garde des sceaux, pour leur patron. Leur intervention dans les affaires est une des conditions de l'adhésion de celui-ci aux projets de M. Decazes, qui s'est trouvé obligé, non seulement de transiger avec les doctrines de son collègue, mais d'en accepter la clientèle.

Aux difficultés que je viens d'exprimer contre le plan projeté, s'attache maintenant la contrariété de la maladie de M. de Serre lui-même, destiné à être l'athlète du système dans les Chambres, où il se trouve, pour le moment, dans l'impossibilité d'assister. Ce délai donne aux partis le temps de se reconnaître, d'alimenter les espérances d'un changement de ministres et d'augmenter les agitations et les incertitudes, à mesure du vague des idées et des conjectures qu'il est permis à chacun de former.

En attendant, la violence des novateurs se manifeste sans retenue, à l'aide de l'impunité et de la licence de la presse, le don le plus funeste que l'on ait pu faire à la France, au milieu de tous les ressentiments et de la corruption de trente années de révolutions et d'impiétés. Jamais aucune société n'a été livrée plus à contre-temps aux conséquences d'un fléau qui se renouvelle sans cesse et qui augmente ses forces par le mal qu'il inflige. Les tribunaux sont muets, et chaque fois qu'ils tentent de mettre un frein à ce débordement, la conclusion ne fait que démontrer leur impuissance. Il y a peu de jours que le procureur du Roi a traduit devant les magistrats les membres d'une société illégale, dite *de la liberté de la presse*. Les personnes qui la composaient étaient, en grande partie, des gens élevés par leurs grades et connus par leur turbulence. La

manière dont il se sont conduits dans le sanctuaire de la justice a été un scandale public ; ils ont réuni l'insulte à la dérision, et se sont vantés d'avoir manqué aux lois et vilipendé leurs juges, moyennant une amende de deux cent francs.

Le retour des bannis a été reçu, moins comme une grâce, que comme une expiation. La clémence du Roi ressemblait plutôt à une concession arrachée par l'importunité et les menaces des libéraux, qu'à un acte d'équité émané de la volonté et de la force du trône. L'impression ne pouvait manquer d'être dangereuse, et le bienfait devait se tourner contre son auteur. Parmi les individus ainsi appelés en France, on ne compte ni Fouché, ni Carnot ; mais il en existe d'également dangereux, actifs et irréconciliables ; leur présence à Paris augmentera la témérité de leurs complices, et, si le gouvernement continuait dans son relâchement actuel, les périls qui le menacent ne feraient que se multiplier.

Le général Savary est survenu pour rendre une telle réunion plus complète. Votre Excellence connaît les renseignements relatifs au voyage de cet individu à Vienne, son départ pour Smyrne, sa résolution de se rendre en Angleterre, la menace d'imprimer ses mémoires et les démarches faites pour l'en empêcher, enfin la suspension obtenue, et, par conjecture, les promesses qu'on aura dû lui faire comme condition de cette condescendance. Maintenant, il vient de se transférer de Londres à Paris d'une manière clandestine, à ce que l'on prétend, et sans passeport. Il a demandé à se constituer prisonnier et à purger la sentence par contumace qui le condamne à mort.

Un homme tel que lui, qui n'est pas habitué à encourir des dangers gratuits, et qui a eu les moyens de calculer les chances du péril ou du succès qui pouvaient accompagner la démarche qu'il vient de faire, doit avoir en sa faveur des probabilités qui approchent de la certitude. Ainsi, le procès qu'il va subir sera un triomphe de plus pour les doctrines favorables aux Cent Jours, et une manière indirecte de purger la mémoire du maréchal Ney et du colonel Labédoyère.

Pour ne rien négliger de ce qui agite l'esprit public et qui mérite, quoique d'une manière secondaire, l'attention de Votre Excellence, je lui parlerai des *piqueurs*, dont les journaux font si souvent mention. Des perturbateurs paraissent s'être entendus pour infliger de petites blessures aux passants, et surtout aux femmes et aux enfants sans défense. Cette perversité se soutient trop longtemps, pour qu'elle ne soit pas l'ouvrage de gens intéressés à la protéger. Aucune autre invention ne pouvait contribuer plus efficacement à inquiéter la portion paisible de la popu-

lalion de la capitale, ni aucune saison être mieux choisie, pour la mettre de mauvaise humeur, que la fin de l'année, époque à laquelle les habitudes de la bourgeoisie donnent au petit commerce une activité extraordinaire. Beaucoup de monde n'ose plus s'exposer dans les promenades et dans les lieux de rassemblement ; et ceux qui bravent le danger sont accompagnés d'hommes armés de dards et d'autres moyens de défense. La police paraît n'avoir pu parvenir jusqu'à présent à arrêter les coupables, et encore moins à découvrir la source de cette semence d'inquiétudes ; il serait à désirer qu'elle le fût, parce que déjà, comme dans tous les cas où l'on ne sait à qui s'en prendre, on l'accuse, probablement à tort, de complicité ou d'ineptie.

En considérant les difficultés dans lesquelles la France est plongée, on serait porté, au premier abord, à désespérer de son salut : un souverain qui s'obstine à vouloir gouverner par ses affections contre la raison commune, condamné à un isolement presque oriental et à une inactivité nécessaire à sa constitution physique ; un favori qui, depuis dix mois, a bouleversé deux ministères et changé à chaque fois l'économie des lois et des institutions fondamentales d'un État vacillant et convulsif comme celui-ci ; une représentation nationale sans aucun rapport avec les ministres, et devant laquelle ceux-ci paraissent plutôt comme des accusés que comme directeurs de ses délibérations ; de nouveaux projets de réforme, qu'on va livrer aux tempêtes des partis, sans aucune sécurité préalable de succès ; le militaire incertain, les factions ardentes, la presse remplie de fiel et de poison, et le peuple ou alarmé, ou inerte, ou indifférent au sort de ceux qui le régissent. Cependant, il serait trop précipité de regarder la question comme perdue, son immensité la tient dans une sorte d'immobilité que les factions ont de la peine à troubler jusque dans la base où elle repose. Les fautes des gouvernants ont plus de part aux agitations de ce pays qu'aucune autre cause qui lui serait plus spéciale, et la force de cohésion qui dérive, d'un côté, de la lassitude et de l'inertie de la masse, et, de l'autre, des habitudes sociales et du bien-être réel répandu sur la nation, lutte et résistera encore longtemps contre le relâchement de l'autorité et le peu de respect qu'elle inspire. Ainsi, tous les moyens de salut ne sont pas désespérés, et, sans pouvoir les désigner, une conviction interne indique d'une manière évidente qu'ils existent.

Parmi les symptômes qui offrent quelques espérances, on signale les dispositions du ministre actuel de la guerre. Le marquis de La Tour-Maubourg a été nommé au hasard, mais il paraît qu'il veut apporter, dans son administration, les sentiments d'honneur et de loyauté qui l'ont caractérisé

durant sa carrière militaire. Il a reçu la garde royale avec une distinction marquée, il s'entend avec les chefs qui la commandent pour la tenir dans l'esprit conforme à son institution, et a dit vouloir en faire l'élite de l'armée et le soutien du trône. Il a arrêté les destitutions épuratoires que le maréchal Saint-Cyr avait adoptées, afin de préparer des places aux anciens militaires, sans faire la moindre attention à leur conduite et à leurs principes politiques. Quelques sous-ordres ont été changés à propos, et le comité militaire de généraux très suspects qui s'était formé à côté de l'ancien ministre, pour l'influencer par ses rapports indirects, paraît n'avoir aucun accès auprès de lui. Si ces commencements deviennent un système suivi, le bien qui pourra résulter de cette branche principale de l'administration suffirait, à lui tout seul, pour neutraliser le mal qui provient du favoritisme politique, et pour prévenir et empêcher la révolution, dans le cas probable d'une secousse dans le pouvoir civil. Mais, pour espérer un si grand effet, il faut encore une plus longue expérience et une succession soutenue de mesures fermes et imperturbables.

L'abondance du Trésor rassure le gouvernement contre la pénurie d'argent, qui, dans les difficultés politiques, est l'écueil où les ministres font le plus souvent naufrage. En France, au contraire, c'est un des moyens qui les soutient, quels qu'ils soient. La finance est devenue si facile, le crédit si solide, les recettes si régulières et abondantes, que tous les besoins sont satisfaits sans gêne et sans retard. Ces avantages, basés sur les ressources réelles du pays, sont dus à la sagesse de l'administration qui a duré pendant l'occupation, et à l'influence qu'exerce la surveillance publique sur le maniement et l'emploi des revenus de l'État.

L'apparition du duc de Richelieu au milieu de toutes les incertitudes dont je viens de rendre compte, a fait tourner les yeux sur lui plus que jamais. La France attend, pour ainsi dire, une main secourable qui la tire de l'embarras où on l'a placée, mais le duc ne se montre nullement disposé à la lui offrir. La méfiance qu'il a de ses moyens, la répugnance de s'exposer à des difficultés nouvelles, la mémoire de celles sous lesquelles il a succombé, le tiennent encore dans un éloignement décidé. Sa délicatesse ou sa conviction le porteront, au contraire, à soutenir le plan des ministres actuels, et je crains que, dans l'excès de sa générosité, il ne complique un peu trop sa situation.

Votre Excellence sera peut-être étonnée que le Prince-Régent, le ministère anglais et Lord Wellington l'aient demandé, à plusieurs reprises, comme ambassadeur en Angleterre. Le Roi ne s'y est pas montré disposé, et le duc encore moins, s'il est possible. Mais il est peut-être remar-

quable qu'on ait pu croire qu'il irait se mettre sous les ordres de M. Decazes, et que M. Pasquier lui enverrait des instructions! Cette préférence peut être l'effet sincère de la haute opinion qu'il inspire, aussi bien qu'un calcul pour éloigner les chances de lui voir reprendre la direction des affaires.

Autant le duc de Richelieu montre peu d'ambition, autant M. de Talleyrand en affecte de la manière la plus ostensible. A chaque nuance de changement, il est sur les rangs. Tout le monde le rejette, mais on ne peut savoir jusqu'où le désespoir peut porter, si, dans le cas d'une mutation nouvelle, le duc persiste dans ses refus. Cette conclusion serait malheureuse pour la France et pour l'Europe, parce que, au lieu de conjurer, elle aggraverait, au contraire, les inconvénients et les dangers.

La teneur de ce rapport prouve que tout restera encore dans l'indécision, jusqu'à tant que le ministère propose le plan annoncé dans le discours du Roi, et duquel il paraît faire dépendre son existence. La maladie du garde des sceaux retarde cette communication. La résolution que M. Decazes prendra, si elle se prolonge, est encore incertaine; en attendant, ce délai pourrait compliquer la situation du favori, en démontrant encore davantage sa faiblesse.

Le corps diplomatique partage les sollicitudes dont il est impossible de se défendre, à la vue des mouvements irréguliers d'une masse aussi énorme comme la France. Mais chacun se conduit avec réserve et d'une manière assez uniforme. L'ambassadeur d'Angleterre seul persiste dans une direction excentrique; il affecte d'approuver et d'espérer mieux que les autres, moins par l'effet de sa conviction, que comme moyen d'influence sur ceux qui gouvernent. Cette conduite est trop à découvert pour qu'il en ait jamais tiré aucun avantage, excepté celui de défendre sa place auprès de son gouvernement.

Mes rapports avec les ministres actuels me paraissent se trouver dans une mesure convenable. Attentif à leur témoigner tous les égards qui sont dus à des personnes élevées à des grades aussi éminents, je m'abstiens de m'immiscer dans leur politique intérieure. Cette réserve les oblige à de plus grands ménagements, et me met dans la situation d'attendre d'autres événements sans compromettre les devoirs et la dignité de la place dont je suis honoré, quel que soit le dénouement du grand drame qui se prépare.

N° 95. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

Saint-Pétersbourg, 13/25 décembre 1819.

Monsieur le Baron, Sa Majesté l'Empereur a eu hier quarante-deux ans. Son jour de naissance a été célébré à la Cour par un cercle le matin; bal et souper le soir, et dispensation de plusieurs grâces.

M. de Malvirade a eu l'honneur d'être présenté à Leurs Majestés comme consul général; M. Ruinart de Brimont, comme élève vice-consul; M. de Gabriac, comme secrétaire de légation.

Votre Excellence trouvera dans la gazette ci-jointe la liste des grâces. La plus populaire de toutes est l'oukase qui abroge la taxe de guerre. Son produit ne dépassait pas deux millions; mais son abolition était vivement réclamée; et il est aussi digne de remarque qu'heureux pour le pays, que sa bonne situation financière ait permis de déférer à ce vœu de l'opinion.

Le bal était magnifique. L'éclat de la Cour est ici en harmonie avec la grandeur de l'Empire. On dansait, on jouait, et on a soupé dans trois salles immenses, superbement éclairées; et, dans les appartements qu'on traversait, brillait sur des buffets un étalage d'énormes pièces de vaisselle d'or et d'argent, ciselées. Ce sont pour la plupart des monuments historiques, tels qu'un vase de Rurik et une coupe dans laquelle buvaient les ambassadeurs à la Cour de Wladimir.

Parmi une foule de riches uniformes tout chamarrés d'or, de plaques, de cordons, on voyait les costumes du Don, de Valachie, et une Reine de Géorgie, vêtue en Isis. Elle a poignardé de sa main un général russe chargé de l'arrêter; et maintenant, prisonnière ici avec sa famille, quoique entourée d'égards et d'honneurs, elle paraissait comme un ornement de triomphe et un souvenir de l'immensité de cet Empire, qui, non content d'embrasser tout le nord de l'Asie, n'a cessé de faire des conquêtes dans le midi.

Rien de plus agréable au milieu de cet éclat, et qui appartienne davantage à la véritable grandeur, que l'extrême simplicité, affabilité et prévenance de Leurs Majestés Impériales, de Leurs Altesses les grands-ducs, et de Sa Majesté l'Impératrice-mère, chez qui le bal se donnait, et qui semblait toute occupée d'en faire les honneurs, par ses attentions et ses paroles gracieuses.

Parmi les membres du corps diplomatique, Sa Majesté l'Empereur a paru distinguer particulièrement le ministre de Wurtemberg. M. le baron

de Lebzelttern, qui a peut-être quelque inquiétude sur la manière dont on envisage ici la direction que sa Cour veut donner aux affaires d'Allemagne, n'a pas dû être très rassuré par ces prévenances pour M. de Beroldingen.

Je ne puis enfin que me louer extrêmement des bontés de Leurs Majestés Impériales, ainsi que de l'obligeance de leurs discours pour tout ce qui est français.

Sa Majesté l'Empereur m'a entretenu plusieurs fois dans la soirée. Néanmoins, Monsieur le Baron, il ne m'a pas parlé d'affaires, et je ne puis me dissimuler qu'on ajourne maintenant des communications plus intimes jusqu'à la réception des nouvelles de Paris. On en veut de favorables pour rétablir des relations de confiance et ne pas craindre que des égards extérieurs plus marqués les avouent aux yeux de ces mêmes puissances qui ont reproché et qui reprochent sans cesse à la Russie sa partialité pour un pays où couve encore, disent-elles, un feu capable d'embraser le reste de l'Europe. On ne nous croit pas forts jusqu'ici. L'expérience du passé, la connaissance des dangers de la lutte actuelle, causent ici de grandes appréhensions pour nous. De telle sorte que, tout en admettant la sagesse et la fermeté empreinte dans le discours du Roi, ils ont regretté, par défiance du succès, qu'il contiât un engagement aussi explicite d'apporter aux articles de la Charte concernant la formation de la Chambre des modifications assurément très nécessaires, mais aussi très difficiles à faire adopter. Je dois toujours répéter, néanmoins, que c'est de la bienveillance, et que, le jour où notre gouvernement aura effectué ce qu'il a annoncé, et autorisé ainsi une véritable confiance dans la stabilité de sa marche et la constance de ses déterminations, ce pays-ci nous renouvellera une assistance effective, au besoin, et, en attendant, une contenance franchement amicale, aussi propre à intimider nos ennemis du dehors et nos factieux du dedans, que l'apparence de désaffection de sa part servirait à encourager les projets hostiles des uns et les rêves révolutionnaires des autres.

Mais, en attendant, après la franchise des premières explications, on se tient vis-à-vis de moi dans une réserve, tant de confiance que de démonstrations extérieures, qui sera suivie d'empressement, si le gouvernement de la France offre, par un système définitif et un pouvoir assuré, un point d'appui sur lequel il puisse compter, mais qui est calculée, je crois, pour pouvoir, au cas contraire, rentrer entièrement, sans s'être compromis avec nous, dans les vues de la coalition, en continuant à considérer la France comme mineure et peut-être comme victime, ou suivre telle autre

ligne de conduite plus indépendante et non moins fatale pour nous, que les circonstances pourraient suggérer.

En pareille situation, et après avoir donné, de mon côté, réponse aux ouvertures avec l'extrême confiance et empressement que Votre Excellence aura pu remarquer par ma correspondance, je crois devoir également m'abstenir de toute recherche sollicitieuse, qui ne pourrait me rien procurer, en ce moment, jusqu'aux nouvelles que nous attendons avec la plus grande impatience de Paris, et qu'on a peut-être déjà ici, mais dont on ne m'a point parlé.

Votre Excellence sentira aisément, à ce sujet, tout l'inconvénient qui se rencontre, lorsque nos rapports avec ce gouvernement dépendent entièrement de ce qui se passe en France, de ne pouvoir en être informé directement, et d'être, à cet égard, à la merci des *infidèles* et des étrangers. Aussi, je ne doute pas que, si elle attache de l'importance aux succès et aux informations de cette mission, elle ne veuille passer, pour une expédition suffisamment fréquente de courriers, sur la considération infiniment minime, ce me semble, auprès de celle d'être bien servie et instruite par notre légation, et je ne puis que me référer ici, à cet égard, à ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui mander par ma dépêche n° 3.

N° 96. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 17/29 décembre 1819.

Monsieur le Général, la dépêche de Votre Excellence *sub* n° 886, nous est exactement parvenue. L'Empereur a lu avec intérêt les observations judicieuses dont vous avez accompagné le récit de l'ouverture des Chambres, ainsi que celles qui signalent d'avance les résultats probables de leurs travaux.

Cet objet est trop important pour que nous n'attendions pas avec quelque impatience vos rapports ultérieurs à cet égard.

En prenant connaissance du discours prononcé par le Roi, Sa Majesté Impériale a vu avec peine que cet acte, destiné à donner la mesure des intentions et des vues que le gouvernement apportera aux délibérations futures, semble renfermer en lui-même une déviation des principes d'une sage politique.

Nous ne saurions malheureusement qualifier autrement le mode que Sa Majesté Très-Chrétienne a cru devoir choisir, à l'effet de faire adopter les modifications jugées nécessaires à la Charte constitutionnelle.

Toute initiative prise dans cette question délicate par l'autorité souveraine paraît de nature à compromettre gratuitement cette autorité même, et, par conséquent, l'intérêt le plus sacré de la monarchie.

Si, au lieu d'annoncer les modifications à la Charte comme arrêtées en principe, le discours en avait proposé la nécessité et l'utilité comme une *question à résoudre*, nul doute que cette réserve n'eût garanti la dignité de la couronne, tout en ménageant au gouvernement la latitude nécessaire pour diriger, selon ses vues bienfaisantes, le zèle et les lumières des représentants de la nation, et tout en lui laissant ouvertes des chances de succès. Dès lors, ou les Chambres, disposées à seconder les efforts du Roi pour procurer à la Charte les améliorations dont elle est susceptible, s'empresseraient de venir au devant des vœux de Sa Majesté, en lui proposant les moyens propres à accomplir cette œuvre salutaire, ou bien elles ne reconnaîtraient pas la nécessité et l'utilité d'un changement quelconque, et, dans ce cas, l'exécution du projet dont il s'agit se trouverait ajournée de fait, sans qu'aucun égard, ni aucun intérêt moral ne fût compromis. Supposons toutefois que, malgré la marche différente que le gouvernement français a cru devoir préférer, ses propositions obtiennent néanmoins la majorité des suffrages et que ses intentions soient ainsi remplies pour le moment; ce résultat, quelque désirable qu'il paraisse d'ailleurs, aura été précédé d'un aveu public du peu de confiance que le Roi place dans le zèle des représentants de la nation à y concourir; il présagera donc, dès son origine, le conflit des ressentiments et des méfiances que ce témoignage d'improbation aura nécessairement provoqués.

Mais, abstraction faite d'une hypothèse aussi affligeante, les propositions que Sa Majesté Très-Chrétienne a annoncées pourront-elles être considérées comme vraiment constitutionnelles, et les mesures qui en résulteront offriront-elles par elles-mêmes la garantie de leur efficacité?

Nous n'oserions encore l'affirmer, car telles nous paraissent être la force et la cohésion nécessaires des institutions représentatives, qu'aucune modification *salutaire* ne saurait y être apportée, sans le concours unanime et spontané des différents pouvoirs qui les constituent. Toute prépondérance exclusive que l'un de ces pouvoirs tendrait à exercer, non par son influence morale, mais par l'ascendant de son autorité, compromettrait le principe sur lequel ils reposent, et, par conséquent, le bien-être national dont ils portent la garantie. Telles sont, Monsieur le Général, les observations que la lecture du discours prononcé à la séance royale a suggérées à Notre Auguste Maître.

En les retraçant ici, nous n'entendons point préjuger des résultats de la session actuelle; au contraire, les vœux que Sa Majesté forme à cet égard sont toujours les mêmes. Ils ont pour objet le repos et le salut de la France, et la force constitutionnelle de son gouvernement.

N° 97. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 29 décembre 1819.

Monsieur le Baron, ma position ici comme ministre est insupportable. Elle ne changera que lorsqu'on obtiendra une partie des succès que l'on se promet de cette session; mais on est loin d'y croire. On rend plus de justice aux intentions qu'au caractère de M. Decazes. On craint, s'il prévoit ne pouvoir réussir dans la grande entreprise dont il s'est chargé, qu'il ne cherche dans les rangs des ultra-libéraux un asile contre l'orage que son imprudence aurait attiré sur la France et surtout sur le trône. Il m'est démontré que ce que l'on voudrait ici, c'est le renvoi de M. Decazes. Je crois que Pozzo continue à échauffer beaucoup contre lui l'Empereur; et ses ministres poussent la prévention jusqu'à l'irritation. Mais, en désirant sa chute, ils n'avouent et peut-être ils ne savent pas eux-mêmes celui qu'ils voudraient voir honorer de la confiance du Roi. Le duc de Richelieu a entièrement perdu la leur comme homme d'État, et je suis encore persuadé que, si l'on fait ce qu'annonce le discours du Roi, il me sera facile de faire revenir sur le compte de M. Decazes, et même, si on le désire, il ne serait pas difficile d'obtenir le rappel de Pozzo. Il n'aurait pas une seule voix pour le soutenir. Si les ministres échouent, on s'attend à ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est-à-dire à ce que la dynastie ne puisse se maintenir. C'est le motif de cette froide réserve dans laquelle on se tient vis-à-vis de moi. On veut attendre l'événement avant de prendre un parti; mais on prévoit toutes les chances, et celle qui pourrait s'offrir pour le prince d'Orange occupe plus particulièrement. J'ai lu un mémoire rédigé dans cette supposition. Je n'ai pu malheureusement en prendre copie et en connaître l'auteur. Il est daté de Paris, du mois de septembre. La question est traitée de main de maître, et seulement dans l'hypothèse que les Bourbons seraient encore forcés de quitter la partie. Ce mémoire a été lu ici avec beaucoup d'intérêt; on n'aidera cependant point à notre chute, mais on ne s'y opposera pas, et peut-être même on la désire. Néanmoins toute cette disposition changerait demain, si nous

cessions d'hésiter, et que nous prissions une attitude plus ferme, que le gouvernement, au lieu de céder aux factions, sût forcer l'une à se taire, l'autre à le suivre. Dans ce cas-là, je vous promets d'avoir bientôt ici le haut du pavé. Mais, au nom du ciel, ne me laissez pas sans nouvelles. Vous me feriez jouer un rôle par trop ridicule.

1820

N° 98. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays.

(Lettre particulière.)

Paris, 1^{er} janvier 1820.

J'ai reçu, Monsieur le Comte, et lu avec le plus grand intérêt tout ce que m'a apporté votre courrier parti de Pétersbourg le 10 décembre dernier.

Vous recevrez réponse officielle à tout ce qui est contenu dans vos lettres officielles, mais je dois répondre confidentiellement à votre lettre confidentielle, et c'est ce que je fais dans ce moment.

Il est évident que votre arrivée auprès de l'Empereur était chose très nécessaire, et qu'il était temps qu'une communication franche pût s'établir entre Sa Majesté et l'ambassadeur de France. Je ne puis que vous féliciter de la manière dont vous êtes entré dans cette communication. Vous avez dit à l'Empereur ce qu'il y avait de mieux et de plus juste, en lui exprimant le sentiment d'une juste reconnaissance de ce que les inquiétudes, ou même, si on peut aller jusque là, l'espèce de mécontentement qu'il avait conçu sur l'état politique de la France tenait à l'intérêt qu'il portait à ce royaume et à l'auguste famille qui y règne, et qui ne pouvait cesser d'y régner sans que les plus grands malheurs vissent encore une fois fondre sur l'Europe. Il n'y avait pas lieu de douter que la dissolution du ministère du duc de Richelieu ne fût entrée pour beaucoup dans la manière de voir la situation intérieure de la France. La juste confiance que ce ministre avait inspirée, et dont il venait de recevoir des preuves éclatantes à Aix-la-Chapelle, plaçait nécessairement, au moment de sa retraite, ses successeurs dans une position très difficile; nécessairement encore, les partis avaient dû profiter de cette difficulté et la faire tourner à leur profit; le parti libéral y a certainement été le plus habile. Mais il ne vous sera pas difficile, Monsieur le Comte, de faire remarquer à l'Empereur et à ses ministres que le succès même que s'est procuré ce

parti est précisément ce qui a ouvert les yeux sur son compte, et ce qui a amené les résolutions qui ont été prises, et qui vont être suivies, qui enfin a tracé inévitablement la ligne de conduite dans laquelle le gouvernement du Roi s'est engagé, et de laquelle il ne peut plus sortir.

Tout ce qui s'est passé depuis l'ouverture de la session manifeste assez cette ligne, depuis le discours du Roi jusqu'à la séance du 24 décembre, la dernière qui ait présenté un grand intérêt.

Sans une très forte contrariété qui résulte pour nous d'une maladie grave de M. le garde des sceaux, les affaires seraient encore plus avancées qu'elles ne le sont, et le nouveau projet de loi sur les élections serait déjà présenté. Or, c'est là le grand champ de bataille. Il ne peut pas ne pas s'ouvrir d'ici à quinze jours, que M. de Serre soit ou ne soit pas rétabli. S'il ne l'est pas, ce sera sans doute pour le ministère une grande privation que celle de son talent, mais enfin il faudra bien la supporter, et j'espère qu'elle n'empêchera pas la réussite.

Le changement opéré dans le ministère de la guerre a eu déjà de fort heureux résultats, et vous pouvez assurer que la garde royale est fort satisfaite et du présent et de l'avenir qui s'offre à elle. J'insiste sur ce point, parce que je savais déjà et que je vois encore plus par le récit de votre conversation avec l'Empereur, combien il prend d'intérêt à tout ce qui touche ce beau corps.

Maintenant, je viens à l'association que la France a contractée à Aix-la-Chapelle avec les quatre grandes puissances, et dans laquelle on voudrait si injustement la soupçonner de n'être pas entrée assez franchement.

Ce doit être, Monsieur le Comte, un de vos soins les plus assidus que de détruire cette impression aussi fausse que mauvaise. A moins qu'on n'en juge par quelques misérables journaux et pamphlets qui sont la honte de tous les partis, il est impossible de trouver les plus légers motifs à un soupçon de cette nature. Que veut l'association des cinq puissances? La paix du monde. Et quelle puissance y est plus intéressée que la France? Dix ans de paix sont pour elle une garantie certaine de la plus haute prospérité. Avec ces dix ans, presque toutes ses plaies seront guéries; ses finances seront bien plus encore qu'à présent les meilleures de l'Europe; son industrie et son agriculture auront reçu un développement qu'on ne peut révoquer en doute, quand on voit les efforts qui ont été faits dans ce genre au milieu de tous les maux qui ont pesé sur elle pendant quatre années. Comment peut-on supposer que les hommes qui la gouvernent soient assez aveugles pour ne pas reconnaître qu'un tel résultat est le plus beau

auquel puisse prétendre aucun gouvernement du monde, et que, de le remettre volontairement au hasard des événements les plus chanceux, serait la plus insigne des folies. Je ne puis croire qu'en y pensant sérieusement, il y ait aucun cabinet qui puisse s'arrêter longtemps à des impressions aussi fausses que celles qu'on paraîtrait avoir voulu suggérer aux principaux cabinets, et, s'il en était qui pussent les accueillir, certainement j'ai la plus grande confiance que celui de l'Empereur Alexandre serait en dernier résultat celui contre lequel viendraient échouer tous les efforts d'une si odieuse malveillance. Ne négligez donc rien, comme vous en avez l'intention, pour démontrer en toutes occasions que rien ne saurait être plus injuste et ne serait plus funeste que toute association nouvelle des quatre puissances, association dont le résultat serait encore une fois d'isoler la France et de la forcer en quelque sorte à se reposer sur elle-même. Outre l'injustice d'une telle disposition, si elle venait à être connue ici, bien loin de calmer les esprits, elle serait propre à les enflammer de nouveau, par l'irritation que causerait cette menaçante injustice. Je regrette beaucoup qu'on ne vous ait pas donné communication des instructions adressées à ce sujet au général Pozzo, ainsi qu'on vous l'avait fait espérer. Cette communication eût pu m'être fort utile. Ne négligez rien pour connaître autant qu'il dépendra de vous le sens et l'étendue des dites instructions; cela doit vous être possible dans la suite des conversations que vous êtes destiné à avoir.

J'ai remarqué avec plaisir ce que vous me dites du soin que mettent les ministres de l'Empereur à défendre ostensiblement en toute occasion le gouvernement de France, malgré les préventions qu'il leur a été permis de concevoir. Rien ne prouve mieux dans le fond combien les intentions de ce cabinet sont bonnes pour nous.

Je ne répons pas aussi longuement que je voudrais, Monsieur le Comte, à votre intéressante lettre. Je crois cependant vous avoir parlé de tout ce qui est essentiel, et vous comprenez sans doute sans aucune peine combien d'affaires de tous les genres un ministre qui arrive comme moi dans de si graves circonstances a sur les bras, et comment, par conséquent, il lui est impossible de faire tout ce qu'il voudrait.

Je ne dois pas négliger de vous dire que j'ai mis toutes vos dépêches sous les yeux du Roi, et que Sa Majesté en a été on ne saurait plus satisfaite. Il est bien juste que ce témoignage arrive jusqu'à vous, car il est certainement le plus grand encouragement que vous puissiez recevoir.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour réparer les désastres que vous avez éprouvés. Après votre tragique événement de mer, il est bien

remarquable que vous soyez tombé dans celui d'un incendie aussi grave. Je ne puis qu'à l'avance approuver tout ce que vous avez fait pour le consulat et pour les secrétaires de légation. Incessamment, je vous donnerai à connaître ce qu'il aura été possible de faire pour tout ce qui est affaire d'argent entre nous.

Après avoir fini tout ce qui a trait à votre dépêche confidentielle, je viens à quelques points contenus dans les autres, et sur lesquels je suis bien aise de vous parler aussi confidentiellement.

Il paraît, d'après tout ce que je reçois de Vienne, que les opérations de l'espèce de Congrès qui y est assemblé marchent d'une manière satisfaisante, et que les différentes parties qui le composent s'entendent mieux qu'on ne pouvait l'espérer.

Le résultat en serait donc, s'il faut en croire les pronostics de nos correspondants, que l'état de l'Allemagne serait rassuré par une meilleur organisation du lien fédéral, et que les mesures de Carlsbad seraient mises en exécution, d'un consentement unanime, et apparemment, sans doute, avec les tempéraments justes et que nécessiteraient les positions respectives des différents États. Quant à nous, notre manière de voir cette grande affaire est absolument la même que celle du cabinet de Pétersbourg, et vous pouvez en donner l'assurance. Tout ce qui pourra contribuer à éteindre l'esprit révolutionnaire et assurer la tranquillité des gouvernements et le repos des peuples nous paraîtra fort heureux, mais nous pensons que ce but doit être atteint en respectant toutes les indépendances qui sont consacrées par les traités, enfin en laissant chacun maître chez lui, et en n'exigeant que les sacrifices nécessaires au maintien de l'union fédérale et à la paix de cette union. C'est dans ce sens que le ministère du Roi a toujours écrit et parlé.

La conciliation entre l'Espagne et le Portugal n'est pas plus avancée que quand vous avez quitté Paris. Hier, il y a eu conférence des cinq médiateurs pour la réception d'une note présentée par les plénipotentiaires portugais. Le but de cette note était de retracer tout ce que le Portugal avait consenti de sacrifices depuis l'ouverture de la médiation; d'établir combien ces concessions avaient été inutiles, et de finir par en demander acte, afin que cette puissance fût libérée de toute responsabilité sur les conséquences du non-succès de la médiation.

La conférence s'est bornée à accuser réception de la note et à demander aux plénipotentiaires portugais s'il était dans leur intention que cette note fût communiquée au plénipotentiaire espagnol. Donner *acte*, ainsi qu'il était demandé, c'eût été en quelque sorte terminer la mé-

diation et, en outre, c'eût été faire une chose tout à fait insolite.

Le général Pozzo s'est expliqué à cet égard comme nous. Nous pensons que la médiation, si elle n'a pas amené la conciliation, a sans doute empêché, jusqu'à ce jour, une rupture plus éclatante, et qu'il importe beaucoup de continuer son existence, qui peut devenir d'autant plus utile que les circonstances deviendraient plus graves. Vous recevrez probablement par le courrier qui vous porte cette lettre copie officielle du protocole qui a eu lieu par suite de cette conférence.

M. de Pozzo a reçu un courrier depuis l'arrivée du nôtre. Il nous a tout à fait confirmé que votre présence était fort agréable à Pétersbourg, et qu'on devait espérer que vous vous y établiriez d'une manière très utile au service du Roi.

Tout ce paquet, Monsieur le Comte, vous sera porté par M. de Pontcarré, qui se rend à son poste, et que j'avais gardé pour cette occasion.

Recevez, Monsieur, mes remerciements sur tout ce que vous me dites de personnellement obligeant, et trouvez bon que j'y joigne l'assurance de ma haute considération.

N° 99 Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(N° 40)

Saint-Pétersbourg, 28 décembre 1819/9 janvier 1820.

Monsieur le Baron, si j'avais eu besoin d'une preuve de plus de la légèreté et de l'inconséquence du public de Pétersbourg, elle me serait acquise aujourd'hui, et l'espèce de sensation qu'a produite ici la mémorable séance du 6 ne peut laisser aucun doute sur les dispositions de ce public, non plus que sur le degré d'importance qu'il convient d'attacher à ses jugements et à ses opinions.

Au moment de mon arrivée à Pétersbourg, la langue française semblait, pour ainsi dire, manquer d'expressions pour peindre l'horreur et l'indignation que paraissait avoir fait éprouver la nomination de M. Grégoire. Aujourd'hui que la Chambre en a fait justice, en répondant d'une manière presque unanime à ce cri de la France entière qui demandait l'expulsion d'un homme indigne de siéger parmi les représentants de la nation, ce même Grégoire trouve, dans presque tous les salons de cette capitale, des avocats, des panégyristes, et l'arrêt que la Chambre a prononcé contre un régicide devient, dans la bouche des ses défenseurs, un acte arbitraire, un abus d'autorité révoltant qui rend illusoire et la Charte et le gouvernement représentatif; et, pour que l'inconséquence soit

choquante et plus noloire, on ne manque pas d'accuser, en même temps, le président du conseil de faiblesse et d'hésitation; peu s'en faut même que, pour n'avoir pas pris part à cette vive discussion, on n'en fasse le complice de celui qui en a été l'objet. Dans tout autre pays, Monsieur le Baron, le silence et la pitié seraient la seule réponse que mériteraient de pareilles impertinences, mais ici, où l'on rampe devant le maître, où l'on règle ses opinions et ses sentiments sur ceux que l'on suppose aux souverains, où l'on soumet son opinion et son honneur aux caprices et aux volontés de celui qui gouverne; ici où l'on ne peut ni agir, ni parler, ni penser qu'il n'en soit rendu un compte exact, j'ai cru de mon devoir de relever avec énergie, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, des propos aussi ridicules et aussi déplacés; et j'ose même espérer que Votre Excellence ne me blâmera pas d'en avoir parlé à M. Capo d'Istria, mais d'une manière tout à fait confidentielle. L'explication que j'ai eue avec lui, à ce sujet, m'a conduit naturellement à lui parler de ce système, selon moi très inconvenant, de méfiance et de réserve, dans lequel on affecte de rester vis-à-vis de moi. Je lui ai dit que, sans cette défiance si injuste et si exagérée, je n'aurais probablement pas à me plaindre aujourd'hui de la ridicule et scandaleuse indiscretion de certains personnages, qui s'exprimeraient sans doute différemment, si Sa Majesté voulait manifester plus hautement sa bienveillance pour la France et son attachement pour le Roi; qu'il était impossible que l'espèce de froideur avec laquelle on semble me traiter ne fût pas remarquée et ne devint pas une sorte d'excuse et même d'approbation pour ceux qui paraissent vouloir aujourd'hui diriger leurs critiques et leurs censures contre le gouvernement français, qui demain deviendrait, si l'Empereur le voulait, l'objet de leur louange et de leur admiration.

Le comte Capo d'Istria n'a eu aucune peine à convenir de l'inconvenance de ces propos, qu'il m'a engagé à mépriser. Il m'a parlé avec éloge de la séance du 6; m'a dit que l'Empereur avait été enchanté de la résolution de la Chambre, des sentiments qu'elle avait manifestés dans cette discussion, et surtout de l'esprit dans lequel semblait s'ouvrir la session; qu'il y voyait une garantie presque certaine du succès des mesures que le discours du Roi faisait pressentir. Il m'a supplié de ne pas me décourager, et, me disant qu'il concevait tout ce que ma position avait de pénible pour le moment, il m'a ajouté: « Prenez patience et soyez bien sûr que la conduite de l'Empereur n'a rien qui doive vous inquiéter. Jamais l'Empereur n'a été mieux disposé pour la France, pour le Roi et pour vous personnellement. Mais, avant de manifester d'une

manière moins équivoque ses sentiments, qui exciteront encore bien des jalousies, il est nécessaire qu'il soit assuré de la marche et de la force de votre gouvernement, et qu'il puisse répondre par des faits aux inquiétudes que d'autres éprouvent et s'efforcent de faire partager. C'est à tort que vous prenez pour de la froideur ce qui n'est que de la réserve, de la prudence ; vous pourrez marquer que, depuis votre arrivée, aucun de vos collègues n'a reçu aucune marque de bienveillance dont vous puissiez être jaloux, et que, dans la seule occasion où le corps diplomatique se soit trouvé à la Cour, la famille impériale vous a traité, ainsi que M^{me} de La Ferronnays, de manière à fixer l'attention de la Cour, et surtout de vos collègues ».

Tout cela peut être exact ; et il est vrai que l'Empereur évite plutôt qu'il ne cherche les occasions de voir le corps diplomatique, ce qui autrefois était bien le contraire. Cependant, Monsieur le Baron, après les explications que j'ai eues à mon arrivée, après la franchise et l'abandon que j'ai mises dans mes premiers rapports avec l'Empereur et ses ministres, je crois devoir me tenir sur la réserve et attendre que quelque chose du moins me prouve la réalité de cette bienveillance dont on me parle si souvent. Par de nouvelles avances, je m'exposerais à compromettre la dignité du ministre du Roi. Je croirais d'ailleurs outrepasser mes instructions et j'exciterais ici plus de défiance encore, en donnant à penser que notre désir est de nous unir à la Russie d'une manière plus intime qu'avec les autres puissances faisant partie de cette alliance que l'on croit ici encore sainte et indestructible. Toutefois, Monsieur le Baron, et malgré l'espèce de dépit et de découragement que me fait éprouver le désagréable noviciat que l'on me fait faire ici, si le gouvernement persiste dans la ligne qu'il semble s'être tracée, s'il obtient des Chambres les modifications indiquées dans le discours du Roi ; si aucun désaveu, aucune concession nouvelle ne viennent ajouter aux inquiétudes qu'ont fait naître et qu'entretiennent encore l'audace et les menaces du parti ultra-libéral, je suis convaincu que très promptement on changera de manière, et que la mission de France ne tardera pas à reprendre ici le rang qu'elle a si longtemps été accoutumée d'y tenir.

Je crois pouvoir attendre incessamment M. de Pontcarré, et j'espère qu'il m'apportera des nouvelles qui confirmeront les espérances que donne l'ouverture de la session. Je ne puis trop répéter à Votre Excellence combien il est important pour moi d'être souvent et promptement instruit de tout ce qui se passe à Paris, et d'être mis à même de démentir positivement, et, s'il le faut, officiellement, des nouvelles qui ne trouvent jamais

plus de gens disposés à les croire que lorsqu'elles sont absurdes et désastreuses. Je ne reçois les gazettes que trois ou quatre jours après le gouvernement; je n'ai aucune correspondance particulière dans laquelle je puisse avoir la moindre confiance pour ce qui regarde la politique, et il est aussi embarrassant que désagréable pour moi de n'avoir rien à répondre à des nouvelles qui nous regardent et qu'apportent ici des courriers russes, prussiens ou autrichiens. J'oserais même prier Votre Excellence de donner des ordres pour que chaque courrier qui me sera expédié soit chargé de tout ce qu'il y aura de nouvelles brochures ou pamphlets méritant la peine d'être lus.

Votre Excellence est sûrement beaucoup mieux informée que nous ne le sommes ici de la marche des conférences de Vienne. Les dernières nouvelles que l'on a reçues sont beaucoup plus satisfaisantes qu'on ne l'espérait. Il paraît qu'au lieu de la précipitation à laquelle on s'attendait d'un côté et de la résistance que l'on craignait de l'autre, toutes les parties intéressées ont apporté à ces conférences un esprit de sagesse et de conciliation qui permet d'espérer qu'au moins pour le premier moment, le résultat sera plus efficace qu'on ne l'avait cru. L'accord et l'unanimité qui semblent régner dans ces conférences, cette interprétation de l'article 13 de l'acte fédéral satisfaisante, dit-on, pour tout le monde, assurent pendant quelque temps la tranquillité de l'Allemagne, ou, du moins, éloignent l'explosion que l'on redoutait; et, par cela même, les nouvelles de Vienne ont produit ici un fort bon effet.

J'ai de nouvelles raisons de croire que les instructions envoyées à M. le comte de Lieven pour les conférences qui se tiennent dans ce moment à Londres sont entièrement conformes aux désirs du Roi; c'est-à-dire que l'avis de la Russie sera d'écarter entièrement la proposition de l'Angleterre, et d'attendre l'effet qu'aura pu produire sur les Régences Barbaresques la démarche qui vient d'être faite, se réservant toutefois en attendant de prendre des mesures pour faire respecter son pavillon...

Le nouveau tarif annoncé depuis longtemps vient d'être publié, et M. de Malvirade doit en expédier aujourd'hui un exemplaire à Votre Excellence. La traduction française est dans ce moment sous presse et paraîtra d'ici à peu de jours: désormais, toute espèce de marchandise peut librement entrer en Russie; mais les droits excessifs que l'on établit sur tous les objets de fabriques étrangères équivaldront à une prohibition. L'effet le plus certain de ce tarif serait de rendre la contrebande plus active et plus facile; mais on s'occupe d'un nouveau règlement sur les douanes; il doit être déjà sous presse, et recevra immédiatement son

exécution. Le but de ce nouveau règlement est de réformer la législation des douanes, qui, jusqu'à ce jour, n'était autre chose qu'un amas d'oukases dont la plupart se contredisant rendaient si faciles les monstrueux abus dont on se plaint ; je doute qu'il soit possible de les prévenir tous.

Le travail énorme que ce tarif a rendu nécessaire, celui du budget, que le ministre des finances doit présenter dans les premiers jours de janvier ont nécessairement retardé le commencement de la négociation pour le transit. Je ne crois pas que ce retard puisse avoir été préjudiciable ; il me donnera le temps de recevoir les instructions que j'ai demandées et qui me mettront à même de suivre plus activement et avec plus d'utilité cette affaire, lorsqu'elle sera entamée. Les renseignements que je me suis procurés depuis mon arrivée seraient de nature à beaucoup diminuer l'importance des avantages que l'on espère de ce transit ; seulement, cette négociation pourrait conduire à une convention de commerce d'un bien plus grand intérêt et à laquelle on ne paraît pas ici éloigné de vouloir souscrire. Dans tous les cas, il suffit que j'aie l'ordre de m'occuper d'abord de l'affaire du transit, pour y donner tous mes soins et y mettre toute l'activité possible ; je n'attends désormais que les instructions dont M. de Pontcarré sera probablement porteur.

La rigueur constante du froid pendant ces derniers jours a occasionné quelques maladies. Son Altesse Impériale le grand-duc Michel a éprouvé lui-même une légère incommodité, dont il est presque entièrement guéri.

P.-S. — L'opinion émise plus haut sur le succès des conférences de Vienne était celle de M. de Nesselrode, sur lequel M. de Lebzeltern, qui s'est domicilié pour ainsi dire chez lui, exerce de l'influence, et dont le penchant personnel s'accorde, d'ailleurs, avec la marche de ce Congrès et sa tendance à réprimer sévèrement les idées libérales. Le comte Capo d'Istria, que j'ai vu depuis, m'a paru avoir une opinion infiniment moins favorable des opérations de Vienne. Mais je n'ai pu l'entretenir qu'un moment sur ce sujet, que je me propose de traiter incessamment plus amplement avec lui.

N° 100. Circulaire adressée aux ministres de l'Empereur de Russie à l'étranger.

Saint-Petersbourg, 3/15 janvier 1820.

Les instructions générales données aux ministres de Russie, en date du 3/15 et du 7/19 novembre 1818 avaient pour objet :

1° De présenter dans tout son jour le système européen, que les actes d'Aix-la-Chapelle ont complété.

2° De préciser encore une fois les devoirs que les représentants de Sa Majesté Impériale ont à remplir constamment, afin de coopérer, selon leur compétence respective, au maintien de la *concorde* et de l'*union* qui doivent caractériser la politique de tous les cabinets.

La marche que l'Empereur a tracée à ses ministres est droite et facile. Elle est invariable depuis 1815, et elle le sera de même pour l'avenir. Mais aussi pour la suivre sans la moindre déviation, il a fallu souvent et il faut toujours reporter le regard au point de départ.

C'est dans cette intention que Sa Majesté Impériale fait transmettre à Votre Excellence ainsi qu'à vos collègues l'aperçu ci-joint, et vous engage, M..., à considérer les faits qui y sont consignés d'après ces principes que les directions du 2 juin 1817 et du 3/15 et 7/19 novembre 1818 développent amplement.

L'autorité des *faits* renforcera sans doute votre propre conviction sur la vérité des *principes*, et il vous sera facile dès lors de la faire partager à tous ceux qui sont en relation d'affaires avec vous. Mais il y a plus.

Dans son apparente nouveauté, le système européen a été jugé comme une pieuse abstraction, — puis comme un prestige qui voilait une ambition colossale, — plus tard comme une combinaison qui livrait aux cabinets d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie la dictature dans les deux hémisphères, — enfin comme une ligue de souverains représentants du pouvoir absolu, dirigée contre les peuples qui aspirent aux bienfaits d'une administration légale.

Dans les anciens temps, la politique des cabinets n'était aux yeux des nations qu'un *fait* pour ainsi dire matériel, dont elles ne jugeaient que par le sentiment de l'expérience. La doctrine ou les principes étant réservés aux hommes d'État, les erreurs étaient faciles à combattre. Involontaires : l'action du temps les dissipait. Volontaires : elles disparaissaient par un acte seul d'autorité. Un ministre écarté des conseils des souverains, — et la paix était affermie sur ses bases.

Il en est bien autrement de nos jours. Le système dont nous parlons n'est un *fait incontestable*, qu'aux yeux et dans la pensée des cabinets. Et ce sont les nations qui, par l'organe de leurs séducteurs, en jugent comme d'une *doctrine*. Et elles en jugent à contre-sens.

Or, c'est à leur faire apprécier les *principes salutaires* de cette même doctrine par le *témoignage des faits*, que se réduit la tâche dont les gou-

vernements et les amis du bien semblent devoir s'acquitter avec rectitude et persévérance.

Cette considération donne la mesure des soins que les ministres de Sa Majesté Impériale doivent apporter, afin de rectifier, à chaque rencontre, par la précision de leur langage, les opinions, tant du cabinet auprès duquel ils sont accrédités, que des personnes qui les honorent de leur confiance. Il s'agit donc de combattre les erreurs que la malveillance s'efforce d'accréditer, en démontrant :

1° Que le système général n'est point une abstraction, parce que jamais *fait* moral n'a été plus positif et plus réel.

Ce système, comme nous avons observé souvent, résulte des *obligations* et des *droits* qui sont consacrés par les traités et par les actes de Vienne, de Paris et d'Aix-la-Chapelle des années 1814, 1815 et 1818.

2° Que les traités ne voient aucune ambition, ni grande, ni petite; mais qu'au contraire ils les rejettent toutes et pour toujours dans le néant, parce que les engagements de solidarité qui en résultent, et que toutes les puissances sont nécessairement intéressées à respecter et à faire respecter, obligent l'Europe à s'armer contre celui des États qui porterait atteinte à l'inviolabilité des droits sur lesquels repose la paix du monde.

3° Que ce même système ne donne aucune prépondérance à l'Autriche, à la Grande-Bretagne, à la Prusse et à la Russie, parce que toutes les puissances européennes ont également pris part, par leurs accessions, aux traités et actes qui le composent.

Nulle autre stipulation particulière ou secrète n'existant pas et ne pouvant pas exister entre ces quatre États, ils ne pourraient s'arroger, de leur propre chef, des *droits exclusifs*, sans porter atteinte à ceux qui sont déjà statués.

L'*union* donc qui identifie pour ainsi dire la politique de ces quatre cabinets n'est point une combinaison *sui generis*, mais le principe et le centre pour ainsi dire de l'alliance générale. L'une ne saurait exister sans l'autre, comme la cause ne manque jamais d'effet, ni l'effet de sa cause.

4° Que le système général, enfin, n'est pas non plus la ligue des souverains contre l'amélioration des institutions intérieures des pays, parce que les traités et actes que nous avons mentionnés ci-dessus statuent sur les droits que les peuples ont aux bienfaits d'une administration légale et régulière.

Rien ne le prouve plus que la teneur des traités de Paris de 1814 et 1815 et des pièces diplomatiques qui les accompagnent, ainsi que plusieurs autres dispositions du recès de Vienne.

Telles sont les vérités dont les ministres de Russie dans l'étranger ne sauraient trop se pénétrer, et qu'il leur est itérativement recommandé d'apprécier et de faire apprécier, tant en alléguant le témoignage des négociations heureusement terminées durant l'année 1819, qu'en faisant attention à celles qui regardent plus particulièrement les intérêts de la Russie avec la Porte et avec la Perse.

Fort de cette conviction, vous pouvez, Monsieur..., répondre à toutes les questions qu'on vous adresserait dans la vue de connaître l'opinion de Sa Majesté Impériale sur les discussions dont s'occupent les cabinets alliés, ou bien sur celles qui font l'objet des inquiétudes et des espérances des pays qui cherchent l'équilibre dans leurs institutions intérieures.

Toute opinion fondée en droit, et, par là même, prescrite par les traités existants, est la *sienna*. Nulle autre ne peut *lui* appartenir, et vous êtes autorisé à la réprouver en la désavouant hautement.

Tous les ministres de Sa Majesté Impériale reçoivent les mêmes communications et les mêmes ordres. Tous sont également invités à s'en acquitter avec le zèle et la sagacité qui les distinguent.

N° 101. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays.

(N° 8)

Paris, 21 février 1820.

Monsieur le Comte, je profite d'un courrier que M. le général Pozzo di Borgo adresse à sa Cour, pour vous annoncer que le Roi vient d'accepter la démission de M. le comte Decazes et de donner la présidence du conseil à M. le duc de Richelieu. Cette nouvelle sera sans doute agréable à l'Empereur de Russie, et servira peut-être à lui donner, sur la marche des affaires en France, des idées plus rassurantes que celles qu'il paraissait avoir conçues depuis plusieurs mois. Il me semble du moins, Monsieur le Comte, que vous pourrez en tirer parti pour combattre les inquiétudes qu'a pu faire naître à Pétersbourg le cruel événement qui nous a enlevé M. le duc de Berry, et faire partager au ministère russe et à l'Empereur même les espérances que les bons esprits ne cessent de fonder sur nos institutions et sur les dispositions de la nation.

Le Roi a nommé M. Decazes à l'ambassade de Londres. L'époque de son départ sera prochaine, mais elle n'est point encore fixée. Cette haute marque de confiance du Roi montre assez que Sa Majesté approuve toujours le dévouement et le zèle dont M. le comte Decazes a fait preuve dans l'exercice des fonctions qui lui avaient été confiées jusqu'à ce jour. Elle lui

en a donné un témoignage non moins éclatant en l'élevant à la dignité de duc.

M. le duc de Richelieu ne prend point de portefeuille. Il a simplement le titre de secrétaire d'État joint à celui de président du conseil. Il ne s'opère point d'autre changement dans le ministère du Roi. Chacun des ministres garde son département, et il sera pourvu à celui de l'intérieur, probablement dans la journée.

La santé de M^{me} la duchesse de Berry se raffermir de jour en jour. Elle a reçu avant-hier la première visite du Roi. Nous espérons qu'elle sera bientôt en état de revenir à Paris.

D'après les lettres des départements, la nouvelle de l'horrible attentat qui nous a privés du duc de Berry y a produit la même impression de douleur qu'à Paris. Toutes les villes s'empressent d'en faire parvenir l'expression au pied du trône.

N° 102. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(N° 14. Confidentielle.)

Saint-Pétersbourg, 10/22 février 1820.

Monsieur le Baron, je ne crois pas devoir laisser partir ce courrier, sans compléter les renseignements que je donne à Votre Excellence touchant ma position, par quelques informations sur la situation ici de la plupart de mes collègues, et mes relations avec eux.

Votre Excellence sait qu'il existe moins d'union entre les diplomates accrédités dans les grandes Cours que dans les petits pays. Le soin de capter la faveur et de pénétrer les vues d'un cabinet aussi important que celui de Saint-Pétersbourg permet ici moins qu'ailleurs cette fédération générale et cette intimité du corps diplomatique qui ont lieu dans plusieurs résidences, où la nullité du pays laisse le premier rang à l'intérêt des nouvelles extérieures et des relations personnelles avec les ministres étrangers.

Une réserve exacte m'a ensuite paru particulièrement convenable envers les agents des trois grandes puissances, puisque je venais chercher à reconquérir cette affection russe qui, en déjouant les vues ambitieuses de ces puissances, a tant excité leur jalousie, et que la méfiance, à laquelle, ainsi que j'en informe Votre Excellence, ce cabinet-ci était disposé, n'aurait pu que s'accroître par des prévenances trop marquées de ma part envers les ministres d'Autriche et d'Angleterre.

D'ailleurs, elle m'a paru également utile pour laisser le temps au

résultat de nos débats parlementaires de venir m'apprendre quelle sera ici ma situation future et l'attitude que je pourrai y soutenir ; tandis qu'en même temps je puis aussi, par une plus grande connaissance de mes collègues, juger ceux auxquels mes prévenances devront de préférence s'adresser, et recevoir enfin les instructions de Votre Excellence sur cette partie importante de ma conduite.

Cette réserve, qui obtiendra, j'espère, l'approbation de Votre Excellence, ne m'a pas mis en mesure de faire des observations bien approfondies sur la plupart des ministres étrangers ; mais leur physionomie morale est déjà parfaitement connue au ministère, et je n'aurai besoin que d'ajouter un mot sur leur situation actuelle et mes rapports avec eux.

L'Angleterre n'a encore ici qu'un chargé d'affaires, M. de Casamajor. Comme il vit habituellement éloigné de la société, par goût, ou en raison de ses occupations, nous nous sommes mutuellement bornés aux visites d'étiquette.

Le général Schœler, ministre de Prusse, a été, je crois, fort bien vu ici, il y a une dizaine d'années ; mais maintenant, si de fréquentes incommodités et des habitudes casanières le retiennent presque toujours chez lui, la société ne va pas l'y rechercher. Son crédit personnel a entièrement baissé avec celui de son pays. Quoique l'Empereur conserve à la famille royale de Prusse une affection fondée sur des souvenirs et des liens de parenté, et malgré sa population guerrière, ce royaume sans consistance et qui, en cherchant un appui, a toujours trouvé un maître, précédemment ici, maintenant à Vienne, n'a aussi, comme de raison, nulle part moins d'influence qu'auprès du gouvernement russe. J'ai pu juger, par les discours du comte de Capo d'Istria, du peu d'importance qu'il attachait aux déterminations politiques du cabinet de Berlin et aux communications du général Schœler. Je n'ai donc eu aucun motif particulier d'excéder à l'égard de ce ministre les rapports de la simple convenance ; et, quoiqu'il ait rempli toutes celles qui sont d'usage envers un nouveau collègue, il ne m'a pas paru que, de son côté, il désirât plus d'intimité.

Le ministre d'Autriche, baron de Lebzeltern, est incomparablement plus actif et plus répandu. Très goûté longtemps par l'Empereur, très affligé d'être maintenant tenu à l'écart et du froid qui semble gagner toujours davantage dans les rapports des deux Cours, il s'efforce, je crois, par son adresse, la multiplicité de ses relations, et ses assiduités, surtout dans la maison du ministre des finances et du comte de Nesselrode, de compenser autant que possible la perte de la faveur impériale par la

bienveillance de ces ministres, et d'en protéger les rapports de sa Cour avec ce cabinet ici.

Il n'aime pas, j'ai lieu de croire, qu'aucun autre ministre étranger acquière quelque crédit. Il écrivait, je sais, d'Aix-la-Chapelle « que la Russie se repentirait un jour de ce qu'elle faisait pour la France ». D'ici, en rendant compte de l'accueil favorable que j'avais reçu, il avait soin d'établir que cet accueil m'était purement personnel, et que son ministère n'en devait tirer aucune induction à l'avantage de mon gouvernement.

Néanmoins, Monsieur le Baron, et malgré ces indices d'une inclination très peu française, dès le jour de mon arrivée, conformément aux ordres de M. de Metternich, ses prévenances pour moi ont été extrêmes. Aux politesses, aux soins, aux invitations, il a bientôt fait succéder quelques ouvertures de confiance. Il m'a parlé des rapports favorables à la France qu'il avait écrits de Paris. Il m'a offert de me les montrer ; et, en définitif, il m'a paru chercher à m'imprimer de la défiance pour ce pays-ci. C'est un homme fort aimable. Cependant, comme jusqu'ici, je n'ai pas plus de motifs de me méfier du comte Capo d'Istria que de me confier en M. de Lebzeltern, tout en lui marquant combien j'étais sensible à ses attentions, et combien j'appréciais son agréable conversation, j'ai évité des communications plus intimes et des démonstrations d'une confiance particulière, qui n'auraient été sincères ni de sa part ni de la mienne, mais qui, avec un homme comme lui, auraient pu n'être pas sans inconvénient. Il a senti ma réserve, et a, je crois, ajourné l'œuvre de ma séduction.

Avec M. de Zéa, ministre d'Espagne, mes rapports sont fort bons, mais peu fréquents. Il est fort occupé des affaires de son pays, et aussi, je crois, de celles du commerce, objet de sa première profession, et dans lequel il a conservé un intérêt. C'est, au demeurant, un homme fort estimable, qui inspire la confiance, et qui a rendu ici de grands services à son pays. S'il part pour Constantinople, comme le lui ont annoncé des avis particuliers, qui n'ont pourtant point encore reçu de confirmation officielle, il sera très généralement regretté.

Mais, parmi ceux de mes collègues sur l'intérêt et l'amitié desquels je puis compter, je dois citer en première ligne le doyen de notre corps diplomatique, le vieux et excellent duc de Serra-Capriola. La noblesse de son caractère lui a de tout temps concilié ici la plus grande considération. Simple ministre de Naples, il fut choisi médiateur entre la Russie et la Porte. Après la Restauration, il a été d'autant plus entouré d'égards et de respects, que, durant la plus haute prospérité de Buonaparte, il a soutenu ici le rôle de chef du parti opposé avec courage et le plus noble désinté-

ressement, en refusant tout secours étranger, pendant qu'il était réduit, par la privation de ceux de son pays, à une très fâcheuse pauvreté.

Cependant, après avoir été longtemps très recherché, obligé maintenant par les souffrances habituelles de sa femme à tenir sa maison comme fermée, affaibli lui-même par ses soixante-dix ans, il a commencé à être délaissé. Et comme ici, plus qu'en aucun lieu du monde, dès qu'on voit que le crédit baisse, on précipite sa retraite, l'affluence a entièrement cessé, et les confidences diminuent.

Aussi, j'obtiens de meilleures informations du comte de Blome, ministre de Danemark, mon ami, comme il l'a été de M. de Caulaincourt, et comme il le sera de tout ministre qui semblera devoir acquérir quelque influence. Ses relations chez le comte de Gourieff et au ministère des affaires étrangères lui procurent souvent des notions intéressantes ; et il ne marque, je crois, à aucun de ses collègues autant de confiance qu'envers moi.

Le comte de Bray, ministre de Bavière, l'un des vétérans de notre carrière, à laquelle il doit sa fortune, et des diplomates résidant à Pétersbourg, où il est fort bien établi, s'occupe presque exclusivement des affaires d'Allemagne. Son long séjour, sa capacité, ses connaissances, le mettent en mesure de donner aux ministres de l'Empereur son avis par écrit sur ces affaires. Mais, en outre du peu d'harmonie qui se trouve, je crois, entre sa manière assez illibérale de les considérer, et celle de l'Empereur et du comte de Capo d'Istria, la forme de notes officielles, dans laquelle il rédige ses conseils, a paru pédante ; et on ne l'écoute, je crois, guère plus que ne le fait son propre gouvernement, pour lequel il avait fait une constitution qui n'en était pas une, et qui a été mise au rebut.

Par nationalité et par goût, il témoigne beaucoup d'égards à la mission de France ; et comme, sans s'arrêter à son peu d'influence et à l'inclination qu'on lui suppose à finasser, il a une maison et une conversation fort agréables, des relations très étendues, beaucoup d'instruction et une grande connaissance du pays, j'ai et j'aurai toujours grand soin de cultiver de bons rapports avec lui.

La correspondance de M. de Malvirade a porté des plaintes au ministère sur les discours peu mesurés que le ministre de Sardaigne, comte de Brusasco, tenait au désavantage de la France. Cependant, même avant mon arrivée, il avait déjà modifié son langage. Depuis, le changement avoué dans la marche de notre gouvernement, ou les instructions de sa Cour, ou l'accueil que j'ai reçu ici, ou toutes ces causes réunies, paraissent avoir changé encore plus favorablement ses dispositions. Pourtant, see

et défiant par caractère et par suite du système diplomatique de son pays, il s'était enveloppé d'abord vis-à-vis de moi dans une réserve très grande et presque ridicule. Mais il semble devenu plus communicatif. Il s'est assez ouvert avec M. de Gabriac, qui a cru voir en lui peu de confiance dans la stabilité de notre gouvernement, mais le désir que son pays conserve toujours notre bienveillance, comme pouvant, dans une crise, lui obtenir le Milanais, objet des vœux et des arrière-pensées du cabinet de Turin.

M. Campbell, ministre des États-Unis, se loue fort de M. Hyde de Neuville, et également de M. Polélica. Aussi les relations de son pays avec ce gouvernement-ci semblent être les mêmes qu'avec le nôtre. M. Campbell paraît un fort brave homme; mais il a pour ce pays-ci l'inconvénient de ne parler d'autre langue que l'anglais; et il est en outre éloigné de la société par la douleur que lui a causée la perte récente et presque simultanée de trois de ses enfants. Je me propose par la suite de le cultiver davantage.

Le comte d'Einsiedel, ministre de Saxe, borgne et malade, mais spirituel et fort au courant des affaires, m'a beaucoup parlé de la reconnaissance de son maître pour le Roi, et m'a paru fort bien disposé à notre égard. Aussi, je me propose de le rechercher avec d'autant plus d'empressement, que, sans beaucoup courir, il parvient, dit-on, par sa liaison avec quelques Allemands, gens de lettres et bien informés, et par l'intelligence avec laquelle il s'est assuré de bons rapports, à être exactement instruit; et son inclination pour la France l'engagera, j'espère, à me donner communication de ses renseignements.

J'ai déjà entretenu Votre Excellence au sujet du comte de Beroldingen, ministre de Wurtemberg. Il est tout occupé de maintenir ici la faveur de son Roi; et, malgré les rigueurs personnelles dont il se plaint, je crois qu'il remplit sans beaucoup de peine cet objet principal de sa mission.

J'ignore quelles sont ici les affaires du chevalier de Verstolk, ministre des Pays-Bas. Il paraît agréable, et s'est montré prévenant pour moi.

Enfin, il nous est arrivé de Hambourg un M. Siveking comme ministre résident, et qui vient solliciter les bons offices de la Russie pour nous déterminer à payer à sa république deux millions, dont elle prétend que nous lui sommes redevables. Je ne crois pas qu'on ait encore fait aucune attention à sa personne ni à sa réclamation.

Après cet aperçu rapide de la situation de mes collègues envers le pays et la mission de France, j'ajouterai à Votre Excellence que, lorsque le

succès de notre grande lutte parlementaire aura affermi la marche politique, assuré la conduite et la considération sociale du ministre du Roi à Pétersbourg, je me trouverai parfaitement en mesure de donner à ces relations plus d'étendue et probablement plus d'utilité. Jusqu'ici elles ne m'ont pas mis à même de recueillir des notions intéressantes au sujet de ce qui se passe dans les autres grands États. Je n'aurais pu les rechercher chez les gens du pays. Votre Excellence sait qu'à l'exception de quelques propos sur les affaires de France, à l'égard desquelles, ici comme ailleurs, beaucoup de gens ont des opinions qui deviennent presque des passions, on ne parle jamais de politique, car la censure s'étend ici jusqu'aux paroles. On a même recours, dans le monde, à tous les passe-temps de société et jeux d'esprit, pour suppléer à la conversation, pour laquelle on n'a pas d'ordinaire l'instruction, et jamais la liberté nécessaire. Cependant, lorsque mes relations seront plus étendues et plus familières dans le pays et parmi mes collègues, je ne négligerai pas non plus ce genre de rapports, comme aucun de ceux que le ministre du Roi est en droit d'attendre de mon zèle.

N° 103. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 902)

Paris, 10/22 février 1820.

Monsieur le Comte, les affaires de la France sont devenues d'une nature si compliquée et si difficile à mettre en évidence, que l'observateur a besoin de juger en quelque sorte par intervalle et de comparer à de certaines distances les progrès et les desseins des factions, s'il aspire à saisir les résultats qui en dérivent.

Dans un pays où tout est soumis à une variété et à une rapidité d'idées qui n'ont d'exemple nulle part, caractériser chaque jour ce qui tombe sous les yeux, sans prendre des points de comparaison et sans lier les événements du moment avec ceux qui les ont précédés, ce serait s'exposer à des erreurs et à des contradictions toujours renaissantes. D'ailleurs la fertilité et la diligence des feuilles quotidiennes, la liberté et même la licence avec laquelle leurs rédacteurs publient les moindres actions et jusqu'aux pensées du gouvernement et des partis, ne laissent aucun fait essentiel inconnu, et ce n'est que de temps à autre qu'une raison plus calme, plus impartiale et, s'il est possible, plus supérieure, peut porter dans ce chaos la lumière qui montre en tout ou en partie la direction volontaire ou forcée que les affaires publiques sont disposées à prendre, et ce

qu'il y a de réel à craindre ou à espérer, au milieu des conflits de tant de passions et de tant d'intérêts discordants.

En adoptant cette méthode, je ne croyais pas que, parmi les événements imprévus, celui qui a ôté la vie à M. le duc de Berry viendrait surpasser toutes les craintes et confondre tous les calculs. Ce funeste événement a détérioré infiniment la situation actuelle de la France, et jeté de tristes semences de trouble et de malheur pour l'avenir.

Sans précipiter les observations que cet acte d'atrocité réclamerait de préférence, et en me réservant d'y revenir dans le cours de ce rapport, je reprendrai de plus haut l'histoire de la marche du gouvernement, les effets qu'elle a eus jusqu'à présent sur l'esprit des partis et sur la nation en général, et la position périlleuse dans laquelle l'ambition inconsidérée du ministre principal et la violence des factions viennent d'entraîner cette monarchie.

Lorsque le Roi annonça, dans son discours, qu'il allait calmer l'inquiétude vague mais réelle dont le royaume était agité, et qu'il se déclara appelé à fermer l'abîme de toutes les révolutions, l'expectative et l'anxiété du public ne pouvaient manquer d'être portées à leur comble, après une manifestation aussi solennelle des projets et des résolutions du monarque ; mais cette attente, au lieu d'être le résultat d'un sentiment de confiance dans l'avenir, n'était au contraire qu'une crainte universelle, inspirée par la méfiance, envers un ministre accusé par tous les partis d'avoir compromis le Roi dans le but d'assurer son existence politique chancelante, et qui, au lieu de rappeler l'État aux principes dont il l'avait fait dévier, l'année précédente, ne pensait qu'à torturer les principes et les institutions pour les accommoder à sa situation personnelle.

Quelle que fût la sévérité d'une telle animadversion, elle n'en était pas moins réelle, et la France entière retentissait des critiques les plus amères et des attaques les plus violentes ; condition inévitable de la faveur, lorsqu'elle parvient à usurper le pouvoir.

Au milieu de toutes ces agitations et de ces incertitudes, le ministère sentait à chaque instant la nécessité de se prononcer en fixant les idées du public sur ses propres projets, et de faire cesser ainsi les spéculations que la justice ou la malveillance se plaisaient à former sur son compte. En conséquence, il fut arrêté que M. de Serre, garde des sceaux, présenterait les plans de réforme, soit sur la loi des élections, soit sur les autres matières qui devraient être associées à cette grande mesure.

Ce travail avait été combiné avec les restes de la secte doctrinaire, qui était demeurée fidèle à M. Decazes, et qui néanmoins reconnaissait M. de Serre

comme sous-chef, parce qu'il avait été un de ses membres les plus zélés. Il comprenait plusieurs institutions appelées organiques sur l'administration départementale et municipale, sur l'institution du jury et d'autres objets de la plus grande délicatesse ; et, lorsque les circonstances prescrivaient aux ministres de se borner à corriger leurs propres erreurs et à remédier aux conséquences funestes de leurs propres mesures, sans multiplier les sujets de discussion et les divisions que devaient en résulter, ceux-ci et leurs conseillers idéologues combinaient des changements qui auraient mis tout en problème, dans le pays du monde où on aurait le plus besoin de s'habituer à regarder les choses comme définitivement établies.

La maladie de M. le garde des sceaux survint, lorsqu'on croyait toucher au terme de tant d'incertitudes ; après avoir fatigué le public par des détails souvent renouvelés, il fut décidé finalement que ce ministre, nommé par son parti l'athlète de la tribune, partirait pour le midi, afin de soigner sa santé.

Avant de se séparer de ses collègues, M. de Serre leur fit promettre qu'aucune altération ne serait faite au plan qu'ils avaient concerté ensemble, et que M. Decazes, qui devait le remplacer devant la Chambre, en suivrait les dispositions et en soutiendrait la discussion.

L'absence du garde des sceaux fut considérée par le président du conseil comme un événement favorable à ses vues et commode pour sa position personnelle. Le premier était un homme rempli de l'idée de son propre mérite et surtout juge très partial de son talent à la tribune ; il n'avait consenti à se séparer de ses trois collègues, lorsqu'ils furent renvoyés du ministère, et à s'associer à M. Decazes, qu'à des conditions qui le rendaient, pour ainsi dire, le maître de toutes les propositions législatives ; et autant celui-ci se donnait de l'importance à cause de la faveur du Roi, autant l'autre croyait en avoir acquis et lui en imposer par les suffrages du peuple.

Toutes ces considérations firent croire à M. Decazes qu'en perdant son collègue, il se trouvait débarrassé d'un rival, avec le pouvoir plus concentré dans sa personne et sans nul obstacle au conseil, dont il restait le dictateur ; mais une question qui s'éleva à la Chambre des députés au sujet des pétitions sur la loi des élections, déranger une partie de ces illusions. Le ministère n'obtint dans ce combat préliminaire qu'une majorité de cinq voix, malgré que tous les royalistes désignés sous la dénomination de côté droit de l'assemblée eussent voté pour le soutenir dans ce débat incidentel, sans néanmoins qu'il existât entre eux et le cabinet, ni bonne intelligence, ni arrangement convenu.

Cette expérience démontra la nécessité de leur coopération, si on voulait résister à la phalange adverse qui s'était formée du côté gauche ; en conséquence, le président du conseil chercha à se rapprocher des plus traitables parmi le parti. Pour parvenir à ce résultat, M. de Richelieu était la personne qui paraissait offrir le plus d'avantages ; rien ne fut donc négligé, afin de l'associer ostensiblement au plan du ministre et aux mesures devenues indispensables pour la conservation de son pouvoir.

Le premier moyen que M. Decazes choisit pour s'introduire auprès du duc fut celui de lui offrir le portefeuille, soit comme preuve de son désintéressement, soit comme réponse à tous les détracteurs qui l'accusaient de le lui avoir arraché l'année précédente.

M. de Richelieu, qui en était éloigné par système et malheureusement par conscience, et qui croit en quelque sorte justifier la faiblesse montrée lorsqu'il quitta les affaires, en persévérant dans la résolution de ne plus les reprendre, continua dans le refus auquel il était naturel de s'attendre ; dès lors, M. Decazes profita de la position dans laquelle il l'avait mis, et lui demanda son appui d'une manière avouée pour l'aider à gouverner le royaume, dont le premier s'obstinait à ne pas vouloir accepter la direction.

Le duc consentit à cette proposition sans la moindre résistance, et offrit ses services avec la générosité et même l'abandon qui sont propres à son caractère ; dès lors, il fut arrêté que l'on assemblerait un conseil privé, dont il serait membre avec M. Lainé, et où M. Decazes, qui le présidait, appellerait, outre les ministres ordinaires, quelques autres individus de son choix.

Cet événement ne manqua pas de faire sur les différents partis la sensation qu'il était aisé de prévoir. Les libéraux continuaient leurs déclamations contre le projet de modifier la loi des élections, et les renforçaient même de toute la chaleur de la haine et du dépit, en voyant M. Lainé, qu'ils détestent, appelé à prendre part aux mesures dont ils craignent le succès. Les doctrinaires se plaignaient de leur patron, M. Decazes, parce qu'il semblait ne plus respecter les conventions et suivre le travail adopté par M. de Serre ; et les royalistes persévéraient dans la maxime qu'aussi longtemps que le favori conserverait la direction des affaires, il n'existait aucun espoir de les voir dirigées dans un sens qui pourrait mériter leur coopération.

Ces divergences d'opinion avaient été annoncées à M. de Richelieu, avant de se compromettre et de se laisser entraîner dans le piège tendu à sa bonne foi. Quelle que soit la modestie d'un homme de bien, la dignité

et le bon sens lui prescrivent de ne pas la prodiguer, lorsqu'elle peut l'abaisser dans l'opinion et détruire l'effet politique que l'on voudrait produire.

Toute la France est persuadée que M. Decazes a trahi son bienfaiteur et son chef dans l'année 1818. Le voir maintenant, assis sur le fauteuil où il s'est glissé par la faveur et par l'intrigue, présider le même personnage qu'il en avait fait descendre et l'autre ministre (M. Lainé) dont il avait déjoué les mesures dans le temps même où ils étaient collègues, a présenté une telle métamorphose et a prêté si naturellement au sarcasme et au ridicule, que tout le mérite qui pouvait en résulter pour la vertu des uns, et le profit que la dextérité de l'autre en attendait, se sont trouvés entièrement perdus.

C'est au milieu de la critique et des attaques croisées de tout genre, que le conseil dont j'ai fait mention a élaboré le nouveau projet de loi sur les élections, et dont je me réserve de parler dans la suite ; en attendant, je supplierai Votre Excellence d'observer la versatilité et l'instabilité des idées de M. Decazes sur une matière aussi décisive.

L'année précédente, il fit de cette loi un moyen d'intrigue pour se rendre populaire et se mettre à la tête du gouvernement ; il convint ensuite qu'il y avait des modifications indispensables qu'il ne manquerait pas de mettre en avant. Lorsqu'elles furent proposées par M. de Barthélemy, il les déclara funestes à la monarchie, et acheta quelques mois d'existence ministérielle par l'accroissement coupable de la Chambre des pairs, par la loi licenciuse et impie de la presse, et par d'autres concessions anti-sociales. Alarmé du nombre des députés libéraux que l'élection du nouveau cinquième avait amenés à la Chambre, il éloigne trois de ses collègues qui ne voulaient pas entrer dans ses nouveaux projets, et transige avec les doctrinaires pour un système de réformes qui devait toucher à toutes les institutions organiques de l'ordre social en France. M. de Serre tombe malade et s'éloigne de la capitale et des affaires, et le président du conseil enfante un nouveau plan, cherche à s'appuyer sur d'autres hommes, entraîne M. de Richelieu dans la manœuvre du jour et appelle les royalistes à son secours, sans leur donner d'autre garantie de sa conduite future, que la duplicité de sa conduite passée.

Cette esquisse n'est qu'une indication générale de ses tergiversations, et il serait au-dessus de l'analyse et de la patience de faire l'énumération de toutes les nuances de situation qu'il a fallu prendre pour se conduire dans ce labyrinthe d'intrigues.

En attendant, la véritable direction du gouvernement s'affaiblissait chaque jour et flottait au hasard. Les portes de la France s'ouvraient aux exilés et à tous les vagabonds que la loi, les ordres du Roi ou leur propre conscience avaient éloignés. Bassano et ses compagnons revenaient comme des victimes contre lesquels la haine des étrangers avait cessé de s'exercer ; Savary bravait la justice, et M. Decazes, qui n'avait jamais discontinué de conserver des rapports avec cet homme, était accusé de recéler les pièces qui auraient servi à sa condamnation. On voyait paraître des aventuriers du Texas, des généraux venant d'Amérique, et Paris était devenu le rendez-vous de tous les conspirateurs des Cent Jours, avides de nouveautés et dévorés de vengeance et d'ambition.

Tout ce relâchement prenait le nom de clémence, et le Roi, en prodiguant les démonstrations et les expressions de bonté, au lieu d'obtenir de la reconnaissance, tombait dans la dérision, parce que la grâce n'était pas considérée comme le résultat de la force de son gouvernement.

A la présence des hommes des Cent Jours et à la profusion des doctrines révolutionnaires, se réunissaient des publications répétées sans cesse et calculées pour rappeler l'intérêt sur la personne de Bonaparte et pour caractériser cette époque comme un effort d'héroïsme dans lequel les vrais Français avaient succombé sous le poids de l'Europe, dont les Bourbons avaient été les instruments. Cette manière d'envisager les événements n'était presque plus en contradiction avec la marche du ministère du Roi, puisque, celui-ci ayant confondu toutes les idées à cet égard et donné accès sans distinction aux personnes impliquées dans cette funeste défection, l'autorité ne pouvait plus révoquer la doctrine, lorsqu'elle avouait ceux qui la professaient ouvertement.

La licence de la presse se manifestait chaque jour pour porter au comble la confusion qui s'était établie dans la nature des affaires et dans la marche des idées, et, lorsque Paris semblait tranquille au milieu des spectacles et des distractions de la saison, lorsque le conseil privé alambiquait la loi des élections pour obtenir des choix réconciliables avec la continuation de M. Decazes au pouvoir, lorsque le duc de Richelieu avait accepté et se préparait à remplir une mission auprès du Roi d'Angleterre pour le complimenter à l'occasion de son avènement au trône, l'observateur voyait, sous cette superficie d'illusions, les éléments d'une explosion prochaine, et surtout l'impossibilité de continuer de gouverner un pays sans aucun principe fixe et en se rendant

tour à tour le complice de toutes les factions, sans jamais en comprimer aucune et sans montrer à la nation un système auquel elle pourrait attacher ses intérêts et ses espérances.

C'était pour ainsi dire au milieu de ces préparatifs de désordre, que M. Decazes avait fixé le 2/14 février pour la présentation de la loi devenue, par l'imprudence du ministère, l'objet d'une si grande agitation en France, lorsqu'une main parricide frappa à mort le duc de Berry quelques heures avant la séance.

Cette coïncidence de ces époques n'a semblé à personne devoir être fortuite, que l'assassin soit l'instrument d'une faction, ou bien que, concentré dans son complot, ce moment d'agitation lui ait paru le plus propre pour l'exécuter.

Une pareille catastrophe ne pouvait manquer d'ajouter, aux imprécations journalières contre le favori, toutes celles qu'une juste indignation ou la haine de ses ennemis tiraient de la circonstance lamentable où la famille royale était plongée. Lorsqu'il parut dans la chambre où le prince infortuné rendait les derniers soupirs, la duchesse de Berry, dans l'excès de sa douleur, lui reprocha d'être la cause de son malheur, et ne voulut pas même le laisser approcher de la petite princesse que le père avait désiré de voir avant de mourir, en s'écriant : « qu'il aurait pu les exterminer tous ». Ces reproches n'étaient sans doute que les épanchements d'une femme en délire par l'excès de sa douleur, et M. Decazes était innocent du sang du duc de Berry ; mais le relâchement de son administration, la disposition où chacun est d'accumuler sur la faveur l'odieux même du mal qu'elle ne fait pas, en haine de celui dont elle est la cause, ne rejetait aucun moyen de lui nuire. Le Roi arriva et, comme à son ordinaire, lui témoigna encore plus de bienveillance que de coutume ; il s'entretint avec lui et le prit pour appui, lorsqu'il se baissa pour fermer les yeux de ses propres mains au dernier héritier de sa race.

Il serait difficile d'exprimer l'irritation des partis et l'effervescence publique, au milieu de ce mélange d'atrocité et de faiblesse, à l'aspect du cadavre du duc de Berry et des soins d'écartier du favori les conséquences, je ne dirai pas de ses crimes, mais de son égoïsme et de son inconduite.

C'est dans ce tourbillon de tumultes et de vociférations, que le ministère chercha à prendre un parti sur la situation des affaires publiques et sur la sienne propre, et qu'il se décida à proposer des mesures que la circonstance pouvait autoriser plus ou moins, mais que

les soupçons inspirés par M. Decazes et les contradictions dans lesquelles il tombait avec ses doctrines précédentes, rendaient impossibles à concilier avec les dispositions des chambres.

Malgré cette perspective, il prit le parti de se présenter à la tribune de celle des députés et de proposer la suspension de l'*habeas corpus* envers les personnes soupçonnées de sinistres desseins contre la famille royale et la sûreté de l'État; il ajouta à cette loi de circonstance le plan déjà arrêté sur le mode d'élection, et, à l'instant même, il se transporta à la Chambre des pairs pour proposer la censure sur la liberté de la presse pendant cinq ans.

Nul doute que la situation de la France ne montre la nécessité d'investir le gouvernement du Roi de moyens, même extraordinaires, qui le mettent en état de suspendre et de contenir le torrent révolutionnaire mis en mouvement depuis plus d'un an par l'imprévoyance et, jusqu'à un certain point, par la complicité de l'autorité; mais, pour investir d'une dictature aussi étendue un ministère quelconque, ceux qui sont appelés à la lui accorder doivent reposer dans les personnes qui le composent la confiance la plus illimitée. Celles qui réclamaient ces mesures se trouvaient dans une catégorie diamétralement opposée. Les libéraux étaient résolus à les refuser, parce que leurs intérêts et leurs desseins sont attachés et dépendent d'autres principes et d'autres doctrines, et les royalistes, qui les auraient accordés comme moyen de sauver l'État, répugnaient de mettre entre les mains de leurs adversaires des armes qu'ils croyaient ne devoir servir que contre eux.

Cet état des choses était aisé à prévoir, en considérant les dispositions et les passions des partis; mais M. Decazes, qui calculait ses succès auprès des Chambres et du public par ceux qu'il est habitué à obtenir auprès du Roi, s'était jeté dans ce labyrinthe sans en connaître, ni les difficultés, ni l'issue.

Dans une telle situation, chacun pouvait voir que la marche du gouvernement était arrêtée, et le favori lui-même n'osait plus se le dissimuler. A mesure que sa position devenait incertaine, ceux qui aimaient à le voir éloigné de la présence du Roi augmentaient d'activité; Monsieur et ce qui reste encore du débris de la famille royale suppliaient le monarque de s'entourer d'un autre conseiller, et celui-ci ne savait comment se soustraire à cette nécessité, malgré la répugnance de s'y soumettre.

De leur côté, les moins odieux parmi les libéraux craignaient de voir nommer un ministère qui leur serait tout à fait contraire, et aimant plutôt transiger avec M. Decazes pour quelque temps, que de combattre

avec d'autres plus directement hostiles, se sont empressés de lui offrir des termes pour servir à un accommodement qui serait le prix de leur appui dans les Chambres. Si on en juge par les journaux qui se sont imprimés sous la direction du ministre, il paraît que cette offre avait été accueillie dès le premier instant ; cependant, ou la crainte d'être entraîné avec trop de violence, ou l'efficacité des représentations auprès du Roi, ont décidé le maître et le favori à se séparer et à rendre la retraite moins amère pour les sentiments de l'un, et plus utile pour les intérêts de l'autre.

Ceci une fois arrêté, M. Pasquier, qui désirait de se débarrasser de la crise sans en être emporté, s'attacha à persuader au duc de Richelieu de se mettre à la tête du conseil ; M. de La Tour-Maubourg et M. Roy s'offrirent de servir avec lui, et en général la voix publique, dans l'incertitude où tout était tombé, s'unissait aux agents plus directs pour le déterminer à prendre ce parti. Le Roi lui-même lui écrivit enfin une lettre pour lui annoncer qu'il était décidé à se séparer de M. Decazes, malgré que ce fût la plus grande douleur qu'il eût éprouvée dans sa vie. La supériorité donnée à ce genre de peine, au moment même où le cadavre du duc de Berry assassiné était exposé au Louvre, inspire de tristes réflexions, lorsqu'on pense que tant de faiblesse est appelée à surmonter tant de difficultés.

Voyant qu'on était parvenu à vaincre la répugnance du duc de Richelieu, M. Decazes prit alors le parti de se rendre l'auteur de tous les arrangements qu'il laisserait après lui. Votre Excellence verra, par la feuille du *Moniteur* ci-jointe, premièrement qu'il s'est fait nommer duc lui-même, pour les causes qui sont exprimées dans l'ordonnance, parmi lesquelles les services prêtés à la famille royale sont explicitement mentionnés, ensuite ambassadeur en Angleterre ; et que, lorsqu'il s'est agi de nommer M. de Richelieu président du conseil, c'est sur la proposition du ministre de l'intérieur, c'est-à-dire de M. Decazes qui avait cessé de l'être. En raisonnant, selon la série des ordonnances, que le premier reçoit l'investiture de sa nouvelle place, le *Journal de Paris* explique encore davantage et annonce avec une sorte de jaillance l'esprit qui a présidé à ces combinaisons, en disant que M. Decazes et M. de Richelieu, unis de principes et d'amitié, n'ont jamais cessé d'agir ensemble.

J'aurais épargné à Votre Excellence les détails de ces particularités, si elles n'étaient en quelque sorte inhérentes à la chose elle-même, et si elles ne trahissaient pas, d'un côté, la continuation de l'intrigue, et, de

l'autre, celle d'une faiblesse qui fait douter des succès, même les plus probables.

Le comte Siméon, sous-secrétaire d'État au ministère de la justice, durant l'absence de M. de Serre, est nommé ministre de l'intérieur; c'est un ancien conseiller d'État, suffisamment respecté et dont les opinions ont toujours été d'un libéralisme modéré.

Le baron Mounier, le même qui fut au nombre des secrétaires de la mission française à Aix-la-Chapelle, a obtenu la direction générale de la police et l'administration départementale. Il a de l'habileté, mais le fardeau dont il est chargé est si pesant et lui-même si novice dans cette carrière, qu'on a besoin d'attendre avant de se prononcer sur la convenance de ce choix, quoique, en général, on en pense favorablement.

Le baron Portalis a remplacé M. Siméon dans la place de sous-secrétaire d'État à la justice; c'est lui qui, réuni à M. de Blacas, a signé avec la Cour de Rome l'arrangement provisoire relatif au clergé de France.

M. Decazes, quoique nommé ambassadeur à Londres, paraît ne point vouloir quitter la France de sitôt; il dit qu'il partira premièrement pour les terres qu'il vient d'acheter près de Bordeaux, où il attendra probablement le dénouement de la nouvelle scène qui se présente. Dans le cas même où il se rendrait à la mission qui lui est destinée, il n'existe aucun doute qu'il ne continue à exercer une influence, à mon avis, très malfaisante sur les affaires. Les rapports qu'il conservera avec le Roi et ceux qu'il s'est assurés avec les membres du ministère actuel, lui donneront l'occasion d'ourdir de nouvelles trames pour revenir au pouvoir, et ce n'est pas le duc de Richelieu qui pourra ou voudra faire usage de l'autorité d'un premier ministre pour les dissoudre.

La résolution prise de ne pas vouloir de portefeuille spécial aurait de l'avantage pour quelqu'un qui prétendrait de surveiller en quelque sorte tous les départements. Mais le président actuel du conseil, avec l'éloignement qu'il a pour les affaires, ne se trouvant pas nécessairement obligé à les diriger, s'abstiendra autant qu'il dépendra de lui de s'en mêler, et il est à craindre qu'elles ne se passent en grande partie sous son nom et sans la participation de son influence.

En supposant que le nouvel ambassadeur en Angleterre se rende à son poste, c'est encore là qu'il cherchera à faire apprécier son importance et à persuader qu'en attendant qu'il revienne au pouvoir d'une manière ostensible, aucune chose essentielle n'est décidée sans son consentement.

Il est vrai que le Roi Georges IV a témoigné constamment une grande aversion contre la conduite de ce favori de la fortune, mais Lord Castle-

reagh, qui n'a pas manqué une occasion de le cultiver avec une assiduité marquée, conseillera, à mon avis, de vaincre les répugnances et de laisser la carrière ouverte à quelqu'un dont le nom est associé aux angoisses et aux divisions qui séparent, tous les jours davantage, la France de la communion européenne.

Quoi qu'il en soit, le ministère, tel qu'il est maintenant composé, aura à surmonter, outre les difficultés générales, celles que M. Decazes lui suscitera, soit qu'il reste à Paris de connivence avec le Roi, soit qu'il s'en éloigne avec le dessein d'un retour prochain. Malgré toutes ces tergiversations, M. de Richelieu pourrait encore prendre sur son souverain l'ascendant qu'il n'a jamais osé lui refuser aussi longtemps que le duc a été en place; mais la gravité des circonstances et l'abattement dans lequel celui-ci tombe plusieurs fois dans la journée, réuni à une influence presque magique que M. Decazes exerce sur son esprit pour le tromper et le déjouer sans cesse, lui feront perdre, je le crains, la plus grande partie de ses avantages.

La manière dont les affaires ont été conduites jusqu'à présent a rendu plusieurs mesures nécessaires au gouvernement, dans quelques mains qu'il soit, sous peine d'une dissolution prochaine.

La loi des élections, exécutée dans l'esprit qui l'avait dictée, aurait continué à produire les bons effets qui l'ont justifiée en général durant les années 1817 et 1818, mais, M. Decazes ayant voulu s'emparer et de la loi et du gouvernement, et ayant perverti, par les moyens d'exécution, l'influence naturelle de cette institution, le résultat a contrarié et le but de la loi elle-même et celui qu'il s'était proposé. En s'opposant, l'an passé, aux modifications, il a réuni mal à propos, pour ce jour de combat, la phalange libérale et révolutionnaire sous ses drapeaux; en proposant, aujourd'hui, une réforme radicale, il a trouvé et il lègue à ses successeurs, outre les ennemis naturels de la nouvelle mesure, tous ceux qu'il a créés lui-même par ses condescendances passées et par ses contradictions présentes.

C'est de cette accumulation de difficultés et d'obstacles qu'il faut faire ressortir une forme d'élection plausible, mais le succès, bien que désirable et même nécessaire, est encore parmi les futurs contingents les plus douteux.

Les moyens d'arrêter la licence de la presse, quoique également essentiels, sont, à mon avis, les moins difficiles à obtenir; il est vrai qu'il existe des personnes qui, en rejetant la censure, voudraient augmenter la répression; mais l'une ou l'autre auront lieu, parce que tout le monde

est scandalisé de l'atrocité de ces criminels folliculaires. La suspension de l'*habeas corpus* rencontrera de grands obstacles ; cependant les probabilités de la voir adoptée temporairement sont très fondées.

En raisonnant sur ces hypothèses, je suppose celle d'une franche et cordiale coopération de la part des royalistes ; à la vérité, aucun de leurs chefs ne fait partie, pour le moment, de l'administration actuelle, mais la carrière leur est ouverte pour se joindre à un ministère et à un système qui se rapproche de tout ce qu'ils pouvaient désirer de raisonnable.

M. de Villèle est entièrement de cet avis ; il voit qu'étant appelé à soutenir le duc de Richelieu et à fortifier la couronne dans la résolution prise de combattre les anarchistes, le rôle qui lui est destiné l'invite également à profiter de tous les succès de l'entreprise. Les forcenés du château, après avoir tremblé devant leur ombre, seront peut-être moins traitables, parce qu'ils sont moins éclairés. Monsieur, frère du Roi, promet de les maintenir dans une bonne direction ; s'ils montrent de la modération, cet exemple produira un effet d'autant meilleur, qu'il est moins attendu.

L'esquisse que je viens de soumettre à Votre Excellence lui donnera, je l'espère, une idée suffisamment exacte de la position dans laquelle M. de Richelieu se trouve à la tête du ministère actuel, soit par rapport à lui-même, soit relativement au favori et aux Chambres, qu'il est appelé à consulter et à diriger, s'il est possible. Prédire la conclusion d'affaires aussi immenses et aussi incertaines, eût été téméraire ; je ne pouvais donc que caractériser le point de départ, et me réserver de suivre et de rendre compte de la marche à mesure que le mouvement se développera.

Quant à l'assassinat commis sur la personne de M. le duc de Berry, l'âme a besoin de faire un effort pour former des raisonnements à l'égard d'un crime aussi révoltant et aussi lamentable, qui en même temps est un grand et funeste événement politique. Les restes de la famille régnante, étant condamnés à la stérilité, n'attachent plus par l'espérance, et fatiguent par la longue période qu'ils devraient parcourir sur le trône, s'ils ne devaient en descendre naturellement que pour entrer sous les voûtes funèbres de Saint-Denis. Une situation aussi désavantageuse décide les neutres à désertier, décourage les amis et excite l'impatience des révolutionnaires. Ces derniers, divisés entre eux quant au but final, s'accordent néanmoins dans l'idée commune d'un changement. Les anciens serviteurs de Bonaparte ne savent plus se contenir, et trahissent à chaque instant l'espérance de reprendre leur influence et leurs grandeurs passées. Soutenus par la portion la plus désespérée de l'ancienne armée,

eux seuls appuient les opinions par les poignards ; et puisqu'ils ne sont pas assez forts pour exciter des révolutions, ils sont décidés à commettre les crimes qui les provoquent. Les jacobins et les libéraux, qui ne voient dans les souverains que des magistrats amovibles, et dans les Bourbons des obstacles à leurs doctrines et à leur élévation, visent à amener l'expulsion de la dynastie par la force des assemblées, et voudraient altérer l'ordre de succession par les mêmes principes que la Convention s'est arrogé le droit de juger Louis XVI.

La difficulté de remplacer l'autorité souveraine embarrasse néanmoins les uns et les autres.

Les premiers voudraient un chef capable de les conduire à la victoire, et les seconds, un magistrat qui leur donnerait l'occasion de réaliser les rêves d'une utopie. Bonaparte est confiné à Sainte-Hélène, et son fils, encore jeune, entre les mains d'une puissance qui n'en disposerait qu'à son profit ; Eugène, incertain et insuffisant pour conduire une aussi grande affaire à bon port. Le duc d'Orléans seul remplit quelques-unes des conditions, mais ne satisfait complètement personne ; cependant, les militaires comptent de l'entraîner, parce qu'il est faible, et les libéraux de le diriger, parce qu'il est démagogue.

J'ai dû souvent m'expliquer sur le compte de ce personnage ; aujourd'hui que la mort du duc de Berry l'a rapproché du trône et que l'impatience révolutionnaire peut l'y porter avant que la règle de succession l'y appelle, l'Europe doit chercher à le connaître et à l'observer encore davantage. La nature ne l'a doué d'aucun sentiment noble et élevé, et l'éducation a donné à la médiocrité de son esprit une direction fautive et minutieuse. Il aspire à devenir usurpateur, et il est avare et timide ; il affecte de faire sa cour aux militaires mécontents, sans qu'ils puissent jamais compter de le voir à leur tête ; il professe le libéralisme à outrance, et prétend de porter une couronne par la grâce des démocrates et des idéologues de la Révolution. Son élévation prématurée serait, à mon avis, le commencement d'un bouleversement, dont il n'aurait jamais la force de contenir la violence et d'arrêter le mouvement, parce qu'au lieu d'en être l'auteur, il n'en sera que l'instrument servile.

Ayant dû indiquer au ministère impérial le coin sinistre du tableau, il lui sera agréable de connaître également quelques détails qui offrent des aperçus moins alarmants.

Le public de la capitale a témoigné des regrets vifs et sincères, à l'occasion de ce terrible assassinat. Les nouvelles que l'on reçoit des provinces prouvent les mêmes sentiments.

Les troupes de ligne en garnison à Paris montrèrent un bon esprit, et la garde royale serait prête à tout entreprendre. Ils existent donc ces éléments d'ordre et de force qui, réunis et combinés, en auraient imposé aux factions ; mais le gouvernement, depuis que le favori l'avait entièrement usurpé, n'a été qu'une intrigue, et la majesté d'un Roi de soixante-quatre ans, qu'un instrument avili entre les mains d'un élève de la police. Le changement qui vient d'avoir lieu est encore un ouvrage très imparfait, et il n'appartient pas à la prudence humaine d'affirmer dans ce moment, ni les succès, ni les défaites qui l'attendent.

Je croirais avoir mal rempli mon devoir, si je finissais ce rapport sans rendre compte de ma conduite dans ces circonstances. Lorsque l'expédition de Votre Excellence en date du 17/29 décembre me parvint, je réglai mon langage avec le ministère français selon mes instructions et dans la mesure la plus convenable. Le silence observé envers mes collègues par leurs Cours respectives me fit présumer qu'elles n'étaient pas dans l'intention d'appuyer et de suivre la tendance que la nôtre aurait désiré donner aux communications avec la France.

Les renseignements reçus de la part de M. le comte de Lieven me confirmèrent dans cette opinion à l'égard du cabinet de Londres, et le temps qui s'est écoulé depuis a fait connaître que celui de Vienne suivait les mêmes errements.

Les observations que j'ai jugé devoir soumettre au ministère impérial à ce sujet sont contenues dans la dépêche subséquente. La présence du duc de Richelieu à la tête des affaires ne m'a point empêché de parler du passé, parce que l'avenir est trop incertain, et que nous avons besoin d'apprécier la conduite de nos alliés, pour connaître ce qui reste à craindre ou à espérer de leur politique dans les cas qui peuvent se présenter.

Quant aux autres affaires, Votre Excellence verra en détail les rapports qui concernent chacune d'elles et l'état où elles se trouvent ; si le ministère actuel se consolide, nul doute qu'on ne rencontre plus de facilité pour les terminer d'une manière aussi satisfaisante que leur nature et les circonstances peuvent le permettre.

N° 104. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(N° 16. Confidentielle.)

Saint-Pétersbourg, 21 février 1820.

Monsieur le Baron, Votre Excellence aura peut-être remarqué que toutes mes dépêches, depuis celle que j'ai eu l'honneur de lui adresser

en date du 10 décembre, n'ont généralement porté que sur des objets d'un faible intérêt. J'ose cependant espérer qu'elle n'en aura point attribué la cause à un manque de zèle de ma part, et qu'indépendamment des inconvénients attachés à l'infidélité des postes, elle aura pris en considération la position toujours délicate dans laquelle je me trouve ici, et la réserve à laquelle m'oblige, nécessairement, celle où l'on semble encore se tenir vis-à-vis de moi. Je pense, d'ailleurs, que cette réserve est bien calculée dans l'intérêt du service du Roi. Après les premières communications que j'ai eues avec l'Empereur et avec ses ministres, j'ai cru devoir attendre, ou que de nouveaux événements viussent modifier les dispositions du cabinet de Saint-Pétersbourg, ou qu'un motif quelconque me mit dans le cas de demander un nouvel entretien au comte Capo d'Istria. Les occasions assez fréquentes que j'ai de le rencontrer dans la société me donnent bien celles d'avoir avec lui des conversations qui, toujours, sont intéressantes, mais qui n'ont, cependant, jamais ni le caractère ni l'importance de celles où, avec l'apparence du moins de la plus extrême franchise et de la plus entière confiance, tout ce qu'il me dit peut être regardé comme l'expression positive de la pensée et des sentiments de l'Empereur. J'ai donc cru, Monsieur le Baron, qu'il était de mon devoir de m'attacher à ne rendre compte à Votre Excellence que de ces conversations qui portent en quelque sorte, comme le dit lui-même le comte Capo d'Istria, un caractère officiel.

L'arrivée de M. de Pontcarré, et le contenu des dépêches qu'il m'a apportées, m'ont fourni une occasion de demander une audience particulière au comte Capo d'Istria. J'ai eu avec lui la conversation dont j'ai déjà fait mention, et dans laquelle je crois avoir coulé à fond toutes les questions que je m'étais proposé de traiter. Votre Excellence m'ayant fait l'honneur de me mander qu'elle avait approuvé la manière dont s'étaient établis mes rapports avec le ministère impérial, j'ai cru devoir accepter, sans hésitation, la proposition que le comte Capo d'Istria m'a faite de suivre la même marche. Je suis plus que jamais convaincu que, tant que mes rapports avec le gouvernement russe resteront à ce qu'ils sont aujourd'hui, cette confiance, cette franchise qui m'ont déjà réussi sont la seule bonne manière de traiter ici les affaires, et de s'assurer la bienveillance de l'Empereur; c'est aussi le seul moyen d'avoir avec Sa Majesté Impériale des communications plus directes. D'ailleurs, l'indulgente bonté avec laquelle le Roi a daigné accueillir mon premier rapport et approuver ma conduite ne me permet plus de conserver aucune inquiétude. Qu'il me soit permis, Monsieur le Baron, d'exprimer ici la pro-

fonde et respectueuse reconnaissance dont me pénètrent les témoignages de satisfaction que Sa Majesté a bien voulu me faire donner. Cette approbation si honorable est sans doute, comme l'observe Votre Excellence, l'encouragement le plus puissant que puisse recevoir mon zèle ; mais je ne crains pas d'avouer qu'elle m'était bien nécessaire, pour me donner en moi-même une confiance que je suis si loin d'avoir, et pour dissiper les inquiétudes avec lesquelles j'attendais les réponses de Votre Excellence à mes premières dépêches. J'ai donc cru, Monsieur le Baron, faire une chose essentiellement utile aux intérêts du service du Roi, et ne rien hasarder qui ne fût conforme aux vues de Votre Excellence, en donnant au comte Capo d'Istria, ainsi que je l'avais fait il y a deux mois, un extrait¹ de la partie de ma dépêche dans laquelle je rends compte de mes entretiens avec lui ; et c'est en réponse à cette communication toute confidentielle que j'ai reçu la note que j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, et qui se trouve annexée à ma dépêche.

Après avoir rendu compte à M. Capo d'Istria de la satisfaction avec laquelle le Roi avait reçu les nouvelles preuves d'attachement et de sincère bienveillance que j'avais été chargé de transmettre de la part de Sa Majesté Impériale, je lui ai donné communication, non seulement de la plus grande partie de la dépêche officielle de Votre Excellence, mais je lui ai lu aussi, presque en entier, la lettre particulière qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire par M. de Pontcarré, ainsi que celle que j'ai reçue de M. Decazes par la même occasion. Cette lecture a été écoutée avec la plus profonde attention, et j'ai déjà mandé à Votre Excellence avec quel plaisir le comte Capo d'Istria avait reçu cette nouvelle preuve de confiance, tout en laissant cependant apercevoir un air d'étonnement qui m'a prouvé que, d'après son opinion, ou d'après les rapports qu'il avait reçus de Paris, il avait craint que ma conduite ne fût pas aussi hautement approuvée par mon gouvernement. Dans la conversation que j'ai eue avec ce ministre, huit jours après cette première entrevue, voici textuellement la manière dont il s'est exprimé : « J'ai rendu compte à l'Empereur de la communication importante que vous m'avez faite, elle lui a causé la plus vive satisfaction. Sa Majesté attachait beaucoup de prix à savoir quel effet avait produit à Paris l'arrivée de votre premier courrier ; elle a appris avec le plus grand plaisir que le Roi et ses ministres ont approuvé la franchise et la loyauté avec laquelle se sont établis vos rapports avec

1. Cet extrait porte la date du 9/21 février 1819. Il reproduit la partie de la présente dépêche relative aux entretiens de Capo d'Istria avec La Ferronnays, mais d'une manière résumée, et dans des termes qui ne sont pas absolument identiques.

nous. C'est sur ce pied qu'il faut nous maintenir. L'Empereur vous propose, ainsi que je l'avais prévu, d'agir comme déjà vous avez eu le bon esprit de le faire, de m'écrire une note, à laquelle je ferai, par écrit, une réponse que vous serez autorisé, comme la première fois, à transmettre à votre gouvernement. »

M. Capo d'Istria ajouta alors, sur la bienveillance dont l'Empereur m'honore personnellement et sur l'indulgence avec laquelle il daigne me juger, des choses beaucoup trop flatteuses pour qu'il me soit permis de les répéter. Je n'aurais pas même osé en faire mention à Votre Excellence, si je ne voyais, dans cette disposition de Sa Majesté Impériale, un gage certain de ses dispositions amicales pour la France, et l'espoir de trouver, dans cette prévention favorable, un moyen de simplifier les difficultés que je rencontre, et de rendre à ma patrie plus de services qu'il ne m'était permis de l'espérer.

Le passage de la lettre de Votre Excellence que le comte Capo d'Istria m'a fait répéter avec le plus de soin, est aussi celui sur lequel je m'étais proposé de fixer son attention d'une manière particulière, et j'avais de fortes raisons pour travailler à convaincre le ministère impérial de la fausseté et de l'absurdité de l'opinion dangereuse que l'on avait ou que l'on feignait d'avoir, et qui établissait que nous cherchions à nous isoler et à nous séparer de l'association européenne, dans laquelle nous ont compris les traités d'Aix-la-Chapelle.

« Cet article de la lettre de M. le baron Pasquier est d'un bien grand intérêt pour la facilité de nos rapports avec vous. Votre gouvernement s'exprime franchement et clairement ; il entre enfin de bonne grâce dans une question bien importante pour la France, et que l'on avait toujours semblé craindre d'aborder. Jusqu'à présent, il nous a presque été permis de supposer que la France redoutait, plus qu'elle ne sanctionnait, les conséquences de l'association dite la Sainte-Alliance, et qu'assez forte par elle-même, son intérêt était, ou de s'en retirer, ou bien de travailler à s'unir exclusivement avec nous. Ces deux idées eussent été également impolitiques, et de nature à donner à l'Empereur de justes motifs de réserve et de méfiance. Vous avez pu remarquer que, dans votre première conversation avec lui, il a, plus particulièrement que sur tout autre sujet, insisté sur la nécessité et sur la volonté de maintenir de tout son pouvoir cette Sainte-Alliance, ainsi que ses résultats ; et il est à la fois bien heureux et bien rassurant pour l'Europe, que l'Empereur de Russie n'ait d'autre ambition que celle de la paix, et ne s'irrite que de ce qui pourrait la troubler. Je crois donc que rien ne pourrait être plus impor-

tant pour vous que ce que vous mande aujourd'hui votre gouvernement. Il ne peut trop le dire, ni trop le répéter. L'inviolabilité du territoire et le maintien de la légitimité, voilà les deux grands principes que l'on a voulu garantir à Aix-la-Chapelle. Il me semble que votre gouvernement est autant et plus qu'un autre intéressé à maintenir cette disposition, et à conserver le droit qu'il a acquis par ce traité d'en appeler à ses alliés, si jamais, chez lui, l'un ou l'autre de ces principes était menacé. Si, contre toute probabilité, je dirais même contre toute possibilité, l'incorrigible folie des hommes, l'ambition et la fausse politique de quelques puissances, devaient rendre un jour illusoires les intentions qui inspirèrent cette alliance philanthropique, votre patrie du moins, et je suis heureux de l'entendre dire à vos ministres, a plus de motifs qu'aucun autre pays pour prolonger cette union le plus possible; et l'on peut être sûr que celle des puissances qui, la première, troublerait la paix de l'Europe, devrait compter l'Empereur parmi les ennemis qu'elle aurait à combattre. »

J'ai répondu au comte Capo d'Istria que j'étais heureux de le voir revenir d'une prévention qui avait toujours été injuste; que l'esprit et le sens des instructions que j'avais reçues répondaient victorieusement et prouaient jusqu'à l'évidence que l'on s'était volontairement trompé sur les intentions de mon gouvernement et sur sa manière d'interpréter les rapports que nous donnaient avec les autres puissances les conventions d'Aix-la-Chapelle; qu'on avait effectivement pu croire et dire qu'occupée à réparer ses longs malheurs, la France devait, autant que possible, rester étrangère à tout ce qui se passait chez les autres, et ne pas ajouter, aux embarras de sa situation intérieure, ceux qui pourraient résulter de la part qu'elle voudrait prendre aux démêlés que d'autres puissances pourraient avoir entre elles ou avec leurs propres sujets, mais qu'aucun ministre du Roi n'avait jamais eu l'intention de s'isoler, ni de rompre le lien qui, depuis Aix-la-Chapelle, nous unit au reste de l'Europe; qu'il n'y avait jamais eu aucun motif fondé, ni aucun prétexte de croire un seul instant que le gouvernement français n'eût pas compris les avantages d'une longue paix, et encore moins qu'il eût eu la folle idée de la troubler; qu'au reste, quelles qu'eussent été jusqu'à ce moment les préventions de l'Empereur sur la marche et sur les intentions de l'ancien ministère, j'avais le droit d'espérer que la communication pleine de franchise que je faisais à ses ministres achèverait enfin de détruire toute espèce de doutes sur les dispositions de mon gouvernement à l'égard des puissances étrangères et du traité d'Aix-la-Chapelle; que, par conséquent, je me croyais

aussi en mesure de demander que l'on me mit à même de rassurer entièrement sur l'inquiétude que l'on avait eue de voir renouveler une quadruple alliance contre la France, sous le prétexte des intentions que l'on avait faussement supposées à ses ministres, ou sous celui de l'agitation prétendue de l'intérieur du royaume ; que peut-être on ne verrait plus d'inconvénient à me donner, aujourd'hui, communication des instructions éventuelles envoyées au général Pozzo, et dont on avait déjà paru disposé à me donner connaissance.

Le comte Capo d'Istria s'est empressé de me répondre que les inquiétudes sur le renouvellement de la quadruple alliance contre la France n'avaient jamais eu ni pu avoir le moindre fondement ; que les principes et les clauses qui avaient déterminé, à Aix-la-Chapelle, le code du droit public de l'Europe étaient connues dans toutes leurs parties par le cabinet des Tuileries, comme elles l'étaient des autres puissances signataires de ces traités ; que, par conséquent, on savait quelles étaient les combinaisons qui pourraient porter atteinte au système de cohésion qui caractérise l'alliance générale ; que, tant qu'une de ces combinaisons connues et dépendantes de la volonté des gouvernements respectifs ne se présentait pas, toutes les suppositions étaient fausses, et les craintes vaines et sans fondement ; qu'il était vrai, cependant, qu'au moment de la retraite du duc de Richelieu et d'un changement de système, on avait pu craindre que la France ne fût, malgré elle, entraînée encore dans une des situations prévues par le traité d'Aix-la-Chapelle, c'est-à-dire que de nouvelles agitations ne lui donnassent encore une attitude hostile envers le reste de l'Europe ; que ces craintes, qui n'avaient été suivies d'aucunes démonstrations ostensibles, avaient seulement motivé les instructions éventuelles qui avaient été envoyées au général Pozzo di Borgo. Des raisons d'égard et de convenance, que j'ai été obligé de reconnaître justes, s'opposent à ce que l'on me donne ici connaissance de ces instructions ; le général ne devait même les communiquer au Roi et à ses ministres, que dans le cas où les événements auraient malheureusement rendu cette espèce de déclaration nécessaire. Cependant, d'après ce que m'a fait entendre le comte Capo d'Istria, si Votre Excellence déclare au général Pozzo qu'elle sait que ces instructions lui ont été envoyées, et témoigne le désir de les voir, il sera autorisé à les communiquer.

La manière dont le gouvernement du Roi considère les questions politiques et administratives qui se traitent en Allemagne, paraît être jusqu'à présent entièrement conforme à celle dont elles sont envisagées par le ministère impérial, et, tant que les mesures prises par les différents

États de la Confédération germanique n'intéresseront que leur administration ou leur police intérieure, lorsque, surtout ces mesures, adoptées à l'unanimité, ne menacent l'indépendance d'aucun des États de la Confédération, et n'excitent aucune réclamation, l'opinion du cabinet de l'Empereur est que le rôle des puissances placées en dehors de cette Confédération doit se borner à faire des vœux pour que l'exécution de ces mesures produise, en effet, le maintien de l'ordre dans les pays où de dangereuses théories menaceraient de le troubler. C'est dans ce sens que se sont constamment exprimés les ministres de l'Empereur; c'est dans ce sens qu'ils ont répondu aux communications qui leur ont été faites à l'époque des conférences de Carlsbad, et qu'ils ont exprimé au baron de Lebzeltern leur opinion sur celles de Vienne. Le ministère impérial continuera à suivre le même système de silence et de réserve et à tenir le même langage, à moins que des incidents imprévus, et qui alors agiraient sur la France et sur l'Angleterre autant que sur la Russie, ne leur donnent le droit et ne leur imposent le devoir d'intervenir d'une manière plus précise et plus directe dans les affaires d'Allemagne.

J'ai cru devoir encore rappeler au comte Capo d'Istria que, malgré l'explication que lui-même donnait à la réserve apparente dans laquelle on se tient vis-à-vis de moi, il était à craindre qu'elle n'eût sur notre situation intérieure une action toute différente et beaucoup plus grave qu'on ne le suppose; que cette réserve pouvait prendre, aux yeux de la malveillance, le caractère de la froideur ou de l'indifférence, et que les factieux du dedans et même du dehors ne manqueraient pas d'inférer, de cette disposition supposée, la possibilité d'agir avec moins de danger, et d'attaquer, peut-être même de prétendre à un trône, à la conservation duquel ils se pressent de répandre que la Russie ne prend plus aucun intérêt. J'ai rappelé les espérances chimériques, les rêves insensés de ceux qui, associant le prince d'Orange à leur fortune, semblaient supposer que leurs coupables projets trouveraient ici protection et appui. J'ai ajouté que si, comme tout portait à le croire, le bon esprit des Chambres secondait les intentions du ministère, et faisait adopter les propositions qu'il médite dans l'intérêt de la monarchie, j'espérais que l'on avouerait plus hautement la bienveillance dont on me parle souvent; que l'on distinguerait, enfin, les agitations dont le motif et le résultat pourraient être de troubler la tranquillité de l'Europe, et donner par conséquent aux étrangers le droit d'intervenir dans nos affaires, de cette agitation toute naturelle et inséparable d'un gouvernement représentatif; et qu'alors j'espérais aussi que l'on ne manifesterait

plus aucune inquiétude sur les intentions des ministres du Roi, ni sur la stabilité de son gouvernement. Le comte Capo d'Istria m'a répondu que la réserve, le langage et souvent même le silence des ministres de l'Empereur n'avaient jamais pu être regardés par les esprits bien faits que comme une preuve de l'intérêt ou de la sollicitude de Sa Majesté Impériale pour le bonheur de la France, que l'on n'avait point blâmé les mesures du gouvernement du Roi, que l'on s'était borné à demander du temps pour prononcer sur toutes celles qui ont été adoptées, et pour s'assurer que les changements qu'elles ont amenés n'avaient aucun des dangers qu'ils pouvaient faire craindre; mais que, si les ministres triomphaient des oppositions qu'ils avaient à combattre et parvenaient à faire adopter les nouvelles mesures dont l'expérience et la situation actuelle de la France paraissaient leur avoir démontré la nécessité, la satisfaction qu'en éprouverait l'Empereur suffirait pour démentir les absurdités mensongères répandues par la malveillance; que, quant aux rêves insensés et coupables des soi-disant partisans du prince d'Orange, on pouvait m'affirmer que, depuis trois ans, on n'avait plus entendu parler de ces ridicules projets; qu'à cette époque effectivement la conduite, la correspondance et les plans de quelques-uns de nos exilés donnèrent lieu à une dépêche¹ en date du 26 février 1817, que le général Pozzo eut ordre de communiquer au duc de Richelieu; qu'on ne pouvait rien faire de mieux aujourd'hui que de me donner connaissance de cette dépêche, en me répétant que les principes de justice, d'énergie et de loyauté dont elle était l'expression sont et seront toujours ceux qui dirigeront le cabinet de Saint-Pétersbourg, et que le langage qu'il tenait alors, il le tiendrait encore, s'il y avait lieu; mais que, depuis cette époque, aucun des renseignements reçus n'avait pu faire croire à l'Empereur que ces folles et ambitieuses idées eussent été reproduites. Si Votre Excellence recevait à ce sujet quelques informations nouvelles et précises, et qu'elle jugeât convenable d'en donner connaissance au ministère impérial, on serait assuré que, de quelque part que vinssent ces prétentions, elles seraient désavouées aujourd'hui aussi hautement qu'elles le furent il y a trois ans. Quoique la dépêche ci-dessus mentionnée se trouve probablement dans les cartons du ministère, j'ai cru devoir, cependant, en envoyer une copie à Votre Excellence, d'autant plus que, dans celle que m'avait confiée le comte Capo d'Istria, il avait fait de sa main plusieurs marques au crayon. Je les ai indiquées, parce qu'il m'a semblé que son intention avait dû être de fixer plus particulièrement

1. Voir le texte de cette dépêche dans notre II^e volume, p. 76.

rement sur ces passages mon attention, et peut-être aussi celle de Votre Excellence. Indépendamment de cette dépêche, le comte Capo d'Istria m'a parlé d'une lettre écrite dans le temps au prince d'Orange, et dont le roi et M. de Richelieu ont dû avoir connaissance. Dans cette lettre, l'Empereur déclarait que, sans égard pour aucune considération personnelle, on serait toujours sûr de le trouver dans les premiers rangs des ennemis qu'aurait à combattre celui qui, égaré par de perfides conseils, s'exposerait, par la séduction d'une coupable et chimérique espérance, à troubler la paix de l'Europe.

Votre Excellence pourra, par la nature de mes rapports avec le ministère impérial, et maintenant, par le contenu de mes dépêches, juger d'une manière exacte et véritable la position dans laquelle je me trouve ici. Elle peut voir quelle est la ligne de conduite que s'est tracée le gouvernement russe, les préventions qui me restent à vaincre, et ce que je dois encore attendre, avant de compter sur une bienveillance moins muette et sur un intérêt plus avoué. Nul doute cependant, Monsieur le Baron, que cette bienveillance pour la France ne soit certaine et positive. Les relations actuelles de la Russie avec l'Angleterre et l'Autriche suffiraient seules pour motiver cet intérêt, et ne laisser aucun doute sur sa vérité. Partout où les autres se présentent comme envieux, jaloux et contendants, la Russie ne nous trouve que comme amis, ayant les mêmes causes à soutenir, les mêmes intérêts à défendre. Ainsi sommes-nous d'accord avec elle pour les affaires d'Espagne, de Portugal, pour toutes celles où l'Angleterre voudrait exercer une influence exclusive et toujours tyrannique. De même en Allemagne, la manière absolument conforme dont la France et la Russie considèrent les questions qui s'y traitent, peut paraître une barrière derrière laquelle, en cas de besoin, l'indépendance des petits États trouverait une garantie contre la politique adroite et ambitieuse de l'Autriche. Il faut donc conclure, Monsieur le Baron, que, si jamais j'ai le bonheur de remplir la partie de mes instructions qui me prescrit de faire mes efforts pour que nos rapports avec la Russie reprennent le degré de confiance et d'intimité qu'ils ont eu pendant les dernières années, je n'aurai eu aucune grande difficulté à vaincre, ni ne pourrai m'attribuer aucune espèce de mérite. La nature des choses et la sagesse du gouvernement peuvent et doivent seules amener ce résultat. Mais il ne faut pas se le dissimuler, il reste beaucoup à faire pour arriver à ce but; le gouvernement russe a besoin de prendre dans la stabilité des choses en France une confiance qu'il est loin d'avoir, et sans laquelle il serait inutile de compter sur des rapports plus intimes. Les changements

de ministère que les circonstances ont trop souvent rendus nécessaires en France, lui en font craindre de nouveaux, et cette crainte lui prescrit tout naturellement une réserve qui semble aller jusqu'à la méfiance.

Je ne puis trop répéter à Votre Excellence que ce serait une idée injuste et très fautive, que celle de prêter à l'Empereur le désir de vouloir influencer en rien sur la composition du ministère du Roi, ou de lui supposer des préventions contre aucun des ministres honorés aujourd'hui de la confiance de Sa Majesté. Tout ce qui peut se dire à ce sujet dans les salons de Paris est sans le moindre fondement, et sera toujours désavoué. Les regrets même qu'a causés la retraite du duc de Richelieu ne peuvent ni ne doivent faire supposer que l'Empereur ait, en aucune manière, manifesté le désir de lui voir reprendre la direction des affaires. Ce que l'on attend ici, c'est le succès des mesures proposées par le gouvernement ; c'est de sa part une marche ferme et suivie qui en garantisse la force et la stabilité. La crainte de voir encore tomber, avec des systèmes qui ne pourraient se soutenir, les hommes chargés de la direction des affaires de la France, enchaîne la confiance du gouvernement russe. Il regarde encore comme passagers et transitoires les hommes et une partie de nos institutions ; il ne veut donc pas se presser de prononcer une opinion sur rien ; il garde le silence, dans la crainte de voir détruire ce qu'il aurait approuvé, ou confirmer ce qu'il aurait blâmé. Telle est, Monsieur le Baron, l'exacte vérité, et mon devoir, comme ma conscience, me commandent de la dire tout entière. Tout raisonnement pour faire changer ce système serait inutile ; je dois me borner à diminuer les préventions, à expliquer autant qu'il est en moi des mesures ou des faits qui font accuser le gouvernement de faiblesse et supposer à l'opinion une direction trop dangereuse. C'est ainsi, par exemple, que j'ai dû défendre par des raisons de justice, d'impartialité et de clémence, le jugement du duc de Rovigo, la rentrée en grâce du maréchal Soult. Les journaux des deux oppositions qui, dans la violence de leurs passions et celle de leur haine contre les hommes, ne craignent pas de calomnier leur patrie et nos institutions, contribuent aussi beaucoup à entretenir cette méfiance inquiète sur le sort de la France. Soit qu'ils attaquent ou défendent les choses existantes, tous semblent présager et même provoquer des troubles. Ces coupables folliculaires semblent se faire un jeu cruel de déconsidérer à la fois et le gouvernement et la nation. La *Minerve* a du moins le mérite d'être conséquente dans les principes qu'elle professe, et, de sa part, les insultes et les calomnies contre le gouvernement et les intentions du ministère ne peuvent plus étonner. Mais, que penser des sentiments et

comment défendre les intentions de M. de Châteaubriand, dans un des derniers numéros du *Conservateur*? Tous ces écrits, auxquels on pourrait justement donner le nom de libelles, sont lus. Ils représentent la France déchirée par les factions, menacée de nouveaux orages, le gouvernement sans force et sans système; et c'est malheureusement à ces sources impures et infidèles que bien des gens vont chercher leurs opinions. Il n'est donc pas douteux, Monsieur le Baron, que ces feuilles ennemies du gouvernement ne contribuent beaucoup à augmenter les difficultés que rencontrent les ministres du Roi à l'étranger. Voilà pourquoi il est si important que des faits viennent promptement calmer des inquiétudes qui ne sont encore que désagréables, et qui pourraient devenir dangereuses, et que le succès des mesures projetées par le gouvernement justifie les espérances qu'il en conçoit. Ces espérances ne sont point encore partagées ici; on croit, par exemple, que l'opinion publique est telle que, quels que soient les changements que l'on pourra faire à la loi des élections, l'influence des mauvais esprits dans les départements sera toujours assez forte pour y diriger les élections dans le sens le plus hostile au gouvernement. Quelque hasardée et peu juste que soit cette opinion, il serait inutile de la combattre; les faits seuls pourront convaincre. Il faut être, autant que je le suis, pénétré de l'importance de mes devoirs, Monsieur le Baron, pour que l'utilité dont peuvent être les détails dans lesquels je viens d'entrer m'ait donné le courage de surmonter le sentiment pénible que j'ai éprouvé en les écrivant...

N° 105. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 17/29 février 1820.

Monsieur le Général, depuis notre expédition du 4 février, le ministère a reçu le n° 899 des dépêches de Votre Excellence, et il profite d'un courrier de M. le comte de La Ferronnays pour vous en accuser la réception.

Les deux pièces ci-jointes sont destinées à compléter les instructions qui ont été jusqu'à présent tracées à Votre Excellence par ordre de sa Majesté Impériale.

La première, l'extrait d'une dépêche que M. le comte de La Ferronnays adresse à sa Cour, rend un compte fidèle des entretiens que ce ministre a eus avec nous en dernier lieu. Votre Excellence verra, par la seconde, la manière dont il a été répondu à la communication confidentielle qu'il a bien voulu nous faire de sa dépêche.

Ces deux pièces ne vous sont transmises, Monsieur le Général, que pour votre information personnelle. Elles serviront à régler votre langage toutes les fois que vous serez appelé à vous prononcer sur l'une ou l'autre des questions qui ont fait l'objet de nos entretiens avec M. le comte de La Ferronnays.

Votre Excellence est nommément invitée à combattre et à désavouer formellement, si l'occasion s'en présente, toutes les insinuations que la malveillance voudrait faire accréditer sur notre compte, soit qu'elles aient pour but d'attribuer au cabinet de Saint-Petersbourg une prédilection en faveur d'un individu quelconque qu'il voudrait voir honoré de la confiance de Sa Majesté Très Chrétienne; soit qu'elles lui prêtent un intérêt particulier à approuver ou à désapprouver tel ou tel mode d'administration intérieure, qui est du ressort exclusif de chaque gouvernement; soit enfin qu'elles fassent soupçonner une tendance secrète de notre part à favoriser un changement quelconque à l'égard de l'ordre de succession, tel qu'il se trouve établi et consacré aujourd'hui dans la dynastie actuellement régnante en France.

Nous n'avons guère besoin d'entrer ici dans des développements détaillés, afin de mettre Votre Excellence à même de réfuter victorieusement des assertions aussi absurdes qu'elles sont malveillantes. Nous nous bornerons à nous référer, quant à celles qui concernent un changement de dynastie en France, à la dépêche qui vous a été adressée, Monsieur le Général, en date du 26 février 1817.

N^o 106. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(Confidentielle.)

Saint-Petersbourg, 1^{er} mars 1820.

Monsieur le Baron, malgré les volumineuses dépêches que j'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à Votre Excellence, il est encore quelques détails que j'ai cru devoir lui être communiqués d'une manière plus intime et plus confidentielle, peut-être parce qu'ils me sont plus personnels.

Le terrain sur lequel je me trouve est si glissant, il oblige à tant de précautions, à tant de nuances, que je ne puis demander trop d'appui ni trop de conseils. Mes instructions me prescrivent de travailler à rendre à nos rapports avec la Russie la confiance et l'intimité qu'ils ont eues pendant les dernières années. J'ai déjà eu l'honneur de mander à Votre Excellence que seul je ne puis me flatter d'obtenir ce résultat; il dépend entièrement de ce qui se passera à Paris. Les dispositions sont ici aussi favorables

qu'on peut le désirer. On ne demandait que de la confiance pour s'expliquer avec franchise; on craint, on est inquiet et méfiant, mais on regrette de l'être. On désire aussi vivement que nous que le succès justifie nos espérances; on tient à la France par affection et par politique. Je ne sais si je suis dupe ou trop confiant, mais il m'est impossible de ne pas remarquer dans mes conversations avec le comte Capo d'Istria une prédilection toute particulière pour la France. C'est là où son intérêt, ses pensées, ses combinaisons semblent être fixées. D'ailleurs, il joint à beaucoup de génie et à une grande finesse d'esprit toute l'apparence d'un caractère rempli de franchise et de loyauté. C'est à ce caractère auquel je me suis adressé, et je ne crois pas avoir lieu de me repentir. Dans tout ce qu'il me dit, je le répète, je vois l'ami de mon pays: voilà pourquoi, Monsieur le Baron, je m'attache tant à rendre compte autant que possible de ses propres expressions. Dans une de mes dernières conversations avec lui, et dans laquelle il me répétait combien il était important pour la France de rester étroitement unie aux quatre puissances signataires des conventions d'Aix-la-Chapelle, il m'ajoutait qu'il était également nécessaire d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait faire supposer de sa part le désir ou la pensée de s'allier isolément à la Russie: *A quoi bon laisser supposer d'avance les chances que peut amener l'avenir? La France et la Russie doivent être comparées à deux amis qui se rencontrent dans une société nombreuse, et qui, sans rendre tout le public témoin et confident de leur intimité, se donnent la main et se disent qu'ils sont enchantés de se retrouver.* Je ne trouve dans le comte Capo d'Istria ni petites idées, ni injustes préventions. Il ne fait pas de la politique pour tel ou tel homme, la sienne embrasse les choses, et les embrasse de loin. Il voit dans nos affaires toute l'influence que peut avoir sur le reste de l'Europe le succès du gouvernement représentatif en France. Le modèle est construit sur une trop grande échelle pour ne pas fixer toutes les attentions, et trop séduisant pour ne pas donner à beaucoup le désir de l'imiter. De là, il prévoit toutes les difficultés que le gouvernement doit rencontrer, non seulement pour coordonner dans l'intérieur le système avec les goûts, le caractère et les habitudes de la nation, mais aussi toutes celles qui pourraient résulter de l'inquiétude que doit causer à tous les souverains absolus l'attente du moment où la force des choses et de l'exemple les obligera à entrer en composition avec leurs peuples. Quelle que soit l'opinion du comte Capo d'Istria sur le sort futur de la Russie, il m'est démontré qu'il désire que nous sortions vainqueurs de la lutte dans laquelle nous sommes engagés, et que le régime constitutionnel triomphe des obstacles

qu'il rencontre. Mais il désire que les limites mises au pouvoir n'empêchent pas d'en mettre à la liberté, ni d'opposer à la licence des digues inébranlables. Il soutient que tous les moyens de réédifier la monarchie constitutionnelle et de la placer sur des bases plus solides sont entre les mains du gouvernement. Il me le dit sans cesse, et ne me le dit que pour que je le répète. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que si, comme je n'en doute pas, les faits justifient les espérances du gouvernement, nous trouverons dans celui-ci une approbation si avouée, qu'elle commandera le silence à ceux qui aimeraient peut-être à ajouter à nos embarras et à les prolonger.

La confiance avec laquelle s'explique avec moi le comte Capo d'Istria, les choses aimables et flatteuses qu'il me dit souvent de la part de l'Empereur, m'ont déterminé à lui parler avec franchise de ma position personnelle. On exige ici beaucoup de la mission de France, et l'on attend d'elle plus que de toute autre, en raison du magnifique hôtel que lui donne le gouvernement. Je sais que plusieurs personnes s'étonnent et se plaignent que ma maison ne soit pas encore ouverte. Les pertes considérables que j'ai éprouvées, la date encore récente de mon arrivée, l'usage même sont pour moi des prétextes plus que valables pour expliquer ma conduite. Mais un motif plus puissant m'a seul déterminé, et le comte Capo d'Istria m'a assuré que j'avais deviné la pensée et le désir de l'Empereur, et qu'il était chargé de m'en remercier de sa part ; j'ai pensé qu'un trop grand empressement à tenir ici un grand état de maison, à attirer sur moi les regards du public, déplairait ; que, pour donner à la mission de France le rang, la dignité et l'éclat qui lui conviennent, il était nécessaire que tout fût d'accord, et que ma position politique n'eût plus rien aux yeux de personne qui fût équivoque, ni incertain. La considération du ministre du Roi s'augmentera alors de toute la confiance qu'inspirera aux plus incrédules la stabilité et la force de son gouvernement. Mes rapports seront plus intimes ; je n'aurai plus à craindre qu'une lettre ou une gazette de Paris donne de l'humeur et ne fasse désertir ma maison. Alors seulement je pourrai sous ce rapport avoir ici l'existence matérielle qui convient au ministre du Roi. J'ai pris la liberté d'entrer avec Votre Excellence dans ce détail de ménage, parce qu'il m'importe qu'elle connaisse dans tous leurs détails les motifs de ma conduite ; et, dans un pays où une distraction peut avoir les conséquences d'une faute, j'aimerais à recevoir de mes chefs une direction positive sur toutes les nuances les plus insignifiantes de ma conduite. Je dois encore répéter à Votre Excellence que, sans autre fortune que des dettes, établi dans un hôtel immense, condamné, en raison

du nombreux personnel que j'ai avec moi, à une dépense journalière beaucoup plus forte qu'aucune de celle de mes prédécesseurs, je dois craindre que mes appointements ne soient insuffisants. Je sou mets cette observation à la justice de Votre Excellence, et me confie entièrement à ses bontés...

N° 107. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(N° 20)

Saint-Pétersbourg, 22 février/5 mars 1820.

Monsieur le Baron, le courrier Bucquet m'a remis, le 18 février/1^{er} mars à sept heures du soir, les dépêches qui lui avaient été délivrées par Votre Excellence le 4/16 février. Son arrivée a précédé de dix-huit heures celle du courrier Victor Brice, parti le 2/14, mais qu'un accident a retenu vingt-quatre heures à Riga. Sans les communications confidentielles que m'a fait faire M. le comte de Nesselrode, j'aurais donc eu connaissance des mesures que le gouvernement vient de proposer aux deux Chambres, avant d'avoir la nouvelle officielle de l'épouvantable et désastreuse catastrophe qui a démontré, malheureusement trop tard, l'indispensable nécessité de ces mesures. Le crime exécrable qui plonge dans le deuil la France et la famille royale a produit ici la plus vive, la plus profonde et la plus malheureuse impression. Le monstre dont le bras parricide vient de frapper ce coup funeste, élève, non seulement contre lui, mais aussi contre sa patrie, à laquelle il vient d'enlever une de ses plus chères espérances, un cri général d'horreur et d'indignation. Je tromperais Votre Excellence, je lui déguiserais la vérité, si je lui laissais ignorer que l'on fait retomber sur toute la nation la honte et la responsabilité de ce grand forfait, dans lequel on voit le résultat détestable, prévu et annoncé des abominables doctrines qui, depuis deux ans se publient en France avec une impunité qui fait, pour ainsi dire, accuser de complicité le gouvernement dont la faiblesse et l'imprévoyance n'a pas su réprimer depuis longtemps ces funestes publications ; et on accuse la France entière d'être déjà arrivée à ce degré de corruption et d'immoralité où les maximes les plus impies et les plus sacrilèges peuvent se publier, non seulement sans danger et avec effronterie, mais aussi avec certitude de succès et de triomphe. Voilà, Monsieur le Baron, sous quel point de vue le crime détestable qui nous condamne à tant de douleurs a été envisagé par l'Empereur, et les premières réflexions que cette désastreuse nouvelle lui ont fait faire, en m'annonçant ce grand malheur

national. Votre Excellence a bien prévu, sans doute, l'effet qu'il produirait ici ; il fait évanouir pour longtemps toutes les espérances dont je parlais il y a si peu de jours, et ma position devient plus pénible et plus difficile qu'elle ne l'a jamais été. Cependant, Monsieur le Baron, après avoir rempli la tâche difficile, mais commandée par mon devoir, de rendre compte à Votre Excellence de la première impression qu'a produite ici la mort de M^{sr} le duc de Berry, je me hâte de lui dire que, peu d'heures après avoir aussi hautement exprimé son indignation sur ce crime détestable, Sa Majesté n'a plus pensé qu'à la profonde douleur du Roi et de son auguste famille. Le comte Capo d'Istria est venu, par ordre exprès, me dire de la part de l'Empereur tout l'intérêt qu'il prend à ce grand et si funeste événement. Il était impossible que cette commission fut confiée à personne qui sût la remplir avec autant d'âme et de sentiment que ne l'a fait le comte Capo d'Istria. J'ai vu ses larmes couler avec les miennes, sa douleur était toute française, et j'ai pu me croire avec un compatriote pénétré autant que moi de toute l'étendue de notre malheur. Après m'avoir dit de la part de l'Empereur et de la sienne tout ce que sa propre sensibilité a pu lui inspirer, il m'a assuré que ce funeste événement ne changeait en rien nos rapports, ni les dispositions de l'Empereur pour la France ; que tout ce qu'il m'avait dit il y a quinze jours, il me le répétait encore aujourd'hui, et qu'il était bien aise que le courrier porteur de mes premières dépêches fût parti avant l'arrivée de cette malheureuse nouvelle, qui m'aurait peut-être déterminé à retarder l'envoi de mes lettres ; que, cependant, il ne me cachait pas que, si les dispositions étaient les mêmes, la bienveillance égale, et les vœux pour le succès des mesures du gouvernement aussi sincères, les inquiétudes étaient aussi devenues beaucoup plus grandes. Il m'a avoué que les dépêches du général Pozzo peignent notre situation sous les couleurs les plus sombres ; que le gouvernement paraissait engagé dans une lutte dont le succès semblait en effet devenir de jour en jour plus incertain ; qu'on ne pouvait s'empêcher de craindre pour la France de nouveaux et de bien grands malheurs ; mais que, si on ne partageait pas la sécurité des ministres du Roi sur les suites de l'horrible assassinat de M. le duc de Berry ; si même les inquiétudes que pouvaient avoir les cabinets étrangers sur les conséquences de cet affreux attentat ne paraissaient pas dénuées de vraisemblance à l'Empereur lui-même, il pouvait cependant m'assurer qu'il ne serait fait aucune démarche, que l'on ne prendrait aucun parti, ou que l'on ne recevrait aucune communication, sans m'en donner connaissance ; que, d'ailleurs, il s'en référerait à ce qu'il

m'avait dit quelques jours auparavant, et qu'il pouvait me garantir qu'il ne serait fait par les quatre puissances aucune infraction quelconque aux conventions d'Aix-la-Chapelle; que les ministres du Roi savaient donc aussi bien que les autres cabinets les clauses qui seules pouvaient de nouveau armer l'Europe contre la France; que, tant que les agitations qui la tourmentaient ne seraient qu'intérieures, les puissances d'Europe s'en affligeraient, mais n'y prendraient aucune part; mais que, si ces agitations prenaient, au contraire, un caractère qui menaçât de troubler la paix de l'Europe, si, par le plus grand des malheurs, le gouvernement auquel on est lié par affection autant que par les traités ne pouvait se soutenir, comme, dans ce cas, celui qui lui succéderait ne serait qu'un gouvernement de révolution, et, par le fait même, en état d'hostilité contre l'Europe, la France ne pourrait s'étonner alors de voir se former contre elle une nouvelle coalition, et ne devrait accuser qu'elle des malheurs nouveaux dont elle serait encore menacée.

Le comte Capo d'Istria m'a parlé ensuite avec beaucoup de détail des trois projets de loi proposés le 15. Il ne m'a pas caché ses craintes de les voir rejetés, malgré ce que semblaient faire espérer les adresses des Chambres, et ce que pouvaient en effet exiger d'elles, dans ce moment, les graves circonstances dans lesquelles se trouve la France. L'intime persuasion où je suis, Monsieur le Baron, que les opinions du comte Capo d'Istria sont toujours dictées par un sentiment de bienveillance générale pour la France, fait que j'attache du prix à connaître sa façon de penser sur nos affaires intérieures, et que je me fais un devoir de rendre compte à Votre Excellence de mes conversations avec lui. Il m'a avoué qu'il ne trouvait pas que la nouvelle loi d'élections répondît, à beaucoup près, à ce que l'on avait pu attendre d'un travail aussi long; qu'elle ne lui paraissait remédier que bien faiblement, et provisoirement seulement, aux inconvénients de la loi actuelle. Le nouveau projet, selon lui, n'établit pas notre système politique sur une base plus solide ni plus monarchique; il lui paraît qu'en le rédigeant on s'est plutôt occupé de flatter tour à tour quelques-unes des prétentions de chaque parti, que de faire une loi durable et véritablement organique. Il trouve, d'ailleurs, que la longueur et le peu de clarté de la loi doivent entraîner une longue et dangereuse discussion, dont, selon lui, le résultat ne doit pas être à l'avantage du gouvernement. Il trouve que c'est déjà avoir donné une grande prévention et une arme terrible contre la loi, que d'avoir avoué, en la présentant, son imperfection, motivée sur la précipitation avec laquelle on a été obligé d'y travailler. Il pense que l'affreuse catastrophe

du 14 rendait nécessaire la présentation immédiate des deux autres projets de loi relatifs à la liberté individuelle et à la répression de la liberté de la presse, mais qu'il n'en était pas de même de la loi d'élections ; qu'en la présentant ainsi avec les deux autres, on semblait, pour ainsi dire, la classer parmi les lois de circonstance et d'exception. Il trouve que le déplorable événement qui consterne la France devait, au contraire, faire apporter plus de réflexion et plus de prudence encore dans la texture d'une loi de cette importance, et sur laquelle doivent, à l'avenir, reposer exclusivement la tranquillité de la France et la stabilité du gouvernement. Il croit qu'afin de prévenir le grand inconvénient d'être obligé de faire plus tard de nouvelles modifications à la Charte, il fallait aborder plus franchement la question, et faire dans cette circonstance toutes celles dont la nécessité est aujourd'hui démontrée. Enfin, Monsieur le Baron, il craint que, pour avoir voulu trop travailler pour le goût de tout le monde, on n'ait fait une œuvre qui ne plaise et ne convienne à personne, et que, dans le cas même où la loi serait acceptée, elle ne trompe encore l'attente du gouvernement, et n'appelle pas à la Chambre les vrais amis de la monarchie. Ces réflexions n'ont peut-être pas une utilité réelle, et je ne les répète à Votre Excellence que parce qu'elles paraissent devoir, plus que ne pourraient le faire toutes les miennes, donner une idée exacte de l'opinion du cabinet de Saint-Petersbourg sur notre situation intérieure et sur sa manière de juger les opérations de notre gouvernement.

J'ai entretenu le comte Capo d'Istria de ce que Votre Excellence me mande dans sa lettre particulière au sujet de l'Espagne. Les nouvelles que l'Empereur a reçues de Madrid sont aussi d'une nature très alarmante, moins encore par l'importance et le danger réel des insurrections qui éclatent dans ce royaume, que par l'indécision, la faiblesse et les inconséquences du gouvernement. La situation de l'Espagne fixe, dans ce moment, d'une manière toute particulière l'attention du gouvernement russe. Le comte Capo d'Istria doit rendre compte à l'Empereur de la conversation que j'ai eue avec lui, et particulièrement sur ce sujet. Il parlera de la supposition où les affaires d'Espagne deviendraient plus embarrassées, et où l'insurrection prendrait un caractère assez grave pour mettre les puissances dans le cas de s'entendre sur les mesures à prendre pour en prévenir les effets. Le comte Capo d'Istria sent que, sous tous les rapports, nous sommes plus qu'aucun autre gouvernement intéressés à cette question, et combien il nous importe de connaître d'avance quelles seraient les intentions et la conduite des autres cabinets.

La conformité des opinions du ministère du Roi et de celui de l'Empereur sur les affaires d'Espagne rendent sur cet article mes communications très simples et très faciles. L'Empereur est allé passer trois jours à Tsarskoïé-Sélo. Le comte Capo d'Istria le verra à son retour ; peut-être obtiendrai-je moi-même une audience de Sa Majesté ; dans tous les cas, je serai à même de répondre d'une manière positive à cette partie des lettres de Votre Excellence. Je puis seulement lui garantir que, jusqu'à ce jour, le cabinet de Saint-Pétersbourg n'a reçu des autres gouvernements aucune ouverture ni communication à l'égard de l'Espagne. Je retiendrai le courrier Bucquet jusqu'à ce que j'aie quelque chose de certain et d'important à mander à Votre Excellence. Il est possible aussi, et surtout bien à désirer que, d'ici à quelques jours, il arrive des nouvelles de Paris qui diminuent un peu la terrible et si fâcheuse impression qu'a produite ici l'arrivée des derniers courriers. Si Votre Excellence connaissait exactement tout ce que ma position a dans ce moment de pénible et de désagréable, elle comprendrait aussi avec quelle impatience et quelle anxiété j'attends les premières nouvelles de Paris.

Je regrette vivement, Monsieur le Baron, de ne pouvoir donner aujourd'hui plus d'étendue ni plus d'importance à ma dépêche. J'ai rendu compte à Votre Excellence de l'effet qu'a produit sur cette Cour l'horrible attentat qui vient de jeter un voile si sombre sur toute la France, et des conséquences que l'on en redoute ; c'est tout ce dont je suis capable dans ce moment. Votre Excellence connaît ma position personnelle, elle sait que cette affreuse catastrophe est pour moi, particulièrement, un malheur d'autant plus accablant, qu'il a été le seul que je n'eusse pas prévu, le seul contre lequel je ne me sens ni courage ni résignation. J'ose donc compter sur un peu d'indulgence de sa part, et la prier de m'excuser, si l'affreuse douleur dans laquelle je suis plongé, ainsi que toute ma famille, ne m'a pas permis de donner à cette dépêche le soin qu'il était de mon devoir d'y apporter.

J'ai cru, Monsieur le Baron, prévenir les ordres du Roi, en ordonnant immédiatement un service funèbre et solennel pour le repos de l'âme de M^{se} le duc de Berry. La nature du crime, la grandeur de la victime, l'effet que cet attentat a produit ici, mes sentiments enfin, tout me faisait un devoir de ne pas attendre à cet égard les instructions de Votre Excellence. Si, cependant, j'avais outrepassé ses intentions, puis-je compter assez sur ses bontés pour espérer qu'elle m'en préviendrait sans m'en faire de reproches ? Je n'ai que trop de motifs pour me croire le droit de rendre personnellement ce triste et dernier hommage à la

mémoire du prince que nous pleurons, et qui fut l'appui et le bienfaiteur de ma vie entière. Je prie Votre Excellence d'avoir la bonté de me répondre sur cet objet.

On s'attend à recevoir ici des lettres de notification. Ce serait pour moi un motif de demander et d'obtenir une audience de l'Empereur.

Pétersbourg, 25 février/8 mars 1820.

Ma dépêche était terminée, j'allais fermer mes paquets pour expédier mon courrier dans la journée même, lorsque j'ai reçu l'invitation d'aller dîner chez l'Empereur. J'avais été prévenu dès avant-hier que le projet de Sa Majesté était de me donner, dans cette triste circonstance, un témoignage non douteux de l'intérêt et de la part qu'elle prend à la douleur de la famille royale. L'Empereur m'avait fait dire aussi qu'il n'aurait pas cru devoir m'inviter à un dîner de fête ou de cérémonie, mais qu'il espérait que je ne verrais aucun inconvénient à dîner avec lui en très petit comité. Je me suis empressé de me rendre à cette invitation faite si à propos et avec une grâce aussi parfaite. Il me serait impossible, Monsieur le Baron, de bien exprimer la vérité d'intérêt et le sentiment avec lesquels Leurs Majestés Impériales se sont exprimées en me parlant de la douleur du Roi, de celle de sa famille et de la leur même en apprenant le crime affreux qui vient d'être commis. Après m'avoir questionné sur toutes les personnes de la famille royale, sur la santé de M^{me} la duchesse de Berry et sur l'état où elle se trouve, et qui, en laissant une lueur d'espérance à la France, ajoute encore cependant à nos inquiétudes, l'Empereur m'a conduit dans l'embrasement d'une fenêtre au fond du salon, et, après m'avoir encore parlé de sa douleur, après m'avoir fait répéter toutes les circonstances, tous les détails de ce grand crime, il a ajouté : « Mon Général, rappelez-vous notre première conversation; dès lors, je vous parlai des craintes que me donnait la marche de votre gouvernement. Mon imagination, cependant, n'allait pas encore jusqu'à prévoir des assassinats; aujourd'hui, je vous l'avoue, mes inquiétudes n'ont plus de bornes. Voilà, mon cher Comte, les funestes conséquences des doctrines qui se prêchent avec tant d'impunité, et qui, je vous en demande pardon, prennent toutes leur source en France. Quand une nation s'écarte autant des principes et de la morale, quand elle souffre que chez elle les apôtres de l'irréligion et de l'anarchie se fassent chefs de parti et luttent avec succès contre le gouvernement, on peut s'attendre à tout; la main de Dieu se retire, il ne reste que sa colère. Il est impossible de ne pas

frémir, en lisant tout ce qui s'imprime en France ; et, après l'avoir lu, on ne peut plus être étonné du crime qui vient d'être commis. Les poignards de Sand et de Louvel sont trempés au même feu. Êtes-vous bien sûr que ce dernier assassin n'ait pas de complices forcenés comme lui, déterminés comme lui à braver l'échafaud pour frapper encore d'autres victimes augustes ? »

L'obligation de parler très haut à l'Empereur me gênait pour donner à cette conversation autant de suite que je l'aurais désiré. Je lui ai répondu, cependant, que je ne croyais pas que Louvel eût effectivement de complices ; que, s'il y avait eu complot, il est probable que le gouvernement en aurait découvert les traces, et aurait su alors en prévenir l'affreux résultat ; que je croyais plutôt que, comme Sand, la tête et l'imagination de l'assassin de M. le duc de Berry s'étaient exaltées, soit par la lecture des écrits incendiaires, soit par un reste de fanatisme pour son ancien maître ; qu'il avait pu, à lui seul, concevoir la pensée de son crime ; que l'horrible sang-froid avec lequel il l'avait commis, avec lequel il se félicitait de l'avoir exécuté, semblait prouver qu'il était en effet de caractère et d'âme à n'avoir besoin pour cette affreuse action ni de confident, ni d'encouragement ; que mon opinion était donc que ce crime abominable était celui d'un seul homme, et que l'Empereur avait pu juger, à la profonde et véritable consternation qui s'était aussitôt manifestée dans Paris, de l'horreur qu'avait inspirée ce détestable forfait ; que le sentiment qu'avait exprimé la capitale serait général dans toute la France, et que Sa Majesté Impériale avait trop de justice et surtout trop d'estime pour la nation française, pour permettre que devant elle on doutât de l'indignation générale qu'avait inspirée ce funeste événement. « Oui, m'a répondu l'Empereur, j'aime à croire que la masse de la nation sera indignée, je sais qu'elle désavouera hautement le crime de Louvel et les sentiments qui le lui inspirèrent. Mais, mon cher Comte, que sont les masses ? Inertes et passives, elles souffrent, gémissent des fureurs et du despotisme des factions, et toujours se soumettent à celle qui triomphe. Le parti qui attaque le trône s'est démasqué, il avoue ses vœux, ses espérances et ses projets ; il vient d'apprendre quel peut être le résultat des doctrines qu'il prêche, et par quels moyens il peut arriver à son but. Il est nécessaire, il est bien urgent que votre gouvernement prenne promptement de fortes mesures. Je désire vivement pour la France, pour l'Europe, que ces mesures soient efficaces. Répétez bien au Roi, mon Général, combien je partage sa douleur, combien j'en suis pénétré ; vous ne direz jamais tout ce que j'éprouve. Qu'il connaisse aussi les inquié-

tudes que mon attachement pour lui me fait concevoir, et la sincérité des vœux que je fais pour que mes craintes ne soient pas fondées ».

Après le dîner, l'Empereur s'est rapproché de moi, et m'a dit presque à voix basse : « Mon cher Comte, rendez bien justice au motif, au sentiment qui m'a déterminé à vous voir et à vous parler. J'ai voulu que le Roi ne pût douter de l'impression qu'a produite sur moi le malheur que nous venons d'apprendre. Vous ne pouvez trop dire, trop répéter au Roi tout ce que j'éprouve en pensant à sa douleur. Mais, je vous le demande encore, qu'il connaisse mes inquiétudes et leurs motifs. Peut-être le sort de la France et de l'Europe dépend-il encore une fois du résultat de la crise dans laquelle se trouve engagé votre gouvernement. Il est temps d'arrêter le mal, j'espère qu'il n'est pas trop tard. » L'Empereur ne m'a pas laissé le temps de lui répondre, et m'a quitté en me disant qu'il espérait que les premières nouvelles que nous recevrons de Paris dissiperaient les inquiétudes dont il ne pouvait se défendre. L'Impératrice régnante m'a ensuite entretenu assez longtemps. Elle m'a parlé avec une si profonde émotion de M^{me} la duchesse d'Angoulême et de M^{me} la duchesse de Berry, elle a paru attacher tant de prix à ce que Leurs Altesses Royales fussent informées du vif intérêt qu'elle prend à leur douleur, que je prie Votre Excellence de me mettre à même de prouver à Sa Majesté Impériale que je me suis conformé au désir qu'elle m'en a témoigné. A dîner, j'ai eu l'honneur d'être assis à côté de l'Empereur. Les seuls convives étaient MM. de Nesselrode, Capo d'Istria, Kotchoubey, de Galitsine, le prince de Razoumovsky, et les aides-de-camp généraux de service. Je ne dois point laisser ignorer à Votre Excellence que c'est le comte Capo d'Istria qui, le premier, a fait entendre à l'Empereur que, dans cette circonstance malheureuse, une preuve d'intérêt et de bienveillance de sa part aurait encore plus de prix pour moi, et doublerait d'importance aux yeux du public. L'Empereur a saisi cette idée avec un empressement devenu encore plus flatteur par la grâce parfaite qu'il a mise vis-à-vis du ministre du Roi, et par la chaleur et la franchise avec lesquelles il m'a parlé de son attachement pour le Roi et de son intérêt pour la France.

J'ai eu, depuis, une bien longue conversation avec le comte Capo d'Istria, et qui fera probablement plus tard le sujet d'un de mes rapports particuliers. Pour aujourd'hui, je me bornerai à répéter à Votre Excellence que, dans cette conversation, le comte Capo d'Istria m'a de nouveau formellement assuré que rien n'était changé ni ne changerait à nos rapports ; que chaque jour l'Empereur se confirmait davantage dans

l'idée que la paix de l'Europe ne pouvait être assurée que par le maintien du traité d'Aix-la-Chapelle ; que nous avons, comme tous les autres, le droit d'invoquer ces traités, et que, tant que nos débats et nos agitations seraient, pour ainsi dire, des disputes de famille, nulle puissance n'avait le droit d'intervenir dans nos affaires ; que les ministres du Roi seraient donc toujours instruits, avant moi, de l'époque et des causes qui pourraient détruire pour la France l'effet de ces traités, et armer de nouveau contre elle les puissances qui sont aujourd'hui ses alliées.

Le comte Capo d'Istria m'a aussi dit avoir longuement entretenu l'Empereur sur les affaires d'Espagne. La situation de ce royaume donne à Sa Majesté Impériale d'autant plus d'inquiétudes et de soucis, que la conduite du gouvernement rend pour ainsi dire inutiles tous les conseils qu'on pourrait lui donner. Les causes de la situation difficile dans laquelle se trouve l'Espagne sont d'ailleurs si compliquées, il y en a tant qui lui sont étrangères, que l'Empereur pense que ce ne peut être qu'avec une extrême prudence et précaution, que d'autres puissances pourraient intervenir dans les affaires de ce royaume. Il m'a paru que l'on regrettait fortement ici que la France n'eût pas su prendre plus d'influence sur le cabinet de Madrid. Les rapports de famille qui existent entre les deux Cours auraient dû rendre les conseils du Roi moins suspects et moins contraires à la dignité de Sa Majesté Catholique que ceux de toute autre puissance. Cette influence que l'on nous reproche d'avoir négligée, nous pourrions, dit-on, la reprendre avec un négociateur habile. La chaleur avec laquelle nous avons servi les intérêts du Roi d'Espagne en Amérique lui donne une garantie de nos intentions, et devrait aussi nous donner des droits à sa reconnaissance. Les communications que le colonel Vivez a faites à Votre Excellence prouvent aussi au cabinet de Saint-Pétersbourg que le Roi d'Espagne sait toute la confiance qu'il peut avoir dans le Roi de France. C'est un sentiment dont on pense ici que l'on pourrait tirer parti. Tous les conseils qui seront donnés par le Roi seront appuyés par ceux de l'Empereur. Quant à la situation actuelle de l'Espagne, le comte Capo d'Istria ne comprend pas quel secours ni quelle assistance nous pourrions lui prêter. Il faudrait des circonstances beaucoup plus graves pour rendre nécessaire l'entrée de troupes étrangères dans ce royaume. D'ailleurs, combien de considérations politiques ne viendraient-elles pas s'opposer à cette mesure ? L'opinion du comte Capo d'Istria, c'est-à-dire celle de l'Empereur, est donc que, dans ce moment, on ne peut et l'on ne doit absolument rien faire ; mais on espère beaucoup ici que Votre Excellence me tiendra très exactement et le plus promptement possible au courant

des événements. Le cabinet de Saint-Pétersbourg s'entendra toujours parfaitement avec nous sur toutes les mesures qui pourraient être adoptées plus tard. Le comte Capo d'Istria m'a annoncé qu'il reprendrait cette conversation avec moi ; l'intérêt que l'Empereur prend à l'Espagne est assez vrai pour être bien sûr que, dans ce moment, la situation de ce pays fixe toute son attention. Le chevalier de Zéa, ministre de cette Cour ici, dit avoir reçu hier des nouvelles assez satisfaisantes de son gouvernement.

N° 108. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(N° 22)

Saint-Pétersbourg, 28 février/11 mars 1820.

Monsieur le Baron, je viens de recevoir, par le courrier de M. le général Pozzo di Borgo, les dépêches de Votre Excellence, en date du 21 et 22 février, dans lesquelles elle m'annonce les changements qui viennent d'avoir lieu dans le ministère du Roi. La poste partant ce matin même, et avant qu'il me soit possible de voir les ministres de l'Empereur, je ne puis savoir ni rendre compte aujourd'hui à Votre Excellence de l'effet que ces changements auront produit sur Sa Majesté Impériale. Je puis seulement juger, par le billet que m'a écrit M. de Nesselrode en m'envoyant mes paquets, que, pour le moment, les dispositions du cabinet de Saint-Pétersbourg restent les mêmes : une grande bienveillance pour la France, des vœux ardents et sincères pour la prospérité et la tranquillité du royaume, mais conservant toujours cette même inquiétude qu'ont fait naître, bien moins les préventions contre les hommes, que la marche des choses et la force des événements, auxquels on désire, plus qu'on ne l'espère, que le gouvernement puisse opposer une résistance efficace et salutaire. Cependant, on trouve que la retraite volontaire de M. le duc Decazes, devenu si injustement l'objet de tant de préventions, de haine et de calomnies, sera peut-être un grand obstacle de moins entre le gouvernement et une des oppositions qu'il avait à combattre, et qu'il peut en résulter un rapprochement qui assurerait l'adoption des derniers projets de loi proposés par le gouvernement. On en attend la discussion avec impatience et inquiétude. Le succès des ministres du roi, dans cette circonstance, rendrait la confiance, la sécurité, et dissiperait les craintes et les tristes pressentiments que font naître, depuis quelque temps, l'imprudence et les audacieuses menaces des soi-disant libéraux, et que vient de confirmer d'une manière si funeste la déplorable catastrophe du

14 février. En un mot, Monsieur le Baron, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà mandé souvent à Votre Excellence : on trouve la France placée dans une position critique, on en accuse uniquement les erreurs du gouvernement ; cependant, l'on voit encore entre ses mains tous les moyens nécessaires pour surmonter les nombreuses difficultés dont il est entouré. Les vrais ennemis qu'il doit combattre ne sont pas plus cachés que le but qu'ils se proposent. On peut les voir, les connaître et les compter, et l'on croit qu'en allant franchement à eux, on s'assurera bien plus facilement encore de leur faiblesse et de leur impuissance. Ainsi, Monsieur le Baron, malgré les sentiments que l'on a ici pour M. le duc de Richelieu, et qui pourraient faire que l'on ait appris avec plaisir que le Roi vient de le replacer à la tête du conseil, cependant, avant de se féliciter de cette nouvelle combinaison, on veut être assuré qu'elle aura produit le résultat que l'on semble avoir espéré, celui de diminuer la violence des oppositions, et de donner au gouvernement des moyens que la haine semblait vouloir refuser à M. le duc Decazes. Alors, on se flatte qu'instruit par l'expérience, éclairé par le terrible avertissement que l'on vient de recevoir, et obtenant de la nation elle-même des armes de force et de conservation, on pourra, avec espoir et même certitude de succès, condamner au silence les factieux, opposer à leurs doctrines perverses des principes d'ordre, de morale et de religion, et trouver, dans l'agitation même dans laquelle nous sommes, des éléments de salut et de tranquillité. C'est dans ce sens que s'exprimait hier, en causant avec moi de la situation actuelle de la France, un homme dont les opinions ne sont jamais que celles du gouvernement ; il avait vu les ministres depuis l'arrivée du courrier, et je suis sûr qu'il ne m'a répété que ce qu'il a entendu dire.

La poste partant dans une heure, je ne puis entrer aujourd'hui dans plus de détails. Votre Excellence peut être assurée seulement que l'arrivée du courrier du général Pozzo n'a rien, absolument rien changé aux dispositions ni aux inquiétudes du gouvernement russe. D'après cela, elle pensera bien que je ne puis attendre qu'avec une grande impatience le résultat des délibérations des Chambres.

J'ai regretté que les journaux des 20, 21 et 22 ne fussent pas joints à la dépêche de Votre Excellence. Je vous prie d'ordonner qu'à l'avenir, on m'envoie tous les papiers du jour. On attachera aussi beaucoup de prix à recevoir ici, avec exactitude et beaucoup de détails, l'instruction du procès de l'assassin Louvel.

N° 109. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(N° 23)

Saint-Petersbourg, 4/16 mars 1820.

Monsieur le Baron, n'ayant été prévenu que très tard du départ du courrier russe qui vous portera cette dépêche, je ne pourrai écrire par cette occasion à Votre Excellence avec autant de détails que je l'aurais désiré. J'en profiterai, cependant, pour lui rendre compte d'une conversation que j'ai eue avec l'Empereur, peu de jours après l'expédition de ma dernière dépêche. Le hasard m'ayant fait rencontrer Sa Majesté à la promenade, elle m'aborda et me dit : « Eh bien ! Monsieur le Comte, nous avons reçu des nouvelles de Paris. Le duc de Richelieu est rentré au ministère. Il se trouve dans une position très difficile ; il ne l'a acceptée que par dévouement pour le Roi. J'espère, je désire beaucoup qu'il soit encore à même de rendre des services à la France ; mais, je le répète, sa position est bien délicate, car enfin, il ne faut pas nous le dissimuler, votre pays se trouve dans une situation bien inquiétante et bien dangereuse. Cependant, il y a beaucoup de ressources. Si l'on me mande des choses qui me tourmentent et qui m'affligent, il en est aussi qui doivent me rassurer et qui me font grand plaisir. Dans cette dernière et affreuse circonstance, la population de Paris s'est bien montrée ; la consternation et l'indignation ont été générales, la garnison très bien, la garde excellente. La bonne disposition du peuple et la fidélité des troupes sont deux grandes garanties en faveur de la tranquillité ; j'espère donc qu'il n'arrivera pas de nouveaux malheurs. Vous manderez au Roi combien je suis occupé de sa douleur, et combien je fais des vœux pour que cette affreuse catastrophe n'ait pas les suites malheureuses que l'on peut en redouter. »

Je répondis à l'Empereur que la rentrée du duc de Richelieu au conseil était un événement qui n'avait dû causer aucun étonnement à Sa Majesté ni à ses ministres, puisque j'avais moi-même, il y a plus de six semaines, donné à M. le comte Capo d'Istria connaissance d'une lettre particulière de M. le duc Decazes, dans laquelle ce ministre me mandait positivement, en date du 2 janvier, que si, après avoir fait toutes les concessions que l'on pourrait raisonnablement faire au côté droit, il était prouvé que la violence et la constance de cette opposition ne tenaient qu'à la haine contre les personnes, qu'alors, comme le danger était positif, que les Jacobins ne laissaient plus de doutes sur leurs intentions, ni sur leur audace, il n'hésiterait pas à faire aux passions le sacrifice qu'elles réclamaient ; mais que cette nouvelle combinaison ministérielle ne pouvait avoir lieu ni être

utile qu'autant que M. le duc de Richelieu consentirait à rentrer au ministère, dans lequel cas M. le duc Decazes promettait que lui et tous ses amis le soutiendraient de tout leur pouvoir; qu'ainsi Sa Majesté Impériale devait voir dans la retraite de M. le duc Decazes et dans la rentrée du duc de Richelieu dans ce moment critique une preuve égale d'attachement au Roi et de dévouement au bien général; que, désormais, l'obstacle qui semblait s'opposer à l'adoption des dernières propositions du gouvernement n'existant plus, il était permis d'espérer que l'esprit de parti et les passions seraient moins aveugles, et que ceux qui se disent amis du Roi ne se refuseraient plus à prêter leur appui aux mesures que le gouvernement venait de proposer; que je croyais fermement que leur adoption et leur exécution rétabliraient la tranquillité et calmeraient une agitation qui, d'ailleurs, ne se manifestait encore que dans les indécentes et scandaleuses déclamations de quelques journaux; que Sa Majesté pouvait être sûre que toute l'armée serait fidèle et dévouée au Roi, comme la garde; mais que j'avais l'intime conviction que cette fidélité et ce dévouement ne seraient mis à aucune épreuve dans cette circonstance, et qu'une loi sage sur la répression de la presse et une bonne loi d'élection rendrait entièrement inutile l'emploi des moyens de force et de rigueur dont le gouvernement était nanti. « Je le souhaite, m'a dit l'Empereur, mais, Monsieur le Comte, il est toujours bon, en cas de nécessité, d'avoir ces moyens à sa disposition, et je suis très content de savoir que le Roi peut entièrement compter sur ses troupes. »

Je ne saurais m'étonner, Monsieur le Baron, de voir le public s'occuper avec un extrême intérêt de nos affaires intérieures. Ici, comme à Paris, chaque société est un petit club politique, portant, de même, des couleurs différentes tout aussi prononcées, et les salons de Pétersbourg ont leurs rondeurs, comme ceux du faubourg Saint-Germain et de la Chaussée-d'Antin. On ne fait à la Chambre des députés aucune proposition, les ministres n'adoptent pas une mesure, qui ne trouvent ici des adversaires, dont les uns marchent sous la bannière de M. de La Bourdonnaye, les autres sous celle de M. Benjamin-Constant. Le nouveau projet de loi sur les élections a donné lieu, comme de raison, à bien des explications, bien des interprétations, surtout à beaucoup de critiques, qui, toutes, prouvaient que la plupart de ces jugements sont portés par des personnes qui ne comprennent pas, ou qui peut-être même n'ont pas lu le projet de loi. Le comte de Blome, ministre de Danemark, m'ayant dit que, dans une société qu'il fréquente habituellement, cette question donnait lieu à beaucoup de discussions, dont le résultat démontrait que, pour ainsi dire,

personne ne comprenait l'intention de la nouvelle loi et ne semblait voir la différence entre elle et la loi actuelle, je me suis déterminé, non pas à lui expliquer les 43 articles de la loi, mais à lui écrire de manière à ce qu'il pût expliquer à ses amis et ennemis l'intention du nouveau projet et en quoi il diffère de la dernière loi. Cette lettre faisant dans ce moment le tour de la société, j'ai cru devoir en envoyer copie à Votre Excellence.

Elle aura sans doute été informée d'une démarche que l'on dit avoir été faite à Vienne par le cabinet de Berlin, pour obtenir qu'il fût décidé aux conférences que les provinces prussiennes qui ne font pas partie de la Confédération germanique auraient droit à la même protection et aux mêmes garanties que celles qui y sont comprises. Elle aura su de même que cette proposition n'a pas été accueillie et qu'il ne lui a été donné aucune suite.

M. Casanajor, ministre d'Angleterre, est mort avant-hier 14 d'une maladie inflammatoire; sa santé se trouvait déjà affaiblie depuis plusieurs années; il a été enlevé en peu d'heures. Il est probable que cet événement inattendu pressera l'arrivée de l'ambassadeur; il ne reste dans ce moment à Pétersbourg d'agent britannique qu'un consul général.

M. d'Alopéus a rendu compte à son gouvernement de la démarche faite à Vienne par la Cour de Berlin. On en a montré ici beaucoup de mécontentement, et M. d'Alopéus a reçu l'ordre d'exprimer, de la part de l'Empereur, tout l'étonnement qu'avait causé cette nouvelle prétention, si peu conforme à l'esprit des derniers traités et conventions; que l'on ne pouvait que regretter que la Cour de Berlin, jusqu'à présent si convaincue de l'importance de ces traités, semblât tout à coup oublier les inconvénients que ne pourrait manquer d'avoir la moindre atteinte portée aux résolutions de la Sainte-Alliance; de déclarer que l'Empereur tient plus que jamais à ce traité, et sent la nécessité et se confirme dans l'inébranlable volonté de se rattacher à l'esprit et à la lettre de ce grand traité, sur lequel repose la paix du monde; que la rigoureuse impartialité, le silence même qu'il observe sur toutes les questions qui s'agitent en Allemagne prouvent avec quel religieux scrupule Sa Majesté croit devoir s'abstenir d'intervenir dans les questions sur lesquelles le traité d'Aix-la-Chapelle ne l'appelle pas de droit à donner son opinion; que la nouvelle prétention du cabinet prussien n'avait aucun rapport avec les questions d'ordre et d'administration intérieure qui se discutent à Vienne, et que l'on devait comprendre combien de difficultés une pareille prétention devait élever, à combien de grandes questions et, par conséquent, de causes de dissidence elle pourrait donner lieu; que, si ce que la Prusse

demandait pour une partie de ses États était accordé, le Roi des Pays-Bas devrait obtenir les mêmes garanties pour la Belgique et pour la Hollande, le Danemark pour la Fionie et la Zélande, l'Autriche pour l'Italie et ses provinces polonaises, etc. ; que ce serait donc un traité absolument nouveau, n'ayant plus de rapport avec celui d'Aix-la-Chapelle, devant avoir des conséquences entièrement différentes, et ne pouvant être, par cette seule raison, que le résultat de nouvelles combinaisons consenties et admises par toutes les puissances signataires de ce traité ; que l'Empereur, au contraire, était décidé à le maintenir de toute sa force et de toute sa puissance, même quand il saurait que l'Europe entière serait liguée secrètement contre ce traité, tant Sa Majesté est convaincue que son entière exécution, la stricte et rigoureuse adoption de ses conséquences, pouvaient seules prévenir un nouvel embrasement en Europe. Cette dernière phrase est littéralement écrite sous la dictée de la personne qui m'a donné connaissance de cette réponse, qui est encore ignorée du ministre de Prusse.

Je crois être sûr que, depuis l'horrible attentat du 13 février, on a fait de nouvelles tentatives auprès de cette Cour-ci pour l'engager à prendre, collectivement avec les autres puissances, des mesures de précaution contre la France, mais que, jusqu'à présent, ces insinuations ont été repoussées. Il est bien à désirer que Votre Excellence soit exactement informée et puisse me donner avis de ce qui pourrait venir dans ce genre de Londres et de Vienne.

P.-S. — L'Empereur est parti hier matin pour Novgorod, dans l'intention de visiter une des colonies militaires d'infanterie qui s'y trouve établie. Sa Majesté sera de retour dimanche prochain, 19 du mois.

N° 110. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 920)

Paris, 5/17 mars 1820.

Monsieur le Comte, les événements qui se sont développés en France depuis quelques mois, ont justifié les inquiétudes et les pressentiments qu'avaient fait naître, moins la disposition générale de la nation, que le système erroné du gouvernement et les factions qu'il était de son devoir de contenir.

Les obstacles élevés par le favoritisme contre les précautions que la sagesse avait indiquées, il y a plus d'un an, et les sacrifices de la puis-

ance publique faits à son élévation personnelle, ne pouvaient pas rester sans conséquence. Non seulement la faute de ne pas avoir opéré le bien à cette époque, mais le mal qui dérive toujours de pareilles omissions dans des circonstances décisives, devait agir avec une force combinée pour amener une crise, soit par un triomphe progressif des révolutionnaires, soit par la résistance, quoique tardive, qu'on serait obligé de leur opposer.

Tandis que M. Decazes employait son temps à cultiver les dispositions du Roi en sa faveur, et qu'il prodiguait les grâces et la clémence de son maître pour s'attacher à lui-même des créatures et pour réconcilier avec ses intérêts personnels des principes et des hommes essentiellement ennemis du trône, les uns et les autres exerçaient leur influence dans un but différent, et préparaient à ce ministre imprudent, et encore plus au souverain qui s'était livré à ses conseils, la punition de leur imprévoyance commune.

Le maréchal Saint-Cyr, rempli de projets guerriers et circonvenu par un comité militaire qui le dominait, quoique étranger à l'organisation de ses bureaux, travaillait à réveiller l'esprit de l'ancienne armée, et mettait journellement l'épée et le commandement entre les mains d'hommes qui paraissaient ne les recevoir qu'à condition d'un changement de dynastie, sans égard, ni à l'état intérieur de la France, ni à la délicatesse de ses rapports avec le reste de l'Europe.

De l'autre côté, le libéralisme révolutionnaire, au lieu de se laisser guider, comme le ministre dominant s'en était flatté, le précédait et le traînait à sa suite. Les influences excentriques au gouvernement avaient remplacé dans presque toutes les branches de l'administration celles qui ne devaient appartenir qu'à lui, et quelles que fussent les illusions que le Roi et son conseiller de prédilection aimaient à se faire, le résultat des dernières élections et mille faits journaliers et patents étaient enfin parvenus à ébranler cette confiance aveugle, que le désir de s'approuver et de s'applaudir réciproquement avait alimenté, lorsqu'il n'existait depuis longtemps aucun motif de la justifier.

Il est dans la nature des ministres présomptueux, surtout s'ils sont contaminés par la faveur, de vouloir remédier à l'imprévoyance par les excès de l'autorité. Au lieu de scruter sa conduite et de voir dans celle de ses dangereux collaborateurs le résultat de ses propres fautes, M. Decazes se flatta de sortir du labyrinthe où il s'était égaré, par le moyen le plus simple, celui de renvoyer ceux de ses collègues dont la direction lui semblait plus dangereuse, ou dont la présence lui était moins agréable. Ce

changement pouvait devenir indispensable, mais il était loin d'être un remède définitif contre le péril qu'on avait raison de craindre; il ne faisait tout au plus que le signaler, et la lutte allait s'établir, comme elle s'est établie en effet, entre les forces opposées qui tenaient aux choses, malgré les dislocations opérées dans la position des hommes.

Les combats qui se sont engagés dans cette arène étaient naturels et inévitables. En abandonnant son système et une partie de ses collègues, le ministre dominant ne pouvait détruire, ni les effets de ses mesures précédentes, ni toutes les liaisons de ses intrigues. La Chambre des députés se trouvait peuplée d'individus qui y étaient parvenus malgré lui; celle des pairs ne pouvait rejeter de son sein les membres qu'il y avait introduits pour des causes qu'il abandonnait maintenant. L'armée restait en partie infectée du mauvais choix et du mauvais esprit propagé avec soin, et la faction révolutionnaire, fortifiée par les préférences qu'on lui avait accordées, ne se disposait pas à renoncer à ses espérances et à ses prétentions, parce qu'elles ne s'accordaient pas avec les convenances du favori.

Une telle situation faisait présager évidemment la chute de M. Decazes; elle serait arrivée avec des circonstances peut-être plus dangereuses pour lui, si les démocrates l'eussent précipitée comme la pente naturelle des choses l'indiquait. L'assassinat du duc de Berry a donné une autre direction aux événements, les alarmes de tous les bons et les frayeurs de la famille royale l'ont arraché du trône, où il s'était placé, et le Roi, en cédant à ses propres craintes et aux importunités des siens, s'est du moins réservé de ne pas mettre de bornes à ses faveurs, au moment où il croyait faire un sacrifice à sa raison.

Le cabinet impérial est suffisamment informé par mes rapports précédents de toutes ces particularités; mais, devant parler de la rentrée de M. le duc de Richelieu au ministère, j'ai dû les récapituler en termes généraux, parce qu'on ne saurait apprécier la position du président actuel du conseil et la nature des affaires qu'il est appelé à gouverner, sans saisir les rapports nécessaires qui la lient aux événements précédents, et en conséquence aux difficultés qui en dérivent, malgré que l'origine en soit tout à fait étrangère à son administration.

L'avantage que le duc de Richelieu se trouve posséder exclusivement, dans un pays où tout le monde est avide d'autorité et d'argent; c'est de ne rechercher ni l'une, ni l'autre. Cette vérité, avouée sans exception par tous les partis, le constitue dans une catégorie différente des autres Français, et leur étonnement pour des vertus qu'il ne pratiquent pas les oblige à un respect forcé, dont ils s'honorent.

La conviction universelle qu'il n'existait aucun autre homme en France, dans la circonstance donnée, qui pouvait lui être préféré, et le silence observé même par toutes les ambitions durant la lutte qu'il a soutenue pour ne pas accepter le ministère, est encore un moyen qu'il possède en particulier de se concilier l'estime générale, première source de toute influence capable d'opérer le bien.

Malgré ces avantages, qui sont le patrimoine de son caractère personnel, les difficultés graves et les dangers menaçants, inhérents à la position des affaires et à la violence des partis, restent encore dans toute leur force. Les royalistes ont peut-être espéré qu'il allait y avoir réaction en leur faveur, et les révolutionnaires, qui croyaient déjà être sûrs de la victoire et qui en anticipaient l'exaltation sans en avoir encore les fruits, sont surpris de se voir arrêtés dans leur marche, et de devoir arracher par la révolte ce qu'ils se flattaient d'obtenir par les faiblesses et les séductions du favoritisme.

D'un autre côté, le Roi regarde M. de Richelieu comme le successeur d'un homme envers lequel son affection et son abandon sont un des exemples rares dans l'histoire des faiblesses humaines. Aussi longtemps que l'empire des circonstances l'obligera à ne pas calculer sur les moyens d'attirer M. Decazes auprès de lui, la nécessité tiendra lieu de raison, mais, dès qu'il se présenterait une chance d'opérer une défection contre son ministre actuel pour faire revenir celui que son cœur regrette, personne n'oserait répondre de toutes les imprudences et des duplicités qui pourraient être mises en œuvre pour obtenir ce but fatal.

La tourbe des intrigants ne manque pas de saisir ces conjectures, et, malgré qu'elles soient encore dans une perspective lointaine, elles paralysent la conduite de quelques hommes qui désireraient de les voir réaliser et irritent d'autres qui les craignent.

Au milieu de ces contrastes, le duc a jugé convenable de persister dans la modération qui a caractérisé sa première administration, et, tout en ouvrant aux royalistes zélés le chemin de se rendre constitutionnels, il s'est abstenu de trop se confier dans leur discrétion sans avoir éprouvé leur prudence.

Son premier soin a donc été d'apporter dans le ministère qu'il trouvait le moins de changement possible, à l'égard des personnes. En effet, M. Decazes le formait tout entier, par le monopole de l'influence et de la faveur. Son éloignement, au lieu d'affaiblir ses collègues, les a au contraire appelés à l'existence, et le duc de Richelieu, en les conservant, a fait ressortir encore davantage les inconvénients du favoritisme, en l'isolant

et en le traitant comme une monstruosité politique, qui ne devrait jamais laisser d'autres traces après lui que celles de la désapprobation et de l'indignation qu'il inspire.

Le seul remplacement nécessaire était celui du département de l'intérieur, devenu vacant. M. Siméon, à qui le portefeuille a été confié, est un homme dont l'élévation est due à sa longue carrière dans les administrations qui se sont succédé depuis le commencement de la Révolution ; son caractère est respecté, quoiqu'il serait à désirer qu'il fût un peu plus énergique, afin de répondre aux difficultés de la circonstance. Pour le fortifier, on a donné à M. Mounier une grande partie des attributions dépendantes de ce département ; il est rempli de zèle et ne manque pas de lumière ; cependant, il commence à faire l'expérience de son talent dans un moment où on aurait eu besoin de la confiance qu'inspire une carrière qui a précédé, pour compter sur les succès qui vont suivre.

Le ministère actuel a donc l'avantage d'être considéré, comme il l'est en effet, modéré et constitutionnel, avec le phénomène, qui arrive pour la première fois, de se trouver soutenu par tout le côté droit de la Chambre des députés et presque entièrement par celui de la Chambre des pairs.

Cette fusion est l'ouvrage de la force des événements. Aussi longtemps que les royalistes outrés ont espéré de dominer, ils ont rejeté toutes les compositions ; lorsque M. Decazes s'est emparé du pouvoir et l'a livré avec imprudence aux bonapartistes et aux révolutionnaires, ils ont signalé le danger, d'accord avec les modérés et tous les gens de bien, parce que leurs réclamations étaient fondées, et la coalition qui s'est faite entre eux contre le favori les a trouvés réunis après sa chute. Le duc de Richelieu a semblé aux uns et aux autres le pont de rapprochement mitoyen qui pouvait les tenir ensemble, et ils s'y sont prêtés réciproquement. La présence du danger, la faiblesse commune, les menaces de l'ennemi ont cimenté l'union encore davantage, et je la regarderai comme une époque heureuse pour la France et pour le monde, si, comme je l'espère fermement, elle pouvait être durable, et surtout si elle pouvait triompher de ses ennemis, qui sont évidemment ceux de l'ordre universel.

Monsieur, frère du Roi, a beaucoup contribué à ce résultat. Durant la première administration du duc de Richelieu, il le trouvait presque démocrate ; aujourd'hui, il le considère comme l'appui du trône, et dit que sa rentrée au ministère est un sacrifice fait à la douleur de la famille royale et au salut de la France.

De son côté, le duc de Richelieu se trouve heureux de n'avoir plus à endurer les déclamations et les invectives de la Cour et de la caste à

laquelle il appartient, et de conserver en même temps les principes de modération que la raison et ses propres inclinations le portent à préférer. Cette nouvelle position le réconcilie avec les affaires publiques et avec les amertumes qui les accompagnent ; il s'en occupe avec assiduité et tout le monde est, jusqu'à un certain point, étonné de lui voir soutenir de bonne grâce un fardeau qu'il a accepté avec tant de répugnance.

En entrant dans l'administration, il a trouvé trois projets de loi auxquels il avait donné son consentement, quoique d'une manière indirecte, et, soit conviction, soit entraînement, il a jugé devoir les soutenir.

L'un, celui de la suspension de l'*habeas corpus*, a subi la discussion la plus animée. C'était le premier combat qui se livrait dans la Chambre des députés sur un objet regardé comme symptôme des forces mutuelles des partis et comme avant-coureur de la lutte finale. Le côté gauche a épuisé la violence et la ruse, et, quoiqu'il ait attiré un nombre formidable à sa cause, la majorité s'est déclarée en faveur de la loi.

Tout ce que l'expérience révolutionnaire peut inventer pour alarmer le peuple et irriter les passions, a été employé par les orateurs démagogues ; leur espoir était de faire effet sur les esprits de la multitude, et c'est pour des fins aussi perverses que plusieurs d'entre eux ont prolongé les débats pendant plusieurs jours, en attendant les événements ; mais ceux-ci ne se sont point manifestés, et les provocateurs ont dû succomber du moins devant la règle de la majorité.

La discussion pour soumettre les journaux ou autres écrits périodiques à la censure, amènera des contestations également vives ; cependant, elles le seront moins que celles qui ont précédé. Il existe un nombre de personnes vraiment indignées de la fureur et de l'impiété de ces folliculaires, corrompueurs de la société et apôtres de l'irréligion et de l'anarchie. Ce désir de les arrêter est presque universel ; on varie sur le mode. La censure ne doit être qu'un remède passager pour arriver à la répression légale, qui serait compatible avec la liberté : c'est la doctrine des ministres ; d'autres voudraient renforcer les punitions et corriger la loi absurde présentée l'année passée, sans néanmoins gêner autrement et par des mesures préalables la plume des écrivains ; ceux qui prêchent la licence sont en petit nombre, excepté dans les classes où elle se réunit à toutes les passions criminelles.

La réforme de la loi des élections est le problème dont dépendra le salut de la France, et peut-être la paix de l'Europe. Celle qui existe a été à mon avis constamment mal jugée, quant à son mérite intrinsèque, surtout au moment où elle a été portée. La première et la seconde

épreuve qu'on en a faites ont été très satisfaisantes ; mais, dès qu'on a travaillé à pervertir l'esprit public, dès que les royalistes, en partie, par leurs fautes, et que M. Decazes, par ses vues personnelles, a livré l'administration locale à des individus qui, au lieu de coopérer à fortifier le trône, cherchaient à prendre des précautions contre lui, l'effet de la loi a suivi l'esprit de ceux qui étaient chargés de l'exécuter. Cette prédiction avait été faite avant le retour du dernier cinquième, mais le favori, confiant dans ses petites intrigues et mettant de côté les influences générales qui peuvent tout sur des peuples en mouvement, a compté sur des exceptions, lorsque la règle était contre lui, et il s'est trouvé déjoué et étourdi à la fois par le résultat, qui a mis tout son savoir-faire en défaut et en dérision.

Quoi qu'il en soit, dès que le mal existe, il est indispensable de penser au remède, plus que d'en accuser l'auteur. Une modification à la loi actuelle est nécessaire, mais personne ne saurait prévoir aujourd'hui jusqu'à quel point elle pourra être portée, et même, lorsqu'elle aura lieu, s'il sera permis d'en obtenir les résultats qu'on en attend.

Le projet soumis maintenant à la délibération est le même concerté sous la présidence de M. Decazes, avec le concours du duc de Richelieu. Si j'en juge d'après mes propres idées, il me paraît compliqué ; il tend à doubler la Chambre des députés, ce qui est une mesure formidable, il altère à ce sujet l'économie de la Charte, ce qui peut se trouver pour le moins précoce, enfin il rencontrera dans l'exécution des obstacles très graves.

Le Roi y tient, parce qu'il voudrait donner à l'ouvrage de M. Decazes ou de ses collaborateurs les honneurs du succès. M. Pasquier conserve encore de la déférence pour son ancien protecteur, et M. de Richelieu n'en a pas assez dans ses lumières sur un objet aussi compliqué. Cette matière n'est pas encore suffisamment approfondie, c'est un sujet difficile par sa nature, et sur lequel même les amis des ministres auront de la peine à s'accorder.

Telle est en ce moment la perspective des affaires de ce pays. Il existe de grandes probabilités que l'ordre y soit conservé, moyennant l'action des pouvoirs constitutionnels ; mais il n'est pas improbable que ceux qui se proposaient de parvenir, par l'abus de ces mêmes pouvoirs, à un changement de dynastie, n'aient recours à l'insurrection, dès qu'ils seront persuadés que c'est le seul moyen qui leur reste pour accomplir leurs desseins.

Le peuple de la capitale sera très difficile à agiter, il est surveillé et n'a nul prétexte de se dire mécontent ; la garde dont il est entouré et les

autres portions de la force publique sont jusqu'à présent dans les meilleurs dispositions, et il n'existe aucun symptôme de défection. Toutes les provinces ne sont pas dans le même cas, les unes, telles que celles du midi, peut-être trop ardentes pour la cause royale, les autres, comme le Lyonnais, le Dauphiné, la Bourgogne, l'Alsace et autres, prêtes en grande partie à seconder les projets des méchants. L'armée a été mal gouvernée depuis longtemps, elle ressemble au reste du pays; il existe des corps qui sont sous des chefs sûrs et qui montrent les dispositions les plus rassurantes, lorsque d'autres inspirent des craintes fondées. Le ministre actuel de la guerre travaille avec zèle à réparer le mal; mais l'ouvrage est long et difficile, et surtout interrompu et contrarié par les suggestions des hommes qui ne craignent pas de sacrifier la prospérité actuelle et les espérances futures de cette monarchie florissante à des irritations haineuses et au désir d'innovations qui ne seront que des ruines.

L'exemple fatal que l'Espagne vient de donner, est un incident fâcheux de plus qui ne restera pas sans effet sur ce pays. Malgré que la situation des deux nations soit tout à fait différente, malgré que la France jouisse d'une pleine liberté, d'une administration comparativement excellente et d'une prospérité qui se manifeste sur tous les points de son territoire, cependant les révolutionnaires cherchent des prétextes de mécontentement pour en faire des motifs de révolte. Celle arrivée dans la Péninsule, et dont Votre Excellence connaîtra les pénibles renseignements dans les autres documents directs qui font partie de la présente expédition, mérite d'être méditée par tous les cabinets de l'Europe; une armée rebelle, des chefs militaires qui prétendent mettre la trahison en honneur sous prétexte de soutenir des questions politiques, un Roi dégradé par ses défenseurs naturels, une assemblée de démocrates visionnaires qui va se réunir sous de tels auspices, forment un spectacle dont il ne faut pas que les souverains de l'Europe détournent les yeux.

La France ne pourrait y parvenir, même si elle cherchait à le faire; son voisinage, la consanguinité de la famille régnante, les fausses applications et enfin la perversité des hommes turbulents ne manqueront pas de montrer à l'armée française, qui n'a aucun motif de s'insurger, la conduite des troupes espagnoles, qui, sans pouvoir justifier leur défection, pouvaient du moins se plaindre de leur dénuement.

Le devoir de rendre compte des détails même les plus minutieux, dès qu'ils ont quelque rapport et qu'ils peuvent avoir une influence quelconque sur les affaires, m'oblige de descendre du sujet terrible sur lequel je venais d'attirer l'attention de Votre Excellence, pour lui parler de

nouveau de M. Decazes. Son départ de Paris et sa séparation du Roi ont été accompagnés des marques du plus tendre intérêt. Les jours se sont passés en entretiens et en audiences, et le portefeuille a été rempli de grâces et de faveurs pour toute la clientèle. Le mot d'ordre donné par le Roi lui-même à la garde du château a été *Elie et Chartres*, c'est-à-dire le prénom du favori et l'endroit où il devait se reposer la première nuit de son voyage. Le seul ornement qui existait dans le cabinet intime de Sa Majesté était le portrait de François I^{er}; celui de M. Decazes lui a été substitué, et M. de Richelieu prend les ordres de son maître devant l'image du favori.

C'est probablement depuis qu'il sentait la difficulté de sa position, que M. Decazes, parmi les autres avantages dont il voulait embellir sa retraite, s'était préparé celui de l'ambassade de Londres; en effet, on aurait eu de la peine à s'expliquer autrement les soins qu'il prenait pour se rendre agréable au ministre anglais, et l'accueil soutenu que celui-ci faisait à ses avances. Ces dispositions viennent d'être manifestées d'une manière et dans une occasion solennelle. Dans la lettre écrite au Roi au sujet de l'assassinat de M^{gr} le duc de Berry, Sa Majesté Britannique a jugé utile de faire connaître l'intérêt avec lequel elle verra M. Decazes auprès d'elle, en ajoutant qu'elle est prête à le recevoir, non seulement avec estime par égard pour ses mérites personnels, mais avec cordialité en considération de celle avec laquelle son maître l'honore. Le chevalier Stuart avait également reçu une dépêche ostensible dans les mêmes termes pour être communiquée à M. Decazes, ce qu'il a exécuté avec le zèle qui lui est propre dans ces occasions, et jusqu'à l'assister à monter en voiture, au moment de se mettre en voyage. Ces circonstances, quoique minutieuses, ont beaucoup occupé les observateurs, et la perspicacité française croit y reconnaître le projet de voir le favori retourner aux affaires par l'influence de la Grande-Bretagne.

Quoi qu'il en soit, ces démonstrations ajoutent aux inquiétudes et aux intrigues des partis. M. Decazes viendra les animer encore par sa présence, sous prétexte ou dans la résolution d'aller à Londres; dans tous les cas, sa persévérance à rester dans les affaires, réunie à l'intrigue constante qu'il entretient avec le Roi, seront un objet de sollicitude nuisible. M. de Richelieu repose en lui plus de confiance que la prudence n'exige, et il dédaigne même de s'occuper d'un sujet qu'il ne peut approfondir sans embarrasser le Roi; cette délicatesse est moralement louable, mais elle peut devenir une faute politique.

J'ai soumis au ministère impérial la continuation de l'état de la France

et les questions les plus proéminentes qui vont exercer une influence majeure sur sa marche et sa situation à venir. Loin de moi de désespérer de son salut ; cependant, il serait téméraire de le regarder comme assuré. La faiblesse habituelle du Roi, celle qu'il montre en particulier pour un homme qui a dégradé la majesté du trône dans une circonstance où elle aurait dû paraître imposante et même terrible, les réactions qu'amène la nécessité de réparer les erreurs passées, la violence et les déraisons de tous les partis, la malignité et la force de celui qui vise à provoquer un changement, et les difficultés inhérentes à l'état moral de la société en général, ne me permettent pas de signaler avec confiance le moment de l'ordre et de la stabilité. Cette incertitude est encore augmentée par les influences réciproques que les factions se renvoient de tous les pays environnants et de presque chaque point de l'Europe.

Les révolutionnaires français ont animé ceux de l'Espagne, et le succès de ces derniers réagit sur l'esprit de leur premier modèle. L'Angleterre vomit des missionnaires de révolte sur tous les coins du globe, pour produire le bouleversement qu'elle travaille à opérer dans son propre pays, lorsque le gouvernement lui-même, de son côté, a ses émissaires afin de troubler chez les autres les mesures qui gêneraient ses convenances ou ses prétendus intérêts. L'Allemagne n'est nullement constituée, et on attend en Prusse une organisation définitive, puisqu'elle a été promise. Il existe en Europe un mouvement qui s'est déjà élevé du centre à la surface, qui agite tout, qui parcourt tout et qui, laissé à ses altérations naturelles, risque d'entraîner l'ordre social dans une ruine complète.

La prévoyance et la raison d'État ont conseillé depuis longtemps de donner aux esprits agités une occupation régulière, conforme à leur disposition, du moins dans les cas où elle menace de devenir irrésistible. La Charte, quoique improvisée et défectueuse, aurait cependant fixé jusqu'à un certain point les idées du gouvernement en France, si la main qui l'avait signée avait su en diriger l'exécution, et sans l'apparition de Bonaparte, qui, comme le génie des tempêtes, n'a laissé en fuyant que des naufrages ; malgré ces désastres, elle est encore le symbole reconnu par tous, quoique peut-être dans des vues différentes ; mais, où la force n'est pas applicable, il est heureux que les partis conviennent d'un point de ralliement autour duquel ils professent, quelles que soient leurs arrière-pensées, de ne s'agiter que pour s'entendre.

Le Roi d'Espagne, mal avisé, n'a su ni administrer avec les anciennes institutions, ni se réconcilier avec les nouvelles ; de faute en faute, de désordre en désordre, il s'est précipité dans un abîme sans fin. La révo-

lution qui vient de s'opérer ressemble à une dissolution complète de toutes les règles de la société : une armée qui prescrit des lois populaires, et une constitution si populaire elle-même qu'elle se trouvera insuffisante pour établir un gouvernement. Cette confusion n'arrive pas dans l'enceinte d'une ville circonscrite par ses murailles, elle regarde un peuple qui venait de servir et de donner un meilleur exemple au monde, elle décide du sort d'une grande partie de la terre habitable.

Au milieu de ces agitations, l'alliance entre les principaux souverains de l'Europe semblait présenter des moyens de maintenir la religion, la morale, l'ordre et la paix sur la terre ; mais ce grand but a été atténué du commencement, et les étroites conceptions de la politique locale sont intervenues pour détruire l'influence qui, seule et d'une manière toute exclusive, devait être appliquée à la conservation du système universel. Les sages de nos temps se sont évertués à disputer en casuistes jusqu'à quel point on devait regarder telle puissance comme faisant partie de l'alliance et comment il fallait en exclure telle autre ; ils ont démontré que l'Espagne ne devait pas être admise à Aix-la-Chapelle, ils ont cru trouver de l'avantage à paralyser l'expédition de Cadix, ils ont flatté et applaudi aux faiblesses du Roi pour un favori et à la présomption de ce dernier de gouverner la France. Toutes les doctrines sur les matières les plus graves sont restées douteuses, et jusqu'au principe de la succession à la couronne a été déclaré incertain. En attendant que les fausses confidences, les intrigues et les duplicités s'exercent sur les infiniment petits, des événements terribles se développent ; tel trône est jeté dans la poussière, tel autre est menacé d'une ruine prochaine et presque tous vacillent sur leurs bases.

Il y a quelque temps que la perspective qui se présentait pour le commencement de cette année a été exposée au ministère impérial. Prédire les événements avec exactitude n'est donné qu'aux esprits inspirés, mais prévoir qu'il en arrivera d'importants peut être attribué à l'expérience humaine. Notre Auguste Maître a daigné exciter l'attention de ses alliés sur ces futurs contingents, et Sa Majesté leur a communiqué les méditations de sa sagesse ; une suite de réponses évasives a été le fruit de tant de zèle, et, tandis qu'on s'obstine à s'isoler, la force des choses travaille à nous confondre tous dans une ruine commune.

Sans doute il convient que chacun se conduise aussi bien qu'il est possible dans la position spéciale où il se trouve, et que chaque État travaille à se maintenir dans l'ordre qui lui est propre ; mais cette conduite, quelque louable et utile qu'elle puisse être, ne suffira pas, dans les circons-

lances où le monde moral est placé, pour sauver ceux mêmes qui la pratiquent, si le poids du système général ne vient pas la fortifier et l'assurer contre les influences opposées. Si cette proposition semble juste, en supposant que la sagesse guide les gouvernements en particulier, combien de forces n'acquiert-elle pas, lorsqu'on est obligé de convenir que les erreurs attachées à la condition humaine et peut-être l'infériorité des hommes qui président aux destinées des Empires les plus menacés, sans nous ôter totalement, diminuent cependant les motifs de cette confiance.

Il existe, à mon avis, deux vérités éclatantes qui méritent, dans le moment critique où nous sommes, d'être mises en évidence : premièrement, que l'alliance des puissances principales est indispensable à la conservation de l'ordre social dans le monde ; en second lieu, que cette alliance depuis un an s'est éloignée de son principe, qu'elle s'est affaiblie dans ses liens, qu'elle a été nulle dans son efficacité, enfin qu'elle a perdu aux yeux des peuples le respect et aux yeux des factions la sainte terreur qu'elle leur avait inspirée.

Parvenue à ce point de détérioration, ou elle doit tomber dans le néant, ou elle doit remonter aux causes qui l'ont formée. C'est à ce dernier résultat que la voix de Dieu et celle des nations appellent les potentats de la terre. Y parvenir par des communications, c'est vouloir parcourir une route fastidieuse et sans effet ; les réunions personnelles ont été prévues ; peut-être que l'on espérait de ne pas avoir besoin de tels rapprochements dans un si court espace, mais, lorsque l'empire des circonstances commande, ce serait inexcusable de lui résister.

Je supplie Votre Excellence de m'obtenir le pardon que j'ai besoin d'implorer, pour être entré aussi vivement dans des matières que j'aurais pu me dispenser de traiter, puisqu'elles se rapportent à des questions générales, que les cabinets ont pour ainsi dire réservé exclusivement à leur sagesse ; mais le spectacle des catastrophes déjà arrivées et de celles qui sont imminentes, m'a entraîné peut-être au delà de mes devoirs, et au point que je pourrais craindre de m'en repentir, si je n'espérais que l'indulgence de Notre Auguste Maître daignera attribuer à mon zèle ce qui se trouverait dans ce rapport au delà des limites de ma discrétion.

N° 111. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo ¹.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 5/17 mars 1820.

Mille grâces, mon Général, de votre lettre autographe du 10/22 février. La mienne ne l'est pas, parce que je n'aime point me recopier.

Elle va vous donner quelques éclaircissements, qui n'ont pu trouver place, ni dans ma réponse confidentielle à celle du duc de Richelieu, ni dans les dépêches qui vous sont destinées.

Ces éclaircissements vous présenteront, dans la plus grande lucidité, l'opinion de l'Empereur sur la marche que vous avez à suivre au milieu des circonstances difficiles où vous vous trouvez. Vous êtes ministre de Russie en France, et votre ancien ami, M. le duc de Richelieu, remplacé encore par la force des choses à la tête des affaires difficiles et critiques de ce pays.

Vos relations d'office avec M. le duc, durant les négociations de Paris de l'année 1815 et à l'époque de l'occupation militaire et des conférences d'Aix-la-Chapelle, ont cimenté davantage celles de l'amitié personnelle ; et les unes sont si fortement identifiées avec les autres, que peu d'esprits sont capables de vous considérer comme étranger à ce qui ne l'est ou ne le sera pas au duc, soit qu'il ait des succès, soit qu'il ait des revers dans la périlleuse carrière qu'il va fournir.

Toutes vos dépêches et toutes les informations que nous avons reçues à ce sujet depuis 1815, n'attestent que trop les appréhensions dont la vieille politique s'est laissé préoccuper. Elle a cru voir déjà, dans un avenir non lointain, la Russie et la France comme deux grands corps politiques n'ayant qu'un seul et même principe de vie, de volonté et d'action. Et elle en a été si effrayée, que toute déviation du système général peut lui avoir semblé, sinon légitime, du moins nécessaire.

En voulant juger sévèrement des choses, et en ne nous épargnant pas, parce que c'est entre nous que nous en parlons, tels sont les motifs que les cabinets les plus consciencieux peuvent se donner, pour justifier leur conduite à l'égard de la France, depuis la fin de l'année 1818. Et telles sont sans contredit les armes dont on s'est servi pour les amener à faire cause commune dans un système d'isolement qui bouleverserait à la longue le système général.

Mais la malveillance, pour achever son ouvrage, a été et va plus loin.

1. Approuvée par l'Empereur le 3/15 mars, expédiée le 5/17 mars 1820.

Elle excite la vanité orgueilleuse des Français. Elle la met en délire par la licence effrénée de la presse, et elle lui fait dire que c'est encore le prétendu patronage de la Russie qui vient dominer en France; et que, pour dominer, il place et déplace des ministres, comme il fait donner et révoquer à volonté des lois.

L'Empereur vous a fait dire, mon Général, par les dépêches du jour, qu'il ne lui suffit pas d'avoir la conscience nette, mais qu'il désire en donner la preuve matérielle, et à la France et à toutes les Cours européennes.

Or, pour produire ce résultat, il est d'abord de la plus grande importance de nous montrer conséquents, en ne changeant point d'attitude ni de relations avec le ministère actuel de France, parce que c'est M. le duc de Richelieu qui en est le chef. Quelles que soient nos dispositions personnelles à le croire sur parole, nous devons, aux yeux du public, le regarder avec la méfiance que nous inspirent les événements et les erreurs déplorables qui signalent la faiblesse des conseils qui ont entouré jusqu'ici S. M. Très Chrétienne.

Il vous est donc très particulièrement recommandé de vous tenir à une certaine distance des affaires et des agents publics, et de ne reprendre plus avec M. le duc de Richelieu les rapports d'intimité qui existaient entre vous et lui, durant les trois années de l'occupation militaire.

L'intimité d'alors avait un objet, pour ainsi dire, matériel. Celle d'aujourd'hui en ferait supposer un spéculatif. Il s'agissait alors d'exécuter des traités et de débrouiller des affaires qui étaient d'un intérêt connu et commun. Il s'agit aujourd'hui de combinaisons qui regardent le système intérieur de la France. Leur succès peut encore élever rapidement la France au rang qui lui est réservé dans l'ordre politique de l'Europe.

La perspective seule de cette rapide élévation alarme les petits esprits. Seraient-ils plus calmes, en voyant que la Russie y figure comme un agent principal? Elle doit donc s'abstenir de toute intervention quelconque, et vous devez, mon Général, en convaincre, par votre conduite, les hommes les moins disposés à le croire.

En vous traçant cette ligne, l'Empereur ne veut point vous isoler de toute relation particulière avec M. le duc de Richelieu, comme il n'a pas été de son intention, en donnant connaissance aux Cours alliées de la lettre que le duc lui a adressée, ainsi que de sa réponse, d'obliger dorénavant cet ancien ami, ou à un silence absolu à notre égard, ou à nous parler toujours en premier ministre de France, et d'une manière éminemment diplomatique.

La démarche que nous avons faite actuellement était nécessaire. Mais il n'est pas dit pour cela que nous lithographierons à l'avenir toutes les lettres que M. de Richelieu voudra nous écrire.

Engagez-le donc à ne pas se gêner ; et dites-lui que, dans mon particulier, je le prie de m'honorer de la confiance dont j'ai recueilli des témoignages si flatteurs de sa part. Je me fais fort de la justifier, parce que je sais que le meilleur moyen de remplir cette tâche auprès du duc, est celui de lui dire constamment la vérité. Et j'ose m'en croire capable. En un mot, il n'a qu'à disposer de moi, je tâcherai de le servir. Mais, entendons-nous, *lui personne*, et non *lui premier ministre de France*.

Voilà, mon cher Pozzo, la distinction que je vous recommande d'établir et de suivre comme régulateur immuable de votre conduite.

Vous pouvez et vous devez même voir souvent M. de Richelieu, l'écouter, et lui dire avec un abandon plein et entier, votre opinion. Mais ces entrevues et cet échange d'idées doit être son secret et le vôtre. Personne au monde ne doit le pénétrer, et aucune circonstance accessoire ou extérieure ne doit le trahir, ni le faire soupçonner.

Telle est la pensée de l'Empereur. Il vous est réservé de la réaliser. Et ce n'est qu'un maître homme comme vous qui puisse y réussir.

Informez-nous de ces entretiens par des lettres particulières. C'est sous la même forme que l'Empereur fera parvenir, par votre entremise, ses observations à M. de Richelieu, parce que c'est à *lui personne* et non à *lui ministre*, qu'il les confiera.

Hors de ces précautions, nous n'aurions à lui dire que ce que nous avons dit à ses prédécesseurs.

Notre langage sera toujours le même dans les rapports d'office, tant à l'égard de la France qu'à l'égard des Cours alliées. Nous dirons à l'une : Vous êtes toujours à nos yeux un grand problème à résoudre, et les données que vous nous offrez jusqu'ici, nous font désespérer de votre salut.

Nous dirons aux autres : Ce n'est que par notre union sincère et ferme, que le monde peut se garantir des épouvantables dangers dont la France le menace.

C'est assez pour un thème. Votre éloquence fera le reste à l'égard de vos collègues et des Français qui viennent vous parler politique.

Portez-vous bien, mon Général, et croyez à l'amitié bien antique que je vous ai vouée.

N° 112. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 930)

Paris, 20 mars/1^{er} avril 1820.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que Votre Excellence a bien voulu m'adresser par le courrier que M. le comte de La Ferronnays a expédié à sa Cour le 25 février /8 mars. Les informations que ce ministre a fait parvenir au sujet de l'impression produite par la nouvelle de l'assassinat de M^{gr} le duc de Berry ont été infiniment appréciées ici. La cordialité et l'intérêt avec lesquels Sa Majesté l'Empereur a daigné s'exprimer à l'égard du Roi et de la famille royale, dans un moment où elle a besoin à la fois de consolation et d'appui, ont contribué à calmer en partie les inquiétudes et la douleur dans laquelle elle est plongée.

Le ministère continue à exécuter le plan qu'il s'est formé, c'est-à-dire à déconcerter la conspiration existante contre l'ordre politique actuellement établi. La licence de la presse étant considérée, à juste titre, comme l'instrument irrésistible d'impiété, de révolte et de corruption que les révolutionnaires emploient afin de pervertir la France et l'Europe, les Chambres ont soumis à la censure les journaux et autres écrits périodiques jusqu'à la fin de la session prochaine. La discussion qui a eu lieu à cette occasion, et l'esprit qui a dirigé le parti opposé, ont dévoilé jusqu'à l'évidence les projets sinistres qu'il médite.

Habitué à mettre à profit la condescendance du favori, qui n'est plus à la tête des affaires, les restes furibonds et mécontents du despotisme impérial, et les démocrates ambitieux et visionnaires qui, réunis à ces derniers, forment un amalgame composé de tous les éléments de désordre possibles, voient, avec une rage qu'ils ne dissimulent plus, la destruction du plan par lequel ils marchaient, pour ainsi dire, commodément à de nouvelles révolutions, en abusant des institutions qui étaient destinées à les éviter. Arrêtés aujourd'hui dans leur carrière, ils invoquent les principes qui leur permettaient d'agir, pour détruire les principes qu'ils devraient respecter, et présentent au peuple les mesures adoptées contre les bouleversements qu'ils préparaient, comme des attaques contre les droits que ces mêmes mesures sont appelées à consacrer en dernière analyse.

Dans une question semblable à celle que les Chambres viennent de décider, il était naturel de s'attendre à ce genre d'opposition qu'une assemblée délibérante ne manque jamais d'offrir en pareil cas. Mais celui qui s'est manifesté dans cette circonstance se montre avec tous les

caractères de la sédition, dans le but évident d'exciter le peuple, et surtout les militaires, à la révolte.

Parmi les moyens employés ouvertement, depuis deux mois, pour accomplir un projet aussi criminel, celui de former une association afin de venir au secours des victimes du pouvoir royal, dans l'exécution d'une loi constitutionnellement rendue et promulguée, et avant qu'il se soit présenté aucun cas spécial qui en ait nécessité l'emploi, est une véritable insurrection contre l'action même présumée de l'autorité publique. Votre Excellence verra, dans les feuilles ci-incluses, le programme de cette association séditeuse et les observations qui en font ressortir la criminalité, et elle pourra juger à quel point est portée l'audace de la conspiration permanente qu'on s'est trouvé dans la nécessité d'arrêter, au moment même où elle marchait en pleine carrière et avec un mouvement accéléré vers son but.

Les débats qui vont s'ouvrir sur les modifications à apporter à la loi des élections amèneront des discussions plus orageuses et plus turbulentes que celles dont nous avons été témoins jusqu'à présent. La coalition entre les militaires qui aspirent à faire renaître l'esprit de l'ancienne armée, et les démagogues qui, comme au commencement de la Révolution, se proposent de soutenir les doctrines par les conquêtes, devient tous les jours plus intime. Leur force est d'autant plus menaçante, qu'elle dérive, en grande partie, des concessions qui leur ont été faites par M. Decazes, du nombre des personnes de cette trempe investies d'une confiance non méritée et d'un pouvoir dangereux; de la séduction inhérente aux maximes populaires, d'un côté, et à l'espérance de satisfaire toutes les passions haineuses du cœur humain, de l'autre; enfin, des circonstances particulières dans lesquelles ce pays est placé. Ainsi, la crise signalée il y a plus d'un an, et dont les éléments ont commencé avec les intrigues du favoritisme, approche de sa maturité, par les conspirations des révolutionnaires de tout genre. L'Europe ne saurait être assez attentive à la période où nous sommes parvenus: elle sera décisive.

Le Roi a souffert, il y a huit jours, d'une attaque de goutte qui a affecté les entrailles et l'estomac; les forces qui lui restent encore, et les remèdes prompts et appropriés l'ont délivré du danger, qui n'aurait pu durer trois jours sans devenir fatal. Maintenant, il est rétabli. Cependant il faut observer que c'est la première fois que son indisposition habituelle s'est montrée si vive et si menaçante...

N° 113. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(N° 28. Confidentielle.)

Saint-Pétersbourg, 30 mars/10 avril 1820.

Monsieur le Baron, retenu chez moi pendant près d'un mois, par suite d'une indisposition assez grave, et n'ayant pas pu, par conséquent, voir les ministres ou l'Empereur, il m'a été impossible de réexpédier plutôt le courrier Bucquet. Je sentais, d'ailleurs, l'importance, dans la circonstance actuelle, de ne pas m'en tenir à de simples conjectures, et de ne rien hasarder de douteux sur la véritable impression qu'avaient produite sur l'Empereur la retraite de M. le duc Decazes et la rentrée de M. le duc de Richelieu au ministère. Malgré l'espèce d'indifférence avec laquelle on a d'abord semblé apprendre le changement survenu dans le conseil du Roi, j'ai été promptement informé que cet événement avait produit le plus grand effet, et causé la plus vive satisfaction à l'Empereur. La froide réserve avec laquelle on s'est constamment expliqué avec moi sur M. le duc Decazes, toutes les fois que j'ai cru devoir le défendre contre les inculpations et les calomnies que des haines aveugles dirigent contre lui, l'indifférence avec laquelle on a toujours reçu les communications que j'ai souvent faites des lettres de ce ministre, et qui cependant répondent d'une manière bien victorieuse à ses accusateurs, avaient déjà pu me permettre de croire que l'on était ici moins exempt de préventions et de partialité que l'on ne me le disait. Si j'avais pu conserver des doutes à cet égard, le comte de Blome aurait achevé de les lever, en me rendant compte d'une conversation qu'il a eue, il y a peu de jours, avec les deux ministres, et dans laquelle on a dû lui avouer très clairement toute la satisfaction que l'Empereur avait éprouvée du changement qui avait eu lieu dans le ministère de Sa Majesté, et que l'on ne s'était jamais expliqué avec moi que comme on avait dû le faire avec le ministre du Roi, mais que toujours on avait partagé les préventions dont M. Decazes était l'objet. Pressé de s'expliquer et de m'apprendre sur quels motifs se fondaient ces préventions et ces antipathies, le comte de Blome a fini par me faire entendre que les principaux motifs d'inquiétude et de méfiance que M. Decazes inspirait à l'Empereur sont, d'abord, l'opinion où l'on était ici que ce ministre était disposé à se rapprocher du système politique de M. de Talleyrand. Soit par suite des rapports du général Pozzo, ou des informations reçues de M. de Lieven, on croit savoir qu'il y a eu entre Sir Charles Stuart et M. Decazes des rapports et des conférences dont on avait reçu ici beaucoup d'ombrage. On reproche encore à

M. Decazes ce qu'on appelle l'instabilité et l'inconséquence de son ministère, et surtout, depuis le départ de M. de Richelieu, ces menées contradictoires, ce continuel changement de système, qui a fini par faire croire qu'il n'en suivait aucun. On lui reproche la violence avec laquelle il a combattu la proposition de la revision de la loi des élections, conduite qui, en rendant nécessaires les mesures subséquentes, ainsi que de nouvelles et dangereuses concessions aux ennemis de la monarchie, a fini par placer la France dans la position critique où elle se trouve aujourd'hui. Enfin, on veut trouver, dans l'article inséré dans le *Journal de Paris*, au moment du départ de M. Decazes, la justification des préventions que l'on avoue avoir eues même contre la pureté de ses intentions. Cet article a produit une grande sensation. On prétend y voir l'aveu de la haine de M. Decazes contre l'héritier du trône, et sa résolution, s'il revenait au ministère, de s'unir contre lui au parti qui combat et repousse le principe de la légitimité.

J'ai cru inutile d'entamer avec le comte de Blome une discussion qui aurait pu devenir déplacée et embarrassante pour lui, s'il eût voulu défendre les opinions et les sentiments qu'il s'était peut-être chargé de me faire connaître. C'est avec le comte Capo d'Istria, et dans une entrevue que j'ai eue depuis avec lui, que j'ai cru devoir remettre la conversation sur ce chapitre et combattre l'injustice de ces préventions. Je lui ai rappelé, non seulement les lettres que je lui avais montrées de M. le duc Decazes, mais aussi les entretiens que j'ai eus avec ce ministre avant mon départ de Paris, et dont j'ai conservé le résumé par écrit, titres auxquels il est impossible d'opposer d'autres arguments que des préventions absurdes et sans fondement, ou une méfiance sans motifs. Le comte Capo d'Istria m'a répondu que M. le duc Decazes n'étant plus au ministère, l'opinion que l'on pouvait avoir eue sur ses intentions et ses moyens devenait aujourd'hui fort indifférente; qu'il y avait probablement de l'exagération dans ce qui m'avait été dit sur les dispositions de l'Empereur à l'égard de M. Decazes, sur le compte duquel Sa Majesté Impériale ne s'était peut-être jamais prononcée avec personne. Mais l'embarras du comte Capo d'Istria et son empressement à changer la conversation, m'ont prouvé que M. de Blome n'avait fait que me rendre très exactement compte de ce qui lui avait été confié. Il est pénible et fort embarrassant pour moi, Monsieur le Baron, d'être dans l'obligation d'entrer dans de pareils détails. Je sens parfaitement tout ce qu'ils ont de délicat, mais je mets au premier rang des devoirs que m'impose la confiance dont m'a honoré le Roi, celui de toujours dire à mes chefs la vérité tout entière, et de ne

jamais m'arrêter aux considérations personnelles, ni aux inconvénients qui peuvent en résulter pour moi-même. Je crois, dans cette circonstance surtout, devoir être d'autant plus fidèle à ce principe, que j'ai la conviction que si, par une combinaison nouvelle, M. Decazes rentrait au ministère, il serait inutile d'espérer que le ministre du Roi à Pétersbourg pût jamais rendre aucun service, ni inspirer la moindre confiance.

Déjà, Monsieur le Baron, il est de fait que, depuis que M. le duc de Richelieu se trouve à la tête du conseil, les ministres, et même les journaux qui sont immédiatement soumis à leur censure, s'expriment tout différemment sur notre situation. Ce n'est plus aujourd'hui que les imaginations exaltées et aveuglées par l'esprit de parti qui rêvent encore la possibilité de nouvelles révolutions en France. On croit que les lois proposées peuvent donner au gouvernement la force nécessaire pour réprimer les factions, et pour assurer enfin à nos institutions une stabilité qui ne laissera plus de doute ni d'inquiétude sur celle du gouvernement. Tant que nous n'aurons pas acquis cette stabilité, l'Empereur, malgré le changement de ses dispositions, se tiendra toujours dans la même réserve. La situation dans laquelle il se trouve vis-à-vis des trois autres cabinets, la ligne d'impartialité qu'il s'est tracée, et qu'il a paru suivre avec une si scrupuleuse rigueur dans les affaires d'Allemagne, lui feront mettre, dans cette circonstance, le plus grand soin à ne pas autoriser les conjectures et les propos auxquels la rentrée de M. de Richelieu a déjà donné lieu de la part de ceux qui voyaient et entretenaient avec soin le mécontentement et même l'irritation de l'Empereur contre la France, ainsi que l'inquiétude que, depuis quelque temps, il manifestait hautement sur la marche du gouvernement et sur ce qu'on appelait les progrès de l'anarchie. C'est en s'exagérant peut-être des inconvénients qu'il veut éviter, c'est en portant à l'excès ce scrupule de franchise et d'impartialité, que l'Empereur s'est persuadé qu'il devait donner textuellement connaissance à ses alliés de la lettre confidentielle qu'il a reçue de M. le duc de Richelieu. Les objections que j'ai cru devoir faire contre cette communication, et dont MM. de Nesselrode et Capo d'Istria ont compris et avoué la force et la justesse, ont été sans effet auprès de l'Empereur. Sa Majesté, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le mander à Votre Excellence, a refusé d'admettre la possibilité des conséquences fâcheuses de cette démarche, et n'a pas cru, dans tous les cas, qu'elles dussent contrebalancer l'importance qu'elle attache à ce qu'on ne puisse jamais élever le moindre doute sur sa parfaite impartialité, non plus que sur la scrupuleuse bonne foi avec laquelle elle est décidée à maintenir, autant qu'elle le pourra,

la nature et l'intimité des rapports établis par le traité d'Aix-la-Chapelle, et les conséquences qui en dérivent. Dans une des dernières notes du gouvernement russe, l'Empereur a cependant clairement fait entendre qu'il n'ignorait point les rapprochements qui ont eu lieu entre l'Autriche et l'Angleterre, ni l'espèce d'alliance éventuelle qui en a été le résultat, et à laquelle la Prusse a de même accédé secrètement. Et c'est dans l'intention d'opposer à cette conduite peu franche et peu loyale un procédé de plus de confiance et de délicatesse, qu'il s'est déterminé à donner connaissance de la première démarche de M. de Richelieu vis-à-vis de lui.

On est donc décidé, Monsieur le Baron, à pousser jusqu'au scrupule la prudence et toutes les mesures qui pourront éloigner les conjectures et les soupçons de la malveillance ; et, quelque extraordinaire, par exemple, que la chose puisse paraître, il est probable qu'on me témoignera aujourd'hui, en apparence, moins de confiance qu'on ne semblait m'en témoigner avant la rentrée de M. le duc de Richelieu au ministère. Dans la conversation que j'ai eue avec le comte Capo d'Istria, il a pris soin de me rappeler tout ce qu'avait fait dire contre le gouvernement et contre M. de Richelieu l'influence que l'on supposait que la Russie avait exercée sur lui pendant son dernier ministère ; à combien de conjectures et de propos avait donné lieu la manière dont cette influence s'était exercée, et quelles armes elle avait fournies aux ennemis du Roi et de la France. Il m'a assuré que le général Pozzo, en recevant l'ordre de ne laisser aucun doute sur les sentiments et les dispositions de l'Empereur, recevrait aussi, de la manière la plus formelle, celui de se conduire avec la plus grande prudence et la plus extrême réserve. On m'a promis même de me faire lire les instructions qui lui seront envoyées à ce sujet, afin que je ne puisse pas douter de l'esprit dans lequel elles sont dictées. Le comte Capo d'Istria désire, et m'a demandé, que mes rapports avec lui devinssent aussi, pendant quelque temps, moins fréquents, et d'y mettre une prudence qui puisse tromper les observateurs et déjouer leurs conjectures. Ainsi, tandis que le mouvement qui vient d'avoir lieu dans le ministère du Roi change d'une manière positivement favorable les dispositions du gouvernement russe à notre égard, ma position personnelle semblera aux yeux du public être devenue moins agréable encore qu'elle ne l'était. Ce rôle est pénible, il demande de la patience et beaucoup de prudence. Je m'y soumettrai cependant, parce que mon devoir et mon dévouement semblent l'exiger, mais le comte Capo d'Istria est prévenu que j'ai le droit d'attendre de Votre Excellence des communications qui

soutiendront mon courage, en m'apprenant que ses rapports avec le général Pozzo ne laissent aucun doute sur les bonnes dispositions de la Russie.

D'après les dernières nouvelles de Paris, les inquiétudes que l'on avait eues ici sur les suites qu'aurait pu avoir l'horrible catastrophe du 13 février sont à peu près entièrement dissipées.

On ne doute plus que les ministres n'obtiennent les mesures de sûreté qu'ils ont demandées, et même la loi des élections. M. le comte Capo d'Istria, en parlant des pouvoirs que les nouvelles lois vont donner au gouvernement, me disait qu'il était bien à désirer que l'on évitât d'en faire abus. Le parti contre les excès duquel ces lois ont été réclamées va, selon lui, se conduire avec toute l'habileté dont il est capable, pour que ces pouvoirs deviennent ou un juste prétexte de plainte de la part de ceux contre lesquels ils seraient employés, ou une cause de défiance ou de nouveaux soupçons de la part du parti qui, dans cette circonstance, s'est rallié au ministère, et qui, trop exigeant dans ses prétentions ou trop exagéré dans ses craintes, commencerait par reprocher aux dépositaires de l'autorité de s'être fait remettre des armes inutiles, et bientôt les accuserait de partager les opinions, de défendre les intérêts et la cause de ceux contre lesquels ils voudraient voir déployer une plus grande sévérité. Cette double alternative pourrait encore, malgré lui, rejeter le gouvernement dans la position où il se trouve depuis 1816. Le comte Capo d'Istria pense que la conduite des ministres entre pareils écueils est fort difficile et ne saurait être trop prudente; il craint que le parti antimonarchique ne fasse tous ses efforts, n'emploie tous les moyens possibles pour faire éclater, soit à Paris, soit dans une partie quelconque de la France, une explosion petite ou grande, mais qui mettrait les autorités dans le cas d'agir en vertu des pouvoirs que leur confère la nouvelle loi sur la liberté individuelle. Leur espoir serait alors, ou que l'on irait trop loin, ou que l'on s'arrêterait trop tôt. Dans l'un et l'autre cas, le champ serait ouvert aux plaintes et aux déclamations, et ce serait un moyen de désordre et de discorde qui ne pourrait qu'être avantageux à ce parti antimonarchique. Ces difficultés et les moyens de les surmonter n'ont sans doute pas échappé aux ministres du Roi; et si j'ai fait ici mention de l'opinion du comte Capo d'Istria, c'est pour donner à Votre Excellence une plus juste idée de la suite et de l'intérêt avec lesquels il s'occupe de notre situation intérieure, et de son extrême désir de voir le gouvernement du Roi prendre enfin la force, l'attitude et la stabilité dont la conséquence immédiate sera de replacer la France au premier rang des grandes puissances de l'Europe.

L'épreuve terrible et à jamais déplorable à laquelle vient d'être mise notre malheureuse patrie, confond du moins ses accusateurs, et condamne au silence ceux qui s'étaient bien pressés de dire et qui auraient bien désiré faire croire que la nation entière était complice du crime détestable de Louvel. L'Empereur lui-même partageait peut-être, en partie du moins, les préventions injustes de ces déclamateurs de tous les pays, qui après avoir bassement rampé devant la France, alors qu'elle était forte, puissante et conquérante, font aujourd'hui métier de la calomnier. Trop vils, sans doute, pour rendre justice à la noble résignation avec laquelle nous avons supporté nos revers, c'est après avoir été témoins de notre dignité dans le malheur, et de la religieuse exactitude avec laquelle nous avons rempli tous nos engagements, qu'étonnés eux-mêmes de se trouver aujourd'hui du côté de la force, ils nous accusent d'être sans foi, sans honneur, sans religion, d'être enfin ce qu'ils sont convenus d'appeler naïvement une nation entièrement démoralisée. Si ces injustes et ridicules clameurs contre notre patrie n'excitaient pas la colère et l'indignation, on rirait de mépris et de pitié, en voyant de près les nations qui font à la nôtre ces absurdes reproches. Ce n'est pas sans raison, Monsieur le Baron, que je parle avec quelque chaleur des propos que se permettent contre nous les hommes qui se sont constitués improbateurs de tout ce que fait le gouvernement du Roi. Il y a parmi eux des gens habiles à saisir les moments où leurs absurdes, mais perfides calomnies peuvent être accueillies et produire de l'effet ; c'est trop souvent aux impressions qu'elles laissent qu'il faut attribuer les dispositions plus ou moins favorables, mais dont les résultats pourraient être terribles, et déterminer des résolutions dont les conséquences ne peuvent se prévoir. Ils sont donc bien coupables, ceux qui, par haine contre les hommes ou par esprit de parti, poussent leur aveuglement jusqu'à calomnier leur patrie ; et je ne puis trop demander à Votre Excellence d'obtenir, s'il est possible, de nos journaux et de nos pamphlétaires, de ne pas rendre notre pauvre France responsable de leurs querelles et de leur mauvaise humeur.

Il est, au reste, parmi ces déclamateurs et ces prophètes de mauvais augure, des gens plus ridicules que dangereux. Je pourrais signaler, si son opinion et ses sentiments valaient la peine d'être comptés pour quelque chose, le général Schœler, qui s'était persuadé que la première et indispensable conséquence de l'affreux attentat du 13 février, devait être un manifeste des quatre puissances, qui aurait déclaré la France en état d'hostilité contre l'Europe. Je ne sais si c'est de son propre mouvement ou par ordre qu'il s'est pressé de faire dans ce sens quelques insi-

nuations au ministère impérial. La réponse a été ce qu'elle devait être, le général en est tout honteux, mais il espère encore que l'on pourra y revenir. Il avait imaginé que c'était une circonstance toute favorable et un excellent moyen de retarder pendant quelque temps l'explosion de l'orage qui gronde sur la Prusse. Il se rend justice, et comprend qu'il faudrait tout autre chose que des hommes comme lui pour sauver son pays.

La connaissance positive que l'Empereur a de la jalousie et des sentiments peu bienveillants que lui portent les cabinets de Vienne, de Londres et de Berlin est sans doute, Monsieur le Baron, une garantie précieuse de ses bonnes dispositions pour nous ; elle est peut-être même plus sûre que ne le serait celle de ce fameux traité si souvent rappelé. Cependant, en vivant dans ce pays, on apprend à devenir soupçonneux et méfiant. Le secret impénétrable avec lequel se décident les affaires importantes, la promptitude d'exécution qui suit la décision, l'inébranlable volonté avec laquelle on tient et l'on donne suite à des résolutions qui peuvent être prises dans vingt-quatre heures, sont de graves sujets de réflexion et d'inquiétude. Il existe ici bien peu de moyens de détourner des mesures qui pourraient être préjudiciables aux intérêts qui nous sont confiés, attendu qu'il n'en existe point d'être prévenu à temps. Dans aucun pays, sans doute, la corruption n'est aussi générale que dans celui-ci ; elle y est, en quelque sorte, organisée, et peut-être n'y a-t-il pas un employé du gouvernement qui n'ait son prix. Mais, que pourrait-on apprendre par ce moyen souvent dangereux, et toujours insuffisant ? Des choses de peu d'importance, quelques mesures d'administration, ou quelques inutiles intrigues. Les choses réellement essentielles restent secrètes, parce que l'Empereur seul les décide, et ne les confie tout au plus qu'à deux ou trois de ses ministres, qui seraient irrévocablement perdus, si la moindre partie du secret de leur maître venait à être connue avant ses ordres. Nous venons d'avoir un exemple frappant et remarquable du secret avec lequel se prennent les mesures que l'on veut tenir ignorées jusqu'au moment de leur exécution. L'oukase qui ordonne l'expulsion définitive des Jésuites est signé le 13, il a été publié dans la gazette du 20, et qui que ce soit, même les personnes vivant habituellement avec le prince Galitsine et travaillant avec lui, n'en ont eu connaissance avant le 19. Tous les diplomates les plus anciens, les plus habitués et les mieux servis, le duc de Serra-Capriola et le ministre d'Autriche, tous ont été aussi étonnés que moi-même de cette ordonnance, que rien n'avait fait prévoir, et qui, selon moi, ne pouvait être rendue dans un moment plus funeste. Cette grande mesure va sans doute fournir un

beau champ de déclamation à nos ultra-libéraux ; mais cet effet serait encore beaucoup plus certain, et surtout beaucoup plus fâcheux, si les journaux qui leur sont opposés n'en parlent pas avec une extrême réserve, et se permettent des réflexions qui seraient d'autant plus déplacées, que cette mesure a été déterminée par des circonstances et des motifs totalement étrangers à la politique. C'est la conséquence d'un système que l'on suit avec autant d'ardeur que de persévérance, et sur le but duquel je suis déjà entré dans quelques détails dans un de mes derniers rapports. Il est possible que les Jésuites ne soient pas exempts de reproche, mais la plupart des griefs allégués contre eux dans l'ordonnance ne sont qu'une récrimination des motifs pour lesquels ils furent éloignés de la capitale. Quant aux nouvelles accusations, elles sont presque toutes sans fondement, et les torts qu'on leur reproche sont étrangement défigurés et augmentés. Il ne leur a pas été permis de se disculper ; la mesure s'exécute avec une rigueur que des crimes justifieraient à peine. Dépouillés, sans secours, sans argent, transportés comme des malfaiteurs, ils sont livrés à la merci des autorités subalternes, dont le despotisme et les vexations ont toujours quelque chose de plus impitoyable et de plus cruel encore que l'intention de l'ordre dont l'exécution leur est confiée. On assure aujourd'hui qu'un des motifs ou plutôt des prétextes de cette expulsion définitive des Jésuites, est un livre que M. le comte de Maistre, ancien ministre de Sardaigne, vient de faire imprimer à Paris, et dans lequel, en cherchant à justifier ces religieux des torts qui motivèrent leur renvoi de Saint-Pétersbourg, il cite des faits que l'on voulait tenir ignorés, et parle du gouvernement russe dans des termes qui ont irrité l'Empereur, et l'ont enfin déterminé à signer cette ordonnance, pour la présentation de laquelle M. de Galitsine n'attendait depuis longtemps qu'une occasion favorable.

Ce qui se passe dans ce moment en Russie sous le rapport de la religion est tellement extraordinaire, peut et doit avoir des conséquences si importantes, que j'ai chargé M. de Gabriac de recueillir tous les renseignements authentiques qu'il pourra se procurer, afin d'en faire l'objet d'un rapport particulier, qui pourra donner à Votre Excellence une idée juste et exacte du délire auquel se laisse entraîner l'Empereur, et des résultats effrayants que peuvent avoir pour cet empire ce bouleversement général, cette confusion d'opinions, de croyances et de sectes, projet effectivement monstrueux, et à l'accomplissement duquel, égaré par de perfides conseils, abusé par la plus dangereuse et la plus étrange illusion, l'Empereur semble toutefois

vouloir prêter toute la force de sa puissance. Il poursuit avec la même ardeur, et malgré les représentations que cependant on a osé lui faire, son projet favori des colonisations militaires. La violence, les mesures les plus rigoureuses, la plus dure inflexibilité continuent à être employées partout où les moyens ordinaires de persuasion sont sans effet. Dans ce moment même quarante bataillons viennent de recevoir l'ordre de marcher dans les environs de Novgorod, pour réduire par la force plusieurs districts de *Raskolniks*, espèce de quakers composant une population d'environ 30 000 âmes, qui refusent de se soumettre au système de colonisation. Ainsi, cet immense empire, où tout, pour ainsi dire, reste encore à faire ou à créer, mais dont les ressources sont aussi prodigieuses, aussi incalculables qu'elles sont peu connues du reste de l'Europe, se trouve dans ce moment livré aux expériences les plus hardies et les plus dangereuses, expériences dont le résultat sera peut-être d'amener la décomposition de ce grand corps, avant qu'il ait acquis le développement qu'une administration sage, patiente et véritablement éclairée aurait si facilement pu lui donner.

S'il est rassurant peut-être pour l'Europe de voir aujourd'hui les idées de l'Empereur se diriger vers un but qui l'éloigne de toute idée de guerre et de toute ambition militaire, il est impossible, cependant, de n'être pas inquiet de l'ardeur avec laquelle son imagination saisit, adopte et embrasse les idées qui lui plaisent, et de l'invincible opiniâtreté avec laquelle, pour arriver à son but, il renverse les obstacles et brave toutes les conséquences. Le silence qui règne autour de son trône, au pied duquel aucune réclamation, aucune plainte ne peut arriver que par le canal d'un ministre intéressé souvent à tromper, et toujours disposé à flatter son maître, fait que l'Empereur ignore à quel prix ses volontés sont remplies. Quand rapidement, il parcourt son vaste empire, partout il trouve ses ordres exécutés. Il ne voit que les gouverneurs de ses divisions militaires, et n'entend par conséquent que des rapports flatteurs et consolants. Il prend le résultat de la force et de la violence pour celui de la sagesse et d'une bonne administration. Il croit construire : il désorganise, parce que nulle part, il n'y a d'institutions, parce que tout est forcé, tout est exagéré. Il se laisse lui-même éblouir par un brillant échafaudage, sous lequel non seulement on n'a placé aucun fondement, mais dont on cherche encore à détruire la seule base sur laquelle il était peut-être possible de l'asseoir. Cette société biblique, qui ne tend à autre chose qu'à *universaliser* le protestantisme, doit faire naître nécessairement et promptement

des idées de liberté et d'indépendance dans des hommes accoutumés à voir jusqu'ici dans leur Empereur le chef suprême d'une religion qui ne leur enseigne que soumission, respect et admiration. C'est pourtant ce puissant véhicule, ce salutaire prestige que l'on veut détruire. Quand ces peuples encore à demi-sauvages ne verront plus dans leur souverain le préposé de Dieu, quand il aura lui-même arraché le voile mystérieux et sacré dont le couvre la religion, espère-t-il encore trouver la même soumission et la même obéissance? Et si, sans y être préparé, sans instruction, sans avoir pour ainsi dire aucune idée de la civilisation, cette nation, encore abruti par l'ignorance et par l'esclavage, vient tout à coup à concevoir l'idée de la liberté et à en éprouver le besoin, peut-on calculer, sans effroi pour ce pays-ci, et peut-être pour l'Europe les conséquences que pourraient avoir les excès auxquels devraient nécessairement se porter cette population de quarante millions d'habitants encore à moitié sauvages, secouant ses chaînes et poursuivant, sans les connaître, l'indépendance et la liberté?

Si ces idées d'indépendance n'entrent pas encore dans la tête du peuple, elles occupent et échauffent déjà beaucoup celles de la classe supérieure. Toute la jeunesse, et principalement les officiers, se nourrissent, se pénètrent des doctrines libérales. Les théories les plus hardies sont celles qui leur plaisent davantage; il n'y a guère d'officiers de la garde qui ne lisent et ne relisent les œuvres de Benjamin Constant, et qui ne croient les comprendre.

Nos débats parlementaires les occupent autant que si leurs intérêts mêmes s'y discutaient. Les discours les plus violents du parti libéral sont ceux qui trouvent parmi cette jeunesse le plus d'admirateurs. Déjà elle conçoit, elle approuve les excès, les crimes même que l'amour de la liberté peuvent faire commettre. L'infâme Louvel inspire ici, dans cette classe, bien moins d'horreur qu'il n'en inspire en France; et son crime détestable a trouvé des apologistes parmi des officiers chargés de la garde de l'Empereur !! Ce pays-ci, Monsieur le Baron, n'est donc pas plus qu'un autre peut-être à l'abri des orages qui semblent aujourd'hui menacer tous les États de l'Europe, et l'on peut craindre qu'il ne porte en lui, comme les autres, des germes presque certains d'agitation et même de dissolution. L'idée que l'on se fait de la Russie est généralement fautive; il faut l'habiter pour s'assurer que ce ne peut être qu'une longue étude, et en supposant encore que l'on ait tous les moyens possibles d'être bien informés, qui puisse apprendre à la connaître. Il n'est pas plus facile de se faire une opinion juste du caractère de l'Empereur. Il se compose de trop

de contrastes, pour que l'on puisse le comprendre ni le saisir ; tel l'a jugé il y a quelques années, qui ne le reconnaîtrait sûrement pas aujourd'hui. La profonde dissimulation est peut-être chez lui moins une étude et un défaut, qu'une suite nécessaire, et, pour ainsi dire, une conséquence des inconséquences mêmes de son caractère. Il parle des droits de l'homme, de ceux des peuples, des devoirs d'un souverain, comme peut et doit le faire l'élève d'un philosophe : mais il fait en même temps exécuter ses volontés les plus arbitraires avec plus de despotisme et plus de rigueur que ne l'eût fait Pierre I^{er}. Il saisit avec enthousiasme une idée qui lui plaît ; il la suit avec ardeur, il la soutient par tous les moyens d'une autorité sans bornes et sans frein ; mais cette idée peut elle-même faire place à une autre, à l'exécution de laquelle tout devra être de nouveau sacrifié ; et voilà ce qu'il y a d'inquiétant dans le caractère de ce prince, connaissant ses forces, et disposé, s'il le croit nécessaire, à en abuser. Si un jour la bizarrerie des rêveries religieuses qui semblent aujourd'hui l'absorber, l'avertit enfin de leurs inconvénients et de leurs dangers, il s'arrêtera peut-être ; mais alors, sur quel autre objet se porteront ses idées ? Ne voudra-t-il pas faire agir ce million de soldats que l'on tient toujours sur le pied de guerre ? Et, dans cette supposition, ses regards se tourneront-ils vers l'Europe ou vers l'Asie ? Cette question peut devenir importante ; elle sera décidée dans un jour, et peut-être par un caprice ou un mauvais conseil.

Le rapport que prépare M. de Gabriac intéressera vivement Votre Excellence. Elle aura peine à concevoir que des idées aussi extraordinaires aient pu trouver accès dans la tête d'un homme auquel les circonstances ont fait jouer un si grand rôle, et qui possède, d'ailleurs, d'aussi grandes et d'aussi éminentes qualités. Cependant, tous les renseignements que nous nous sommes procurés sont authentiques ; il y a même une quantité de détails qui auraient encore pu ajouter à l'originalité du tableau, mais que j'ai cru devoir supprimer.

P.-S. — Le ministre de Wurtemberg aura sans doute rendu compte à sa Cour de la manière dont l'Empereur s'est exprimé, en lui parlant de la mort de M^{sr} le duc de Berry, lorsque l'on apprit ici ce funeste événement. C'est ce qui m'engage à ajouter aux détails que j'ai déjà transmis dans cette dépêche les propres mots qui furent prononcés à cette occasion. Vous y trouverez, Monsieur le Baron, une nouvelle preuve de la facilité avec laquelle ce souverain s'abandonne à un premier mouvement, et l'exagération même des expressions vous fera mieux sentir combien il y aurait de mauvaise foi à leur donner l'importance d'un jugement

réfléchi, et même à les présenter comme la mesure des préventions que l'Empereur peut avoir conservées contre nous, après avoir exhalé la première chaleur de son indignation.

C'était à la parade du 21 mars. L'Empereur, s'approchant du comte de Beroldingen, lui dit à haute voix : « Vous savez la triste nouvelle ? Elle est sans doute bien triste, mais on pouvait s'y attendre. Je n'en attendais pas d'autre d'une nation si gangrenée ; au contraire, on peut présumer qu'il en arrivera d'autres d'un genre plus triste et plus lugubre encore ». L'Empereur rappela alors quelques détails de cet horrible événement ; puis il ajouta : « Louvel dit qu'il n'a pas de complices, mais je suis d'opinion qu'il y a des ramifications criminelles, comme dans votre affaire de Sand ».

N° 114. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays.

(N° 12)

Paris, 11 avril 1820.

Monsieur le Comte, j'ai reçu, jusqu'au n° 23 inclusivement, les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. M. de Ravergie et le courrier Victor m'ont remis celles dont vous les aviez chargés. Les deux dernières me sont parvenues par la poste.

Le Roi, à qui votre correspondance a été soumise, y a trouvé avec une vive émotion l'expression des sentiments que l'Empereur de Russie a témoignés à l'occasion de la mort de M^{sr} le duc de Berry. Si quelque chose peut adoucir la douleur qu'une perte si cruelle a fait éprouver à Sa Majesté, c'est l'idée que son auguste allié a bien voulu y prendre part, et elle a apprécié à toute leur valeur la grâce et la délicatesse qu'il a mises dans l'accueil dont il vous a honoré en cette triste circonstance. Je n'ai pas besoin, Monsieur le Comte, de vous dire qu'elle a approuvé que vous ayez solennellement rendu de pieux devoirs à la mémoire d'un prince qu'elle chérissait, et qui vous avait voué une amitié et une estime que justifiaient si bien votre loyale conduite et votre noble dévouement pour la famille de nos Rois.

Nous avons dû nous attendre à toute l'inquiétude que vous a exprimée l'Empereur sur notre situation, en considérant comme symptôme l'effroyable attentat qui a consterné la France, mais je vois, par votre dépêche n° 23, que nous ne nous étions pas trompés en croyant que les mesures proposées par le gouvernement, et surtout le sentiment de douleur et d'indignation prononcé d'un bout de la France à l'autre, offriraient

à l'excellent esprit de Sa Majesté Impériale des garanties propres à le rassurer contre les conséquences qu'il avait entrevues dès l'abord. Il est certain que le fatal événement a réveillé dans tous les cœurs, même les plus froids, l'affection pour la dynastie légitime et le besoin de repousser les doctrines qui tendraient à l'affaiblir. Le gouvernement a trouvé dans l'opinion publique un appui qui lui a permis de triompher des résistances que l'esprit de parti lui opposait opiniâtrément dans la Chambre des députés. Il est armé aujourd'hui des moyens qui lui seraient nécessaires pour défendre son pouvoir, mais il est en même temps convaincu qu'il aura peu à en faire usage, parce que le parti qui s'est, dans ces derniers temps, montré disposé à braver l'autorité, tirait sa grande force de l'indulgence dont il était l'objet, et la perdra quand il supposera à cette autorité des résolutions sévères et les moyens de les exécuter.

Je crois, Monsieur le Comte, qu'en développant cette idée dans vos entretiens avec les ministres de l'Empereur et avec vos collègues, en répétant, ce qui est vrai, que la plus grande tranquillité règne en France, que les contributions s'y payent sans effort, que l'administration y marche régulièrement, et que tout homme tranquille y jouit d'une liberté inconnue peut-être dans les pays qui se vantent le plus de la posséder, je crois, dis-je, que vous viendrez à bout de dissiper les craintes que l'on manifeste souvent autour de vous. Je le crois, parce que je ne puis douter que, de la part de l'Empereur et de ses ministres, ces craintes ne soient sincères. Sa loyauté et sa bienveillance nous le garantissent. Nous ne pourrions pas espérer de détruire de même des inquiétudes qui seraient plutôt affectées que ressenties, et dont on voudrait se servir pour amener les Cours de l'Europe à se réunir et se concerter de nouveau sur la conduite à tenir vis-à-vis de nous. Je vois, par le dernier paragraphe de votre dépêche n° 23, qu'on ne m'a point trompé en me mandant de divers points qu'il avait été fait des insinuations à cet égard à plusieurs cabinets et, entre autres, à celui de Pétersbourg. Ces rapports sont trop vagues pour qu'il soit possible de juger exactement d'où partent ces insinuations et si elles sont faites dans la vue sincère de maintenir la tranquillité de l'Europe, plutôt que par quelque motif d'ambition. Il est toujours fort essentiel que nous sachions à quoi nous en tenir sur ce point, et je vous recommande d'en faire l'objet de vos plus sérieuses observations. Je vois, au surplus, par votre correspondance, que nous pouvons croire que la Russie n'accueillerait point les idées qui tendraient à reproduire une quadruple alliance. M. de Capo d'Istria vous a donné à cet égard les explications les plus satisfaisantes ; mais c'était avant de connaître l'attentat

du 13 février, et il est bon que vous vous assuriez si son langage par rapport à cet objet est toujours aussi net.

La conduite de la Russie, quant aux affaires d'Allemagne, porte l'empreinte de la sagesse et de la modération que l'Empereur montre dans toutes ses démarches. Il est de fait que son impartialité absolue permet à peine de distinguer quel jugement il a porté des résolutions de Carlsbad et des opérations de la conférence de Vienne, et le langage de ses agents près les différentes Cours est peu fait pour éclaircir ce point. En tout état de cause, nous sommes certains de nous rencontrer avec le cabinet de Pétersbourg dans la question des affaires d'Allemagne, parce que, comme lui, nous voulons nous abstenir de toute intervention, et, comme lui, nous désirons vivement le succès de tout ce qui tendra à maintenir la tranquillité de ce pays.

Nous partageons aussi son opinion sur la démarche faite à Vienne par la Cour de Berlin pour obtenir que la garantie accordée par la Confédération germanique aux États allemands fût étendue aux territoires situés hors de l'Allemagne. Enfin, de même que lui, nous regardons les derniers traités et les principes d'Aix-la-Chapelle comme la base sur laquelle doit invariablement reposer le système actuel de l'Europe.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les détails que vous m'avez transmis sur le plan de colonisation militaire adopté par l'Empereur, et le projet qu'il paraît avoir conçu touchant la réunion des sectes religieuses. De telles idées sont belles et ne peuvent prendre naissance que dans des esprits supérieurs. Mais l'exécution vient souvent révéler des difficultés bien graves. Les colonies militaires peuvent réussir et n'avoir aucun danger sous le règne d'Alexandre I^{er}, pour qui ses peuples et son armée ont un respect religieux, que ses vertus et ses succès ont exalté presque jusqu'au fanatisme. Mais si un frein de cette espèce venait à manquer, quelle main pourrait contenir une population de 7 millions d'hommes armés, exercés à la guerre, et qui sait jusqu'à quel point s'étendraient les maux qu'entraînerait la rébellion d'une telle masse ?

Je dois vous remercier aussi, Monsieur le Comte, des notions que vous m'avez adressées sur les membres du corps diplomatique résidant à Pétersbourg, ainsi que du tableau que vous m'avez envoyé de la composition de l'armée russe.

Les affaires d'Espagne se sont extrêmement compliquées depuis la date de mes dernières dépêches. Il est impossible aujourd'hui de juger de ce qu'elles peuvent devenir. La réunion des Cortès, qui doit avoir lieu au mois de juillet, pourra seule permettre d'asseoir une opinion, car c'est

de leur composition que résultera nécessairement la perte ou le salut de de la monarchie. Je vous ai annoncé, dans ma dernière lettre, que le Roi s'était décidé à ne point envoyer M. de La Tour du Pin à Madrid, comme il en avait eu le projet. On a reconnu, en effet, que tout ce qui éveillerait chez le peuple espagnol l'idée d'une intervention étrangère aurait le danger de le pousser plus vivement à la sédition ; et, dans l'état de fermentation où il est, ce serait peut-être mettre en péril les jours du Roi Ferdinand, que de lui donner ostensiblement, d'ici ou de tout autre point de l'Europe, des témoignages d'intérêt. Nous croyons bien que cette opinion est partagée par les grandes Cours, et qu'ainsi elles se garderont bien de rien mettre en avant qui puisse donner à penser qu'elles aient l'intention d'intervenir dans les affaires d'Espagne pour porter atteinte aux droits de la nation. Nous sommes certains d'avance que tel est du moins le sentiment de l'Empereur Alexandre. Une des idées auxquelles il semble qu'on puisse s'attacher dans ce moment paraît être celle-ci : le roi de France, comme chef de la maison de Bourbon, comme membre de la fédération européenne, enfin comme voisin immédiat de l'Espagne, a le plus grand intérêt et semble avoir la mission de prendre une influence salutaire sur la situation de ce malheureux pays. Monarque d'une nation à laquelle il a lui-même, de son propre mouvement, donné une Charte constitutionnelle, il ne sera point suspect à des sujets qui réclament de leur gouvernement des institutions semblables. Sa voix pourra donc être entendue dans les débats qui s'élèvent entre la nation espagnole et son Roi. Ses conseils pourront être adressés à ceux qui demandent la liberté, comme à celui qui consent à la leur accorder. La sagesse du Roi, l'élévation de son caractère garantissent assez la justesse et l'impartialité de ses avis sur une matière qu'il a si profondément méditée. Mais ce n'est qu'à la réunion des Cortès qu'il sera possible d'essayer d'une intervention de cette nature. Jusque là, je le répète, il n'y a rien à faire, et nous devons rester spectateurs des événements.

Comme les ministres vous entretiendront certainement de cette importante question, vous pourrez, Monsieur le Comte, leur faire connaître notre manière de voir, et leur dire qu'en jugeant d'après les analogies que nous trouvons dans la conduite noble et modérée de la Russie, nous ne doutons pas qu'elle ne partage nos idées, et qu'au surplus la déférence que nous sommes très disposés à avoir pour son opinion nous fait désirer de la connaître également ; en effet, vous aurez soin de recueillir sur ce point toutes les informations possibles, et vous vous attacherez aussi à découvrir dans quel sens les cabinets étrangers se

seront exprimés avec celui de Pétersbourg touchant le même objet.

Le Roi a fort approuvé, Monsieur le Comte, la forme que vous avez donnée à vos communications confidentielles avec le ministère russe, et vous autorise à continuer d'en faire usage.

Je ne dois pas omettre de vous dire que le Roi et son auguste famille ont été vivement touchés de l'intérêt que Sa Majesté l'Impératrice de Russie a pris au fatal événement qui les a plongés dans la douleur.

N° 115. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 19 avril/1^{er} mai 1820.

Monsieur le Général, la circulaire¹ qui accompagne l'aperçu des relations politiques du cabinet de Russie, transmise aux ministres de l'Empereur à l'étranger, vous donne la mesure de l'intérêt avec lequel Sa Majesté Impériale s'est occupée de la dépêche de Votre Excellence du 10/22 février *sub* n° 903. Quelques différences se font néanmoins remarquer entre la tâche que vous y avez remplie et celle que nous venons de nous imposer.

Nous avons passé en revue notre propre conduite, depuis la clôture des conférences d'Aix-la-Chapelle jusqu'à la fin de l'année dernière.

Vous retracez les *faits* qui mettent en évidence celle des Cours alliées.

Nous embrassons l'ensemble des affaires générales et des affaires qui nous sont plus particulières.

Vous vous arrêtez à celles qui regardent la France, son état actuel et son avenir.

Nous avons dit que, pour suivre invariablement une marche droite, il fallait souvent reporter les yeux vers le point de départ.

Vous ajoutez que pour mieux remplir cette intention, il faut aussi voir la marche que suivent les Cours alliées, noter les déviations, en étudier les causes, observer le mal, et songer aux remèdes.

Sous ce point de vue, l'idée dominante de votre dépêche se rencontre avec celle de notre circulaire. L'Empereur se plaît à vous témoigner sa haute satisfaction.

Mais vous allez plus loin, Monsieur le Général. En méditant les faits qui signalent les déviations auxquelles les Cours alliées paraissent s'être abandonnées avec quelque préférence, vous en déduisez les motifs d'une hypothèse que Sa Majesté Impériale est loin d'admettre.

1. Cette circulaire est notre doc. n° 100.

Vous supposez le ministère britannique et le ministère autrichien si fortement alarmés de la puissance future de la monarchie française, que non seulement ils voient l'un et l'autre avec un secret contentement les complications qui rendent problématique un semblable résultat, mais qu'à tout événement, pour la prévenir, ces cabinets se décideraient même à embrasser des moyens que réprouvent d'un commun accord le bon droit et la justice.

L'opinion de l'Empereur est diamétralement opposée. Sa Majesté Impériale pense que, tout en désirant autant que nous l'affermissement et les progrès de la restauration monarchique et constitutionnelle de la France, l'Angleterre et l'Autriche n'ont suivi, depuis le mois de novembre de l'année 1819, un système de réserve et de précaution *sui generis*, que par des considérations pour ainsi dire individuelles.

L'Angleterre, voyait, par le passé, dans la personne de M. le duc de Richelieu, et dans vos relations intimes avec ce ministre, le cabinet russe identifié au cabinet des Tuileries.

L'Autriche en jugeait de même. La Prusse n'en était ni moins jalouse, ni moins inquiète. Votre correspondance et une foule de données incontestables nous le démontrent clairement.

Cette appréhension seule était assurément de nature à déterminer un rapprochement plus particulier entre les trois Cours ; et, en cet état de choses, tous nos efforts pour présenter aux yeux de la France les quatre puissances dans une attitude complètement uniforme, ont dû manquer leur effet.

Ainsi, les déviations que nous déplorons, loin d'annoncer les combinaisons d'une politique éminemment malveillante, ne sont peut-être que la suite nécessaire des circonstances du moment et des illusions de toute espèce qu'elles peuvent avoir accréditées.

Nous donnons ici une hypothèse pour une hypothèse. Mais la nôtre a un double avantage. Elle est analogue à la doctrine que professe le cabinet de l'Empereur, et elle nous prescrit des devoirs strictement conformes à la lettre de nos engagements.

L'autre, au contraire, en rapportant le principe des divergences entre les Cours alliées, à l'essence même de leurs intérêts respectifs, justifierait l'isolement de chaque puissance, la nécessité des alliances partielles, ou la tendance qui en ferait soupçonner le désir. Dès lors les actes sur lesquels repose la paix du monde seraient en opposition avec les vœux que chaque cabinet forme dans le secret de sa pensée ; dès lors aussi ces actes seraient à la longue inévitablement enfreints.

L'Empereur rejette une pareille supposition hors de la sphère de toute possibilité. Il aime à croire, et il croit en effet avec conviction, que ses alliés la repoussent également, et qu'ils se soumettront toujours de préférence à l'empire conservateur des traités existants. Il le croit d'autant plus qu'en remplissant de bonne foi les devoirs qu'ils imposent, chaque État s'assure honorablement le paisible exercice de toute sa puissance.

Mais, dût notre opinion n'être pas fondée, et quand même des preuves matérielles ne laisseraient plus de doute sur la volonté bien arrêtée qu'auraient les Cours alliées de se livrer encore une fois à ce système d'égoïsme qui naguère a menacé l'Europe d'un honteux esclavage, l'Empereur, fort de sa persévérante modération, ne renoncerait point à l'espoir de maintenir l'union générale, à laquelle le monde doit déjà la paix et tous les bienfaits qui en découlent.

Nous avons dit souvent que cette union n'était point l'œuvre des hommes. Pourquoi serions-nous étonnés de voir que l'orgueilleuse faiblesse humaine s'efforce de la détruire?

L'alliance des grandes puissances a été cimentée par la force des revers, et à l'aspect des dangers plus grands encore dont chacune d'elle s'était entourée par son isolement.

Les revers ont-ils cédé la place aux prospérités? Les gouvernements se reposent-ils au sein d'une sécurité complète? Nous ne sommes que trop loin de là. Peut-être même que les divers États de l'Europe n'y arriveront qu'en passant encore par des épreuves difficiles.

Si ce n'est plus la révolution personnifiée dans un ennemi étranger qu'ils ont à combattre, c'est encore, et pour de longues années, à la révolution personnifiée nécessairement dans la partie jeune et pensante de la génération actuelle, qu'ils ont affaire.

Telle est la phase de l'esprit déplorable de notre siècle. Tel est l'héritage que nous a légué la politique du siècle passé. Il n'est pas dans le pouvoir des gouvernements de changer cet esprit par des actes arbitraires ou par des mesures coercitives. Toute action isolée provoque une réaction.

Le *pouvoir* n'est de nos jours que *devoir*. Les gouvernements se doivent mutuellement justice, confiance et amitié, et se trouvent ainsi forts de la puissance morale de l'association européenne, plus forts encore de leur sécurité extérieure.

Les mêmes principes de justice et de bienveillance, appliqués avec autant de bonne foi que de persévérance dans l'administration intérieure, finiront, sans doute, par ramener les peuples à la douce habi-

tude d'obéir au gouvernement, comme s'ils obéissaient à leur propre volonté.

Les événements dont vous avez été, Monsieur le Général, le témoin éclairé, proclament cette vérité, et nous nous dispensons d'y ajouter de nouveaux développements.

Nous nous résumons donc.

L'Empereur applaudit à la sagacité avec laquelle vous avez signalé les déviations par lesquelles les Cours alliées se sont écartées de l'esprit et de la lettre des actes réservés d'Aix-la-Chapelle.

Sa Majesté Impériale ne partage point votre opinion, quant aux causes qui peuvent avoir motivé l'isolement ou la combinaison partielle que le cabinet britannique semble avoir adoptée pour principe de sa politique à l'égard de la France.

En faisant dépendre cette même combinaison des circonstances du moment, Sa Majesté Impériale se plaît à croire que le temps et la rectitude de notre conduite feront justice de toutes les erreurs.

L'Empereur le croit, parce que les époques de crise rendent les esprits plus accessibles à la vérité, et parce que, hors de l'alliance générale, nul autre système ne pourrait être, ni assis sur une base solide, ni applicable à la situation d'aucun pays en particulier, ni surtout répondre aux vœux d'aucun gouvernement.

Après vous avoir indiqué le point de vue sous lequel Sa Majesté Impériale envisage la question que vous discutez dans votre dépêche *sub* n° 903, il ne nous reste qu'à vous engager à la méditer encore dans l'esprit des intentions de l'Empereur, pour en déduire les principes qui vous régleront, Monsieur le Général, dans votre conduite, et surtout dans votre langage, et envers vos collègues, et envers le cabinet auprès duquel vous représentez la Russie.

N° 116. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 19 avril/1^{er} mai 1820.

Monsieur le Général, en signalant avec une rare sagacité, dans vos dépêches du 5/17 mars, les écueils qui environnent encore le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne, et ceux au milieu desquels s'est placé le Roi d'Espagne, Votre Excellence nous a donné une nouvelle preuve de l'étendue de ses talents et de ses lumières.

Vous nous montrez l'Europe tous les jours plus fortement affectée

d'une maladie morale, qui menace d'amener sous peu une crise inévitable. Partout se manifestent les mêmes symptômes. L'esprit de trouble et d'innovation qui rend problématique l'avenir de la France, a franchi le Rhin et les Pyrénées. Dans les États allemands, il motive des mesures extraordinaires; en Espagne, il éclate et change en quelques jours la face de la Péninsule. Le principe du mal est donc universel, et, ainsi que vous l'observez avec infiniment de justesse, l'universalité d'un remède peut seule en assurer l'effet. Toute combinaison partielle, toute mesure isolée ne procurerait qu'un soulagement éphémère, et finirait, en dernière analyse, par créer un danger de plus.

De cette vérité incontestable, et qui devrait constituer le premier axiome de la diplomatie européenne, vous concluez à la nécessité de rendre plus sensible, par son action et ses résultats, l'alliance qui a fait le salut du monde, et qui, renouvelée sous les plus saints auspices, semblait promettre aux gouvernements comme aux peuples de longues années de paix et de prospérité.

Cette alliance, dites-vous, aura seule le pouvoir d'arrêter l'accomplissement des desseins criminels. Le génie des révolutions reculera à l'aspect de cette union si imposante et si noble; mais, il faut qu'elle se montre à découvert, il faut qu'elle devienne un fait matériel, un fait dont la réalité et la présence frappent d'une conviction forcée tous les auteurs de discorde et d'anarchie. Réunis à la tête de leurs armées et ensuite à Vienne, les souverains ont sauvé l'Europe; réunis à Aix-la-Chapelle, ils ont achevé, sans difficulté, la grande œuvre d'une pacification générale. Qu'ils se réunissent donc encore, que cette preuve d'unanimité parle une troisième fois à tous les yeux, qu'elle atteste publiquement que les vues généreuses qui dirigeaient dans ces graves circonstances les conseils des monarques continuent à les diriger aujourd'hui.

Il vous suffira, Monsieur le Général, d'interroger les actes de votre mission, pour apprendre d'avance que l'Empereur approuve complètement vos idées. Il a, vous ne l'ignorez point, constamment dit que toute combinaison qui aurait l'isolement pour but, et l'égoïsme pour mobile, serait une combinaison à laquelle l'Europe se trouverait en droit d'attribuer un jour une partie de ses maux; qu'en conséquence, toutes les mesures qui tendraient à resserrer l'union des souverains, feraient toujours l'objet des vœux de Sa Majesté; que même toutes celles qui imprimeraient à cette union le caractère d'un fait irréfragable et public étaient, dans l'opinion de l'Empereur, les seules par lesquelles

on pût prévenir de nouveaux désastres. Ce langage, nous en appelons ici avec confiance aux cabinets alliés, ce langage est celui que l'Empereur a parlé à Aix-la-Chapelle, celui qu'il a répété dans la dépêche adressée au comte de Lieven le 8 mai 1819, celui qu'il vous a enjoint de tenir au gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne par nos instructions du 22 novembre dernier. Considéré comme théorie, le projet de Votre Excellence devait donc obtenir, et a, en effet, obtenu le plein suffrage de Sa Majesté Impériale. Elle se serait même fait un devoir de proposer immédiatement une entrevue aux souverains ses amis et alliés, si, en les invitant à se réunir, elle avait pu préciser les matières et définir les objets qu'elle aurait soumis à leurs délibérations. Toutefois, l'Empereur ne doute point que ces sages monarques n'aient médité comme lui l'immense question que présente l'état actuel de l'Europe, qu'ils ne soient convaincus que, les causes du mal agissant partout, il est urgent d'en arrêter partout les effets, et que, s'il existe un moyen d'y parvenir, ce moyen consisterait sans doute dans l'application unanime et générale des principes consacrés par les actes sur lesquels se fonde l'union européenne. Sa Majesté Impériale ne peut donc que consulter ses alliés touchant la mesure suggérée par Votre Excellence. S'ils apercevaient la possibilité de réaliser une pensée aussi salutaire, l'Empereur déclare d'avance qu'il donnerait son assentiment à la proposition d'une entrevue, et qu'il se féliciterait de pouvoir, de concert avec les autres souverains de l'Europe, imprimer un nouveau mouvement de vie et d'action à l'alliance des gouvernements contre les malheurs qui menacent les deux hémisphères.

Pour offrir même, dès ce jour, un gage de ses sentiments à cet égard, Sa Majesté Impériale nous ordonne de vous transmettre la copie de la dépêche adressée à ses envoyés près les Cours d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse. Vous pourrez de votre côté, Monsieur le Général, en faire lecture au premier ministre de Sa Majesté Très Chrétienne, et ajouter de vive voix les développements dans lesquels nous sommes entrés plus haut. En énonçant les idées de l'Empereur sur la situation générale de l'Europe, nous avons implicitement exprimé son opinion sur l'état intérieur de la France. Que le gouvernement français, disions-nous le 22 novembre dernier, s'élève au-dessus de la sphère des intérêts personnels, qu'il ne s'appuie que sur des principes, qu'il prenne pour guides uniques la modération et la bonne foi, et qu'il ait sans cesse devant les yeux l'alliance européenne prête à s'armer de ses formidables moyens contre les périls qu'il ferait naître par ses erreurs.

Nous répétons ces paroles aujourd'hui, et l'instruction dont la date vient d'être citée continuera à former la règle invariable de la conduite ainsi que du langage de Votre Excellence.

N° 117. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 19 avril/1^{er} mai 1820.

Vos dépêches du 5/17 mars ne laissent rien désirer. Il est impossible de mieux dire *ce qui est*. Vos lettres particulières ont complété le tableau, aussi l'Empereur est-il très content des unes et des autres.

Nous vous payons d'un juste retour. Les dépêches que vous recevez aujourd'hui vous convaincront que vos observations ont été complètement approuvées par Sa Majesté Impériale.

Toutefois, plus vous nous démontrez la crise dont notre vieille Europe est menacée, et plus il nous est difficile de songer seuls à un remède. Celui que vous proposez est l'unique. Mais peut-on y avoir recours? Les souverains consentiront-ils de plein gré à une nouvelle entrevue? Sur quoi délibéreront-ils? C'est des rapports intérieurs des pays respectifs qu'il est question. Croyez-vous que les autres Cours se décident aisément à soumettre à l'aréopage européen des matières qu'elles regardent comme strictement réservées aux délibérations de leur propre sagesse? J'en doute. Et vous n'en doutez pas moins.

Cependant, s'il en était autrement, nous leurs donnons l'occasion de se prononcer; et l'Empereur est prêt à accueillir toute ouverture qui lui sera faite à cet égard. Nous demeurons ainsi dans notre attitude. Elle nous impose *le devoir de répondre*, mais elle ne permet point *de demander*.

Tout en restant spectateurs de ce qui se passe et se prépare dans le monde, nous ne devons pas néanmoins nous dispenser de nous rendre compte à nous-mêmes de notre manière de juger les événements.

C'est donc pour remplir ce devoir, que je vais vous faire en quelque sorte assister à notre travail. Vous entendrez parler l'Empereur sur la situation actuelle de la France, sur celle de l'Espagne, et en général sur les atteintes que le génie des révolutions porte à l'œuvre à peine ébauchée de la restauration européenne.

Je ne saurais mieux rendre la pensée de Sa Majesté Impériale sur cette dernière question, qu'en vous transmettant ci-jointe, *pour votre information particulière*, la copie de l'instruction donnée au comte de Schouvaloff.

Cette pièce vous dit ce que nous devons nous dire à nous-mêmes, pour fixer le point de départ de nos observations ; mais non ce que nous devons dire *littéralement* aux autres. Il y a telle vérité qui est bonne à savoir, mais qui n'est pas également bonne à prêcher. On aigrirait des esprits qu'il importe d'adoucir.

J'en viens à la situation de la France. Le conflit est vif. Et, il faut bien l'avouer, il n'y a point parité de forces. En suivant les discussions qui ont eu lieu dans la Chambre des députés, et celles que la licence de la presse reproduit aux yeux de tout ce qui lit le français dans le monde, on ne saurait assez déplorer la supériorité des moyens employés par l'opposition pour invalider des lois qui ont à peine obtenu la sanction d'une faible majorité. Quel sera le sort de la loi des élections ? et en général, les nouvelles lois seront-elles exécutées ? et leur exécution rendra-t-elle à la France le repos et la considération qu'elle cherche ? Ce sont là des questions essentielles, et que les hommes d'État en France doivent cependant discuter et décider.

Nous sommes loin de nous prononcer dès aujourd'hui sur le résultat de leurs efforts. Mais si notre confiance n'est point entière, c'est que nous voyons constamment, dans la balance des opinions, un poids décisif en faveur du système révolutionnaire.

Cependant, la circulaire de M. le duc de Richelieu, la destitution de Laffitte et la nomination de M. le duc de Gaëte, sont des mesures qui mitigent un peu les appréhensions. Il s'agit maintenant de persévérer fortement à suivre la ligne droite. Elle est la plus courte, et elle mène au but.

Il est d'autant plus important pour le gouvernement français de se renforcer par la droiture et par la fermeté inébranlable de sa conduite, que tout, autour de lui, menace ruine.

L'esprit de révolution marche la tête levée. Il domine dans les salons et dans les carrefours de Paris. Par la licence de la presse et par les associations secrètes, il pervertit tous les peuples. Il vient enfin d'envahir la Péninsule.

Les gouvernements et les amis du bien, qu'opposent-ils à cet ennemi redoutable ?

Si c'est l'ordre de choses statué par les traités, ou, en d'autres termes, l'organisation européenne placée sous la garantie de l'alliance générale et de *l'union intime* entre les gouvernements, nous nous demanderons comment il se fait que cette puissance tutélaire n'ait pu arrêter, depuis 1818, les progrès de la révolution.

Ce remède en est un sans doute. Mais l'expérience dit à tous les gouver-

nements qu'ils doivent en faire un usage bien différent de celui qu'ils en ont fait jusqu'à ce jour, s'ils ne veulent se constituer d'abord les témoins, ensuite les victimes des catastrophes qui vont peut-être changer la face du monde.

C'est sous ce double point de vue que se présente le sujet que vous avez abordé dans vos derniers rapports, et que nous traitons par la dépêche qui va être communiquée aux Cours de Londres, de Vienne et de Berlin. Personne n'osera vous dire comment il y sera envisagé. Mais ce qui nous offrira quelques données plus positives à cet égard, ce seront les explications que les affaires de l'Espagne doivent nécessairement provoquer.

Le silence profond gardé jusqu'à présent par les Cours alliées à cet égard, loin de nous alarmer ou de nous irriter, nous engage à leur donner de nouvelles preuves de modération et de confiance.

C'est dans cette pensée que sont conçues les communications qu'elles vont recevoir.

M. le comte de La Ferronnays nous a plus d'une fois témoigné, par ordre de sa Cour, le désir de connaître l'opinion de Sa Majesté Impériale sur ce qu'il y avait à *faire* ou à *dire* relativement à l'Espagne.

Nous ferons part à ce ministre de la réponse que nous adressons à M. de Zéa. Et cette réponse lui expliquera assez clairement le système que nous suivrons.

Il reste maintenant à considérer si ces explications diplomatiques constituent tout ce que la grande alliance se doit à elle-même et au salut de l'Espagne, à une époque où les événements se précipitent avec une telle rapidité, que les délibérations de la veille peuvent être hors de saison le lendemain.

L'impulsion est donnée, et notre réponse une fois arrivée à Madrid, les coryphées des 7 et 8 mars se demanderont sans doute si toutes les puissances partagent l'opinion de la Cour de Russie.

Le jour où la Junte aura acquis cette conviction, nous ne dirons pas que l'Espagne sera sauvée. Mais si sa perte est inévitable, du moins n'aurons-nous point de reproche à nous faire. Or, dans des conjonctures aussi critiques, une bonne conscience est le meilleur et le plus puissant des auxiliaires qu'un gouvernement puisse se donner.

Pour accomplir nos vœux sous ce rapport, deux moyens se présentent. Il vaut la peine de ne pas les négliger.

Le premier est celui de faire toutes les avances possibles pour porter les Cours alliées à répondre collectivement et d'une voix unanime au

gouvernement espagnol, et à lui parler le langage que prescrit le devoir de veiller à la sécurité commune.

Le second serait celui de travailler avec habileté et prudence à faire adopter aux Cortès générales des mesures par lesquelles l'Espagne fasse oublier les déplorables journées des 7 et 8 mars, et rende ainsi possible le maintien de rapports d'amitié et de confiance entre ce gouvernement et l'association européenne.

Nous avons développé ce sujet dans notre mémoire. Je n'ajouterai ici que peu de mots.

M. le duc de Richelieu verra le premier ministre espagnol, M. Perez. Il peut entretenir M. Toreno, qui paraît ne vouloir point du poste de Berlin, pour jouer peut-être un rôle plus éclatant à Madrid.

Tout ce qui nous revient sur le caractère de ces deux Espagnols, nous autorise à croire que leur influence pourrait être utilisée dans l'intérêt bien entendu de leur patrie, ainsi que dans l'intérêt non moins important du repos général.

Pourquoi M. le duc de Richelieu ne s'ouvrirait-il pas avec sa noble franchise à ces deux personnages, qui vont peut-être diriger les conseils des Cortès et ceux du gouvernement?

Certes, des explications semblables produiraient plus d'effet que toute ambassade ou mission diplomatique. Au moment où les passions sont à un si haut degré d'effervescence, ce n'est que par le moyen des Espagnols eux-mêmes, que l'amitié et la bienveillance étrangères peuvent faire du bien à l'Espagne.

Et sous ce rapport, nous félicitons M. de Richelieu d'avoir renoncé au projet qu'on avait eu d'envoyer à Madrid M. de La Tour du Pin.

Tâchez, mon Général, de faire aller la négociation qui vous est recommandée. Pressez vos collègues de demander des ordres; et faites en sorte que M. de Richelieu à son tour fasse solliciter avec instance par ses ambassadeurs.

Donnez de bonnes directions à Bulgary, et poursuivez avec courage et persévérance la grande œuvre que la confiance de l'Empereur abandonne à vos talents, à votre grande expérience et à votre rare sagacité.

Je finis ma longue lettre, et je vous réitère l'expression de tous les sentiments que je vous ai voués.

N° 118. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 949)

Paris, 23 avril/5 mai 1820.

Monsieur le Comte, le conseiller de Cour Scassi s'offre de remettre à Votre Excellence, en toute sûreté, la présente dépêche. Depuis celles qui formaient mon expédition du 6/18 avril, j'ai profité du courrier prussien du 10/22 et de celui du 17/29 pour transmettre au ministère impérial les notions sur les affaires courantes qui m'ont semblé devoir être portées à sa connaissance.

Quant à la situation générale de la France, je ne saurais rien ajouter, pour le moment, au compte que j'en ai rendu, surtout dans mon rapport *sub* n° 932. C'est, d'un côté, à tirer la dynastie du danger où elle est placée, que le ministère s'occupe ; et, de l'autre, c'est à lui rendre ce danger fatal, que le parti opposé travaille avec violence et même avec dextérité.

J'ai déjà mandé que M. Manuel avait déclaré vouloir faire une proposition à la Chambre, afin de la décider à s'adresser au Roi pour lui dénoncer la conduite erronée de ses ministres. Après une discussion très animée au comité secret, la motion a été rejetée à une grande majorité. Son auteur prévoyait bien qu'elle aurait un pareil sort ; mais il entre dans la tactique de ce parti de faire naître des incidents qui donnent lieu à des discours en forme de manifestes révolutionnaires, et qui échappent à la censure exercée sur la presse, comme provenant de la tribune nationale, sur laquelle l'autorité n'a aucun droit de contrôle.

M. Lainé est définitivement rapporteur de la loi sur le nouveau mode d'élections. Ainsi, les débats s'ouvriront dans peu de jours ; toutes les haines et les divisions se trouveront en présence, et rien ne sera épargné afin de provoquer un mouvement qui interrompe le cours de la délibération. Il est peu probable qu'on parvienne à en exciter à Paris. Les craintes dérivent de la disposition de quelques provinces, et surtout de celle de quelques légions. Cependant, le gouvernement veille pour déjouer les manœuvres qui s'exécutent contre lui avec une grande audace, quoique pas suffisante pour pouvoir justifier, dans le moment, les poursuites de la loi envers les individus qui en sont les auteurs.

Le duc de Rovigo a souvent abordé le baron de Vincent, pour lui démontrer que ni Monsieur, ni ses descendants, ne pouvaient régner sur la France. En lui faisant une pareille confiance, il a protesté que, de son côté, il ne prenait aucune part aux mesures que l'on préparait pour

amener cet événement ; mais qu'il le regardait comme inévitable. Interpellé quel serait le chef que l'on se proposait de donner à la monarchie, il a répondu que cette difficulté arrêtait beaucoup de monde, et que les idées à cet égard étaient loin d'être fixées. Le fils de Napoléon leur paraissait encore un enfant, le prince d'Orange, incertain, et le duc d'Orléans, peu considéré. Ces doutes étaient sans contredit très embarrassants ; mais on espérait en la force des choses, qui présenterait le remède, une fois, selon eux, que le mal serait attaqué. Parmi les motifs de cette résolution, que le duc de Rovigo annonçait comme prochaine, il mettait, en première ligne, la nécessité de reprendre et de réunir à la France les Pays-Bas et la rive gauche du Rhin, acquisitions sans lesquelles le royaume devait se regarder inférieur à ses égaux et exposé à ses ennemis.

C'est le général Vincent lui-même qui m'a parlé de ces conversations, sans cependant m'en nommer l'auteur. Je l'avais présumé, et ensuite j'en ai été assuré de la manière la plus positive. Si le prince de Metternich a communiqué les renseignements qu'il a dû recevoir à cet égard, le ministère impérial connaîtra en même temps l'impression et l'importance que le cabinet autrichien y attache.

On est dans l'habitude d'envoyer toutes les nuits, du corps de garde de Monsieur, le factionnaire avec le mot d'ordre cacheté à la caserne de ces mêmes gardes, dans le faubourg Saint-Germain. L'individu destiné à ce service traversait, dans la nuit d'avant-hier, la rue de Bourbon, où il a déclaré avoir été arrêté par trois hommes, qui ont voulu lui arracher le paquet dont il était porteur. S'étant défendu, les assassins ont tiré sur lui un coup de pistolet qui l'a grièvement atteint au bras, et lui ont en conséquence enlevé le papier qu'ils recherchaient. A côté du garde blessé, on a trouvé le pistolet, avec quelques paroles écrites sur le bois contre les royalistes.

Cette aventure est représentée par ces derniers comme une suite des complots qui se trament ; leurs adversaires font soupçonner qu'elle a été préparée pour jeter de l'odieux sur les libéraux. Les données qui résultent de l'enquête et de l'interrogatoire prouvent évidemment que le crime a été commis par des personnes malintentionnées et dominées par l'esprit que l'on travaille à provoquer, et que malheureusement on est parvenu à exciter dans plusieurs têtes, contre les personnes spécialement attachées à la famille royale. Le garde attaqué et blessé avait servi comme bas-officier dans l'ancienne armée, il est décoré de la Légion d'honneur, et s'est constamment distingué par sa conduite régulière.

M^r le duc d'Angoulême paraît réussir dans la tournée qu'il a commencée. Les rapports annoncent qu'il est reçu avec respect et avec intérêt partout où il se présente. Il fera quelque séjour à Lyon, comme ville importante et centrale des départements qui sont le plus travaillés par les agitateurs de Paris...

N° 119. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode

(N° 962)

Paris, 21 mai/2 juin 1820.

Monsieur le Comte, M. le comte de Schouvaloff a eu la bonté de différer son départ de quelques jours, afin de me mettre à portée de rendre compte des premiers résultats des débats de la Chambre des députés, relativement à la loi des élections. Malgré que l'arène soit ouverte depuis environ trois semaines, ce ne sont encore que des indices qu'il m'est permis de suggérer, la décision définitive étant soumise à de nouvelles incertitudes et à toutes les ruses et la violence combinées de l'esprit de parti.

Si le tableau de la situation de la France que j'ai tracé dans mes dépêches précédentes répond à l'original dont j'aspirais à donner une juste idée, le ministère impérial aura jugé avec connaissance de cause de la force et de l'intensité de la faction révolutionnaire, et, en conséquence, de la vigueur de la défense, dans une question qui aura tant d'influence sur le sort des projets qu'elle médite.

Durant cette épreuve difficile, le ministère actuel se trouve d'une manière inévitable dans une position naturellement faible. Il attaque une loi existante, censée favorable au plus grand nombre, et protégée, en conséquence, par le cortège de toutes les doctrines générales, capables de séduire la multitude; il désigne comme inconvenients résultant de cette loi la présence à la Chambre d'un grand nombre de députés appelés à se prononcer contre leur propre nomination et à se rendre à l'avenir le retour difficile et même impossible; et, pour soutenir une lutte aussi extrême, il n'a d'autres instruments de combat que ceux qui lui ont été légués par le règne du favori.

Dans cette situation, quelle que soit aux yeux du monde impartial la nécessité de l'entreprise, la nature des choses a dû élever contre le projet des ministres tous les intérêts qu'il blesse, toutes les passions qu'il irrite et toutes les espérances qu'il vise à détruire; aussi la Chambre a présenté une opposition formidable, dont l'aspect menaçant se compose des éléments hostiles que je viens d'indiquer, et parmi lesquels figurent au

premier rang les hommes qui se regardent comme les représentants de la gloire de l'ancienne armée et ceux qui, dépositaires des maximes révolutionnaires, en communiquent la tradition et en éveillent l'activité avec un succès alarmant. A ces deux classes formidables se sont réunis les doctrinaires politiques, qui, enflés de leur prétendu savoir, se donnent d'ordinaire au parti le plus dangereux, dans l'espérance puérile que, celui-ci venant à triompher, et le Roi étant obligé de choisir ses conseillers dans cette phalange, c'est eux qu'il aimerait à préférer comme les moins mauvais de la classe à laquelle ils se sont associés. Le comte de Sainte-Aulaire, beau-père de M. Decazes, vient d'ajouter aux autres difficultés le poids, quel qu'il soit, et le scandale de sa conduite; s'étant prononcé contre la loi, il se dit l'organe confidentiel des volontés du Roi, qui désire la défaite de ses ministres pour obtenir le retour de son favori.

C'est, Monsieur le Comte, sous des influences aussi dangereuses que s'agite une question fondamentale dont dépendent à la fois le sort immédiat de la France et la paix de l'Europe, et c'est également la prévoyance d'une crise aussi décisive qui avait déterminé à proposer de prendre une attitude générale capable d'être appréciée par les acteurs de ce drame et d'en assurer le succès.

Laisse maintenant à ses propres ressources, le ministère s'est trouvé au moment de succomber; il a perdu une question préliminaire par une voix, et ce n'est qu'hier qu'il en a remporté une autre, plus intéressante à la vérité, à dix voix de majorité. Cet essai est sans doute encourageant, mais la conclusion est éloignée; on n'est pas encore parvenu à délibérer sur le premier article, et il faut s'attendre que tous ceux qui composent la loi seront soumis à un examen et travestis par des amendements, dont un seul suffirait, s'il était adopté, pour en altérer entièrement l'économie et pour changer les effets qu'on s'en promet.

Les tentatives de troubler la tranquillité de la capitale redoublent; heureusement les probabilités de succès diminuent. Les démonstrations séditieuses se réduisent aux acclamations de quelques écoliers, que l'on pourrait contenir ou disperser, s'il était indispensable, et qui sont entourés d'agents de police, même au milieu de leur réunion.

La conspiration que j'ai dénoncée, surtout dans mon rapport *sub* n° 932, se donne une grande activité. Jusqu'à présent, c'est par des victoires sous des formes constitutionnelles qu'elle vise à préparer celle qui doit lui assurer le triomphe définitif; ainsi, on voit des maréchaux liés avec des démocrates, et des ducs fraterniser avec les rédacteurs de gazettes.

La force armée existante à Paris ou dans les environs est, jusqu'à présent, dans les dispositions les plus désirables; quoiqu'il ne soit arrivé aucune démonstration extraordinaire, sa contenance et l'opinion qui existe généralement de sa fidélité en imposent à ceux qui seraient prêts à tenter des choses extrêmes.

L'esprit des légions s'améliore, du moins d'après les notions et les espérances de ceux qui sont chargés de les surveiller et d'en rendre compte; la discipline qu'elles observent, nonobstant les suggestions les plus malignes, ferait croire qu'elles s'habituent à résister aux séductions révolutionnaires.

Le voyage de M. le duc d'Angoulême a produit quelques bons effets. Au moment où la famille des Bourbons était représentée comme politiquement exterminée dans la personne du duc de Berry, et que les derniers débris allaient disparaître devant la haine de ses ennemis, la présence du prince au milieu de ceux qui s'attendaient peut-être davantage à ces événements, a opéré une diversion utile et a interrompu une conviction qui, rendue habituelle, serait devenue funeste. Le duc sera de retour à Paris en peu de jours; sa famille, alarmée des malheurs précédents, désire ardemment de le voir revenir.

Le duc de Rovigo continue ses confidences avec le général Vincent; la dernière a été une nouvelle assurance que les Bourbons ne peuvent pas régner, et qu'il faut se préparer à cet événement. M. de Vincent, dont je tiens tous ces détails, lui a demandé s'il connaissait les traités existant entre les puissances de l'Europe, et si, dans le cas d'une aussi grande révolution, il ne s'attendait pas à les voir intervenir, soit pour remplir leurs engagements présents, soit pour s'assurer contre les dangers futurs.

M. de Rovigo a répondu qu'il était informé suffisamment des transactions existantes, et que son expérience personnelle lui indiquait assez les conséquences d'une entreprise aussi dangereuse, mais que les personnes décidées à la tenter étaient aveuglées par l'ignorance et encouragées par la faiblesse du gouvernement royal, et qu'ainsi ils allaient tout compromettre sans réfléchir aux suites qui pourraient en résulter.

Cette obsession continuelle de la part du duc de Rovigo ne doit, à mon avis, être considérée ni comme un effet de son zèle pour les Bourbons, ni comme une indiscrétion. En s'adressant au baron Vincent, il sait que tout ce qu'il communique est porté à la connaissance du prince de Metternich. C'est donc sur l'esprit de ce ministre qu'il veut produire une impression, dans le but, à mon avis, de le disposer à regarder un changement de dynastie comme un événement inévitable, et de le préparer à

s'y accommoder plutôt qu'à le combattre. Lorsqu'on réfléchit que le général Savary a fait un long séjour en Autriche, qu'il a eu des communications secrètes et même mystérieuses avec le cabinet de Vienne, dont le ministère impérial a été informé dans le temps, qu'il se trouve ici avec tous ses anciens collègues militaires, politiques ou civils, qu'il ne peut lui échapper une seule nuance dans les sentiments ou la conduite des chefs de la conspiration, il me semble qu'il ne peut exister aucun doute sur ses desseins. Quant à l'accueil qu'ils rencontrent à Vienne, j'espère qu'il n'est pas de nature à les encourager, et je suis persuadé que le baron de Vincent lui témoigne la plus haute désapprobation.

Les renseignements que le prince de Metternich vient de transmettre au duc de Richelieu au sujet du prince Eugène paraîtraient confirmer cette supposition. Le ministre autrichien annonce que ce dernier fait des voyages secrets en Suisse, où il voit des personnes inconnues; que M. de Soulange, son émissaire à Paris, l'informe du zèle et des forces du parti, et l'exhorte à ne point s'alarmer si le gouvernement du Roi obtient quelques-unes des mesures qu'il demande, puisque ces expédients n'en imposent nullement à la faction; enfin M. de Metternich invite à redoubler d'efforts pour déconcerter le plan de révolte, qu'il regarde comme réel et comme menaçant pour la sûreté de la maison régnante et pour la tranquillité générale. Ces avertissements sont sans contredit des démonstrations amicales; j'espère qu'ils auront été communiqués également au ministère impérial. S'agissant de la cause commune, rien de ce qui tend à la faire périr ne doit être exclusif, car les plus grands, même les seuls moyens de la défendre consistent dans la réciprocité des secours et dans l'unité des vues.

En analysant la position des affaires pendantes au moment où j'écris, Votre Excellence voit clairement qu'il est impossible de se former une idée juste et assurée de leur conclusion. Si la loi proposée sur les élections passe dans des termes qui ne détruisent pas le but que le ministère se propose, mon opinion est que la faction révolutionnaire en recevra une dépression sensible. Quels que soient les efforts qu'elle fera pour produire des insurrections, il est difficile qu'elle en excite de bien sérieuses; son activité à cet égard s'exerce depuis trois mois à découvert: au lieu de produire plus d'effets à mesure qu'elle se répète, le temps semble plutôt l'émousser. Alors, c'est de la loi même qu'elle cherchera à se prévaloir, afin de triompher de nouveau dans les élections; ce résultat n'est pas probable, et, quant au combat, il se passera dans l'ordre constitutionnel, qui, au lieu de provoquer, arrête au contraire les mouvements irréguliers.

Si telle était la fin de cette discussion mémorable, alors le gouvernement français se regarderait à peu près comme retiré de l'abîme où le ministère de M. Decazes l'avait précipité, et il se croirait en mesure de s'occuper de la politique générale dans une attitude respectable qui ajouterait à l'efficacité de son intervention.

En supposant que l'on arrive à cette position désirée, les directions que le ministère impérial m'a prescrites, en date du 19 avril dernier, contiennent les bases du plan qui, seul, peut admettre des démarches sages et praticables. Si la France est un objet d'inquiétude, la question de l'Espagne est pour ainsi dire inabordable ; si, au contraire, cette monarchie est un instrument de force et d'action, nous arriverons dans la Péninsule par l'influence morale et politique, à travers la même route qu'on parcourt pour y parvenir physiquement. Ce problème, du moins pour ce qui concerne ce pays, va se résoudre en peu de temps.

Le ministère britannique a donné ordre à son ambassadeur de faire lecture au duc de Richelieu et au baron Pasquier des réponses aux questions qui lui furent proposées dans le temps par le ministère impérial, au sujet de l'Espagne. Après en avoir instruit les ministres, le chevalier Stuart demanda une audience au Roi pour le même objet ; cette dernière circonstance est remarquable, parce qu'elle ne serait nullement tolérée par le cabinet en Angleterre. Dans aucun cas, il n'a voulu laisser copie de cette production, que l'on m'a dit être très volumineuse, et dont la conclusion, nulle pour les affaires de l'Espagne, ne contient de positif que la proposition d'entraîner l'Europe dans la garantie du Portugal. M. le comte de Lieven m'a fait parvenir les mêmes renseignements ; le ministère impérial, qui doit les avoir sous les yeux, les aura déjà appréciés avec connaissance de cause.

Ces actes sont antérieurs à l'expédition du 19 avril ; notre ambassadeur à Londres ne m'a jusqu'à présent fait connaître aucune circonstance qui y soit relative ; il est à craindre que l'on évitera d'aborder la question et qu'on s'en tiendra, comme à l'ordinaire, à des raisons négatives.

La France ne s'est expliquée d'aucune manière, parce qu'elle ne saurait le faire maintenant avec quelque importance, et qu'elle voudrait voir sa propre situation s'améliorer, et celle de Madrid devenir plus claire moyennant la convocation des Cortès.

Si ces données se vérifient avec quelque avantage, je présume qu'elle ne se refusera pas à prendre un rôle aussi conforme à sa dignité et à ses intérêts ; j'attends pour lui en faire la proposition formelle le moment où le ministère comptera sur son existence et se confiera dans sa force.

Le silence des cabinets de Vienne et de Berlin dans presque toutes les questions politiques générales, peut être considéré comme une adhésion tacite aux déterminations de celui de Londres. Cette déférence n'est pas toujours sans regret ; le baron Vincent m'a fait lire des lettres de M. Neumann et du prince Esterhazy, où l'on se plaint très amèrement des obstacles que l'on met en Angleterre à toute démarche et à toute explication qui aurait pour but de donner aux affaires du continent une direction plus rassurante et de prévenir les inconvénients et les malheurs mêmes, qui souvent se préparent sans obstacle et sans animadversion sous les yeux de tout le monde, en donnant pour raison qu'il *convient de laisser dormir notre alliance*. Ces plaintes sont réelles, mais le système de ne jamais se présenter devant nous en contradiction entre eux, les étouffe.

En considérant les démarches faites par le cabinet impérial, il est évident qu'il résulte déjà un grand avantage d'avoir provoqué l'attention des Cours sur la situation générale des affaires, et que, si celles de France s'améliorent, cette puissance trouvera les moyens tout préparés de s'y associer plus intimement et de suivre l'impulsion donnée ; la réunion des Cortès caractérisera celle de l'Espagne, et on aura anticipé de plusieurs mois par prévoyance ce que l'expérience ne nous aurait indiqué que longtemps après-coup.

Malgré tant de zèle et de diligence, l'égoïsme ou l'inertie peuvent encore paralyser le bien que le principe de l'alliance générale, mis en action, pourrait opérer ; quoi qu'il en soit, ceux qui l'auront tenté les premiers et de meilleure foi resteront dans l'attitude dont il n'ont jamais dévié, et cette constance devient, à la longue, une autorité morale contre laquelle on n'ose pas s'élever.

Cette dépêche ne peut être nullement considérée comme une réponse à l'expédition du 19 avril selon l'ordre des matières traitées par le cabinet impérial. Elle n'est, au contraire, que l'exposition des causes qui empêchent pour le moment de donner le développement convenable aux directions que j'ai reçues ; j'espère que Votre Excellence en trouvera le motif dans la nature des choses, et aucunement dans le manque de bonne volonté de ma part.

Les renseignements que le ministère aura recueillis sur les dispositions des Cours alliées contribueront sans doute à régler la confiance qu'il doit mettre dans leur coopération, et à diriger, en conséquence, les pas des serviteurs de l'Empereur dans cette vaste et pénible carrière.

N° 120. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 978)

Paris, 12/24 juin 1820.

Monsieur le Comte, avant que la présente ne parvienne à sa haute destination, le ministère impérial sera déjà informé, et par mes propres rapports, et par les communications de M. le ministre de France, et par les papiers publics, soit des débats violents de la Chambre, soit des tumultes qui ont agité la capitale et quelques autres villes de province, ainsi que du dénouement de cette crise si souvent préconisée dans mes dépêches précédentes.

Aux renseignements généraux et périodiques qui sont parvenus à Votre Excellence, j'ajoute maintenant ceux publiés par l'autorité dans la feuille ci-annexée ; l'autre qui y est jointe contient l'adresse de la commune de Paris, la réponse du Roi, l'ordre du jour du maréchal Macdonald et différents autres témoignages, qui prouvent à la fois et la bonne conduite de la magistrature municipale de la capitale, celle des troupes, et enfin l'approbation que le monarque a manifestée, aux unes et aux autres, dans cette circonstance remarquable.

Toutes ces démonstrations sont exactes, quant à la vérité des faits ; reste maintenant à examiner plus spécialement la nature et le caractère des événements, ce qu'ils présentent de rassurant, ce qu'ils laissent de douteux et les conjectures qu'ils ouvrent à la prévoyance sur l'état futur de cette grande monarchie.

L'explosion qui a éclaté et dont on a contenu la violence dans cette dernière période, indépendamment des causes générales provenant des révolutions dont la France a été le théâtre, tire son origine directe et immédiate des erreurs du ministre favori, si souvent dénoncé à la conscience et à la raison publique de l'Europe, et qui a légué à son successeur les conséquences funestes de sa propre conduite et les difficultés sous lesquelles lui-même n'aurait pu que succomber.

Lorsqu'on pense à la situation dans laquelle M. Decazes se serait trouvé au milieu du combat à mort des deux partis, non seulement sans pouvoir en implorer aucun, mais étant désigné comme première victime par l'un et par l'autre, lorsqu'on réfléchit que la Cour aurait été divisée, l'élite de la garde royale hostile, et l'assemblée inexorable, on a raison de frémir à l'aspect de ce danger, même après l'avoir évité.

La mort du duc de Berry, qui a été une si grande calamité, a interrompu la continuation du système de ruine qui marchait tous les jours

vers son accomplissement, et ce prince infortuné a pour ainsi dire racheté la France avec le sacrifice de son sang, en offrant l'occasion de la délivrer à temps des mains inhabiles qui la perdaient.

Dès que le duc de Richelieu fut appelé au ministère, j'eus l'honneur de présenter ce changement dans les affaires comme le seul moyen de suspendre la crise menaçante où l'on était placé alors, et je hasardai la conjecture de quelques améliorations dans la marche politique du gouvernement pour combattre l'orage qui se préparait.

Tous les membres du cabinet restèrent dans leur situation et conservèrent leurs portefeuilles, et personne, à l'exception de M. Decazes, ne fut éloigné; mais, cependant, telle était l'influence malfaisante de sa présence et de sa domination sur les délibérations du Roi, que, du moment où elle avait cessé, ces mêmes hommes se sentirent animés d'un meilleur esprit, et montrèrent même des talents qu'on ne leur supposait pas aussi longtemps qu'il les avait subjugués par ses jalousies et par ses intrigues.

Après avoir combattu avec succès pour obtenir les lois qu'il avait jugées nécessaires au maintien de l'autorité dans les circonstances, soit par rapport à la presse, soit relativement à la liberté individuelle, le ministère se préparait à la lutte décisive concernant le mode des élections futures. Le projet qu'il avait proposé était une de ces combinaisons qui se présentent au milieu de différentes autres sur un sujet aussi peu susceptible de démonstration arrêtée, puisque l'effet dépendra éternellement de la volonté de ceux qui nomment en définitif, et que cette volonté varie selon les idées, les erreurs, ou les passions dominantes du moment; obligé de s'en rapporter à des règles générales, il avait adopté celle de donner une grande influence à la haute propriété, et de créer un collège supérieur, qui aurait choisi, parmi des candidats désignés par les contribuables inférieurs, ceux qui seraient appelés à former la Chambre des députés.

Mille discours ont défendu et critiqué ce plan, et toute explication nouvelle ne ferait qu'ajouter à la confusion qui est résultée des précédentes, mais il existe une observation qui démontrera les motifs personnels qui ont porté une partie des députés à le rejeter. Si la loi passait telle qu'elle avait été proposée par le Roi, la dissolution de la Chambre devenait inévitable, et la réélection de plusieurs des membres actuels, impossible pour les uns, et problématique pour beaucoup d'autres. Une telle perspective renforçait l'opposition, et l'intérêt individuel réunissait les personnes divisées par les opinions politiques.

A cette circonstance, s'ajoutèrent les intrigues de M. de Sainte-Aulaire,

beau-père de M. Decazes, et celles de tous les intimes du favori. Outre les raisons bonnes ou mauvaises que cette classe opposait à la proposition des ministres, ils étaient parvenus à faire circuler le bruit que le Roi n'était pas libre, ils avaient provoqué des pétitions contre un gouvernement occulte, censé provenir de l'influence de Monsieur, et ils fomentaient la discorde par la calomnie.

Lorsqu'il s'agit de fortifier un parti, tout ce qui y contribue est accepté avec empressement ; le côté gauche de l'assemblée, qui par le nombre et par les talents formait la base de l'opposition et professait les principes de la révolte, flattait tous les hommes qui se séparaient du ministère, quels que fussent les motifs immédiats de leur conduite ; ainsi, les doctrinaires étaient, non seulement accueillis, mais mis en avant, comme les plus éclairés et les moins odieux, quoique les plus nuisibles, de la phalange anti-ministérielle, et ceux-ci se flattaient de mettre à profit les circonstances pour renverser le ministère à l'aide de leurs nouveaux alliés, et de lui succéder sous l'ancien patronage de M. Decazes.

Par l'effet de toutes ces combinaisons et d'une infinité de petites intrigues, dont Paris est l'école par excellence, la Chambre se trouva divisée en deux portions presque égales ; la première épreuve des forces réciproques donna au ministère une majorité de dix voix, et la seconde de cinq, ce qui rendait toutes les autres évidemment problématiques.

Convaincus de cette vérité, les plus actifs du côté gauche s'attachèrent à rendre les discussions interminables ; l'ordre des délibérations, le règlement, la décence, tout était foulé aux pieds ; ni les talents du président, ni le respect dont il jouit, ne pouvaient arrêter la confusion, parce que n'ayant, en dernière analyse, d'autre ressource que celle de recourir à la majorité, celle-ci lui échappait à chaque instant, dans presque toutes les épreuves qu'il ordonnait pour éviter les débats étrangers à la question et pour ramener l'assemblée à l'ordre de la délibération.

Dans le temps où l'intérieur de la Chambre présentait le spectacle d'un volcan en ébullition, et que l'assemblée rappelait les jours les plus alarmants de la Convention, les acteurs principaux de la révolte la préparaient et enfin la faisaient éclater dans la capitale et dans plusieurs points de la France. A Paris elle avait son quartier général, et ses ramifications à Rouen, à Nantes, à Caen, à Rennes, à Poitiers, Lyon, Grenoble, etc.

Le projet des conspirateurs était d'empêcher la modification à la loi des élections, puisque cet objet formait la question du moment et donnait prétexte à l'insurrection. Cette victoire obtenue et le ministère actuel une fois renversé, ils auraient consenti à voir en former un autre, dans lequel

ils auraient admis les doctrinaires, et leur condescendance pour le Roi devait les porter à tolérer le retour de M. Decazes. Cette considération avait pour but de ne pas détruire tout à la fois, et de mettre le monarque par situation dans leurs intérêts, afin d'arrêter par ce simulacre le mouvement qu'un changement plus brusque aurait pu produire en Europe, et pour profiter de l'intervalle pour s'organiser militairement et civilement et pour communiquer à la nation la fureur qui les anime et qu'elle ne partage pas encore.

Il existait une hypothèse qui les aurait placés dans une autre situation, si elle venait à se réaliser; c'était la résolution du ministère de former un règlement d'élection par ordonnance, et d'appeler ainsi une Chambre autorisée par la raison d'Etat, quoique en opposition évidente à la marche régulière de la Constitution.

Si ce parti venait à être adopté, alors leur plan était de regarder le gouvernement comme dissous, les lois non obligatoires, l'impôt illégal et enfin la résistance et la guerre contre le trône permises, parce qu'il se serait lui-même constitué en état d'hostilité envers la Charte.

C'est au milieu de toutes ces combinaisons criminelles et désastreuses, que les tumultes de Paris ont commencé. Les élèves des Écoles de droit et de médecine, désertant leurs gymnases, se sont montrés dans les places publiques, et surtout devant l'édifice où se réunit la Chambre des députés, et quels que fussent les déguisements de leurs expressions, ils ont réellement vociféré et proclamé la révolte.

La même classe d'individus a pris l'initiative dans les autres villes, et cette pénible expérience prouve combien doit être corrupteur le système moral qui préside à l'enseignement public, et jusqu'à quel point peuvent se porter les erreurs, la fanatisme politique et l'impiété de la génération que la nature appelle à remplacer celle déjà infectée qui existe aujourd'hui.

L'histoire de ces émeutes et la manière dont elles ont été calmées sont rappelées dans des documents dont il serait inutile de rappeler ici le contenu. L'attitude de la garde royale, dès sa première apparition sur les lieux de la scène, a jugé la question. Cette troupe une fois décidée à agir, le résultat ne pouvait pas être douteux, mais la situation ne cessait d'être critique pour le gouvernement. Les conspirateurs, qui n'avaient pu corrompre le militaire, voulaient du moins le compromettre; ils savaient qu'une grande mortalité causée dans les rues de Paris contre des gens attroupés produit des souvenirs odieux et presque ineffaçables, même lorsqu'elle est justifiée par l'inconduite de ceux qui l'ont provoquée, et

c'est cette empreinte de sang qu'ils désiraient d'attacher au trône des Bourbons. Leur malignité à cet égard passe toute croyance; au moment où ils distribuaient de l'argent parmi les ouvriers accessibles à leurs séductions, ils s'adressaient aux petits collèges et aux pensionnaires pour verser dans les rues et parmi les attroupements le plus d'enfants qu'ils auraient pu réunir, et les exposer ainsi par leur faiblesse à cette multiplicité d'accidents qu'il est impossible d'éviter; j'ai besoin de citer le témoignage de M. Cuvier, afin de corroborer mon assertion par celle du conseiller d'État faisant fonctions de président de la commission de l'instruction publique.

A mesure que les esprits s'irritaient et que les probabilités d'un grand malheur et de beaucoup de sang versé s'augmentaient, les doctrinaires et ceux des membres de la Chambre qui, en se réunissant au côté gauche, espéraient de renverser le ministère par des moyens paisibles et de lui succéder, commencèrent à trembler pour eux-mêmes et à craindre les conséquences de leur propre conduite. Dans cette disposition, ils firent connaître qu'ils seraient prêts à se réunir au gouvernement, si on pouvait trouver un terme moyen, capable de justifier leur changement.

De son côté, le conseil du Roi était placé dans une position délicate et presque extrême. La continuation des débats et l'incertitude du succès à la Chambre tenaient les esprits dans une agitation qui ne pouvait durer plus longtemps sans employer les armes, d'une manière plus efficace à la vérité, mais politiquement dangereuse.

Il craignait la défection de quelque légion en province; il n'était pas tranquille sur l'impression que pouvait faire, même sur la garde, ce service continuel au milieu des grands rassemblements qu'il répugnait avec raison d'exterminer, et qui ne voulaient cependant pas se dissoudre sans l'emploi de la force.

Dans cette position, trouver un expédient qui terminerait la crise, même en sacrifiant une partie du projet, était un refuge que peu de gens auraient eu la fermeté, peut-être l'imprudence, de refuser. Ainsi, il parut un amendement qui, en apportant des changements notables dans le plan proposé, et en accordant, cependant, des avantages considérables à la grande propriété, selon l'esprit de la loi primitive, réunit un assez grand nombre de voix pour fixer l'opinion et ne laisser aucun doute, ni au dedans, ni au dehors de la Chambre, de son adoption définitive.

La connaissance de cet arrangement fut accompagnée des symptômes non équivoques de la tranquillité publique; les conspirateurs de la Chambre avaient vu leurs mesures paralysées au dehors, et il ne leur res-

tait aucun espoir de les prolonger au dedans ; ainsi, la confiance du succès dans leurs entreprises ayant diminué, leur turbulence et leur activité diminuèrent également, et la capitale rentra dans l'ordre accoutumé.

La bourgeoisie de Paris et, à ce qu'on mande, celle des autres villes du royaume, n'ont participé à aucun des mouvements qui ont eu lieu ; indépendamment des curieux qui forment toujours le plus grand nombre des rassemblements populaires, les acteurs de ces scènes se sont réduits partout à la classe des étudiants, aux officiers à demi-solde presque en totalité, et à cette partie d'artisans ou d'ouvriers qu'on est parvenu à séduire en distribuant de l'argent. Les auteurs plus ou moins ostensibles du plan général se sont montrés selon la situation où ils étaient placés ; ceux qui avaient le droit d'encourager indirectement la révolte par leur privilège de député, l'ont fait sans ménagement à la face du monde entier ; les autres, qui craignaient d'être compromis, ont réglé leurs démarches d'après leur responsabilité et les probabilités qu'ils avaient de se soustraire à l'action de la justice.

Les conspirateurs n'ont pour le moment qu'un but commun, celui de renverser ce qui est et d'expulser la légilimité du trône. Privés d'un chef militaire qui, comme Bonaparte, s'empare de l'esprit du soldat et accomplit par les armes cette œuvre de désorganisation générale, ils ont préféré et, par l'expérience qu'ils viennent de faire maintenant, ils sont obligés de ne compter que sur l'abus de la Charte, sur l'influence doctrines révolutionnaires qu'ils tâchent de convertir en mesures de gouvernement, et sur la coopération d'hommes hostiles qu'ils voudraient voir devenir ministres.

Les individus qui sont signalés à la tête de ce vaste complot, sont les mêmes que j'ai déjà indiqués précédemment. Les uns représentent la portion mécontente de l'ancienne armée, et les autres forment le résidu impur de l'ancienne révolution, et qui, s'étant montrés abjects sous le despotisme militaire de Bonaparte, réveillent maintenant les doctrines et les ressentiments qui ont enfanté les temps les plus désastreux de la Convention. Expérimentés dans l'art de propager les troubles et d'abuser de la force, les uns et les autres sont parvenus à se lier avec ceux qui, dans une sphère plus subordonnée, partagent les mêmes sentiments et croient avoir les mêmes intérêts, ce qui a donné lieu à une association dont les ramifications s'étendent à tous les points du royaume, et pénètrent plus ou moins dans toutes les classes de la société.

Quant à leur objet final, il est encore loin d'être arrêté ; s'ils parvenaient à maîtriser les événements, il est à présumer que leur triomphe serait le

commencement de leurs dissensions. Les uns aspirent à replacer la dynastie de Napoléon, sous la régence temporaire du prince Eugène, les autres montrent quelque préférence pour M^{sr} le prince d'Orange, et tous ensemble cherchent souvent à faire du duc d'Orléans le roi de leur création. Il paraît constant que chacun de ces personnages connaît qu'il est l'objet de pareilles spéculations, et que nul d'entre eux ne donne aucun indice d'être fâché du rôle qui lui est assigné. La république est reléguée parmi quelques idéologues de 1789, ou réside dans le cœur des vétérans de 93, sans cependant trouver des sectateurs suffisants pour s'en faire un appui et pour la présenter comme un système praticable.

Le ministère a la preuve morale la moins équivoque de toutes ces machinations ; il a même arrêté quelques agents subalternes, mais la conviction juridique est si difficile à obtenir, que, malgré qu'il se soit flatté de l'offrir au public, il doute maintenant de son succès à cet égard.

En rendant compte des dangers qui ont précédé et de ceux qui existent encore dans les desseins et dans les passions du parti révolutionnaire, je ne prétends nullement atténuer les avantages que le gouvernement, réuni aux amis de l'ordre, a tiré de la lutte qui vient d'avoir lieu. Premièrement, ses adversaires se sont montrés à découvert, et, n'ayant pas réussi, ils sont restés avec le discrédit inséparable d'une tentative manquée. La garde royale et les autres troupes en général ont observé une fidélité à toute épreuve, et cette heureuse expérience a démenti les pronostics et détruit la confiance que les maréchaux et les généraux qui font partie de la conspiration mettaient dans leur influence sur l'esprit des militaires. La bourgeoisie des villes, la seule qui mérite le nom de peuple, s'est tenue tranquille et n'a témoigné aucune opinion dangereuse, et, quoique l'agitation n'ait pas duré assez longtemps pour fournir une expérience plus décisive, celle qu'on vient de faire est aussi satisfaisante qu'on pouvait l'espérer dans la situation donnée des affaires et dans la disposition supposée des esprits.

La loi actuelle des élections, sans assurer des avantages immanquables, offre des moyens probables d'en obtenir, dans le cas où le gouvernement réponde par ses mesures à l'expectative de tous les gens de bien. La faiblesse plus ou moins grande de tous les ministères, depuis l'institution de la Charte, est provenue essentiellement de l'insubordination et de la défection de ses propres agents. Les premiers symptômes d'anarchie se manifestaient toujours dans le conseil, et se communiquaient ensuite par degrés jusqu'aux employés les plus subalternes. Cette maladie, inhérente au favoritisme, a perverti et altéré le caractère du gouvernement représen-

talif. Lorsque la constitution permet à ceux qui ne sont pas les instruments de l'autorité d'entraver la marche de l'administration et d'élever des obstacles tirés de la nature même des institutions qu'on implore, le trône, de son côté, a besoin de tenir la phalange de ses subordonnés dans la plus grande discipline et de les faire agir dans le même but sans déviation ni divergence, et encore moins sans qu'ils osent élever des obstacles contre des mesures dont il est de leur devoir d'appuyer le succès et de soutenir l'exécution.

Dans la situation actuelle des choses, les faits sont en opposition avec des maximes aussi indispensables à la marche d'une administration quelconque et surtout de celle de la France, dépendante d'une assemblée délibérante et soumise au mécanisme combiné d'une constitution mixte. Le ministère a trouvé, dans un grand nombre d'employés par le Roi, des ennemis irréconciliables, et la tolérance de sa part de cette espèce de révolte, non seulement diminue ses moyens, mais lui ôte toute considération, parce qu'elle dévoile sa faiblesse ou ses dissensions, et, ce qui est également nuisible, parce qu'elle n'est souvent que l'effet des préférences personnelles et des recommandations de société.

La première opération du ministère devrait donc être celle de se former et, pour ainsi dire, de se constituer lui-même dans toutes ses ramifications, et de n'avoir que des coopérateurs franchement attachés à un système franchement défini et annoncé. S'il parvient à s'organiser fortement, comme il est en son pouvoir de le faire, il sera alors en état d'examiner toutes les questions avec la connaissance de ses propres forces, et de balancer au juste les obstacles et les moyens de succès; sans ce préliminaire, il ne parviendra jamais à se rendre compte de sa situation.

Ces précautions sont d'autant plus nécessaires que la loi des élections ne peut devenir un instrument utile que par la plus grande prévoyance dans le gouvernement. L'assemblée future, au lieu de 258 députés qui forment le nombre actuel, sera composée de 430. Cette augmentation est, selon moi, un inconvénient grave, eu égard à la légèreté et à l'impétuosité du caractère théâtral des Français, qui s'exaltent en proportion des spectateurs dont ils veulent captiver l'admiration.

Il existe une autre question de la plus haute importance, celle de la dissolution de la Chambre et d'une élection générale, ou bien de la nomination partielle que la loi admet également. Le Roi est dans la liberté de se décider selon sa prudence; il n'y a nul doute que le premier parti serait le meilleur, si les informations sur le résultat pro-

bable des choix faisaient espérer, avec raison, une majorité raisonnable. C'est alors qu'on pourrait se constituer pour 5 ou 7 ans, d'après l'exemple de l'Angleterre, et habituer ainsi la nation à des idées de stabilité et de durée qu'elle n'aura jamais, aussi longtemps que l'existence du gouvernement sera mise en problème chaque année, par des élections qui se renouvellent sans cesse.

Le bon esprit montré par les troupes a réveillé maintenant dans plusieurs têtes l'idée qu'un pareil soutien triomphera dans tous les cas et de tous les obstacles ; rien, à mon avis, ne serait plus fatal que la confiance dans cette erreur. Sans doute, la fidélité de l'armée, en la supposant à toute épreuve, ce qui n'est pas encore démontré, est une grande base de sécurité, mais cette ancre de salut doit être tenue en réserve, afin de n'être appelée que pour donner force à la loi, ou bien dans les cas extrêmes, et lorsque nul autre moyen n'est plus praticable. La raison d'État en France, plus que dans aucun autre pays, demande que l'on fortifie le gouvernement civil et que l'on parvienne à donner aux institutions une influence qu'elles sont encore bien loin de posséder. Le ministère qui parviendrait à pouvoir compter sur la majorité constante d'une Chambre quinquennale tiendrait la monarchie satisfaite et en repos, et ce qu'un tel sentiment pourrait produire dans un tel pays surpasserait l'expectative des plus confiants. Un ordre de choses pareil rendrait l'armée elle-même encore plus rassurante, puisque les moyens de séduction diminuant, ceux de sa fidélité, s'augmenteraient en proportion ; dans le cas contraire, ce serait l'exposer à l'alternative, ou d'employer toujours sa force en faveur d'une autorité indéfinie, ou de se relâcher dans son obéissance, deux positions extrêmes, dont la première ne peut appartenir qu'à un gouvernement militaire, et la seconde n'est compatible avec aucun gouvernement quelconque.

Si je suis parvenu à fournir au ministère impérial une idée assez complète de ce qui vient de se passer et à lui offrir des données suffisantes sur ce qui serait à désirer pour l'avenir, il verra combien d'épreuves il reste encore à faire, avant de pouvoir compter sur la stabilité des choses en France. Nul doute que le Roi ne se trouve aujourd'hui dans le chemin du salut, mais, quoique la ligne soit directe, le but est encore bien éloigné. Encore quelques mois, et il sera permis de fixer d'une manière plus positive les craintes et les espérances. Le mal a perdu son organisation, cependant le bien ne l'a pas encore acquise : c'est la tâche que le ministère doit remplir, durant l'intervalle

de tranquillité qui l'attend après la fin de la session actuelle ; elle est grande et difficile, mais tout à fait indispensable. La paix de l'Europe a été mise en danger par les extravagances du favoritisme ; elle a dépendu dans ces derniers jours de quelques hommes obscurs, qui pouvaient par leurs voix faire pencher la balance vers le côté révolutionnaire. Un escadron suborné aurait pu la compromettre en cédant aux instigations des attroupements de Paris, et quelques légions dans les provinces suffisaient pour opérer une commotion peut-être universelle. Lorsque de si petits moyens peuvent produire de si grands résultats, ou pour mieux dire de si grands malheurs, il est démontré que la constitution est affaiblie et qu'elle ne trouve plus dans ses forces les moyens de résistance contre des secousses auxquelles elle est cependant destinée, et qu'elle doit supporter sans qu'on suppose qu'elle puisse y succomber. Le ministère français a tous les jours raison de se rendre compte de ces vérités ; les avantages et les dangers de sa position sont devant lui, et il délibère, ayant l'ennemi encore en présence. Quoiqu'il l'ait contenu, il est encore bien loin de l'avoir vaincu, il va le rencontrer partout et à chaque pas, et il ne saurait assez calculer ses démarches pour éviter les pièges, ou résister aux violences qu'on lui prépare.

Loin de moi de vouloir agrandir les difficultés et encore moins d'atténuer la confiance dans les mesures que nous désirons tous ; cependant, il ne m'appartient pas de les prédire, lorsqu'elles sont encore trop incertaines, et de les préconiser avant de les connaître. Le temps actuel est une période d'expectative, et il serait imprudent d'anticiper, lorsqu'on est obligé d'attendre.

J'aurais voulu terminer ce rapport sans être encore dans la nécessité de parler de M. Decazes ; mais son arrivée à Paris rendrait mon silence sans excuse. Le Roi l'attendait depuis quelques jours avec la plus vive anxiété et en parlait sans cesse à ses courtisans avec affection ; ces démonstrations n'ont pas pour but, à mon avis, de le conserver dans aucune situation politique auprès de lui, du moins pour le moment, mais elles donnent lieu à toutes les spéculations de l'intérêt et aux combinaisons de l'intrigue qui se rattachant à la présence d'un homme censé pouvoir disposer du Roi à sa manière. Monsieur a dit ne point vouloir le recevoir en audience particulière, irrité de la conduite hostile ouvertement professée par M. de Sainte-Aulaire contre sa personne à la Chambre des députés, incident sur lequel M. Decazes n'a donné aucune explication capable de prouver qu'il n'était pas le complice de son beau-père. L'idée de la dénonciation annoncée par M. de

Coussergues s'est de nouveau réveillée, et, enfin, son apparition a amené avec elle les inconvénients qui en seront à jamais inséparables. Il serait à désirer qu'on traitât M. Decazes sans empressement comme sans inimitié, et que lui, de son côté, accélérât le moment de son départ pour Londres, afin d'éviter à la fois l'irritation et les intrigues que cause sa présence à Paris.

Quant aux effets de sa position en Angleterre, ils seront aussi mauvais qu'ils pourront l'être pour le ministère du Roi, et en général pour les affaires; il y a, dans l'existence d'un favori sans retenue et dans le caractère en même temps fourbe et inconsideré de cet homme, un germe indestructible d'inconvénients de tous genres, et le terrain où il va se placer ne pourra que les développer et les multiplier; cependant, puisque le Roi lui a cédé sa volonté, il est à préférer qu'il en abuse de loin plutôt que de près et sur un théâtre où toutes les passions sont, pour ainsi dire, en présence et agissent avec fureur.

La bonne harmonie avec mes collègues continue; elle est plus intime avec le général baron Vincent; il paraît que le prince de Metternich lui a recommandé également de la cultiver. Le chevalier Stuart est plus tranquille depuis que la présence du duc du Richelieu au ministère n'est pas, comme il l'a craint au commencement, incompatible avec la conservation de sa place.

La situation encore indécise des affaires politiques m'empêche d'avoir la satisfaction d'annoncer à Votre Excellence d'une manière plus positive leur stabilité; cependant, elle verra qu'il existe une amélioration sensible. Le système que l'on a dû quitter ne permettait pas de parvenir à aucun bien, parce qu'il était intrinsèquement mauvais, celui qu'on vient d'adopter peut devenir meilleur. C'est jusqu'à présent dans cette différence que consiste la victoire obtenue; d'autres opérations doivent la continuer et lui donner les suites qui la rendent complète et efficace.

Les observateurs superficiels pourront juger les événements de cette année ordinaires ou faciles; ceux qui les ont médités, au contraire, ne manqueront pas de les regarder comme dignes de la plus haute importance; pour savoir combien ils sont favorables, il faudrait se rendre compte jusqu'à quel point ils pouvaient être funestes, et mesurer la distance imperceptible qui a séparé les deux hypothèses. Lorsque l'Europe était divisée d'opinions sur la marche du gouvernement français durant l'année 1819, la conspiration fondait son édifice sur les erreurs du favoritisme; depuis qu'il a été éloigné, le remède est devenu un combat qui a été livré, pour ainsi dire, corps à corps entre le génie du

bien et celui du mal ; le premier a conservé la position, mais il n'a pas conquis le pays, et cette vérité prouve combien était grand le danger qu'on ne cessait de signaler, et combien sont louables les efforts de ceux qui l'ont du moins affronté et contenu. C'est à le dissiper définitivement que consistera leur devoir et leur gloire, et je m'estimerais bienheureux si je pouvais acquérir des motifs suffisants pour en assurer le ministère impérial.

N° 121. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(N° 40)

Saint-Pétersbourg, 6 juillet 1820.

Monsieur le Baron, M. Ravergie, attendu depuis si longtemps et avec tant d'impatience, est enfin arrivé, et m'a remis, le 2 du courant, les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 14 juin. Déjà, depuis deux jours, nous étions informés par des nouvelles de Berlin de celle de l'adoption de la loi des élections. La crainte et l'inquiétude avec lesquelles on suivait d'ici cette longue et orageuse discussion ont encore ajouté à l'étonnement et au plaisir qu'a causés la tournure qu'elle a prise, au moment où l'on s'y attendait le moins. Cette majorité si nouvelle, si inconnue depuis l'établissement de notre gouvernement représentatif, cette majorité obtenue dans le moment même d'une crise si violente, et donnée, pour ainsi dire, par le bon sens et le patriotisme de la Chambre, sans que le ministère ait été obligé de faire, avec aucun des partis extrêmes, ni arrangements, ni concessions, déjoue bien des projets, trompe bien des prophètes, dément bien des calomnies, et donne sur la stabilité du gouvernement, sur la sagesse de la nation, des garanties plus certaines que celles que l'on avait obtenues ou même demandées jusqu'à ce jour. Aussi, Monsieur le Baron, cette nouvelle est-elle, dans la position où je me trouve, la plus importante et la plus heureuse de toutes celles que je pouvais recevoir. Quant au projet de loi en lui-même, différent de celui qu'avaient présenté les ministres, il trouve à Pétersbourg comme à Paris ses critiques et ses défenseurs. Ceux qui croient ou affectent de croire que la France est divisée en deux partis, et qui pensent que le gouvernement ne peut combattre l'un qu'en sacrifiant tout à l'autre, regrettent un projet qui semblait devoir donner promptement au ministère de grands moyens d'action contre ce parti, dont les excès et les imprudentes théories causent un effroi juste et raisonné. Mais d'autres,

qui pensent que ces deux partis ne composent ensemble qu'une faible minorité dans la nation, qui croient qu'entre ces extrêmes se trouve cette masse raisonnable, amie de l'ordre et du repos, qui repousse les révolutions, sous quelques couleurs qu'elles se présentent; ceux qui pensent que ce sont les intérêts de cette majorité que le gouvernement doit consulter, que c'est à elle que doivent être toujours sacrifiées les prétentions, les exigences et les passions des partis, parce que seule elle exprime les vœux réels, les besoins de la France, et que si, dans les temps ordinaires, elle paraît inerte et impassible, elle vient de prouver que, dans des moments de crise et de danger, le gouvernement peut trouver en elle un appui sur lequel il peut compter, ceux-là préfèrent de beaucoup le projet qui vient d'être adopté à celui qui avait été soumis à la discussion. On regardait celui-ci comme une mesure provisoire et de circonstance, qui ne mettait rien de plus stable dans notre position, qui pouvait un moment calmer nos agitations, mais n'en détruisait pas les causes. On le regardait enfin comme un arrangement consenti par le gouvernement pour obtenir cette indispensable majorité, qui n'était encore, toutefois, que douteuse et incertaine. Dans le projet actuel, on trouve une base plus solide, moins d'intérêts sacrifiés, enfin on y voit une loi véritablement organique et fondamentale, qui, avec quelques modifications que l'on obtiendra facilement de la première Chambre, et le renouvellement intégral renvoyé à de longues époques, complétera un système électoral, sinon parfait, du moins plus heureux et mieux adapté à nos besoins et à nos institutions nouvelles qu'aucun de ceux qui ont été proposés jusqu'à ce jour. Le comte de Nesselrode regrette le premier projet; le comte Capo d'Istria croit que celui qui vient d'être adopté double et assure la force du gouvernement et celle de la France. Les ministres de l'Empereur n'ont cependant jamais partagé les frayeurs et les inquiétudes exagérées qu'affectaient beaucoup de personnes sur le résultat de cette tumultueuse discussion, ils n'ont pas cru que le sort de la France dût exclusivement dépendre de celui d'une loi, ni que la guerre civile ou une nouvelle révolution dussent être la conséquence immédiate et nécessaire du rejet d'une proposition quelconque du gouvernement. Mais ils avaient craint, et ne m'avaient pas dissimulé cette crainte, que, par suite de cette crise, le Roi ne fût encore forcé de faire des changements dans son ministère, et que le gouvernement ne se trouvât de nouveau dans une situation incertaine et flottante, livré malgré lui à l'influence et à la direction du parti auquel la victoire serait restée, dont le succès aurait accru

l'audace, et dont les exigences auraient été d'autant plus grandes, que ses inquiétudes avaient été extrêmes et bien fondées. C'est dans ce sens que s'était exprimé avec moi le comte Capo d'Istria. Son opinion était celle de l'Empereur; et l'extrême considération que s'est acquise le ministère du Roi pendant cette mémorable session, ajoutait encore à la crainte que l'on avait de voir la France livrée à de nouvelles expériences. On est ici ennemi des exagérations, et c'est de toutes les preuves la plus certaine que l'on est réellement ami de la France et de la dynastie régnante. Les différents essais qui ont été faits depuis cinq ans ont démontré que ce n'est ni à l'extrême droite, ni à l'extrême gauche de la Chambre que le Roi doit choisir les hommes auxquels il veut confier son autorité et la direction des affaires. Le mouvement qui vient de se faire dans cette Chambre, la réunion spontanée de tous les gens raisonnables, indiquent assez le sens dans lequel la nation a besoin d'être gouvernée, et, puisque c'est au ministère actuel qu'elle vient de donner une aussi grande marque de confiance et de prêter une aussi grande force, peut-être verrait-elle avec regret et inquiétude changer les hommes autour desquels elle a cru pouvoir se rallier dans le moment du danger. Je ne me permettrai pas ces réflexions, Monsieur le Baron, si je ne savais positivement que des lettres particulières de Paris annoncent et ont fait croire ici à des changements prochains dans le ministère du Roi.

J'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence que c'était l'Empereur lui-même qui m'avait appris, il y a peu de temps, la nouvelle de l'adoption du premier article du projet de loi alors soumis à la discussion. C'est encore Sa Majesté qui la première m'a parlé, à la grande manœuvre de Krasnoïé-Sélo, des séances du 10 et du 12. L'extrême contentement que m'a témoigné l'Empereur de cet événement, les détails dans lesquels il est entré avec moi sur la nouvelle loi, m'ont prouvé l'intérêt avec lequel il suit et s'occupe de nos affaires intérieures, et m'ont convaincu qu'il partageait dans cette circonstance entièrement la manière de voir du comte Capo d'Istria. En me parlant des scènes tumultueuses qui ont eu lieu à Paris, depuis le 3 jusqu'au 9, l'Empereur m'a exprimé, avec le ton du sentiment et de l'intérêt le plus véritable, les inquiétudes que ces émeutes lui avaient causées pour le Roi et son auguste famille. A cette occasion, et en me disant combien il avait été satisfait d'apprendre l'excellente conduite des troupes dans cette circonstance, il a ajouté : « J'espère aujourd'hui que le Roi trouve que je n'ai pas eu tort de lui conseiller la formation de sa belle garde, et que je suis excusable d'avoir

conçu quelques préventions contre ceux qui voulaient désorganiser cette troupe fidèle et dévouée. Croyez-moi, Monsieur le Comte, lorsque les soi-disant libéraux viendront argumenter à la tête des faubourgs, il est très heureux de pouvoir leur répondre à la tête de vos vieux grenadiers ».

Pendant tout le temps qu'a duré la crise de laquelle nous venons de sortir, j'ai eu l'occasion de remarquer combien ma position aujourd'hui est différente de ce qu'elle était à mon arrivée ici, et combien les dispositions nous sont plus favorables. Si les événements qui viennent d'avoir lieu fussent arrivés il y a six mois, si, à cette époque, on eût entendu les étonnants discours prononcés depuis quelque temps à la tribune des députés, non seulement on aurait partagé toutes les inquiétudes que des gens bien officieux ont cherché à faire naître ici, mais on aurait été les premiers à éveiller toutes celles de l'Europe, à appeler son attention sur le danger de notre agitation, et à provoquer peut-être contre nous au moins des mesures de précaution et de sûreté. Loin de là, on a repoussé toutes les insinuations contraires à nos intérêts, on a défendu les mesures et la conduite du gouvernement, on a prévu son triomphe. On fait plus, on commence même à calomnier moins hautement la nation; ses détracteurs se renferment dans le cercle étroit, mais cependant bien dangereux encore, dont le prince Galitsine est le centre. C'est de là que partent toujours les malédictions et les prophéties contre la moderne Babylone; mais, du moins, nous trouvons des défenseurs, et cette accusation d'irrégularité, d'immoralité, que l'on faisait porter sur la France entière, ne s'adresse plus qu'à un faible parti, dont on compte, dont on nomme, pour ainsi dire, les hommes qui le composent. Enfin, nous étions un peuple sans énergie, sans patriotisme, rayé, en quelque sorte, du tableau de l'Europe, ou indigne d'y figurer. Voilà qu'aujourd'hui nous sommes une nation forte, généreuse, indépendante, combattant pour l'ordre, et devant dans peu de temps, et sous l'empire des institutions les plus fortes et les plus belles, devenir un objet d'envie pour le reste de l'Europe, et lui servir d'exemple et de modèle. Il y a six mois que l'on me parlait du ton d'un Mentor qui sermonne et gronde son pupille. Aujourd'hui, ce Mentor me parle avec amitié, et presque avec confiance, non seulement de nos affaires, mais aussi de celles des autres et des siennes propres. Il faut une cause à un changement aussi remarquable, aussi positif, et, j'ose le dire, aussi heureux. A coup sûr, ce n'est pas moi qui suis cette cause. Ce n'est pas non plus la différence de notre situation de ce qu'elle était il y a six mois, elle n'est pas assez sensible. Non, Monsieur le Baron, ce sont les événements, les circonstances, le cours ordinaire et naturel

des choses. Le retour de M. de Richelieu est une des causes qui, d'abord, ont puissamment contribué à changer les dispositions du cabinet de Saint-Pétersbourg, non seulement parce que sa belle réputation, son noble caractère, font supposer que, plus qu'un autre, il peut réunir les partis, calmer les passions et dissiper les inquiétudes qu'elles font naître, mais aussi parce qu'il rassure contre la crainte que l'on a eue, et que l'on aurait demain, si M. de Richelieu quittait le ministère, de voir la France adopter un système de politique extérieure différent de celui qu'elle semble devoir suivre aujourd'hui. Cette considération paraît être devenue pour la Russie d'une haute importance. L'intérêt qu'elle prend à notre situation intérieure est d'autant plus vif et plus vrai, que cet intérêt paraît avoir acquis quelque chose de direct et de personnel. C'est peut-être autant pour elle que pour nous que la Russie attache désormais le plus grand prix à ce que la France reprenne promptement, dans la balance politique de l'Europe, le poids et l'importance qui lui appartiennent. Sans s'être fait encore aucune communication, et sans qu'en apparence les rapports d'intimité entre les puissances aient éprouvé aucun changement, il n'est plus guère possible de se tromper sur les dispositions des différents cabinets. Désunie déjà par le fait, la Sainte Alliance n'existe plus que de nom. Ce faisceau *politico-magique*, ainsi que le nomme le comte Capo d'Istria, se relâche chaque jour davantage. Un seul lien paraît encore réunir les parties qui le composent. Mais déjà l'on prévoit que bientôt les alarmes que l'on voulait concevoir sur notre situation intérieure n'auront plus de motifs; que bientôt nous ne pourrons plus, même tacitement, être le prétexte ni le but de cette espèce de coalition, formée par la frayeur, mais que les intérêts et les ambitions devaient désunir; et déjà chacun a choisi ses amis et ses soutiens. C'est contre la Russie, que le sentiment qui avait armé contre la France cherche aujourd'hui à diriger les craintes et l'attention. C'est contre elle que l'on cherche et que l'on réussit à créer des haines et des jalousies, et c'est ce qui, tout naturellement, la rapproche de nous. C'est donc à M. de Metternich, à Lord Castlereagh et à M. de Bernstorff que je dois surtout l'obligation d'être placé aujourd'hui ici d'une manière beaucoup moins désagréable, et la possibilité, que j'étais loin d'avoir il y a quelque temps, de remplir peut-être facilement cette partie de mes instructions qui me prescrit d'employer tous mes soins et mes efforts à rétablir nos anciens rapports avec la Russie. La révolution d'Espagne va servir à démontrer encore le peu d'harmonie qui existe aujourd'hui entre ces cabinets naguère si étroitement unis. La Russie se trouve avoir considéré cette grande question d'une manière toute parti-

culière. Elle se trouve avoir, seule, tenu un langage dans lequel elle avait très réellement cru qu'elle serait soutenue, et c'est peut-être pourquoi elle s'était pressée de prendre l'initiative. Je ne vous cache pas, Monsieur le Baron, que ce que Votre Excellence me mande à ce sujet m'a mis dans un assez grand embarras. Je savais l'humeur qu'avaient donnée ici les réponses que l'on avait reçues de Londres, de Vienne et de Berlin, sur la manière dont on y avait jugé la note du gouvernement et sa réponse au chevalier de Zéa, et, après tout ce qui m'avait été dit confidentiellement, il devenait assez gênant pour moi de confier à mon tour que mon gouvernement partageait, dans cette circonstance, la manière de voir et l'opinion de ceux que l'on critiquait avec tant d'amertume. Cependant, comme on attendait avec autant d'impatience que moi-même les réponses que je viens de recevoir, il a bien fallu m'expliquer. Une lettre du général Pozzo reçue par le dernier courrier, avait déjà prévenu en partie la communication que j'étais dans le cas de faire. J'ai dit au comte Capo d'Istria que le ministère du Roi s'empressait de rendre hommage aux nobles motifs qui avaient dicté la réponse du gouvernement russe au ministre espagnol; qu'il était heureux et bien rassurant pour l'Europe de voir un souverain tel que l'Empereur de Russie se déclarer le défenseur des principes sur lesquels reposent tous les droits et toutes les légitimités, et se prononcer aussi fortement contre les fausses et dangereuses doctrines au nom desquelles on cherche aujourd'hui à égarer les peuples; que, cependant, dans les circonstances actuelles, il était impossible à la France de tenir le même langage; que notre situation vis-à-vis de l'Espagne était tout à fait particulière; que, quand bien même toutes les autres Cours auraient partagé la manière de voir de la Russie, et agi dans le même sens qu'elle, nous nous trouvions presque dans la nécessité de nous isoler sur cette question; que l'on devait concevoir que notre position, les difficultés que nous avons à combattre chez nous, notre voisinage de l'Espagne, et même les liens de parenté qui unissent les deux monarchies, nous imposaient d'autres devoirs qu'à tout autre gouvernement, et nous prescrivaient les plus grands ménagements. J'ai ajouté au comte Capo d'Istria que, depuis que la note du ministère russe avait été remise à M. de Zéa, la marche des choses avait pris en Espagne une tournure moins alarmante que l'on ne l'avait d'abord cru; que, dans le premier moment, il avait été possible de prévoir et de craindre que l'Espagne ne devint le théâtre de l'anarchie, et de tous les genres de désordres et de malheurs qu'une aussi grande révolution entraîne ordinairement avec elle; qu'il paraissait maintenant, au contraire, que la masse de la nation restait, non seulement étrangère au

mouvement qu'on avait voulu lui donner, et dont les conséquences étaient tellement à redouter, mais que même elle demeurerait attachée, par habitude ou par inertie à ses anciennes idées et à ses vieux sentiments; qu'il paraissait aussi que les personnes que le choix du Roi, ou plutôt les circonstances, ont placé dans ce moment à la tête des affaires d'Espagne, sentaient la nécessité d'apporter de grandes modifications à leur nouvelle constitution; qu'en un mot, on pouvait commencer à espérer que ce grand événement, achevé, pour ainsi dire, sans désordres et au nom du Roi, n'aurait de résultat pour l'Espagne que d'opérer dans son gouvernement des réformes qu'il était impossible de ne pas désirer, mais qui ne seraient accompagnées d'aucune de ces grandes catastrophes qui ont suivi notre révolution; que, dans cette disposition, il serait à craindre peut-être que l'apparence d'une intervention étrangère ne choquât cette fierté espagnole, si facile à irriter, et ne fit prendre quelques déterminations outrées qui, en ajoutant aux embarras dans lesquels se trouve le Roi, attireraient probablement sur l'Espagne des malheurs, qu'il est possible peut-être d'éviter, en l'abandonnant à elle-même, et en laissant agir en faveur de l'ordre le temps, la réflexion et le sang-froid de la nation.

Le comte Capo d'Istria a facilement compris, Monsieur le Baron, que mon gouvernement portait sur la note du ministère impérial à peu près le même jugement que celui qu'avaient porté les autres cabinets, et voyait avec regret que l'on eût mis autant de chaleur dans les affaires d'Espagne. Il ne m'a caché ni son étonnement, ni son chagrin, et m'a répondu qu'il ne pouvait s'empêcher de regretter que, dans cette question, on eût suivi la direction donnée par l'Angleterre, qui n'agit et ne conseille jamais que selon ce que lui prescrit son intérêt et son ambition, plutôt que de suivre celle que voulait donner la Russie dans l'intérêt de l'ordre et des principes les plus conservateurs; que tout gouvernement qui avouait le principe et les moyens au nom desquels s'était opérée la révolution d'Espagne, autorisait chez lui le premier chef de brigade un peu audacieux à disposer de la couronne; que l'on affectait ne pas comprendre le sens ni l'intention de la note remise au chevalier de Zéa, afin de supposer à la Russie celle d'une intervention directe qu'elle n'a jamais eue ni pu avoir; que le gouvernement russe, connaissant aussi bien que tout autre le danger et les inconvénients d'une intervention quelconque dans les affaires d'Espagne, était plus opposé que personne aux conseils relatifs à la forme de la constitution, mais que la note du ministère impérial n'était autre chose qu'une déclaration de principes et d'opinion, que, certes, aucun gouvernement ami de sa conservation ne pouvait désavouer; qu'au

surplus cette note, provoquée, d'ailleurs, par celle de M. de Zéa, n'avait point été écrite légèrement, ni sans de sérieuses réflexions, et que, quelle que fût la réponse du cabinet de Madrid, on demeurerait conséquent à *ce que l'on avait écrit*. Après un moment de réflexion, le comte Capo d'Istria me dit : « Je ne puis qu'être fâché, Monsieur le Comte, de voir que votre gouvernement n'ait pas mieux compris nos intentions dans cette circonstance, et qu'il ait partagé l'opinion de l'Angleterre plutôt que la nôtre. Cette Angleterre n'a qu'un but, celui de retarder, autant qu'elle le pourra, le moment où la Russie se rapprochera de la France ; mais sa politique sera moins puissante que la force des choses. Tout tend à unir les deux pays et à les forcer, dans leur propre intérêt, à agir de concert. La folie de Paul I^{er}, celle de Bonaparte, ont conduit sur le champ de bataille deux nations qui ne devaient s'y rencontrer que comme alliées, et contre des ennemis communs. Ce fut une faute : elle ne sera plus renouvelée, à moins que d'autres catastrophes ne bouleversent encore le système politique de l'Europe. La France et la Russie sont trop puissantes, et en même temps trop éloignées l'une de l'autre, pour ne pas être amies et ne pas s'entendre ». La fin de cette conversation peut donner à Votre Excellence une idée juste de la disposition actuelle du ministère impérial, de la nature de ses rapports, la mesure de sa confiance dans le cabinet de Saint-James, et dans ceux qui reçoivent de lui leur direction. Elle pourra aussi la convaincre que nos relations avec les ministres de l'Empereur ont considérablement changé de nature. Elle lui prouvera surtout qu'en me parlant ainsi, le comte Capo d'Istria cédait à l'humeur et à l'irritation que lui cause l'improbation presque unanime qu'a reçue la dernière note du ministère impérial, improbation que semblent justifier les lettres d'Espagne, écrites avant que l'on pût y avoir connaissance de l'opinion de l'Empereur. Toutes, quelle que soit la façon de parler de ceux qui les écrivent, s'accordent à dire que l'intervention, même indirecte, d'une puissance étrangère, perdrait entièrement la cause du Roi, et porterait la nation espagnole aux plus grands excès. J'ai lu une lettre particulière du comte Dernath, ministre de Danemark à Madrid, homme de beaucoup d'esprit, bon observateur, établi depuis bien des années en Espagne. Cette lettre a été communiquée aux ministres de l'Empereur, sur lesquels elle a fait impression, et c'est ce qui me détermine à en envoyer copie à Votre Excellence. Je me suis servi de cette particularité pour démontrer au comte Capo d'Istria que l'opinion d'un homme aussi impartial, aussi bon juge et aussi désintéressé dans la question que le comte Dernath, prouvait au ministère impérial que le jugement que Votre

Excellence porte dans sa dépêche sur la démarche de la Cour de Saint-Pétersbourg, est le résultat de la connaissance exacte et certaine que mon gouvernement a de la situation des choses en Espagne, et nullement, comme il semble le croire, l'effet d'une influence à laquelle nous n'avons, je crois, aucune tentation de céder.

La note de M. Jabat au duc de Laval, insérée dans plusieurs gazettes allemandes et anglaises, avait en effet été remarquée, mais avait causé peu d'impression, parce que personne ne s'est demandé comment cette note avait pu tomber dans les mains des journalistes. On trouvait seulement que la plainte de M. Jabat n'était ni fondée, ni raisonnable, et que le style de sa note était inconvenant et sans dignité. Le comte Capo d'Istria a grandement approuvé ce que Votre Excellence mande, à cette occasion, à l'ambassadeur du Roi à Madrid. J'ai cru pouvoir en donner lecture aux deux ministres de Sa Majesté Impériale.

Je crois pouvoir assurer que, malgré tous ses efforts et ses intrigues, M. de Tatistcheff ne retournera plus à Madrid. Il a tellement su réunir contre lui toutes les opinions, les lettres qu'on a reçues d'Espagne s'expriment sur son compte avec une franchise si peu flatteuse pour lui, que je crois qu'il ne peut désormais retourner à Madrid que pour y déclarer la guerre. Je crois que, dans ce moment, on ne désigne ici personne pour ce poste, et que l'on se bornera à y envoyer un chargé d'affaires sage et intelligent.

Le ministère impérial était informé des démarches et des efforts que fait l'Angleterre pour engager le Roi de Portugal à revenir à Lisbonne, ou à y envoyer son fils avec pleins pouvoirs. L'intérêt que l'Angleterre prend à cette partie de la Péninsule est presque aussi vif que celui qu'elle attache à l'indépendance des colonies, et l'on apprécie les motifs de cet intérêt. Le ministre de Portugal a fait ici une faible et très inutile tentative pour obtenir que la Russie, en vertu des conventions d'Aix-la-Chapelle et de l'esprit dans lequel elles furent signées, se déclarât, conjointement avec ses alliés, solidaire d'un traité signé entre le Portugal et l'Angleterre, et qui garantit l'inviolabilité du territoire de la première de ces puissances. On lui a répondu que, si jamais une injuste agression menaçait cette inviolabilité, le Portugal aurait le droit d'invoquer l'intervention et la médiation des Cours alliées, de même que l'Espagne avait demandé et obtenu la médiation des cinq puissances, dans ses différends avec le Portugal.

Le comte Capo d'Istria n'a pu s'empêcher de sourire de la naïve franchise avec laquelle Sir Charles Stuart a cherché à prouver à Votre Excel-

lence l'indispensable nécessité pour les colonies espagnoles, une fois indépendantes, de se soumettre exclusivement à l'influence de l'Angleterre, et de repousser d'avance toute autre intervention que celle des Anglais, pour régler les intérêts de ces colonies avec la métropole. Il trouve qu'il y a dans cette déclaration une bonne foi d'ambition qui va jusqu'à l'impudence.

Il paraît que le comte de Brusasco s'est déterminé à suspendre la démarche qu'il avait projeté de faire auprès du gouvernement russe, relativement à l'article de la constitution des Cortès qui altère le droit de succession. Il est probable qu'il aura jugé qu'il était plus convenable d'attendre ou de provoquer des ordres de son gouvernement, que de prévenir et de préjuger ses intentions à ce sujet. Si plus tard il était dans le cas d'aborder cette question avec le ministère impérial, j'aurais soin d'instruire Votre Excellence du résultat de ses démarches.

Le comte Capo d'Istria est encore revenu avec moi sur le chapitre de Saint-Domingue. Il regrette que le gouvernement du Roi ne juge pas devoir donner, dès à présent, suite aux idées qu'il m'avait communiquées. Les propositions que ces insulaires ont fait faire à la Cour de Russie prouvent le besoin qu'ils ressentent de se mettre sous une protection. Ils invoqueront celle de tout le monde, et le comte Capo d'Istria trouve que ce serait une faute que de laisser à l'Angleterre le temps d'offrir la sienne, et de lui abandonner encore le monopole d'une île dont tôt ou tard nous serons obligés de reconnaître l'indépendance, et avec laquelle nous pourrions faire aujourd'hui un traité dont nous dicterions toutes les conditions. Indépendamment de cette considération importante, puisqu'elle offre à notre commerce des avantages que nous courons risque de nous faire enlever par l'Angleterre, le comte Capo d'Istria persiste à voir dans la démarche qu'il conseille deux importants résultats politiques : celui d'assurer à la France, d'une manière indirecte, mais cependant positive, sur toutes les colonies une influence d'autant plus grande et plus exclusive, qu'elle serait l'effet de la confiance, et celui de donner, même en France, une garantie de fait et non équivoque de la volonté du gouvernement de maintenir à jamais tous les intérêts nés de la Révolution.

En relisant ma correspondance avec Votre Excellence, je crains quelquefois qu'elle n'ait le droit de se plaindre, et de trouver que je ne remplis qu'une partie des devoirs que m'impose la mission qui m'est confiée. Placés en effet par le Roi près des Cours étrangères pour confirmer et entretenir les rapports et la bonne intelligence dont le maintien et la durée importent tant encore à l'état actuel de la France, nous oublions

peut-être trop que nous y sommes aussi comme des vedettes, sur la vigilance desquelles le Roi a droit de compter pour connaître exactement la nature des rapports de ces Cours entre elles, leurs vues particulières, en un mot, la marche de la politique extérieure, et indiquer les causes qui pourront, et qui tôt ou tard devront troubler une tranquillité dont tout le monde semble apprécier le bonheur et la nécessité, mais contre la durée de laquelle on a laissé subsister des chances qui peuvent d'un moment à l'autre développer des événements qu'il est moins facile peut-être de prévenir que de prévoir. C'est cependant en partie des renseignements et des informations qu'elle reçoit de nous que Votre Excellence forme son opinion sur la marche des événements, sur le progrès des ambitions, sur celui des ressentiments, et qu'elle prévoit, bien mieux que nous ne le pouvons faire, non seulement les causes d'une désunion dans le système politique actuel de l'Europe, mais aussi le moment où elle devra éclater. Toutefois, Monsieur le Baron, lorsque l'attention de toute l'Europe semble être absorbée par l'importance de la discussion de la Chambre de nos députés, lorsque toutes les puissances paraissent faire dépendre leur sort à venir et leur politique du résultat de nos délibérations, et que nos gazettes sont attendues avec autant d'impatience que si leur contenu devait seul fixer la marche du gouvernement près duquel nous sommes accrédités, ne sommes-nous pas excusables de nous laisser nous-mêmes distraire d'une partie de nos devoirs par des considérations d'une aussi haute importance? Quelle que soit la distance qui nous sépare de la France, pourrait-on trouver extraordinaire que notre attention fût exclusivement fixée, dans ce moment, sur ces grands débats, où se discutent et se décident le sort et l'avenir de notre patrie, et sur l'effet que produisent à l'étranger ces importantes discussions? Mais bientôt, cependant, fixe et fortement établie sur ses bases constitutionnelles, la France, qui déjà prouve que ses agitations de tribune n'en produisent aucune dans son intérieur, cessera d'être un prétexte d'inquiétude et le but d'une surveillance importune et souvent indiscrete. Assuré désormais de la stabilité et de la force du gouvernement, autant que l'on est convaincu de celle de la nation, on ne pourra plus prendre, pour motif d'union contre nous, l'incertitude supposée de notre existence politique, ou la contagieuse activité de nos discordes civiles. N'ayant plus ni le droit ni le prétexte de se mêler de nos affaires, chaque gouvernement sera enfin obligé de s'occuper des siennes, et aucun d'eux ne manquera d'occupation. C'est alors que, probablement, naîtront bien des sujets de discorde et de contestations entre ceux que nos malheurs seuls tenaient réunis. Et c'est alors aussi, Monsieur le Baron, qu'il

devient pour nous de la plus absolue nécessité de n'avoir ni doutes, ni incertitudes, sur les intentions et les projets de notre gouvernement, et de connaître bien positivement ceux dont il désire être l'allié ou l'ami, le jour où l'on sera obligé de choisir son rôle. J'ignore quels sont les renseignements que Votre Excellence reçoit de Vienne, et s'ils sont de nature à lui faire croire aux bonnes dispositions du cabinet autrichien à l'égard de la France ; à le juger d'ici et d'après les communications qui me sont faites, on ne doit guère compter sur sa franchise ni sur sa bienveillance. J'espère avoir connaissance d'une dépêche que M. de Lebzelter a reçue par un courrier ; elle est relative aux affaires d'Espagne, et a été communiquée aux ministres de l'Empereur. Dans cette dépêche, on est censé répondre à la demande qu'avait faite la Cour de Russie pour savoir si les puissances alliées pensaient que la révolution d'Espagne dût faire l'objet d'une démarche collective, et si elle offrait l'un des cas prévus par les déclarations d'Aix-la-Chapelle. Le cabinet autrichien, en répondant négativement à cette demande, semblerait vouloir engager la Russie à considérer les événements qui se passent en Espagne, et leurs causes, comme donnant aux quatre puissances le droit d'en revenir au traité de Chaumont ; et, dans tous les cas, on regarde la France comme celle de toutes les puissances qui peut et qui doit le moins intervenir dans les affaires d'Espagne. Cette prétention est aussi étrange qu'elle paraît peu amicale.

Toutes les communications confidentielles qui me sont faites par le comte Capo d'Istria peuvent me laisser supposer que la Prusse et l'Angleterre ne nous sont pas plus favorables que l'Autriche. Si ces renseignements sont donnés avec autant de franchise que de confiance, le problème serait peu difficile à résoudre, et une liaison plus intime avec la Russie serait d'autant plus facile à former, qu'elle dissimule mal les dispositions dans lesquelles elle se trouve aujourd'hui avec ces trois cabinets. Mais il ne m'appartient pas, Monsieur le Baron, d'étendre aussi loin mes idées, ni d'avoir une opinion sur les alliances qui peuvent être plus ou moins favorables à la France. Je ne me serais même pas permis d'aborder cette question, si, en comparant la manière dont Votre Excellence me parle aujourd'hui de l'Angleterre avec ce qu'elle me faisait l'honneur de me mander de Sir Charles Stuart et de son extraordinaire conduite, à l'occasion du voyage projeté de M. de La Tour du Pin, je n'avais pas cru remarquer, à tort peut-être, dans la dépêche de Votre Excellence, une modification très sensible, et qui me mettrait, je l'avoue, dans une grande perplexité, si les conjectures que j'ai osé en tirer se trouvaient fondées. J'ose espérer que Votre Excellence comprendra et rendra toute justice aux

motifs qui me déterminent à lui demander, avec instance, de ne me laisser aucun doute sur un objet aussi intéressant. Tous mes rapports avec le comte Capo d'Istria, et par conséquent avec l'Empereur, sont fondés sur une confiance intime et jusqu'à présent sans bornes. Cette raison suffit pour faire comprendre Votre à Excellence combien il est indispensable pour nous de savoir si quelque combinaison nouvelle et que je n'ai pas le droit de juger mettrait le gouvernement du Roi dans le cas de changer le système politique auquel jusqu'à présent j'ai cru que l'on voulait se rallier.

Le départ de l'Empereur est fixé au 9/21 juillet. Son absence sera de quatre mois. Après avoir parcouru et inspecté toutes les colonies militaires, passé en revue toutes les divisions qui se trouvent sur sa route, et visité les provinces méridionales de l'Empire, Sa Majesté se rendra en Pologne, accompagnée par le prince Wolkonski, le prince Mentchikoff et plusieurs aides de camp. Le comte Capo d'Istria, dont la santé supporterait difficilement un voyage aussi long et aussi fatigant, se rendra directement à Varsovie, où l'Empereur arrivera dans les premiers jours de septembre. J'aurais désiré pouvoir donner d'avance à Votre Excellence quelques détails sur ce qui doit faire l'objet de cette diète à Varsovie, mais je n'ai pu me procurer encore que des renseignements très incertains. On dit qu'il doit y être question de la réunion des provinces polonaises russes au royaume de Pologne. Quoique cette nouvelle trouve quelque crédit auprès de plusieurs de mes collègues, je suis très loin, pour mon compte, de lui supposer le moindre fondement. Les Polonais ne me paraissent pas plus en mesure de faire une pareille demande, que l'Empereur disposé à y accéder. J'aurais bien désiré qu'un prétexte plausible pût me conduire à Varsovie à l'époque de la Diète. Cette démarche, que, dans aucun cas, je ne me permettrai pas avant d'avoir reçu des ordres de Votre Excellence, ne pourrait toutefois être réellement utile au service du Roi, que lorsque je me serais assuré d'une manière non douteuse qu'elle ne serait pas désagréable à l'Empereur. J'ai les moyens de connaître quelles seraient, à cet égard, les dispositions de Sa Majesté ; ainsi je prie Votre Excellence de me faire savoir, à tout événement, ce qu'elle penserait de cette idée, et, dans le cas où elle la jugerait susceptible d'exécution, de m'envoyer les instructions qui pourraient m'être nécessaires.

Le nouvel ambassadeur d'Angleterre, le chevalier Bagot, est arrivé depuis quatre jours, avec une suite aussi nombreuse que brillante ; mais depuis que je suis à Pétersbourg, Monsieur le Baron, j'ai pu m'assurer que l'éclat et le bruit ne sont pas, autant qu'on le suppose, les moyens les meilleurs ni les plus certains pour faire de bonnes affaires. Je ne suis

donc point effrayé de la grande existence que va avoir l'ambassadeur anglais. Le seul avantage que je lui envie, parce qu'il est réel, c'est celui de voir l'Empereur, à la faveur de son titre, peut-être plus souvent que nous. Au reste, M. Bagot a de l'esprit, des formes agréables; lady Bagot est aimable, spirituelle, encore jolie, et je ne doute pas que l'un et l'autre n'obtiennent le plus grand succès dans la société de Pétersbourg. L'Empereur n'étant point en ville, la réception de l'ambassadeur n'a pu avoir lieu avec le cérémonial accoutumé, et, plutôt que d'attendre peut-être jusqu'au retour de Sa Majesté, M. Bagot a préféré passer par dessus l'étiquette, et remettre ses lettres de créance dans une audience particulière, qu'il a eu hier au château de Kamenny-Ostroff. L'Empereur était accompagné des deux secrétaires d'État, et le prince Wolkonski a rempli les fonctions du grand maître des cérémonies, que l'on n'avait pas eu le temps de prévenir.

M. Bagot étant arrivé d'Angleterre en neuf jours, nous avons eu par lui des nouvelles plus récentes que celles que nous avaient apportées les derniers journaux. Il paraît, d'après ce qu'il nous a dit, que la Reine se décide à suivre les avis et la conduite que lui tracent ses conseillers, et qu'elle se refuse à toute espèce d'arrangement. Cette détermination, qui paraît ne devoir être dictée que par la plus imprudente témérité, ne laisse donc plus aucun espoir de pouvoir éviter l'éclat et le scandale que va causer ce malheureux procès. Le parti qui dirige la Reine peut se flatter de tirer un avantage immense de cette honteuse information; et l'on attend ici avec impatience le résultat d'un incident sur lequel les ministres anglais n'avaient pas compté, et qui peut avoir pour l'Angleterre des conséquences plus graves et plus malheureuses encore, que celle de couvrir le trône de honte, de ridicule et de mépris.

Le chevalier de Zéa vient de recevoir des nouvelles de sa Cour; d'après leur date, il peut croire qu'elles sont postérieures à l'arrivée de la note du gouvernement russe; cependant, on ne lui en parle pas, et l'on se borne à lui donner sur la situation de l'Espagne les détails les plus satisfaisants. On confirme sa nomination au poste de Constantinople, et celle de M. Noelli à la place de chargé d'affaires, jusqu'à l'arrivée de M. Salmon. D'ailleurs, la lettre de M. de Castro ne contient rien qui puisse faire supposer au chevalier de Zéa que son gouvernement soit mécontent de sa conduite.

Le ministre d'Amérique a reçu hier soir audience de congé; il part sous peu de jours. M. Pinkney restera chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de M. Middleton, qui doit, dit-on, remplacer M. Campbell.

J'ai parlé, dans le courant de cette dépêche, d'une lettre qu'avait reçue M. de Lebzeltern. Je viens de la lire. Elle n'est pas exactement conforme à l'analyse qui m'en avait été donnée. C'est, à quelques modifications près, la répétition de celle dont Sir Charles Stuart a donné communication à Votre Excellence. Elle contient, cependant, quelques commentaires de plus, dont le but serait de prouver que les traités de Chaumont, ceux d'Aix-la-Chapelle n'ayant eu en vue que de se mettre à l'abri d'une nouvelle explosion révolutionnaire *en France*, ne peuvent être invoqués par personne sur ce qui se passe en Espagne. On remarque seulement, dans cette lettre, l'intention, assez clairement énoncée, de rejeter sur la France toutes les causes de la révolution d'Espagne, et de nous rendre seuls responsables des conséquences de cette révolution, en tant qu'elle pourrait troubler la tranquillité de l'Europe. C'est dans ce sens que l'on rappelle avec affectation le but et l'intention du traité de Chaumont.

L'absence de l'Empereur va, selon l'usage, suspendre ici toute espèce d'affaires, et le départ du comte Capo d'Istria me privant de la seule ressource sur laquelle je puisse réellement compter, Votre Excellence daignera m'excuser, si, pendant le voyage de Sa Majesté Impériale, ma correspondance a moins d'activité et offre moins d'intérêt. Je désirerais bien que, d'ici au mois de septembre, il fût possible de m'envoyer les instructions que j'attends, relativement au *transit de Perse*. A cette époque, M. le chevalier de Gamba sera de retour de son voyage et arrivé à Pétersbourg. Avec les renseignements que j'espère recevoir de lui, et les instructions de Votre Excellence, il me serait possible d'entamer cette négociation. Le retard qu'elle a éprouvé jusqu'ici ne me paraît pas, d'ailleurs, devoir être préjudiciable à nos intérêts ; et les dispositions dans lesquelles se trouve aujourd'hui le gouvernement russe nous permettent d'espérer que nous obtiendrons des conditions au moins aussi avantageuses que celles dont nous aurions pu nous flatter il y a six mois.

J'ai remis à M. le docteur Salvatori la bague qui m'a été envoyée pour lui. Il m'a prié d'être auprès de Votre Excellence l'interprète de sa vive et respectueuse reconnaissance.

N° 122. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 15/27 juillet 1820.

Le ministère impérial a reçu les rapports de Votre Excellence du 12/24 juin jusqu'au n° 989 inclusivement, et s'est empressé de les mettre sous les yeux de l'Empereur.

Sa Majesté nous charge de vous témoigner, Monsieur le Général, sa plus complète approbation.

Jamais encore vous n'aviez eu à nous entretenir d'événements d'un plus haut intérêt, et jamais aussi vos tableaux n'eurent plus de force et de vérité, vos observations plus de justesse, vos aperçus plus de profondeur.

Si vous demandiez à Sa Majesté Impériale un autre éloge, ce serait dans votre propre conscience qu'elle vous inviterait à le chercher.

La France vient de sortir d'une crise redoutable ; le gouvernement a triomphé des obstacles que chaque heure multipliait sous ses pas ; il a fini par en appeler courageusement à la sagesse de la nation, à la fidélité de l'armée, et la nation et l'armée l'ont soutenu.

Ces résultats sont heureux sans contredit, et nous n'admettons point que vous y soyez absolument étranger, mais votre coopération est restée inaperçue. Vous avez donc à la fois, dans cette grave circonstance, saisi le caractère et atteint le but des intentions de l'Empereur. C'est ainsi que peut et que doit se faire le *bien* en politique, car, entre gouvernements comme entre individus, la *bienfaisance* n'est digne de ce beau nom qu'autant qu'elle est un mystère.

Aussi prudents que vous, nous ne tirerons point encore de présage pour l'avenir de la France, mais il nous est permis de juger le passé.

Il offre à tous les gouvernements une grande leçon. Tous ils ont pu voir le danger des passions aveugles et celui de se livrer aux hommes qui en forment la base de leurs fragiles systèmes. Tous ils ont vu ce que peuvent l'union, la fermeté et la connaissance éclairée du vœu national.

Les faits démontrent donc qu'il y a, dans la composition comme dans la marche actuelle du ministère français, un principe incontestable de force, de persévérance, de stabilité.

Que peut désirer de plus la France, pour conjurer les périls qui l'entourent encore, et qui doivent nécessairement l'entourner à la suite de tous les malheurs dont elle a été victime ? Que peuvent souhaiter

d'autre, ceux qui ne demandent qu'à voir sa prospérité s'affermir, sur la base immuable de ses institutions ?

Les mêmes causes produisent les mêmes effets, la même union inspirera la même énergie, les mêmes vues assureront la même assistance; étant celle de tous les hommes que leurs intérêts les plus légitimes portent à vouloir le maintien inviolable de l'ordre existant des choses, n'est-elle pas le plus efficace de tous les pouvoirs, l'apologie du présent et le garant de l'avenir ?

En exprimant ces vœux, l'Empereur est loin de vouloir donner des conseils. Il suit simplement l'impulsion d'une bienveillance toujours sincère.

Sa Majesté vous recommande au reste, Monsieur le Général, d'observer constamment la sage réserve dont vous avez fait preuve dans les dernières conjonctures, et, comme les vues et les désirs de l'Empereur ne changent pas, vos instructions ne sauraient changer non plus, et celles qui vous furent expédiées le 22 novembre continueront à vous diriger encore.

Sa Majesté vous autorise à entretenir confidentiellement M. le duc de Richelieu, ainsi que M. le baron Pasquier, du contenu de cette dépêche.

N° 123. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays.

(Lettre particulière.)

Paris, 28 juillet 1820.

Monsieur le Comte, je vous envoie les dernières nouvelles que nous ayons de Naples. Elles produiront une vive sensation en Russie, comme dans tous les autres pays. Je regrette que l'Empereur ne soit pas dans ce moment à Pétersbourg. Son absence nous prive de la possibilité de connaître aussi promptement que nous l'aurions souhaité l'impression que ces événements feront sur son esprit. Nous supposons que, de Vienne, on lui aura expédié directement un courrier pour les lui apprendre. M. de Metternich, dès qu'il a eu connaissance des premiers mouvements, s'est hâté d'écrire aux ministres d'Autriche près des Cours de Paris, Londres, Berlin et Pétersbourg. M. de Vincent nous a communiqué la lettre qu'il a reçue. On y voit que le cabinet de Vienne est frappé de toutes les conséquences de la révolution de Naples; mais il n'annonce pas positivement ce qu'il fera pour les prévenir. Cependant, par d'autres indices, nous sommes à peu près assurés que son intention

est de comprimer par la force les mouvements qui viennent d'éclater dans le midi de l'Italie. L'occupation de Bénévent et de Ponte-Corvo par les Napolitains sera peut-être le prétexte qu'elle emploiera, si elle ne veut pas proclamer hautement qu'elle agit pour le maintien de l'ordre social, compromis par la révolte de l'armée napolitaine. Cette affaire est une des plus compliquées qui puissent se présenter, surtout pour nous. Nous devons désirer, sans aucun doute, que l'esprit révolutionnaire soit comprimé en Italie. Aucun État n'y est plus intéressé que nous. Mais que dirait la France entière, si le résultat des opérations de l'Autriche était, d'une manière ou d'autre, de la rendre maîtresse absolue de l'Italie? Il faut nécessairement que ce qu'elle entreprendra ait lieu dans l'intérêt général, et non dans son intérêt particulier. Nous pensons que, dans des circonstances aussi graves, une réunion semblable à celle d'Aix-la-Chapelle, réunion prévue par les actes signés dans cette ville, serait la chose la plus désirable. Elle aurait, d'une part, l'avantage de prouver l'accord qui règne entre les grandes puissances, et, par là, de prévenir peut-être toute nouvelle explosion de l'esprit révolutionnaire ; et, en même temps, elle empêcherait que l'équilibre rétabli par les derniers traités ne soit dérangé. M. le duc de Richelieu écrit dans ce sens à M. le comte Capo d'Istria, qui se trouve auprès de l'Empereur. Vous pourrez aussi, mais sans faire aucune démarche officielle, et en évitant ce qui pourrait faire croire que nous avons la moindre méfiance des intentions de l'Autriche, faire connaître notre opinion sur le fait de la réunion des souverains à M. de Nesselrode.

J'apprends à l'instant que le prince Cariati a été envoyé de Naples à Vienne, sans doute pour donner des explications et des assurances pacifiques. D'après la manière dont il sera reçu, on pourra juger des véritables intentions de la Cour d'Autriche.

Ne négligez rien, Monsieur le Comte, pour que je sois promptement et exactement informé de celles du cabinet de Russie.

P. S. — Nous apprenons encore que Naples désavoue les événements de Bénévent et de Ponte-Corvo.

N° 124. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 997)

Paris, 16/28 juillet 1820.

Monsieur le Comte, la session des Chambres vient de finir. La période de sa durée et la nature de ses travaux méritent l'examen le plus sérieux.

Au moment où les députés furent convoqués, les dangers de la France étaient à leur comble : l'armée infectée des dispositions les plus hostiles contre les Bourbons, la garde mécontente et menacée parce qu'elle ne les partageait pas, le ministère avili par le favoritisme et affaibli par l'intrigue, la famille royale divisée dans ses opinions politiques, la licence et l'impunité de la presse attaquant les choses sacrées et les profanes avec un cynisme et une audace sans exemple ; enfin, pour me servir des expressions du Roi lui-même, une inquiétude, c'est-à-dire une conspiration, un désir de changement vague, mais réel, qui existait partout, qui pénétrait tout, et qui précipitait les hommes et les affaires vers une crise inévitable.

La mort du duc de Berry fut un coup fatal, mais un coup qui, au milieu de ce grand drame où tant de passions, tant de craintes et d'espérances agissaient sur la scène, annonça la catastrophe et caractérisa les temps qui allaient s'ensuivre, en les représentant remplis de meurtres et de carnage.

L'impression et la force de cet événement éloignèrent le favori, et l'action du gouvernement chercha dans une autre direction le salut, qu'elle désespérait d'atteindre en suivant celle qui avait précédé.

La lutte devait être non seulement difficile, mais terrible ; le ministère, car il avait changé de système en changeant de chef, n'avait rien préparé pour le combat, et la violence des circonstances l'obligeait à se servir pour sauver la France, s'il était possible, des mêmes matériaux qui devaient la perdre.

Les désavantages de cette situation se manifestèrent dans les premières questions de quelque importance. La Chambre se trouva divisée d'une manière si égale que la différence devenait presque imperceptible. Cette balance était tout au détriment de la cause royale. Lorsque l'esprit de révolte devient assez fort pour établir l'équilibre avec le principe de conservation, il l'emporte presque infailliblement ; dans les positions équivoques, les hommes modérés craignent les méchants, et comme, dans les révolutions, les passions sont une grande partie de la force, les individus qui en ont moins se laissent dominer par l'ascendant de ceux qui affectent avec impunité d'en avoir davantage.

Au milieu de tous ces contrastes et à travers mille intrigues secondaires, le ministère a défendu la position qui lui restait. Sa victoire n'a pas terminé la querelle, mais elle l'a mis en état de la recommencer avec plus de méthode et non sans quelque nouvelle probabilité de succès. Le premier pas à faire était de se placer sur un meilleur terrain. Pour

l'en empêcher, les ennemis de la cause publique ont travaillé pour l'enfoncer dans l'abîme où ils avaient jeté le favori; mais cette tentative a échoué, et quoique le résultat n'ait fait que le laisser en présence, le gouvernement est resté le maître de l'autorité, et a, pour ainsi dire, conquis le temps et les moyens pour la renforcer.

Si on examine les dangers que l'on a conjurés, l'avantage est immense, mais si on médite ceux qui existent et d'autres qui se préparent, la conclusion sera encore de longtemps incertaine et pénible. L'armée s'est montrée passive et la garde évidemment bien disposée, mais cette même armée contient les germes d'une révolte possible. Tous les partis s'adressent à elle, et elle est composée de tous les partis; sa dislocation n'admet pas de grandes garnisons, ni des commandements bien étendus, cependant il suffit d'un colonel ou d'une légion rebelle, pour mettre à l'épreuve toutes les autres. Les ordonnances imprudentes ou insidieuses du maréchal Saint-Cyr, relatives à l'avancement durent encore; cette portion de la demi-solde en non activité, la plus factieuse de toutes les classes de la société, est appelée par ancienneté de grade à remplir les places vacantes; l'esprit qui anime ces militaires n'a jamais été bon, il est maintenant publiquement hostile. Le ministre de la guerre jouit d'une réputation bien méritée d'un homme d'honneur, mais sa capacité et son activité sont nulles. Le remplacer par un plus fort peut livrer l'armée entière à des mains suspectes, à des principes pervers; un également faible ne compenserait pas les inconvénients d'un changement. La France a abondé plus de réputations factices que de réelles. Un personnage extraordinaire comme Bonaparte avait communiqué à tous ses agents une portion de sa célébrité; depuis qu'il n'est plus, ses créatures sont rentrées dans leur médiocrité. Les divisions rendent encore la disette du gouvernement plus sensible; dès qu'on doit exclure à cause des opinions politiques, les chances de rencontrer du mérite dans ceux qui restent après le triage diminuent infiniment, d'autant plus que la sédition attire toujours ceux qui se croient le plus de moyens et qui ont le plus de prétentions de devenir les maîtres.

L'administration politique, financière et judiciaire est également composée, en partie, de personnes qui ne mettent pas un grand zèle et qui ne sont pas disposées à courir de grands risques pour contenir les révolutionnaires, sous quelques formes qu'ils se présentent. Dans cette situation, faire de grands changements, serait une sorte de réaction qui entraînerait, de fâcheuses conséquences; se limiter à renvoyer quelques-uns des plus compromis, et, par ce moyen, avertir indirectement les autres du sort

qui peut les atteindre, est tout ce que la prudence semble conseiller. C'est dans ce but que le ministère a éliminé des conseillers d'États en activité les chefs doctrinaires qui se sont montrés factieux et violents durant toute la session; cet exemple indispensable à la dignité du gouvernement ne corrigera nullement les individus sur lesquels il a frappé; leur opposition n'en sera que plus amère, et leur vengeance plus inexorable.

C'est une vérité affligeante que l'affaiblissement des idées et des sentiments de devoir en France. L'éducation révolutionnaire a détruit les limites du bien et du mal, et le changement continu de gouvernement n'a pas permis de s'attacher à aucun. La presque universalité de ceux qui sont dans les emplois ne voient, dans les mutations les plus radicales, que l'influence qu'elles peuvent avoir sur leur existence personnelle. Lorsque ces dispositions sont dominantes, la première règle de conduite est de ne pas se compromettre, c'est-à-dire de ne pas remplir les obligations comme on le doit pour bien servir son Roi et sa patrie; ces hésitations, lorsqu'elles sont communes à un grand nombre, affaiblissent l'autorité et donnent aux perturbateurs un ascendant qui s'agrandit à mesure que les obstacles s'abaissent devant eux.

Le ministère est animé de bonnes intentions, mais il aura besoin de faire de nouvelles combinaisons pour se fortifier. Obligé de rompre avec les révolutionnaires démagogues ou militaires, et d'éloigner les doctrinaires intraitables, il doit inévitablement, et même par l'effet des dernières lois, se rapprocher davantage des royalistes sous la dénomination de côté droit.

La prudence que ceux-ci ont montrée durant la session qui vient de finir a été, sans contredit, utile et recommandable, et les plus distingués entre eux par leurs talents sont décidés à persévérer dans cette marche; cependant, il sera difficile d'y réconcilier les autres sans exclusion. La modération que le danger prescrit n'est souvent partagée que dans les occasions et sur les lieux où il se montre à découvert, et il est à craindre que, sages à Paris lorsqu'il s'agissait de leur salut ou de leur ruine, ils n'oublient dans les provinces les motifs de leur bonne conduite, et ne reprennent ces préjugés erronés qui ont tant nui à la paix publique et même à leurs propres intérêts.

La question de l'élection intégrale, ou bien du renouvellement par cinquième avec l'addition des 172 députés qui seront élus par le collège composé des propriétaires les plus imposés, est encore indécise. Il serait à désirer de pouvoir adopter la première de ces alternatives, parce que le

Roi, en cassant la Chambre actuelle, prononcerait une désapprobation plus explicite et plus méritée de la conduite de cette portion considérable de députés factieux et révolutionnaires qui l'ont agitée pendant la dernière session ; mais l'appel à tous les petits collèges d'arrondissement dans ce moment est réputé dangereux, attendu le mauvais esprit qui y règne encore, et l'influence que les gens mal disposés y exercent. Cette circonstance offre une vérité remarquable, c'est que l'esprit de conservation, même en France où tant de spoliations ont eu lieu, se montre encore en raison directe avec la masse de la propriété ; malheureusement la loi ne se fonde pas suffisamment sur ce principe, et l'amendement qui a servi de transaction l'ayant affaibli, on rencontre dans l'application les inconvénients que les difficultés de la position n'ont pas permis de calculer et de prévoir entièrement, lorsqu'on délibérait au milieu d'une majorité incertaine et flottante et des attroupements d'une populace mutinée. Quoi qu'il en soit, les élections presque imminentes, ou partielles, ou intégrales, selon que le ministère se décidera en définitif, fourniront de nouveau les éléments de paix ou de discorde à la France, qui les attend avec anxiété, et à l'Europe, qui doit les regarder comme un présage de sa tranquillité, ou de désordres inévitables.

Le Roi paraît avoir renoncé à prendre de l'exercice. C'est le premier été qu'il passe sans bouger de son fauteuil. Dans cette situation, son idée dominante est la personne de M. Decazes. Rien ne le distrait de cet objet de sa prédilection, sans cesse il parle de lui, de sa famille, de ses affaires et de toutes les minuties qui le concernent. A l'occasion d'une de ces extases, Sa Majesté s'aperçut que le duc de Richelieu, auquel elle s'adressait, avait de la peine à cacher son étonnement et à contenir son impatience ; le Roi ajouta : « Je conçois comment cela peut vous surprendre, mais si vous pouviez connaître tous les sentiments de mon cœur envers cet homme, vous seriez le premier à justifier les expressions de ma tendresse et de mon intérêt pour lui ». Au dernier cercle diplomatique, il s'est adressé au chevalier Stuart, et, d'une voix haute, il lui a dit : « J'ai appris avec satisfaction l'accueil distingué que le Roi et le public anglais ont fait à mon ambassadeur ». Le chef des Bourbons qui annonce aux représentants de l'Europe la joie des succès de son favori, lorsque les trônes de Naples et d'Espagne sont dans la poussière, prête à de tristes et humiliantes réflexions ! De son côté, M. Decazes a laissé croire à ses amis que la santé de sa femme ne lui permet pas un long séjour en Angleterre, et qu'il se propose d'être de retour à Paris au mois de novembre. La continuation de cette intrigue agite les factions et confond malheureuse-

ment les esprits faibles. On sait que l'existence d'un ministère quelconque est incompatible avec sa présence à Paris, à moins qu'il n'en soit le modérateur. Un favori qui dispose du Roi sans obstacle et sans pudeur, qui est admis soir et matin à régler en secret la volonté et qui s'est emparé de l'existence même du monarque, ne permet pas celle d'une administration indépendante et honorable. Les factieux du côté gauche en sont convaincus plus qu'aucun autre, et ils ont adopté le système de flatter M. Decazes dans leurs journaux et de lui présenter la perspective de se mettre à leur tête; à cette condition, ils promettent de se laisser diriger, et de combiner un ministère qui assure au Roi, moyennant quelques concessions, des jours tranquilles avec les douceurs qu'il se promet de la présence du favori. Toutes ces combinaisons, qui paraissent incohérentes aujourd'hui, peuvent devenir plus ou moins praticables dans le cas où celui-ci retournerait à Paris. Le premier effet de cette apparition serait la retraite du duc de Richelieu, qui proteste de ne pas vouloir ou pouvoir souffrir l'humiliation à laquelle il lui serait impossible d'échapper. La confusion qui deviendrait la suite de cet événement, dans l'état actuel des choses, serait incalculable. Tout retomberait de nouveau dans le chaos, et la famille royale elle-même cesserait, à mon avis, de vivre sous le même toit, peut-être dans la même ville.

Quant au Roi, l'expérience du passé et l'abandon auquel il s'est livré le rendent capable, selon moi, des faiblesses les moins convenables; s'il voit que, par un arrangement quelconque, il peut rappeler M. Decazes auprès de lui et obtenir des libéraux de le mettre à la tête des affaires, à condition que ceux-ci veuillent conserver la modération juste autant qu'il en faut pour sa tranquillité personnelle, il leur sacrifiera l'avenir tout entier, au risque d'exclure sa famille de la succession au trône, et d'encourir toutes les conséquences qui en seront la suite. Ces raisonnements n'appartiennent pas exclusivement à ma manière de voir; ils forment l'objet des spéculations de ceux auxquels ils présentent des craintes et des espérances, et servent déjà de règle de conduite à un grand nombre d'entre eux.

Malgré tous les embarras qui sont en perspective, le ministère continue ses mesures dans le but de fortifier le système adopté; sans étendre les changements trop loin, ni céder à l'indiscrétion des conseils extrêmes, il montre néanmoins qu'il est décidé à ne pas vouloir d'agents parmi ses ennemis irréconciliables; à l'exclusion des chefs doctrinaires, il a ajouté la mutation et même le remplacement de quelques préfets, dont la conduite était une attaque continuelle à l'autorité. La diplomatie a souf-

fert quelques revirements, moins à cause des opinions politiques que par convenance de service. Le duc de Dalberg, dont la Cour de Sardaigne insistait d'être délivrée, est remplacé par M. de La Tour du Pin, ministre à la Haye, et celui-ci par M. Durand, dont la nomination est nouvelle. Le marquis de Rivière quitte Constantinople, pour succéder au comte de Puysegur comme capitaine des gardes de Monsieur ; c'est M. de La Tour-Maubourg, ancien chargé d'affaires à la Porte, et actuellement ministre à Dresde, qui le remplacera. M. d'Agoult, ministre à Hanovre, est destiné pour la Suède, M. Dumoustier lui succède. Le ministre actuel à Stockholm, M. de Rumigny, est nommé auprès du Roi de Saxe. La place de Copenhague était promise à M. de Montalembert ; ses procédés inconsidérés et blâmables durant la session l'ont fait écarter, M. de Barante l'a obtenue.

La nomination de ce dernier a pour but de l'éloigner de l'administration des droits-réunis et du timbre, dont il est le directeur ; dans cette situation, il exerçait une influence considérable, qu'il tournait tout entière contre le ministère actuel ; son libéralisme exagéré, ses liens avec les doctrinaires et sa conduite hostile ont provoqué son déplacement ; cependant, d'autres considérations personnelles ont déterminé à lui ouvrir une autre carrière et à lui offrir l'occasion de faire meilleur usage des talents qu'il possède. Le comte Dillon a renoncé à sa mission de Florence, qui vient d'être conférée à M. de La Maisonfort.

Telle est la position où la France se trouve à la fin de cette session orageuse. En prenant pour objet de comparaison le point d'où l'on est parti, nul doute qu'il n'existe une amélioration sensible, soit pour le mal qu'on est parvenu à éviter durant la période critique qu'on vient de traverser et où tout était préparé pour exciter une explosion irrésistible, soit par la direction dans laquelle l'autorité s'est placée. C'est non seulement à s'y maintenir, mais à s'y fortifier, qu'elle doit maintenant consacrer tous ses soins.

Décidé et obligé même, par la force des choses, à chercher sa conservation dans la nature de la constitution politique du pays, le gouvernement travaille à se former une majorité dans la Chambre prochaine, avec laquelle il puisse soutenir les principes et les mesures compatibles avec la monarchie. Cette condition est indispensable à la conservation de l'ordre actuel. Aidés de la force législative et de l'influence des formes populaires qui l'accompagnent, les Bourbons peuvent espérer de régner, mais, si par malheur cette planche de salut leur échappe, ou que d'autres mains s'en emparent, nous verrons une révolution pour ainsi dire légale, et

par cela même plus difficile à détruire, parce qu'elle serait dépouillée de l'odieux inséparable de la violence militaire. Une telle vérité est sentie par le ministère, et je suis persuadé qu'elle forme la base de ses combinaisons et de ses mesures.

Appelé souvent à soumettre au cabinet impérial les calculs de probabilité sur l'avenir de cette monarchie, j'ai cherché à recueillir les données favorables, mais je n'ai jamais atténué celles qui étaient désavantageuses. Chaque période a présenté ses dangers et ses ressources, et celle qui va suivre sera accompagnée des mêmes circonstances; cependant, les éléments du bien ont augmenté, et, si l'on continue à les réunir et à les diriger avec la dextérité et la prudence convenables, on peut espérer des succès plus rassurants et plus stables.

Lorsque l'Europe triompha de la révolution et de la domination française, toutes les inquiétudes que le passé léguait, pour ainsi dire, à l'avenir paraissaient ne s'appliquer qu'à l'état de ce pays. C'est ici que l'on craignait les révoltes et les bouleversements, et c'était avec raison que les précautions étaient également dirigées envers lui. Tantôt les erreurs de ceux qui l'ont gouverné et tantôt la faiblesse du monarque sont intervenues pour aggraver cette position; cependant, malgré les difficultés réelles et les fautes de l'intérêt mal calculé, la providence du ciel et la sagesse de quelques personnes l'ont soustrait jusqu'à présent aux malheurs auxquels la prévention européenne l'avait déjà condamné.

Exposée plus qu'aucune autre puissance aux divisions intestines, la France a cependant traversé cinq années sans commotion sérieuse; c'est autour d'elle, au contraire, que les pays dénotés comme les plus stationnaires et les armées supposées fidèles se sont agités et ont changé par la révolte tout le système de leur existence politique. L'Espagne monarchique est tombée en dissolution, lorsque la France a conservé l'organisation qu'elle a reçue de la Restauration, et le royaume de Naples est la proie de quelques factieux, à l'époque même où leurs complices sont contenus et réprimés à Paris. Ce contraste mérite de fixer l'attention, parce qu'il prouve qu'il existe dans ce pays un principe conservateur qui lutte contre la malveillance et la corruption du siècle.

La révolte d'Espagne a été, sans contredit, un événement rempli de pronostics funestes pour l'Europe, et l'Europe l'a vue arriver sans témoigner ni étonnement, ni désapprobation. La Cour Impériale seule l'a caractérisée à la fois sans irritation et sans faiblesse, toutes les autres ont exprimé plutôt le sentiment de leur impuissance que celui de leur mécontentement.

Ce symptôme annonçait à quel point l'alliance manquait d'accord et s'était éloignée de son but. Les longues et unanimes dissertations de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche ne contenaient que l'avertissement de se tenir dans l'inaction et la répugnance invincible de faire une démonstration contre le mal, parce que les uns ne croyaient pas y avoir intérêt et que l'autre se proposait de les ménager.

Lorsqu'il s'agissait de faire l'histoire critique de l'administration du Roi d'Espagne, l'éloquence et l'observation se combinaient pour en relever les défauts; mais, dès qu'on cherchait une conclusion, une méthode à suivre pour confédérer, pour ainsi dire, l'opinion des souverains modérateurs et conservateurs de l'Europe contre un scandale qui ne pouvait pas rester sans conséquences, alors la conclusion était nulle, et les ténèbres succédaient aux lueurs artificielles de la rhétorique.

Quiconque examinait, il y a six mois, l'aspect général des affaires, ne pouvait s'empêcher de prévoir les combats qui se préparaient entre le génie révolutionnaire et celui de l'ordre social. Cette perspective avait attiré l'attention du cabinet impérial, et il s'était empressé de provoquer celle des Alliés. Une résistance inaltérable fut la réponse qu'il obtint à ces invitations, et les affaires se trouvèrent abandonnées à leur isolement, sans tirer aucune force, ni recevoir aucune direction des moyens réunis de l'alliance. Dans cette dissolution, les parties faibles du système s'écroulèrent; l'Espagne se livra à une marche excentrique, avec d'autant plus de facilité qu'on avait toujours travaillé à la regarder comme étrangère à l'Europe et au nouveau monde politique; aujourd'hui, le royaume de Naples nous offre le même scandale, accompagné s'il est possible, de circonstances beaucoup plus alarmantes.

Quelles que soient les causes lointaines et immédiates de la révolte de l'Espagne, la première et principale a été l'absence de tous les principes d'un gouvernement raisonnable. Cette maladie dans le système a produit toutes les autres, qui n'ont été que les effets d'une constitution intrinsèquement viciée.

Le royaume de Naples se trouvait dans une autre catégorie. Sans examiner ce qui restait encore à désirer dans l'administration de cette monarchie, le bien réel dont on y jouissait déjà méritait le soin de le conserver. La restauration du Roi n'avait coûté ni la punition, ni l'humiliation de personne, les finances et le crédit avaient été rétablis d'une manière florissante, les édits portaient sans exception une empreinte d'équité et même de libéralisme bien entendu; mais les hommes qui conservent la tradition du despotisme militaire de Bonaparte et de

l'anarchie sanguinaire des premiers temps de la Révolution, ne se reconcilient pas avec un ordre de choses dont ils ne sont pas les fondateurs, ni avec une société dont ils ne sont pas les maîtres ; et la sédition de quelques officiers d'une armée, la moins considérée parmi celles de toute l'Europe, a suffi pour mettre une nouvelle couronne sur la statue de la révolte.

Le mouvement de l'insurrection en Espagne ne s'attachait que d'une manière vague, et n'avait que des affinités de formes avec les dispositions du même genre qui règnent en France et ailleurs. Lorsque l'article le plus inviolable d'une constitution démagogique est le maintien exclusif du culte catholique apostolique romain, ceux qui l'ont rédigé avouent que le peuple leur impose encore l'heureuse nécessité de respecter sa croyance et ses usages, et que, n'étant pas perverti, il n'a pas cessé d'être puissance ; mais la révolution de Naples n'est qu'une section de celle que préparent, plus ou moins, partout ailleurs les hommes de l'Empire et ceux de la République réunis. Le duc de Campo-Chiaro et le duc de Bassano sont identiques, et le général Pepe ne diffère pas du maréchal Suchet et du général Foy.

Le silence des souverains alliés au sujet de la révolution d'Espagne a été interprété comme un aveu de l'impuissance où ils se trouvaient de la comprimer ; le cas de Naples est différent. Si les révoltés deviennent le gouvernement, si leur triomphe est reconnu, lors même qu'on aurait eu la faculté de les punir, cette tolérance, devenue approbation, invitera tous les conspirateurs à imiter et à partager leur succès.

Ces réflexions, que la prévoyance du ministère impérial avait indiquées dans le temps où beaucoup de questions étaient encore douteuses, sont devenues aujourd'hui d'une évidence irrésistible. Lorsque la Cour de Vienne rejetait le projet de la réunion des souverains ou de leurs ministres, parce qu'elle n'y voyait pas un motif propre à justifier cette mesure, ni de thème pour exercer sa dialectique, elle était loin de penser aux événements qui se sont développés depuis ; maintenant les sujets de délibération ne manquent pas, et, au lieu de raisonnements à faire, c'est elle-même qui parle *de mesures matérielles à prendre*.

C'est dans ces dispositions que le prince de Metternich a communiqué au duc de Richelieu les impressions qu'a produites sur son esprit la révolution de Naples ; il a écrit et fait dire que l'Autriche ne varie jamais dans ses principes, qu'elle sera sage comme elle l'a toujours été, et qu'elle désirait connaître les opinions des autres cabinets.

Dans les conférences que j'ai eues à ce sujet avec le président du

Conseil et le baron Pasquier, ces deux ministres ont déclaré, premièrement, qu'ils partageaient les observations que j'ai eu l'honneur de soumettre au ministère impérial sur la nature et les dangers de la nouvelle révolution; quant aux expédients pour la réprimer, la délibération leur a semblé devoir nécessairement être prise en commun.

La situation de la France prescrit à ceux qui la gouvernent d'agir de concert avec la fédération européenne, et de chercher dans cet accord la solution des questions suivantes :

1° Les constitutions imposées par la révolte des troupes doivent-elles être considérées comme des actes spontanés des souverains, et sont-elles compatibles avec la conservation de l'ordre social et du système politique de l'Europe, fondé sur la lettre et l'esprit des traités existants?

2° Dans quelle catégorie doit-on placer celle de Naples ?

3° Quelle est l'influence particulière que cette révolte peut exercer sur la France et sur l'Italie?

4° Les dangers de cette influence sont-ils assez grands pour justifier une expédition militaire de la part de l'Autriche, destinée à rétablir l'ordre des choses qu'on vient de renverser?

5° Les souverains doivent-ils convenir des principes qui auront motivé cette expédition et du but qu'ils se proposent? et doivent-ils publier l'un et l'autre, pour tirer de la pureté de leurs intentions la force que les interprétations fallacieuses de leurs adversaires cherchent à leur ôter?

Un examen approfondi de ces matières et des autres qui s'y rattachent paraît au ministère français de toute nécessité dans la circonstance actuelle, et il est en même temps convaincu qu'on ne parviendra jamais à les traiter d'une manière efficace, sans une réunion prompte composée des autorités qui ont le droit d'en décider, et à laquelle la France s'attend à être admise.

Le duc de Richelieu s'est adressé à cet effet au prince de Metternich d'une manière confidentielle. La communication qu'il venait de recevoir se bornant à des termes généraux, c'est dans la même forme, quoique d'une manière satisfaisante, qu'il s'est exprimé, mais sa conclusion a été le projet de se réunir, sans lequel il ne peut concevoir comment il soit possible de s'entendre, au milieu d'une infinité de complications aussi difficiles et aussi délicates.

Les ministres français se sont également expliqués avec moi sur les motifs qui leur prescrivent dans cette affaire une grande circonspection. Si, par une juste horreur de la révolution, ils voyaient avec

indifférence l'Autriche s'emparer du royaume de Naples, en laissant des doutes et couvrant de mystère les conséquences définitives de cette opération, odieuse en elle-même ; si l'Angleterre, par l'influence ou par l'occupation, se rendait maîtresse de la Sicile, tandis que le chef de la maison des Bourbons, indifférent sur le sort des siens et sur les intérêts et la dignité de sa couronne, aurait l'air de s'applaudir de voir faire la conquête entière de l'Italie sous prétexte de punir les révolutionnaires, le ressentiment de la France deviendrait irrésistible, et le Roi et le ministère risqueraient d'en être les victimes.

Ces considérations sont tirées de la nature des choses ; une démarche faite du consentement explicite de toute la fédération, des principes clairement énoncés, des vues sincèrement avouées, contribueront à fortifier le système général, et peut-être que les malheurs de Naples fourniront l'occasion de l'affermir ; le contraire n'ajoutera que confusion à la confusion, et faiblesse à la faiblesse qui existe déjà.

Si les autres cabinets ont besoin de manifester leurs principes, celui de Saint-Pétersbourg a l'avantage de l'avoir fait par anticipation. La note au chevalier Zéa a établi la distinction fondamentale entre les constitutions ou les réformes ouvrages de la sagesse et de l'indépendance des souverains, et celles qui sont le résultat de la sédition et de la révolte militaire. A cette base primordiale de la société et de l'ordre politique, tout se rattache ; si on s'en écarte, en voulant fonder des empires, on tombe dans les causes les plus efficaces de leur dissolution.

Quant à la conduite à tenir dans le cas actuel, l'Autriche, la plus intéressée et celle qui a le plus besoin de détruire les soupçons et de justifier ses démarches, doit, en prenant l'initiative, dire ce qu'elle a besoin de faire, et, en demandant le consentement de l'Europe, ne laisser aucun doute sur les conséquences de ce qu'elle aura fait ; si, au contraire, elle évite les rapprochements, si elle demande des opinions d'une manière vague, si elle agit en laissant supposer qu'elle conserve des vues spéciales et intéressées, une pareille conduite pourrait précipiter en France des changements qui, se ralliant à l'Espagne, à l'Italie, à la gauche du Rhin et aux Pays-Bas, rendraient la résistance problématique et la conclusion funeste au système général.

Il existe dans la marche des événements une gradation qu'il ne faut jamais trop laisser avancer lorsqu'ils nous sont contraires, sinon, elle devient impossible à arrêter. Nous avons tous maintenant le rare bonheur de pouvoir mettre la France dans les intérêts généraux et communs ;

mais si, par un bouleversement qui est fort à craindre, ou même par un changement de ministère, elle nous échappe, le combat sera à mort avec des forces pour le moins égales. Les Cours de Vienne et de Berlin ne devraient pas perdre de vue une circonstance aussi heureuse, mais qui peut devenir transitoire.

Le comte de Lieven rendra compte de l'impression produite à Londres par la révolution de Naples. Quel que soit le jugement que le ministère anglais en porte, ce ne sont que les instances de la Cour de Vienne qui le feront sortir de l'état qu'il nomme impassibilité, et qui n'est qu'une manière d'agir dans le sens qui est plus commode. Si le prince de Metternich veut la réunion, elle aura lieu; s'il la craint, le gouvernement anglais se chargera de l'éluder; dans ce cas, la probabilité de s'entendre sera réduite presque à l'impossible.

Il paraît que les révolutionnaires de Madrid avaient conseillé à l'infante, princesse de Lucques, de donner une constitution à ses sujets. Celle-ci a consulté le comte de Blacas, qui se trouvait à Florence, et qui a représenté, avec raison, que, n'étant qu'usufruitière de la principauté et ne l'administrant qu'en attendant la réversion de Parme, elle n'avait pas le droit de promulguer des lois fondamentales en opposition à celles qui existent. Le Roi a approuvé cette remontrance, et l'a confirmée par de nouvelles communications de sa part.

Le comte de Narbonne, ambassadeur de France à Naples, a demandé et obtenu un congé; il laissera un chargé d'affaires jusqu'à tant que les autres Cours s'entendent sur les rapports futurs de ce pays. Le Roi désirerait ne pas voir paraître une nouvelle ambassade révolutionnaire à Paris; le spectacle journalier d'un pareil triomphe ne saurait manquer de produire ici les plus mauvais effets.

Cette dépêche contient à la fois les notions relatives à l'état intérieur de la France, et les observations qui se rapportent à la politique générale. Les unes et les autres sont si liées ensemble et agissent réciproquement d'une manière si directe, qu'on ne saurait les séparer sans donner une idée incomplète de toutes les deux.

Depuis la révolution ministérielle au commencement de l'année 1819, les Alliés ont souvent et longuement écrit sur les événements qui se préparaient et qui se déroulaient devant eux; ni leur science, ni leur force n'en ont empêché un seul. Cette expérience devrait leur prouver que le système suivi depuis cette époque est ou vicieux, ou inefficace, et que la diplomatie des dépêches doit faire place à la diplomatie des mesures. Si cette vérité est sentie, le succès est encore dans leurs mains;

si, au contraire, elle est éludée, le temps peut-être n'est pas loin où le succès ne dépendra plus de leurs moyens, ou bien où il ne pourra être assuré que par des efforts et des dangers immenses.

N° 125. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 999)

Paris, 16/28 juillet 1820.

Monsieur le Comte, en exécution des ordres dont Votre Excellence m'a honoré, j'ai cherché le moyen d'amener avec le baron Pasquier une conversation sur les affaires de Turquie. La guerre qui vient d'éclater entre le pacha de Janina et la Porte, et les autres désordres dont l'Empire Ottoman est travaillé, excitent naturellement la pensée que la Russie pourrait profiter d'une occasion aussi favorable pour s'agrandir; la certitude que j'ai donnée de ses dispositions a fait, en conséquence, plus d'impression qu'elle n'en aurait produit dans des circonstances ordinaires.

En traçant le précis de nos négociations avec le Divan, j'ai observé que le cabinet impérial avait constamment opposé la modération et la patience aux refus réitérés de la Porte, qui s'obstinait à ne pas vouloir se prêter à un examen franc et loyal de toutes les discussions existantes entre les deux États; que finalement, cette répugnance étant maintenant vaincue et la négociation qui va s'ouvrir devant embrasser les points en litige sans exception, Sa Majesté l'Empereur espérait qu'il en résulterait un accommodement général, utile aux deux parties et propre à consolider la bonne intelligence qui existe déjà.

Le ministère français m'a témoigné combien il appréciait la sagesse et même la générosité de Notre Auguste Maître, et il m'a assuré que le Roi réunissait ses vœux en faveur d'une conclusion aussi salutaire et aussi nécessaire à la paix publique.

La conservation de la Turquie est ici une doctrine de tradition, quoique, à mon avis, elle ait déjà beaucoup perdu de son ancienne force systématique; mais ce qui concerne davantage les Bourbons dans ce moment, c'est de ne pas voir la puissance de la Russie, qu'ils regardent comme essentiellement conservatrice, sérieusement occupée d'aucun autre objet qui serait opposé ou même différent de celui qu'elle s'est proposé par les traités existants depuis la chute de Napoléon. La politique de l'État et l'intérêt personnel se réunissent donc dans ce moment, pour faire désirer que tous nos différends avec la Porte se terminent d'une manière amicale et définitive.

N° 126. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 16/28 juillet 1820.

Monsieur le Comte, j'espère que vous me pardonnerez le retard du courrier. Après le départ de celui qui a été expédié à M: de La Ferronnays, sont arrivées les mauvaises nouvelles de Naples ; j'ai donc jugé d'attendre comment elles avaient été reçues à Vienne et quelles seraient les communications du prince de Metternich au ministère français, afin de combiner le tout et de pouvoir vous mander des renseignements propres à vous éclairer sur cet événement à la fois important et fâcheux. Sans vouloir tirer vanité et encore moins adresser des reproches à nos alliés, je crois que notre cabinet avait mieux jugé la position générale ; maintenant elle ouvre les yeux de tout le monde ; il s'agit de l'examiner, de la reconnaître et de fixer la conduite qu'on doit tenir. Je suis d'avis encore, plus que jamais, que, sans une réunion des chefs, on ne viendrait jamais à bout de s'entendre. M. de Richelieu l'a proposé au prince de Metternich, c'est à lui à se décider ; le péril le presse, et, soit qu'il se limite à l'observer, soit qu'il aille à sa rencontre, les complications seront infinies s'il prétend déchiffrer cet énigme par des mémorandums et par des dissertations. Nous avons encore le temps de délibérer, je crois plus, nous sommes les maîtres de la question, aussi longtemps que la France se conservera ; mais, si elle éclate avec l'Espagne à côté, la gauche du Rhin qui l'attend et l'Italie qui est déjà en mouvement, en vérité, je ne sais où nous conduira notre force d'inertie. L'Angleterre a une véritable horreur de ramener les questions sur le tapis, parce qu'elle craint qu'on ne parle de l'Amérique, et parce que le ministre a de grands embarras domestiques ; il est possible que les dangers de l'Autriche lui fassent renoncer à son système ; s'il en était autrement, et qu'elle prétendit les conjurer en se tenant à l'écart, la Cour de Vienne se préparera de grands regrets, si elle consent à se laisser conduire de la sorte.

Je vous remercie de l'opinion que vous avez portée à l'égard de mes instructions à Bulgary ; vous en trouverez des nouvelles qui ne sont que la continuation des premières. La correspondance est énorme ; il voit les affaires d'Espagne d'une manière alarmante, et je partage en général son opinion. Sévérine ne paraît pas ; s'il arrive, je le mettrai au fait de ce qu'il est nécessaire qu'il sache, et l'enverrai sans perte de temps.

Les Anglais sont furieux de la négociation amphibie que Dessolle et Decazes avaient entamée avec le député de Buénos-Ayres. Je suis bien aise de l'avoir jugée pour ce qu'elle valait, et de ne m'être pas laissé entraîner, même par la curiosité; c'était en effet une véritable chimère, que la légèreté du favori et l'ignorance du ministre pouvaient seules caresser. Le premier nie d'en avoir entendu parler; c'est trop dire pour prétendre qu'on y croie; au reste, nous saurons à quoi nous en tenir. Je suppose que l'Empereur est en voyage dans ce moment; il aurait été à désirer que le courrier de Vienne, porteur des nouvelles de Naples, l'eût encore trouvé à Pétersbourg. Sa Majesté aurait eu le temps de donner des ordres sur une affaire aussi urgente, et de recevoir la réplique à son retour. Je crains que Metternich ne tombe dans le vague; s'il veut se tirer d'affaire, il faut qu'il soit clair comme un cristal et précis dans ses vues et dans ses fins; sinon, il s'en trouvera mal, et tout le monde un peu avec lui.

Je suis fort bien avec mes collègues, et en vérité je ne sais pas qui ferait tête autrement; il s'est établi une sorte d'influence tacite qui est très heureuse, parce qu'elle tend à nous unir. Stuart [est] grognon à son ordinaire, plus avec les autres, avec lesquels il se gêne moins qu'avec moi; cependant il est supportable.

Le duc de Richelieu va nommer l'abbé Nicolle membre de la commission de l'instruction publique; ce n'est pas mal, s'il n'est que cela; on aurait eu l'idée de le désigner comme président, ce qui serait une faute inexpiable; le saint homme ne manque pas d'ambition et aspire à tout très humblement.

Les finances françaises prospèrent, il arrive beaucoup de numéraire; la banque a pour 220 millions espèces, quoique son papier ne se monte qu'à 170. La caisse d'amortissement opère également avec une grande efficacité, et cependant tout le monde pâlit devant l'avenir.

Je vous prie de vous charger de mes respects et de mes amitiés à tous les vôtres. Vous connaissez mes sentiments, ceux que j'attends de vous me sont devenus indispensables.

N° 127. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays.

(N° 48)

Paris, 10 août 1820.

Monsieur le Comte, depuis la date des dépêches par lesquelles je vous ai fait connaître la révolution de Naples, il est parvenu au gouvernement

du Roi des nouvelles qui annoncent qu'elle se complique de plus en plus. L'extrait ci-joint de la correspondance de M. le duc de Narbonne et de M. le comte de Blacas vous donnera à cet égard des idées précises. Vous y verrez que des scènes effroyables se sont passées en Sicile, et qu'on y a arboré l'étendard de l'indépendance. D'un autre côté, nous savons que la Cour d'Autriche a l'intention de faire passer des troupes en Italie, dans la vue de prévenir l'incendie qui menace l'État romain. Elle s'est ouvertement prononcée contre le nouvel ordre de choses établi à Naples, en refusant de recevoir le prince Cariati, chargé de lui remettre des lettres du prince héréditaire.

Tous ces détails, Monsieur le Comte, annoncent que, comme on avait dû le prévoir, les événements de Naples ont un tout autre caractère de gravité que ceux d'Espagne, et qu'ils réclament immédiatement la plus sérieuse attention de la part des grandes Cours de l'Europe.

Cette considération a déterminé le Roi à faire connaître aux souverains qui ont contracté avec lui l'alliance d'Aix-la-Chapelle quelle est son opinion sur la nature et les conséquences de la révolution de Naples, et quelles mesures il lui paraît urgent de prendre pour conjurer les maux dont elle menace l'Europe. Tel est l'objet d'un mémoire que Sa Majesté a fait rédiger, et dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire. Vous verrez, Monsieur le Comte, qu'après avoir détaillé toutes les raisons qui rendent bien plus dangereux pour le repos général l'exemple des Napolitains que celui des Espagnols, et avoir établi que le remède à apporter ne peut être déterminé ni appliqué sans que les cinq Cours ne se soient concertées entre elles, que toute démarche enfin doit être légitimée par un assentiment unanime, ce mémoire se termine par la proposition d'une réunion nouvelle des souverains pour peser ces graves intérêts, et d'une adhésion préalable des Cours aux principes que nous y avons posés et à la marche qui s'y trouve indiquée.

Vous jugez, Monsieur le Comte, que nous mettons une grande importance à ce que cette pièce (que j'expédie aujourd'hui à M. le marquis de Bonnay pour le cabinet de Berlin, et que M. le marquis de Caraman, qui part aussi aujourd'hui, va porter à Vienne) parvienne le plus tôt possible à la connaissance de l'Empereur de Russie. C'est en effet son opinion qui doit donner à la nôtre la force nécessaire pour triompher des obstacles qui peuvent prendre leur source dans les intérêts divers et les dispositions particulières de quelques-unes des Cours. Nous ne connaissons pas précisément la marche de l'Empereur. Nous ne savons pas où et comment il aura appris la révolution des Deux-Siciles, et si ces nouvelles auront

changé quelque chose à son voyage. Nous remettons donc à votre zèle et à votre jugement le soin de tout faire pour que cette communication soit donnée la plus promptement que faire se pourra. Si, à l'arrivée de mon courrier, l'Empereur est à Varsovie, vous ferez en sorte d'obtenir la permission de l'aller joindre. Le grave motif que vous laisserez entrevoir doit aplanir les difficultés, si vous en rencontrez. S'il en était autrement, il faudrait bien se contenter de communiquer notre mémoire au ministère russe à Pétersbourg. Vous en iriez donc faire lecture à M. de Nesselrode, et, en le lui remettant, vous le prieriez de le porter sur le champ à la connaissance de son souverain. Vous sentez que ce dernier moyen nous conviendrait bien moins, et que nous désirons beaucoup que vous puissiez entretenir directement M. de Capo d'Istria et l'Empereur, s'il est possible, sur un objet de cette importance. Pour tenter toutes les voies, j'expédie le mémoire à M. d'Hédouville à Varsovie, en le chargeant de le remettre, si l'Empereur y est déjà arrivé.

Il est indispensable, Monsieur le Comte, que vous nous fassiez connaître très promptement l'impression que les événements de Naples, la marche de l'Autriche, la connaissance de notre mémoire et les propositions qu'il contient auront produite sur l'esprit de Sa Majesté Impériale et de son cabinet. Vous avez près de vous le courrier Dragon, que vous pourrez réexpédier pour transmettre sur ce point les données que vous aurez recueillies.

J'ai reçu toutes vos dépêches jusqu'au n° 43. Les dernières m'ont été apportées par M. de Bois-le-Comte. Le temps me manque aujourd'hui pour vous répondre en détail. Je me borne à vous dire que le Roi a lu avec le plus vif intérêt les informations que vous avez transmises, et qu'il est entièrement satisfait du zèle et de l'habileté dont vous faites preuve dans la position délicate où sa confiance vous a placé.

N° 128. Le baron Pasquier au comte de La Ferronnays.

(Lettre particulière.)

Paris, 10 août 1820.

Monsieur le Comte, cette lettre vous sera remise en même temps qu'une dépêche officielle contenant un mémoire sur les affaires de Naples, dont la lecture vous fera sentir toute l'importance. Le Roi n'a pas cru pouvoir garder plus longtemps le silence, au milieu d'événements qui peuvent compromettre si gravement le repos de toute l'Europe. Il lui convenait de se mettre nettement dans une position qui implique nette-

ment son intention de repousser de toutes ses forces et en tout ce qui dépendait de lui l'esprit révolutionnaire, mais en même temps aussi sa résolution de ne donner les mains à rien de ce qui pourrait changer l'état des possessions souveraines tel qu'il est fixé par les derniers traités. Il ne faut pas que nous sortions de ceci, en ayant l'air de donner les mains à une omnipotence absolue donnée à la maison d'Autriche en Italie et au complément de la prépondérance anglaise dans la Méditerranée, conséquence inévitable de la séparation de la Sicile d'avec le royaume de Naples, si elle avait lieu. Il ne le faut pas, dans l'intérêt bien entendu de la France, qui perdrait ainsi dans l'avenir tout espoir d'influence sur l'Italie. Il ne le faut pas davantage dans l'intérêt actuel du gouvernement du Roi, lequel serait attaqué avec le plus grand succès dans la Chambre, si on pouvait l'accuser d'avoir négligé de tels intérêts. Et ici, l'intérêt du repos de l'Europe peut en quelque sorte être considéré comme lié à celui de l'existence du ministère actuel, car, s'il venait à succomber sous des attaques de la nature de celle que je viens d'indiquer, il est évident que celui qui lui succéderait, nécessairement entraîné dans une autre route toute contraire, aurait bientôt donné la main à des alliés nombreux qui ne lui manqueraient pas en Italie, et on verrait ainsi se réaliser une partie de ce qui est indiqué dans le mémoire. Où s'arrêterait-on dans une telle route? Ceux qui auraient donné le mouvement seraient-ils assez forts pour l'arrêter à temps, et le feu révolutionnaire ne pourrait-il donc pas devenir assez vif pour embraser encore une partie du reste de l'Europe, celle qui n'a pas encore été atteinte? Il est donc sensible que la France, en demandant la garantie qu'elle réclame, parle dans l'intérêt de tous, en même temps qu'elle en soutient un qui lui est propre et qu'on ne peut méconnaître sans le plus grand danger.

Ce point de vue, qui n'a pu, comme de raison, être développé dans le mémoire, est de nature à ce que vous en tiriez peut-être un assez grand parti dans les conversations que vous serez dans le cas d'avoir, soit avec les ministres de l'Empereur, soit avec lui-même. Votre prudence et votre bon esprit seront, à cet égard, juges de la plus ou moins grande convenance. Quand je dis l'Empereur, c'est dans la supposition que vous puissiez le joindre à Varsovie ou ailleurs, ainsi que je vous en donne l'indication par ma dépêche officielle. Cependant, en y pensant davantage, je sais que le temps doit tout à fait vous manquer pour une pareille entreprise, et puis, elle ne devrait être faite qu'avec la plus grande assurance que cette démarche n'aurait rien qui pût déplaire à l'Empereur, et le mal disposer quant au résultat de la mission. Vous ne ferez donc sur ce point que ce que vous

jugerez, d'après la connaissance que vous avez des personnes et des choses, parfaitement convenable et utile. Vous êtes sur ce point d'autant plus à votre aise que, calculant le temps, les distances, et jugeant de l'impossibilité probable où vous seriez placé de vous trouver assez tôt à Varsovie, j'ai pris le parti d'envoyer dans cette résidence un courrier porteur d'un duplicata du mémoire, lequel duplicata pourra être remis par M. d'Hédouville à l'Empereur ou à M. Capo d'Istria. La personne qui va ainsi en courrier est M. de La Sancie, homme fort intelligent, attaché à l'administration de l'armée, et qui, si l'Empereur ou M. Capo d'Istria voulaient causer avec lui, sera très en état de soutenir la conversation.

Vous comprenez combien il nous importe de connaître l'effet que pourra produire une pareille communication sur l'esprit de l'Empereur, et vous ne négligerez certainement pas de nous en informer, du moment où il vous sera possible de le connaître avec quelque certitude.

J'aurais dû commencer cette lettre en vous disant que j'ai reçu toutes vos dépêches et celles confidentielles du 10 juillet. Comme toujours votre correspondance est du plus haut intérêt, et je ne puis que vous remercier du soin avec lequel elle est faite, tant dans son ensemble que dans ses détails.

Ce que vous me dites des intrigues qu'on fait jouer contre M. Capo d'Istria a fixé toute mon attention et celle du duc de Richelieu, qui connaît mieux que personne toute l'étendue de son mérite, et toute son importance. Mais comment, d'ici, pouvoir travailler à déjouer une intrigue de cette nature? Nous n'en voyons pas les moyens. Il faudrait une occasion de communication directe avec l'Empereur, et encore, comment entrer en conversation sur une pareille matière? Nous verrions avec le plus grand chagrin que rien vint altérer la bonne intelligence si heureusement établie entre le gouvernement du Roi et l'Empereur Alexandre, et, à cet égard, la bonne attitude dans laquelle nous vous voyons placé à côté de lui nous cause une véritable satisfaction; mais le prix même que nous attachons à cette bonne intelligence doit nous faire craindre tout ce qui pourrait la compromettre. Peut-être est-ce aussi par cela même que nous devons redouter de faire un trop grand chemin dans une intimité qui pourrait nous mener plus loin qu'il ne nous conviendrait et qu'il ne serait possible d'aller. L'alliance de la France et de la Russie est maintenant dans l'ordre naturel de la politique. Le nouvel état de l'Europe la rend presque indispensable; mais il ne faudrait pas pour cela que la France se laissât entraîner dans un orbite trop vaste d'opérations, et tel qu'elle courût risque de n'y être qu'un satellite.

Ceci vous explique, ce me semble, assez la mesure dans laquelle vous devez vous tenir : nous ménager de manière à être toujours la puissance en laquelle la Russie mette le plus de confiance ; combattre l'influence anglaise, qui doit évidemment tendre à écarter la nôtre ; faire, en toute occasion, comprendre que notre politique, par la nature même des choses, est la plus droite, et, par conséquent, celle à laquelle on peut se fier davantage ; nous placer ainsi dans une position à être appréciés à ce que nous valons, et qui, en resserrant chaque jour les liens d'amitié, nous mette dans le cas de pouvoir même un jour jouer le rôle de modérateur : voilà, je crois, ce qui est indiqué assez clairement, et par la situation respective des deux puissances, et par le caractère des deux peuples, et même par celui des souverains. Personne, Monsieur le Comte, n'est plus dans le cas que vous de suivre habilement cette ligne sage et délicate tout à la fois.

J'ai été fortement content de votre jeune Bois-le-Comte. Il justifie tout à fait la bonne opinion que vous en avez conçue. Je ne puis qu'approuver la précaution que vous avez prise de le préposer à la garde de vos dépêches. Dans les circonstances où nous nous trouvons, on ne peut mettre trop de prudence dans l'emploi des moyens de correspondance ; c'est pour cela que je vous envoie aujourd'hui une personne attachée à mon ministère.

Le tableau des affaires particulières que vous avez traitées est en effet la meilleure réponse à l'attaque du général Foy, et j'ai été fort aise d'en avoir connaissance.

Nous mettons un prix infini à vos détails sur les colonisations militaires et sur les affaires ecclésiastiques. Veuillez continuer, et ne nous en épargner aucun.

N° 129. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 1011)

Paris, 29 juillet/10 août 1820.

Monsieur le Comte, par ma dépêche *sub* n° 997, Votre Excellence a été informée de l'impression que la révolution de Naples avait produite sur le cabinet français, soit à la suite des nouvelles directes qu'il en avait reçues, soit en conséquence des premières communications qui lui étaient parvenues de la part de l'Autriche.

Un courrier de Vienne arrivé hier vient d'apporter des données ultérieures relativement aux mesures préparatoires que cette Cour a déjà

prises et à celles qu'elle se propose de continuer. On sait que M. Cariatì, envoyé extraordinaire du prince héréditaire, et qui n'avait pas été admis dans son caractère diplomatique, a dû partir sans avoir rempli le but de sa mission, que les troupes marchent vers l'Italie, et que tout annonce la résolution de détruire par la force des armes les résultats de la révolte et l'état de choses qu'on tente d'établir dans le royaume des Deux-Siciles.

Le soulèvement de Palerme, les massacres qui en ont été la conséquence, le projet existant de se séparer de Naples, enfin la dissolution imminente de cette monarchie et les convulsions intestines qui agitent les deux portions principales dont elle est composée, ont fourni au cabinet des Tuileries matière à de graves délibérations.

Attaché par les liens du sang à la branche de la famille dont il est le chef, et jaloux de la conservation de l'équilibre de l'Europe en général, le Roi ne pouvait manquer de vouer toute son attention à un objet qui l'intéresse essentiellement et à tant de titres ; mais, à ces considérations, Sa Majesté a dû ajouter encore celles qui dérivent de la situation de ses affaires intérieures et de l'influence que peuvent exercer sur la France, et la révolte de Naples, et même les moyens que l'on prendra pour la faire cesser.

L'idée fondamentale adoptée par la Cour des Tuileries dans cette occurrence, est celle de faire regarder tous ces événements comme des objets soumis par leur nature et par leur importance à l'examen et à la décision définitive de la Grande Alliance.

Ce principe une fois admis, la question peut se présenter sous deux points de vue différents. L'un qui concerne le droit et le mode d'après lesquels il est permis à chaque État d'altérer la forme de son administration, et l'autre qui se rapporte aux mesures qu'il serait indispensable de prendre, dans le cas où le salut commun rendrait nécessaire de regarder la révolution de Naples comme une rébellion incompatible avec la sûreté des autres gouvernements.

Quant au premier, les souverains paraissent avoir eu soin plus que jamais de prendre toutes les précautions et de faire usage de tous les expédients pour fixer les idées à cet égard. Nous vivons dans un temps où des doctrines perverses et des ambitions insatiables cherchent à légitimer tous les genres de révolte sous l'apparence du bien public et sous le prétexte de liberté, et menacent avec une persévérance et une malignité qui ne se dément jamais de bouleverser tous les gouvernements existants.

Cette confédération de perturbateurs ne saurait être arrêtée que par l'association des lumières et des volontés des cabinets réunis, conservateurs de l'ordre social en Europe. Le résultat de leurs sages combinaisons, présenté au monde qui les attend et qui les implore, deviendra la règle de la conduite universelle, avec d'autant plus de facilité qu'il sera justifié par l'équité des maximes et accompagné par le cortège de la force.

Après avoir annoncé l'attitude que l'on est décidé à prendre contre les révolutionnaires en général, il restera à calmer les défiances de la politique particulière. Quelles que soient les intentions des souverains, la malveillance ne cessera pas de les calomnier, dans le cas où leurs actions seraient enveloppées de quelque mystère. Une armée autrichienne qui s'empare du royaume de Naples, et qui, par cette opération, est pour ainsi dire obligée d'occuper la Romagne, sera considérée comme un instrument de conquête ; une escadre anglaise dans les parages de la Sicile et des communications qui ne peuvent manquer d'exister, seront regardées comme le prélude d'une influence exclusive. On accusera la France de fomenter les troubles pour se créer des partisans en Italie, et, au milieu de cette confusion, ni la Russie, ni la Prusse, ni aucun autre État dans la sphère qui lui est propre, ne pourront éviter de servir de thème aux spéculations les plus absurdes et les plus dangereuses. Le remède à tout ce désordre d'idées et de choses se trouve dans les vues sages et loyales des cabinets, mais leur manifestation devient indispensable. Elle annoncera cette unité de plan et de direction qui triomphe de toutes les résistances ; elle amènera la confiance et obtiendra la coopération de tous les amis de l'ordre, et placera les souverains dans une attitude digne de leurs sublimes fonctions, en les présentant au monde comme les conservateurs de l'ordre social et les instruments de la Providence sur la terre.

Le ministre français aurait peut-être désiré de voir la Cour de Vienne prendre elle-même l'initiative de cette marche générale et l'indiquer comme moyen de réussir dans le but qu'elle s'est formé en particulier, mais, n'ayant pas encore obtenu des données suffisantes à ce sujet, il a pris le parti de la proposer lui-même aux cabinets alliés, moyennant la note que M. le comte de La Ferronnays est chargé de communiquer à Votre Excellence, et qui l'aura déjà été à tous les autres ministres principaux, au moment de la réception de la présente.

Le Roi est persuadé de la nécessité d'une déclaration explicite et collective, non seulement comme moyen de succès contre l'esprit de révolte en général et contre les troubles éclatés à Naples, mais encore

comme un expédient propre à détruire en France les prétextes et les soupçons qui s'élèveraient dans toutes les têtes sur les conséquences d'un mouvement militaire d'aucune puissance qui ne serait pas concerté d'avance, et sur lequel il ne pourrait pas donner les satisfactions les plus satisfaisantes et les plus péremptoires. Sans cette arme et ces précautions, le gouvernement se trouverait dans l'impossibilité de contenir la véhémence des Chambres et de calmer l'inquiétude publique. Chaque opération de l'Autriche serait regardée comme un agrandissement et l'intervention de l'Angleterre une conquête. Si donc les Alliés mettent le prix qu'ils doivent à conserver la France dans des dispositions homogènes, il est nécessaire de statuer que la cause est commune et qu'il n'existe qu'un seul système adopté franchement et solennellement avoué.

La manière de s'entendre à cet égard est un objet de convenance, que ce soient les souverains qui se réunissent, comme il serait à désirer, ou qu'ils chargent une conférence, composée de leurs agents, d'annoncer leurs suprêmes volontés. La question, sans être indifférente, la France ne prétend pas la préjuger, quoique, dans les circonstances actuelles, il soit démontré qu'on ne saurait donner assez de force à l'acte qui doit intervenir, au milieu de tant de choses discordantes, pour faire cesser le tumulte et ramener l'ordre dans les idées et dans les actions du monde politique.

Le ministère anglais ne s'est pas encore expliqué sur le mémoire du cabinet français relativement à l'Espagne, et je n'ai reçu aucun renseignement de M. le comte de Lieven. Je manque également de nouvelles du comte Bulgary; cette interruption est tout à fait extraordinaire, et je ne saurais l'attribuer qu'au projet qu'il a probablement de m'envoyer un courrier, ou à l'infidélité de la poste de Madrid. Les Cortès ne paraissent pas faire des progrès dans l'ouvrage entrepris de réorganiser le royaume. Les doctrines mal conçues s'arrêtent devant les difficultés réelles, et il est plus aisé de rédiger des théories sur le papier que de les appliquer avec succès au gouvernement et à l'administration d'un grand empire.

En outre de la note du ministère impérial au chevalier de Zéa, dont la publication a une origine connue, il circule ici le mémoire confidentiel communiqué aux quatre Cours sur les événements de l'Espagne. Il est digne de remarque que cet abus de confiance n'a été mis en pratique qu'après la révolution de Naples; le duc de Richelieu a donné ordre à la police de trouver, s'il est possible, la source de cette intrigue;

mais il est à craindre que ceux qui en sont les auteurs n'aient pris trop de précautions pour qu'elle soit découverte. Je m'attends à chaque instant à voir paraître un courrier de Votre Excellence, et je désire que le feldjäger que M. le comte de Lieven doit renvoyer par Paris m'arrive également : je pourrai alors préparer une expédition plus détaillée, soit sur les données ultérieures que j'aurai recueillies, soit en conséquence des ordres qui m'auront été transmis.

N° 130. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(Sans N°)

Saint-Pétersbourg, 1^{er} septembre 1820.

Monsieur le Baron, au moment où l'orageuse et importante session de nos Chambres vient de se terminer, et lorsque l'absence de l'Empereur, prolongée peut-être jusqu'à la fin d'octobre, termine de même en quelque sorte pour nous l'année politique, je crois prévenir peut-être l'intention de Votre Excellence et agir dans l'esprit de mes instructions, en retraçant rapidement la marche de l'opinion du gouvernement russe à notre égard depuis mon arrivée à Pétersbourg, en rappelant quelles étaient et ce que sont devenues ses dispositions pour nous, et en indiquant enfin de nouveau la cause des changements remarquables qui ont eu lieu depuis un an, soit dans nos rapports avec la Russie, soit dans ceux de cette puissance avec ses autres alliés.

A l'époque de mon arrivée à Pétersbourg, le mécontentement, l'inquiétude et la méfiance étaient les sentiments prédominants et hautement avoués par le gouvernement impérial à l'égard de la France. La retraite de M. de Richelieu, immédiatement après les grands avantages et les importantes concessions qu'il venait d'obtenir à Aix-la-Chapelle, avait fait accuser le gouvernement d'ingratitude, de légèreté, et semblait faire regretter à la Russie les services essentiels qu'elle nous avait rendus dans cette circonstance.

La manière énergique dont les successeurs de M. de Richelieu s'étaient prononcés contre toute espèce de modification contre la loi d'élection, avait fait croire que les nouveaux ministres étaient dans la résolution de rentrer et de persister dans un système politique dont la Russie avait signalé les dangers, et dont les inconvénients avaient peut-être été avoués par les ministres du Roi eux-mêmes à ceux de l'Empereur.

L'augmentation considérable et spontanée de la Chambre des pairs, au moment où l'ordonnance sur les majorats semblait, en ajoutant à

l'éclat et à l'importance de cette dignité, devoir aussi la rendre moins facile à obtenir, avait été taxée d'inconséquence, de mesure extrême et dangereuse, et avait paru une preuve de la faiblesse plutôt que de la force du gouvernement.

Enfin, des préventions personnelles non fondées, mais soigneusement entretenues, et devenues désormais impossibles à vaincre, mettaient un obstacle insurmontable au retour de la confiance de l'Empereur dans la marche du gouvernement, tant que M. Decazes et M. Dessolle restaient à la tête de l'administration.

Dans cette disposition, et convaincu en apparence que la France se préparait à de nouvelles révolutions, l'Empereur s'était rapproché de ses autres alliés. Tout ce qui était contraire au gouvernement du Roi était favorablement accueilli par le ministère impérial, et communiqué immédiatement aux trois autres cabinets. Si des gens sages et qui ont des droits réels à notre reconnaissance avaient empêché l'éclat et les mesures funestes qui avaient pensé être la suite du premier moment d'irritation qu'avait causé à l'Empereur la retraite du duc de Richelieu, la France n'en était pas moins restée l'objet d'une inquiétude qui n'admettait aucun raisonnement, d'un mécontentement dont le véritable motif se cachait, et dont le prétexte était la crainte de voir de nouvelles commotions éclater dans l'intérieur de la France et rallumer en Europe le flambeau à peine éteint de la guerre et de la discorde. Les agents politiques de la Russie avaient reçu l'ordre de s'éloigner de ceux du Roi, et de se rapprocher au contraire de leurs collègues d'Autriche et d'Angleterre. Les discours de l'Empereur dans son intimité n'étaient qu'une censure amère et continuelle de la conduite des ministres du Roi. Tout, enfin, annonçait de la part du gouvernement russe les dispositions les moins favorables à la France.

Tel était l'état des choses à mon arrivée à Pétersbourg, et, dès ma première entrevue avec l'Empereur, il ne dissimula aucune de ses craintes, aucun de ses griefs, ni aucune de ses préventions. J'osai répondre avec la plus extrême franchise, et désavouer les soupçons injustes que l'on semblait avoir sur les intentions des ministres du Roi. Je parlai avec une chaleur qui put paraître conforme à l'opinion que l'on avait donnée de mon caractère à l'Empereur; elle ne parut pas lui déplaire, et sembla m'acquiescer, au contraire, des titres à sa bienveillance et à la confiance dont, jusqu'à ce jour, il a daigné me donner des témoignages flatteurs et réitérés.

Mes rapports avec les ministres de l'Empereur, promptement établis

sur le pied de la confiance et même de l'intimité, ne servirent qu'à me prouver combien peu nous étaients favorables les dispositions de l'Empereur, et combien nos ennemis mettaient de soin et d'activité à entretenir ces dispositions.

Cependant, bientôt, je pus m'apercevoir que les sentiments des deux ministres pour la France et leur manière de la juger n'avaient rien de semblable, et que, si le comte Capo d'Istria partageait peut-être quelques-unes des préventions de son maître et de son collègue contre les personnes, loin de voir comme eux dans la France un pays perdu, démoralisé, et la cause de la désorganisation de la société européenne, il la considérait, au contraire, comme le seul État qui, sagement gouverné, devait, par la force des institutions et le génie de sa nation, servir d'exemple et de modèle à tous les peuples chez lesquels le mouvement ou le délire du siècle avait créé le besoin et la nécessité d'institutions libres. Ce fut donc au comte Capo d'Istria que s'adressa plus particulièrement ma confiance; c'est à lui à qui, jusqu'à présent, j'ai toujours parlé avec une franchise et un abandon dont j'ai eu tout lieu de m'applaudir.

La sanglante catastrophe du 13 février vint ajouter aux préventions de l'Empereur, et nous les rendre encore plus défavorables. Non seulement il partagea hautement l'injuste opinion des ennemis de la France, qui osèrent l'accuser d'être complice de ce grand crime, mais il exprima avec plus de chaleur qu'il ne l'avait encore fait son opinion sur la France, son inquiétude d'apprendre bientôt de nouveaux forfaits, et la nécessité de prendre contre un pays qu'il croyait déjà livré à l'anarchie, et contre les dangers dont il menaçait l'Europe, des mesures énergiques et concertées avec les autres puissances. Si, à cette douloureuse époque, je reçus de la famille impériale des marques plus particulières de bienveillance et d'intérêt, je ne les dus qu'à la profonde affliction dans laquelle ce terrible événement plongeait le Roi et son auguste famille. Et la manière même dont s'exprima l'Empereur, en me parlant de cette catastrophe, laissa facilement pénétrer le degré d'exaspération où il était porté contre la France.

C'est, cependant, de ce moment que commence à dater le changement des dispositions de l'Empereur à l'égard de la France. Ce serait à tort, toutefois, que l'on attribuerait cette espèce de révolution uniquement au plaisir qu'a pu causer ici la rentrée de M. de Richelieu au ministère. L'empressement indiscret autant qu'il était imprudent, avec lequel, malgré mes instances, on s'est obstiné dans le temps à donner aux trois autres cabinets connaissance et communication d'une lettre dans laquelle

M. de Richelieu, encore accablé du grand malheur dont il venait d'être témoin, confiait à l'Empereur sa douleur et ses inquiétudes, cet empressement prouve assez quel était alors l'intimité des quatre puissances entre elles, l'étendue de leur méfiance et la nature de leurs dispositions à notre égard. Mais, depuis lors, d'une part l'indignation générale et si hautement prononcée dans toute la France contre l'assassinat de M. le duc de Berry a prouvé à l'Empereur que la nation n'était point, comme on le lui avait dit, complice de ce détestable forfait; d'une autre, la marche suivie par les ministres du Roi, les principes proclamés par eux à la Chambre des députés, l'énergie déployée par le gouvernement au moment des troubles passagers excités dans Paris pendant la discussion de la loi des élections, la belle conduite et la fidélité des troupes au moment de cette épreuve critique et dangereuse, ont beaucoup diminué les inquiétudes de l'Empereur. Il avait critiqué hautement les mesures de l'ancien ministère; il a loué de même les gages de sécurité que venait d'offrir la conduite du gouvernement. Son langage et celui de ses ministres, soit avec moi, soit dans le public, n'a plus été le même, et, si je n'ai pas eu la consolation de voir disparaître entièrement des préventions qui nous étaient si contraires, j'ai eu celle du moins de m'assurer que ces préventions étaient l'unique cause des dispositions qui m'avaient inquiété, et qu'elles n'étaient nullement l'effet d'intentions hostiles et contraires à l'indépendance de la France.

Tandis que, d'un côté, chaque courrier arrivant de Paris et les lettres de M. de Richelieu venaient diminuer la méfiance et les inquiétudes du cabinet de Saint-Petersbourg, la conduite des autres cabinets contribuait aussi indirectement à faciliter un rapprochement auquel tendaient tous mes soins et tous mes efforts. Les conférences de Vienne, dont le but ou le prétexte n'avait point été approuvé par le gouvernement russe, et dont le résultat, à peu près nul, avait été d'avance annoncé par le comte Capo d'Istria, avait mis entre les deux Cours une sorte de froideur et d'aigreur qu'ont encore augmentées les propos, souvent peu mesurés, de M. de Metternich, et le ton satirique et doctoral des notes transmises dans cette occasion par M. de Lebzelter.

La révolution d'Espagne m'a donné depuis occasion de m'assurer que le gouvernement russe partage entièrement l'opinion de celui du Roi, tant sur la politique ambitieuse et peu franche que sur les intentions et les projets du ministère anglais, relativement à la Péninsule et aux colonies espagnoles.

Le cabinet de Berlin, depuis longtemps, c'est-à-dire depuis qu'il s'est

mis dans la dépendance de l'Autriche, semble ne travailler qu'à aliéner chaque jour davantage l'esprit et les dispositions de l'Empereur. Ce gouvernement paraît sentir tout ce que sa situation a de précaire, et, comme tout ce qui est faible, il se montre exigeant sans motif, et se plaint de tout, et toujours hors de propos. J'ai eu occasion de voir plusieurs notes du général Schœler, qui auraient été plus que suffisantes pour faire demander son rappel, si la prudence de M. de Nesselrode ne l'avait porté à exiger du ministre prussien de les retirer et d'en changer le ton. Le mariage du grand-duc Constantin, que je regarde, d'ailleurs, comme une des plus grandes fautes qu'ait pu commettre l'Empereur, a mis encore plus de froideur entre les deux Cours. Toutefois, Monsieur le Baron, la Prusse semble gênée, humiliée du rôle secondaire que lui fait jouer l'Autriche, et, si les événements d'Italie devaient rallumer une guerre générale, je suis disposé, d'après l'opinion de M. de Nesselrode, à croire qu'elle se trouverait heureuse de renouer ses anciens rapports avec la Russie et de recevoir d'elle sa direction.

Telles sont en abrégé, Monsieur le Baron, les causes principales qui ont contribué à changer la position dans laquelle je me trouvais, à l'époque de mon arrivée au poste honorable, mais dangereux, que Sa Majesté a bien voulu me confier. Souvent découragé de la difficulté de ma tâche, je n'ai dû la constance qui m'était nécessaire pour la continuer qu'à mon entière confiance dans la marche de mon gouvernement. Il est bien démontré que c'est de lui seul que je puis attendre l'appui dont j'ai incessamment besoin pour le maintien de nos bons rapports avec la Russie, et que, si le ministère peut se maintenir et se fortifier sur la ligne où il s'est placé pendant la dernière session, il me sera facile de déjouer les intrigues que dirigent contre nous, par habitude, les ministres des autres puissances, et de placer la mission du Roi à Pétersbourg dans la situation la plus avantageuse.

Cependant, Monsieur le Baron, si la marche du gouvernement, si les succès obtenus par le ministère pendant la dernière session ont dissipé une partie des inquiétudes et commencé à établir la confiance du cabinet de Saint-Pétersbourg; si aucune prévention personnelle ne s'oppose aujourd'hui à l'entier rétablissement de cette confiance, il ne faut pas en conclure que l'on soit sans aucune crainte ni sans appréhension sur notre avenir. On considère les factions comme étonnées de la résistance qu'elles ont rencontrées; mais on est loin de les croire détruites ou moins irritées. On s'attend à les voir redoubler d'activité au moment des élections. On craint surtout qu'un parti qui devrait se signaler par une sage abné-

gation de ses prétentions autant que par son dévouement, ne se montre trop exclusif, et qu'en refusant de suivre la direction du gouvernement, il n'abandonne encore le terrain aux ennemis les plus dangereux du trône et de la tranquillité de la France. Je ne dois pas dissimuler à Votre Excellence que la crainte la plus grande de l'Empereur, dans le cas où le résultat des élections tromperait l'espoir et l'attente du gouvernement, serait de voir changer les chefs du ministère. Cette crainte suffit même pour laisser sur notre avenir des inquiétudes qui mettent encore dans mes relations un peu de gêne et de contrainte.

Comme fidèle serviteur du Roi et comme Français, je me suis déjà vu, Monsieur le Baron, plus d'une fois dans la pénible obligation de faire taire toute espèce de considération et de déclarer quelles étaient les préventions de l'Empereur contre M. le duc Decazes. Ces préventions, loin d'avoir perdu de leur force, sont devenues d'autant plus prononcées aujourd'hui, qu'après les injustices auxquelles M. Decazes a été en butte, après l'exaspération des sentiments qui se sont élevés contre lui, on ne lui voit désormais d'autres moyens d'administrer, que celui de changer entièrement le système actuel du gouvernement, et de se mettre à la tête d'un parti dont les opinions ne sont plus douteuses, et dont les intentions sont regardées comme aussi contraires à la famille royale qu'au maintien de l'ordre et de la tranquillité de l'Europe. Je suis donc obligé de répéter que, si les événements, la confiance du Roi, ou une combinaison quelconque ramenait M. Decazes à la tête de l'administration, la méfiance renaîtrait, et toute l'influence sur l'esprit et les dispositions de l'Empereur serait rendue aux ennemis de la France.

La manière dont M. Decazes a été reçu à Londres, l'état qu'il se prépare à y tenir, sont déjà même devenus ici un sujet d'observation et d'inquiétude. On approuve hautement que le Roi multiplie les marques de faveur et de bienveillance qu'il accorde à l'homme qu'il honore de son amitié. Mais on paraît craindre que l'éclat extraordinaire donné à l'ambassade de M. Decazes ne soit regardé comme un moyen de plaire à l'Angleterre, et l'on n'est pas sans inquiétude sur l'effet que pourra peut-être avoir sur l'esprit de ce ministre l'apparente confiance, l'extrême bienveillance que paraît vouloir lui témoigner le gouvernement anglais.

Je le répète, Monsieur le Baron, il n'y a que le sentiment le plus intime d'un devoir impérieux qui puisse me déterminer à entrer dans des détails aussi délicats; mais je me croirais indigne de la confiance du Roi, si je ne déclarais pas avec franchise tout ce qui arrive à ma connaissance et qui est de nature à intéresser le bien de son service. Jamais la crainte de

déplaire ou le désir d'être agréable ne pourra me faire dissimuler une vérité, un fait qui peut avoir une influence quelconque sur le sort et le bonheur de ma patrie.

N° 131. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

(N° 1)

Varsovie, 21 août/2 septembre 1820.

Monsieur le Général, dans les dépêches que Votre Excellence nous a adressées jusqu'à la date du 20 août, elle s'est élevée à la hauteur des événements dont elle nous rend compte. Ses rapports ont excité toute l'attention de l'Empereur, et j'ai le plaisir de vous transmettre, Monsieur le Général, les nouvelles assurances de la pleine et entière satisfaction de Sa Majesté.

Vos dépêches embrassent trois objets principaux : la situation de la France et celle de son gouvernement, que vous présentez, l'une et l'autre, sous leur vrai jour ; l'opinion du cabinet des Tuileries sur la catastrophe dont les Deux-Siciles offrent le funeste spectacle ; enfin l'événement qui semble prouver encore une fois que c'est en France que se trouve toujours le foyer principal d'où partent les révolutions, pour envahir le reste de l'Europe.

Nous allons vous entretenir des sujets de vos propres réflexions, en vous communiquant les observations de Sa Majesté Impériale.

L'Empereur ne se fait point un triste mérite des pressentiments qu'est venu justifier avec tant d'éclat le crime commis à Naples. Sa Majesté méditait depuis longtemps et médite encore les circonstances qui ont précédé cette crise menaçante et celles qui l'accompagnent. Mais elle les médite sous le rapport de *l'application* du remède qu'exigent des maux si rapidement contagieux, et non sous le rapport du jugement qu'ils doivent provoquer, ou de l'investigation de ce remède même.

Nous croyons en effet que le jugement a été prononcé et approuvé, et que le remède existe. Le premier se trouve exprimé dans notre note au chevalier de Zéa-Bermudez ; le second réside, à ce qu'il nous semble, dans cette union européenne à laquelle le monde a déjà été deux fois redevable de son salut ; et ni l'un ni l'autre ne changeront jamais dans notre manière de voir.

Pour vous en donner la preuve, nous vous engageons, Monsieur le Général, à prendre connaissance des pièces ci-jointes *sub Litt.* A, B, C, D.

Le cabinet autrichien avait proposé une entrevue partielle. Elle s'est

trouvée impossible par le fait, et cette impossibilité facilitera, nous aimons à l'espérer, l'accomplissement de tous les vœux légitimes (*Litt. A*).

L'Empereur fait part aux Cours de Londres et de Berlin des communications échangées à ce sujet entre son cabinet et celui de Vienne.

La dépêche ci-jointe *sub. Litt. B* démontre un heureux accord de vues et de principes, car celle qui précède était déjà rédigée lorsque nous avons appris que le ministère britannique et le ministère prussien avaient reconnu, de leur côté, qu'une entrevue exclusive ne suffirait peut-être pas pour répondre, dans les conjonctures du moment, au but qu'il est urgent d'atteindre.

Si, maintenant, vous voulez passer des formes aux choses et de la doctrine au fait, vous trouverez ci-jointes, *Litt. C, D*, les instructions que reçoivent le comte de Golovkine et tous les ministres de Sa Majesté en Italie.

Ces pièces renferment l'application positive des principes que professe et que professera toujours l'Empereur, dans toute circonstance semblable à celles qui excitent à juste titre la sollicitude de tous les cabinets de l'Europe.

De l'ensemble de ces informations, que vous êtes autorisé à communiquer au président du conseil, ainsi qu'à M. le baron Pasquier, il vous sera facile de déduire les conséquences sur lesquelles il importe d'appeler l'attention du ministère de Sa Majesté Très Chrétienne.

Nous allons néanmoins les récapituler ici :

1° La France veut faire cause commune avec les Cours d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie, pour combattre la révolution, qui lève encore une fois la tête dans le midi de l'Europe. Ce vœu honore la politique du cabinet des Tuileries, et la France semble aujourd'hui à même de le réaliser.

Les actes d'Aix-la-Chapelle lui ouvrent la carrière qu'elle se propose de fournir. Mais, pour y entrer avec succès, il faut que son gouvernement soit fort de la confiance qu'il inspirera, et il n'inspirera cette confiance que lorsqu'il pourra se dire : *le foyer des révolutions est éteint en France ; donc j'ai le pouvoir comme la volonté de l'éteindre ailleurs.*

2° Aucun gouvernement ne possède sous ce rapport plus de moyens d'agir, d'une manière à la fois directe et indirecte, que le gouvernement français. Il n'a qu'à suivre le système que lui tracent les institutions dont il est l'exécuteur et le dépositaire, qu'à se renfermer dans les bornes qu'elles prescrivent et qu'à convaincre tous les esprits qu'il les exécute

lui-même *par conviction* et non *par nécessité*. Alors il se verra environné contre toute tentative coupable, contre toute doctrine exagérée, de la masse des intérêts que ces institutions protègent ; et plus sera sévère la punition que sa juste rigueur infligera aux artisans de troubles et de discordes, plus de pareils exemples influenceront en faveur de la cause de tous les gouvernements, sur les autres contrées de l'Europe.

A cet égard, de premiers succès doivent déjà offrir un utile avertissement au ministère de Sa Majesté Très Chrétienne. L'issue de la lutte concernant la loi des élections, la victoire qu'il vient de remporter sur les malheureux qui osaient former un complot contre la vie du Roi, semble prouver qu'il ne lui reste qu'à consommer, d'une part, sa fidélité dans l'observation de ses engagements, de l'autre, sa sévérité envers ceux qui voudraient, par la séduction ou par la violence, le faire sortir de cette voie de salut.

3° En se plaçant à cette hauteur, le gouvernement français fixera tous les regards et ralliera autour de lui toutes les espérances. Il ne fera point de démarches pour être admis dans l'intimité des Cours alliées. Les Cours alliées s'empresseront elles-mêmes de resserrer les liens qui l'unissent à elles. Il en a la preuve sous les yeux : qu'il compare l'état de ses rapports extérieurs de 1819 à celui de 1820.

Nous avons entre nos mains le mémoire qu'il vient de nous adresser, ainsi qu'aux Cours de Vienne, de Londres et de Berlin, sur la déclaration préalable qu'il souhaiterait de voir publiée, avant même la réunion qu'il propose.

Il ne nous appartient pas de prendre l'initiative d'une réponse, car quelque conforme que soit à nos vœux l'idée d'une entrevue, nous ne l'avons pas émise les premiers à la suite des événements de Naples. Nous nous garderons donc de décider dès aujourd'hui des questions qu'il est réservé à l'Autriche d'éclaircir, en développant le système dont elle nous a si franchement communiqué un aperçu préliminaire, et en conciliant les mesures que commande le caractère des troubles de l'Italie, avec l'inviolabilité de l'état de possession territoriale, consacré par les transactions existantes.

Ce que l'Europe réclame impérieusement, c'est la permanence de cette union intime qui existe entre les principaux cabinets ; ce que le moment actuel exige, *sous peine d'une perte commune, c'est une commune délibération*, à laquelle puissent présider la franchise et la confiance.

Or, nous doutons que l'énoncé précoce d'une opinion qui prendrait sa source dans un sentiment contraire, puisse favoriser ce généreux et indispensable effort.

Veillez, Monsieur le Général, faire part de ce doute au gouvernement français, mais sans lui dissimuler, d'un autre côté, que Sa Majesté applaudit, en ce qui la concerne, au projet qu'il a conçu d'une réunion générale.

Cette réunion autorise seule un légitime espoir, et, quels que puissent être les moyens que déploie le génie du mal, une double expérience nous permet de croire à la supériorité de ceux que lui opposerait la ligne salutaire des amis du bien.

Conservez cette persuasion, Monsieur le Général, et employez tous vos talents à la communiquer au gouvernement français.

Les monarques de *l'Europe des Traités* tiennent dans leurs mains les destinées du siècle, et peuvent ou assurer le repos, ou consentir au malheur des générations futures.

Dans une pareille alternative, ne pas redoubler de soins et d'efforts, serait presque un crime contre l'ordre social tout entier.

N° 132. Le comte de La Ferronnays au baron Pasquier.

(N° 48)

Saint-Pétersbourg, 4 septembre 1820.

Monsieur le Baron, ... j'ai mandé à Votre Excellence que Sa Majesté l'Empereur avait reçu à Tver les premières nouvelles des événements du midi de l'Italie. Elles avaient été apportées par un courrier de M. de Golovkine, expédié à la demande du prince de Metternich. En rendant compte de la révolution de Naples, M. de Golovkine annonçait en même temps les mesures que le gouvernement autrichien se disposait à prendre. Les réponses de l'Empereur, écrites dans le premier moment de la vive impression qu'avait produite sur lui cette importante nouvelle, ont été d'abord une entière approbation donnée à la résolution du cabinet autrichien de résister avec énergie aux progrès de l'esprit révolutionnaire et aux dangereux exemples donnés par les armées d'Espagne et de Naples. Cependant, l'Empereur ajoutait que ces graves circonstances semblaient rendre nécessaire une nouvelle réunion des souverains, et que, si cette idée pouvait convenir à ses alliés, il serait prêt à se rendre, dans les premiers jours d'octobre, au lieu qui serait désigné pour ces nouvelles conférences. Il paraît même avoir indiqué la Silésie. Je tiens ces détails de M. de Nesselrode, qui s'est enfin déterminé à me les confier, dans une longue conversation que j'ai eue avec lui.

Ces deux révolutions successives, si rapprochées l'une de l'autre, et qui toutes les deux semblent n'être que l'œuvre de l'armée, ont produit

sur l'Empereur une impression profonde, et dont il est facile de juger le véritable motif. Il est avec raison effrayé de voir les troupes créer, pour ainsi dire, des besoins et des vœux aux nations, et s'en déclarer interprètes et mandataires, et de voir ainsi tourner contre les gouvernements absolus le seul moyen peut-être qu'ils aient de résister aux factions et aux désordres. Cet effroi est juste, et l'exemple donné par l'Espagne et Naples, s'il était encouragé par le succès et imité par les autres armées, conduirait peut-être bientôt l'Europe à une désorganisation générale et à la barbarie. Cependant, Monsieur le Baron, l'étonnante facilité avec laquelle une poignée de soldats vient de renverser deux gouvernements et d'en changer la constitution ne peut-elle, ne doit-elle pas faire aussi d'autres réflexions? Cette absence totale d'obstacles et de résistance, en prouvant la faiblesse des gouvernements, n'indique-t-elle pas aussi de leur part une imprévoyance coupable, ou du moins bien dangereuse? Et les chefs de ces révolutions militaires, ceux de ces sectes mystérieuses auraient-ils tant d'audace, obtiendraient-ils d'aussi faciles succès, si l'esprit ou, si l'on veut, le délire du siècle n'avait pas créé chez presque tous les peuples, mis dans toutes les têtes un besoin de changement, un désir d'indépendance et d'institutions libres qui va jusqu'au délire, et donné aux nations, avec le sentiment de leurs forces, une volonté contre laquelle on essaye vainement de résister? N'oublie-t-on pas trop, peut-être, que l'organisation militaire actuelle de l'Europe, dans laquelle on a fait entrer la population de tous les États, doit nécessairement avoir changé l'esprit des armées? Et ne devrait-on pas chercher, aux grands événements dont nous sommes témoins, d'autres causes que celle de l'insurrection de Quiroga et des deux escadrons du général Pepe? La tranquillité dont jouissait le royaume de Naples, la douceur de l'administration, la sagesse du gouvernement, auquel les partis n'avaient aucune espèce de réaction à reprocher, ne sont-elles pas une preuve que ce désir de changement, ce besoin d'une liberté qui n'est même pas comprise sont devenus, pour ainsi dire, plus nécessaires aux peuples que le bonheur même? Et ne préviendrait-on pas tous les malheurs qui menacent aujourd'hui l'Europe, si, au lieu de se laisser arracher par la multitude des constitutions informes et monstrueuses, on allait au devant du désir des nations, en leur donnant avec mesure et sagesse les institutions qu'elles réclament? Les lettres officielles reçues par le duc de Serra-Capriola attribuent la réussite de cette dernière révolution entièrement et exclusivement à la secte des *Carbonari*, et font monter, dans le seul royaume de Naples, le nombre des membres de cette secte à 700 000, c'est-à-dire, à

peu de chose près, à la totalité de la population masculine de cet État. Si, dans les autres pays, le nombre des adeptes des sectes correspondantes à celle des *Carbonari* et agissant dans le même but sont dans la même proportion, on se demande quelle est la force physique ou morale que l'on peut opposer à ce torrent, et si une résistance inutile ou hors de propos ne doit pas, au contraire, en augmenter la violence? Votre Excellence sait que je n'ai point pour habitude, sur des matières d'une aussi grave importance, de lui faire part de mes propres réflexions. Je ne m'en crois pas le droit; mais il est de mon devoir, peut-être, de ne pas lui laisser ignorer celles que j'entends faire aux autres. Les observations que je viens de lui soumettre sont d'un ami du comte Capo d'Istria, avec lequel j'ai souvent occasion de m'entretenir. J'ai cherché à le voir plus fréquemment depuis ces derniers événements, persuadé que sa manière de les juger devait être à peu près conforme à l'opinion du ministre de de l'Empereur, sur l'esprit duquel cette opinion ne sera peut-être même pas sans effet. Toutefois, comme il est certain que la révolution de Naples porte un caractère tout différent de celle d'Espagne, comme il est à craindre que l'anarchie ne soit la conséquence inévitable d'une insurrection qui semble n'avoir pour but que le désordre, et à craindre aussi que les chefs de cette insurrection, entraînés eux-mêmes par le mouvement qu'ils ont donné et qu'ils ne pourront peut-être pas maîtriser, ne portent le trouble au-delà des frontières du royaume de Naples, il n'est pas douteux que la réflexion ne changera rien à la première opinion de l'Empereur, et qu'il approuvera, ainsi que nous paraissions le faire, les mesures très énergiques et toutes militaires que l'Autriche prend dans ce moment, sous le prétexte juste et plausible du maintien de la tranquillité dans ses possessions italiennes. Cependant, Monsieur le Baron, malgré toutes les raisons qui justifient et qui peut-être rendent nécessaire l'entrée d'une grande armée autrichienne en Italie, il est difficile de ne pas concevoir quelques appréhensions sur les suites de cette mesure. Je ne sais si le baron de Lebzelter avait intention de sonder mon opinion, et de connaître peut-être celle de mon gouvernement; quant à lui, qui ne dit jamais rien sans réflexion, je ne puis taxer ni de légèreté ni d'indiscrétion la franchise avec laquelle il s'est exprimé avec moi sur les affaires d'Italie. Ses regrets sur ce qu'il appelle la faiblesse et l'imprudence avec lesquelles son gouvernement avait consenti à retirer du royaume de Naples l'armée de 80 000 hommes qu'il y a longtemps entretenue, m'ont paru très sincères et annoncer une ferme détermination de ne pas commettre la même faute, si les circonstances *obligent* les Autrichiens

d'occuper encore momentanément une autre partie de l'Italie que celle qui leur appartient. L'opinion du baron de Lebzeltern est aussi que ce besoin de liberté et de constitution n'est qu'une fable inventée par les factieux de tous les pays, et que la première résistance ferme et réelle que l'on opposera à leurs demandes démontrera la faiblesse de ces partis, que l'on dit composés de masses nationales. Dans toutes mes conversations avec le baron de Lebzeltern, j'ai pu reconnaître le même esprit; il défend cette opinion avec trop de force, pour qu'elle ne soit pas aussi celle de son gouvernement. Votre Excellence peut, d'après cela, juger qu'elle a peu de rapports avec celle que je viens de citer, et qui, cependant, a été bien longtemps et reste encore probablement celle de l'Empereur. Cette disposition du gouvernement autrichien, jointe aux mesures qu'il prend avec l'assentiment apparent de toute l'Europe, doit encore donner plus d'importance à la réunion des souverains provoquée par la note de Votre Excellence et désirée par l'Empereur. Il est d'autant plus à désirer qu'elle ait lieu et que nous puissions y jouer le rôle qui doit nous appartenir et que nous donne la force même des choses, que vous savez sans doute mieux que moi, Monsieur le Baron, que tous les efforts de l'Autriche tendent à diminuer de plus en plus, chez l'Empereur Alexandre, le goût qu'on lui a supposé pour ce que l'on appelle les idées libérales. On profite avec art des événements de Naples et de Madrid, de la découverte des projets et de la multiplicité des sociétés secrètes pour l'effrayer, et l'engager, non seulement à ne pas souffrir davantage, mais à user de toute sa puissance pour résister aux progrès et à l'établissement des institutions libres. L'Empereur trouvera près de lui-même des personnes qui travailleront à entretenir et à augmenter ses craintes; et, parmi celles auxquelles le baron de Lebzeltern a cherché et a peut-être réussi à faire partager ses opinions et sa manière de voir, je puis citer le comte de Nesselrode, qui, dès le premier moment, a donné à l'énergie que déploie M. de Metternich des éloges qui, seuls, suffisent pour ne me laisser aucun doute sur sa manière de penser. Cependant, Monsieur le Baron, une pareille révolution dans les dispositions morales de l'Empereur changerait, je n'en doute nullement, la nature de ses rapports avec nous, qui sommes considérés et représentés comme marchant à la tête des idées du siècle. Ce changement ne pourrait que nous être très désavantageux, et en produirait un bien fâcheux, je crois, dans notre situation politique. Il n'est pas à redouter, néanmoins, tant que le comte Capo d'Istria sera près de l'Empereur et jouira de sa confiance. Voilà pourquoi tant d'efforts se sont réunis, heureusement jusqu'à ce jour sans

succès, pour l'écarter. Je crois même que le danger dont je l'ai cru menacé est plus éloigné que jamais. Ce n'est pas dans un moment de crise que l'Empereur éloignera de lui un homme dont le caractère lui est si connu, et dont les talents lui sont si utiles. C'est aussi sur le comte Capo d'Istria seul que je compte pour bien faire comprendre à l'Empereur toute l'importance, le véritable sens et la complication de la question d'Italie.

Deux opinions semblent aujourd'hui diviser distinctement l'Europe : l'une tendant à maintenir le régime des monarchies absolues, et travaillant à comprimer et à refouler les idées du siècle ; l'autre, au contraire, travaillant à leur développement, à leur triomphe et à l'établissement des gouvernements constitutionnels. L'Autriche dirige la première de ces opinions, et combat à outrance pour en assurer le succès. Nous sommes censés nous trouver en tête de la seconde, et devoir servir d'exemple et d'appui aux nations qui réclament des modifications dans leurs gouvernements et des institutions libres. Le résultat de cette espèce de lutte morale semble devoir assurer une grande prépondérance en Europe à celle des deux puissances qui parviendra à faire triompher l'opinion qu'elle est censée soutenir. Je ne crois pas devoir cacher à Votre Excellence que la légation autrichienne, qui a déjà connaissance de la dernière note du gouvernement du Roi, affecte de s'en montrer très satisfaite, et de croire que l'espèce d'intervention proposée par nous-mêmes est presque un désaveu et une critique du régime qui nous gouverne, et, en louant très hautement la force et l'énergie avec lesquelles cette note est rédigée, ils paraissent vouloir la considérer comme une sorte de manifeste contre les idées libérales. Ils ont déjà su faire croire aux ministres d'Espagne que la France et l'Autriche étaient entièrement d'accord dans cette circonstance, et allaient agir de concert. MM. de Zéa et Salmon ont parlé dans ce sens au duc de Serra-Capriola, et se montrent très effrayés. Persuadé que l'intention de Votre Excellence n'est pas de laisser établir cette opinion, du moins sans restriction, j'ai eu avec le ministre de Naples une explication, dans laquelle j'ai mis beaucoup de réserve ; mais je lui ai dit que le but principal du mémoire de Votre Excellence était de provoquer et d'obtenir une réunion des souverains, afin de prévoir et de prévenir les conséquences fâcheuses que pouvaient avoir, pour le maintien des derniers traités et pour l'indépendance des États d'Italie, les mesures que prenait l'Autriche dans ce moment, et que sa propre sûreté semblait en effet justifier et rendre nécessaires. Cette seule particularité prouvera à Votre Excellence combien ma position peut quelquefois devenir

embarrassante, et combien l'éloignement où je me trouve de la source à laquelle j'aurais, à chaque instant, besoin d'aller chercher des directions, ajoute à la responsabilité qui déjà pèse sur moi. Tous les efforts des missions d'Autriche et d'Angleterre tendent à me compromettre. Toutefois, en me maintenant sur la ligne de prudence, de réserve et d'observation que me trace ma position, en me conformant strictement à l'esprit de mes instructions, j'espère parvenir à déjouer leurs intentions. J'avoue que je suis au désespoir de ne pouvoir, dans ce moment, me rendre à Varsovie. Non que j'eusse la prétention ni l'espérance d'influencer les résolutions de l'Empereur; mais je serais à même de pouvoir tenir Votre Excellence exactement au courant des dispositions et des projets, et, s'il venait à en exister qui nous fussent contraires, je serais plus à portée que je ne le suis ici de recevoir d'elle les conseils et les instructions qui me seraient nécessaires. C'est une démarche, cependant, qui ne pourrait avoir que les plus graves inconvénients, si elle était faite sans le consentement et la volonté de l'Empereur, et je n'y puis pas penser autrement. Dans les différentes lettres que j'ai écrites au comte Capo d'Istria, je lui ai rappelé le désir que j'avais témoigné à ce sujet, et lui ai dit combien j'attacherais d'importance à ce qu'il pût se réaliser. J'ai même déterminé M. de Nesselrode à écrire dans le même sens, et son opinion, que je suis bien loin de partager, est que je recevrai l'invitation de me rendre à Varsovie. Si, contre mon attente, j'étais assez heureux pour l'obtenir, je partirais à l'heure même. Dans ce cas là, et dans la supposition que la réunion des souverains eût lieu, et que l'Empereur s'y rendit directement de Varsovie, Votre Excellence approuverait peut-être que je fisse mes efforts pour y suivre Sa Majesté Impériale. Je crois que tout ce qui pourrait multiplier mes rapports avec ce prince, et entretenir ceux que j'ai avec le comte Capo d'Istria, ne pourrait jamais être qu'utile au service du Roi.

Dans une conversation que j'ai eue avec M. de Lebzeltern, la veille de son départ, sur la possibilité et sur la nécessité, dans les circonstances actuelles, d'une nouvelle réunion des souverains, il me dit qu'il croyait que son gouvernement ne mettait aucune opposition à ce projet, mais que, cependant, il ne pouvait avoir lieu qu'autant que les cinq puissances y consentiraient, et que le refus d'une seule d'y accéder en rendrait l'exécution inutile et impossible; et qu'il craignait que l'embarras dans lequel se trouve aujourd'hui le ministère anglais ne fût pour eux un obstacle très grand à la réussite de cette idée. La liaison de

M. de Lebzelttern avec M. Bagot ne me permettant guère de douter qu'ils n'eussent eu ensemble plus d'une conversation sur ce sujet, j'ai dû ajouter quelque importance à cette extrême prévoyance, et craindre qu'elle ne fût l'indication du prétexte que le gouvernement britannique mettra peut-être en avant pour ne pas se prêter à l'arrangement proposé dans le mémoire de Votre Excellence. J'ai donc cru devoir en parler au comte Capo d'Istria. J'ai l'honneur, Monsieur le Baron, de vous adresser copie de mes deux dernières lettres à ce ministre. J'espère que Votre Excellence ne trouvera pas qu'en écrivant, pour ainsi dire, sous sa propre dictée, ma seconde lettre au comte Capo d'Istria, j'aie outrepassé les bornes de la prudence. Mes rapports avec ce ministre et la confiance qui en fait la base et l'utilité devraient, dans ce cas, me servir d'excuse et de justification.

Au reste, depuis ma conversation avec le baron de Lebzelttern, sont arrivés les événements de Sicile, qui probablement changeront quelque chose aux déterminations que pouvait avoir prises le ministère anglais. L'influence que l'Angleterre a si longtemps exercée sur cette île, les relations qu'elle a conservées, la facilité qu'elle a d'y transporter promptement une partie des forces qu'elle a à Malte, seront pour les ministres une séduction d'autant plus grande, que l'occupation de la Sicile serait une diversion qui, en distrayant l'attention du peuple, pourrait peut-être effectivement les aider à sortir momentanément de ce qu'ils appellent leur embarras. Dans ce cas, cependant, il serait difficile que le gouvernement britannique refusât de s'expliquer avec ses alliés, et de prendre part à une réunion dont le but est évidemment juste et ne tend qu'au maintien de la tranquillité de l'Europe.

Des lettres particulières de Naples annoncent qu'un envoyé, dont on ne dit pas le nom, doit arriver incessamment à Pétersbourg, pour notifier officiellement les changements survenus dans ce royaume. J'ai lieu de croire que sa mission n'aura pas beaucoup plus de succès que celle du prince Cariati. Cependant, on y mettra plus de formes que n'en a mis le prince de Metternich.

Le duc de Serra-Capriola s'est fortement prononcé contre la démarche de son collègue M. Ruffo. Non seulement il blâme en elle-même cette déclaration si publique de principes et d'opinion, mais il trouve que la position personnelle de M. Ruffo lui commandait plus de réserve. Sicilien, détesté à Naples pour y avoir trop soutenu la cause et les intérêts des Autrichiens, ayant toute sa fortune placée à Londres ou à Vienne, ami intime de M. de Metternich et n'ayant point d'enfants,

M. Ruffo doit craindre que les motifs de sa conduite ne paraissent pas aussi nobles peut-être ni aussi désintéressés qu'il devrait le désirer, et aurait dû mettre moins d'éclat dans une démarche qui semble vouloir tracer à ses collègues une ligne de conduite, que le duc de Serracapriola n'a pas cru, au reste, devoir suivre. Ayant reçu du nouveau ministère la formule du serment exigé de tous les employés, avec invitation de le signer, il a accusé à M. de Campo-Chiaro la réception de sa lettre, et lui en a adressé une pour le Roi dans laquelle se trouve le nouveau serment revêtu de sa signature. Le duc a cru par ce moyen pouvoir concilier ce que lui prescrivent la délicatesse de sa position, ainsi que sa fidélité et son long dévouement au Roi.

Le 5 septembre 1820.

J'apprends dans l'instant, Monsieur le Baron, que Son Altesse Impériale le grand-duc Nicolas vient de recevoir, par estafette, des nouvelles de l'Empereur, qui lui annonce qu'une nouvelle réunion des souverains devant avoir lieu dans le mois d'octobre, Sa Majesté s'y rendra directement de Varsovie, sans revenir à Pétersbourg. Le grand-duc devra lui-même rejoindre l'Empereur au lieu de cette réunion, qui n'est point encore désigné. C'est à Votre Excellence seule à décider, désormais, si elle pense que ma présence auprès de l'Empereur pendant ces conférences peut avoir la moindre utilité pour le bien du service ; dans ce cas, et pour éviter les difficultés que pourraient faire naître, de ce côté-ci, la rivalité et les prétentions de mes collègues, elle pourrait peut-être me désigner comme devant accompagner le ministre qui sera chargé de représenter le Roi à ces conférences, et m'ordonner de le rejoindre. J'ai lieu de croire qu'en prenant ce moyen, l'Empereur ne trouverait aucun inconvénient à cette démarche ¹.

N° 133. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Varsovie, 25 août/6 septembre 1820.

J'ai déjà tant écrit d'office pour l'expédition de nos courriers d'aujourd'hui, que je n'ai plus le courage de vous adresser une dépêche à numéro. J'ai cependant encore un ordre de l'Empereur à vous communiquer. Je

1. Le comte de La Ferronnays partit de Saint-Pétersbourg le 23 septembre/5 octobre 1820 pour se rendre au Congrès de Troppau. Pendant son absence, la légation de France fut gérée par M. de Gabriac, secrétaire d'ambassade.

sors de son cabinet, et Sa Majesté me charge de vous répéter que vous ne devez point laisser ignorer au duc de Richelieu et à M. Pasquier qu'il ne s'agit plus, dans ces moments à la fois si critiques et si précieux, de se livrer ni même de croire aux combinaisons d'une politique surannée. Tous les États de l'Europe, et surtout ses principaux monarques, sont appelés à trancher une question vitale; serait-ce donc le moment de craindre des extensions de frontière? D'appréhender des rêves d'ambition et d'agrandissement? De se laisser influencer par de semblables hypothèses? D'apporter des inquiétudes, là où la confiance seule doit régner, où seule elle peut faire trouver des moyens de salut? Que la France ne se laisse donc guider aujourd'hui que par des vues grandes et élevées. Qu'aucun soupçon ne dénature les principes, n'altère la pureté de la politique du cabinet des Tuileries, et que les ministres du Roi bannissent loin d'eux tout sentiment de jalousie contre la Cour de Vienne. Les desseins de cette puissance ne peuvent point, ne doivent point en exciter.

Elle ne saurait nourrir de projet de conquête, elle ne saurait ni concevoir, ni exécuter l'idée de saisir les circonstances actuelles pour s'assurer une prétendue suprématie. L'Empereur en répond.

Veillez donc, cher Général, calmer, s'il fallait, le duc de Richelieu et le baron Pasquier, et invitez-les à ne fixer leur attention que sur les périls et le salut du monde.

Le courrier me presse. A peine ai-je le temps d'ajouter de ma main quelques mots d'amitié.

Mon écriture devient tous les jours plus illisible, et j'ai conscience, mon Général, pour vos yeux. Ce sera donc de la main de Müller que je continuerai cet entretien.

Vous trouverez ci-jointes en copie les lettres particulières que j'écris par le présent courrier. Il est bon que vous les portiez à la connaissance de M. de Richelieu. Elle lui feront saisir au juste la pensée de l'Empereur sur les grandes affaires du jour. Le post-scriptum que j'adresse à Alopéus et que j'envoie aussi par courrier avec une volumineuse expédition au comte de Lieven, porte des annexes que je recommande très confidentiellement à l'attention du duc, et que je livre, mon cher Pozzo, à vos propres méditations.

La proposition de constituer, des ministres de France, d'Angleterre, de Prusse et de Russie accrédités à Vienne, une conférence chargée de représenter les cabinets européens en séance permanente, est un mezzotermine qui n'a pas de nom. Mais, encore en l'admettant, je demanderai

toujours ce que diront ou ce que feront ces représentants des cabinets réunis, si ces cabinets ne sont pas encore convenus de ce qu'ils ont à dire et à faire.

Ce que l'Autriche redoute le plus, c'est cependant ce qui lui convient le plus. Elle a peur d'une réunion de cabinets. Mais elle veut pouvoir parler et agir en Italie au nom de l'Europe. Allez comprendre les hommes, ou, pour mieux dire, après les avoir bien compris, ne vous en impatientez pas ! Cependant, c'est à ne pas nous impatienter que consiste tout le mérite de notre conduite. Aussi, vous voyez le calme et la longanimité qui caractérisent nos réponses à la Cour d'Autriche. Nous ne quitterons pas la forte position que nous donne notre réponse à Zéa, et le mémoire du 20 avril. Il s'agit aujourd'hui de ramener les autres cabinets aux voies que nous tracent les principes de droit et les transactions. Voilà pour le moment le but que nous avons à atteindre ; et ce but éminent, nous étions presque sûrs de l'avoir atteint, dès que l'entrevue de Pesth a été déclinée.

Reste à savoir ce que les autres cabinets répondront aux propositions de l'Autriche du 28 août. Il est à désirer qu'il ne se donnent pas la peine de les discuter par écrit. Unissons-nous autour d'une table ronde, et puis nous verrons.

De quoi s'occupera-t-elle cette auguste réunion, et quelles seront ses délibérations ?

Vous verrez, par mon post-scriptum à Alopéus, que notre manière d'envisager l'état des choses dans le midi de l'Europe est simple, et que nous resterons dans le cercle bien tracé par les transactions antérieures et par les actes d'Aix-la-Chapelle. La question se réduit à savoir : « Comment faut-il mettre à exécution les engagements existants, à l'effet de garantir l'Europe de la contagion révolutionnaire ? »

On peut la garantir de deux manières. Ou en isolant les États pestiférés du reste de l'association européenne, ou en se livrant, d'un commun accord et d'après un plan sagement arrêté, à la grande entreprise de guérir radicalement les malheureux pays qui en sont infectés.

Ce second moyen ne saurait être mis en œuvre que lorsqu'une mûre délibération aurait démontré jusqu'à l'évidence :

Que le premier n'est point praticable et que, si les puissances l'adoptaient, elles risqueraient de donner au pouvoir de l'insurrection la sanction du temps, la plus redoutable de toutes.

Dans la supposition donc que la réunion des cabinets se décidât à agir activement et promptement contre le pouvoir insurrectionnel, quel serait le plan de leur conduite ?

Hoc opus, hic labor.

Les idées de l'Empereur vous sont connues, mon Général, elles sont énoncées très positivement dans le travail communiqué au cabinet britannique sur les affaires de l'Allemagne, elles sont reproduites dans le mémoire du 20 avril.

Il s'agit maintenant d'en faire l'application aux affaires d'Espagne et de Naples. Tel est le thème que je vous prie de méditer. Une bonne dépêche ou un mémoire de votre composition nous serait d'un grand secours. Je ne vous fait pas de compliments, comme je ne me fais pas illusion sur les grandes difficultés qu'il faut aplanir, pour résoudre d'une manière utile et pratique ce vaste problème. Si une seule puissance devait penser à opérer à elle seule, rien ne saurait être plus facile. Mais il faut constituer de cinq cabinets une unité morale et politique. Tirez-vous de là ! Et cependant, c'est la condition *sine qua non*.

Je passe maintenant à une autre question. Elle n'est pas moins intéressante. M. de Richelieu paraît disposé à se rendre en personne à la réunion. Mais le favori ne saisira-t-il pas cette occasion pour reprendre sa place ? Vous savez que c'est durant les conférences d'Aix-la-Chapelle qu'il a organisé les intrigues qui ont amené la fameuse réforme ministérielle de la fin de l'année 1818.

Pensez-y, mon Général, et faites bien sentir au duc, qu'à cette heure même, si l'administration et la politique française n'avaient pas pour garant de leurs principes la personne de M. de Richelieu, cette administration et cette politique se présenteraient aux yeux de l'Empereur sous le même point de vue que celles des deux monarchies révolutionnaires, je veux dire de l'Espagne et de Naples. La France se trouverait aussi placée dans la double alternative, ou d'être isolée, ou d'être traitée hostilement.

Il y a de quoi frémir d'horreur et d'épouvante. Tout ceci est bien entre nous. Mais il est bon que vous en soyez instruit, et que le duc n'ignore point tout le bien qu'il fait et qu'il fera au monde, en restant ferme à son poste.

S'il juge donc plus prudent de faire représenter la France à la réunion par un ambassadeur, nous aimons à croire qu'il ne confiera pas ce rôle à M. de Caraman.

L'Empereur y a réfléchi, et, dans l'hypothèse que nous venons d'indiquer, ce serait le général Lauriston, et, si l'on veut lui adjoindre quelqu'un, le comte de La Ferronnays, que Sa Majesté Impériale verrait avec une entière satisfaction remplacer M. de Richelieu à Troppau.

Ce choix n'est pas indifférent, je me dispense de vous en dire davantage.

Je finis cette longue lettre, etc.

N° 134. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Varsovie, 15/27 septembre 1820.

Nous profitons du départ de M. Bécheu de La Sancie, pour nous expliquer confidentiellement avec le duc de Richelieu, au sujet des idées que développe une lettre qu'il m'a écrite en date du 17/29 août.

Vous trouverez ici, mon Général, la copie de notre réponse, approuvée à Varsovie le 14/26 septembre 1820. Quelques observations que nous allons y ajouter vous feront connaître les motifs de notre langage.

Nous nous contentons de répéter à M. de Richelieu ce que nous avons déjà dit à toutes les Cours alliées, sur la nécessité d'opposer, aux dangers dont la civilisation européenne est menacée, les salutaires effets de l'union et de la concorde. Mais nous avons une raison de plus pour en rappeler tous les avantages au premier ministre de S. M. Très Chrétienne, car sa lettre nous avait paru déceler une tendance remarquable à ne considérer, dans la plus grave des questions dont la politique se soit jamais occupée, que les convenances particulières du cabinet des Tuileries, sans voir que cette question est celle de l'existence ou de l'anéantissement de l'ordre social tout entier.

Le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne paraît craindre l'effet que produiraient, à l'époque des nouvelles élections, les armements de l'Autriche, la marche de ses troupes et l'intervention isolée de cette puissance dans les affaires de Naples.

Il semble croire, en second lieu, que, si les opérations de la Cour de Vienne en Italie devenaient indépendantes de l'Alliance générale, le Roi, comme chef de la maison de Bourbon, serait autorisé à interposer sa médiation entre l'Autriche et le royaume des Deux-Siciles.

Nous pensons qu'il faut considérer les choses d'un point de vue plus élevé, et nous faisons sentir à M. de Richelieu qu'aucune mesure partielle ne peut aujourd'hui être efficace; que tout système adopté préalablement à la réunion des cabinets serait dangereux, et que le premier intérêt des puissances est de faire *cause commune* contre l'ennemi commun.

1. Lettre du comte Capo d'Istria au duc de Richelieu, Varsovie, 15/27 septembre 1820, publiée dans le tome LIV du *Recueil de la Société Impériale d'Histoire de Russie*, p. 551.

Nous convenons ensuite que la France peut sans doute jouer, au milieu de ses alliés, le rôle que paraissent lui assigner les liens de famille de sa dynastie, mais nous observons que ce rôle présuppose deux conditions :

La première serait que la France eût elle-même le sentiment de sa tranquillité domestique et le fit partager à ses alliés.

La seconde, que le ministère de médiateur fût déféré au gouvernement français du consentement unanime des cabinets réunis, et non pas sollicité par la France.

Toute démarche anticipée de sa part annoncerait des combinaisons exclusives, et ne pourrait, par là même, selon l'avis de Sa Majesté, qu'être préjudiciable au bien général.

La réunion de Troppau paraît irrévocablement arrêtée. Elle est fixée pour le 8/20 octobre, et, quoique nous attendions encore les réponses de la Cour de Vienne à nos dépêches du 31 août/12 septembre, nous venons déjà de recevoir de Berlin la nouvelle que S. M. le Roi de Prusse avait pris la résolution d'assister en personne aux conférences de Troppau.

Nous croyons donc que, jusqu'à cette époque, chaque cabinet devrait s'occuper uniquement des travaux préliminaires qu'exige la réunion, et chercher à s'environner de tous les moyens de salut qui seront en son pouvoir.

Le gouvernement français a, sous ce rapport, une grande tâche à remplir. Ce n'est point à la politique extérieure qu'il doit vouer ses soins et sa sollicitude, mais à l'affermissement des institutions sur lesquelles reposent les destinées de la France. Qu'il les préserve de toute attaque, qu'il fasse naître une juste confiance dans leur stabilité, et, quand il aura atteint ce grand but, quand des résultats incontestables attesteront le succès de ses efforts, ce sera dans cet heureux moment, qu'il pourra porter à ses alliés le secours de son utile intervention.

L'Empereur désire que vous développiez ces aperçus dans vos entretiens avec M. de Richelieu.

N° 135. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 4036)

Paris, 18/30 septembre 1820.

Monsieur le Comte, la présente dépêche est écrite deux jours après celle qui la suit dans l'ordre des numéros, et qui était prête à partir avec la pièce qui lui est annexée, lorsque l'expédition de Votre Excellence, en date du 6/18m'est parvenue.

Ayant examiné les ordres et les directions qui m'ont été transmis, j'aurais eu peut-être des motifs pour modifier mon premier travail ; mais j'ai préféré de le soumettre à Votre Excellence tel qu'il avait découlé de ma plume. Les raisonnements qu'il contient peuvent se ressentir des données qui me manquaient, mais aussi ils ont l'avantage de paraître tels que je les ai formés en traitant la question sans être sous l'influence d'aucune opinion précédente. Cette observation n'a nullement pour objet de les défendre, mais simplement de vous prier, Monsieur le Comte, d'y avoir égard en me lisant.

Les communications que j'ai dû faire au gouvernement français m'ont paru avoir rapport à deux objets principaux : la démonstration de la nécessité d'une réunion des cabinets, et la possibilité de prendre quoique à regret, des déterminations, non pas contraires aux opinions de l'Angleterre, mais nonobstant son refus d'y participer d'une manière formelle.

Les instructions qui m'étaient déjà parvenues de la part du cabinet impérial m'avaient autorisé et fourni en même temps des arguments suffisants pour démontrer et faire prévaloir le premier point auprès de la Cour de France. Ni les insinuations expresses du ministère anglais, ni sa déclaration de ne pas vouloir concourir à la conférence projetée, ni les communications incertaines du prince de Metternich n'avaient pu affaiblir l'impression faite par les arguments que Votre Excellence m'avait ordonné d'employer, et le ministère du Roi s'était déjà prononcé d'une manière définitive sur la convenance, même la nécessité, de traiter en commun et directement par les souverains, ou des ministres accrédités par eux, les grandes questions desquelles dépendent la paix publique et l'existence de la société entière ; ainsi, la tâche qui m'a été réservée dans les dernières conversations que j'ai eues avec le duc de Richelieu et le baron Pasquier n'a été que celle de nous confirmer mutuellement dans le principe déjà adopté.

Le second point est tout à fait nouveau ; et, quoiqu'il eût été prévu dans les différentes conférences que nous avons eues précédemment, cependant, n'étant pas obligés de nous décider sur la question, nous l'avions traitée sans oser la fixer d'une manière définitive.

Mon mémoire contient l'impression que j'avais rapportée de cet examen avec le ministère français, avant de recevoir les derniers ordres, et Votre Excellence verra à quel point la résolution avait paru dangereuse, et combien on s'était attaché à chercher des équivalents pour l'éviter dans ce qu'elle aurait eu de nuisible.

Les observations contenues dans la lettre au prince de Metternich ont

ramené la discussion, sans cependant la rendre plus aisée à résoudre. Le cabinet français pense que l'Autriche n'y consentira jamais, et que la Prusse n'osera pas sortir des hésitations qui la caractérisent dans tous les cas où les autres puissances diffèrent d'opinion.

Indépendamment de ces considérations étrangères à elle-même, la France ne voudrait pas trop se mettre en contradiction avec la Grande-Bretagne de manière à lui fournir des motifs de plainte ou de ressentiment, d'autant plus que, se trouvant en quelque sorte exposés aux mêmes inconvénients qui résultent de la forme des gouvernements réciproques, les libéraux de ce pays pourraient s'autoriser de la conduite du gouvernement anglais pour attribuer aux mesures séparées et contradictoires prises par le ministère, un caractère contraire aux principes que le monarque constitutionnel de la Grande-Bretagne aurait refusé de reconnaître.

Il est vrai, comme il a été observé, que cet argument croulerait par sa base, puisque le cabinet anglais ne conteste nullement les principes, mais craint simplement de les avouer, ce qui change entièrement la question; cependant, on paraît appréhender les conséquences de la non-participation de l'Angleterre, et on pense même que l'Autriche ne se décidera jamais à délibérer sans elle ou sans la satisfaire amplement.

Dans cette situation, les instructions qu'on prépare pour M. de La Ferronnays se ressentiront jusqu'à un certain point de l'embarras où les complications autrichiennes et les craintes que Lord Castlereagh s'exagère doivent naturellement jeter le cabinet des Tuileries.

Toutes les fois qu'il s'agira de délibérer collectivement, la France a un si grand intérêt à se rendre partie intégrante de l'alliance générale, qu'elle soutiendra les doctrines et embrassera toutes les mesures propres à mettre celle-ci en action; et, comme elle ne désire que d'empêcher, s'il est possible, chez les autres les révolutions qu'elle appréhende dans son propre sein, nul doute que les délibérations tendant à cette fin ne soient embrassées avec zèle.

En appliquant ces dispositions à la question qui nous occupe, c'est-à-dire à la conduite à tenir envers le royaume de Naples, et en supposant que l'Angleterre refuse de délibérer en commun, il reste, à mon avis, deux expédients à prendre quant à la forme: le premier, que les quatre puissances continentales se décident à se concerter entre elles; le second, que l'Autriche, comme la plus intéressée, se prononce envers les autres, et que celles-ci, l'Angleterre y comprise, consentent, sans se

compromettre ostensiblement, aux doctrines et aux mesures dont on sera déjà convenu avec la Cour de Vienne.

C'est la forme qui m'avait paru la plus propre à concilier les opinions et à faciliter la situation de chacun, sans produire un éclat et sans arrêter l'action de l'alliance.

La France la préférerait, plutôt que de donner l'exemple d'une division que le temps ne ferait qu'agrandir, et que les ennemis de l'ordre représenteraient comme la fin du pacte qui nous unit.

La situation est des plus délicates ; le besoin de prendre un parti et la volonté qui règne d'en chercher un bon, l'indiqueront à la Conférence, malgré les difficultés qui se présentent à l'esprit lorsqu'on raisonne et qu'on combine isolément.

Toutes ces observations ne se rapportent jusqu'à présent qu'à la forme de délibérer ; quant à la révolution de Naples, l'unanimité la plus parfaite semble régner dans la manière dont les puissances l'on jugée. La manifestation de leurs principes à cet égard et leur conduite ostensible ont déjà donné au monde l'idée de ce qu'elles pensent, et provoqué l'expectative la plus anxieuse sur ce qu'elles vont faire ; ainsi leur situation à ce sujet n'est pas libre ; elle ont pris l'engagement de soutenir les principes, du moment qu'elles en ont dénoncé la violation et qu'elles ont les moyens de les faire triompher.

Les changements arrivés à Naples ont été trop sagement caractérisés par une foule de documents authentiques, pour faire ici l'énumération ou la démonstration des mêmes vérités, et l'état du pays paraît en avoir amplement justifié le danger et les conséquences.

La Sicile est en guerre civile avec elle-même et contre l'ordre des choses nouvellement établi ; et la capitale des deux royaumes est menacée à chaque instant des plus vives agitations. Votre Excellence en aura eu la preuve dans les rapports que j'ai eu l'honneur de lui transmettre de la part du comte de Stackelberg, et les dernières nouvelles annoncent que les dangers à cet égard sont loin d'être diminués.

L'incluse contient les détails les plus récents parvenus au ministère français ; s'ils sont exacts, comme il convient de le présumer pour la plus grande partie, il serait illusoire de s'attendre qu'il puisse résulter de tant de doctrines, de passions et d'intérêts discordants, l'organisation simple ou constitutionnelle d'un royaume ainsi situé.

C'est un grand malheur que les révoltés de Naples aient adopté pour modèle de leur gouvernement la constitution d'Espagne. Par cette imitation servile, ils ont, premièrement, montré plus d'esprit de secte que de

patriotisme, et une inconsideration qui a trahi à la fois la légèreté et la perversité de leur conduite. Indépendamment de ces considerations, la constitution espagnole est la moins propre à servir d'instrument de bonheur ou de sécurité à un peuple nombreux, dans l'état actuel de civilisation et de corruption des sociétés européennes. C'est une démocratie pure avec un roi objet de division lorsqu'il cède, et sujet d'épouvante lorsqu'on pense qu'il peut résister.

Ces saturnales politiques peuvent durer comme des fêtes révolutionnaires, mais elles ne fonderont jamais des institutions permanentes et salutaires à la masse de la société.

La révolution d'Espagne, après avoir dévoré le Portugal, trouve la mer et les montagnes, une grande différence de mœurs et de préjugés encore actifs qui l'arrêtent. Son influence sur la France est nuisible sous le seul point de vue du succès d'une révolte militaire; quant aux institutions civiles, les Français en possèdent qu'ils regardent comme meilleures et qui sont en pleine activité. Leurs divisions ont une autre origine, et, excepté le scandale d'une rébellion armée, ils n'ont rien à imiter ni à emprunter de la part de l'Espagne.

Les changements arrivés à Naples ont, au contraire, un autre caractère, parce qu'ils ont éclaté sur un autre théâtre. Premièrement, eu égard au sort du royaume lui-même, qui peut se séparer ou tendre irrésistiblement à ce dénouement. Les puissances du continent sont intéressées à l'empêcher : aussi longtemps que le souverain de la Sicile résidera à Naples, jamais il ne séparera ses intérêts de ceux qui peuvent l'atteindre; mais, si la première est indépendante, elle croira avoir un maître à Palerme, lorsque, dans le fait, il existera dans les arsenaux de Malte.

A ces inconvénients, s'ajoutent ceux qui menacent Rome et Turin. La confirmation et le succès de la révolte de Naples sont des proclamations sans cesse agissantes pour en provoquer de semblables dans ces deux États. Le mal ne consiste pas tant dans les réformes, qui seraient peut-être désirables, que dans les crimes qui les préparent et dans les révoltes qui en produisent de nuisibles.

L'Autriche, dans ce cas, sera obligée de se retrancher dans ses propres États et de voir un ennemi dans chacun de ses sujets italiens. Son gouvernement, qui, dans son action naturelle, pèse par la masse plus qu'il ne blesse par ses actes journaliers, deviendra nécessairement tyrannique, parce qu'il sera forcé d'être craintif et soupçonneux. Un tel état de choses fait frémir, et cependant on va s'y trouver engagé si on ne prend pas les remèdes convenables.

Au milieu de tant de difficultés diverses, indiquer le meilleur de tous les partis, ce n'est pas un mérite auquel il me soit permis d'aspirer ; je pourrais oser à peine soumettre à l'examen de Votre Excellence celui qui se présente à mon esprit.

Premièrement, il me semble que ce serait confirmer la révolte de Naples par l'assentiment de tous les souverains et tomber dans une contradiction éclatante, que de laisser ses auteurs dans la jouissance de leur rébellion ;

Qu'il serait trop présumer de leur force ou de leur sagesse, que d'espérer qu'ils parviendront à s'organiser d'une manière stable et légitime et à conserver longtemps les deux royaumes sous le même sceptre ;

Que les souverains ont tous trop dit et la Cour de Vienne déjà trop fait, pour arrêter ses troupes ou rétrograder sans s'exposer à des malheurs qu'elle ne voudra pas encourir et que personne ne lui désire ;

Que, d'un autre côté, elle ne doit pas se dissimuler les difficultés de conduire cette entreprise à une conclusion convenable, et qu'elle ne peut y parvenir sans l'association morale de toute l'alliance et sans la coopération de la partie saine et le ménagement le plus délicat des intérêts et des opinions de la population des Deux-Siciles ;

Qu'au lieu de donner à son expédition le caractère d'une croisade, elle doit au contraire la faire regarder comme un moyen d'ordre public adopté avec le consentement ou exprès ou tacite de l'Europe fédérée ;

Que, de son côté, le gouvernement actuel de Naples, loin de faire des armements inutiles, qui le jettent nécessairement dans des mesures violentes et révolutionnaires, doit se garder d'opposer aucune résistance. Cette attitude place la famille royale dans la seule position qu'elle peut prendre ; elle lui conserve la liberté de contenir par son influence morale les effets de la domination momentanée des Autrichiens, et lui donne tous les avantages de traiter et de combiner avec eux, sans confusion ni irritation, les premières mesures de l'occupation, qui sont les plus critiquées et les plus dangereuses ;

Que, le calme ainsi rétabli, une conférence européenne séante à Naples doit s'occuper, de concert avec le Roi des Deux-Siciles, de l'organisation future du pays. Il serait téméraire de se dissimuler les difficultés d'une pareille opération, mais si elle est tentée avec zèle et sans préjugés, si les personnes marquantes sont consultées et les opinions et les intérêts ménagés avec le moins de prévention possible, le résultat ne saurait manquer d'être plausible.

Ce n'est qu'avec la plus grande méfiance de soi-même qu'on ose mettre en avant son propre jugement, sur des matières qui prêtent à tant de vues différentes, même parmi les mieux intentionnés, mais je ne saurais m'empêcher de croire qu'il y a dans l'ensemble de ce système quelque bien à espérer.

L'alliance, premièrement, au lieu de se montrer comme une fédération contre la liberté, n'interviendrait que pour faire cesser la licence, et son action, une fois mise en évidence, dans une circonstance aussi solennelle, imposerait silence à tous les détracteurs de ses principes et de ses intentions.

Sous son égide et profitant plus ou moins de l'expérience, le Roi de Sardaigne et le Saint-Siège lui-même auraient le temps d'opérer quelques réformes utiles et de faire quelques concessions opportunes, qui seraient d'autant plus honorables qu'elles n'auraient pas été imposées par la violence.

La présence des armées autrichiennes hors de leur territoire cesserait d'être nécessaire, à mesure que les souverains et les peuples seraient réciproquement satisfaits, et cette crise qui paraît nous menacer des plus terribles bouleversements, se résoudrait dans une pacification durable.

Aucune des puissances ne trouve dans son gouvernement intérieur le moindre obstacle qui l'empêche de prendre part à ce grand ouvrage de conciliation; les monarchies tempérées le regarderont comme une occasion de faire valoir l'équité de leurs principes, et les constitutionnelles, l'influence de leurs institutions, et je ne crois pas me flatter en vain, en assurant que l'Angleterre elle-même n'hésiterait nullement à participer à une si juste et si noble entreprise.

L'Italie indépendante ainsi pacifiée et sagement réformée réagirait sur l'Espagne d'une manière salutaire et nous dirions décisive, si, comme on a droit de l'espérer, la France triomphait par la force de ses institutions des difficultés qui l'obsèdent encore. La démocratie de la Péninsule rougirait devant l'équilibre du pouvoir sagement combiné parmi ses voisins, et les personnes les plus éclairées qui existent même aujourd'hui dans les Cortès et dans la nation s'empresseraient de profiter de l'époque très prochaine à laquelle la constitution admet la revision, pour l'amender dans les parties et les dispositions les plus erronées.

La révolution de Naples, qui jusqu'à ce moment n'est qu'une cause d'alarme et de division, pourrait ainsi devenir le motif occasionnel d'un système réparateur, opéré et soutenu par l'influence de l'alliance

générale, et qui mettrait un terme à ce mouvement irrégulier qui menace de jeter la société dans une confusion irrémédiable.

Le ministère français va s'occuper immédiatement des instructions destinées à ses représentants à Troppau ; la brièveté du temps, les occupations extraordinaires auxquelles a donné lieu la naissance d'un prince, ne nous ont pas permis de nous expliquer en détail sur les points que je viens d'indiquer, mais j'ai raison de croire que l'ensemble ne répugne nullement à la manière de voir de ce cabinet.

Lorsque je réfléchis à la prolixité de cette expédition, aux contradictions peut-être qu'on peut y rencontrer, eu égard à la différence des moments et à celle des informations que je possédais lors de la rédaction des diverses pièces qui la composent, je crains ou d'abuser de votre tolérance ou de ne pas assez justifier mes opinions.

Mais en considérant qu'elles ne sont que des aperçus soumis à un scrutin plus éclairé, j'espère d'obtenir l'indulgence que la nature même du travail me permet d'implorer.

N° 136. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 4037)

Paris, 2/14 octobre 1820.

Monsieur le Comte, le ministère vient d'être informé par le marquis de Caraman de la proposition faite à Notre Auguste Maître de transporter la réunion de Troppau à Vienne. Dans l'incertitude de l'issue de cette démarche, le cabinet français expédie en Autriche les dépêches qui étaient destinées pour la Silésie, et j'en profite pour recommander la présente au comte Golovkine, avec prière de la remettre en personne, ou de la faire tenir par courrier *ad hoc*.

Ce nouvel incident est regardé ici comme la reproduction de l'entrevue de Pesth sous une autre forme. Quoi qu'il en soit, je m'empresse de rendre compte à Votre Excellence du résultat des conversations que j'ai eues avec les ministres français, en conséquence des communications du 15/27 septembre.

En réduisant leurs raisonnements aux termes les plus précis possibles, le duc de Richelieu et le baron Pasquier sont d'avis que, la Cour de Vienne ayant la première dénoncé la révolution de Naples et fait des mouvements militaires en conséquence, elle doit de même prendre l'initiative et présenter aux Alliés le plan ultérieur qu'elle veut suivre ;

Que, dans la supposition probable où elle soit décidée à faire marcher

ses troupes, il est indispensable de convenir des motifs de cette entreprise et d'arrêter le langage qu'il est prudent et nécessaire de tenir au monde pour la justifier ;

Que la forme du manifeste est réservée à la sagacité de la conférence, en se gardant néanmoins de laisser entrevoir le moins possible les divisions qui pourraient exister dans la forme, et en évitant scrupuleusement tout ce qui mettrait une des Cours dans la nécessité de déclarer qu'elle n'a pas adhéré et qu'elle désapprouve ouvertement le parti qui aura été pris ;

Que les deux principes qui ne doivent pas souffrir d'exception et qu'il est indispensable de regarder comme base du système, sont l'intégrité du royaume des Deux-Siciles et la conservation des droits légitimes du Roi et de sa famille ; on désirerait d'y voir ajouter la garantie du *statu quo* territorial en Italie et en général partout ailleurs, tel qu'il est fixé par les traités.

Si la Cour de Vienne ne veut pas s'expliquer à l'égard de la conduite à tenir relativement à la pacification et à la réorganisation du Royaume des Deux-Siciles, la France pense également qu'il est du moins nécessaire d'aviser à un mode de se consulter sur ce point qui, en dernière analyse, est l'objet de nos mouvements et de nos délibérations.

Que ce soit au moyen d'une conférence établie sur les lieux, ou par la médiation d'une ou de plusieurs puissances, le Roi suivra à ce sujet ce qui sera jugé convenable par la sagesse réunie de tous.

Ces hypothèses supposent la résolution prise de la part de l'Autriche de faire marcher les troupes. Si, au contraire, elle y renonçait, alors les négociations deviendraient plus nécessaires et devraient être plus efficaces. Le cabinet des Tuileries, dans ce cas, comme dans toutes les combinaisons qu'il peut prévoir, prouvera le désir de rencontrer l'assentiment général, et se gardera d'aucune démarche contradictoire ou isolée.

Après avoir ainsi protesté qu'ils sont prêts à faire aux principes et au maintien de l'alliance tous les sacrifices qui sont du devoir et de l'intérêt de chaque cabinet, le duc de Richelieu et le baron Pasquier m'ont témoigné les plus vives inquiétudes sur le résultat définitif des troubles du royaume de Naples. Le temps perdu jusqu'à présent, la manière vague dont la Cour de Vienne s'est exprimée, les inventions qu'elle produit sans cesse pour se fortifier de l'assentiment de tout le monde sans s'engager avec personne, paraissent au cabinet français une marche erronée et dangereuse pour la cause générale. Cette anxiété n'est pas motivée, ni par la crainte de nouvelles conquêtes que l'Autriche pourrait faire en Italie, ni par celle

des oppressions durables qu'elle oserait y exercer ; on sait jusqu'où sa puissance peut aller, et les obstacles qu'elle rencontrerait, si elle voulait outrepasser les limites de la justice. Mais le Roi appréhende infiniment qu'une méthode d'agir incertaine et obscure, mise à exécution de préférence et exclusivement par le pouvoir le plus impopulaire, au lieu de comprimer la révolution de Naples et de calmer les mouvements sourds de la Péninsule, ne finisse par les irriter davantage et les rendre plus universels. Dès que l'Autriche se charge à elle seule d'employer les armes, c'est une raison de plus de mettre en action et en évidence la politique de tous les autres, et de les associer dans les mesures de conciliation, qui ne seront jamais réputées sincères, si elles n'obtiennent pas la garantie des cabinets considérés comme plus désintéressés et en conséquence plus justes. Ces vérités ne sont pas dictées par des préférences ou des soupçons, elles dérivent de la nature même de la chose dont on traite.

Un courrier de Naples, arrivé hier, annonce l'ouverture du Parlement, faite par le Roi en personne. Les révolutionnaires ont voulu le compromettre par cette précaution, nonobstant l'*alter ego* du Prince Vicaire. Je sais ce que le comte de Stackelberg doit avoir mandé sur la liberté qui a accompagné cet acte de la part du monarque, et on a ici les mêmes informations ; mais l'existence d'une assemblée et le rôle que le souverain est obligé d'y jouer complique la question, qui le sera tous les jours davantage à mesure que l'on tardera à la décider.

Le chargé d'affaires de France mande que le ministre napolitain était inquiet des événements de la Sicile, et que les troupes rencontraient une trop forte résistance ; si telle est la vérité, sa situation deviendra critique par la crainte de la guerre étrangère, et au milieu des horreurs de la guerre civile.

Quant aux affaires de l'Espagne, aucune démarche directe ne paraît praticable dans le moment actuel. Les Cortés ont déjà opéré tant de ruines, et le Roi est si éloigné et si incapable d'adopter un système calculé de résistance raisonnable, que ce serait se compromettre en pure perte, que de se jeter entre la folie et la faiblesse. La monarchie espagnole ne peut attendre les leçons de la sagesse que de ses propres malheurs ; c'est une vérité affligeante, mais qu'il serait en même temps imprudent de se dissimuler. En soumettant ces observations, je ne prétends pas que l'alliance ne pourrait encore exercer une influence indirecte par des opinions saines, si elles étaient connues, et si on les lisait pour ainsi dire sur les physionomies des cabinets et de leurs représentants. Nul doute qu'une telle attitude ne manquerait pas de produire son impression habituelle ;

mais, au lieu de se montrer dans cette constante uniformité, les uns s'isolent, les autres se découragent, et la carte de l'Amérique intervient sans cesse pour jeter des nuages sur celle de l'Europe.

Le Portugal est dans l'état où l'ont précipité les finesses du comte de Palmella, réunies à la domination et à l'imprévoyance anglaise ; divisé entre deux Juntas insurrectionnelles, ce pays va subir l'épreuve qui doit précéder leur fusion. Nous verrons dans la suite quel sera le sort du Brésil et celui de la monarchie américo-portugaise en général, et le parti que prendra la Grande-Bretagne dans un événement qui la touche de si près.

Les nouvelles de Londres sont très importantes ; il y a peu de jours que tout le monde croyait à un changement de ministère ; cette opinion s'est affaiblie, mais elle est encore très probable. Le Roi est dans un état de fureur et d'anxiété qui empire encore davantage la situation, déjà mauvaise, où il s'est jeté ; il a provoqué un scandale qui affecte la couronne et son pays d'une manière déplorable ; dans le cas d'une nouvelle administration, je suppose qu'elle sera formée des chefs de l'opposition ordinaire. Si ce grand événement a lieu, il est de toute nécessité de les connaître et de les pénétrer ; il faut savoir s'ils veulent soutenir comme ministres les doctrines dont ils se sont servis pour le devenir. Ces ouvertures auront besoin d'être accompagnées d'une grande sagacité et doivent être commencées verbalement.

M. Decazes écrit que le duc de Wellington aurait désiré d'être envoyé à la réunion, mais que ses collègues ne s'y étaient pas décidés. M. Canning est encore à Paris, en attendant les événements de Londres.

La France est tranquille, au milieu des mauvais exemples qui l'entourent et malgré le germe de ses propres discordes. Le ministère vient de fixer les élections au 4 novembre prochain, n. st. Elles seront partielles, comme j'ai eu l'honneur de l'annoncer ; leur résultat donnera au monde une chance de plus ou de moins de repos ou de bouleversement.

N° 137. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

Varsovie, 5/17 octobre 1820.

Monsieur le Général, les dépêches de Votre Excellence en date du 20 septembre ont été portées à la connaissance de Sa Majesté Impériale, et, en nous chargeant de vous témoigner sa haute satisfaction, l'Empereur nous a donné ordre de garder dans le portefeuille réservé pour les pièces

qui fixeront l'attention du ministère de Sa Majesté à Troppau, ceux de vos rapports où vous traitez les questions dont l'examen va occuper les principaux cabinets de l'Europe.

Nous nous empressons de vous faire connaître, Monsieur le Général, ces dispositions de l'Empereur, afin que vous nous communiquiez, par la suite, toutes les observations que votre sagacité et votre grande expérience vous suggéreront sur le vaste objet de nos prochaines délibérations. Le service de Sa Majesté Impériale ne pourra qu'y gagner, et le ministère se félicite de vous appeler à remplir une tâche aussi importante,

Il nous serait difficile d'offrir pour le moment d'autres matières à vos méditations. Nos dépêches du 26 septembre/8 octobre ont épuisé les questions préliminaires que pouvait aplanir la correspondance diplomatique. Les explications qui vont avoir lieu à Troppau nous apprendront si, en effet, ces questions sont aplanies, ou comment elles peuvent l'être, dans le cas où les opinions seraient encore divergentes.

Les rapports de M. le comte de Lieven et les instructions que le chevalier Bagot vient de recevoir de son gouvernement, nous laissent peu d'espoir sur la coopération pleine et entière du cabinet britannique.

L'Empereur avait, au reste, prévu cette chance, et quelque regret qu'il éprouve de la voir se réaliser peut-être, il n'en est pas moins convaincu, ainsi qu'il nous a ordonné de le dire au prince de Metternich dans notre lettre du 30 août/12 septembre, que les déterminations de la Cour de Londres ne peuvent modifier en rien la nature des engagements que les autres puissances alliées ont contractés, et dont leurs intérêts les plus chers réclament aujourd'hui l'accomplissement religieux.

Ainsi, vos instructions précédentes continueront à régler votre langage à l'égard du ministère de S. M. Très Chrétienne, si l'isolement où le gouvernement britannique paraît vouloir se placer inspirait quelque hésitation au cabinet des Tuileries sur la part qu'il doit prendre aux conférences de Troppau.

Le comte de La Ferronnays vient d'arriver ici. L'Empereur lui a accordé une audience, et ce ministre, tout en se félicitant de la mission dont le Roi l'honore, et qu'il partage avec M. de Caraman, a néanmoins déclaré à Sa Majesté Impériale que d'impérieuses considérations lui imposaient le devoir de solliciter l'envoi d'un troisième plénipotentiaire. Nous nous dispensons de rappeler ces considérations, mais, s'il nous était permis d'exprimer un vœu sous ce rapport, nous souhaiterions que le Roi et son ministère voulussent bien accueillir la demande très judicieuse de M. de La Ferronnays.

Ce dernier a chargé de ses dépêches un courrier qui est parti avant-hier, et, si M. le duc de Richelieu ou M. le baron Pasquier vous entretenaient de leur objet, vous êtes autorisé, Monsieur le Général, à énoncer l'opinion et le désir de l'Empereur.

Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre que S. M. le Roi des Pays-Bas a adressée à Sa Majesté Impériale, ainsi que de la réponse de Notre Auguste Maître. Ces deux pièces expliquent les motifs du voyage de S. A. R. le prince d'Orange.

En les communiquant d'une manière confidentielle à M. de Richelieu, il vous sera tout à la fois agréable et facile de lui prouver que les plus nobles sentiments ont porté le prince à la démarche qu'il vient de faire.

L'Empereur a reçu la lettre de notification de la naissance du duc de Bordeaux. Il s'empressera d'y répondre, et vous charge de porter au Roi ses plus sincères félicitations.

N° 138. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 1059)

Paris, 10/22 octobre 1820.

Monsieur le Comte, depuis la demande faite de transférer la réunion à Vienne, le ministère français, quoique dans l'incertitude du résultat de cette démarche, dirige ses courriers vers la capitale de l'Autriche, avec ordre néanmoins de passer outre et de se rendre à Troppau, en cas que la conférence y soit établie. Je profite donc de la circonstance telle qu'elle le présente pour informer Votre Excellence que, depuis le départ du prince Galitsine, je lui ai écrit le 5 octobre par occasion française, le 7 par la mission prussienne, et le 13 n. st. également par courrier envoyé de ce cabinet.

Le motif qui le détermine à cette nouvelle expédition est la nécessité de donner à M. de La Ferronnays des éclaircissements sur les complications que le temps et les événements apportent dans la situation des affaires à Naples, et de le mettre, autant que possible, à l'unisson avec la manière de voir qu'on cherche à présumer ici de la part de Notre Auguste Maître, quoiqu'il soit impossible dans ce moment de fixer au juste une opinion décisive.

La convenance de la marche des armées autrichiennes dans le royaume des Deux-Siciles devient, aux yeux de ce cabinet, tous les jours plus problématique. L'ouverture du Parlement napolitain, les engagements pris par le Roi, volontaires ou forcés, les délais dont les révolutionnaires ont

profité pour organiser le pays, du moins d'une manière apparente, font craindre que la question n'ait changé de nature, et que les remèdes qui étaient applicables dans le commencement ne deviennent de nouveaux inconvénients, aujourd'hui que le mal a tant fait de progrès.

Malgré ces hésitations, la France ne s'opposera nullement à la marche des troupes, si l'Autriche y insiste, mais elle est disposée, dans ce cas, à ne pas se charger d'en soutenir les conséquences, ni à se compromettre dans une pareille opération de manière à ce qu'on puisse lui en imputer les effets.

Les scrupules apportés dans cette affaire, si elle doit être décidée premièrement par la force, n'ont nullement diminué la conviction qu'il est indispensable de la terminer par l'intervention européenne. Il est de l'intérêt et de la dignité de l'alliance de ne pas laisser triompher sous ses propres yeux les projets de la révolte et de détruire cette imitation servile avec laquelle les séditeux affectent d'adopter la constitution démocratique de l'Espagne, contagion dangereuse en faveur des institutions les moins propres non seulement à fonder une monarchie tempérée, mais contraires à la stabilité et à la régularité de tout gouvernement quelconque.

Pour parvenir à ce but, le ministère du Roi croirait que la médiation *fortement* et *unanimentement* prononcée devrait peut-être, dans l'état actuel de la question, prendre la voie des armes. Elle aurait pour objet d'assurer premièrement la liberté du Roi, et de le mettre à même ensuite de combiner, avec ses propres conseils et en profitant des bons offices de ses alliés, une constitution qui émanerait de son autorité, et qui concilierait davantage les libertés publiques avec les droits de la monarchie et les besoins réclamés par les localités et les singularités mêmes du royaume des Deux-Siciles.

Ces différentes vues ne sont que des aperçus suggérés par l'incertitude où l'on a laissé, pour ainsi dire, tomber cette grande affaire. L'Autriche ne l'a traitée ni avec modération, ni avec force; l'Angleterre, pour ainsi dire, la renie.

Les souverains ou leurs représentants s'assemblent, non seulement sans avoir des idées arrêtées sur la question, mais sans avouer la part qu'ils sont décidés à y prendre; et, si Votre Excellence veut bien porter son attention sur ces complications, elle daignera juger avec indulgence et justesse à la fois des difficultés qui s'opposent à ce qu'on puisse se former des idées positives sur un objet, qui néanmoins se détériore tous les jours en restant plus longtemps dans le doute.

M. de La Ferronnays déplore que le duc de Richelieu n'intervienne pas

à la réunion. L'impossibilité de s'éloigner de Paris dans les circonstances actuelles lui a été démontrée de manière à le calmer sur ce point. Quant aux inconvénients qu'il appréhende de l'intervention du marquis de Caraman, on y a premièrement remédié par les instructions, qui leur sont communes, et on le charge ensuite de s'expliquer plus confidentiellement avec notre cabinet et de disposer ensuite son collègue à ne pas mettre obstacle à ce qui serait jugé convenable.

Toutes les informations qui arrivent d'Italie s'accordent à démontrer l'irritation qui existe contre l'Autriche ; cette disposition, qui était contenue par la crainte de se compromettre, devient manifeste aujourd'hui que la révolution de Naples et les hésitations du cabinet de Vienne lui ont fourni de nouveaux éléments. La faute insigne d'avoir proposé au Pape de demander l'occupation de son propre territoire et de recevoir garnison à Ancône et Civita-Vecchia, le désir témoigné à la Cour de Sardaigne de jeter des troupes dans Alexandrie, ont fini par éloigner tous les cœurs et réveiller tous les soupçons. Malgré ces bévues, qui seraient incroyables, si elle n'étaient pas des faits incontestables, la grande question du salut public reste intacte ; et il convient à la dignité et à l'intérêt des souverains de la résoudre sans la soumettre à la faire dépendre ni des tortuosités du prince de Metternich, ni des discours ampoulés et hypocrites des séditionnaires de Naples.

Les nouvelles d'Angleterre rendent l'issue du procès contre la Reine tous les jours plus problématique, et des complications sans cesse renaissantes mettent le ministère dans le péril le plus imminent. Les whigs se sont flattés de lui succéder, mais l'horreur que le Roi témoigne contre eux a augmenté les espérances du parti mitoyen, c'est-à-dire du marquis de Wellesley, soutenu par Lord Granville et peut être préféré par Lord Liverpool, s'il était obligé de céder la place à un successeur. Dans cette fluctuation d'opinions parmi les sages, et dans l'agitation que causent les turbulents et les révolutionnaires, la Grande-Bretagne, au lieu d'être un secours pour l'alliance, n'est qu'un inconvénient.

Il appartient à la prudence des souverains du continent de ne pas s'associer à cette crise, et de délibérer sur les objets qui les occupent sans se laisser influencer par des incidents qui, tout graves qu'ils puissent être, le deviendraient encore davantage, s'ils devaient paralyser le jugement et les mesures de tout le monde.

Le prince Cariaty est arrivé ici depuis quatre jours ; quoiqu'il se soit présenté comme simple voyageur, il a fait entendre qu'il avait des lettres de créance en qualité d'ambassadeur, si on voulait le recevoir. Le duc de

Richelieu et le baron Pasquier lui ont répondu que rien ne serait innové jusqu'au résultat de la réunion des souverains. Il s'est dit également porteur d'une lettre autographe du Roi son maître à S. M. Louis XVIII ; mais il n'a pas eu la permission de la remettre. Je pense qu'on persistera dans cette marche jusqu'à ce que les autres Cours y en adoptent une qui soit définitive, ou du moins arrêtée d'un commun accord.

Les Cortès de l'Espagne se sont décidées à ratifier la cession des Florides ; c'est de leur part un acte de politique ; de l'autre côté, les États-Unis ont obtenu le but de leur ambition et le point qui manquait à l'accomplissement de leurs entreprises futures.

La révolution intérieure du Portugal est consommée. Il est à présumer que ce n'est pas la dernière que ce royaume est appelé à subir. Le bruit s'est répandu à Madrid que l'ambassadeur de France mettait en avant les intérêts du duc de Cadaval, fils d'une princesse de Montmorency et sœur du duc actuel de Luxembourg. Le ministère français a démenti cette invention, qui est probablement l'ouvrage des Espagnols, afin d'affaiblir davantage les liens qui existent encore entre la branche régnante et le peuple de cette contrée.

Tous les esprits ici sont occupés des élections, sans néanmoins perdre de vue le sort de Naples, qui les travaille infiniment. Le ministère paraît acquérir de bonnes espérances ; ces pressentiments sont des indices favorables, mais bien loin encore des résultats.

Il y a quelques jours que l'ambassadeur d'Angleterre avait assuré la prochaine arrivée de M. Decazes.

En persistant dans l'opinion que j'ai du mal immense qui serait la conséquence immédiate de l'apparition de ce dernier, j'ai déclaré au duc de Richelieu que j'allais expédier un courrier pour annoncer cette nouvelle révolution ; il m'assura que le cas n'était pas si pressant, quoique j'ai eu raison de m'apercevoir que le Roi désirerait ce retour et que le favori a l'ineptie de le tenter. La seule résistance positive et absolue du duc peut écarter ce grand malheur.

Le baron de Vincent a donné les mêmes alarmes à sa Cour et n'a pas manqué de faire les mêmes protestations au président du conseil.

La princesse de Metternich étant venue à Paris dans l'intention d'y faire un long séjour, le prince a saisi cette occasion pour la faire accompagner par le chevalier Floret. Celui-ci a porté une lettre au duc de Richelieu contenant l'invitation de communiquer par son canal tout ce qui serait très confidentiel. Une pareille commission prouve qu'on n'est pas entièrement satisfait du zèle et peut-être de la sincérité du général Vincent,

et probablement que l'émissaire habituel et secret a des instructions pour sonder à Paris plus d'une personne. M. Floret a servi d'intermédiaire à toutes les communications du général Savary et du duc de Bassano avec le ministre autrichien durant leur séjour dans les pays héréditaires, et le ministère français craint de les voir renouveler. En concevant ces soupçons, le duc de Richelieu ne suppose pas un projet décidé de nuire, mais il appréhende cette continuation d'intrigue qui, en voulant tout prévoir et tout savoir, jette le trouble dans les esprits des mécontents et donne lieu à fonder des projets sinistres sur des données qu'ils ne s'aviseraient jamais de présumer, s'ils n'étaient pas, pour ainsi dire, éveillés par l'intérêt qu'on leur témoigne et l'importance qu'on leur donne.

L'assesseur de collègue Labenski a écrit de Francfort le 3/15 du mois ; je l'attends de retour de l'Angleterre avec le plus vif intérêt. La dernière expédition de Votre Excellence est du 15/27 septembre.

N° 139. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 17/29 octobre 1820.

Mon cher Comte, je vous suppose à Troppau, où vous aurez trouvé dans les portefeuilles une partie de ma volumineuse correspondance. Le comte Capo d'Istria a voulu que je lui transmette mes idées, surtout relativement à la question de Naples, et je l'ai fait. Je continue aujourd'hui par la même raison, quoique avec une grande méfiance de moi-même. Il est à regretter que le prince de Metternich ait compliqué la question en voulant rendre son plan parfait, c'est-à-dire tout autrichien ; malgré cela, pensez que la décision que vous prendrez doit censurer la révolte et détruire son ouvrage, parce qu'il dérive d'une source infecte et parce qu'il est détestable. Les moyens d'y parvenir, s'ils peuvent être tempérés, il faut les préférer, mais de manière à ce que le succès soit dans la main des souverains dès qu'ils s'en mêlent, comme ils ne peuvent plus s'empêcher de faire.

Nous sommes ici sur un pied supportable, et, en attendant mieux, lorsqu'on pense à toutes les filières par où on a dû sortir et aux dangers sans nombre qu'on a été obligé d'affronter, c'est encore un bienfait de la Providence que ce pays soit tranquille, lorsque tout croule ou s'agite autour de lui. En vous exprimant ma satisfaction et ma surprise à ce sujet, ne croyez pas que je chante victoire ; je m'applaudis seulement que nous n'ayons pas déjà essuyé la défaite.

Le ministère anglais barbote dans la fange où il s'est jeté; il perdra le fond du procès; le point de défense maintenant, c'est de ne pas se perdre lui-même, et je pense qu'il a des chances de se sauver. Le Roi déteste les whigs, et se croirait perdu entre leurs mains; l'autre parti, plus modéré, dit-on, n'est pas assez fort, et les gentilshommes des provinces aiment encore mieux se rallier à Lord Liverpool, qui les défend des radicaux, que de mettre en avant Lord Holland et C^o, qui probablement fraterniserait avec eux. Quoiqu'il en soit, le choc est grave et dangereux, et, si les institutions résistent à l'ineptie de ceux qui les défendent et à la malignité de ceux qui les attaquent, il faut convenir que les sages qui les ont faites ne ressemblaient pas à ceux qui les fabriquent de nos jours. En attendant, le cabinet est nul, craintif, pusillanime, et il nous déserte, comme nous l'avions malheureusement prévu dans des temps moins difficiles pour lui. Je suis curieux de leur voir aborder la question de leurs finances; si la tranquillité intérieure n'était pas menacée et que la paix ne fût pas troublée en Europe, je suis en général porté à croire qu'ils s'en seraient tirés; mais ces deux conditions, qui sont indispensables, ne sont pas tout à fait sûres. Les capitaux abondent, et leur commerce, de gré ou de force, s'introduit dans tous les points du globe; c'est la cause de l'augmentation de leur revenu durant l'année qui va finir.

En France, le trésor prospère et les contribuables ne gémissent pas; on diminuera l'impôt foncier de 25 millions environ; on prétend que cette mesure éliminera de droit une portion des électeurs les moins bien intentionnés.

La nouvelle de notre transaction avec Hope et Baring est maintenant publique, les actions de l'emprunt recherchées; nous jouissons d'un grand crédit, qui augmentera, si nous n'en faisons pas un usage trop fréquent.

L'Espagne aussi veut que l'on croie à sa bonne foi et à ses ressources; l'une et l'autre existent, mais il s'agit de savoir où. Les banquiers libéraux, alléchés par l'énormité de l'intérêt, ont promis de fournir quelque avance; ce n'est pour le moment que le dixième de la somme demandée, le reste ira avec la confiance, qui ne se commande pas.

Si le Saint-Esprit dirige ses ailes sur la terre, j'espère qu'il descendra à Troppau; il est des choses qui sont plus fortes que votre zèle, mais il en est d'autres qui dépendent de vous; si vous faites bien celles qui ne peuvent échapper à votre influence et qui sont dans le giron de vos moyens, votre tâche est remplie et ce premier succès servira pour en obtenir d'autres. C'est tout ce que je désire de cœur et d'âme, et ce à quoi je m'attends.

En écrivant à la comtesse, je vous prie de lui offrir mes hommages.
Votre très dévoué.

N° 140. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 1063)

Paris, 17/29 octobre 1820.

Monsieur le Comte, l'assesseur de collège Labenski est arrivé le 13/25 de Londres, avec les dépêches de Votre Excellence du 8 de ce mois. Je venais à peine d'en communiquer le contenu au ministère français, lorsque le comte Tolstoï me remit l'expédition qui lui avait été confiée, et qui a formé immédiatement l'objet de nouvelles méditations avec le duc de Richelieu et le baron Pasquier.

Avant d'en rendre compte, je me permettrai une seule observation préliminaire, relativement à la démarche faite par le prince Metternich, afin d'attirer la réunion des souverains à Vienne. Lord Castlereagh, en refusant de prendre part aux délibérations et d'émettre des votes à la conférence proposée, dit n'avoir jamais articulé qu'il interdirait à Lord Stewart d'y assister, et encore moins qu'il lui défendrait de suivre Sa Majesté l'Empereur d'Autriche dans son voyage à Troppau. Si ce fait est constant, on a de la peine à expliquer de quelle manière le ministre autrichien s'est permis de représenter l'opposé comme motif de son ouverture, lorsqu'il existe tant de raisons de croire qu'il ne devait pas ignorer les intentions du cabinet de Londres. M. Decazes mande que Lord Castlereagh, l'ayant entretenu sur ce sujet, n'a pu se dispenser de témoigner la surprise que cette contradiction lui causait, et c'est dans ce sens que l'ambassadeur de France en a fait rapport à sa Cour. Malgré la conviction où je suis que ces circonstances ont été relatées avec plus de détails par M. le comte de Lieven, j'ai jugé cependant de mon devoir de ne pas laisser ignorer le jugement que le cabinet français a porté sur la proposition de celui d'Autriche, et la juste idée qu'il s'est formée des motifs qui ont déterminé Notre Auguste Maître à la décliner entièrement.

Ayant de nouveau bien examiné les ordres et les directions qui m'ont été adressés sur la nature de la conférence de Troppau, sur les affaires qui peuvent être l'objet de ses délibérations, et sur la part que la France est appelée à y prendre, il m'a paru que les points principaux que je devais traiter avec les ministres français se réduisaient, premièrement à l'envoi d'un troisième plénipotentiaire, à la persévérance dans les engagements contractés, quels que soient les embarras et le découragement

que peut causer en quelque sorte la désertion de l'Angleterre, et finalement aux votes que la France exprimerait relativement aux affaires de Naples.

Toutes ces questions ont été examinées dans l'ordre où elles sont posées. Les difficultés que le cabinet du Roi rencontre dans l'envoi d'un troisième plénipotentiaire ne tiennent nullement à la nature des choses, mais, selon lui, à l'impossibilité de choisir dans le moment une personne capable de paraître à Troppau comme chef de la commission et avec l'ascendant et les lumières nécessaires pour la diriger. Le général Lauriston, quoique justement considéré sous plusieurs rapports, n'ajouterait rien, selon le langage des ministres du Roi, aux moyens qu'on voudrait augmenter; l'ignorance dans laquelle il est de la politique et du maniement des affaires ne le rend nullement propre à conduire celles qui se traitent aujourd'hui, tandis que son absence de la Bretagne, où il commande en chef dans ce moment, pourrait donner lieu à de graves inconvénients.

M. Lainé est un personnage respectable à tous égards et d'une grande utilité au milieu d'une assemblée délibérante, mais nullement versé ni habitué à débattre les questions d'État et de politique générale; sa répugnance invincible pour toute carrière qui suppose une responsabilité directe, ne le déterminerait jamais à se charger de celle pour laquelle sa réputation générale l'a fait désigner.

Les seules personnes qui pourraient remplir le but désiré seraient le duc de Richelieu ou le baron Pasquier lui-même; les circonstances intérieures s'opposent à leur déplacement d'une manière irrévocable. Dans peu de jours on va procéder aux élections; la Chambre des pairs est au moment de s'occuper de la dernière conspiration; on travaille à l'instant même à des mutations sérieuses dans l'armée; le favoritisme se réveille par accès; enfin, on est dans une de ces périodes critiques qui exigent toute l'unité et l'intensité des moyens, et qui ne permettent pas la moindre distraction ni le moindre affaiblissement, sans risquer un renversement.

Nous avons passé en revue tous les autres individus qui auraient pu être appelés à remplir les fonctions qu'on désirait leur destiner, et personne n'a paru obtenir un suffrage mérité. Il existe en France beaucoup d'esprit de théorie et de critique, mais pour la conduite, la prudence et la pratique des affaires politiques du jour, il est presque impossible de fixer son choix, surtout eu égard aux exceptions que les circonstances rendent nécessaires.

Les ministres français ne sont nullement alarmés de la condition de leurs plénipotentiaires, par rapport à leur rang dans la société, ou à

l'opinion dont ils jouissent dans leur pays. Tous les deux, quoique émigrés, ont professé des principes modérés dans les épreuves qui ont eu lieu depuis la Restauration, et, comme ils ont ordre de les soutenir dans la négociation à laquelle ils prennent part, les inconvénients qui peuvent résulter de cette objection ne semblent pas les inquiéter.

Quant à leurs rapports avec le cabinet impérial, le duc de Richelieu et le baron Pasquier m'ont assuré que le comte de La Ferronnays a les ordres positifs, premièrement de se considérer comme chef de la mission, et ensuite de ne rien communiquer à son collègue de tout ce qui est relatif à la manière spéciale et confidentielle de s'entendre entre les deux Cours et aux moyens qui peuvent être concertés pour le succès des vues qui leur sont communes. Ils ont ajouté que le marquis de Caraman est averti de se conduire avec la plus grande circonspection, et surtout de se garder de devenir un obstacle sous aucun prétexte et par aucune considération.

Je sens, et j'ai observé aux ministres français, que ces précautions n'écartent pas tous les inconvénients, et que ce ne sont que des palliatifs pour soutenir une mesure incomplète en elle-même. La raison plausible qui m'a été donnée en réponse, est la conviction que nulle autre affaire ne pourra être prise en considération, excepté celle de Naples, et, comme dans celle-ci on ne doute nullement que les plénipotentiaires russes et français ne se trouvent d'accord, les complications sur des hypothèses qui ne se réaliseront pas ne doivent nullement embarrasser les déterminations effectives qui ne peuvent manquer d'avoir lieu.

Cette manière de voir a déjà été soumise au cabinet impérial dans mes dépêches précédentes. On est persuadé ici que les affaires d'Espagne et de Portugal ont déjà échappé à l'influence européenne, et que la retenue et même la désertion de l'Angleterre sur ces grands objets ne permettent pour le moment de penser à aucune tentative efficace. Quant à l'Italie, le royaume de Naples excepté, il serait prématuré d'aviser immédiatement à la consolidation du reste. Le sort qui est réservé au premier influera sur les autres, et ce n'est qu'après l'avoir équitablement assuré, qu'on pourra justifier la conduite des Alliés et l'offrir comme point d'appui à tous les bons et comme un obstacle insurmontable contre les desseins des méchants.

Il résulte des déductions précédentes que le ministère français n'envisage la réunion de Troppau que comme essentiellement appelée à délibérer sur la révolution de Naples, et que M. de La Ferronnays est muni d'ordres et d'instructions suffisantes pour s'entendre avec le cabinet impérial sur ce point et pour agir d'accord avec lui. Afin de l'encourager

encore davantage à suivre la ligne qui lui a été tracée, M. de Richelieu et le baron Pasquier viennent de lui envoyer M. Prévost, homme de confiance chargé de l'aider dans le travail du secrétariat et de lui expliquer de vive voix encore tout ce qu'on attend de lui.

Quant à la persévérance dans les engagements existants, quelles que soient les déviations dont l'Angleterre peut donner l'exemple, le Roi n'hésite pas à la regarder comme une obligation qui n'admet pas d'exception. Il observe seulement que, dans tous les cas où il s'agira d'une mesure nouvelle, l'opposition ou les refus que la Grande-Bretagne pourrait y adopter méritent d'être sérieusement considérés. Si ces obstacles dériveraient des vues et des intérêts exclusifs du cabinet anglais, nul doute qu'ils ne doivent pas arrêter la marche des autres ; mais, s'ils étaient colorés du prétexte d'équité envers les nations et du respect qu'on doit avoir pour les droits qu'elles ont ou qu'elles s'arrogent de procéder à des réformes dans leurs gouvernements intérieurs, dans ce cas le ministère d'une monarchie constituée, comme celle-ci, aura besoin d'examiner scrupuleusement jusqu'à quel point il peut se mettre en contradiction avec ses voisins et hasarder de braver les clameurs qu'il doit s'attendre à voir éclater de la part de ses adversaires.

Dans des situations aussi délicates et lorsque les questions se réduisent à des suppositions et de futurs contingents, il est impossible de préciser suffisamment les idées et de fixer les doctrines sur de simples éventualités. Les circonstances, à mesure qu'elles se présenteront, et les cas sur lesquels on serait appelé à se prononcer, peuvent seulement concilier les obligations d'une stricte sévérité avec les règles de la prudence.

Les observations que je viens de soumettre à Votre Excellence servent, pour ainsi dire, d'introduction à la manière dont le ministère français se conduira dans la négociation de Troppau, où il est sommé de fournir un exemple de la nature et de la latitude de ses doctrines.

Ayant pris la matière en considération avec lui, j'ai dû m'apercevoir que le temps et les événements qui se sont succédé ont en partie altéré l'opinion qu'il avait conçue en premier lieu et qu'il s'était même empressé de communiquer aux autres alliés.

Lorsque la révolution de Naples a éclaté, ont dit le duc de Richelieu et M. Pasquier, tout était confusion et désordre ; les violences des carbonari, la révolte de la Sicile, les insultes faites au territoire du Pape, la menace même d'une invasion avaient jeté un tel odieux sur ces événements, que tous les esprits sages s'attendaient et désiraient même de voir les armes de l'Autriche étouffer ce nouveau volcan de trouble et d'insubordination.

Favorisé par ces circonstances, le prince Metternich, s'il avait agi alors, aurait rencontré l'assentiment universel ; mais sa conduite, d'un côté, et l'habileté des révolutionnaires de Naples, ont changé d'une manière sensible la nature de la question.

Au lieu de se croire autorisé à prendre un parti par le concours suffisamment avoué de l'Europe alliée, le ministre autrichien a voulu être appelé comme libérateur par le Saint-Siège, qui, à son tour, a refusé de s'attirer la responsabilité d'avoir provoqué une invasion par sa condescendance aux projets de la Cour de Vienne, lorsque celle-ci avait déjà annoncé les motifs généraux qu'elle croyait avoir de l'opérer sans l'invitation d'une puissance essentiellement pacifique. A cet expédient mal choisi, le cabinet autrichien a ajouté celui de vouloir imprimer une grande terreur à la Cour de Turin, et, dans les deux cas, il a insinué la demande de lui permettre l'occupation des places principales de ces deux pays, comme moyen de les protéger contre leurs propres dangers.

Ayant échoué dans ses tentatives, alors il a affecté de témoigner de l'indifférence. L'armée autrichienne, au lieu d'accomplir le plan qu'elle avait annoncé, s'est arrêtée ; le cabinet a feint d'avoir moins d'intérêt direct à l'entreprise, et s'est, pour ainsi dire, attendu qu'effrayés de leur situation, les souverains de l'Italie l'appelleraient à leur secours.

Cette expectative ne s'étant pas vérifiée et les suggestions des entrevues particuliers ayant encore moins réussi, on s'est trouvé alors obligé de soumettre la question à la réunion des souverains, non pas telle qu'elle était dans son origine, mais telle qu'elle est devenue par les événements subséquents.

Quelle que soit la nécessité où le Roi de Naples se trouve de se prêter à l'exécution de la constitution, ont dit les deux ministres, il n'est pas moins vrai que tous les actes extérieurs qui émanent de lui et de son fils, les serments qu'il prête, les proclamations qu'il signe, les règlements qu'il ordonne, sont censés des actes faits en liberté, et que leur influence tend journellement à compromettre celui qui les donne et ceux qui s'y conforment.

La réunion du Parlement a déjà lié, pour ainsi dire, la nation à la révolution, et les armements extraordinaires dans l'intention de défendre l'indépendance, quelque idée que l'Autriche se forme de leur importance militaire, associent tous les jours davantage les passions et les nouveaux intérêts à l'ordre des choses qui les a provoqués et qui seul peut les maintenir.

Toutes ces considérations, ont ajouté les ministres français, nous

font regarder une expédition militaire comme remplie des plus graves inconvénients. Si elle ne réussit pas, la défaite est applicable, pour ainsi dire, aux armes de toute la coalition, et, si elle parvient à détruire les résistances après beaucoup de sang versé, l'organisation future du royaume de Naples deviendra si difficile, que l'Autriche se croira autorisée par les dangers dont elle sera à la fois la cause et l'effet à perpétuer son occupation, ce qui donnera lieu peut-être à des querelles et à des divisions qui peuvent mettre l'existence de l'alliance elle-même dans le plus grand péril.

La conclusion de ce long raisonnement n'est pas difficile à prévoir ; le cabinet des Tuileries préférerait donc d'employer la négociation avant d'avoir recours aux armes, et il a de nouveau mis en avant l'idée que la France et la Russie veillent bien se charger d'entendre les ministres actuels du Roi de Naples, et de leur communiquer ensuite les conseils de la sagesse qui seraient arrêtés en commun.

Ayant observé que le plan tracé ne me semblait pas suffisamment spécifié, j'ai prié M. de Richelieu et le baron Pasquier de vouloir entrer dans des détails plus circonstanciés, et de m'indiquer le terme moyen par lequel ils visaient sans doute à remplir ces deux conditions, savoir : celle d'arracher à la révolte le fruit de son entreprise, afin d'être conséquent avec les principes avoués et avec nous-mêmes, et la seconde de constituer le royaume des Deux-Siciles d'une manière plausible et par des voies pacifiques.

A cette interpellation, ils ont répondu que la Russie et la France pourraient demander au ministère de Naples les preuves de la liberté du Roi et même de la sienne propre, lesquelles consisteraient dans les faits suivants : *l'ajournement du Parlement actuel, l'association d'autre individus dans le conseil, et enfin une commission de son choix pour aviser aux moyens de constituer et de réorganiser le royaume.* Ces préliminaires une fois obtenus, ont dit les ministres français, les puissances se concerteraient entre elles, afin d'établir une conférence dans la capitale même, munie d'instructions nécessaires pour la mettre à portée de prêter son appui et de communiquer ses lumières au Roi et à ses coopérateurs dans l'ouvrage susmentionné.

Il existe dans ces ouvertures quelques probabilités de succès, mais les ayant encore examinées, on n'a pu s'empêcher de convenir qu'elles dépendaient entièrement d'une force qui nous est inconnue, c'est-à-dire de la possibilité qu'auraient le Roi et le ministère actuel d'exécuter le plan proposé. Cette supposition serait sans contredit heureuse, si

elle se trouvait fondée, mais elle n'est rien moins que certaine, et, si la démarche restait sans résultat satisfaisant, la réunion de Troppau tomberait dans un discrédit qui serait la censure de son imprévoyance. J'ai dû observer en outre et en mon particulier, que l'idée favorite du cabinet français d'agir comme médiateur de concert avec la Russie rencontrerait des difficultés dans la susceptibilité et la jalousie des autres, et qu'en conséquence, il fallait plutôt tendre à les ramener tous à la même coopération, qu'à nous charger d'aucun rôle exclusif, pour éviter d'être soupçonnés, comme nous le serions infailliblement, de connivence et de sous-entendus particuliers.

Ces considérations ont élevé de nouveaux doutes, et, enfin, après avoir épuisé une multiplicité de combinaisons et envisagé les moyens et les obstacles inhérents à cette affaire délicate, je crois que le cabinet des Tuileries serait suffisamment disposé à se prêter au plan suivant :

« L'armée autrichienne sortirait de ses frontières et marcherait à travers le territoire romain.

« Elle serait précédée d'un manifeste au nom de l'empereur François, qui justifierait avec gravité, mais sans irritation, la nécessité de ces mouvements, et qui contiendrait en même temps l'offre de les arrêter dans le cas où Sa Majesté le Roi de Naples prouverait, par des actes émanés de son autorité, qu'il agit en pleine liberté, et qu'il avise aux moyens de gouverner et de réformer son royaume d'après la sagesse de ses conseils, sans être dominé par l'influence de la révolte.

« Dans le même temps, les puissances nommeraient des plénipotentiaires *ad hoc*, qui se rendraient immédiatement à Rome et qui précéderaient l'armée elle-même, lesquels s'annonceraient à Naples comme destinés à paraître dans cette capitale en qualité de médiateurs, dans le cas où Sa Majesté ajournerait son Parlement et ferait cesser toutes les mesures extraordinaires et révolutionnaires qu'on lui impose sous prétexte de défense.

« Si le ministère de Naples consent et qu'il parvienne à se délivrer de la démagogie qui l'obsède, alors les commissaires des puissances pourront dignement se présenter dans la capitale et assister de leurs bons offices et de leurs lumières le Roi et son cabinet dans les mesures, soit temporaires, soit permanentes, qui devront reconstituer le royaume de manière à ce qu'il soit d'accord avec lui-même et dans des rapports compatibles avec la tranquillité de ses voisins. Ce résultat paraît probable, puisqu'il admet à la fois et la présence des moyens coercitifs, s'ils deviennent indispensables, et l'emploi d'une négocia-

tion amicale, dont la réussite, cependant et à mon avis, sera proportionnée à la conviction que les révolutionnaires auront de la possibilité de voir employer la force, dès que leur obstination s'opposerait à la conciliation

Ces préliminaires, ou ils éviteraient la guerre et pour ainsi dire l'exécution militaire, ou ils la justifieraient complètement; d'ailleurs, il se présenterait dans les entrefaites tant d'incidents propres à décourager les esprits turbulents et incorrigibles, qu'il est à espérer de voir les modérés et ceux de tous les partis qui ne sont pas disposés à se livrer à aucun excès, se réunir et se déclarer en faveur du système qui seul peut les garantir de la domination étrangère et des atrocités des révoltes populaires.

En présentant ce plan, je ne suis pas entièrement autorisé à assurer que le ministère français en soit l'auteur: mais il m'a paru qu'il y consentirait, s'il trouvait dans notre cabinet des dispositions à le préférer. Le changement qui s'est opéré ici à l'égard de la manière de juger des affaires de Naples est presque total; la première impression les a portés à désirer les remèdes violents; les événements successifs ont amené d'autres réflexions, et les tergiversations du prince de Metternich sont parvenues à faire soupçonner que, s'il introduit une armée autrichienne dans Naples, personne ne peut prévoir l'époque où elle en sortira, parce que la peur ayant déterminé la mesure, le même sentiment en prescrira la permanence, et, dans ce cas, ou il faudra rompre, ou tolérer: deux alternatives que la prudence commande d'éviter.

Ces renseignements prouveront à Votre Excellence que M. de La Ferronnays refusera son adhésion, du moins expresse, à la marche de l'armée autrichienne, à moins qu'elle ne soit tempérée par quelque expédient qui offre au Roi et au ministère de Naples l'occasion et la possibilité de parvenir à un arrangement amical, et que, si le prince Metternich persiste dans son premier projet, la France lui déclarera qu'elle conserve la liberté de se conduire selon les circonstances.

Au milieu de tant de complications, je n'ai pu qu'exposer les faits et soumettre à Votre Excellence les idées qu'ils m'ont suggérées.

La comparaison et la discussion auraient contribué à les rendre plus justes, mais, obligé de juger par conjectures et sans pouvoir appeler à mon secours des esprits mieux informés et plus éclairés, ce n'est qu'avec la méfiance la plus sincère que j'ai osé les abandonner à l'indulgence du ministère impérial. Il est évident que la violence, sans être modifiée par aucune démonstration amicale, peut nous jeter dans une

position forcée et qui risque de devenir trop sévère ; mais si, de l'autre côté, les carbonari et les Muralistes assurent le triomphe de la démagogie et de la constitution espagnole, parce que les cabinets sont divisés d'intérêts et d'opinions, cette seule conviction peut bouleverser dans ses fondements les restes mal assurés de l'ordre social. L'affaire de Naples doit avoir une conclusion différente de celle qui existe aujourd'hui, ou bien le mot d'alliance n'a aucune signification politique.

Le Prince Cimitile est arrivé ici, chemin faisant pour se rendre à Londres ; j'ai reçu de lui la demande d'une entrevue, et je la lui ai accordée. Il m'a dit qu'il désirait me charger d'une lettre du Roi pour Sa Majesté l'Empereur ; ayant interpellé de quelle date elle pouvait être, il m'a répliqué du mois d'août, en ajoutant que c'était la même dont il était porteur lorsqu'il fut destiné à se rendre à Varsovie, n'étant plus retourné à Naples depuis cette époque. Je l'ai prié de me dispenser d'une pareille commission, lui ayant observé que, le comte de Stackelberg se trouvant à Naples, le Roi pouvait se servir de son canal pour faire parvenir à Notre Auguste Maître les communications qu'il jugerait nécessaires.

Les motifs qui m'ont décidé à me tenir dans cette réserve sont les suivants :

1° La lettre est d'une date si antérieure, qu'elle ne pouvait plus être d'un grand intérêt.

2° Le prince Cimitile n'ayant pas eu la permission d'accomplir sa mission et de remettre lui-même cette lettre à l'Empereur, il n'existait pas de raison pour qu'un de ses ministres accrédité dans une Cour étrangère dût servir d'intermédiaire clandestin pour faire parvenir à Sa Majesté ce qu'elle avait refusé de recevoir formellement.

3° Cette lettre pouvait contenir des insinuations contre d'autres Cours, et alors, ou elle aurait dû être communiquée, ce qui est toujours pénible, ou on aurait dû la tenir secrète, ce qui embarrasse la bonne foi.

4° La difficulté de répondre sans se concerter avec les autres, ou de refuser en ayant l'air de manquer à l'urbanité et même aux égards dûs au malheur.

5° Enfin la négative opposée par le comte Mocenigo à la même proposition, dont celui-ci avait eu la bonté de me donner connaissance, et le parti que MM. Cimitile et Cariatì auraient pu tirer de cette sorte de complicité avec moi, pour établir des communications secrètes avec notre Cour.

En persistant dans mon refus, je l'ai accompagné de toute la politesse

désirable, ce qui a donné lieu de sa part à me protester que, si on voulait s'entendre, on parviendrait à éviter les malheurs, dont le pays de Naples ne souffrira pas seul, puisqu'ils sont décidés, selon lui, à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Je lui ai observé que les dispositions à se rapprocher des Alliés par des condescendances, qui seraient plus utiles à eux-mêmes qu'aux autres, étaient sans contredit fort louables, mais, puisqu'il me parlait de résistance, je le priaï de considérer que la mesure prise d'armer une population aussi désordonnée que celle de sa patrie ne pouvait servir qu'à élever des obstacles contre cette même liberté et ce gouvernement modéré qu'ils cherchent, puisque, en dernière analyse, plus les lois sont tempérées, plus elles ont besoin d'obéissance, et que je ne voyais pas comment l'insurrection depuis l'Abruzze jusqu'à la Calabre pouvait devenir l'instrument d'une constitution légale et respectée.

Le pamphlet ci-joint venant de sortir, j'ai pris l'occasion de lui indiquer la conclusion de l'introduction, et de lui faire sentir combien lui et le prince Cariati devaient regretter qu'une production pareille, qui provoque à l'assassinat, vint coïncider avec leur arrivée à Paris. Il me répliqua que des amis imprudents sont plus nuisibles que des ennemis déclarés; sur quoi, je lui observai qu'il convenait de chercher des amis ailleurs que dans les auteurs des crimes et des révoltes, et que ceux qui travaillent à faire le bien sur la terre devraient mériter la préférence sur ceux qui ne s'occupent que d'opérer le mal.

Malgré mon refus de me charger de la lettre, il m'a paru avoir été satisfait de notre conversation, et m'a demandé la permission de la renouveler, ce à quoi je ne me prêterai qu'avec la réserve convenable.

Le soin d'obvier à toute fausse interprétation que l'intrigue ou la malveillance auraient pu ajouter à cette entrevue, m'a déterminé d'en parler au baron Vincent et de le mettre au fait en général de ce qui s'était passé, afin qu'il connût de moi ce qu'il aurait pu apprendre des autres d'une manière moins exacte et moins sincère.

N° 141. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 1064)

Paris, 17/29 octobre 1820.

Monsieur le Comte, mes rapports sur l'état de la France sont devenus si fréquents, et le sujet se trouve d'ordinaire si uniforme, qu'il me serait impossible d'offrir à l'attention de Votre Excellence quelque particularité bien intéressante dans cette occasion.

La nature du gouvernement fournirait ici assez de matière pour s'agiter sans avoir recours à des révolutions nouvelles, si les passions extrêmes et les exemples qui mettent partout l'autorité en danger, quelle qu'elle soit, n'entraînaient pas un nombre considérable d'hommes turbulents dans des voies erronées, que la résistance et l'irritation font souvent devenir criminelles.

Aujourd'hui les partis et l'expectative publique sont tous occupés des élections.

Le gouvernement travaille à réunir tous les amis de l'ordre et de la dynastie régnante, et cette tâche, qui ne devrait pas être bien pénible à l'aspect des dangers communs qui les menacent, devient cependant au moins difficile, attendu les disparates, les bizarreries et les ambitions, dont les gens modérés ont eu si souvent à se plaindre.

De l'autre côté, le comité insurrectionnel des soi-disant libéraux agit avec une suite et une régularité rarement surpassées par aucune des factions qui l'ont précédé, et aspire à préparer les éléments qui doivent le rendre formidable à la session prochaine.

Dans ce moment critique, le Roi a jugé de faire une proclamation à la nation et de lui parler le langage de la vérité. Les expressions qu'elle contient et les sentiments qu'elle manifeste sont destinés à calmer les inquiétudes et à détruire les prétextes de ceux qui attaquent la légitimité, en la représentant comme incompatible avec la Charte, le Roi ayant annoncé, au contraire, que leur indivisibilité fait leur force, et que la liberté de la nation et la conservation du trône doivent exister ou périr ensemble.

L'exhortation à donner de grands exemples à l'Europe, et la nécessité, pour ainsi dire, d'expier tous les mauvais dont la France a été le théâtre, est un conseil qui convient aux circonstances générales. Le reste sont des phrases d'usage ou bien des sacrifices que la sagesse même est obligée dans ce pays de faire à la vanité.

Le ministère a de fortes espérances de mettre les révolutionnaires en minorité, et de réunir autour de lui une majorité suffisante pour accomplir son plan. Sans entrer dans des détails sujets à une foule d'incidents, les points principaux restent invariables. Une élection générale après la session prochaine, et le renouvellement au moins quinquennal substitué aux nominations pour ainsi dire de tous les jours, qui sont dans le fait l'élément de tous les complots.

Si cette épreuve réussit, la France pourra se regarder comme définitivement constituée, et les crises à travers lesquelles elle a dû passer

depuis la Restauration seront des signaux qui lui apprendront les écueils qu'elle doit éviter pour ne pas s'exposer au naufrage.

Les partis que le ministère aura à combattre se ressentiront de leur ancienne origine. D'un côté, les doctrinaires se sont associés aux ultra-libéraux, et, par règle de progression, quoiqu'ils protestent le contraire, ils se trouveront au milieu des révolutionnaires. Les royalistes et le gouvernement se rapprochent, de l'autre; il serait à désirer que l'union entre ceux-ci fût complète dans l'esprit de modération, et que bien des gens, qui verraient une nouvelle révolution avec frayeur, voulussent se détacher de ceux qui les font.

C'est un phénomène digne d'attention que la confiance aveugle et l'obstination avec laquelle ces métaphysiciens politiques s'abandonnent à leurs théories. Cette secte, quoique discréditée par l'expérience de tous les âges, a été cependant le fléau de tous les législateurs qui ont tenté d'opérer des réformes utiles.

Sévère et méditative, elle cherche les inconvénients dans toute chose et dénigre les avantages; sans prétention de gouverner directement, parce qu'elle n'est ni politique, ni militaire, elle vise à dominer par influence, échappe à la responsabilité, lorsqu'elle se trompe, et appelle la vengeance sur ceux qui n'écoutent pas ses prédications; ennemie de toute religion positive, elle professe un déisme inerte, et vise à compenser l'odieux de son manque de foi, par une austérité de mœurs fondée sur l'orgueil et encouragée par l'effet qu'elle en attend dans l'esprit du public. Sans pitié pour les droits acquis, elle brise les liens les plus respectés de la société, pour se procurer la matière nécessaire à ses recompositions, et, lorsque les intérêts qu'elle froisse et les sentiments qu'elle voudrait éteindre lui opposent des résistances, elle devient inexorable, et cherche la cause du mal qu'elle fait dans l'indocilité de ses victimes. Ce germe de discorde a existé dans tous les temps et s'est développé plus ou moins, selon la faiblesse et les maladies de la société. Il est maintenant en France en pleine activité, et c'est lui qui l'inonde davantage de ses productions. Les coryphées de la doctrine, malgré leurs abstractions, ne dédaignent cependant pas les ressources de l'intrigue; leur but, dans ce moment, est le retour de M. Decazes à la présidence et celui du maréchal Saint-Cyr à la tête de l'armée, deux expédients qui ne sembleraient pas compatibles avec leur culte pour la liberté, mais qui s'accroissent très bien avec la haine qu'ils portent à leurs ennemis.

C'est à travers tous ces obstacles et ces nuances que le ministère sera obligé de marcher, et l'extravagance de quelques soi-disant royalistes ne

sera pas le plus petit obstacle qu'il aura à rencontrer; cependant, la situation générale est évidemment meilleure, et, à moins de quelque incident imprévu, il est probable qu'elle pourra le devenir encore davantage.

Les mutations de l'armée que j'ai annoncées, et que la dernière administration de M. de Saint-Cyr rendaient indispensables, s'opèrent dans ce moment. C'est une mesure délicate; mais, si elle réussit, on est persuadé que cet instrument, dont en dernière analyse on doit tout espérer ou tout craindre, sera délivré de ce qu'il contenait de plus dangereux.

Depuis l'éloignement de M. de Blacas, le Roi s'était refusé à nommer un ministre de sa maison. Cette place est d'une grande importance, parce qu'elle a dans ses attributions un patronage considérable et l'administration de plus de 40 millions par an, sans être obligée d'en rendre compte au public. M. de Richelieu a proposé, et le Roi a agréé, le général Lauriston. Le choix est raisonnable, et surtout parce qu'il est pris dans cette classe de la France appelée nouvelle qui n'a pas juré d'exterminer l'ancienne. A ces considérations, on peut ajouter l'illustration qui accompagne l'individu élevé à un poste aussi éminent; il est le chef réel de la Cour, parce qu'il en tient les finances, il travaille avec le Roi directement, il entrera probablement dans le conseil des ministres, et, enfin, il est placé auprès de ce trône dont l'ombre même cause tant de jalousies aux vanités insatiables de tant de monde.

Cette nomination et le cordon bleu donné à M. Lainé et au maréchal Suchet, réunis à mille autres preuves qu'on est prêt à accueillir les justes prétentions de chacun, et que les honneurs sont offerts sans exception de rang ou d'origine à ceux qui acquièrent des titres pour les mériter, devraient servir de démonstration en faveur du plan d'après lequel on est résolu de gouverner; mais les prétentions et les prétextes sont incalculables, et, quoiqu'il résulte toujours de ces mesures le bien dont la malignité ne peut pas les priver, au lieu de se calmer, elle ne fait que doubler d'efforts, toutes les fois qu'on lui ôte l'élément dont elle cherche à se nourrir.

La famille royale est plus unie, depuis le départ de M. Decazes, et je suis convaincu que, si cet homme ne revient pas pour mettre tout en confusion, cette union désirable deviendra journalièrement plus réelle.

Monsieur a vu le moment où l'on préparait en effet son exclusion du trône; il est persuadé que le système actuel a pour but de l'y maintenir, et, quelles que soient les alarmes que des intrigants intéressés cherchent à lui insinuer, sa conviction à cet égard n'est pas moins justement fondée

et inébranlable. Sa conduite est maintenant plus à ménager que jamais ; à la veille de prendre les rênes du gouvernement, il ne peut être indifférent pour personne, soit ceux qui espèrent en lui, ou ceux qui le craignent.

Le bruit que les doctrinaires et autres spéculateurs sur le retour de M. Decazes avaient fait courir de sa prochaine arrivée diminue. Dans le fait, il n'a pas encore formellement demandé de congé. Avant de s'aventurer, il a laissé la négociation au Roi, et ce n'est que la résistance de M. de Richelieu et de tous les autres ministres qui ont arrêté le projet. Malgré cette suspension, je regarde encore comme très prudent de mettre M. de La Ferronnays dans le cas d'écrire une dépêche grave à ce sujet ; si des conversations avec les trois souverains pouvaient la provoquer, elle en imposerait davantage. Veuillez bien, Monsieur le Comte, considérer la présence du favori auprès de son maître, comme la dissolution de tout ministère loyal et raisonnable. Les conséquences d'une telle hypothèse se présentent d'elles-mêmes.

M. le duc d'Orléans, sans conspirer, s'offre pour ainsi dire à tous les conspirateurs ; mais sa condescendance est trop banale pour que sa considération ne s'en ressente pas. Le Roi a refusé de recevoir le prince Cariati, et Son Altesse l'a mené dans sa loge pour donner acte au public de ses sentiments ; ces démonstrations ne sont pas d'une grande importance, mais elles annoncent les voies qu'on est prêt à suivre.

J'ai rendu compte à Votre Excellence de la sensation peu favorable qu'avait faite sur le Roi et sur son ministère la communication du baron Vincent au sujet des instructions secrètes dans le cas de la mort de Sa Majesté. Dès qu'on s'occupait de cet objet et que la Cour de Vienne, dans un mémorandum, présenta la formule qui a été adoptée depuis, j'en signalai les inconvénients, qui m'avaient frappé, et l'impression qu'elle ne manquerait de produire sur la portion de la dynastie qui y est intéressée. Ces doutes se sont maintenant vérifiés ; il est certain que l'ordre de reconnaître le successeur légitime, dès que tout le monde le reconnaîtra, n'est pas une preuve de sollicitude spéciale, et que la prescription de rester neutre devant un usurpateur qui occuperait les Tuileries peut prêter à bien des complots, si elle est connue, et entraîner encore plus de malheurs, si les événements nous portaient à la mettre à exécution dans le cas prévu.

Le vaisseau et les quatre frégates françaises destinées à se rendre dans la baie de Naples et à se réunir à l'escadre anglaise pour y rester en observation, doivent être déjà sous voile. Cet appareil de force maritime

ne pourra qu'être utile, puisqu'il en impose jusqu'à un certain point, sans danger de collisions immédiates.

N° 142. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

(N° 1)

Troppau, 24 octobre/3 novembre 1820.

Monsieur le Général, la possibilité d'un changement dans le ministère anglais, et les conséquences qui pourraient en résulter pour la politique de la Grande-Bretagne, ont fixé l'attention des cabinets assemblés à Troppau. Les Cours de Russie, d'Autriche et de Prusse ont expédié à leur représentant en Angleterre des ordres éventuels, entièrement conformes à ceux que nous venons de communiquer au comte de Lieven par la dépêche ci-jointe en copie.

Vous êtes chargé, Monsieur le Général, d'en donner connaissance au gouvernement de S. M. Très Chrétienne. Le motif et le but des instructions que reçoit le comte de Lieven prouveront au cabinet des Tuileries l'intérêt vif et sincère que les Cours alliées prennent au repos et au bonheur de la France.

Ce serait elle, en effet, qui se trouverait surtout menacée, si les nouveaux ministres britanniques manifestaient l'intention de ne point exécuter dans toutes ses clauses le traité du 2 août 1815.

Votre Excellence n'aura pas de peine à obtenir des ministres du Roi que la France prenne, dans le cas qu'une sage circonspection ordonne de signaler et de prévoir, la même attitude que la Russie, l'Autriche et la Prusse.

M. le duc Decazes recevrait en conséquence, et à tout événement, l'autorisation de se joindre aux démarches que les représentants de ces trois puissances feraient auprès du cabinet de Londres, et d'imiter leur conduite, soit que le gouvernement anglais reconnaisse ses engagements, soit qu'il cherche à les décliner.

L'Empereur charge Votre Excellence d'engager le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne à prendre ce vœu en considération.

N° 143. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

(N° 2)

Troppau, 28 octobre/9 novembre 1820.

Monsieur le Général, les pièces ci-annexées instruiront Votre Excellence du premier résultat des négociations de Troppau.

Il est d'une importance majeure. Les cabinets qui peuvent prendre ici une détermination immédiate, sont d'accord sur les principes qui doivent les guider dans les grandes questions du jour, et les ont tous déduits des transactions auxquelles l'Europe est déjà redevable de cinq années de paix et de tranquillité.

Ces principes se trouvent développés avec trop d'étendue dans la pièce intitulée : *Réponse du cabinet de Russie*, pour que nous revenions sur ce sujet. Nous croyons même l'avoir épuisé en démontrant, dans la dépêche ci-jointe adressée au comte de Lieven, que nos maximes politiques et les mesures qui en seront la conséquence pourraient être adoptées et soutenues avec avantage, même par les gouvernements constitutionnels.

L'Empereur vous invite donc, Monsieur le Général, à donner connaissance de cette dépêche au cabinet des Tuileries. Nous ne saurions nous empêcher néanmoins d'observer que, sous le rapport constitutionnel, sa position nous paraît différente de celle du cabinet de Londres.

L'Angleterre a peut-être une crise à redouter, mais il est difficile d'admettre que sa politique puisse réagir avec force, en bien ou en mal, sur sa situation intérieure.

Il n'en est pas de même de la France. Les révolutions couvent encore, il est vrai, dans son sein, mais plus sa politique extérieure sera grande par ses vues et pure par ses principes, plus elle augmentera la considération et la confiance que doit inspirer son gouvernement.

C'était d'ailleurs en France qu'avaient pris leur source les calamités qui, vingt-cinq ans, ont désolé l'Europe, et c'est peut-être de la France que partent maintenant même les secrètes instructions qui organisent au loin la victoire du crime ; c'est donc aussi à la France à s'associer la première au système que de pareils désastres commandent, lorsqu'ils menacent de couvrir encore une fois de deuil et de sang le monde civilisé.

Enfin, le cabinet des Tuileries n'ignore pas que les souverains fondateurs de la paix actuelle se sont vus forcés à prendre des mesures de précaution spéciales contre la France, pour le cas où de nouveaux bouleversements y ramèneraient le désordre et l'anarchie. Qu'elle prouve donc que ces précautions seront désormais inutiles, et qu'afin de proscrire de ses limites le pouvoir révolutionnaire, elle s'unit à ceux qui veulent le combattre dans d'autres contrées.

S'isoler de l'Alliance, serait aujourd'hui pour le ministère français transiger avec les artisans de discorde ; et transiger avec eux, serait se remettre d'avance à leur discrétion.

L'Alliance générale, ses principes et les mesures qu'elle arrêtera, offrent, par conséquent, autant de moyens indirects de salut au gouvernement de S. M. Très Chrétienne. S'il les emploie avec franchise, il va doubler sa force au dedans et au dehors. Le respect et les vœux de tous les hommes bien pensants l'environneront, lorsqu'il aura su montrer qu'il a repris son rang parmi les grandes puissances européennes, et l'audace des auteurs de troubles s'anéantira, quand ils verront l'inébranlable résolution où il est de ne composer avec les révolutionnaires d'aucune espèce, ni d'aucun pays.

Ces considérations font sentir combien il importe au gouvernement français de se joindre sincèrement à ses alliés, et de témoigner par un acte éclatant et solennel que ce n'est pas contre la France, contre ses libertés et ses droits, mais contre les révolutions en général et contre des crimes politiques qui feraient à la fois le malheur et la honte des nations modernes, qu'est dirigée l'alliance des principaux souverains de l'Europe.

Plus heureuse que la Grande-Bretagne, la France est pour le moment dans l'entière possibilité de prendre le parti qu'elle jugera le plus conforme aux intérêts de la cause commune. L'Empereur se plaît à espérer que le cabinet des Tuileries profitera de cette indépendance, et qu'après avoir médité les pièces que vous lui communiquerez, il nous fera reconnaître, par les instructions dont ses plénipotentiaires seront munis, qu'il est membre actif de l'Alliance européenne, qu'il en apprécie le but, et qu'il partage avec les autres cabinets le désir d'opposer la puissance de cette bienfaisante union aux progrès, tous les jours plus rapides, d'un mal dévastateur.

Votre Excellence est autorisée à donner lecture de cette dépêche, ainsi que de ses annexes, à M. le duc de Richelieu, ainsi qu'à M. le baron Pasquier.

N° 144. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

(N° 3)

Troppau, 28 octobre/9 novembre 1820.

Monsieur le Général, nous avons reçu, il y a trois jours, les dépêches de Votre Excellence en date du 17/29 octobre, et nous nous sommes empressés de les mettre sous les yeux de l'Empereur.

En approuvant votre conduite et les vues que vous énoncez dans vos rapports, l'Empereur appelle néanmoins votre attention sur le passage suivant de celui qui porte le n° 1063.

« M. de La Ferronnays refusera son adhésion, du moins expresse, à la marche de l'armée autrichienne, à moins qu'elle ne soit tempérée par quelque expédient qui offre au Roi et au ministère de Naples l'occasion et la possibilité de parvenir à un arrangement amical ; et, si le prince de Metternich persiste dans son premier projet, la France lui déclarera qu'elle conserve la liberté de se conduire selon les circonstances. »

L'Empereur désirerait que Votre Excellence obtint à cet égard des explications plus positives et, nous osons le dire, plus satisfaisantes.

Vous vous convaincrez d'abord, Monsieur le Général, par la teneur des pièces qui vous sont communiquées aujourd'hui, que les cabinets assemblés à Troppau cherchent avec la plus noble persévérance à combiner les moyens de rendre possible l'adhésion de toutes les Cours aux mesures qui seront arrêtées, et de ne recourir à la force des armes qu'au moment où une nécessité inévitable en commanderait l'emploi.

Il semble donc que le cas prévu par les instructions de M. de La Ferronnays ne saurait se réaliser. Ce qu'il y a d'ailleurs de positif, c'est que l'Autriche est décidée à ne point agir seule, et qu'en tout état de cause, c'est au nom de l'Alliance européenne qu'elle veut coopérer à l'exécution d'un plan général.

Quel serait donc le motif de l'isolement de la France ? Craint-elle des ambitions qui n'existent pas, ou nourrit-elle le dessein de créer un système particulier, dont elle deviendrait le pivot et le centre ?

La première de ces hypothèses nous paraît inadmissible, car nous sommes fermement persuadés que, de nos jours, tous les gouvernements ont reconnu l'impossibilité des conquêtes.

La seconde serait fâcheuse, et nous nous flattons d'avoir démontré que le salut de la France exigeait impérieusement qu'elle restât fidèle aux principes d'une alliance qui lui a deux fois rendu sa vie politique et sa liberté.

Il ne pourrait, selon nous, rien arriver de plus malheureux au gouvernement français, que de prendre une attitude qui fit croire que, placé hors de cette alliance tutélaire, il rapproche et amène le *casus fœderis et belli* stipulé, dans une occasion récente et solennelle, par un acte spécial qui n'admet pas deux interprétations.

Votre Excellence voudra donc bien chercher à connaître avec précision les déterminations futures du gouvernement de S. M. Très-Chrétienne, et ne pas lui dissimuler les dangers auxquels l'exposerait une politique influencée par d'injustes méfiances, ou guidée par des vues exclusives.

N° 145. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Troppau, 28 octobre/9 novembre 1820.

Je reçois, mon Général, votre lettre du 17/29 octobre, au moment de faire partir l'expédition du jour. Je puis à peine y ajouter quelques observations.

La France paraît vouloir suivre dans les négociations actuelles les errements de la Grande-Bretagne. Nous ignorons au juste si cette supposition est déjà ou va devenir sans faute une réalité. Dans un cas comme dans l'autre, il est important que nous en soyons informés à temps; et l'Empereur compte avec une entière confiance sur votre pénétration et votre zèle.

Au surplus, la dépêche principale que vous recevez aujourd'hui et les documents qu'elle accompagne, vous offrent les moyens de reconnaître à fond la pensée du cabinet des Tuileries.

Les instructions éventuelles dont il a muni M. le comte de La Ferronnays sont basées sur l'hypothèse que la réunion de Troppau se terminerait en paroles, et que les Cours alliées livreraient à l'armée autrichienne la conquête du royaume de Naples.

Mais nous observerons que l'Autriche ne veut et ne peut point se charger à elle seule de la révolution d'Italie; et que, d'une autre part, les cabinets alliés se trouvant réunis en conférence, leurs délibérations ne sauraient finir en paroles vagues, et, moins encore, produire pour tout résultat quelque *foyer d'entente* ou *centre d'information et d'influence* arbitrairement organisé.

Si le ministère français avait voulu approfondir les explications qui ont été échangées entre les Cours alliées, depuis le mois d'août, relativement à la présente réunion, il ne se serait pas empressé de révoquer en doute ces vérités; et, au lieu de prévoir les chances malheureuses qui pourraient le forcer à *protester* contre le système qu'on aurait arrêté à Troppau, nous croyons au contraire que les combinaisons les plus favorables aux intérêts majeurs de la France se seraient offertes plutôt à sa prévoyance et auraient fixé ses sollicitudes.

Heureusement, il ne s'agit plus, à l'heure qu'il est, de les laisser errer à l'aventure. Des données positives existent, et le ministère français a, dès ce jour, sous les yeux les fruits des premières conférences.

Aime-t-il le système qui sera établi maintenant sur les bases et dans l'esprit de l'Alliance générale? ou bien préfère-t-il de s'isoler, ou de ne

choisir d'autre attitude que celle qu'il plaira de prendre à l'Angleterre ?

S'il se décide pour la première alternative, notre mémoire et les explications qu'il a motivées lui présentent l'occasion de se prononcer formellement sur la part qu'il peut et doit apporter à l'œuvre de salut dont s'occupent les Cours alliées. Alors, il serait bien important que les plénipotentiaires français reçussent l'ordre de déclarer :

1° Que Sa Majesté Très Chrétienne adhère aux principes que nous déduisons de l'esprit des transactions existantes pour affermir en droit la base du système qu'il faut arrêter ;

2° Que, quant à l'application de ce système aux événements et à la situation de Naples, l'adhésion plus ou moins explicite de Sa Majesté Très Chrétienne dépendra des moyens que les Cours alliées choisiront pour étouffer la révolution dans les Deux-Siciles, et du but qu'elles se proposeront d'atteindre lorsque ces pays seront délivrés du joug qui les opprime ;

3° Que, dans tous les cas, la France demeurera fidèle à l'alliance générale.

Une déclaration semblable place le gouvernement français dans son véritable jour. On le verra disposé à coopérer, si sa coopération peut se concilier avec le plan de conduite que les puissances alliées conviendront de suivre. Et, dans la supposition contraire, son inaction, son isolement même, n'excitera ni méfiance, ni inquiétude, ni mesures de précaution à son égard.

Il en serait autrement sans doute, s'il gardait le silence ou s'il articulait une opinion divergente de nos principes, et s'il se plaçait de son propre mouvement dans une attitude qui pût être considérée comme favorable à la cause de la révolution et au gouvernement actuel de Naples.

L'exemple de l'Angleterre ne justifierait nullement une semblable résolution de sa part. Nous en avons donné les motifs dans notre dépêche, et ce que je crois devoir ajouter ici, c'est que les puissances alliées sont disposées à reconnaître, dans l'isolement de l'Angleterre, une suite nécessaire des complications intérieures de cet État. Tandis qu'elles seraient portées à envisager l'isolement de la France comme une résolution volontaire, que son gouvernement aurait adoptée à l'effet de rompre les liens de l'Alliance générale, et dans l'espoir de créer un nouveau système, dont la France deviendrait le centre.

Telle est l'impression que produirait dans les Cours alliées, et notamment dans l'esprit de l'Empereur, l'attitude négative ou expectante que la France adopterait dans les présentes conjonctures.

Les conséquences seraient désastreuses ; elles aboutiraient à faire

considérer la France comme un État à l'égard duquel il faut opposer une forte surveillance *militaire*.

Il vous appartient, mon Général, de ne pas laisser ignorer à M. le duc de Richelieu tout ce que je vous marque ici en si grande hâte.

Rendez-nous compte de vos entretiens. Tâchez de les rendre utiles, en démontrant au ministère français l'importance que doivent acquérir les déclarations de MM. de Caraman et de La Ferronnays, en réponse aux propositions qu'ils ont prises *ad referendum*.

Remplissons notre devoir. Et Dieu bénira nos efforts.

N° 146. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 1074)

Paris, 11/23 novembre 1820.

Monsieur le Comte, le chasseur Adamoff est arrivé dans la nuit du 18 au 19 n. st. Après avoir pris connaissance de la volumineuse et importante expédition dont il était porteur, je me suis empressé d'en faire l'objet de conférences réitérées avec le duc de Richelieu et le baron Pasquier. Ces ministres venaient de recevoir également un courrier de leurs plénipotentiaires, de manière que nous nous trouvions réciproquement munis de matériaux et de renseignements propres à éclaircir les questions qui s'y rapportent.

C'est sur les données susmentionnées que toutes nos combinaisons s'exerçaient depuis quatre jours, dans l'intention sincère de trouver le moyen par lequel la France aurait pu concilier à la fois le désir qu'elle a d'agir entièrement de concert avec les autres Alliés et d'observer en même temps les précautions qui lui sont prescrites par la nature de son gouvernement, lorsque arriva hier une estafette de Troppau, avec un rapport sous la date du 1/13, dans lequel les plénipotentiaires français annoncent avoir fait la proposition d'une médiation préliminaire avant l'emploi des armes contre le gouvernement révolutionnaire de Naples, et ils ajoutent que cette mesure serait agréée par les autres Cours et par l'Autriche elle-même, si le Roi les autorisait à lui donner suite et à l'amener à une conclusion définitive.

Votre Excellence est informée que le cabinet des Tuileries répugne depuis longtemps à l'emploi immédiat des armes dans cette affaire délicate, ainsi il a reçu avec la plus vive satisfaction l'ouverture d'une tentative pacifique. Dès lors, les autres expédients que nous travaillions à mettre en avant sur une base plus sévère ont fait place à celui-ci, soit

parce qu'il est censé préférable, soit parce qu'il rencontre, d'après le rapport que je viens de citer, l'assentiment des autres Cours.

La question du moment s'étant ainsi simplifiée, la réponse du ministre français à ses plénipotentiaires contiendra, non seulement l'approbation de leur démarche, mais ils recevront les ordres d'y persévérer et d'en obtenir un résultat définitif.

Malgré que la France désirerait de voir un représentant de l'Angleterre prendre part à ce plan d'action, néanmoins, elle ne se laissera nullement arrêter dans le choix du sien par le refus de la Grande-Bretagne, ni dans la coopération et la latitude qu'elle est prête à donner à l'influence de cette mesure.

J'ai observé au ministère français qu'en convenant d'établir une médiation, il devait mettre ses plénipotentiaires à même d'en déterminer le but de concert avec les autres Alliés et de prévoir le cas où l'on manquerait de l'obtenir par l'obstination des révolutionnaires de Naples. La brièveté du temps ne nous a pas permis d'entrer dans des détails bien circonstanciés à cet égard, mais la nécessité de suivre une méthode si bien indiquée par la nature de la chose a été reconnue sans objection.

L'avantage principal qu'on se promet ici de ce système est celui de pouvoir l'adopter en commun, de délibérer ensemble sur un principe arrêté et de se mettre en action collectivement. C'est un point de cohésion auquel il faut se tenir, ainsi qu'aux conséquences qui ne manqueront pas d'en dériver.

Ces lignes forment la substance du rapport que je peux soumettre au cabinet impérial, après l'incident qui a écarté les complications inhérentes aux premières communications de Troppau. Tous mes soins avaient été employés à fixer un centre d'unité, même sous les auspices de l'expédition militaire qui paraissait immédiatement et irrévocablement arrêtée; mais si, comme j'ai raison de le croire, la sagesse des cabinets réunis vient de l'anticiper, je ne puis qu'en féliciter Votre Excellence, et m'applaudir moi-même de pouvoir lui épargner les longues déductions que j'aurais dû faire pour l'informer de quelle manière j'étais parvenu à la conclusion qui me paraissait la plus analogue aux circonstances, et qui avait également pour base l'emploi d'une médiation dont la convenance me semble enfin généralement sentie, du moins comme moyen préliminaire et justificatif d'autres plus sévères qui peuvent encore devenir nécessaires.

Les dépêches du prince Metternich au baron Vincent, en date du 10,

n'annonçaient nullement le désir des mesures conciliatoires, et c'était dans ce sens que le ministre d'Autriche avait ordre de s'entendre avec moi ; trois jours après, M. de Caraman hasarda une proposition toute pacifique. On croit ici, et on se félicite, que le cabinet autrichien n'y est pas étranger, dans la supposition également que le nôtre, à plus forte raison, sera tout disposé à se montrer favorable.

Le comte de Blacas mande de Rome que le gouvernement napolitain a déclaré au Saint-Siège vouloir envahir le territoire papal, dans le cas où les troupes autrichiennes l'occuperaient de leur côté. Le cardinal Consalvi a répondu que l'Empereur François n'avait pas manifesté l'intention d'entrer dans les États du Pape, dont l'inviolabilité se trouvait d'ailleurs garantie, contre *tous les gouvernements*, par les traités qui constituent la fédération européenne. Il est à présumer que ces renseignements sont déjà connus de Votre Excellence, et ce n'est qu'une précaution, peut-être inutile, qui me décide à en faire mention.

N° 147. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 11/23 novembre 1820.

Mon cher Comte, il vous sera aisé de croire à quel point votre invitation de me rendre à Troppau m'est arrivée inattendue. Depuis l'apparition de ce courrier, je n'ai pas eu un instant de repos ; l'idée de devoir partir, réunie au besoin d'exécuter les ordres que vous m'avez envoyés, m'a tenue dans une agitation continuelle. Cette situation était aggravée par l'importance des communications et, permettez-moi de vous observer, par l'impuissance où je me suis trouvé de prouver les points que j'aurais dû obtenir ; quoi qu'il en soit, je m'étais appliqué à tirer de l'ensemble ce qui aurait pu donner du mouvement à vos délibérations et faire cesser les obstacles que la France paraissait y apporter.

Je crois que ce ministère avait déjà concédé ce qui était nécessaire pour le moment, même si on était décidé de marcher à Naples ; vous en lirez les indications dans la lettre au comte Capo d'Istria ; et j'étais prêt à vous adresser mon rapport hier, lorsqu'une estafette de de leur plénipotentiaire leur a porté la proposition faite le 1/13 par l'un d'entre eux, de se limiter à une médiation pacifique. Vos collègues français ajoutent que le prince de Metternich y adhère, et ne mettent aucun doute sur le consentement des autres. Cette ouverture a causé

ici la plus grande joie, parce qu'elle offre l'occasion d'agir de concert avec les autres, quelle que soit l'attitude de l'Angleterre, et parce qu'elle évite ou ajourne l'expédition militaire dont ils appréhendent les conséquences. Tout ce qui me restait à faire, dans un tel état de choses, était de les exhorter à munir leurs ministres à Troppau d'instructions qui les mettent à même de concourir avec les autres à fixer le but et les moyens à donner à cette commission, et ils m'ont promis qu'ils s'en occuperaient immédiatement.

Decazes a commencé par faire le rodomont, lors de la révolution de Naples, et j'ai vu des lettres où il régentait, afin qu'on prit les mesures les plus rigoureuses. Depuis que Lord Castlereagh, qui s'était annulé, a voulu de même annuler la France, le favori, qui veut plaire partout où il est, a changé de langage, et la confraternité constitutionnelle est devenue le cheval de bataille. Si le prince de Metternich avait été plus prompt, et, entre nous soit dit, plus franc, la chose aurait été enlevée, mais les combinaisons savantes et les idées subtiles, qui ont alarmé toute l'Italie à un point qu'il ne croit pas, ont fait ici une impression défavorable.

Aujourd'hui, si vous êtes déjà tous d'accord pour la médiation, il existera un commencement d'action en commun, et il dépendra de la Cour de Vienne de faire qu'il dure jusqu'à la fin. Si le prince de Metternich s'occupe à démontrer que, dans la nécessité absolue où il faille porter les troupes autrichiennes à Naples, il existera un moyen ou une époque pour qu'elles en sortent, je vous promets qu'il trouvera du secours où peut-être il l'espère le moins, mais aussi longtemps qu'il restera dans le vague sur des points qui n'en admettent pas, le feu sera aux étoupes. En tenant ce langage, s'il le connaissait, il s'exclamerait que je ne suis pas de ses amis; et je pourrais lui répondre que je suis plus ami des affaires que lui-même, qui y a plus d'intérêt que d'autres.

Je quitte Paris à regret, parce que ma présence n'y est pas inutile, et parce que l'âge et la goutte exercent leurs droits. Quant aux bonnes choses que je devais vous apporter, vous les avez prévenues par le changement de scène; les mesures pacifiques mettront tout le monde d'accord, mais n'oubliez jamais que les militaires peuvent devenir nécessaires, et que, dans tous les cas, il faut que les Solons de Naples en soient parfaitement convaincus.

Je donnerai deux jours à mes préparatifs de voyage, et je partirai, pour vous arriver quand je pourrai.

TABLE DES NOMS PROPRES

- Adamoff**, courrier russe, 498.
- Agent du Dey d'Alger à Londres**, 210, 221.
- Agoult** (Hector-Philippe, comte d'), ministre de France à Hanovre, puis à Stockholm, 421.
- Albedyhl** (le baron d'), gentilhomme de la chambre, secrétaire de la légation de Suède à Pétersbourg, 176.
- Aledinski** (Alexandre Pavlovitch), général, ancien précepteur des grands-ducs Nicolas et Michel Pavlovitch, 173.
- Alexandra Féodorovna** (la grande-duchesse), née Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhelmine de Prusse, épouse du grand-duc Nicolas Pavlovitch, depuis Empereur de Russie, 168, 172, 176, 177.
- Alexandre I^{er} Pavlovitch**, Empereur de Russie, 6, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 39, 40, 42, 51, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 87, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 96, 107, 108, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 131, 132, 133, 134, 135, 144, 145, 148, 151, 154, 155, 156, 157, 158, 168, 169, 170, 172, 173, 174, 176, 177, 182, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 215, 224, 227, 228, 229, 230, 236, 237, 238, 240, 242, 243, 244, 245, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 262, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 281, 284, 285, 288, 289, 290, 292, 294, 310, 311, 312, 315, 316, 317, 318, 322, 323, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 335, 336, 337, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 354, 355, 356, 357, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 377, 378, 386, 400, 403, 405, 406, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 428, 430, 431, 432, 433, 434, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 455, 456, 458, 467, 470, 471, 472, 473, 478, 486, 492, 493, 494, 495, 497.
- Alexandre Nicolaïévitch** (le grand-duc), neveu du précédent, depuis Empereur, 176.
- Alexandrine** (la grande-duchesse), voir Alexandra Féodorovna.
- Ali-Pacha**, pacha de Janina, 428.
- Allix** (Jacques-Alexandre-François), général français, 15.
- Alopéus** (David-Maximovitch), ministre de Russie à Berlin, 65, 84, 109, 124, 156, 259, 261, 336, 374, 456, 457.
- Ambassadeurs**: d'Angleterre à Paris, voir Stuart; à Saint-Pétersbourg, voir Cathcart, puis Bagot; à Vienne, voir Stewart; — d'Autriche à Londres, voir Esterhazy; — d'Espagne à Paris, voir Fernan-Nuñez; — de France à Constantinople, voir Rivière, puis La Tour-Maubourg; à Londres, voir La Tour-Maubourg, puis Decazes; à Madrid, voir Laval; à Rome, voir Blacas; à

- Vienne, voir Caraman; — de Naples à Paris, voir Castel-Cicala; à Vienne, voir Ruffo; — de Russie à Londres, voir Lieven.
- Angoulême** (Louis-Antoine de Bourbon, duc d'), 34, 381, 383.
- Angoulême** (Marie-Thérèse-Charlotte de France, duchesse d'), 121, 330.
- Anne Pavlovna** (la grande-duchesse), fille de l'Empereur Paul I^{er}, princesse d'Orange (depuis reine des Pays-Bas), 172.
- Anstett** (Ivan Ossipovitch, baron d'), conseiller privé, ministre de Russie près la Diète de Francfort, 75, 127, 151.
- Apraxine** (le comte Etienne Fédorovitch), colonel, aide de camp de l'Empereur de Russie, 151.
- Artois** (Charles-Philippe, comte d'), Monsieur (depuis Charles X, roi de France), 23, 33, 65, 84, 106, 115, 136, 147, 150, 153, 159, 258, 303, 307, 341, 355, 379, 380, 389, 396, 421, 490.
- B**
- Bagot** (Sir Charles), ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg, 410, 411, 454, 471.
- Barante** (Amable-Guillaume-Prospér Brugière, baron de), directeur général des contributions indirectes, nommé ministre de France à Copenhague (non acceptant), 421.
- Baring** (Alexandre), plus tard Lord Ashburton, banquier anglais, 21, 22, 24, 41, 477.
- Barthélemy** (François, marquis de), homme d'Etat, pair de France, 43, 300.
- Bassano** (le duc de), voir Maret.
- Bathurst** (Henry, Lord), homme d'Etat anglais, secrétaire d'Etat pour la guerre et les colonies, 227.
- Bavoux** (François-Nicolas), jurisconsulte français, professeur à l'École de droit, 140, 162.
- Beauharnais** (le prince Eugène de), ancien vice-roi d'Italie, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstädt, 308, 384, 393.
- Bécheu de La Sancie** (M.-A.), sous-intendant militaire, chargé d'une mission à Varsovie, 434, 459.
- Becker** (Léonard-Nicolas Bajert-), comte de Mons, général français, 45.
- Bellart** (Nicolas-François), magistrat et homme politique français, député, 93.
- Belliard** (Augustin-Daniel, comte), général français, 45, 57, 117.
- Bérenger** (Raymond, comte de), pair de France, 45.
- Bernstorff** (Charles-Gunther, comte de), ministre des affaires étrangères de Prusse, 402.
- Beroldingen** (Joseph-Ignace, comte de), chargé d'affaires, puis ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à Saint-Petersbourg, 177, 197, 273, 274, 295, 364, 365.
- Berry** (Charles-Ferdinand de Bourbon, duc de), 290, 291, 297, 302, 304, 307, 308, 324, 327, 329, 339, 345, 352, 364, 365, 383, 387, 416, 442.
- Berry** (Caroline-Ferdinande-Louise, appelée plus tard Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de), épouse du précédent, 291, 302, 328, 330.
- Besler**, courrier russe, 144.
- Bey de Tunis**, voir Mahmoud-Pacha.
- Bignon** (Louis-Pierre-Edouard), homme politique français, député, 112, 137, 152.
- Blacas** (Pierre-Louis-Jean-Casimir, comte, puis duc de), ambassadeur de France à Rome, 305, 427, 431, 490, 500.
- Blome** (Otto, comte de), ministre de Danemark à Saint-Petersbourg, 131, 228, 294, 335, 354, 355.
- Bois-le-Comte** (Charles-Joseph-Edmond, comte de), deuxième secrétaire de la légation de France à Saint-Petersbourg, 432, 433.

- Bonaparte** (Napoléon), voir Napoléon I^{er}.
- Bonnay** (François, marquis de), ministre de France à Berlin, 431.
- Bordeaux** (Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné, duc de), depuis comte de Chambord, fils du duc de Berry, 472.
- Bourbons** (la famille des), 9, 14, 32, 36, 38, 45, 82, 85, 136, 145, 178, 179, 232, 239, 277, 301, 308, 368, 383, 390, 416, 419, 421, 426, 428, 459.
- Brandel** (G. de), chargé d'affaires de Suède à Saint-Petersbourg, puis ministre à Berlin, 176.
- Bray** (François-Gabriel, comte de), ministre de Bavière à Saint-Petersbourg, 294.
- Brice** (Victor), courrier français, 323, 365.
- Bricogne**, économiste français, ancien premier commis au ministère des finances, depuis receveur général à Marseille, 93.
- Brogie** (Achille-Charles-Léonce-Victor, duc de), pair de France, homme d'État, 234, 268.
- Brusasco** (le comte de), voir Cotti di Brusasco.
- Bucquet**, courrier français, 323, 327, 354.
- Bulgary** (le comte de), chargé d'affaires de Russie à Madrid, 378, 429, 438.
- Bulow** (Louis-Frédéric-Victor-Jean, comte de), chargé d'affaires de Prusse à Londres, 492.
- Buonaparte**, voir Napoléon I^{er}.
- Buxhoeuuden** (le comte Pierre Fédorovitch), plus tard sénateur et général-lieutenant, 74, 193.
- Buxhoeuuden** (la comtesse), née Anne Ivanovna Tcherkassoff, femme du précédent, 193.
- C**
- Cadaval** (Nunho-Caetano Alvarez Pereira de Melho, duc de), homme politique portugais, 475.
- Cadaval** (Marie-Madeleine-Charlotte-Henriette-Emilie de Montmorency-Luxembourg, duchesse de), mère du précédent, 475.
- Cadore** (le duc de), voir Champagny.
- Campbell** (Georges-W.), ministre des États-Unis à Saint-Petersbourg, 295, 411.
- Campo-Chiaro** (Octave Mormille, duc de), ministre des affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire de Naples, 424, 455.
- Capo d'Istria** (le comte Jean, en Russie, Ivan Antonovitch), secrétaire d'État près la personne de l'Empereur de Russie, 93, 106, 121, 148, 150, 153, 156, 158, 159, 160, 165, 166, 167, 191, 193, 195, 196, 197, 226, 229, 230, 241, 244, 245, 252, 254, 255, 262, 284, 287, 292, 293, 294, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 321, 322, 324, 325, 326, 327, 330, 331, 332, 334, 355, 356, 357, 358, 366, 399, 400, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 409, 410, 411, 412, 415, 432, 434, 441, 442, 450, 451, 452, 453, 454, 459, 476, 500.
- Caraman** (Victor-Louis-Charles de Riquet, comte de), ambassadeur de France à Vienne, 431, 456, 458, 467, 471, 474, 479, 480, 498, 500.
- Cariati** (le prince), chargé par le gouvernement révolutionnaire de Naples d'une mission extraordinaire à Paris, 415, 431, 436, 454, 474, 486, 487, 491.
- Carnot** (Lazare-Nicolas-Marguerite, comte), homme politique et général français, 115, 269.
- Caroline-Amélie-Elisabeth**, princesse de Brunswick-Wolfenbüttel, épouse de Georges IV, roi d'Angleterre, 411, 474.
- Casamajor** (de), premier secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Saint-Petersbourg, ministre plénipotentiaire pendant la vacance de l'ambassade, 292, 336.
- Castel-Cicala** (Fabrice Ruffo, prince de),

- ambassadeur de Naples à Paris, 106.
- Castlereagh** (Robert Stewart, vicomte de), marquis de Londonderry, homme d'État anglais, secrétaire pour les affaires étrangères, 18, 22, 25, 28, 106, 120, 125, 146, 149, 204, 205, 208, 225, 240, 305, 306, 402, 462, 478, 501.
- Castro**, voir Perez de Castro.
- Catellan-Caumont** (Jean-Antoine, marquis de), pair de France, 45.
- Cathcart** (William Schaw, comte), ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg, 68, 131, 177.
- Catherine II Alexéïevna**, impératrice de Russie, 200.
- Catherine Pavlovna** (la grande-duchesse), fille de l'Empereur Paul I^{er}, épouse de Guillaume-Frédéric-Charles, prince royal, puis roi de Wurtemberg, 24, 172.
- Caulaincourt** (Armand-Augustin-Louis de), duc de Vicence, ancien ambassadeur de France en Russie, 294.
- Chabrol** de Crouzol (André-Jean, comte), homme politique français, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, 23.
- Champagny** (Jean-Baptiste Nompère de), duc de Cadore, ancien ministre des affaires étrangères du premier Empire, pair de France, 45.
- Chaptal** (Jean-Antoine), comte de Chanteloup, chimiste et administrateur, pair de France, 45.
- Chargés d'affaires** : de France à Naples, voir Fontenay; — de Russie à Madrid, voir Bulgary; — de Wurtemberg à Pétersbourg, voir Beroldingen.
- Charles XIV-Jean** (Jean-Baptiste-Jules Bernadotte), roi de Suède, 201.
- Charles-Louis** de Bourbon, ancien roi d'Etrurie, depuis duc de Lucques, et ensuite duc de Parme, fils de l'infante Marie-Louise, 83.
- Châteaubriand** (François-René, vicomte de), littérateur et homme politique français, membre de l'Académie française, 319.
- Christophe**, courrier français, 169.
- Cimitile** (le prince), chargé par le gouvernement révolutionnaire de Naples d'une mission extraordinaire à Saint-Petersbourg, 486.
- Claparède** (Michel-Marie, comte), général, pair de France, 23.
- Clausel de Coussergues** (Jean-Claude), homme politique français, député, 397.
- Clermont-Tonnerre** (Aimé-Marie-Gaspard, marquis, puis duc de), pair de France, 44.
- Commissaires de France et d'Angleterre** auprès du Dey d'Alger, voir Jurien de La Gravière et Fremantle.
- Consalvi** (Hercule), cardinal, 500.
- Constant** de Rebecque (Henri-Benjamin), publiciste et littérateur français, député, 61, 335, 363.
- Constantin Pavlovitch** (le grand-duc), vice-roi de Pologne, 443.
- Consuls** : d'Angleterre à Alger, voir Macdonald; à Pétersbourg, 336; — de France à Alger, voir Deval.
- Corcelles** (Claude Tircuy de La Barre de), député français, 61.
- Cornudet** des Chomettes (Joseph, comte), homme politique, pair de France, 46.
- Cotti di Brusasco** (le comte Alessandro), ministre de Sardaigne à Saint-Petersbourg, 131, 294, 407.
- Courvoisier** (Jean-Joseph-Antoine), député français, 41.
- Coussergues** (de), voir Clausel de Coussergues.
- Cuvier** (Georges-Chrétien-Léopold-Dagobert), savant français, membre de l'Institut, conseiller d'État, 391.

D

- Dalberg** (Emmanuel-Joseph, duc de), ambassadeur de France à Turin, 39, 421.

- Dantzig** (le duc de), voir Lefebvre.
- Daru** (Pierre-Antoine-Noël-Bruno, comte), pair de France, 46, 234, 235.
- Daunou** (Pierre-Claude-François), homme politique français, député, depuis garde des Archives, 61.
- Davoust** (Louis-Nicolas), duc d'Auers-tædt, prince d'Eckmühl, maréchal, pair de France, 46, 417.
- Decazes** (Elic, comte, puis duc), homme d'État, pair de France, ministre de l'intérieur, président du conseil, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 16, 17, 18, 23, 24, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 56, 57, 59, 69, 73, 74, 75, 76, 88, 89, 91, 92, 93, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 121, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 148, 151, 152, 153, 159, 161, 165, 178, 179, 181, 182, 191, 192, 193, 224, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 247, 263, 264, 265, 267, 268, 270, 272, 277, 290, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 309, 311, 332, 333, 334, 335, 338, 339, 340, 341, 343, 345, 352, 353, 354, 355, 356, 382, 385, 387, 388, 389, 390, 396, 397, 416, 419, 420, 430, 440, 444, 458, 470, 475, 478, 489, 490, 491, 492, 501.
- Decazes** (la comtesse), née Egidie de Beaupoil de Sainte-Aulaire, femme du précédent, 419.
- Decazes** (Louis-Charles-Elic-Amanieu, depuis duc), fils des précédents, 121.
- Defrance** (Jean Marie-Antoine, comte), général français, commandant de la 1^{re} division militaire (Paris), 23.
- Dejean** (Jean-François-Aimé, comte), général, pair de France, 46.
- Député du gouvernement de Buénos-Ayres** près les cours d'Europe, voir Gomez (Valenciano).
- Dernath** (Magnus, comte), ministre plénipotentiaire de Danemark à Madrid, 405.
- Dessolle** (Jean-Joseph-Paul-Augustin, marquis), général français, ministre des affaires étrangères et président du conseil. — (La véritable orthographe de son nom est : Dessolle, et non Dessoles, comme on l'écrit souvent). — 1, 10, 19, 20, 21, 24, 29, 33, 34, 35, 39, 43, 44, 48, 58, 60, 63, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 82, 86, 88, 91, 98, 103, 105, 116, 117, 124, 125, 139, 144, 145, 153, 159, 161, 164, 167, 181, 182, 183, 190, 191, 194, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 230, 231, 241, 256, 261, 262, 430, 440.
- Deval** (Pierre), consul général et chargé d'affaires de France à Alger, 210, 220, 221.
- Dey d'Alger**, voir Hussein-Pacha.
- Dey de Tripoli**, voir Youssouf-Caramanli-Pacha.
- Dillon** (Edouard, comte), ministre de France à Florence, 421.
- Dœrnberg** (Wilhelm-Gaspar-Ferdinand, baron de), général, ministre de Hanovre à Saint-Pétersbourg, 131, 177.
- Donnadieu** (Gabriel, vicomte), général français, 232.
- Dragon**, courrier français, 432.
- Dubreton** (Jean-Louis, baron), général, pair de France, 46.
- Durant de Mareuil** (Joseph-Alexandre-Jacques), ministre de France à La Haye, 421.
- Duras** (Claire-Louise-Rose, baronne de Coetnempen de Kersaint, duchesse de), 192, 193.

E

- Eckmühl** (le prince d'), voir Davoust.
- Einsiedel** (Georges, comte d'), ministre de Saxe à Saint-Pétersbourg, 131, 196, 295.
- Elisabeth Alexéievna** (née Louise-Marie-Auguste, princesse de Bade), impératrice de Russie, épouse de l'empereur Alexandre I^{er}, 168, 172, 176, 273, 330, 369.
- Empereur d'Autriche**, voir François I^{er}.

Empereur de Russie, voir Alexandre I^{er}.
Esterhazy de Galantha (le prince Paul-Antoine), ambassadeur d'Autriche à Londres, 120, 241, 386, 414, 492.

Eugène de Beauharnais (le prince), voir Beauharnais.

Exelmans (Rémy-Joseph-Isidore, comte), général français, depuis maréchal, 15, 24.

F

Ferdinand I^{er} (ou IV), roi des Deux-Siciles, 106, 423, 455, 464, 468, 469, 472, 473, 475, 482, 483, 484, 485, 486, 495.

Ferdinand VII, roi d'Espagne, 83, 132, 149, 192, 205, 206, 207, 331, 344, 346, 368, 372, 404, 405, 423, 469.

Fernan-Nunez (Charles Gutierrez de Los Rios, comte de), duc de Montellano, ambassadeur d'Espagne à Paris, 121.

Fitz-James (Édouard, duc de), pair de France, 97.

Floret (Engelbert-Joseph, chevalier, puis baron de), 475, 476.

Fontanes (Louis-Marcellin, comte, puis marquis de), littérateur et homme politique, pair de France, 44.

Fontenay (Anne-Louis-Gabriel, chevalier de), secrétaire de l'ambassade de France à Naples, chargé d'affaires, 469.

Forbin-Janson (Charles-Théodore-Palamède-Antoine-Félix, marquis de), homme politique français, 151.

Fortier, courrier français, 244, 245.

Fouché (Joseph), duc d'Otrante, homme d'État français, 115, 120, 269.

Foy (Maximilien-Sébastien), général français, député, 57, 424, 435.

François I^{er}, empereur d'Autriche, 228, 478, 484, 500.

François-Janvier-Joseph, prince royal, duc de Calabre, prince-vicaire, lors de la révolution de Naples en 1820, 436, 469.

Frédéric-Auguste I^{er}, roi de Saxe, 295, 421.

Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, 166, 177, 460.

Fremantle (Sir Thomas-Francis), vice-amiral, commissaire anglais près les puissances barbaresques, 209, 210, 220, 229, 241, 246.

Fürstemberg (Charles-Egon, prince de), 172.

G

Gabriac (Paul-Joseph-Alphonse-Marie-Ernest de Cadoine, comte, depuis marquis de), premier secrétaire de la légation de France à Saint-Pétersbourg, 243, 273, 295, 361, 364, 455.

Gaëte (le duc de), voir Gaudin.

Galitsine (le prince Alexandre Nicolaïévitch), ministre des cultes et de l'instruction publique, 173, 330, 360, 361, 401.

Galitsine (le prince Michel Mikhaïlovitch), depuis lieutenant-général, 173.

Galitsine (le prince), 472.

Galz (de), voir Malvirade.

Gamba (le chevalier Jacques-François), voyageur français, depuis consul à Tiflis, 412.

Garde des sceaux de France, voir Serre.

Gaudin (Martin-Michel-Charles), duc de Gaëte, ancien ministre des finances, député, gouverneur de la Banque de France, 376.

Genlis (Félicité Ducrest, comtesse de), femme de lettres française, 150.

Gentz (Frédéric de), publiciste et homme d'État prussien, 217.

Georges IV-Frédéric-Auguste, prince-régent, puis roi d'Angleterre, 23, 167, 271, 301, 305, 345, 419, 462, 470, 474, 477.

Gérard (Etienne-Maurice, comte), général français, depuis maréchal, 57.

Golovkine (le comte Georges Alexandrovitch), ministre plénipotentiaire de Russie à Vienne, 64, 65, 84, 124, 156,

- 259, 261, 374, 446, 448, 456, 467.
- Goltz** (Charles-Henri-Frédéric, comte de) ministre de Prusse à Paris, 17, 21, 28, 46, 50, 51, 85, 147, 153, 160, 175, 191, 227, 282.
- Gomez** (Valenciano), chanoine, envoyé extraordinaire du gouvernement de Buéno-Ayres près les cours d'Europe, 82, 83, 132, 430.
- Gouvion-Saint-Cyr** (Laurent, comte), maréchal de France, ministre de la guerre, 1, 5, 7, 10, 15, 16, 19, 23, 31, 32, 33, 34, 37, 46, 57, 58, 60, 65, 75, 88, 99, 103, 113, 116, 120, 160, 161, 181, 183, 230, 231, 235, 239, 263, 271, 338, 417, 489, 490.
- Gourieff** (le comte Dmitri Alexandrovitch), ministre des finances de Russie, 128, 226, 292, 294.
- Grégoire** (l'abbé Henri), homme politique français, 179, 191, 263, 283.
- Grenville** (William Wyndham, Lord), homme d'État anglais, 474.
- Grouchy** (Emmanuel, marquis de), maréchal de France, 15, 24.
- Guillaume I^{er}**, roi des Pays-Bas, 337, 472.
- Guillaume I^{er}** Frédéric-Charles, roi de Wurtemberg, 176, 177, 228, 295.
- Guillaume-Frédéric-Georges**, prince d'Orange, plus tard roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume II. 277, 315, 316, 317, 380, 393, 472.
- Guizot** (François-Pierre-Guillaume), homme d'État français, directeur général de l'administration communale et départementale, 268.

H

- Hédouville** (Gabriel-Marie-Joseph-Théodore, comte d'), pair de France, commissaire français à Varsovie, 230, 432, 434.
- Holland** (Henry-Richard Vassall-Fox, Lord), homme d'État anglais, 477.
- Hope**, banquier à Amsterdam, 21, 41, 477.

- Hulot** (Etienne-Hélène-Constant), comte d'Osery, général français, chargé d'une mission auprès de l'empereur de Russie, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 87, 90, 91, 92, 105, 118, 119, 122, 123, 124, 125, 127, 144, 172, 175, 177, 194, 195, 196, 206, 213, 227, 228, 245.
- Hussein-Pacha**, Dey d'Alger, 209, 220, 221, 222, 229.
- Hyde de Neuville** (Jean-Guillaume, depuis baron), ministre de France aux États-Unis d'Amérique, 295.

I

- Impératrice** régnante de Russie, voir Elisabeth Alexéevna.
- Impératrice-mère** de Russie, voir Marie Féodorovna.

J

- Jabat** (Don Juan), contre-amiral espagnol, ministre de la marine, premier secrétaire d'État par intérim, 406.
- Jacobson**, courrier russe, 124.
- Janson** (de), voir Forbin-Janson.
- Jean VI**, roi de Portugal, 208, 406.
- Jumilhac** (Armand-François-Odet Chappelle, depuis marquis de), substitué aux nom, titre et armes de son oncle, le duc de Richelieu, 77.
- Jurien de La Gravière** (Pierre-Roch), contre-amiral français, depuis vice-amiral, commissaire français près les puissances barbaresques, 209, 210, 220, 229, 241, 245, 246.

K

- Khanikoff** (Vassili Vassiliévitch), ministre plénipotentiaire de Russie près les cours de Saxe, Hesse-Cassel, Hanovre, Weimar, Oldenbourg et Mecklembourg-Schwerin, 127.
- Kotchoubey** (le comte, depuis prince Victor Pavlovitch, conseiller privé

- actuel, ancien ministre de l'intérieur, depuis président du conseil de l'Empire, 330.
- Kotzebue** (Auguste-Frédéric-Ferdinand de), littérateur allemand, 179.
- Kozadavleff** (Ossip Pétrovitch), sénateur russe, ministre de l'intérieur, 173.
- Kozloff** (Nicolas Jakovlévitch), ancien consul de Russie à Philadelphie, 22.
- Krusemark** (Frédéric-Guillaume-Louis, baron de), général, ministre de Prusse à Vienne, 456.
- L**
- La Bédoyère** (Charles-Angélique-François Huchet, comte de), général français, 269.
- Labenski**, assesseur de collège, diplomate russe, 476, 478.
- La Bourdonnaye-Blossac** (François-Régis, comte de), député français, 335.
- Lacépède** (Bernard-Germain-Etienne de La Ville, comte de), savant français, membre de l'Institut, pair de France, 46.
- La Ferronnays** (Pierre-Louis-Auguste Ferron, comte de), ministre plénipotentiaire de France en Russie, 24, 39, 66, 67, 76, 78, 80, 91, 92, 122, 123, 126, 128, 134, 135, 144, 148, 154, 155, 156, 167, 169, 170, 172, 192, 198, 201, 203, 207, 208, 210, 211, 213, 214, 215, 222, 223, 226, 230, 262, 311, 319, 320, 352, 377, 387, 429, 437, 455, 458, 462, 471, 472, 473, 479, 480, 485, 491, 495, 496, 498, 500.
- La Ferronnays** (Albertine-Louise-Marie-Charlotte du Bouchet de Montsoreau), épouse du précédent, 167, 222, 285.
- Laffitte** (Jacques), banquier et homme politique français, 44, 167, 376.
- Laforest** (Antoine-Aimé-Charles-Mathurin, comte de), diplomate et homme politique français, pair de France, 46.
- Lagarde** (Pierre), ancien directeur général de la police de Toscane, maître des requêtes en service extraordinaire, 75.
- Lainé** (Joseph-Henri-Joachim), homme d'État français, 2, 3, 8, 12, 14, 44, 92, 98, 235, 239, 299, 300, 379, 479, 490.
- La Maisonfort** (Louis Dubois-Descours, marquis de), ministre de France à Florence, 421.
- Lamarque** (Maximilien, comte), général français, 141.
- Lapa** (le vicomte de), ministre de Portugal à Saint-Pétersbourg, 406.
- Larochejaquelein** (Auguste du Vergier, comte de), maréchal de camp, pair de France, 193.
- Larochejaquelein** (Claire-Louise-Augustine-Félicité-Maclovie de Durfort de Duras, comtesse de), épouse du précédent, 193.
- La Sancie**, voir Bécheu de La Sancie.
- La Tour du Pin-Gouvernet** (Frédéric-Séraphin, marquis de), ministre de France à La Haye, puis ambassadeur à Turin, 96, 368, 378, 409, 421.
- La Tour-Maubourg** (Victor-Marie, marquis de), ambassadeur de France à Londres, puis ministre de la guerre, 40, 63, 208, 231, 235, 270, 304, 344, 417.
- La Tour-Maubourg** (Just-Pons-Florimond, marquis de), ministre de France à Dresde, puis ambassadeur à Constantinople, 421.
- Lauriston** (Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de), général, depuis maréchal de France, ministre de la maison du Roi, 458, 479, 490.
- Laval** (Anne-Adrien-Pierre de Montmorency, duc de), ambassadeur de France à Madrid, 83, 406, 475.
- Lebrun** (Charles-François), duc de Plaisance, pair de France, 46.
- Lebzelttern** (le chevalier Louis de), ministre plénipotentiaire d'Autriche à Saint-Pétersbourg, 37, 38, 64, 69, 131, 197, 228, 274, 287, 291, 292, 293, 315, 360, 409, 412, 414, 442, 450, 451, 453, 454.

- Lefebvre** (François-Joseph), duc de Dantzig, maréchal, pair de France, 46.
- Lévachoff** (Vassili Vassiliévitch), conseiller de cour, gentilhomme de la chambre, plus tard président du conseil de l'Empire, 227, 230.
- Lieven** (Christophe Andréévitch, baron de), général, ambassadeur de Russie à Londres, 20, 22, 25, 28, 63, 64, 65, 68, 84, 105, 106, 111, 118, 120, 124, 125, 146, 149, 156, 158, 167, 196, 208, 227, 229, 230, 241, 245, 259, 261, 286, 309, 354, 374, 385, 427, 438, 439, 456, 471, 478, 492, 493.
- Liverpool** (Robert-Banks-Jenkinson, comte de), homme d'État anglais, premier Lord de la Trésorerie, 167, 474, 477.
- Löwenhielm** (Charles, comte de), ministre de Suède à Saint-Petersbourg, 131, 176.
- Louis XVI**, roi de France, 98, 308.
- Louis XVIII** Stanislas-Xavier, roi de France, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 18, 19, 23, 25, 26, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 53, 56, 57, 58, 59, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 86, 88, 89, 91, 92, 93, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 134, 135, 136, 138, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 149, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 173, 177, 178, 182, 184, 186, 189, 190, 193, 194, 195, 196, 198, 202, 203, 206, 207, 208, 209, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 223, 224, 226, 229, 230, 231, 233, 234, 238, 239, 241, 242, 243, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 254, 255, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 276, 277, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 290, 291, 295, 296, 297, 298, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 309, 310, 311, 313, 314, 316, 318, 319, 320, 322, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 338, 339, 340, 341, 343, 345, 346, 347, 350, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 365, 368, 369, 372, 374, 379, 382, 384, 385, 387, 388, 389, 391, 394, 395, 396, 397, 400, 403, 406, 407, 408, 410, 416, 418, 419, 420, 426, 427, 428, 431, 432, 433, 434, 436, 437, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 446, 447, 452, 453, 455, 456, 459, 461, 468, 469, 471, 472, 473, 475, 479, 481, 488, 490, 491, 492, 494, 495, 497, 498.
- Louis** (l'infant Don), héritier présomptif de Parme, voir Charles-Louis.
- Louis** (Louis-Dominique, baron), homme d'État français, ministre des finances, 1, 5, 19, 33, 60, 88, 93, 99, 103, 112, 116, 117, 139, 160, 161, 181, 230, 231.
- Louvel** (Louis-Pierre), ouvrier sellier, assassin du duc de Berry, 323, 329, 333, 359, 363, 365.
- Lozano de Torrès**, homme d'État espagnol, ministre de grâce et de justice, 230.
- Luxembourg** (Charles-Emmanuel-Sigismond de Montmorency, duc de), ambassadeur de France à Rio-de-Janeiro, 475.

M

- Macdonald** (Etienne-Jacques-Joseph-Alexandre), duc de Tarente, maréchal de France, grand chancelier de la Légion d'honneur, 181, 387.
- Macdonald** (H.), consul d'Angleterre à Alger. — On le trouve aussi désigné dans les documents du temps sous le nom de Macdonell. — 210, 220, 221.
- Mâconnais**, courrier français, 154, 168, 171.
- Mahmoud-Pacha**, bey de Tunis, 229, 245.
- Maison** (Nicolas-Joseph, marquis), général français, depuis maréchal, 39, 76, 78, 80, 117.
- Maistre** (Joseph, comte de), ancien mi-

- nistre de Sardaigne à Saint-Petersbourg, littérateur, 361.
- Malakhovski** (Charles-Frédéric-Adolphe, comte), général, aide de camp du roi de Prusse, 177.
- Malvirade** (le chevalier Jean-Pierre-Edouard de Galz-), secrétaire d'ambassade, puis consul général de France à Saint-Petersbourg, 107, 133, 134, 170, 194, 228, 242, 243, 244, 245, 255, 273, 286, 294.
- Manuel** (Jacques-Antoine), homme politique français, député, 379.
- Marat** (Jean-Paul), conventionnel, 100.
- Maret** (Hugues-Bernard), duc de Bassano, homme d'État français, ancien ministre des affaires étrangères du premier Empire, 149, 301, 424, 476.
- Marialva** (Don Pedro-José-Joaquin-Vito de Menezes, marquis de), ambassadeur de Portugal en France, second plénipotentiaire portugais à la conférence des ministres médiateurs entre l'Espagne et le Portugal (affaire du Rio de la Plata), 207, 282.
- Marie Féodorovna** (née Sophie-Dorothée, princesse de Wurtemberg), impératrice-mère, veuve de Paul I^{er}, empereur de Russie, 24, 172, 176, 273.
- Marie Nicolaïevna** (la grande-duchesse), fille du grand-duc (depuis empereur), Nicolas Nicolaïévitch; plus tard duchesse de Leuchtenberg, 168, 172.
- Marie-Louise** de Bourbon, infante d'Espagne, ex-reine d'Étrurie, duchesse de Lucques, 427.
- Mata-Florida** (Bernardo Mozo Rosalès, marquis de), homme d'État espagnol, ministre de grâce et de justice, 230.
- Menchikoff** (le prince Alexandre Serguëïévitch), plus tard amiral, 410.
- Metternich**-Winnebourg-Oelshausen (Clément-Wenceslas-Lothaire, prince de), chancelier d'État et ministre des affaires étrangères d'Autriche, 38, 64, 74, 93, 96, 106, 120, 121, 152, 153, 166, 186, 187, 188, 189, 190, 192, 225, 293, 380, 383, 384, 397, 402, 414, 424, 425, 427, 429, 430, 442, 448, 451, 454, 461, 471, 474, 476, 478, 482, 485, 495, 499, 500, 501.
- Metternich** (la princesse de), née Marie-Eléonore de Kaunitz, femme du précédent, 475.
- Michel Pavlovitch** (le grand-duc), 172, 173, 176, 287.
- Middleton**, devait venir à Saint-Petersbourg comme ministre des Etats-Unis d'Amérique, 411.
- Ministres plénipotentiaires**: d'Autriche à Berlin, voir Zichy de Vasonykö; à Paris, voir Vincent; à Saint-Petersbourg, voir Lebzelttern; — de Danemark à Saint-Petersbourg, voir Blome; — de France à Berlin, voir Bonnay; à Vienne, voir Caraman; — de Hanovre à Saint-Petersbourg, voir Dørnberg; — de Hesse-Cassel à Saint-Petersbourg, voir Ochs; — de Naples à Saint-Petersbourg, voir Serra-Capriola; — des Pays-Bas à Saint-Petersbourg, voir Verstolk de Soelen; — de Portugal à Saint-Petersbourg, voir Lapa; — de Prusse à Londres, voir Bulow, chargé d'affaires; à Paris, voir Goltz; à Saint-Petersbourg, voir Schœler; à Vienne, voir Krusemark; — de Russie à Berlin, voir Alopéus; à la Diète de Francfort, voir Anstett; à Londres, voir Lieven; à Madrid, voir Tatistcheff; à Vienne, voir Golovkine; — de Sardaigne à Saint-Petersbourg, voir Cotti di Brusasco; — de Saxe à Saint-Petersbourg, voir Einsiedel; — de Suède à Saint-Petersbourg, voir Læwenhielm; — de Wurtemberg à Saint-Petersbourg, voir Beroldingen.
- Ministres des quatre puissances alliées** à Paris (Conférence des). Ces ministres étaient: pour la Russie, Pozzo di Borgo; pour l'Angleterre, Sir Charles Stuart; pour l'Autriche, M. de Vincent;

- pour la Prusse, M. de Goltz, 21, 84, 145, 146, 158, 164, 174, 190, 191, 194, 223, 254, 261, 262.
- Ministres médiateurs** entre l'Espagne et le Portugal (affaire du Rio de la Plata), 282. C'étaient le ministre des affaires étrangères français, l'ambassadeur d'Angleterre et les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie à Paris.
- Ministre des finances de Russie**, voir Gouriéff.
- Ministres français** : des affaires étrangères, voir Dessolle, Pasquier; — des finances, voir Louis, Roy; — de la guerre, voir Gouvion-Saint-Cyr, La Tour-Maubourg; — de l'intérieur, voir Lainé, Decazes, Siméon; — de la justice, voir Serre; — de la marine, voir Portal; — de la police, voir Decazes.
- Mocenigo** (le comte Georges Dmitriévitch), ancien ministre de Russie à Naples, 486.
- Molé** (Louis-Mathieu, comte), ancien ministre de la marine, pair de France, 2, 3, 4.
- Mollien** (Nicolas-François, comte), ancien ministre du Trésor du premier Empire, pair de France, 234, 235.
- Monsieur**, voir Artois (le comte d').
- Montalembert** (Marc-René-Anne-Marie de Tryon, comte de), pair de France, ministre à Stuttgart; puis à Copenhague (non installé), 421.
- Montalivet** (Jean-Pierre Bachasson, comte de), homme d'État, pair de France, 46.
- Montesquiou-Fézensac** (Elisabeth-Pierre, baron, puis comte de), pair de France, 46.
- Moreau** (Jean-Victor), général français, 72, 78, 79.
- Moreau** (la maréchale), née Hulot, veuve du précédent, 72, 74, 78, 92.
- Mounier** (Claude-Edouard-Philippe, baron), pair de France, directeur général de la police et de l'administration départementale. 303, 341.
- Moustier** (Clément-Edouard, marquis de), ministre de France à Hanovre, 421.
- Mouton** (Georges), comte de Lobau, général français, depuis maréchal, 141.
- Müller**, secrétaire de Capo d'Istria, 456.

N

- Napoléon I^{er}** Bonaparte, empereur des Français, 13, 32, 38, 47, 57, 66, 100, 119, 183, 226, 233, 247, 293, 301, 307, 308, 346, 380, 392, 393, 405, 417, 423, 428.
- Napoléon II** - François-Charles-Joseph, roi de Rome, proclamé empereur des Français, fils du précédent, 38, 308, 380.
- Narbonne-Pelet** (Raymond-Jacques-Marie, comte, puis duc de), pair de France, ambassadeur à Naples, 427, 431.
- Narychkine** (M^{me}), 193.
- Nesselrode** (Charles-Robert, en Russie Charles Vassiliévitch, comte de), homme d'État russe, secrétaire d'État dirigeant le département des affaires étrangères, 96, 107, 108, 127, 128, 133, 134, 171, 172, 174, 175, 177, 195, 196, 197, 242, 243, 244, 252, 287, 292, 323, 330, 332, 356, 399, 411, 415, 432, 441, 443, 448, 451, 453.
- Nesselrode** (la comtesse de), née Marie Dmitrievna Gouriéff, femme du précédent, 94, 107, 150, 173, 192, 226, 240.
- Neumann** (Philippe, baron de), conseiller de l'ambassade d'Autriche à Londres, 386.
- Ney** (Michel), duc d'Elchingen, maréchal de France, 269.
- Nicolas Pavlovitch** (le grand-duc), depuis empereur de Russie, 168, 172, 455.
- Nicolle** (l'abbé Charles-Dominique), instituteur, ancien visiteur des églises catholiques de la Russie méridionale, membre de la commission de l'instruction publique en France, 430.
- Noailles** (Antoine-Claude-Dominique

Juste, comte de), ancien ambassadeur de France en Russie, 60, 70, 77, 80, 123, 243, 250.

Noelli, chargé d'affaires d'Espagne à Saint-Pétersbourg, 411.

O

Obreskoff, général russe, directeur du commerce extérieur de l'Empire, 172.

Ochs (Adam-Louis, baron d'), général-major, ministre de Hesse-Cassel à Saint-Pétersbourg, 131, 177.

Orange (le prince d'), voir Guillaume-Frédéric-Georges.

Orléans (Louis-Philippe, duc d'), depuis roi des Français, 82, 308, 380, 393, 491.

Osery (le comte d'), voir Hulot.

Osmond (René-Eustache, marquis d'), pair de France, ancien ambassadeur à Londres, 209.

Oubril (Pierre Jakovlévitch d'), diplomate russe, conseiller d'Etat actuel, 173.

Oubril (M^{me} d'), femme du précédent, 173.

P

Pacha de Janina, voir Ali-Pacha.

Palmella (Don Pedro de Souza-Holstein, comte, puis marquis de), homme d'Etat portugais, ministre des affaires étrangères et de la guerre, l'un des plénipotentiaires portugais à Paris (affaire du Rio de la Plata), 207, 282, 470.

Paskévitch (Ivan Fédorovitch), général russe, depuis feld-maréchal, 173.

Pasquier (Etienne-Denis, baron), homme d'Etat français, ministre des affaires étrangères, 161, 231, 235, 238, 240, 272, 304, 312, 343, 385, 414, 425, 428, 446, 456, 461, 467, 468, 472, 475, 478, 479, 480, 481, 483, 494, 498.

Pastoret (Claude-Emmanuel-Joseph-

Pierre, marquis de), homme politique, pair de France, 44.

Paul I^{er} Pétrovitch, empereur de Russie, 405.

Pepe (Guillaume, baron), général, chef des insurgés napolitains, 424, 449.

Perez de Castro (Evaristo), homme d'Etat espagnol, ministre des affaires étrangères, secrétaire d'Etat, 378, 411.

Picot-Desormaux, député français, 61.

Pie VII (Grégoire-Louis-Barnabé Chiaramonti), pape, 100, 184, 474, 481, 500.

Pierre-Antoine de Bragance, prince du Brésil, plus tard empereur, 406.

Pinkney (William), ancien ministre des Etats-Unis à Saint-Pétersbourg, 411.

Piré (Hippolyte-Marie-Guillaume de Rosnyvinen, comte de), général français, 24, 110.

Piré (M^{me} de), née Marie-Pauline-Emilie Hay des Nétumières, femme du précédent, 24.

Plaisance (le duc de), voir Lebrun.

Plénipotentiaires français à Troppau, 479. Voir Caraman et La Ferronnays.

Plénipotentiaires de France et de Russie au congrès d'Aix-la-Chapelle, 205. C'étaient : pour la France, le duc de Richelieu ; pour la Russie, les comtes de Nesselrode et Capo d'Istria.

Plénipotentiaires portugais auprès de la conférence des ministres médiateurs entre l'Espagne et le Portugal, à Paris, 207, 282. Voir Palmella et Marialva.

Polética (Pierre Ivanovitch), ministre plénipotentiaire de Russie aux Etats-Unis, 295.

Pommereul (François-René-Jean, baron de), général français, 110.

Pontcarré (..... Camus, vicomte de), troisième secrétaire de la légation de France à Saint-Pétersbourg, 243, 283, 285, 287, 310, 311.

Pontécoulant (Louis-Gustave Doulcet, comte de), homme politique, pair de France, 46.

Portal d'Albarèdes (Pierre-Barthélemy, baron), homme d'État français, ministre de la marine, 1, 34.

Portalis (Joseph-Marie, comte), pair de France, sous-secrétaire d'État à la justice, 305.

Potocki (François Victorovitch), nommé attaché à la légation de Russie à Paris, 240.

Pozzo di Borgo (Charles-André, en Russie Charles Ossipovitch), lieutenant-général, ministre de Russie à Paris, 75, 76, 77, 80, 122, 123, 171, 174, 175, 196, 197, 229, 254, 277, 281, 282, 283, 290, 314, 316, 324, 332, 333, 351, 354, 357, 358, 403, 456.

Prévost, (Achille), maître des requêtes, chef de la chancellerie du ministère des affaires étrangères, 481.

Prince héréditaire de Naples, voir François-Janvier-Joseph.

Prince-Régent d'Angleterre, voir Georges IV.

Prince-Vicaire de Naples, voir François-Janvier-Joseph.

Princesse de Lucques, voir Marie-Louise de Bourbon, duchesse de Lucques.

Puyredon (Juan Martin de), directeur suprême des Provinces-Unies de l'Amérique du Sud (à Buénos-Ayres), 81, 82.

Puységur (Jacques-Maxime-Paul de Chastenot, comte de), lieutenant-général français, capitaine des gardes de Monsieur, comte d'Artois, 421.

Q

Quiroga (Antonio), colonel, chef des insurgés espagnols, puis maréchal de camp, 449.

R

Rampon (Antoine-Guillaume, comte), général, pair de France, 46.

Rapp (Jean, comte), général, pair de France, 46.

Ravergie, secrétaire particulier de M. de La Ferronnays, ministre de France à Saint-Pétersbourg, 365, 398.

Ravez (Simon), homme politique français, président de la chambre des députés, 2, 263.

Rayneval (François-Maximilien Gérard, depuis comte de), diplomate français, directeur des affaires politiques et de la chancellerie au ministère des affaires étrangères, 170.

Razoumoffski (le comte Alexis Cyrillovitch), homme d'État russe, ministre de l'instruction publique, 330.

Réal (Pierre-François, comte), ancien préfet de police, 110, 133.

Reichstadt (le duc de), voir Napoléon II.

Reille (Honoré-Charles-Michel-Joseph, comte), général, pair de France, depuis maréchal, 46.

Reines : d'Angleterre, voir Caroline-Amélie-Elisabeth ; — de Géorgie, 273 ; — de Wurtemberg, voir Catherine Pavlovna.

Ricard (Etienne-Pierre-Sylvestre, comte), général, pair de France, 39, 65, 66, 70, 72, 73, 76, 78, 80, 91, 92, 117, 167,

Richelieu (Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie du Plessis, duc de), pair de France, président du conseil des ministres, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 18, 24, 25, 27, 32, 36, 39, 40, 41, 43, 47, 48, 51, 54, 55, 62, 64, 66, 67, 69, 74, 76, 77, 88, 91, 92, 93, 97, 101, 103, 105, 106, 116, 119, 120, 123, 129, 137, 143, 150, 155, 159, 160, 161, 165, 166, 178, 179, 186, 193, 203, 224, 229, 231, 233, 236, 237, 238, 239, 248, 252, 263, 271, 272, 277, 279, 290, 291, 299, 300, 301, 304, 305, 306, 307, 309, 314, 316, 317, 318, 333, 334, 335, 339, 340, 341, 343, 345, 349, 350, 351, 354, 355, 356, 357, 370, 374, 376, 378, 385, 388, 397, 402, 414, 415, 419, 420, 424, 425, 429, 430, 434, 438, 439, 440, 441, 442, 456, 458, 459, 460, 461, 467, 468, 472, 473.

- 475, 476, 478, 479, 480, 481, 483, 490, 491, 494, 498.
- Rivière** (Charles-François de Riffardeau, marquis de), ambassadeur de France à Constantinople, puis capitaine des gardes de Monsieur, comte d'Artois, 153, 192, 216, 217, 230, 421.
- Rois** : des Deux-Siciles, voir Ferdinand I^{er}; — d'Espagne, voir Ferdinand VII; — des Pays-Bas, voir Guillaume I^{er}; — de Portugal, voir Jean VI; — de Sardaigne, voir Victor-Emanuel I^{er}; — de Saxe, voir Frédéric-Auguste I^{er}; — de Suède, voir Charles XIV; — de Wurtemberg, voir Guillaume I^{er}-Frédéric-Charles.
- Rovigo** (le duc de), voir Savary.
- Roy** (Antoine, comte), financier et homme d'État français, ministre des finances, 112, 139, 181, 231, 304.
- Royer-Collard** (Pierre-Paul), homme politique français, député, 141, 161, 234.
- Rubichon** (Maurice), économiste français, 150.
- Ruffo** (le commandeur Alvaro), ambassadeur des Deux-Siciles à Vienne, 454, 455.
- Ruinart de Brimont** (Antoine), élève vice-consul à Saint-Petersbourg, 273.
- Rumigny** (Marie-Hippolyte de Gueully, comte de), chargé d'affaires de France à Stockholm, puis ministre à Dresde, 421.
- Ruty** (Charles-Etienne-François, comte), général d'artillerie, pair de France, 46, 76, 78, 80.
- S**
- Saint-Cyr** (le maréchal), voir Gouvion-Saint-Cyr.
- Sainte-Aulaire** (Louis-Clair de Beauvoir, comte de), écrivain français, député, 2, 382, 388, 396.
- Salmon** (Manuel Gonzalez), homme d'Etat espagnol, ministre de l'intérieur, puis ministre plénipotentiaire à Saint-Petersbourg, 411, 452.
- Salvatori** (le docteur), à Saint-Petersbourg, 412.
- Sand** (Charles-Louis), étudiant allemand, assassin de Kotzebue, 329, 365.
- San-Fernando** (Joaquin-José Melgarejo-Saurin Ruiz Davalos Rojas y Quiroga, marquis de Melgarejo, premier duc de), homme d'État espagnol, ministre des affaires étrangères, 192.
- Savary** (Anne-Jean-Marie-René), duc de Rovigo, général français, ancien ministre de la police, 95, 120, 149, 152, 269, 301, 318, 379, 380, 383, 384, 476.
- Savary** (M^{me}), née Marie-Charlotte-Félicité de Faudoas-Séguenville, femme du précédent, 149.
- Scassi**, conseiller de cour russe, 379.
- Schœler** (Reinhold-Otto-Friedrich de), général, ministre de Prusse à Saint-Petersbourg, 131, 292, 337, 359, 443.
- Schouvaloff** (le comte Paul Andréévitch), aide de camp général de l'empereur de Russie, chargé de remettre au roi de France une lettre de condoléances sur l'assassinat du duc de Berry, 375, 381.
- Schrœder** (André-Andréévitch), conseiller de la légation russe à Paris, 150.
- Serra-Capriola** (Antoine Maresca Donnorso, duc de), ministre des Deux-Siciles à Saint-Petersbourg, 131, 293, 360, 449, 452, 454, 455.
- Serre** (Pierre-François-Hercule de), homme d'État français, garde des sceaux et ministre de la justice, 1, 2, 5, 19, 33, 60, 88, 98, 99, 101, 103, 105, 109, 110, 111, 116, 117, 129, 137, 160, 161, 181, 233, 238, 268, 280, 297, 298, 299, 300, 305.
- Sévérine** (Dmitri Pétrovitch), diplomate russe, 429.
- Sieveling** (Charles), ministre résident de Hambourg à Saint-Petersbourg, 295.
- Siméon** (Joseph-Jérôme, comte), homme

- d'Etat français, ministre de l'intérieur, 305, 341.
- Soulange-Bodin** (Étienne), ancien secrétaire du prince Eugène de Beauharnais, agronome et horticulteur français, 384.
- Soult** (Nicolas-Jean de Dieu), duc de Dalmatie, maréchal de France, 110, 133, 318.
- Sparre** (Louis-Ernest-Joseph de), comte de Cronenberg, lieutenant-général, pair de France, 46.
- Stackelberg** (Gustave Ottonovitch, comte de), ministre de Russie à Naples, 463, 469, 486.
- Staël** (Auguste-Louis, baron de), 268.
- Stewart** (Charles-William, Lord), ambassadeur d'Angleterre à Vienne, 456, 478.
- Stroganoff** (Grégoire Alexandrovitch, baron, puis comte), ambassadeur de Russie à Constantinople, 19, 153, 216, 217, 230.
- Stroganoff** (le baron Alexis de), 111, 118, 197.
- Stroganoff** (le comte et la comtesse), 193.
- Stuart** (Sir Charles), ambassadeur d'Angleterre à Paris, 18, 21, 22, 25, 28, 46, 50, 51, 63, 68, 74, 75, 95, 104, 106, 120, 146, 149, 153, 157, 158, 160, 175, 219, 272, 282, 345, 354, 385, 397, 406, 409, 412, 419, 430, 475.
- Suchet** (Louis-Gabriel), duc d'Albuféra, maréchal, pair de France, 45, 424, 490.
- Swetchine** (M^{me}), née Sophie Pétrouva Soïmonova, veuve du général Swetchine, femme de lettres russe, 193.
- T**
- Talleyrand-Périgord** (Charles-Maurice de), prince de Bénévent, homme d'État français, ancien ministre des affaires étrangères, 3, 5, 7, 10, 18, 39, 224, 230, 272, 354.
- Tatistcheff** (Dmitri Pavlovitch), ministre de Russie à Madrid, 22, 25, 39, 83, 150, 167, 226, 406.
- Ternaux** (Guillaume-Louis, baron), manufacturier français, député, 90.
- Thurn-Valsassina** (Georges, comte [et non baron] de), secrétaire de la légation, puis chargé d'affaires d'Autriche à Saint-Petersbourg, 131.
- Tolstoï** (le comte), 478.
- Toreno** (José-Maria Queipo de Llano y Ruiz de Saravia, comte de), homme d'Etat espagnol, député aux Cortès, ministre des finances, 378.
- Traversay** (Jean-Baptiste Prévost de Sansac, en Russie Ivan Ivanovitch, marquis de), ministre de la marine de Russie et membre du conseil de l'Empire, 67.
- Truguet** (Laurent-Jean-François, comte), vice-amiral, pair de France, 46.
- V**
- Vandamme** (Dominique-René), comte d'Unebourg, général français, 149.
- Verhuel** (Charles-Henri), comte de Sevenaer, amiral, pair de France, 46.
- Verstolk de Soelen** (Jan-Gisbert, chevalier de), ministre des Pays-Bas à Saint-Petersbourg, 131, 295.
- Victor-Emmanuel I^{er}**, roi de Sardaigne, 168, 466.
- Victor**, courrier français, voir Brice.
- Viella** (Louis-Charles de Labay, vicomte de), secrétaire d'ambassade, puis chargé d'affaires de France à Constantinople, 217.
- Villèle** (Jean-Baptiste-Séraphin-Joseph, depuis comte de), homme d'Etat français, député, 139, 235, 307.
- Vincent** (Nicolas-Charles, baron de), lieutenant-général, ministre d'Autriche à Paris, 17, 18, 21, 22, 23, 28, 46, 49, 50, 51, 84, 85, 106, 125, 147, 152, 153, 160, 166, 175, 190, 192, 282, 379, 380,

383, 384, 380, 397, 414, 475, 487, 491, 499, 500.

Vivez, colonel espagnol, 331.

W

Wellesley (Richard Colley, marquis de), homme d'État anglais, depuis gouverneur général de l'Inde, 474.

Wellington (Arthur Colley Wellesley, duc de), feld-maréchal anglais, 18, 22, 120, 123, 205, 271, 470.

Wilson (Sir Robert-Thomas), officier anglais en non-activité, 152.

Wisgaloff, courrier russe, 125.

Wolkonski (le prince Pierre Mikhaïlovitch, chef d'État-major général de l'armée russe, 410, 411.

Worontsoff (le comte, depuis prince Michel Sémenovitch), général russe, depuis feld-maréchal, 107, 193.

Worontsoff (la comtesse), née Elisabeth Xavérievna Branitska, femme du précédent, 107, 193.

Y

Youssof-Caramanli-Pacha, dey de Tripoli, 241.

Z

Zéa-Bermudez (Don Francisco de), ministre d'Espagne à Saint-Pétersbourg, 293, 332, 377, 403, 404, 405, 411, 426, 438, 445, 452, 457.

Zichy de Vasonykeo (Étienne, comte) ministre d'Autriche à Berlin, 414.

ERRATA

| page : | ligne : | au lieu de : | lire : |
|--------|--------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 178 | 8 d'en bas | la presse ; livrée à la licence, | la presse, livrée à la licence ; |
| 220 | 2 d'en haut | 1817 | 1819 |
| 220 | 14 d'en bas | Freemantle | Fremantle |
| 241 | 19 — | Freemantle | Fremantle |
| 246 | 5 d'en haut | 22 novembre | Paris, 22 novembre |
| 295 | 7 d'en bas | Siveking | Sieveking |
| 335 | 12 — | rondeurs | frondeurs |
| 392 | 17 et 18 — | l'influence doctrines | l'influence des doctrines |
| 410 | 13 d'en haut | Mentchikoff | Menchikoff |
| 421 | 4 — | Durand | Durant |
| 421 | 9 — | Dumoustier | de Moustier |
| 474 | 13 d'en bas | Lord Granville | Lord Grenville |

СОДЕРЖАНІЕ

ПЕРВЫХЪ СТА ДВАДЦАТИ ПЯТИ ТОМОВЪ СБОРНИКА Императорскаго Русскаго Историческаго Общества.

Къ каждому тому приложенъ азбучный указатель именъ.

Томъ I. Уставъ Русскаго Историческаго Общества.—Рескрипты и письма имп. Екатерины II на имя графа А. Г. Орлова. Сообщены кн. Н. А. Орловымъ и изд. подъ наблюденіемъ А. Θ. Бычкова.—Бумаги изъ дѣла о самозванкѣ Таракановой. Сообщ. изъ государственнаго архива К. К. Злобинымъ.—О мемуарахъ герцога Карла Фридриха, отца имп. Петра III. Барона М. А. Корфа.—Письма имп. Екатерины II къ принцу Пассау-Зигенъ. Сообщ. княземъ П. А. Вяземскимъ. — Бумаги изъ дѣла о генераль-прокурорѣ Глѣбовѣ и о сибирскомъ слѣдователѣ Крыловѣ.—Письма имп. Екатерины II къ г-жѣ Жоффренъ. Сообщ. А. Θ. Гамбургеромъ.—Переписка по дѣлу объ открытіи въ Бѣлоруссіи іезуитскаго новиціата. Князя М. А. Оболенскаго, и пр. . . Цѣна 2 руб.

Томъ II. Дипломатическія сношенія между Россією и Швецією въ первые годы царствованія имп. Александра I. Статья К. К. Злобина.—Новые документы по дѣлу Новикова. Сообщены А. Н. Поповымъ. — Записка графа Поццо-ди Борго о немъ самомъ. Сообщена К. К. Злобинымъ.—Депеши графа Литты, посланника мальтійскаго ордена въ С.-Петербургъ. Сообщены А. Θ. Бычковымъ; примѣчавія князя П. П. Вяземскаго.—Выписка о государственныхъ учрежденіяхъ, основанныхъ имп. Екатериною II съ 1762 по 1769 годъ. Сообщ. графомъ А. С. Уваровымъ.—Извлеченія изъ бумагъ графа Г. Г. Орлова. Сообщ. княземъ Н. А. Орловымъ.—Записка барона Т. Димсделя о пребываніи его въ Россіи, и пр. Цѣна 2 р.

Томъ III. Записка Дмитрія Прокофьевича Трошинскаго о министерствахъ. Сообщена А. Н. Поповымъ.— Записка графа I. Каподистрія о его служебной дѣятельности. Сообщ. изъ государственнаго архива въ С.-Петербургъ. — Отвѣтное письмо графа I. Каподистрія Петро-Вею, вождю спартацевъ.—Инструкція, данная имп. Екатериною II-ю фонъ Ребиндеру. Сообщ. А. Х. Векомъ.—Письма имп. Александра I-го къ княгинѣ З. А. Волконской. Сообщ. княземъ А. Н. Волконскимъ. — Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи въ XVIII ст. Сообщено изъ дѣла саксонскаго государственнаго архива въ Дрезденѣ профессоромъ Э. Германомъ. Цѣна 3 р.

Томъ IV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненій проекта Новаго Уложенія, собранныя и приведенныя въ порядокъ Д. В. Полѣвовымъ. Часть I Цѣна 2 р.

Томъ V. Письма имп. Александра I и другихъ особъ царствующаго дома къ Ф. Ц. Лагарпу. Сообщ. Е. И. В. Государемъ Наслѣдникомъ Цесаревичемъ.—Проектъ кн. М. Н. Волконскаго о лучшемъ учрежденіи судебныхъ мѣстъ, поданный имп. Екатериной II въ 1775 г. Сообщено А. Н. Поповымъ. — Бумаги кн. Н. В. Репнина. Сообщено изъ семейнаго архива кн. Н. В. Репнина.—Государственные доходы и расходы въ царствованіе имп. Екатерины II. Сообщено А. Н. Куломзинымъ.—Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія. Сообщено изъ

дѣлъ саксонскаго государственнаго архива въ Дрезденѣ Э. Германомъ. Письма гр. Петра Пв. Панина къ сыну Никитѣ Петровичу. Сообщено гр. В. Н. Панинымъ. Цѣна 3 р.

Томъ VI. Письма адмирала Чичагова къ имп. Александру I. Сообщено М. И. Богдановичемъ.—Бумаги графа П. И. Панина о пугачевскомъ бунтѣ. Сообщено гр. В. Н. Панинымъ.—Государственные доходы и расходы въ царствованіе имп. Екатерины II. Сообщено А. Н. Куломзинымъ.—Бумаги кн. Н. В. Репнина. Сообщено кн. Н. В. Репнинымъ.—Записка князя А. А. Чарторижскаго имп. Александру I, 26 іюня 1807 года.—Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія. Сообщено изъ саксонскаго государственнаго архива Э. Германомъ. . . Цѣна 3 р.

Томъ VII. Бумаги Императрицы Екатерины II, хранящіяся въ государственномъ архивѣ Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Собраны и изданы, съ Высочайшаго соизволенія, по предначертанію Е. И. В. Государя Настѣдника Цесаревича, П. П. Пекарскимъ. 1744—1764 г. Часть I. Цѣна 3 р.

Томъ VIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія, собранныя и приведенныя въ порядокъ Д. В. Полѣновымъ. Часть II. Цѣна 3 р.

Томъ IX. Бумаги изъ архива дворца въ г. Павловскѣ, 1782 г. Сообщено кн. П. А. Вяземскимъ. Напечатаны съ разрѣшенія Е. И. В. Великаго Князя Константина Николаевича,—Переписка относительно несостоявшагося брака Густава-Адольфа съ Великою Княжною Александрою Павловною.—Переписка гр. П. А. Румянцева съ гр. Н. И. Панинымъ въ 1765—1771 гг.—Письма кн. А. А. Чарторижскаго къ Н. Н. Новосильцеву.—Изъ бумагъ Ивана Ивановича Шувалова (Письма Апраксина, Румянцева, Бутурлина и Салтыкова къ И. И. Шувалову). Цѣна 3 р.

Томъ X. Бумаги имп. Екатерины II, хранящіяся въ государственномъ архивѣ М. И. Д. 1765—1771 г. Собраны и изданы съ Высочайшаго соизволенія. П. П. Пекарскимъ. Часть II. Цѣна 3 р.

Томъ XI. Письма, указы и замѣтки Петра I-го, доставленные кн. П. Д. Волконскимъ и Н. В. Калачевымъ и извлеченные изъ Архива Прав. Сената. Собраны и изданы академикомъ А. Ѳ. Бычковымъ Цѣна 3 р.

Томъ XII. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и посланниковъ при Русскомъ дворѣ, съ 1762 по 1769 включительно. Сообщено изъ англійскаго госуд. архива и архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть I. Цѣна 3 р.

Томъ XIII. Бумаги имп. Екатерины II, хранящіяся въ госуд. архивѣ М. И. Д., 1771—1774 г. Изданы Я. К. Гротомъ. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ XIV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія, собранныя и изданныя Д. В. Полѣновымъ. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ XV. Бумаги изъ архива дворца въ г. Павловскѣ. — Донесенія барона Мардефельда, прусскаго посланника при Петрѣ Великомъ. — Бумаги князя Репнина за время Константинопольскаго посольства Цѣна 3 р.

Томъ XVI. Бумаги кн. Н. В. Репнина за время управленія его Литвою, пзд. Н. И. Костомаровымъ Цѣна 3 р.

Томъ XVII. Переписка имп. Екатерины II съ Фальконетомъ Цѣна 3 р.

Томъ XVIII. Донесенія графа Мерси д'Аржанто императрицѣ Маріи Терезіи и государственному канцлеру, графу Кауницу-Ритбергу, съ 5-го января новаго стили 1762 года по 24 іюля нов. ст. 1762 года, и переписка гр. Мерси съ русскимъ министерствомъ. Изданы Г. Ѳ. Штендманомъ. Часть I. Цѣна 3 р.

Томъ XIX. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и посланниковъ при Русскомъ дворѣ, съ 1770 по 1776 г. включительно. Сообщено изъ англійск. госуд. архива и архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть II. Цѣна 3 р.

Томъ XX. Дипломатическіе матеріалы сборнаго содержанія, относящіеся къ царствованію Петра Великаго. Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія.—Переписка императрицы Екатерины II съ королемъ Фридрихомъ II. Сообщено княземъ Бисмаркомъ и княземъ А. М. Горчаковымъ. — Собственно-

ручныя письма великой княгини Маріи Феодоровны (впослѣдствіи императрицы) къ барону Карлу Ивановичу Сакену, посланнику при Датскомъ дворѣ.—Письма великаго князя Павла Петровича къ барону Сакену, посланнику при Датскомъ дворѣ.—Проектъ императрицы Екатерины II объ устройствѣ свободныхъ сельскихъ обывателей.—Записка государственнаго секретаря А. Н. Оленина о засѣданіи Государственнаго Совѣта, по полученіи извѣстія о кончинѣ императора Александра I. — Отчетъ о годичномъ собраніи Императорскаго Русскаго Историческаго Общества, 17-го марта 1877 г., подъ предѣдательствомъ Его Императорскаго Высочества Государя Великаго Князя Наслѣдника Цесаревича.—Сотрудничество Екатерины II въ „Собесѣдникѣ“ княгини Дашковой. Сообщено Я. К. Гротомъ Цѣна 3 р.

Томъ XXI. Донесенія И. А. Чернышева имп. Александру I, 1810 и 1811 гг.—Донесенія А. И. Чернышева канцлеру графу Н. П. Румянцову, 1811 г.—Письма А. И. Чернышева канцлеру графу Н. П. Румянцову, 1809 г.—Донесенія имп. Александру I кн. А. Б. Куракина. 1811 и 1812 гг.—Донесенія кн. А. Б. Куракина канцлеру Н. П. Румянцову, 1811 и 1812 гг.—Письма графа П. А. Шувалова императору Александру I, 1811 г.—Донесеніе бар. Сухтелена имп. Александру I, 1812 г. Сообщ. А. Н. Поповымъ изъ дѣлъ госуд. архива въ С.-Петербургѣ. — Отчетъ о дѣлахъ 1810 г., представленный императору Александру I М. М. Сперанскимъ. Сообщено А. Θ. Бычковымъ. Цѣна 3 р.

Томъ XXII. Дипломатическая переписка прусскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ 1763—1766 г. Сообщено изъ берлинскаго госуд. архива. Документы изданы подъ наблюденіемъ Г. Θ. Штендмана. Часть I. Цѣна 3 р.

Томъ XXIII. Письма имп. Екатерины II барону Мельхіору Гримму. Сообщено изъ государственнаго архива Мин. Ин. Дѣлъ въ С.-Петербургѣ. Изд. Я. К. Гротомъ. Цѣна 3 р.

Томъ XXIV. Донесенія нидерландскихъ посланниковъ о ихъ посольствѣ въ Швецію и Россію въ 1615 и 1616 гг. Сообщ. изъ нидерландскаго государственнаго архива. Изданы А. Х. Бекомъ Цѣна 3 р.

Томъ XXV. Переписка и бумаги гр. Бориса Петровича Шереметева, съ 1704—1718 г., и др. бумаги. Съ портр. имп. Петра Великаго. Изданы гр. С. Д. Шереметевымъ. Цѣна 3 р.

Томъ XXVI. Канцлеръ кн. Александръ Андреевичъ Безбородко въ связи съ событіями его времени. Н. И. Григоровича. Съ гравюрою и снимками почерковъ. 1746—1787 гг. Томъ I. Цѣна 3 р.

Томъ XXVII. Бумаги имп. Екатерины II, хран. въ госуд. архивѣ Мин. Иностранн. Дѣлъ, съ 1774 по 1778 г. Собраны Я. К. Гротомъ и напеч. подъ наблюденіемъ Г. Θ. Штендмана. Часть IV Цѣна 3 р.

Томъ XXVIII. Финансовые документы царствованія импер. Екатерины II. Собраны и изданы А. Н. Куломзиннымъ. Т. I. Цѣна 3 р.

Томъ XXIX. Канцлеръ князь Александръ Андреевичъ Безбородко въ связи съ событіями его времени. Н. И. Григоровича. Съ 2-мя гравюрами и планомъ. 1788—1799 г. Томъ II Цѣна 3 р.

Томъ XXX. Годы ученія Его Импер. Высочества Государя Наслѣдника Цесаревича Александра Николаевича. Т. I Цѣна 4 р.

Томъ XXXI. Годы ученія Его Импер. Высочества Государя Наслѣдника Цесаревича Александра Николаевича. Т. II Цѣна 5 р.

Томъ XXXII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть IV. Цѣна 3 р.

Томъ XXXIII. Письма барона Мельхіора Гримма къ импер. Екатеринѣ II, съ приложеніями.—Письма Эрнеста-Юганна Бирона посланнику гр. Герману Кейзерлингу.—Письма Дидро къ импер. Екатеринѣ II, съ примѣчаніями. Напечатаны подъ наблюденіемъ Я. К. Грота и Г. Θ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ XXXIV. Донесенія французскихъ посланниковъ и повѣренныхъ въ дѣлахъ при Русскомъ дворѣ; повелѣнія правительства и отчеты о пребываніи русскихъ пословъ, посланниковъ и дипломатическихъ агентовъ, находившихся во Франціи, съ 1681 по 1718 годъ. Сообщено изъ архива Мин. Иностр. Дѣлъ въ Парижѣ. Напеч. подъ наблюд. А. А. Половцова, А. Ѳ. Бычкова и Г. Ѳ. Штендмана. Часть I . . . Цѣна 3 р.

Томъ XXXV. Памятники дипломатическихъ сношеній древней Россіи съ Польшею въ царствованіе вел. кн. Ивана Васильевича, съ 1487 года. Напеч. подъ набл. Г. Ѳ. Карпова. Томъ I Цѣна 3 р.

Томъ XXXVI. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть V Цѣна 2 р.

Томъ XXXVII. Дипломатическая переписка прусскаго короля Фридриха II съ гр. Сольмсомъ, посланникомъ при Русскомъ дворѣ. Сообщено изъ берлинскаго гос. архива. Напечатано подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть II . . . Цѣна 3 р.

Томъ XXXVIII. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Англіею. Съ 1581 по 1604 годъ. Изданы подъ наблюденіемъ К. Н. Бестужева-Рюмина. Томъ II Цѣна 3 р.

Томъ XXXIX. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, 1704—1708 гг. Сообщено изъ англійскаго госуд. архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть III Цѣна 3 р.

Томъ XL. Дипломатическая переписка французскихъ посланниковъ и агентовъ при Русскомъ дворѣ, 1719—1723 г. Напечатана подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть II Цѣна 3 р.

Томъ XLI. Памятники дипломатическихъ сношеній Россіи съ азіатскими народами: Крымомъ, Казанью, Ногайцами и Турціею, за время великихъ князей Іоанна III и Василія Іоанновича. Напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Карпова. Томъ III. Цѣна 3 р.

Томъ XLII. Бумаги имп. Екатерины II, хранящіяся въ гос. архивѣ Мин. Иностр. Дѣлъ, съ 1788 по 1796 г. Собраны Я. К. Гротомъ и напечатаны подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть V Цѣна 3 р.

Томъ XLIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть VI Цѣна 3 р.

Томъ XLIV. Письма барона Мельхиора Гримма къ имп. Екатерины II. Напеч. подъ наблюденіемъ Я. К. Грота Цѣна 3 р.

Томъ XLV. Финансовыя документы царствованія имп. Екатерины II, императоровъ Павла I и Александра I. Собраны и изданы А. Н. Куломзиннымъ. Томъ II. Цѣна 3 р.

Томъ XLVI. Донесенія графа Мерси д'Аржанто императрицѣ Маріи-Терезіи и государственному канцлеру, графу Кауницу-Ритбергу. Изд. Г. Ѳ. Штендманомъ. Ч. II. Цѣна 3 р.

Томъ XLVII. Бумаги посланника Я. Н. Булгакова съ 1779—1798.—Рескрипты императрицы генераламъ Коховскому и Кречетникову и донесенія ихъ императрицѣ. Томъ изданъ Н. Ѳ. Дубровинимъ Цѣна 3 р.

Томъ XLVIII. Дипломатическая переписка имп. Екатерины II за 1762—1764 г. Томъ изданъ барономъ Ѳ. А. Бюлеромъ, при содѣйствіи В. А. Уляницкаго. Часть I. Цѣна 3 р.

Томъ XLIX. Донесенія французскаго консула въ Петербургѣ Лави и полномочнаго министра при Русскомъ дворѣ Камредона, съ 1722 по 1724 г. Напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть III Цѣна 3 р.

Томъ L. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, 1708—1712 гг. Сообщено изъ англійскаго госуд. архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть IV. Цѣна 3 р.

Томъ LI. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, 1764—1766 гг. Часть II. Томъ изданъ барономъ Ѳ. А. Бюлеромъ, при содѣйствіи В. А. Уляницкаго. Цѣна 3 р.

Томъ I.II. Донесенія французскаго посла при Русскомъ дворѣ Кампредона. 1723—1725 г. Томъ издавъ подь наблюденіемъ Г. Θ. Штендмана. Часть IV. Цѣна 3 р.

Томъ I.III. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ нѣмецкимъ орденомъ въ Пруссіи. Томъ издавъ подь наблюденіемъ Г. Θ. Карпова. Цѣна 2 р.

Томъ I.IV. Переписка герцога Ришелье съ императоромъ Александромъ, его министрами и частными лицами.—Бумаги извлечены изъ французскихъ и русскихъ архивовъ. Томъ издавъ подь наблюденіемъ предсѣдателя Общества А. А. Половцова. Цѣна 3 р.

Томъ I.V. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта 1726—1730 гг. Изданы подь редакцію Н. Θ. Дубровина. Часть I (февраль—июнь 1726 г.). Цѣна 3 р.

Томъ I.VI. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта 1726—1730 гг. Изданы подь редакцію Н. Θ. Дубровина. Часть II (июль—декабрь 1726 г.). Цѣна 3 р.

Томъ I.VII. Дипломатическая переписка импер. Екатерины II, 1766—1767 г. Часть III. Томъ издавъ барономъ Θ. А. Бюлеромъ, при содѣйствіи В. А. Уляницкаго. Цѣна 3 р.

Томъ I.VIII. Донесенія французскаго полномочнаго министра при Русскомъ дворѣ Кампредона, за 1725 г. Томъ издавъ подь наблюд. Г. Θ. Штендмана. Ч. V. Цѣна 3 р.

Томъ I.IX. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Польско-Литовскимъ, 1533—1560. Томъ издавъ подь наблюденіемъ Г. Θ. Карпова. Цѣна 3 р.

Томъ I.X. Азбучный указатель именъ русскихъ дѣятелей для составленія Русскаго Біографическаго словаря. Часть I. А—Л. Цѣна 3 р.

Томъ I.XI. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, 1712—1719 г. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть V. Цѣна 3 р.

Томъ I.XII. Азбучный указатель именъ русскихъ дѣятелей для составленія Русскаго Біографическаго словаря. Часть II. М—Θ. Цѣна 3 р.

Томъ I.XIII. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, съ 1 января по конецъ іюня 1727 года. Ч. III. Изданы подь редакцію Н. Θ. Дубровина. Цѣна 3 р.

Томъ I.XIV. Донесенія французскаго полномочнаго министра при Русскомъ дворѣ Кампредона и повѣреннаго въ дѣлахъ Маньяна, за 1726 и 1727 г. по 7 мая. Томъ издавъ подь наблюденіемъ Г. Θ. Штендмана. Часть VI. Цѣна 3 р.

Томъ I.XV. Дипломатическіе акты изъ архива князя Н. В. Репнина, относящіеся до Тешевскаго конгресса 1779 г., изданные Ф. Ф. Мартенсомъ . . . Цѣна 3 р.

Томъ I.XVI. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ 1728—1733 г. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть VI. Цѣна 3 р.

Томъ I.XVII. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, 1767—1768 г. Ч. IV. Томъ издавъ барономъ Θ. А. Бюлеромъ, при содѣйствіи В. А. Уляницкаго. Цѣна 3 р.

Томъ I.XVIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подь наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть VII. Цѣна 3 р.

Томъ I.XIX. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта съ 1 іюля по конецъ декабря 1727 г. Часть IV. Изданы подь редакцію Н. Θ. Дубровина. Цѣна 3 р.

Томъ I.XX. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть I. 1800—1802 гг. Изданы подь редакціей А. С. Трачевскаго. Цѣна 3 р.

Томъ LXXI. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Польско-Литовскимъ, 1560 — 1570 гг. Изданы подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Карпова. Цѣна 3 р.

Томъ LXXII. Дипломатическая переписка прусскаго короля Фридриха II съ графомъ Сольмсомъ, посланникомъ при русскомъ дворѣ. Сообщена изъ Берлинскаго государственнаго архива. Издана подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Штедмана. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ LXXIII. Бумаги гр. Арсенія Андреевича Закревскаго. Изданы подъ редакцію Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ LXXIV. Бумаги Высочайше утвержденнаго, 6 декабря 1826 г., „Особаго секретнаго комитета“. Изданы подъ редакцію А. А. Половцева Цѣна 3 р.

Томъ LXXV. Донесенія французскаго повѣреннаго въ дѣлахъ при русскомъ дворѣ Маньяна, за 1727—1739 гг., и предписанія французскаго министерства. Изданы подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Штедмана. Ч. VII. Цѣна 3 р.

Томъ LXXVI. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, за 1733—1736 гг. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Ч. VII. Цѣна 3 р.

Томъ LXXVII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть II. 1803 — 1804 гг. Изданы подъ редакціей А. С. Травецкаго. Цѣна 3 р.

Томъ LXXVIII. Бумаги гр. Арсенія Андреевича Закревскаго, 1812 — 1831 гг. Часть II. Изданы подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ LXXIX. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, съ января по конецъ іюня 1728 г. Часть V. Изданы подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина. Цѣна 3 р.

Томъ LXXX. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ августа 1736 по конецъ 1739 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть VIII Цѣна 3 р.

Томъ LXXXI. Донесенія французскаго повѣреннаго по дѣламъ, Маньяна, и распоряженія французскаго правительства, за 1730—1733 г. Часть VIII. Изданы подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Штедмана Цѣна 3 р.

Томъ LXXXII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть III. 1805—1806 гг. Изданы подъ редакціей А. С. Травецкаго. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIII. Политическая переписка императора Наполеона I съ генераломъ Савари 1807 г. Извлечена изъ Парижскихъ архивовъ министерства иностранныхъ дѣлъ и національнаго. Напечатанъ подъ наблюдениемъ А. А. Половцева. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIV. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта съ іюля по конецъ 1728 г. Часть VI. Изданы подъ ред. Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ LXXXV. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1740 г. по 3 марта 1741 г. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Ч. IX. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVI. Донесенія маркиза де-ла-Шетарди французскому правительству и отвѣты министерства. 1738—1740 гг. Сообщены изъ архива министерства иностранныхъ дѣлъ въ Парижѣ. Часть IX. Изданы подъ наблюдениемъ Г. Ѳ. Штедмана. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVII. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, съ 1768—1769 г. Часть V. Томъ изданъ барономъ Ѳ. А. Булеромъ, при содѣйствіи В. А. Уляницкаго. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVIII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. 1807—1808 гг. Часть IV. Изданы подъ редакціей А. С. Травецкаго. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIX. Посольство графа П. А. Толстого въ Парижъ въ 1807 и 1808гг. Томъ изданъ подъ редакціей Н. К. Шильдера Цѣна 3 р.

Томъ XC. Журналы Высочайше утвержденнаго 6 декабря 1826 года „Особаго секретнаго комитета“. Часть II. Изданы подъ наблюдениемъ А. А. Половцева Цѣна 3 р.

Томъ ХСІ. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, 1741 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть X Цѣна 3 р.

Томъ ХСІІ. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла-Шетарди, и распоряженія французскаго правительства въ 1741 г., по июнь. Часть X. Издавы подь редакціей Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ ХСІІІ. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подь наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть VIII. Цѣна 3 р.

Томъ ХСІV. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, январь—июнь 1729 г. Часть VII. Издавы подь редакціей Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ ХСV. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Крымомъ, Нагаями и Турціею 1508—1521 гг. Издавы подь редакціей Г. Ѳ. Карпова и Г. Ѳ. Штендмана. Цѣна 3 р.

Томъ ХСVІ. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла-Шетарди, за вторую половину 1741 года. Ч. XI. Издавы подь редакціей Г. Ѳ. Штендмана. Цѣна 3 р.

Томъ ХСVІІ. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II за 1769—1771 г. Часть VI. Издава подь наблюденіемъ барона Ѳ. А. Бюлера при содѣйстви магистра В. А. Уляницкаго Цѣна 3 р.

Томъ ХСVІІІ. Матеріалы и черты къ биографіи императора Николая I и къ исторіи его царствованія. Издавы подь редакціей Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ ХСІХ. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ іюня 1742 по апрѣль 1744 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть XI Цѣна 3 р.

Томъ С. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла-Шетарди, и уполномоченнаго министра д'Аллиона съ 1742 по май 1743 г. Часть XII. Издавы подь редакціей Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ СІ. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, съ іюня 1729 г. по 4 марта 1730 г. Часть VIII. Издавы подь редакціей Н. Ѳ. Дубровина. Цѣна 3 р.

Томъ СІІ. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1744 по 4 января 1746 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть XII. Цѣна 3 р.

Томъ СІІІ. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ съ 1746 по 1748 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть XIII Цѣна 3 р.

Томъ СІV. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны. 1731—1740 гг. Собраны и издавы подь редакц. А. Н. Филиппова. Т. I (1731—1732 гг.) Цѣна 3 р.

Томъ СV. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла-Шетарди, и уполномоченнаго министра д'Аллиона съ 1743 по 1745 г. Часть XIII. Издавы подь редакціей Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ СVІ. Бумаги Кабинета министровъ Императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и издавы подь редакціей А. Н. Филиппова. Томъ II (1733 г.) Цѣна 3 р.

Томъ СVІІ. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подь наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть IX Цѣна 3 р.

Томъ СVІІІ. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и издавы подь редакціей А. Н. Филиппова. Т. III (1734 г.) Цѣна 3 р.

Томъ СІХ. Дипломатическія сношенія австрійскихъ пословъ и посланниковъ при русскомъ дворѣ. Изданы подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штевдмана. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ СХ. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и посланниковъ при русскомъ дворѣ съ 1746 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть XIII Цѣна 3 р.

Томъ СХІ. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и издавы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Томъ IV (1735 г.). Цѣна 3 р.

Томъ СХІІ. Донесенія французскихъ представителей при русскомъ дворѣ и русскихъ представителей при французскомъ дворѣ въ 1814—1816 г. Подъ редакціею А. А. Половцова Цѣна 3 р.

Томъ СХІІІ (въ двухъ книгахъ). Матеріалы для исторіи православной церкви въ царствованіе Императора Николая I. Подъ редакціею Н. Ѳ. Дубровина . Цѣна 4 р.

Томъ СХІV. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Т. V (1736 г.). Цѣна 3 р.

Томъ СХV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и изданы подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть X Цѣна 3 р.

Томъ СХVІ. Донесенія посланниковъ Соединенныхъ Нидерландовъ при русскомъ Дворѣ. Отчетъ Альберта Бурха и Іоганна ф. Фельтдриля о посольствѣ ихъ въ Россію въ 1630 и 1631 гг. съ приложеніемъ очерка сношеній Московскаго государства съ республикою Соединенныхъ Нидерландовъ до 1631 г. Томъ издавъ подъ редакціею В. А. Кордта Цѣна 3 р.

Томъ СХVІІ. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Т. VI (1737 г.). Цѣна 3 р.

Томъ СХVІІІ. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II за 1772 и 1773 гг. Часть VII. Томъ издавъ подъ наблюденіемъ барона О. Р. Остенъ-Сакена, при содѣйствіи князя Н. В. Голицына Цѣна 3 р.

Томъ СХІХ. Донесенія представителей французскихъ при русскомъ дворѣ, а также донесенія русскихъ представителей при французскомъ дворѣ за 1817—1818 гг. Подъ редакціею А. А. Половцова Цѣна 3 р.

Томъ СХХ. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Томъ VII (1738 г., январь—іюнь). Цѣна 3 р.

Томъ СХХІ. Архивъ кн. А. И. Чернышева. Бумаги А. И. Чернышева за царствованіе императора Александра I. 1809—1825 гг. Подъ редакціею кн. Н. В. Голицына. Цѣна 3 р.

Томъ СХХІІ. Архивъ кн. А. И. Чернышева. Жизнеописаніе, всеподданнѣйшіе доклады и переписка кн. А. И. Чернышева. Подъ редакціею кн. Н. В. Голицына. Цѣна 2 р. 50 к.

Томъ СХХІІІ. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и изданы подъ наблюденіемъ В. И. Сергѣевича. Часть XI Цѣна 3 р.

Томъ СХХІV. Бумаги Кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и издавы подъ редакціею А. Н. Филиппова. Томъ VIII 1738 г. (Іюль—декабрь) Цѣна 3 р.

Томъ СХХV. Донесенія князя Лобковича и г-на Зедделера Государственному Канцлеру Князю Кауницу Графу Ритбергу. Подъ наблюденіемъ А. А. Половцова. Цѣна 3 р.

Лица, желающія войти въ сношеніе съ Императорскимъ Русскимъ Историческимъ Обществомъ, могутъ обращаться къ секретарю Общества, Николаю Дмитріевичу Чечулину—
С.-Петербургъ, Рузовская, 15.